HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Par M l' Abbé FLEURY, Prétre, Prieur d' Argenteüil, cy-devant Sous-precepteur du Roy d'Eſpagne, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne & de Monſeigneur le Duc de Berry.

TOME NEUVIÉME.

Depuis l'an 679. juſques à l'an 794.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

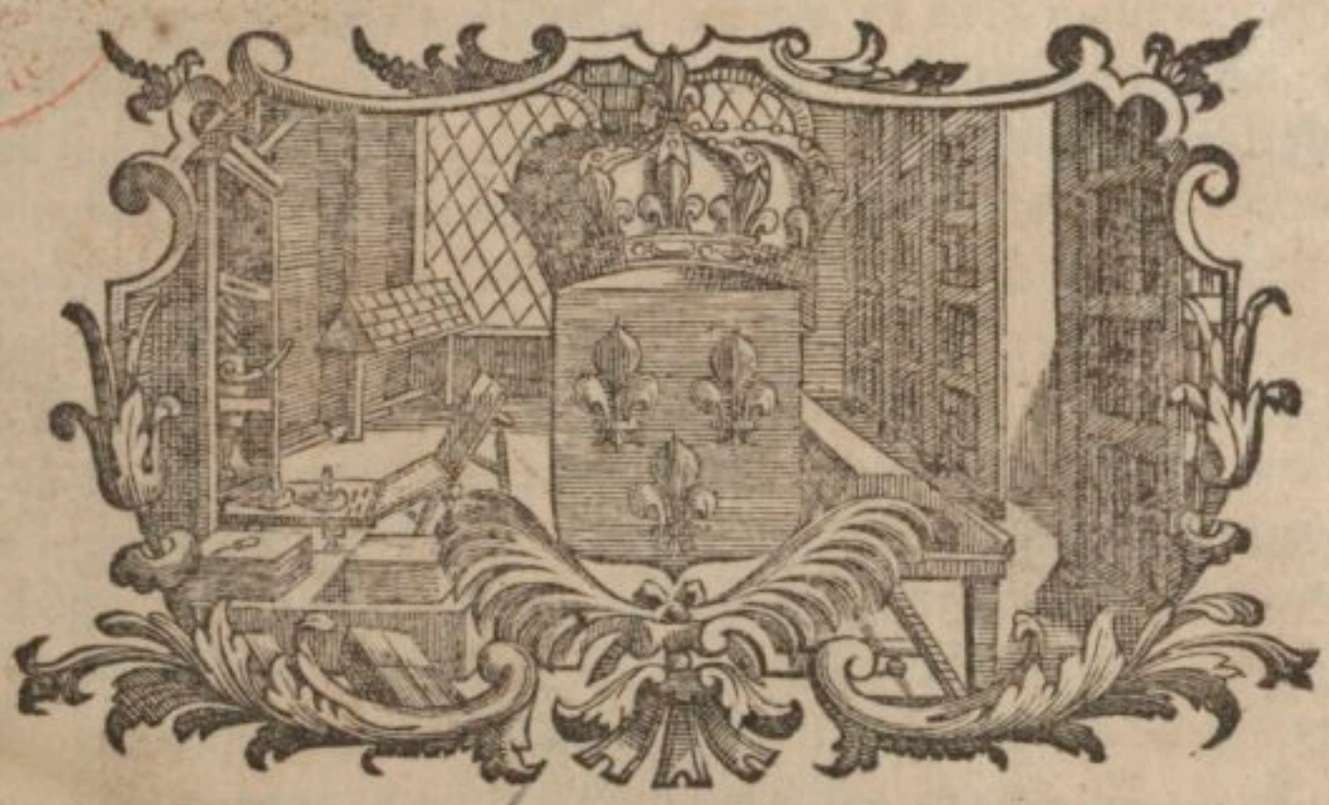

A PARIS,

QUAI DES AUGUSTINS.

Chez { EMERY, à Saint Benoiſt.
SAUGRAIN Pere, à la Fleur de Lys.
PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France.

M. DCC. XX.

Avec Privilege du Roi, & Approbation des Docteurs.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE QUARANTIE'ME.

I. *L'Empereur prepare la paix de l'égliſe.* II. *Mort de Donus. Agathon pape.* III. *Egliſe d'Angleterre.* IV. *S. Vilfrid en Friſe.* V. *concile de Rome pour S. Vilfrid.* VI. *Concile pour députer à C. P.* VII. *Lettre à l'empereur.* VIII. *Voyage de S. Benoît Biſcop.* IX. *Retour de S. Vilfrid.* X. *Arrivée des legats à C. P.* XI. *Sixiéme concile general,* I. *ſeſſion.* XII. *Seconde Seſſion.* XIII. *Troiſiéme ſeſſion.* XIV. *Quatriéme, cinquiéme & ſixiéme.* XV. *ſeptiéme ſeſſion.* XVI. *Huitiéme ſeſſion.* XVII. *Macaire condamné.* XVIII. *Neuviéme ſeſſion.* XIX. *Dixiéme.* XX. *Onziéme.* XXI. *Douziéme.* XXII. *Treiziéme condamnation d'Honorius.* XXIII. *Lettres du patriache de C. P.* XXIV. *Quatorziéme ſeſſion. Verification des écritures.* XXV. *Quinziéme ſeſſion. Polycrone.* XXVI. *Seiziéme ſeſſion.* XXVII. *Fin du concile.* XXVIII. *Mort d'Agathon. Leon II. pape.* XXIX. *Douziéme concile de Tolede.* XXX. *Treiziéme concile de Tolede.* XXXI. *Lettres du pape Leon en Eſpagne.* XXXII. *Mort de Leon II. Benoît II. pape.* XXXIII. *Quatorziéme concile de Tolede.* XXXIV. *Mort de Conſtantin. Juſtinien II. empereur.* XXXV. *S. Anſbert archevêque de Roüen.* XXXVI. *Jean V. pape.* XXXVII. *Conon pape.* XXXVIII. *S. Kilien de Virsbourg.* XXXIX. *Mort de Conon. Sergius pape.* XL. *Quinziéme concile de Tolede.* XLI. *S. Julien de Tolede.* XLII. *Travaux de S. Vilfrid.* XLIII. *S. Cutbert évêque.* XLIV. *S. Vilfrid retabli.* XLV. *Cedualla & Ina rois d'Oüeßex.* XLVI. *Fin de S. Theodore de Cantorberi.* XLVII. *S. Suidbert de Friſe.* XLVIII. *Troiſiéme concile de Sarragoce.* XLIX. *Concile* in Trullo. L. *Mariages des clercs.* LI. *Autres canons pour le clergé.* LII. *Sacremens & ceremonies.* LIII. *Moines, &c.* LIV. *Le pape rejette ce concile.* LV. *Juſtinien chaßé. Leonce empereur.* LVI. *Seiziéme concile de Tolede.* LVII. *Dernier concile de Tolede.* LVIII. *Leonce chaßé. Tibere Apſimar empereur.*	An. 679. 680. Nov. Décemb. 681. Fév. Mars. Avril. Août. Sept. 683. 684. 685. 686. 688. 690. 692. 694. 696.

SOMMAIRE.

LIVRE QUARANTE-UNIEME.

698. I. SAint Villebrod en Friſe. II. Saint Vulfran. III. Fin de ſaint
701. Ansbert de Roüen. IV. Conciles d'Angleterre. V. Mort de
704. Sergius. Jean VI. pape. VI. Monaſteres de Farfe & de ſaint Vin-
705. cent. VII. Vitiza roi d'Eſpagne. VIII. Concile de Neſterfeld. IX.
707. Saint Vilfrid juſtifié à Rome. X. Saint Adamnan abbé. XI. L'em-
708. pereur Juſtinien rétabli. XII. Mort d'Abdelmelie. Oüalid ca-
709. life. XIII. Mort de Jean VI. Jean VII. pape. XIV. Saint Bonet de
Clermont. XV. Saint Tetrique d'Auxrre. XVI. Mort de Saint Lam-
710. bert. XVII. Conſtantin pape. VIII. Saint Vilfrid rétabli. XIX. Sa
711. mort. XX. Saint Adelme évêque. XXI. Pictes quittent le ſchiſme.
XXII. Le pape à C. P. XXIII. Mort de Juſtinien. Philippique em-
713. pereur. XXIV. Philippique depoſé. Anaſtaſe II. empereur. XXV.
714. Muſulmans en Eſpagne. XXVI. Mort de Conſtantin. Gregoire II.
715. pape. XXVII. Anaſtaſe dépoſé. Theodoſe, puis Leon empereurs.
716. XXVIII. Clercs portant les armes. XXIX. Saint Rigobert archevê-
que de Reins. XXX. Capitulaire du pape pour la Baviere. XXXI. S.
Rupert de Salsbourg. XXXII. S. Corbinien de Friſingue. XXXIII.
719. Mont-Caſſin retabli. XXXIV. Fin de ſaint Ceolfrid. XXXV. Com-
mencemens de S. Boniface de Mayence. XXXVI. Commencemens de
S. Gregoire d'Utrect. XXXVII. S. Boniface évêque. XXXVIII. Tranſ-
723. lation de S. Lambert. XXXIX. Concile de Rome. XL. Tranſlation de
ſaint Auguſtin. XLI. Pelage roi d'Aſturie. XLII. Perſecution ſous
les Muſulmans. XLIII. Commencemens de Leon Iſaurien. XLIV.
Progrès de ſaint Boniface en Germanie. XLV. Inſtruction de l'évê-
724. que Daniel. XLVI. Suite des progrès de S. Boniface. XLVII. Lettre
du pape à lui. XLVIII. Lettre de ſaint Boniface à Daniel.

LIVRE QUARANTE-DEUXIE'ME.

726. I. L'Empereur Leon attaque les images. II. Lettres de ſaint
730. Germain de C. P. III. Lettre du pape à ſaint Germain. IV.
Saint Germain chaſſé. Anaſtaſe patriarche. V. Violences à C. P. VI.
732. Revolte en Italie. VII. Mort de Gregoire II. Gregoire III. pape.
VIII. Premiere lettre du pape à l'empereur. IX. Seconde lettre. X.
Saint Boniface archevêque. XI. Egliſe d'Angleterre. XII. Bede le

venerable. XIII. *Sarasins en France.* XIV. *Martyrs par les Sarasins.* XV. *Autres saints de France.* XVI. *Concile de Rome pour les images.* XVII. *Persecution à leur sujet.* XVIII. *Saint Jean Damascene écrit pour les images.* XIX. *Second & troisiéme discours.* XX. *Lettre de saint Boniface.* XXI. *Son troisiéme voyage à Rome.* XXII. 730.
S. Villebalde & saint Vunebalde. XXIII. *Evêchez en Baviere.* XXIV. 739.
Le pape a recours à Charles Martel. XXV. *Mort de Charles.* XXVI. 741.
Mort de Gregoire III. XXVII. *Mort de Leon. Constantin Coprony-me empereur.* XXVIII. *Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie.* 742.
XXIX. *Martyrs en Orient.* XXX. *Alfonse le catholique.* XXXI. *Zacarie pape.* XXXII. *Nouveaux évêchez en Allemagne.* XXXIII. *Lettres du pape.* XXXIV. 743.
Concile en Allemagne. XXXV. *Lettre de saint Boniface à Cutbert.* XXXVI. 744.
Concile de Liptines. XXXVII. *Concile de Soissons.* XXXVIII. *Le pape secourt l'exarque.* XXXIX. *Concile de Rome.* XL. *Mort du roi Luitprand.* XLI. *L'empereur Constantin retabli.* XLII. *Eglise d'Orient.* XLIII. *Ecrits de S. Jean Damascene.* XLIV. *Commencemens de saint Sturne.* XLV. *Fondation du menastere de Fulde.* XLVI. *Sainte Liobe.* XLVII. *Baptême* In nomine Patria *&c.* XLVIII. *Gevilieb évêque deposé.* XLIX. *Lettres au roi des Merciens.* L. *Adalbet & Clement imposteurs.* LI. *Concile de Rome contre eux.* LII. *Lettre du pape à S. Boniface.* LIII. *Concile de Cloveshou.* LIV. *Retraite de Carloman.* LV. *Retraite de Rachis.* 745. 747.
LVI. *Lettres de Zacarie en France.* LVII. *Réponse à saint Boniface.* 748.

LIVRE QUARANTE-TROISIE'ME.

I. PEpin roi de France. II. *Concile de Verberie.* III. *Mort du pape Zacarie.* IV. *Etienne II. pape.* V. *Monastare de Nonantule.* VI. *Califes Abassides.* VII. *Conciles des Iconoclastes.* VIII. *Condamnation des images.* IX. *Le pape appelle les François.* X. *Il passe en Lombardie.* XI. *En France.* XII. *Assemblée de Quiercy.* XIII. *Maladie du pape.* XIV. *Second sacre de Pepin.* XV. *Guerre de Lombardie.* XVI. *Siége de Rome.* XVII. *Lettre au nom de saint Pierre.* XVIII. *Donation de Pepin.* XIX. *Eglise d'Utrect.* XX. *Saint Lulle archevêque de Mayence.* XXI. *Martyre de saint Boniface.* XXII. *Ses écrits & ses disciples.* XXIII. *Concile de Vernon.* 752. 753. 754. 755. 756.
XXIV. *S. Othmar calomnié.* XXV. *Didier roi des Lombards.* XXVI. *Constantin persecute les Catholiques.* XXVII. *Persecution par les Arabes.* XXVIII. *Mort d'Etienne II. Paul pape.* XXIX. *Concile de* 757.

Compiegne. XXX. *Bâtimens du pape Paul.* XXXI. *Ses lettres à Pepin.* XXXII. *Perſecution. Saint Eſtienne d'Auxence.* XXXIII.
763. *Anne calomniée.* XXXIV. *George faux moine.* XXXV. *Evêques envoyez à ſaint Eſtienne.* XXXVI. *Son exil à Proconeſe.* XXXVII. *Regle de ſaint Chrodegang.* XXXVIII. *Nourriture: Vêtemens, &c.*
764. XXXIX. *Penitences.* XL. *Miracles de ſaint Etienne d'Auxence.* XLI. *Sa confeſſion devant l'empereur.* XLII. *Perſécution continuée.* XLIII. *Concile de Gentilli.* XLIV. *Mort du pape Paul. Conſtantin*
767. *intrus.* XLV. *Priſon de ſaint Eſtienne d'Auxence.* XLVI. *Autres martyrs.* XLVII. *Suite de la priſon de ſaint Eſtienne.* XLVIII. *Son martyre.* XLIX. *Conſtantin patriarche de C. P. degradé & tué.* L.
768. *Perſecution continuée.* LI. *Lettres du faux pape Conſtantin* LII. *Il eſt chaſſé.* LIII. *Eſtienne III. pape* LIV. *Mort de pepin, Charles &*
769. *Carloman rois.* LV. *Egliſe d'Eſpagne.* LVI. *Premier capitulaire de Charles.* LVII. *Concile de Rome.* LVIII. *Michel intrus à Ravenne.* LIX. *Le pape écrit contre les Lombards.* LX. *Didier fait perir Chriſtofle & Sergius.*

LIVRE QUARANTE-QUATRIE'ME.

773. I. *Adrien pape.* II. *Mort de Paul Aſiarte.* III. *Saint Virgile*
774. *de Salsbourg.* IV. *Infidelité du roi didier.* V. *Charles à Rome.*
775. VI. *S. Ambroiſe Autpert.* VII. *Perſecution en Orient.* VIII.
776. *Mort de Conſtantin. Leon empereur.* IX. *Mort d'Almanſor. Mahadi*
779. *calife.* X. *Fin de S. Gregoire d'Utrect.* XI. *S. Lebvin.* XII. *Converſion des Saxons.* XIII. *Capitulaire de l'an 779.* XIV. *Fin de ſaint*
780. *Siurne.* XV. *Commencemens de ſaint Villehadé.* XVI. *Mort de Leon. Conſtantin & Irene empereurs.* XVII. *Second voyage de Charles à Rome.* XVIII. *Rétraite de ſaint Villehade.* XIX. *Commencens de S.*
781. *Ludger.* XX. *Converſion de Vitiquind.* XXI. *Evêques des monaſteres.* XXII. *Fauſſes décrétales.* XXIII. *Capitulaire de Theodulfe.* XXIV.
785. *Mort de Paul. Taraiſe patriarche de C. P.* XXV. *Preparatifs du*
786. *concile.* XXVI. *Deputation d'Orient.* XXVII. *Mort de Mahadi, Monça & Aaron califes.* XXVIII. *Concile commencé à C. P.* XXIX. *Second concile de Nicée, ſeptiéme general.* XXX. *Evêques penitens*
Sept. 24. *reçûs,* XXXI. *Regles ſur la reception des heretiques.* XXXII. *Seconde*
26. 28. *ſeſſion. Lettres du pape &c.* XXXIII. *Troiſiéme ſeſſion. Lettres d'Orient.* XXXIV. *Quatriéme ſeſſion. Autoritez des peres.* XXXV. *Cinquiéme ſeſſion. Comparaiſon des heretiques.* XXXVI. *Sixiéme ſeſ-*
Octob. 1. *ſion. Refutation du faux concile.* XXXVII. *Objection de l'euchariſtie.*

XXXVIII. *Septiéme ſeſſion. Definition de foi.* XXXIX. *Derniere ſeſſion devant Conſtantin & Irene.* XL *Canons du ſeptiéme concile.* XLI. *Concile de Calcut en Angleterre.* XLII. *Troiſiéme voyage de Charles à Rome.* XLIII. *Paul diacre.* XLIV. *Fin de ſaint Villehade.* XLV. *Capitulaire pour la Saxe.* XLVI. *Capitulaire d'Aix-la-Chapelle.* XLVII. *Livres Carolins.* XLVIII. *Conſtantin épouſe Marie.* XLIX. *Il regne ſeul.* L. *Hereſie de Felix & d'Elipand.* LI. *Beat & Etherius lui reſiſtent.* LII. *Concile de Narbonne.* LIII. *Concile de Frioul.* LIV. *Alcuin en France.* LV. *Il écrit contre Felix.* LVI. *Autres écrits contre Felix & Elipand.* LVII. *Concile de Francfort.* LVIII. *Canon touchant les images.* LIX. *Réponſe d'Adrien aux livres Carolins.* LX. *Suite des canons de Francfort.* LXI. *Capitulaire d'Italie.*

4. 6.

13.

789.

792.

794.

APPROBATION.

J'Ay lû le neuviéme voulume de *l'Hiſtoire Eccleſiaſtique* de Monſieur l'Abbé FLEURY. Fait à Paris le douziéme Novembre 1702.

l'Abbé. COURCIER

AUTRE APPROBATION.

J'Ay lû le neuviéme voulume de *l'Hiſtoire Eccleſiaſtique* par Monſieur l'Abbé FLEURY, dans lequel je n'ai rien trouvé que de très conforme à la foi & aux bonnes mœurs. Cet ouvrage m'a paru très-utile & très-édifiant. En Sorbonne ce 12. Novembre. 1702.

A. SALMON.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET de Navarre: A nos amez & feaux Conseillers les gens tenant nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT: Pierre Aubouyn, & Pierre Emery Syndics de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de notre bonne Ville de Paris, nous ayant fait exposer, qu'ils desireroient faire imprimer un Livre intitulé, *Histoire Ecclesiastique*, par le sieur Abbé Fleury, cy-devant Sous-Precepteur de nos très-chers Petits-Fils les Roy d'Espagne, Ducs de Bourgogne & de Berry, s'il nous plaisoit leur accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires: Nous avons permis & permettons par ces presentes ausdits Aubouyn & Emery de faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge, caractere & autant de fois que bon leur semblera: & de le vendre & faire vendre & debiter par tout notre Royaume, pendant le tems de vingt années consecutives, à compter du jour de la datte desdites presentes. Faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles puissent être d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres d'imprimer, faire imprimer & contrefaire ledit Livre, sans la permission expresse & par écrit desdits Exposans ou de ceux qui auront droit d'eux; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amande contre chacun des contrevenans; dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel Dieu de Paris, l'autre tiers ausdits Exposans, & de tous dépens, dommages & interets; à la charge que ces presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression sera faite dans notre Roïaume & non ailleurs, & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Chancelier de France le sieur Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des presentes. Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire joüir lesdits Exposans, ou leurs ayans cause, pleinement, & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites presentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux conseillers & Secretaires, foy soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles, tous actes requis & neceſſaires; sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le vingt-sixiéme jour de Janvier, l'an de Grace mil sept cent cinq; & de notre regne le soixante-deuxiéme. Signé Par le Roy en son Conseil. LE COMTE.

Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 308. page 412. conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du 13. Août 1703. A Paris le 27. Janvier mil sept cent cinq. Signé, P. EMERY, Syndic.

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

LIVRE QUARANTIE'ME.

L'Empereur Conſtantin Pogonat fit avec le Calife Moavia une paix avantageuſe pour trente ans l'an 677. neuviéme de ſon regne ; & Moavia mourut trois ans après, l'an 60. de l'Hegire, 680. de J. C. Il étoit âgé de quatre-vingt ans, & en avoit regné vingt. L'année precedente il avoit fait reparer à la priere des Chrétiens le dome de l'égliſe d'Edeſſe tombé par un tremblement de terre. De ſon tems mourut

I. L'empereur prépare la paix à l'égliſe. *Theopha. an. 9. p. 296.* *Elmac. lib. 1. c. 7.* *Abulfar.* *Chr. or. Elmac. lib. 8. c. 7.*

AN. 678. Agathon patriarche des Jacobites à Alexandrie l'an 678. 58. de l'Hegire, & eut pour ſucceſſeur Jean qui tint le ſiege huit ans. Il rebâtit l'égliſe de ſaint Marc, & prit grand ſoin des pauvres pendant une diſette de trois ans. Moavia eut pour ſucceſſeur ſon fils Iëſid, à qui il avoit fait prêter le ſerment par les Muſulmans dix ans auparavant. Le traité que l'empereur Conſtantin avoit fait avec eux, lui attira des ambaſſades des Avares & des autres peuples d'Occident qui lui demanderent auſſi la paix. Il la leur accorda, & fut ainſi en repos de tous côtez pendant le reſte de ſon regne.

Theoph. p. 299. Il ſongea auſſi-tôt à rétablir la paix dans l'égliſe diviſée depuis le regne d'Heraclius ſon biſayeul. Conſtantin patriarche de C. P. mourut l'an 678. après avoir tenu le ſiege un an & huit mois: & eut pour ſucceſſeur Theodore prêtre, ſyncelle & treſorier de l'égliſe de C. P. Il voulut écrire au pape incontinent après ſon ordination, mais il craignit que s'il envoyoit une lettre ſynodique ſuivant la coûtume elle ne fut pas reçûë, non plus que celles de ſes predeceſſeurs. C'eſt pourquoi il envoya ſeulement une lettre d'exhortation à la paix; & elle fut renduë au pape Donus. Enſuite l'empereur demanda au même Theodore & à Macaire patriarche d'Antioche, reſidant à C. P. quelle étoit la cauſe de leur diviſion. Ils répondirent, que l'on avoit introduit de nouvelles manieres de parler des myſteres, ſoit par ignorance, ſoit par une curioſité exceſſive; & que depuis le commencement de ces queſtions il n'y avoit point eu d'aſſemblée de la

Sacra Conſt. to. 6. Conc. p. 594.

part des deux ſieges pour éclaircir la verité. C'eſt ce qui fit reſoudre l'empereur à convoquer un concile. AN. 678.

Il écrivit pour cet effet au pape Donus une lettre où il dit, que le tems ne permet pas de faire une aſſemblée parfaite, c'eſt-à-dire un concile univerſel: apparemment à cauſe des évêques de la haute Syrie, de Paleſtine, d'Egypte & d'Afrique qui ſe trouvoient ſous la domination des Muſulmans. Enſuite il prie le pape d'envoyer des hommes ſages & bien inſtruits, qui apportent les livres neceſſaires pour agiter & décider toutes les queſtions avec les deux patriarches Theodoſe de C. P. & Macaire d'Antioche; leur promettant une entiere ſûreté, même pour le retour, en cas qu'ils ne puſſent convenir. Après cela, ajoûte-t'il, nous ſerons juſtifiez au jugement de Dieu: car nous pouvons exhorter tous les Chrétiens à l'union, mais nous ne voulons contraindre perſonne. Envoyez-nous de vôtre ſainte égliſe trois hommes, ou plus ſi vous voulez: & de vôtre concile juſques à douze évêques, compris les métropolitains. On voit ici la difference des députez du pape & de ceux des évêques d'Italie; ou de tout l'Occident: car c'eſt ce que les Orientaux appelloient ſon concile. p. 595. D.

L'empereur continuë: Nôtre patriarche & celui d'Antioche nous ont fort preſſé d'ôter Vitalien des Diptyques: diſant que l'on y fait mention d'Honorius pour l'honneur du ſiege apoſtolique de Rome; & qu'ils ne peuvent ſouffrir que l'on faſſe mention de ſes ſucceſſeurs, juſques à ce que l'on p. 598. D.

AN. 678.

se soit éclairci touchant les mots dont on dispute entre les deux sieges. C'est que les deux patriarches de C. P. & d'Antioche étoient Monothelites : ainsi de tous les papes ils ne tenoient pour orthodoxe qu'Honorius. Mais, ajoûte l'empereur, je n'ai pas consenti que Vitalien fût ôté des Dyptiques. Premierement pour garder l'égalité, & montrer que je tiens les uns & les autres pour orthodoxes : ensuite pas reconnoissance de l'amitié que Vitalien nous a témoigné de son vivant dans le mouvement de nos tyrans : C'est la revolte de Mezece. Et ensuite : nous avons ordonné au patrice Theodore exarque d'Italie, de donner à ceux qui viendront de vôtre part toute sorte de secours, soit pour le transport, soit pour la dépense du voyage : & de vous donner même des vaisseaux de guerre, pour vous escorter s'il est besoin. La lettre est dattée du douziéme d'Aoust indiction sixiéme, c'est-à-dire, l'an 678.

Sup. liv. XXXIX. n. 42.

11. Mort de Donus Agathon pape.

Mais avant qu'elle arrivât à Rome le pape Donus mourut, & fut enterré à saint Pierre l'onziéme d'Avril 679. après avoir tenu le saint siége un an cinq mois & dix jours. En une ordination il fit dix prêtres & cinq diacres, & d'ailleurs six évêques. Après sa mort le saint siege vaqua deux mois & quinze jours : & on ordonna Agathon moine Sicilien de naissance, qui tint le saint siege deux ans & demi. Il étoit d'une douceur & d'une gayeté merveilleuse envers tout le monde. La lettre que l'empereur Constantin avoit adressée à son predecesseur lui fut renduë par le secretaire Epiphane, & il se mit aussi-tôt en devoir d'y satisfaire.

Anast.

AN. 679. III. Eglise d'Angleterre.

Cependant saint Vilfrid archevêque d'Yorck arriva à Rome se plaignant d'avoir été injustement dépossé. Il gouverna son siége paisiblement pendant quatre ans, depuis son rétablissement : c'est-à-dire, tant que la reine Eteldrite demeura avec le roi Ecfrid. Cette princesse garda toûjours sa virginité, quoique mariée deux fois : premierement avec le prince Tombert pendant peu de tems, ensuite avec le roi Ecfrid pendant douze ans. Comme il n'y avoit personne en qui elle eût plus de confiance que saint Vilfrid, le roi lui offrit des terres & de grandes sommes d'argent s'il persuadoit à la reine d'habiter avec lui. Enfin ne pouvant y réüssir il lui permit ce qu'elle lui demandoit depuis si long-tems, de se retirer dans un monastere. Elle reçut le voile des mains de saint Vilfrid, & ensuite il l'établit abbesse du monastere d'Elge ou Ely qu'elle fonda ; & outre la grande communauté des filles il y en eut une d'hommes. Sept ans après cette fondation elle mourut l'an 679. & seize ans après sa mort son corps fut trouvé entier : ce que l'on attribua au merite de sa pureté.

Vita per Eddi. c. 23. Sup. liv. XXXIX. n. 46. Be IV. hist. c. 19. Vita S. Edilth. to. 2. Act. B.

Après sa retraite le roi Ecfrid épousa Ermenburge, qui ayant pris saint Vilfrid en aversion, representa éloquemment au roi sa puissance seculiere, ses richesses, le nombre de ses monasteres, la grandeur des bâtimens, la multitude de ses vassaux qui le suivoient vêtus & armez magnifiquement. Le roi entra dans les sentimens de sa femme & persuada à saint Theodore de Cantorberi de déposer saint Vilfrid, & d'ordonner en sa place trois

Be. IV. hist. c. 11.

AN. 679. évêques, ſçavoir Boſa pour le païs des Deïres à Hagulſtad, Eata pour les Berniciens à Yorc, & Eadhede à Lindisfarne. On les établit en l'abſence de ſaint Vilfrid, qui alla trouver le roi & l'archevêque & leur demanda pourquoi ils lui ôtoient, ſans qu'il l'eût merité, les biens qu'il tenoit de la pieté des rois. Ils lui répondirent devant tout le peuple: Nous ne vous accuſons de rien, mais nous ne revoquerons pas nôtre jugement. C'étoit l'an 678. huitiéme du regne d'Ecfrid. Saint Theodore exerçoit une pleine autorité ſur toutes les égliſes d'Angleterre. Vinfride évêque des Merciens l'ayant choqué par quelque déſobéiſſance, il le dépoſa, & ordonna à ſa place Sexvulfe fondateur & abbé d'un monaſtere. Vinfrid retourna au ſien, & y finit ſaintement ſes jours. Theodore établit auſſi évêque de Londres ou d'Eſſex Erconvalde illuſtre par ſa ſainteté, & honoré le trentiéme d'Avril. Sebbi roi du même païs d'Eſſex étoit ſi pieux, qu'il auroit embraſſé depuis long-tems la vie monaſtique s'il avoit pû y faire conſentir la reine ſon épouſe. Enfin étant attaqué de la maladie dont il mourut, il fit venir l'évêque de Londres, & reçût avec ſa benediction l'habit monaſtique qu'il avoit tant deſiré. C'eſt le premier exemple que je ſçache de cette devotion ſi frequente dans les derniers ſiécles, de mourir en habit de religieux.

Be. Epit.

Be. IV. hiſt. c. 6.

Mart R. 30 Apr
Be. IV. hiſt. c. 11.

Be. IV. hiſt. c. 22. Il arriva dans le même tems l'an 679. qu'un jeune homme nommé Imma fut laiſſé pour mort dans un combat. Ayant été trouvé par les ennemis

AN. 679.

il fut gueri, & tenu priſonnier; & on l'enchaînoit la nuit de peur qu'il ne s'enfuit. Il avoit un frere nommé Tunna prêtre & abbé d'un monaſtere, qui le croyant mort chercha ſon corps, & en ayant trouvé un qui lui reſſembloit l'emporta dans ſon monaſtere, l'enterra honorablement, & diſoit ſouvent la meſſe pour la délivrance de ſon ame. Le frere vivant en ſentit l'effet: car ſouvent il ſe trouvoit libre de ſes liens depuis tierce qui étoit l'heure de la meſſe. Le Comte qui le tenoit priſonnier lui demanda s'il avoit un caractere, il répondit que non; mais ajoûta t'il, j'ai un frere prêtre qui me croyant mort dit ſouvent la meſſe pour moy; & ſi j'étois dans l'autre vie mon ame ſeroit délivrée des peines par ſes prieres. Après qu'il fut guerri, le comte le vendit à un autre qui ne pût non plus le tenir attaché, Car encore que l'on employât differentes ſortes de liens, il ſe trouvoit ſouvent libre aux mêmes heures. Enfin ce dernier maître le renvoya ſur ſa parole, & il ſe racheta. Etant revenu enſuite trouver ſon frere, il apprit de lui que les tems où il avoit été delié & ſoulagé en diverſes manieres étoient ceux où l'on celebroit la meſſe pour lui: & ſur ſon recit pluſieurs furent excitez à prier, donner l'aumône, & offrir le ſaint ſacrifice pour les morts auſquels ils s'intereſſoient. Bede qui rapporte cette hiſtoire dit l'avoir appriſe d'un de ceux qui l'avoient oüi raconter à celui même à qui elle étoit arrivée. *Be. IV. hiſt. c. 22.*

Saint Vilfrid ſe voyant injuſtement chaſſé de ſon ſiege reſolut par le conſeil des évêques ſes confreres *S.* Vilfrid en Friſe. IV.

AN. 979. d'aller à Rome demander juſtice au pape. Il laiſſa ſous la conduite de ces éveques pluſieurs milliers de moines qu'il gouvernoit; & s'embarqua avec ſes clercs & ſa ſuite. Ses ennemis croyant qu'il iroit par la France Occidentale, qui étoit le plus court, envoyerent devant des preſens au roi Theodoric & à Ebroïn, le priant de l'envoyer plus loin en exil, ou de tuer ſes compagnons, & le dépoüiller de tout. Mais ils prirent pour lui Vinfrid évêque de Lictfeld, qui étoit auſſi chaſſé de ſon ſiege, l'arrêterent, lui ôterent tout ſon argent, & tuerent pluſieurs de ceux qui l'accompagnoient.

Eddi. c. 23. 24.

c. 25. Pour S. Vilfrid il paſſa droit au levant en Friſe dont les habitans étoient encore payens. Leur roi Algiſe ne laiſſa pas de le recevoir honorablement, & lui permit de prêcher l'évangile à ſes ſujets. Il le fit avec grande application; & l'année ſe trouva plus abondante qu'à l'ôrdinaire en poiſſon, & en toutes ſortes de fruits: ce que les peuples attribuerent au Dieu qu'il prêchoit. Ainſi il baptiſa preſque tous les ſeigneurs & pluſieurs milliers du peuple;

c. 26. & fut le premier Apôtre de ce païs. Cependant Ebroïn envoya des gens à Algiſe roi des Friſons avec des lettres où il lui promettoit un boiſſeau plein de ſous d'or, s'il lui envoyoit l'évêque Vilfrid ou ſa tête. Le roi fit lire cette lettre publiquement à ſon dîner en preſence de ſaint Vilfrid & ſes compagnons, des envoyez d'Ebroïn & d'un grand peuple. Puis il la prit, la déchira, & la jetta au feu, en diſant aux porteurs: Dites de ma part à vôtre maître: Ainſi puiſſe le créateur détruire le royaume

& la vie de celui qui ſe parjure, & ne garde pas les traitez. Les envoyez s'en retournerent confus. AN. 679.

Saint Vilfrid ayant paſſé l'hiver en Friſe en partit au commencement du printems l'an 679. pour continuer ſon voyage de Kome. Il paſſa chez Dagobert roi des François en Auſtraſie, qui le reçut avec grande amitié : ſe ſouvenant des obligations qu'il lui avoit. Car ce roi après la mort de Sigebert III. ſon pere fut envoyé en Irlande par Grimoald maire du Palais, & n'en fut rappellé que vingt-ans après en 674. Les ſeigneurs d'Auſtraſie s'adreſſerent pour cet effet à ſaint Vilfrid, qui le renvoya avec une eſcorte, & toutes les choſes neceſſaires pour le conduire en ſon royaume. Le roi Dagobert vouloit lui donner l'évêché de Straſbourg le plus grand qu'il y eut dans ſes états : & comme il le refuſa, il lui fit de grands preſens, & lui donna Adeodat évêque de Toul pour l'accompagner à Rome. *Sup. liv.* XXXIX. *n.* 26.

Ils arriverent chez Berchter ou Pertarit roi des Lombards, prince humble, paiſible, & craignant Dieu, qui les reçut très-humainement, & dit à S. Vilfrid : Vos ennemis m'ont envoyé d'Angleterre promettre de grands préſens, ſi je vous retenois, & vous empêchois d'aller à Rome ; car ils vous traitent d'évêque fugitif. Je leur ai répondu : Etant banni de mon païs en ma jeuneſſe, j'ai demeuré chez le roi des Huns qui étoit payen : & qui me promit avec ſerment au nom de ſon idole, de ne me jamais livrer à mes ennemis. Quelque tems après ils lui envoyerent offrir un boiſſeau

AN. 679.

de ſous d'or s'il m'abandonnoit à eux. Il le refuſa, diſant que ſes dieux le feroient perir s'il fauſſoit ſon ſerment. A plus forte raiſon moi qui connois le vrai Dieu, je ne perdrai pas mon ame, quand il s'agiroit de gagner tout le monde. Il donna donc une eſcorte honorable au ſaint évêque pour le conduire juſques à Rome.

V. Concile de Rome pour S. Vilfrid. *c. 28.*

Il arriva heureuſement; & trouva que l'on y étoit déja informé du ſujet de ſon voyage, par le moine Coënvald que l'archevêque Theodore avoit envoyé de ſon côté avec ſes lettres. Le pape Agathon aſſembla donc un concile de plus de cinquante évêques dans la baſilique du Sauveur au mois d'Octobre 679. Après que le pape eut dit ſommairement le ſujet du concile, André d'Oſtie & Jean de Porto firent leur rapport des actes qu'ils avoient été chargez d'examiner avec d'autres évêques, tant contre ſaint Vilfrid, que de ſa part. Ayant tous conſideré, diſent-ils, nous ne le trouvons convaincu canoniquement d'aucun crime qui meritât la dépoſition: au contraire, nous voyons qu'il a gardé la moderation convenable, ſans exciter de ſédition pour ſe rétablir. Il s'eſt contenté de proteſter devant les évêques & d'appeller au ſaint ſiege, où Jeſus-Chriſt a établi la primauté du ſacerdoce. *Tom. 6. conc. p. 579.*

Le pape ordonna enſuite que l'on fit entrer ſaint Vilfrid, qui étoit à la porte de la ſalle. On lût ſa requête, où il prenoit le titre d'évêque de Saxe, & marquoit qu'il avoit déja inſtruit le pape, & de vive voix, & par écrit. Il ſe plaignoit qu'on l'avoit dépoſé injuſtement, & ordonné trois évêques à ſa

place. Je n'oſe, diſoit-il, accuſer Theodore, parce qu'il a été envoyé par le ſaint ſiege : mais ſi vous jugez que je ne ſois plus évêque, je me ſoumets humblement; je vous prie ſeulement de chaſſer par vôtre autorité les uſurpateurs de mon dioceſe. Si l'archevêque & les évêques mes confreres trouvent à propos d'augmenter le nombre des évêques, qu'ils les choiſiſſent dans un concile, & les tirent du clergé de la même égliſe, j'obéïrai abſolument aux decrets du ſaint ſiege. On voit ici, que le principal pretexte de la dépoſition de ſaint Vilfrid étoit, que le païs avoit beſoin d'un plus grand nombre d'évêques. AN. 679.

Aprés la lecture de ſa requête le pape loüa ſa conduite & ſa ſoûmiſſion, & le concile prononça, qu'il ſeroit rétabli dans ſon évêché: que ceux qui y avoient été mis irregulierement ſeroient chaſſez : mais que les évêques qu'il choiſiroit avec le concile aſſemblé ſur les lieux pour lui aider, ſeroient ordonnez par l'archevêque : Le tout ſous peine de dépoſition & d'anathême, contre les évêques, les prêtres, & les diacres, & d'excommunication contre les autres, même contre les rois. Saint Vilfrid demeura encore à Rome plus de quatre mois. *Eddi. c. 29.*

VI. Concile pour députer à C. P. *Eddi. c. 50.*

En effet il aſſiſta au concile que le pape Agathon tint le troiſiéme jour de pâque, c'eſt-à-dire, le mardi vingt-ſeptiéme Mars 680. afin de nommer des deputez, pour aller à C. P. ſuivant le deſir de l'empereur. Ce concile fut de cent vingt-cinq évêques aſſemblez de toutes les parties d'Italie. Premierement des provinces immediatement ſoûmiſes au *Tom. 6. conc. p. 692.*

AN. 679.

saint siege, la Campanie, les Brutiens, la Calabre, & les autres plus voisines de Rome, & de la Sicile. Ensuite de la province de Milan, dont l'archevêque Mansuet assistoit au concile avec Jean de Bergame, Anastase de Pavie, & plusieurs autres. Mansuet est honoré comme Saint le dix-neuviéme de Février, Jean l'onziéme de Juillet: & le roi Cunibert avoit pour celui-ci un respect particulier. Anastase avoit été évêque Arien: mais il se convertit si bien, qu'il est honoré comme Saint le 30. de May.

Martyr. R 19. Feb 1 Jul. Paul. IV. hist. c. 8. Id. IV. hist. c. 44. Martyr. R. 30. May.

L'archevêque Mansuet tint son concile après ou devant celui de Rome, & Damien alors prêtre, & depuis évêque de Pavie écrivit la lettre synodale à l'empereur. Il y rapporte les exemples de tous les empereurs, qui ont fait tenir les conciles pour condamner les heresies. Il marque que les évêques au nom desquels il parle sont sujets des rois Lombards très-chrétiens Pertarit & Cunibert son fils, qu'il avoit fait reconnoître de son vivant. La lettre du concile de Milan finit par une expósition de foi, qui reconnoît expressément en Jesus-Christ deux volontez, & deux operations. Damien auteur de cette lettre est honoré comme Saint le douziéme d'Avril. On voit dans le concile de Rome les autres évêques de la domination des Lombards: ceux de la province d'Istrie dont le Metropolitain est Agathon évêque d'Aquilée: ceux de la Pentapole & de la Toscane: puis Theodore archevêque de Ravenne, avec les autres évêques de l'exarcat encore soûmis aux Romains. Il y avoit long-tems que les

Paul. IV. hist. c. 4.

6. conc. p. 601.

Mart. R. 12. Apr. Boll. tom. 10. p. 91. tom. 6. conc. p. 704. D.

p. 708.

Anast. in Donc. & Agath.

archevêques de Ravennes refuſoient au pape l'obéïſſance qu'ils lui devoient. Mais Theodore y ſatisfit, & ſe preſenta au pape Agathon. Après les évêquss immédiatement ſoûmis au pape, on voit dans les ſouſcriptions du concile de Rome celle d'Adeodat de Toul, de Vilfrid d'Yorc, de Felix d'Arles & de Taurin de Toulon. Adeodat, Felix & Taurin ſe diſent tous trois legats du concile des Gaules : ce qui fait croire qu'il s'en étoit tenu effectivement un pour ce ſujet : mais ſaint Vilfrid prend auſſi la qualité de legat du concile de Bretagne, dont il eſt bien certain que les évêques ne l'avoient pas envoyé. Or il étoit ordinaire dans les actes eccleſiaſtiques de nommer concile les évêques d'une même province, quoiqu'ils ne fuſſent pas aſſemblez : & ſaint Vilfrid ſans en avoir de commiſſion pouvoit hardiment rendre témoignage de la foi des égliſes Britanniques.

AN. 679.

Inf. n. 32.

tom. 6. conc. p. 697. D.

tom. 6. conc. p. 1887.

VII. Lettres à l'empereur.

Il ne nous reſte de ce concile que les deux lettres à l'empereur : l'une au nom du pape en particulier, l'autre au nom du concile : toutes deux adreſſées, non ſeulement à Conſtantin, mais à ſes freres Heraclius & Tibere qui portoient auſſi le titre d'Auguſtes. La lettre du pape eſt très longue ſuivant le ſtile du tems : mais en voici la ſubſtance : Nous avons reçû avec une grande conſolation vos lettres adreſſées au pape Donus nôtre predeceſſeur, par leſquelles vous nous exhortez à examiner la vraye foi. Auſſi tôt j'ai commencé à chercher des perſonnes telles que le malheur du tems & l'état de cette province permet de les trouver. J'ai pris le con-

tom. 6. conc. p. 630.

AN. 680.

seil de mon clergé, & des évêques voisins de ce siege : mais il a fallu du tems pour assembler ceux que nous attendions des provinces plus éloignées, où mes predecesseurs ont envoyé prêcher la foi, sans parler de mes maladies continuelles.

p. 634. Donc pour vous rendre l'obéïssance que nous vous devons, nous vous envoyons nos venerables freres les évêques Abondantius, Jean & un autre Jean; & nos chers fils Theodore & George prêtres, Jean diacre, & Constantin soûdiacre de nôtre église : Theodore prêtre, legat de l'église de Ravenne avec des moines serviteurs de Dieu. Ce n'est pas par la confiance que nous avons en leur savoir : car comment pourroit-on trouver la science parfaite des écritures, chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares, & qui gagnent à grande peine leur nourriture chaque jour par leur travail corporel? Seulement nous regardons avec simplicité de cœur la foi que nos peres nous ont laissée : demandant à Dieu comme nôtre principal avantage, de conserver & le sens & les paroles de leurs décisions, sans rien ajoûter ni diminuer. Nous avons donné à ces deputez quelques passages des peres, avec les livres même pour vous les presenter quand vous l'ordonnerez, & vous expliquer la foi de cette église apostolique vôtre mere spirituelle: non par l'éloquence seculiere, dont ils sont dépourvûs: mais par la sincerité de la foi que nous avons apprise dès le berceau : & nous vous supplions de les écouter favorablement.

Le pape explique ensuite la foi de l'église sur

la Trinité & l'Incarnation, principalement par rapport à la queſtion des deux volontez : ſur laquelle il dit nettement, que les trois perſonnes divines n'ayant qu'une nature, n'ont auſſi qu'une volonté; mais qu'en Jeſus-Chriſt comme il y a deux natures, il y a deux volontez, & deux operations. Il ſoûtient que le ſaint ſiege n'a jamais erré, & ne s'eſt jamais écarté du chemin de la verité, en vertu de la promeſſe faite à ſaint Pierre: & que ſes predeceſſeurs n'ont jamais ceſſé d'exhorter les heretiques pour les ramener. Enſuite il prouve la diſtinction des deux volontez, par les paſſages de l'écriture expliquez par les peres. Il y joint la définition du concile de Calcedoine & celle du cinquiéme concile : puis pluſieurs paſſages des peres grecs en original, & des peres latins traduits en grec : de S. Gregoire de Nazianze, de S. Gregoire de Nyſſe, de S. Jean Chryſoſtome, de S. Cyrille d'Alexandrie, de S. Hilaire, de S. Athanaſe, du prétendu ſaint Denis, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Leon. Le pape Agathon fait l'application de tous ces paſſages, & ajoûte: On y pourroit joindre ceux qui ont combattu pour le concile de Calcedoine : ſavoir Jean évêque de Scythopolis, Euloge d'Alexandrie, Ephrem, & le grand Anaſtaſe d'Antioche.

AN. 680.

p. 636.

p. 637.

p. 640.

p. 648.

p 649.

p. 652.

p. 653.

p. 656.

p. 657.

p. 664.

D'ailleurs il rapporte les paſſages des anciens heretiques, qui ont ſoûtenu qu'il n'y avoit en Jeſus-Chriſt qu'une operation, & une volonté : d'Apollinaire, de Severe chef des Acephales, de Neſtorius, de Theodoſe d'Alexandrie : puis des nouveaux heretiques, c'eſt à-dire, des Monothelites, Cyrus, p. 665.

p. 668.

AN. 680. Theodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. & releve leurs contradictions. Après
669. avoir ainsi prouvé la verité de la foi catholique, il
673. exhorte l'empereur à se servir de sa puissance pour la
676. soûtenir, & délivrer l'église de ceux qui la combattent. Puis il ajoûte: Si l'évêque de C.P. enseigne avec
677. nous cette doctrine, il n'y aura plus de division: s'il embrasse la nouveauté, il en rendra compte au jugement de Dieu. Il finit en priant l'empereur de donner une entiere liberté à quiconque voudra parler pour la foi catholique. Telle est la foi particuliere du pape Agathon.

La lettre synodale est aussi en son nom, & de tous les synodes soûmis au concile du saint siege: c'est-à-dire de toutes les provinces d'Occident. Elle
p. 680. B. contient en substance les mêmes choses que la lettre precedente. Les évêques y avoüent de même leur peu de science; & parlant des legats ils disent:
p. 681. A. Vous nous avez ordonné d'envoyer des personnes de bonnes mœurs, & bien instruites dans les écritures. Quant aux mœurs, quelques pures qu'elles soient, personne n'ose s'y confier: quant à la science si on la reduit à celle de la Religion, il n'y a que la connoissance de la verité: s'il s'agit de l'éloquence seculiere, nous ne croyons pas que personne de nôtre tems se puisse vanter de la posseder parfaitement. Nos païs sont continuellement agitez par la fureur de diverses nations: ce ne sont que combats, courses, brigandages. Au milieu de ces barbares nôtre vie est pleine d'inquiétudes; & nous subsistons du travail de nos mains, parce que l'ancien

cien patrimoine des égliſes a été conſumé petit à petit par diverſes calamitez. Il ne nous reſte pour tout bien que la foi : nôtre plus grande gloire eſt de la conſerver pendant notre vie, notre avantage éternel eſt de mourir pour elle. Les lettres montrent elles-mêmes combien cet aveu eſt ſincere : le fond de la doctrine eſt excellent : mais le ſtile eſt embaraſſé, & les frequentes repetitions produiſent une longueur exceſſive. AN. 680.

Les évêques s'excuſent d'envoyer ſi tard les legats à cauſe de la longueur du chemin, & qu'une grande partie d'entre eux s'étend juſques à l'Ocean. Nous eſperions, ajoûtent-ils, que Theodore le philoſophe archevêque de la grande iſle de Bretagne, viendroit avec des évêques du païs, auſſi bien que pluſieurs autres de divers lieux : afin de vous écrire au nom de tout notre concile, & que tous euſſent connoiſſance de ce qui ſe paſſeroit. Vû principalement que pluſieurs de nos confreres ſont au milieu des nations barbares, ſavoir des Lombards, des Sclaves, des Francs, des Gots & des Bretons. Ils ſont tous fort curieux de ce qui ſe fait touchant la foi ; & autant qu'ils peuvent nous aider étant d'accord avec nous, autant nous ſeroient-ils contraires, s'ils étoient ſcandaliſez ſur cet article. Nous vous envoyons des perſonnes qui vous préſenteront la confeſſion de foi de tous tant que nous ſommes d'évêques du Septentrion & de l'Occident : non pour diſputer comme d'une doctrine incertaine, & ſujette au changement. Et enſuite : Nous recevons comme nos freres tous les évêques qui veulent en- p. 685. C. p. 688.

AN. 680.

seigner avec nous tout ce qui est contenu dans cette confession de foi : & nous condamnons tous ceux qui la rejettent, & ne les souffrirons jamais en notre compagnie, qu'ils ne se soient corrigez. Cette seconde lettre est souscrite par le pape, & par tous les évêques qui assistoient au concile de Rome.

p. 679. C. p. 672.

VIII. Voyages de S. Benoît Biscop. *Vita tom. 2. act. p. 104. Sup. liv. XXXIX. n. 43.*

Vers le même tems, & peut-être avant le concile, le pape renvoya en Angleterre saint Benoît Biscop qui étoit venu à Rome pour la cinquiéme fois. Il y fit son quatriéme voyage vers l'an 670. après avoir cedé à l'abbé Adrien le monastere de saint Pierre de Cantorbery, & en rapporta quantité de livres ecclesiastiques, qui lui avoient été partie vendus, partie donnez. En repassant à Vienne, il en retira encore plusieurs qu'il avoit achetez & laissez chez ses amis. Etant revenu en Angleterre, il raconta au roi Egfrid de Northumbre tout ce qu'il avoit fait dans ses voyages pour le service de la religion : tout ce qu'il avoit appris à Rome & ailleurs touchant la discipline ecclesiastique & monastique, & lui montra les livres & les reliques qu'il avoit apportez. Le roi le prit en telle affection, qu'il lui donna une terre de soixante & dix familles, c'est-à-dire d'autant de charuës, afin d'y bâtir un monastere en l'honneur de S. Pierre. Il le bâtit en l'embouchure de la riviere de Vire, d'où lui vint le nom de Viremouth : c'étoit l'an 674. quatriéme du regne d'Egfrid, indiction seconde.

Un an après Benoît passa en Gaule, & en emmena des massons pour bâtir son église de pierre, &

voutée à la Romaine. Et comme il n'y avoit point encore de verriers dans la Bretagne il en fit auſſi venir de Gaule, & mit des vitres aux fenêtres de l'égliſe, & des autres bâtimens. C'eſt ainſi que les Anglois apprirent l'art de la verrerie. Il fit auſſi venir de deça la mer tout ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice de l'autel & de l'Egliſe, & qu'il ne pouvoit recouvrer dans le païs : ſoit vaſes, ſoit ornemens. Enfin pour avoir ce qui ne ſe trouvoit pas même en Gaule, il retourna une cinquiéme fois à Rome. Mais avant ce dernier voyage, il fonda un autre monaſtere. Car le roi Egfrid voyant le bon uſage qu'il avoit fait de la premierre terre, lui en donna une de quarante familles en un lieu nommé Girve, ou Jarou, à deux lieuës de Viremouth, pour y fonder un monaſtere en l'honneur de ſaint Paul. Le prêtre Ceolfrid en fut le premier abbé ; & ces deux monaſteres de ſaint Pierre & de ſaint Paul étoient tellement unis, que c'étoit comme une ſeule communauté. Benoiſt Biſcop mit auſſi un abbé à ſaint Pierre, à cauſe de ſes frequens voyages, & ce fut ſaint Eſtervin ſon parent. Etant donc allé à Rome pour la cinquiéme fois, il en rapporta une multitude innombrable de livres de toutes ſortes, & quantité de reliques. Il en raporta auſſi pluſieurs images des Saints pour orner ſon égliſe de ſaint Pierre. Il obtint du pape Agathon un privilege ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçu du roi Egfrid, pour conſerver la liberté du monaſtere. Enfin pour y établir le chant & les ceremonies Romaines, il pria le pape d'envoyer AN. 680.

AN. 679. avec lui Jean chantre de l'égliſe de ſaint Pierre, & abbé de ſaint Martin de Rome ; ce que le pape lui accorda.

Be. IV. *hiſt. c.* 18. Le pape Agathon chargea l'abbé Jean d'une commiſſion plus importante, qui étoit de s'informer éxactement quelle étoit la foi de l'égliſe d'Angleterre, & en faire ſon rapport à Rome. Car le pape vouloit connoître l'état de cette province auſſi bien que des autres, par rapport principalement à l'hereſie des Monothelites. L'abbé Jean emporta avec lui les actes du concile tenu à Rome ſous le pape ſaint Martin. Quand il fut arrivé en Angleterre, il aſſiſta à un concile que l'archevêque Theo-

c. 17. dore aſſembla au ſujet de cette même hereſie la dixiéme année du roi Egfrid, le quinziéme des calendes d'Octobre, indiction huitiéme : c'eſt-à-dire l'an 680. le dix-ſeptiéme de Septembre. Le lieu de ce concile ſe nommoit Hetfeld. L'égliſe d'Angleterre y fit ſa profeſſion de foi, & déclara qu'elle recevoit les cinq conciles generaux, & le concile du pape ſaint Martin : anathematiſant ceux qu'ils condamnoient, &

c. 18. recevant ceux qu'ils recevoient. On donna à l'abbé Jean un exemplaire de ce concilepour le porter à Rome. Lui de ſon côté donna à tranſcrire dans le monaſtere de ſaint Benoît Biſcop le concile du pape ſaint Martin.

Il y laiſſa par écrit l'ordre de la celebration des fêtes pour toute l'année, dont pluſieurs prirent des copies : & y enſeigna de vive voix le chant Romain. Les plus habiles chantres venoient l'entendre de tous les monaſteres du païs : & pluſieurs l'invitoient

à venir chez eux. Enfin l'abbé Jean s'embarqua pour retourner à Rome : mais peu de tems après qu'il eût passé la mer, il tomba malade, & mourut. Ses amis firent porter son corps à saint Martin de Tours, où il fut enterré honorablement. Il y avoit passé en venant : car il avoit devotion à ce saint, dont son monastere de Rome portoit le nom. Les moines l'y avoient reçu charitablement, l'avoient prié d'y repasser à son retour, & lui avoient donné des personnes pour l'aider dans son voyage. Sa mort n'empêcha pas que la confession de foi des Anglois ne fût portée à Rome, & reçuë avec grande satisfaction du pape & de tous ceux qui la virent. AN. 680.

Saint Benoît Biscop orna ses deux monasteres des images qu'il avoit apportées de Rome. Au fond de l'église de saint Pierre, il mit celle de la Vierge, & les douze Apôtres : à la muraille meridionale les histoires de l'évangile, à la septentrionale les visions de l'Apocalypse. Car toutes ces images étoient de platte peinture. De sorte que ceux même qui ne savoient pas lire entrant dans cette église, trouvoient de tous côtez des objets agreables & utiles, voyant Jesus-Christ & ses Saints, & rappellant en leur memoire la grace de son incarnation, ou la terreur de son dernier jugement. Ainsi en parle Bede qui avoit ces peintures devant les yeux. Benoît Biscop mit dans le monastere de S. Paul des images qui marquoient la concorde de l'ancien & du nouveau testament. Par exemple Isaac portant le bois de son sacrifice, & Jesus-Christ portant sa croix : le serpent d'airain, & Jesus-Christ crucifié.

Vita n. 6 tom. 2. Act. p. 1005.

n. 9.

AN. 680.

IX.

Retour de S. Vilfrid.

Vita per eddi. c. 31.

c. 44.

Après le concile de Rome ſaint Vilfrid partitpour retourner en Angleterre par ordre du Concile, dont il devoit montrer le jugement à l'archevêque Theodore, & au roi Egfrid. Il obtint auſſi un privilege du pape Agathon en faveur de ſon monaſtere de Ripon. Pour la conſolation des égliſes d'Angleterre, il emporta quantité de reliques, écrivant les noms des Saints dont chacune étoit: & quan-

c. 31. tité d'autres meubles pour l'ornement des égliſes. Ayant paſſé les plaines de Lombardie, & les montagnes des Alpes, il entra ſur les terres des François, où il apprit que ſon ami le roi Dagobert venoit d'être tué en trahiſon, par la conſpiration des ducs &

V. Mabill. Præf. part. 1. *ſæc.* du conſentement des évêques. C'eſt à dire par le parti d'Ebroïn, qui avoit alors toute l'autorité en Neuſtrie, ſous le nom du roi Theodoric, & qui avoit établi même en Auſtraſie pluſieurs faux évêques en la place des legitimes, comme Vaimer à Troyes, & Pharamond à Maſtrict: car en general l'égliſe de France tomba depuis ce tems en une grande deſolation. Le roi Dagobert II. fut enterré à Stenay, & y eſt honoré comme martyr depuis pluſieurs ſiecles: ſuivant l'uſage du tems où l'on donnoit ce titre à tous ceux qui aïant bien vêcu avoient été tuez injuſtement. Pluſieurs dans les derniers tems l'ont

V. Abr. hiſt. ord. S. B. to. 1. *p.* 632. confondu avec Dagobert I. ſon ayeul plus connu que lui: à qui ils ont attribué la fondation des égliſes, & des monaſteres fondez par le ſecond, principalement en Alſace.

Le roi Theodoric qui regnoit déja en Neuſtrie & en Bourgogne commença alors à regner auſſi

en Auſtraſie, & réünit toute la puiſſance des François. Ainſi fut accomplie la prophetie de ſaint Eloy : car du vivant du roi Clovis ſecond, il eut de nuit une viſion qu'il raconta de cette ſorte : Je voyois le ſoleil brillant avec un grand éclat vers la troiſiéme heure du jour diſparoître tout d'un coup. Comme je regardois attentivement ce prodige, je voyois comme une lune en quartier ſe lever environnée en rond de trois étoiles, & ſuivre le cours ordinaire du ſoleil. La lune s'évanoüit, & les étoiles demeurerent: elles avancerent juſques vers le midi, ſe frapperent l'une & l'autre de leurs rayons, & la plus belle diſparut ſubitement. Les deux autres ſembloient ſe joindre, mais en un moment l'une s'obſcurcit, & diſparut, la derniere continua à ſuivre le cours du ſoleil augmentant toûjours en lumiere : en ſorte que quand elle arriva au couchant elle ſembloit plus éclatante que le ſoleil même. Telle fut la viſion de ſaint Eloy. Saint Oüen qui la rapporte, ne la voyoit encore accomplie qu'en partie, car il écrivoit du vivant de Chilperic. En voici l'explication entiere. Le ſoleil étoit le roi Clovis ſecond, qui regnoit ſeul en France, & mourut peu de tems après. La lune étoit la reine ſainte Batilde, les trois étoiles ſes trois fils Clotaire, Childeric & Theodoric, avec leſquels elle regna quelque tems. Après ſa retraite ils ſe firent la guerre, & Clotaire mourut bien-tôt. Childeric fut tué quelque tems après ; & Theodoric demeura enfin ſeul roi des François, comme avoit été ſon pere.

AN. 680.

Vita S. Elig. lib. II. c. 31.

Saint Vilfrid arrivant en France, un des évêques

Vita per Eddi. c. 31. c. 32.

AN. 680.

qui avoient fait perir le roi Dagobert, vint au devant de lui avec une grande armée, à deſſein de prendre toute ſa ſuite, tuer ceux qui reſiſteroient, vendre les autres à l'encan, & le mettre en priſon lui-même pour le reſerver au jugement d'Ebroïn. Mais ſaint Vilfrid lui parla ſi fortement, qu'il le reduiſit à lui demander pardon. Il acheva heureuſement ſon voyage, & arriva en Angleterre.

6. 32. Cependant en France la vengeance divine éclata ſur Ebroïn. Trois ans après la mort de ſaint Leger, c'eſt-à-dire en 681. un ſeigneur nommé Hermenfroy, qu'il avoit dépoüillé de ſes biens, & qu'il menaçoit encore de mort, le guetta un dimanche avant le jour; & comme il ſortoit de ſa maiſon pour aller à matines, il lui déchargea ſur la tête un ſi grand coup d'épée qu'il en mourut. On voit par cet exemple qu'en ce tems-là les plus grands ſeigneurs les plus occupez, & les moins pieux, ne ſe diſpenſoient pas d'aller aux offices publics, même de la nuit.

X. Arrivée des legats à C. P. *Anaſt. in Agath. V. Baron. h. an. n. 39.*

Les legats du pape Agathon arriverent à C. P. le dixiéme jour de Septembre, indiction neuviéme, l'an 680. & furent reçus par l'empereur Conſtantin à l'oratoire de ſaint Pierre dans le palais. Ils lui préſenterent les lettres du pape, & après les avoir reçuës, il les exhorta à traiter l'affaire de la foi ſans contention & ſans aigreur : non par des propoſitions philoſophiques, mais par l'écriture, les peres & les conciles. Il leur donna du tems pour repaſſer leurs inſtructions, & cependant les fit loger dans la maiſon de Placidie, avec ordre de leur fournir

toutes

toutes les choſes neceſſaires. Le même jour dixiéme de Septembre, l'empereur écrivit à George patriarche de C.P. Car Theodore ne l'étoit plus, quoiqu'il vécût encore; & on avoit mis à ſa place George prêtre treſorier & ſyncelle, qui tint le ſiege ſix ans. L'empereur lui ordonnoit par ſa lettre d'aſſembler à C. P. tous les métropolitains, & les évêques dépendans de ſon ſiege; & d'avertir Macaire patriarche d'Antioche, qui étoit à C. P. d'en faire autant, pour examiner la queſtion de la foi. Car, ajoûte l'empereur, nous y avions exhorté le pape Donus: & Agathon qui vient de lui ſucceder, nous a envoyé tant de ſa part que de la part de tout ſon concile des légats qui ſont maintenant à nos pieds, & nous ont rendu leurs lettres. Le dimanche les legats du pape furent invitez à venir en proceſſion à l'égliſe de N. Dame de Blaquernes, & pour leur faire plus d'honneur, l'empereur leur envoya du palais des chevaux & un cortege.

ANN. 680.

S. Niceph. Chr. Theoph. an. 10. Conſt. p. 290.

Sacra tom. 6. conc. p. 599.

Anaſt.

XI. Sixiéme concile general. 1. ſeſſion.

Enfin le concile s'aſſembla pour la premiere fois le ſeptiéme de Novembre 680. qui étoit la vingt-ſeptiéme année depuis que Conſtantin avoit commencé à regner avec ſon pere, la treiziéme depuis ſon conſulat, ou depuis la mort de ſon pere, indiction neuviéme. Le lieu de la ſeance fut un ſallon du palais nommé en latin *Trullus*, c'eſt-à-dire, le dôme. L'empereur étoit aſſis à la premiere place, accompagné de treize de ſes principaux officiers, qui par ſon ordre aſſiſterent au concile.

Act. 1. p. 606.

Il n'y avoit à cette premiere ſeance qu'environ quarante évêques de Thrace, & des parties d'Aſie

les plus voiſines; les autres n'ayant pû encore arriver. Les trois légats du pape ſont nommez les premiers; ſavoir les prêtres Theodore & George, & le diacre Jean, qui fut depuis pape. Enſuite George patriarche de C. P. Pierre prêtre & moine légat du ſiege d'Alexandrie. Macaire patriarche d'Antioche en perſonne. George prêtre & moine légat de Theodore vicaire du ſiege de Jeruſalem, qui apparemment étoit vacant. Après les patriarches ſont nommez les légats du concile de Rome; ſavoir, Jean évêque de Porto, Abundantius évêque de Paterne, Jean de Rege, Theodore prêtre deputé de Theodore archevêque de Ravenne en particulier. Puis Baſile évêque de Gortyne en Crete, Theodore d'Epheſe, Siſinnius d'Heraclée en Thrace, George de Cyzique, Pierre de Nicomedie, Photius de Nicée, Jean de Calcedoine, Theodore de Melitine, Siſinnius d'Hieraple en Phrygie, Macrobe de Seleucie en Iſaurie, & les autres juſques au nombre de quarante-trois. Où il faut remarquer que les deputez des abſens tiennent le rang des ſieges dont ils ſont deputez, quoiqu'ils ne ſoient que ſimples prêtres. Après tous les évêques ſont nommez ſix prêtres tant abbez que moines, dont le dernier eſt Etienne diſciple de Macaire patriarche d'Antioche: les autres ſont de Sicile, de Rome & de C. P.

L'ordre de la ſéance étoit tel: l'empereur au milieu ayant ſes officiers à ſes côtez. Enſuite à la gauche qui étoit la plus honorable, les légats du pape & de ſon concile, & celui de Jeruſalem. A la droite étoient les deux patriarches de C. P. & d'Antioche,

le légat d'Alexandrie, l'évêque d'Epheſe, & les autres dépendans de C. P. & d'Antioche. Les évangiles étoient au milieu de l'aſſemblée. Le patriarche d'Alexandrie & le vicaire de Jeruſalem n'avoient pû venir au concile, parce qu'ils étoient ſous la domination des Arabes; & par la même raiſon, il n'y vint aucun évêque des provinces dépendantes de ces deux patriarches, non plus que d'Afrique. AN. 680.

Les légats du pape parlerent les premiers, & dirent, adreſſant la parole à l'empereur: il y a environ quarante-ſix ans, que Sergius evêque de ce ſiege & d'autres ont introduit de nouvelles expreſſions contre la foi: enſeignant qu'il n'y a en Jeſus-Chriſt qu'une volonté & une operation. Le ſaint ſiege a rejetté cette erreur, & les a exhortez a la quitter, mais inutilement juſques ici. C'eſt pourquoi nous demandons à votre majeſté, que ceux qui ſont du côté de l'égliſe de C. P. diſent d'où eſt venuë cette nouveauté. L'empereur ordonna à George de C. P. & à Macaire d'Antioche de s'expliquer ſur cette propoſition. Macaire d'Antioche avec ſon diſciple Etienne, & deux évêques au nom du ſiege de C. P. Pierre de Nicomedie & Salomon de Clane répondirent: Nous n'avons point propoſé de nouveauté: mais ce que nous avons appris des conciles œcumeniques & des peres approuvez, de ceux qui ont rempli ce ſiege de C. P. Sergius, Paul, Pyrrus & Pierre: d'Honorius pape de l'ancienne Rome; & de Cyrus pape d'Alexandrie. Nous croyons & enſeignons comme eux touchant la volonté & l'operation, & nous ſommes prêts de le prouver.

p. 619. E.

p. 611.

AN. 680. L'empereur dit : Si vous voulez le prouver, nous ne vous permettons de le faire, que comme vous avez dit, par les conciles & par les peres. Seigneur, dit Macaire, ordonnez que le garde des chartes de cette égliſe apporte les livres des conciles de la maiſon patriarcale. L'empereur l'ordonna ; & George diacre & garde des chartes étant ſorti du concile, & entré dans la bibliothéque patriarcale, revint peu de tems après apportant les livres des conciles
p. 614. œcumeniques. L'empereur lui ordonna de les donner à lire, & le moine Etienne diſciple de Macaire d'Antioche ayant pris le premier volume du concile d'Epheſe, en fit la lecture. Et venant au diſcours de ſaint Cyrille à l'empereur Theodoſe qui commence : La gloire des hommes, il y lut ces paroles : L'appui de votre empire eſt le même Jeſus-Chriſt par qui les rois regnent ; & les princes rendent juſtice : car ſa volonté eſt toute-puiſſante. Sur quoi Maccaire d'Antioche dit : Le voilà, Seigneur : j'ai prouvé une volonté en Jeſus-Chriſt. Mais les légats de Rome ſe leverent avec quelques évêques de la dépendance de C. P. & les magiſtrats ; & ils crierent : Macaire abuſe de ce paſſage, ſaint Cyrille parle de la volonté divine de Jeſus-Chriſt, puiſqu'il la nomme toute-puiſſante : & d'ailleurs il ne dit point une volonté avec la marque du nombre. Après que ce premier volume du concile d'Epheſe eut été lû tout entier, l'empereur fit lire auſſi le ſecond, puis il dit : C'eſt aſſez pour aujourd'hui d'avoir lû les actes du concile d'Epheſe : la premiere fois on lira ceux de Calcedoine. Ainſi finit la pre-

miere action ou seſſion du sixiéme concile.

La seconde fut tenuë trois jonrs après, savoir le dixiéme de Novembre en presence de l'empereur, & de ses treize officiers. Les mêmes évêques & les mêmes députez y assisterent. Paul secretaire de l'empereur dit en s'adressant à lui : Votre pieté se souvient, & tout le concile aussi, qu'après la lecture du concile d'Epheſe, vous avez jugé a propos de lire celui de Calcedoine. L'empereur ordonna, & Antiochus lecteur & notaire du patriarche de C. P, ayant commencé à en lire le premier volume, vint à cet endroit de la lettre de saint Leon à Flavien : Chaque nature fait ce qui lui est propre avec la participation de l'autre. Le Verbe opere ce qui convient au Verbe, & la chair ce qui convient à la chair : l'un brille par ses miracles, l'autre succombe aux mauvais traitemens. Alors les légats de Rome se leverent & s'écrierent : Vous voyez, Seigneur, que ce pere enseigne clairement deux operations naturelles en Jesus Christ, sans confusion & sans division, & il enseigne dans ce discours, que le concile a dit être l'appui de la foi orthodoxe. Que dit à cela le venerable Macaire, & ceux de son parti ? Macaire dit : Pour moi, Seigneur, je ne dis point deux operations : & je ne voi point que Leon d'heureuse memoire l'ait dit en ce passage. Croyez-vous donc, dit l'empereur, qu'il ait dit une operation : Macaire répondit : je ne parle point de nombre : je dis seulement l'operation theandrique suivant saint Denis. L'empereur reprit : Et comment entendez-vous cette operation theandrique ? Macaire

AN. 680.
XII.
Seconde seſsion.
p. 618.

AN. 680. répondit: Je n'en juge point. On acheva la lecture du concile de Calcedoine; & l'empereur remit celle du cinquiéme concile à la seſſion ſuivante:

XIII. Troiſiéme seſſion.

La troiſiéme seſſion du ſixiéme concile fut tenuë trois jours après la ſeconde; c'eſt-à-dire, le treiziéme de Novembre. Le lecteur Antiochus commençant à lire le cinquiéme concile, trouva d'abord une piece intitulée: Diſcours de Menas archevêque de C. P. à Vigile pape de Rome, ſur ce qu'il n'y a qu'une volonté en Jeſus-Chriſt. A ces mots les légats de Rome ſe leverent, & s'écrierent: Seigneur, ce livre eſt falſifié. Qu'on ne liſe point ce prétendu diſcours de Menas à Vigile: il eſt ſuppoſé. Mais faites examiner ce volume du cinquiéme concile, & vous ſerez convaincu que ce diſcours n'y a été mis que depuis peu. Car Menas mourut la vingt-uniéme année de Juſtinien, & le cinquiéme concile fut aſſemblé la vingt-ſeptiéme, lorſqu'Eutychius étoit évêque de cette ville. L'empereur & les magiſtrats avec quelques évêques examinerent le livre, & remarquerent que l'on avoit ajoûté au commencement trois cahiers, qui n'avoient point le chiffre ou ſignature que l'on avoit accoûtumé d'y mettre: mais le premier chiffre étoit au quatriéme cahier, le ſecond au ſuivant, & ainſi du reſte. D'ailleurs l'écriture des trois cahiers ajoûtez étoit differente de l'ancienne écriture du même volume. Ainſi l'empereur dit: Qu'on ne liſe point ce diſcours: mais qu'on liſe la préface du cinquiéme concile.

p. 619.

p. 622. E.

On lut donc le premier volume, puis le ſecond; & à la ſeptiéme ſeſſion on trouva deux prétendus

écrits du pape Vigile, l'un adreſſé à l'empereur Juſtinien, l'autre à l'imperatrice Theodora : où étoient ces paroles : Nous anathematiſons auſſi Theodore de Mopſueſte, qui ne confeſſe pas que Jeſus-Chriſt ſoit un hypoſtaſe, une perſonne, une operation. Les légats de Rome ſe leverent encore, & s'écrierent : A Dieu ne plaiſe, Seigneur ; Vigile n'a point dit une operation. Ces écrits ne ſont point de lui : on a auſſi falſifié ce volume. Car ſi Vigile avoit enſeigné une ſeule volonté, & que le concile l'eût approuvé, on auroit employé ce terme d'une opération dans la définition du concile. En la liſant vous verrez la verité. On lut dans ſon ordre la définition de foi toute entiere, & il ne s'y trouva rien touchant une operation. Les légats demanderent que ce livre fût examiné pour découvrir la ſuppoſition, ce que l'empereur remit à une autre fois, & ordonna de continuer la lecture.

AN. 680.

p. 623. D.

p. 626.

680. Dec.

Après qu'elle fut achevée, l'empereur demanda au concile & aux magiſtrats s'il leur paroiſſoit que Macaire d'Antioche eût bien prouvé, comme il avoit promis, qu'il n'y a qu'une volonté & une operation en Jeſus-Chriſt. Ils répondirent que non, & l'empereur ordonna que Macaire & ceux de ſon parti prouveroient leur doctrine, par les paſſages des peres ſuivant leur promeſſe. Macaire & les ſiens demanderent du tems pour apporter les paſſages ; & l'empereur ordonna que ce ſeroit à la prochaine ſeſſion. Mais George de C. P. & les évêques de ſa dépendance demanderent qu'on lût les lettres du pape Agathon, & de ſon concile à l'empereur, ce qu'ils remirent auſſi à la ſeſſion ſuivante.

680. Dec. Ce fut la quatriéme tenuë deux jours après, ſavoir le quinziéme de Novembre. On y lut les deux lettres du pape & de ſon concile, traduites en grec par Diogene ſecretaire de l'empereur. Dans la cinquiéme ſeſſion tenuë trois ſemaines après, ſavoir le ſeptiéme de Decembre, Macaire d'Antioche ſuivant l'ordre de l'empereur, produiſit deux volumes qui contenoient des paſſages extraits des peres. Le premier avoit pour titre, Paſſages des ſaints Peres, qui enſeignent que Jeſus-Chriſt n'a qu'une volonté, qui eſt celle du Pere & du Saint-Eſprit. Après que tous les deux volumes eurent été lûs l'empereur dit: Si Macaire & les ſiens ont d'autres paſſages, ils les produiront dans la prochaine ſeſſion. Il le fit dans la ſixiéme tenuë ſeulement deux mois après, le douziéme Février 681. Ce jour il produiſit un autre recuëil de paſſages, qui fut auſſi lû: & après que Macaire eut declaré qu'il n'avoit point d'autres paſſages à produire; l'empereur ordonna que ces trois volumes ſeroient ſellez de la part des magiſtrats, des légats de Rome, & du ſiege de C. P. ce qui fut executé.

XIV. Quatriéme, cinquiéme & ſixiéme ſeſſion.

p. 630.

p. 7.

Fev. 681.

Alors les légats du pape dirent: Seigneur par tous ces paſſages Macaire d'Antioche, Etienne ſon diſciple, Pierre évêque de Nicomedie, & Salomon de Clanée n'ont encore rien montré, touchant l'unique volonté & l'unique operation. Ils ont même tronqué ces paſſages qu'ils ont produits: car ils ont mis ce qui regarde la volonté unique de la Trinité, l'appliquant à l'incarnation: ils ont retranché ce qui convient au ſujet & regarde proprement l'incarnation

p. 720.

carnation. C'eſt pourquoi nous ſupplions votre majeſté, que l'on apporte du palais patriarcal de cette ville les livres originaux, d'où ſont tirez les paſſages qu'ils ont produits, pour les collationner; & nous prouverons l'illuſion. De plus nous avons en main un volume contenant pluſieurs paſſages des peres, qui prouvent clairement les deux volontez & les deux operations, & pluſieurs paſſages des heretiques, qui ſoûtiennent une volonté, comme Macaire & les ſiens. Nous vous demandons qu'ils ſoient lûs. L'empereur remit le tout à la prochaine ſeſſion. AN. 681. Fevr.

Ce fut la ſeptiéme tenuë le lendemain treiziéme de Février. Le recuëil des paſſages des peres & des heretiques produits par les légats du pape fut lû tout entier par Etienne prêtre & moine, qui étoit de leur ſuite. L'empereur leur demanda s'ils avoient d'autres paſſages à produire. Ils répondirent: Quoique nous puiſſions en rapporter beaucoup d'autres, nous nous contentons de ceux-ci, pour ne vous pas ennuyer. Mais nous vous ſupplions que l'on demande aux archevêques George & Macaire, s'ils conviennent de tout le contenu dans les deux lettres du pape Agathon, & de ſon concile. George & Macaire demanderent copie de ces lettres, pour verifier les paſſages ſur ceux de la bibliotheque de C. P. avant que de faire réponſe. Ce que l'empereur leur accorda; & ordonna que le recuëil des paſſages produit par les Romains ſeroit ſcellé comme ceux de Macaire, tant de la part des Magiſtrats, que des deux partis: ce qui fut fait.

XV. Septiéme ſeſſion. *p. 724. C.*

Anaſt. in Agath. v. Combef. pro act. ſyn. §. 2.

Mars 681.

XVI. Huitiéme session.

La huitiéme session fut tenuë trois semaines après, sçavoir le septiéme jour de Mars, indiction neuviéme, l'an 681. L'empereur demanda à George de C.P. à Macaire d'Antioche & aux évêques de leur dépendance, s'ils convenoient du sens des deux lettres du pape Agathon & de son concile. Le patriarche George répondit : Seigneur, les ayant lûës, & ayant examiné les livres qui sont chez moi dans la bibliotheque patriarcale, j'ai trouvé tous les passages des peres qui y sont rapportez conformes, sans aucune difference. Je m'y accorde : Je le confesse : & je le crois ainsi. Theodore évêque d'Ephese dit : Seigneur, je confesse, & je croi comme il est contenu en ces deux lettres, qu'il y a deux natures, deux volontez & deux operations en Jesus-Christ. Sisinnius d'Heraclée en Thrace, George de Cyzique, p. 732. Jean de Calcedoine, Sisinnius d'Hieraple en Phrygie, George de Byzie en Thrace, Gregoire de Mip. 733 tylene, André de Methymne, Sergius de Selymbrie, Domitius de Prusiade, & Genès d'Anastasiople, en dirent autant.

Mais Theodore évêque de Melitine en Armenie s'avança au milieu de l'assemblée, & dit : Seigneur, je suis un homme rustique, & je demande qu'on lise ce papier. Jean secretaire de l'empereur en fit la lecture. Il contenoit en substance : Les peres dont les deux partis rapportent les passages, ont paru avant le cinquiéme concile; & toutefois aucun des quatre conciles, ni le cinquiéme, n'a ordonné de rien enseigner touchant l'incarnation, sinon deux natures en une personne. Et nous demandons à

vôtre majesté, qui a tant de zele pour l'union des églises, de ne point permettre que l'on passe les bornes de nos peres, ni que l'on accuse aucun des morts: soit qu'il ait enseigné une operation & une volonté, ou deux operations & deux volontez, à moins qu'il ne soit du nombre des heretiques condamnez par les conciles. Mars 681.

L'empereur ordonna à Theodore de déclarer ceux qui avoient fait avec lui cet écrit. Il nomma Pierre évêque de Nicomedie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypepe, & quelques-uns du conseil du patriarche de C. P sçavoir, George diacre & garde-chartes, Anastase diacre, notaire & défenseur des vaisseaux, Etienne & Denis, tous deux diacres & chanceliers, Anastase prêtre & moine; & enfin Etienne prêtre & moine, disciple du Patriarche d'Antioche. L'empereur lui demanda encore: Qui vous a donné ce papier que vous avez présenté? Theodore de Melitine répondit: C'est cet abbé Etienne. Et il le montra debout derriere le siege où étoit assis Macaire d'Antioche. p. 736.

On passa outre à recevoir les suffrages des évêques de la dépendance de C. P. & George évêque de Camuliane dit: Je reçois, Seigneur, les deux lettres du pape Agathon, je m'y conforme, je croi & je confesse deux volontez naturelles & deux operations. Platon de Cinna & Theodore de Veriſſe en dirent autant, & après que ces quatorze eurent fait luer declaration en particulier, tous les autres évêques dépendans de C. P. s'écrierent qu'ils étoient du même sentiment, qu'ils croyoient deux volontez &

AN. 681. deux operations, & anathematiſerent ceux qui n'en admettoient qu'une.

p. 737. Alors on revint à Theodore de Melitine, & on lui ordonna de ſe lever, & de paroître au milieu de l'aſſemblée, avec les évêques & les clercs qu'il avoit nommez, comme étant de ſon ſentiment : tous le déſavoüerent, hormis Etienne diſciple de Macaire, & dirent : Il nous impoſe une fauſſeté, l'écrit qu'il a préſenté a été fait à notre inſçû, & nous ſommes prêts à confeſſer la foi orthodoxe. Toutefois on déclara que l'écrit de Theodore donnoit un ſoupçon contre eux ; & que pour s'en purger, ils donneroient en une autre ſeſſion leur confeſſion de foi par écrit en preſence des ſaints évangiles.

Enſuite George de C. P. s'approcha de l'empereur ; & dit : Seigneur, ordonnez que l'on mette dans les dyptiques le nom du pape Vitalien. Car il en a été ôté ſur une requête qui vous fut preſentée de la part de mon égliſe, de Macaire d'Antioche ; & des évêques qui ſe trouvoient à C P. à cauſe du retardement des légats envoyez de Rome. Faites-nous auſſi rendre la requête ; vous verrez auſſi-tôt ceux qui communiquent à l'égliſe catholique, ou qui s'en ſeparent pour une ſeule perſonne. L'empereur l'ordonna ainſi, & le concile s'écria : Longues années au grand empereur Conſtantin. Longues années à l'empereur catholique, au conſervateur de la foi, à l'empereur pacifique, au nouveau Conſtantin, au nouveau Theodoſe, au nouveau Marcien, au nouveau Juſtinien. Longues années

au pape orthodoxe Agathon, au patriarche George, au Senat. Mars 681.

Après ces acclamations, l'empereur à la priere du concile ordonna à Macaire d'Antioche de déclarer sa foi sur la Trinité, l'incarnation, & les deux volontez, & s'il s'accordoit aux lettres du pape Agathon. Macaire répondit: Je ne dis point deux volontez, ou deux operations: mais une volonté & une operation Theandrique. Le concile dit: Puisque Macaire ne s'accorde pas aux lettres du pape Agathon, que nous avons toutes reçûës, nous sommes d'avis qu'il se leve de son siege, pour répondre: Alors cinq évêques dépendans du siege d'Antioche, sçavoir Macrobe de Seleucie en Isaurie, Eulalius de Zenopole, Constantin de Dalisande, & Theodore d'Olba, se leverent & déclarerent qu'ils recevoient les lettres du pape Agathon, & qu'ils croyoient deux volontez & deux operations. p. 740.

XVII. Macaire condamné. p. 741.

L'empereur fit ensuite apporter par Photin son secretaire les trois volumes de passages produits par Macaire & sellez. Après que Macaire les eut reconnus, l'empereur lui demanda à quel dessein il avoit extrait ces passages. C'est, dit Macaire touchant la volonté unique du pere de N. S. J. C. & du S. Esprit. & que croyez vous, dit l'empereur, touchant l'incarnation? Macaire commença à expliquer sa créance: mais comme il fit mention d'une confession de foi qu'il avoit donnée à l'empereur, l'empereur en ordonna la lecture. Elle étoit longue & catholique dans le reste: mais il y soûtenoit expressement que Jesus-Christ n'avoit que la seule vo- p. 744. p. 743. B.

lonté divine. Il condamnoit entre les heretiques S.
Mars 681. Maxime avec ſes diſciples, le traitant de Manichéen
p. 749. D. & de payen, & comptoit entre les docteurs dont il s'autoriſoit, le pape Honorius, comme Sergius & Cyrus. Quoiqueſa créanceſût manifeſte par cet écrit,
p. 752. C. l'empereur & le concile ne laiſſerent pas de le faire expliquer de vive voix; & de lui demander, s'il confeſſoit deux volontez, & deux operations en Jeſus-Chriſt. Macaire répondit? Je ne dis point deux volontez ou deux operations, quand on devroit me couper tous les membres l'un après l'autre, & me jetter dans la mer.

L'empereur & le concile ordonnerent au diacre George d'apporter de la bibliotheque patriarcale les livres des peres, pour verifier les paſſages produits par Macaire. Les livres étant apportez, le conſul Pierre confera un volume de ſaint Athanaſe avec le premier volume des extraits de Macaire, repreſenté par Diogene ſecretaire de l'empereur. Le
to. 2. p. 940. n. 1. n. 6. premier paſſage étoit tiré du concile de ſaint Athanaſe contre Appollinaire: mais Macaire en avoit retranché la ſuite, qui fut lûë, & qui faiſoit contre
p. 756. lui. L'empereur lui demanda pourquoi il avoit ôté
p. 757. E. ces paroles ſi importantes? Macaire répondit: J'ai fait ces extraits ſuivant mon deſſein. Il fit la même réponſe ſur un ſecond paſſage qui ſe trouva tronqué. Sur quoi le concile s'écria: Il s'eſt manifeſtement declaré heretique. Anathême au nouveau
p. 760. Dioſcore. Malheur au nouvel Appollinaire. Il merite d'être privé de l'épiſcopat. Qu'il ſoit dépoüillé de ſon pallium.

Il en fut dépoüillé en effet par Baſile de Crete ; & comme il étoit debout au milieu de l'aſſemblée avec Etienne ſon diſciple, Theophane abbé de Baïes leur demanda: Jeſus-Chriſt avoit-il une volonté humaine & impeccable ? Ils repondirent : Nous ne connoiſſons point en Jeſus-Chriſt de volonté humaine, mais bien la divine, ſans volontez charnelles, ni penſées humaines, ſuivant le paſſage de ſaint Athanaſe qui vient d'être lû. Theophane répondit : Si vous aviez mis le paſſage entier, on auroit trouvé que S. Athanaſe appelle volontez charnelles & penſez humaines, celles qui ſont coupables & voluptueuſes, & qui viennent de la ſuggeſtion du demon. Je ne les attribuë pas non plus à Jeſus-Chriſt : Dieu m'en preſerve, mais ſeulement une volonté naturelle, telle que Dieu l'avoit miſe en Adam. Or je vous demande : Adam avoit-il une ame raiſonnable ? Oüi, répondirent-ils. Theophane ajoûta : Avoit-il une volonté naturelle ? Etienne répondit : Il avoit une volonté de choix & de libre arbitre. Car avant ſon peché il avoit une volonté divine, & vouloit avec Dieu. Domitius évêque de Pruſiade dit : Quel abſurde blasfême ? Si Adam vouloit avec Dieu, il étoit donc auſſi créateur ? Les Romains ajoûterent : Si Adam avant ſon peché avoit une volonté divine, il étoit donc conſubſtantiel à Dieu, ſa volonté étoit invariable & vivifiante. Comment eſt-il donc changé, & tombé dans la mort ? Ne ſçavez-vous pas que ſaint Cyrille dit de J. C. Comme il eſt conſubſtantiel, il a la même volonté que ſon pere, une même ſubſtance n'a qu'une même volonté.

Mars 681.

Anaſt. in Agat.

Mars 681. Theophane preſſa Macaire & Etienne de répondre par oüi, ou par non, ſur la queſtion : ſi Adam avoit une volonté naturelle, offrant de le prouver par les peres. Ils ne voulurent jamais en convenir, ni le nier; mais l'empereur & le concile ordonnerent à Theophane de rapporter ſes preuves; & il cita un paſſage de S. Athanaſe, & un de S. Auguſtin. D'où le concile conclut : Si le premier Adam a eu une volonté naturelle, comment le ſecond Adam ne l'aura-t-il pas euë dans ſa nature humaine ? Si donc il a pris une volonté impeccable dans ſa nature humaine, & qu'avant les ſiecles il eût avec le pere & le S. Eſprit une volonté divine, il eſt clair qu'il faut reconnoître en lui deux volontez.

Athan. 11. cont. Apol. n. 6. 944. Aug. V. cont. Jul.

On continua la verification des paſſages produits par Macaire; & on en examina encore trois : un de ſaint Ambroiſe, un du livre des noms divins attribué à Denis, un de S. Jean Chryſoſtome, qui eſt ainſi nommé dans les actes du concile. On vit que tous trois avoient été tronquez : après quoi l'empereur remit le reſte à une autre ſeſſion.

Lib. 11. ad Grat. c. 3.

XVIII. Neuviéme ſeſſion. *p. 773. D.*

Ce fut la neuviéme tenuë le lendemain huitiéme de Mars. Macaire d'Antioche n'y aſſiſta pas; & il ne paroît plus au concile, ni perſonne pour ſon ſiege, juſqu'à la quatorziéme ſeſſion. Conſtantin diacre & primicier des notaires du patriarche de C. P. avertit que quatre évêques, ſçavoir Pierre de Nicomedie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypepe & Theodore de Melitine, demandoient à entrer, avec ſept clercs, dont le dernier étoit le moine Etienne diſciple de Macaire. C'eſt qu'ils avoient été

été exclus du concile, comme ſuſpects d'héréſie. On les fit entrer : puis on continua l'examen du premier volume des paſſages produits par Macaire. On vint à un paſſage de S. Athanaſe ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt: Mon pere, s'il eſt poſſible, que ce calice s'éloigne de moi : où S. Athanaſe dit : Il montre ici deux volontez, l'une humaine qui eſt celle de la chair, & l'autre divine. Sur quoi Baſile évêque de Gortyne dit : Voyez, Seigneur, loin de prouver l'unique volonté comme ils promettoient, ils ont prouvé clairement les deux volontez par ce paſſage. Le moine Etienne répondit : Saint Gregoire le théologien prouve clairement l'unique volonté de Jeſus-Chriſt, en diſant: Son vouloir n'étoit point contraire à Dieu, étant tout diviniſé. Baſile répondit : Quelle volonté prétendez-vous qui ait été diviniſée : la divine ou l'humaine ? ſi vous dites que c'eſt la divine, ce qui eſt divin n'a point beſoin d'être diviniſé : ſi c'eſt l'humaine, il y a deux volontez ; & vous le prouverez malgré vous, par ce même paſſage. Domitius de Pruſiade dit : Je demande que le moine George condiſciple d'Etienne ſoit interrogé ſur la doctrine d'Etienne. On l'interrogea, & il répondit : Il diſpute toujours contre le ſentiment des peres, c'eſt leur ennemi.

Mars 681.

p. 776.

Matth. XXVI. 39 *Athan. de Incar. to.* 1. *p.* 887. *D. edit.* 1698.

Orat. 2. *theol.*

On examina enſuite un paſſage de ſaint Cyrille qui ſe trouva tronqué ; puis le concile dit parlant à Etienne : Tant s'en faut que vous & Macaire vôtre maître ayez prouvé l'unique volonté de Jeſus-Chriſt par ce volume que vous avez produit : au contraire, nous y avons trouvé que ſaint Athanaſe enſeigne

In Matth. ſer. 22 *p.* 777.

Mars 681. clairement deux volontez : quoique vous ayez tronqué & obſcurci les paſſages à votre ordinaire. C'eſt pourquoi comme convaincu d'avoir corrompu la doctrine des peres, & ſuivi celle des herétiques; nous vous déclarons déchûs de toute dignité & fonction ſacerdotale. Quant aux évêques & aux clercs ici preſens, qui ſe ſont repentis, & ont confeſſé avec nous la foi orthodoxe, Nous ordonnons qu'ils reprendront leurs places, à la charge de donner leur confeſſion de foi par écrit à la premiere ſeſſion.

p. 780.

Le concile s'écria : Longues années à l'empereur; chaſſez l'herétique. Malheur au nouvel Eutyques, malheur au nouvel Apollinaire. Chaſſez l'herétique. On chaſſa en effet le moine Etienne, & les clercs de Rome le pouſſerent par les épaules hors de l'aſſemblée. Les quatre évêques & les ſix clercs ſuſpects dirent, qu'ils étoient prêts de donner leur confeſſion de foi. Le concile déclara, que dans la prochaine ſeſſion, on verifieroit le recuëil des paſſages produits par les Romains, ſans examiner les deux autres volumes produits par Macaire : attendu que les paſſages qu'ils contenoient ne faiſoient point au ſujet. Ainſi il finit la neuviéme ſeſſion.

Anaſt. in Agath.

XIX. Dixiéme ſeſſion.

La dixiéme fut tenuë dix jours après : ſçavoir le dix-huitiéme de Mars. Il y aſſiſta environ douze évêques de plus que dans les précedentes, entre autres Philalethe de Ceſarée en Cappadoce, Platon d'Ancyre en Galatie, Marin de Sardes, Juſtin de Tyane, Alypius de Gangres, Iſidore de Rodes. L'empereur fit apporter le recuëil de paſſages des

p. 785.

peres produit par les Romains. Après qu'on eut levé le ſeau, Salomon diacre & notaire du patriarche de C. P. en commença la lecture. Le titre portoit: Paſſages des peres, pour montrer deux volontez & deux operations en Jeſus-Chriſt. Le premier paſſage étoit de la ſeconde lettre de S. Leon à l'empereur Leon, qui fut collationné à l'original tiré du tréſor de l'égliſe de C. P. écrit en parchemin, & couvert d'argent. On collationna enſuite un paſſage de ſaint Ambroiſe avec un livre en papier très-ancien tiré de la Bibliotheque patriarcale. Ce qui montre que S. Ambroiſe étoit depuis long-tems traduit en grec. Le troiſiéme paſſage étoit auſſi de S. Ambroiſe, & fut collationné ſur un livre latin rapporté par les Romains, & interpreté par Conſtantin prêtre de l'égliſe de C. P. & Grammairien latin. On verifia ainſi ſur les livres de la bibliotheque patriarcale de C. P. tous les paſſages contenus au recuëil des Romains, & ils ſe trouverent conformes. Il y avoit trente-neuf paſſages tirez de treize peres: ſçavoir ſaint Leon, ſaint Ambroiſe, ſaint Jean-Chryſoſtome, ſaint Athanaſe, ſaint Gregoire, de Nyſſe, ſaint Cyrille d'Alexandrie, ſaint Epiphane, ſaint Gregoire de Nazianze, ſaint Auguſtin, ſaint Juſtin martyr: ſaint Ephreme & ſaint Anaſtaſe tous deux patriarches d'Antioche: & Jean de Scythopolis. Il y avoit auſſi quelques paſſages de l'empereur Juſtinien. Comme ſaint Ephrem & ſaint Athanaſe étoient les plus nouveaux, le concile rendit témoignage que leur autorité & leur ſainteté étoit reconnuë.

Mars 681.

epiſt. 134. *al.* 97.

Lib. 11. *ad Grat. p.* 788. *C.*

p. 828. *B.*

p. 829.

Mars 681.

Après les passages des peres, on verifia dans le même recuëil les passages des herétiques, qui ne reconnoissoient qu'une volonté & une operation en Jesus-Christ. Il y avoit quinze passages de six auteurs: Themistius, Anthime, Severe, Paul, Theodose, & Theodore. Et tous ces passages, tant des peres que des herétiques, sont rapportez tout au long dans les actes du concile. Les legats du pape demanderent que l'on y inserât un passage d'Apollinaire qui n'étoit pas dans leur recuëil, & qui soûtenoit aussi une operation: ce qui leur fut accordé.

p. 841

Ensuite les quatre évêques & les six clercs qui avoient été suspects, presenterent des libelles de leurs confessions de foi, & firent serment sur les saints évangiles. Les libelles étoient tout conformes à celui de Pierre évêque de Nicomedie, métropolitain de Bithynie, qui fut lû & inseré dans les actes. Enfin George député de Jerusalem demanda la lecture de la lettre de S. Sophrone à Sergius, qui fut remise à la prochaine session.

p. 845.

XX. Onziéme session.

p. 852.

Sup. l. v. XXXVIII. *n.* 6.

p. 900.

Ce fut l'onziéme tenuë deux jours après, c'est-à-dire, le vingtiéme de Mars 681. Il y assista environ trente évêques de plus que dans les précedentes. On lût la lettre de saint Sophrone patriarche de Jerusalem à Sergius patriarche de Constantinople. Ensuite les legats du pape Agathon dirent: Nous sçavons que l'on a trouvé chez Macaire & Etienne son disciple, des écrits conformes à ceux des herétiques, qu'on les leur a ôtez, & qu'ils sont dans le trésor des chartes patriarcales de cette ville: nous demandons qu'ils soient apportez. George garde des char-

tes convint que ces papiers étoient dans le tréſor, & les apporta par ordre de l'empereur. Il y avoit deux volumes, & un cahier de papier. On lui demanda ſi c'étoient des ouvrages de Macaire : Il répondit : On les a trouvé dans le palais de Philippe en un appartement qui appartient au monaſtere de Chryſopolis, avec differens autres livres. Ils ſont de la main de l'abbé Etienne, & par le titre on voit que ce ſont des ouvrages de Macaire & d'Etienne. On en commença la lecture par le cahier dont le titre étoit : Copie du libelle preſenté à l'empereur par Macaire patriarche d'Antioche. L'empereur & le concile dirent : Nous ſçavons ce qu'il contient, qu'on liſe un des volumes. Le titre portoit : Diſcours adreſſé à l'empereur. Sur quoi Theophane abbé de Baïe dit : Un tel diſcours doit être preſenté & lû dans le Senat : cependant Macaire a commencé par en envoyer des copies en Sardaigne, à Rome & en d'autres lieux, ce qui eſt contre les loix de l'égliſe. L'empereur dit : Nous n'avons point de connoiſſance d'avoir reçû de tels diſcours de Macaire : Mais ſeulement quelques papiers que nous n'avons pas encore lûs, & que nous vous donnerons ; car le concile doit les connoître. On lût le diſcours qui ſe trouva plein d'erreur, & ſoûtenant clairement une volonté & une operation. Le titre du ſecond volume étoit : Diſcours envoyé par Macaire à Luc prêtre & moine d'Afrique, qui avoit écrit touchant la nouvelle heréſie des Maximiens, c'eſt-à-dire, la doctrine catholique ſoûtenuë par S. Maxime. Le concile en ayant oüi une partie, & voyant que ce

Mars 681.

p. 501.

p. 904.

Mars 681. n'étoit qu'une refutation compoſée de ſyllogiſmes à la maniere d'Ariſtote, contraire aux conciles & aux peres: on interrompit la lecture, & défendit de paſſer outre. On trouva dans le même volume un troiſiéme diſcours de Macaire, dont le concile empêcha de même d'achever la lecture. Seulement on ordonna d'extraire de ces quatre écrits de Macaire quelques paſſages conformes à ceux des herétiques produits par les Romains; & on les inſera aux actes du concile, faiſant la comparaiſon des uns & des autres.

p. 708. *C.* A la fin de la ſeſſion, l'empereur dit: Comme nous ſommes occupez aux affaires de l'état, nous ordonnons que les patrices Conſtantin & Anaſtaſe, & les exconſuls Polyeucte & Pierre ſe trouveront au concile de notre part. Vû que la plûpart des points de cette affaire & les plus importans ont été traitez en notre preſence.

XXI. Douziéme ſeſſion. La douziéme ſeſſion fut tenuë deux jours aprés, ſçavoir le vingt-deuxiéme de Mars. Quoique l'empereur fût abſent, ſon ſiége y étoit, & des deux côtez, les quatre magiſtrats qu'il avoit nommez. Il y avoit environ quatre-vingt évêques, car le nombre en croiſſoit toujours: mais il n'y avoit perſonne au nom du ſiége d'Antioche. Conſtantin primicier

p. 711. *D.* des Notaires du patriarche de C. P. dit: Vous ſavez qu'à la derniere ſeſſion l'empereur dit que Macaire lui avoit donné des papiers qu'il n'avoit pas encore lûs, & qu'il vous envoyeroit: Jean Patrice & queſteur eſt à la porte chargé de quelques papiers. Mais avant que de le faire entrer, on fit lire à l'ordinaire

les actes de la session précedente. Le questeur Jean présenta deux papiers & deux livres, le tout sellé de cire, d'un seau contenant le monogramme de l'empereur. Après quoi le concile le fit retirer, & ordonna la lecture de ces pieces. Mars 681. p. 913.

On y trouva une copie de la lettre de Sergius patriarche de C. P. à Cyrus alors évêque de Phasis, que j'ai rapportée en son lieu. Les prétendus discours de Menas à Vigile, & de Vigile à Justinien & à Theodora, qui furent de nouveau rejettez. On lut ensuite la lettre de Sergius au pape Honorius, & la réponse d'Honorius. Pour verifier ces copies le concile ordonna à George garde-chartes, d'aller querir les regîstres & les autres pieces originales gardées dans le trésor des chartes patriarcales de C. P. Cependant le concile envoya à Macaire les notaires qui écrivoient les actes avec trois évêques, sçavoir Jean de Rege, George de Cizique & Domitius de Prusiade: pour lui faire reconnoître ses écrits. Les trois évêques y allerent accompagnez de Paul, & Jean secretaire de l'empereur & d'Agathon, lecteur & notaire du patriarche de C. P. & étant de retour, ils dirent: Suivant les ordres de vôtre grandeur & du concile, nous sommes allez à la maison patriarcale, & étant entrez dans une chambre où est Macaire, nous lui avons demandé si ce sont ses ouvrages. Les ayant pris, ouverts & verifiez, il a dit: Oüi assurément ce sont mes ouvrages, je les reconnois. Nous lui avons montré de même les trois volumes, & le papier qui ont été lûs aujourd'hui; & les ayant verifiez, il a dit: Oüi, je les reconnois:

p. 916. Sup. liv. XXXVII. n. 41.

p. 917.

Sup. liv. XXXVII. n. 43. 44.

p. 928.

p. 933.

p. 936.

Mars 681. je les presentai à l'empereur l'année passée.

George le garde-chartes, revint aussi apportant les livres & les regiſtres qu'il avoit pû trouver dans le trésor. Le lecteur Antiochus prit avec lui un regiſtre de diverſes lettres: & y verifia celles de Sergius à Cyrus qui se trouva conforme avec le livre de Macaire. On verifia de même la lettre de Sergius au pape Honorius. Puis George representa l'original latin de la réponſe d'Honorius avec la traduction grecque.

p. 937. L'original fut verifié par Jean évêque de Porto, l'un des legats Romains, & tout se trouva conforme. Les magiſtrats demanderent l'avis du concile ſur ces lettres: mais le concile remit à s'en expliquer dans la prochaine seſſion.

Enſuite les magiſtrats demanderent de la part de l'empereur, ſi Macaire pourroit être rétabli dans ſon ſiége, en cas qu'il fût pénitent. Le concile ayant repris en peu de mots les crimes de Macaire, ſes mouvemens ſeditieux, les falſifications des peres, ſon opiniâtreté dans l'erreur: dit qu'il n'étoit pas poſſible de le jamais reconnoître pour évêque; & pria au contraire que l'empereur le bannît de C. P. avec ſes ſectateurs. Alors les évêques & les clercs de la dépendance du ſiége d'Antioche, s'approcherent des magiſtrats, & leur dirent: Nous vous prions de demander à l'empereur que l'on nous donne un autre archevêque à la place de Macaire, afin que le ſiége d'Antioche ne demeure pas vacant; & les magiſtrats s'en chargerent.

XXII. Treiziéme seſſion. Condamnation d Honorius.

La treiziéme seſſion fut tenuë ſix jours après la précedente, ſçavoir le vingt-huitiéme de Mars, il

n'y

n'y assista personne au nom du siége d'Antioche. Le concile prononça en ces termes le jugement qu'il avoit promis : Ayant examiné les prétenduës lettres dogmatiques de Sergius de C. P. à Cyrus, & les réponses d'Honorius à Sergius ; & les trouvant éloignées de la doctrine des apôtres, des decrets des conciles & des sentimens de tous les peres : au contraire, conformes à la fausse doctrine des heretiques, nous les rejettons entierement, & les détestons comme propres à corrompre les ames. En rejettant leurs dogmes impies, nous croyons aussi que leurs noms doivent être bannis de l'église : savoir de Sergius, Jadis évêque de cette ville de C. P. qui a commencé d'écrire sur cette erreur de Cyrus d'Alexandrie, de Pyrrhus, Paul & Pierre aussi évêques de C. P. de Theodore évêque de Pharan ; de tous lesquels le pape Agathon a fait mention dans sa lettre à l'empereur, & les a rejettez. Nous les déclarons tous frappez d'anathême. Avec eux nous croyons devoir chasser de l'église & anathematiser Honorius, jadis pape de l'ancienne Rome : parce que nous avons trouvé dans sa lettre à Sergius, qu'il suit en tout son erreur, & autorise sa doctrine impie. Nous avons aussi examiné la lettre synodique de Sophrone d'heureuse memoire, jadis évêque de Jerusalem : nous l'avons trouvée conforme à la vraye foi, à la doctrine des apôtres & des peres, & l'avons reçûë comme utile à l'église ; & nous avons ordonné que son nom sera mis dans les dyptiques.

Mars 681. p. 944. C.

p. 945.

Les magistrats demanderent ensuite que le garde-chartes produisist tous les écrits qui se trouvoient

Mars 681.

dans le tréſor, compoſez par les perſonnes qui venoient d'être condamnez. Puis ils ajoûterent: Quant à la demande des évêques & des clercs dépendans d'Antioche, pour y ordonner un évêque, nous en avons fait notre raport à l'empereur; & il a ordonné qu'ils faſſent à l'ordinaire un decret d'élection qui lui ſera preſenté. Cela fut executé, & avant la fin du concile, Theophane abbé de Baïe en Sicile, qui avoit ſi bien ſoûtenu la foi contre Macaire dans la huitiéme ſeſſion, fut ordonné évêque d'Antioche, comme on voit par les ſouſcriptions.

Anuſt. in Agath. p. 1057. B.

George garde-chartes executant l'ordre qui lui avoit été donné, repreſenta premierement la lettre de Cyrus encore évêque de Phaſis à Sergius de C. P. écrite cinquante-ſix ans auparavant pendant la quatorziéme indiction: c'eſt-à-dire en 626. & elle fut lûë. On lût enſuite la lettre du même Cyrus devenu patriarche d'Alexandrie à Sergius touchant la réünion des Theodoſiens avec les neuf fameux articles de cette réünion, qui avoient été comme le ſignal du Monotheliſme. Puis on lût pluſieurs paſſages du diſcours de Theodore de Pharan à Sergius d'Arſinoé: & un paſſage d'un diſcours dogmatique de Pyrrhus de C. P. On lût encore dans un regiſtre un paſſage de la lettre de Paul de C. P. au pape Theodore: & dans un autre la lettre de Pierre de C. P. au pape Vitalien. Comme on la liſoit, les legats du pape avertirent les magiſtrats, que les paſſages des peres qu'elle contenoit étoient tronquez: c'eſt pourquoi la lecture n'en fut pas continuée: Le concile ajoûta: Vous voyez par ces lectu-

p. 948. C. Sup. livr. XXXVII. n. 41.

p. 952. C.

Sup. ibd. n. 42.

p. 957.

p. 960. D.

p. 961. C.

res que Pyrrhus, Paul & Pierre, Theodore & Cyrus ont ſoutenu une operation & une volonté en J. C. & que le pape Agathon a eu raiſon de les rejetter. C'eſt pourquoi nous ordonnons qu'ils ſeront ôtez des ſacrez dyptiques, frapez d'anathême, & leurs écrits ſupprimez. Mars. 681. p. 964.

XXIII. Lettres des patriarches de C. P.

Les magiſtrats dirent: s'il paroît que les ſucceſſeurs de Pierre évêque de C. P. ſçavoir, Thomas, Jean & Conſtantin ayent écrit des lettres, ou des diſcours ſur la nouvelle erreur, George garde-chartes les rapportera; & les libelles qu'ils pourroient avoir demandez à des évêques ou à d'autres touchant la même erreur. Le garde chartes dit: Voici le regiſtre qui contient la copie des lettres ſynodales de Thomas, de Jean & de Conſtantin; & l'original de la lettre ſynodale de Thomas au pape Vitalien encore ſellée. Car elle ne put être envoyée, à cauſe de l'incurſion des Saraſins qui dura continuellement, comme vous ſavez, pendant les deux ans de ſon pontificat. Cette incurſion des Muſulmans dura ſept ans, depuis la vingt-ſixiéme année de l'empereur Conſtant, juſques à la cinquiéme de ſon fils Conſtantin: c'eſt-à-dire de 666. à 673. Les Muſulmans attaquerent C. P. avec une grande flotte, donnant tous les jours des combats, depuis le mois d'Avril juſques au mois de Septembre. Ils hivernoient à Cyzique, & recommençoient l'année ſuivante. Enfin ils ſe retirerent après de grandes pertes. On leur brûla quantité de vaiſſeaux par le feu gregeois: c'eſt-à-dire le feu de nafte qui brûle dans l'eau: & qui fut alors inventé. Ces ſept années de guerre

S. Niceph. hiſt. p. 22. & ibi Petau. Theoph. an. 250 p. 290. an. 25. p. 294.

Mars 681.

comprennent tout le pontificat du patriarche Thomas, qui commença en 668. & finit en 671.

Le lecteur Agathon prit donc la lettre originale de Thomas, & en ayant ôté la bulle, c'eſt-à-dire le ſeau, il en fit la lecture, & la copie du regiſtre fut trouvée conforme. On lût dans le même regiſtre les lettres ſynodales des patriarches Jean & Conſtantin à Macaire d'Antioche; le concile n'y ayant rien trouvé de contraire à la foi, fit faire ſerment au garde-chartes, que quelque recherche qu'il eût fait, il n'avoit point trouvé que perſonne eût donné à ces trois patriarches des libelles qui attribuaſſent à Jeſus-Chriſt une ſeule volonté & une ſeule operation. En conſequence le concile déclara que la memoire des trois patriarches Thomas, Jean & Conſtantin demeureroit en ſon entier, & qu'ils devoient être mis dans les dyptiques. On ne parle point de Theodore ſucceſſeur de Conſtantin, parce qu'il vivoit encore; & que ſi l'on avoit quelque ſoupçon contre lui, on pouvoit le faire expliquer lui-même. Il faut donc croire qu'il ſe ſoûmit ſans reſiſtance aux déciſions du concile.

Conc. p. 965. V. Combef. pro act. 6. ſyn. c. 2. §. 5.

On ordonna enſuite à George d'apporter les libelles, qu'il diſoit avoir trouvez, donnez par diverſes perſonnes à Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C P. afin de les ſupprimer. George les apporta, & de plus une autre lettre du pape Honorius à Sergius, & un livre où étoit une lettre de Pyrrhus au pape Jean. La lettre d'Honorius étoit en latin avec la traduction grecque: on la lût telle que je l'ai rapportée. Puis on lût celle de Pyrrhus, & les autres

P. 968. Sup. liv. XXXV. n. 7.

pieces que George avoit repreſentées. Le concile déclara qu'elles tendoient toutes à la même impieté, & ordonna qu'elles ſeroient brûlées ſur le champ : ce qui fut executé. Mars 681. p. 972.

La quatorziéme ſeſſion fut tenuë le cinquiéme jour d'Avril. On y voit pour la premiere fois Theophane nouveau patriarche d'Antioche à la place de Macaire : ce qui montre qu'il avoit été ordonné depuis la derniere ſeſſion : apparemment le 31. de Mars qui cette année 681. étoit un dimanche. On proceda à l'examen de la falſification du cinquiéme concile, déja reconnuë dans la troiſiéme ſeſſion. Et premierement George garde-chartes rapporta les deux volumes en parchemin du cinquiéme concile, avec le rôle en papier qui étoit l'original de la ſeptiéme ſeſſion : & il affirma par ſerment, que c'étoit les mêmes qui avoient été apportez la premiere fois. Il repreſenta de plus un volume en papier du même concile, qu'il avoit trouvé depuis dans la bibliotheque patriarcale. 5. Avril 681. XXIV. Quatorziéme ſeſſion : verifications d'écritures. p. 623. p. 623. p. 977.

Quelques évêques ſe leverent, & prenant en main ces volumes, ils examinerent ſoigneuſement les endroits ſuſpects ; & après les avoir conferez avec le volume en papier qui venoit d'être repreſenté, & avec d'autres anciens exemplaires en papier du cinquiéme concile, ils dirent : Nous avons trouvé que les deux volumes en parchemin, & le rôle en papier de la ſeptiéme ſeſſion, ſont conformes entre eux : mais qu'on y a ajoûté le prétendu diſcours de Menas à Vigile, & ceux de Vigile à Juſtinien & à Theodora, & qu'ils n'ont été, ni faits, ni écrits dans p. 784.

5. Avril. 681. le tems du cinquiéme concile. Car on a inſeré au premier volume trois cahiers, qui contiennent le prétendu diſcours de Menas; & dans le ſecond volume à la ſeptiéme ſeſſion, on a changé le quinziéme cahier, & on en a ajoûté un de quatre feüillets avant le ſeiziéme, qui contient les prétendus diſcours de Vigile à Juſtinien, & à Theodora; & ces deux cahiers ajoûtez n'ont point de chiffre. Nous jugeons que ces diſcours ont été malicieuſement fabriquez ſous le nom de ces perſonnes, contre la doctrine catholique; puiſqu'ils ne ſe trouvent, ny dans les anciens exemplaires entiers, qui ſont rapportez, ni dans celui qui vient d'être trouvé à la Bibliotheque patriarcale. C'eſt pourquoi nous ordonnons, que le rôle de papier & les deux volumes ſoient barrez & effacez aux endroits falſifiez. Que les fauſſaires & les diſcours qu'ils ont ſuppoſez ſoient anathematiſez.

981. Macrobe évêque de Seleucie en Iſaurie dit: Je déclare que j'ai un livre du cinquiéme concile, qui m'a été donné par Philippe maître de la milice; & en le liſant je l'ai trouvé falſifié à la ſeptiéme ſeſſion. J'ai demandé à Philippe à qui il l'avoit donné. Il m'a dit que c'étoit au moine Eſtienne diſciple de Macaire. L'écriture des endroits falſifiez eſt aſſurément de la main du moine George qui étoit auſſi avec Macaire. Car entrant chez lui du tems qu'il étoit mon patriarche, j'ai vû ſouvent le moine George écrire; & je ſçai fort bien que c'eſt de ſon écriture. Je demande qu'il ſoit interrogé. On fit venir le moine George au milieu de l'aſſemblée; &

ayant conſideré le livre rapporté par l'évêque Macrobre, il dit : C'eſt le même livre qui appartenoit à Philippe, car il étoit voiſin du pere Eſtienne qui a été condamné avec l'heretique Macaire. Quand Theodore alors patriarche de cette ville diſputa ſur la foi avec Macaire, Macaire & Eſtienne tirerent, à ce qu'ils diſoient, du palais patriarcal des copies des prétendus écrits de Vigile, nous les écrivîmes dans ces cahiers, & ils les donnerent à l'empereur. Après quoi ils s'enhardirent, & les montroient à tous ceux qui venoient chez eux. Philippe donc montra ſon livre à Eſtienne, lui dit : J'ai apporté d'Occident ce livre du cinquiéme concile, voyez s'il eſt bien. Eſtienne lui dit : qu'il y manquoit quelque choſe : & Philippe le pria de le faire ſuppléer. Eſtienne me fit décrire ces pieces, je les écrivis, & les lui donnai. Il eſt vrai que c'eſt mon écriture. Et ce n'eſt pas ſeulement dans cet exemplaire qu'ils ont ajoûté les prétendus diſcours de Vigile : ils les ont mis à tous ceux qui ſont tombez entre leurs mains. Ils en ont recouvré un exemplaire latin, qu'ils diſoient avoir acheté ſix ſous d'or de la veuve du patrice Innocent. Mais pour cet article Conſtantin prêtre de la grande égliſe & grammairien latin, en eſt parfaitement inſtruit. 5. Avril. 681.

Conſtantin fut interrogé, & dit : Du tems du patriarche Paul, Fortunius évêque de Carthage étant venu en cette ville, & devant aſſiſter à l'office dans la grande égliſe : on demanda en quel rang il devoit s'aſſeoir, devant les metropolitaint ou après. Pour le ſavoir le patriarche Paul fit chercher le p. 984.

5. Avril 681.

livre du cinquiéme concile; & il y trouva ſon rang. En cherchant ce livre, on trouva auſſi par occaſion un exemplaire latin du même concile. Le patriarche le tira de la bibliotheque, & me dit: Voyez s'il eſt entier, le conferant ſur le rôle en papier, qui en eſt l'original. Je trouvai le latin defectueux dans la ſeptiéme ſeſſion. Le patriarche Paul me dit: Prenez avec vous le diacre Sergius, qui écrit ſi bien en latin, & faites-lui ajoûter ce qui manque. C'étoit les prétendus diſcours de Vigile. Je les traduiſis en latin, & Sergius les écrivit: puis l'écrivain Theodore qui avoit ſa boutique près S. Jean Phocas, les ajoûta au livre latin. Le diacre Sergius étant auſſi interrogé, confirma le même fait.

Alors le concile s'ecria: Anathême au prétendu diſcours de Menas à Vigile: Anathême à ceux qui l'ont fabriqué ou écrit: Anathême aux prétendus diſcours de Vigile à Juſtinien & à Theodora: Anathême en un mot à ceux qui ont falſifié les actes du
p. 985. cinquiéme concile: Anathême à ceux qui ont enſeigné, qui enſeignent ou enſeigneront une ſeule volonté, & une ſeule operation en Jeſus-Chriſt. Aux quatre ſaints conciles memoire éternelle. Au ſaint concile cinquiéme memoire éternelle. Longues années à l'empereur Conſtantin. Fils de Dieu, donnez-lui la vie: donnez-lui la victoire.

Theodore de Trimithonte, & les autres évêques de Chipre, demanderent la lecture d'un diſcours de ſaint Athanaſe ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt: Maintenant mon ame eſt troublée. Il fut lû & le
Joan. XII. 27. conc. p. 989. concile y trouva clairement les deux volontez.

Enſuite

Enſuite Domitius de Ptuſiade dit : Je vous donne avis qu'un nommé Polychrone prêtre & moine, ſoûtient les erreurs de Macaire & d'Etienne, & trompe les ſimples. Jugez-vous à propos de le faire venir, afin qu'il explique ſa foi ? On ordonna qu'il ſeroit amené à la prochaine ſeſſion. 26. Avril. 681.

Le concile fut interrompu quelque tems par les fêtes de Pâques, qui cette année 681. étoit le quatorziéme d'Avril. Le dimanche de l'octave, Jean évêque de Porto le premier des deputez d'Occident celebra la meſſe ſolemnelle en latin dans l'égliſe de ſainte Sophie en preſence de l'empereur & du patriarche : on y fit pluſieurs acclamations en latin à la loüange de l'empereur : & cet honneur fait aux deputez d'Occident donna une grande joie au peuple, & à tout le concile.

XXV. Quinziéme ſeſſion. Polychrone.

La quinziéme ſeſſion fut donc tenuë trois ſemaines après la precedente, & le vingt-ſixiéme d'Avril. On fit entrer Polychrone, & on lui ordonna de déclarer ſa creance. Il répondit : Je donnerai ma confeſſion de foi par les œuvres, ſur un mort, en priant le fils de Dieu de le reſſuſciter : s'il ne reſſuſcite pas, me voici : le concile & l'empereur feront de moi ce qu'il leur plaira. Le concile dit : Nous voulons ſavoir quelle confeſſion de foi vous prétendez faire ſur le mort. Polychrone répondit : Quand je l'y mettrai vous la lirez. Le concile dit : Voilà le mort tout prêt, donnez votre confeſſion de foi. Polychrone tira un papier ſcellé d'un ſceau où étoit gravé le monogramme de Polychrone confeſſeur, c'eſt-à-dire, apparemment de l'évêque p. 996.

26. Avril 681.

Martyr. R. 17. Febr. Boll. to. 5. p. 5.
v. Tillem to. 5. p. 561.

de Cteſiphonte que l'on dit avoir été martyriſé ſous Decius. On fit lire cet écrit, où Polychrone parlant à l'empereur diſoit : J'ai vû une multitude d'hommes vétus de blanc, & au milieu d'eux un perſonnage dont je ne puis exprimer la puiſſance, qui m'a dit : L'empereur Conſtantin fait une nouvelle confeſſion de foi : va promptement lui dire, qu'il ſe garde de la faire ou de la recevoir. Enſuite étant venu d'Heraclée à Chryſopolis, comme j'étois ſur la terraſſe environ la ſeptiéme heure du jour, je vis un homme revétu d'un habit très-blanc, qui me dit : Celui qui ne confeſſe pas une volonté & une operation theandrique, n'eſt pas Chrétien. Je dis : C'eſt ce que le très-ſage empereur Conſtantin a défini par avance une volonté & une operation theandrique. Il me répondit : Il a très-bien fait. Le concile demanda à Polychrone ſi cet écrit étoit de ſa main, & ſi c'étoit celui qu'il vouloit mettre ſur le mort : & il convint de l'un & de l'autre.

p. 997.

Les magiſtrats & le concile ordonnerent que l'épreuve du mort ſe feroit en public ; & étant ſortis du palais, ils ſe rendirent dans la cour du bain du Zeuxippe, accompagnez d'un grand peuple : le mort fut etendu ſur un lit garni d'argent. Polychrone mit ſur ce corps ſa confeſſion de foi, lui parla bas, pendant pluſieurs heures ; & dit enfin : Il m'eſt impoſſible de reſſuſciter le mort. Le peuple qui étoit preſent s'écria : Anathême au nouveau Simon. Anathême à Polychrone l'impoſteur. Les magiſtrats & le concile rentrerent dans le palais, & ordonnerent à Polychrone de déclarer s'il confeſſoit deux

volontez & deux operations en Jesus-Christ. Il répondit: Je confesse ce qui est écrit dans le papier que j'ai presenté, & que j'ai mis sur le mort. Je croi une volonté & une operation theandrique, & je ne dis autre chose. Le concile dit: Puisque Polychrone a perseveré dans son erreur jusques à la vieillesse; & que maintenant étant averti par nous il a voulu tenter le Saint-Esprit, composant un écrit plein de blasphême, & disant impudemment qu'il ressuscireroit un mort en confirmation de sa foi; nous l'avons déja soûmis à l'anathême dont parle saint Paul. Et toutefois pour la conviction du peuple, que lui & ses complices ont séduit, nous avons consenti qu'il executât publiquement sa proposition insensée. Nous avons fait apporter le mort qu'il avoit cherché lui-même, & nous l'avons laissé murmurer auprès autant qu'il a voulu, jusques à ce qu'il a déclaré qu'il ne pouvoit rien faire. C'est pourquoi nous ordonnons que comme imposteur & heretique manifeste, il soit dépoüillé de tout rang & fonction sacerdotale. Après qu'il fut ainsi deposé, le concile s'écria: Anathême à l'heretique Polychrone & à ses complices Macaire & Etienne. La Trinité les a deposez tous trois.

26. Avril 681.

p. 1000.

Depuis cette session jusqu'à la suivante, il y eut un intervalle de trois mois & demi: peut-être pour attendre la commodité de l'empereur, qui devoit assister à la conclusion du concile. Enfin la seiziéme session fut tenuë le neuviéme jour d'Août de la même année 681. Il y eut encore un plus grand nombre d'évêques. Theophile primicier desnotaires

XXVI. Seiziéme session 9. d'Aoust 681.

p. 1005.

9. Aouſt 681.

de C. P. dit: Je vous avertis que Conſtantin, qui ſe dit prêtre de l'égliſe d'Apamée en Syrie, eſt à la porte, & demande à entrer pour vous inſtruire de quelque choſe concernant la queſtion preſente. On le fit entrer, & il dit: Si j'avois été oüi, nous n'aurions pas reçu la perte que nous avons ſoufferte cette année dans la guerre de Bulgarie. En effet, les Bulgares nation barbare ayant paſſé le Danube, commencerent alors à faire des courſes dans la Thrace; & l'empereur Conſtantin fut contraint de faire avec eux une paix honteuſe, & de leur payer tribut. Le prêtre Conſtantin continua: J'ai voulu dès le commencement entrer dans le concile, & vous exhorter à faire quelque accommodement, ſans perſecuter les uns ni les autres; je veux dire, ni ceux qui diſent une volonté, ni ceux qui en diſent deux. J'allai trouver le patrice Theodore, & le priai de parler de moi au concile. Maintenant ſi vous l'ordonnez, j'écrirai en ſyriaque ce que Dieu m'a donné ſur la foi, & on le traduira en grec.

Theoph. an. 11. *p.* 299.

Le concile dit: comme vous nous avez expliqué vos penſées en grec, déclarez auſſi votre foi. Il demanda un delai de ſix jours, qui lui fut refuſé, parce qu'il avoit demandé lui-même à être oüi. Il dit donc: Je reconnois deux natures, comme il a été dit à Calcedoine, & deux proprietez. Pour les operations, je n'en diſpute point, ſi vous les admettez comme proprietez. Mais je ne reconnois qu'une volonté de la perſonne du Verbe; c'eſt-à dire, de ſa ſubſiſtance. Car pour dire la verité, je ne ſai ce que veut dire en grec hypoſtaſe. Or je dis la volonté

de la perſonne du Verbe, même après l'incarnation. Car le Pere, & le Fils, & le Saint Eſprit ne ſont qu'une volonté. On lui demanda ſi cette unique volonté qu'il reconnoiſſoit en Jeſus-Chriſt étoit de la nature divine ou de la nature humaine. Il répondit: C'eſt de la divinité. On lui demanda, ſi la nature humaine de Jeſus-Chriſt avoit une volonté? Il répondit: Oüi, une volonté naturelle: car il l'eut depuis ſa naiſſance juſques à la croix, & c'eſt ce que j'appelle une proprieté. Quoi donc, lui dit-on, Jeſus-Chriſt depuis ſa croix quitta-t il la nature humaine? Il répondit: La volonté humaine ne demeura pas avec lui, mais avec la chair & le ſang. Car il n'a plus beſoin de boire ou de manger, de dormir ou de marcher. On le preſſa ainſi: Vous avez dit que la perſonne du Verbe avoit une volonté: vous avez dit enſuite que ſon humanité avoit une volonté naturelle: comment donc ne reconnoiſſez-vous en Jeſus-Chriſt qu'une volonté? Il l'a quittée, répondit-il, avec la chair & le ſang: & on le pouſſa juſques à dire que Jeſus-Chriſt s'étoit dépoüillé de ſa chair. Il reconnut que c'étoit la doctrine de Macaire d'Antioche, & y perſiſta diſant, qu'il ne pouvoit croire autrement. Alors le concile s'écria: C'eſt l'opinion des Manichéens; c'eſt la creance d'Apollinaire. Anathême à lui & à ſes dogmes: chaſſez le Manichéen. Ainſi Conſtantin d'Apamée fut chaſſé du concile.

9. Aouſt. 681.

Conc. p. 1008.

Enſuite George patriarche de C. P. dit: Je vous demande en grace avec quelques évêques dépendans de ce ſiege, que s'il eſt poſſible, les perſonnes

9. Aouſt. 681.

ne ſoient point anathematiſées nommément dans les acclamations ; c'eſt-à-dire, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre. Le concile répondit : il faut que ceux qui ont une fois été déclarez coupables, & ôtez des ſacrez dyptiques par notre ſentence, ſoient auſſi anathematiſez nommément. George declara qu'il cedoit à l'avis du plus grand nombre ; & ils firent tous pluſieurs acclamations à la loüange de l'empereur. Puis ils ſouhaiterent longues années au pape Agathon, à George de C. P. à Theophane d'Antioche, au concile & au ſenat. Ils crierent enſuite : Anathême à Theodore de Pharan heretique, à Sergius, à Cyrus. Anathême à Honorius heretique, à Pyrrhus, à Paul, à Pierre, à Macaire, à Etienne, à Polychrone & à tous les heretiques. Les magiſtrats demanderent au concile s'il reſtoit quelque choſe à examiner touchant l'affaire preſente : le concile répondit que non ; & que dans la prochaine ſeſſion ils dreſſeroient la confeſſion de foi avec l'aſſiſtance du Saint-Eſprit.

p. 1009.

La dix-ſeptiéme ſeſſion fut tenuë un mois après, ſavoir l'onziéme de Septembre 681. la dixiéme indiction étant commencée à C. P. On n'y fit autre choſe, que de convenir de la définition de foi qui fut publiée de nouveau dans la ſeſſion ſuivante. Auſſi celle-ci ne ſe trouve point dans les exemplaires grecs, & ils n'en comptent que dix-ſept.

XXVII. Fin du concile.

La derniere ſeſſion du concile, & la dix-huitiéme ſelon les Latins, fut tenue le ſeiziéme de Septembre.

p. 1020. *D.*

L'empereur y aſſiſta en perſonne ; & il y eut plus de cent ſoixante évêques. On y lut la définition de

foi du concile, où il declare premierement qu'il adhere aux cinq conciles precedens, & rapporte les ſymboles de Nicée & de C. P. Puis il remarque les auteurs de l'erreur qu'il condamne, ſavoir Theodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. le pape Honorius, Cyrus d'Alexandrie, Macaire d Antioche & Etienne ſon diſciple. Il approuve les deux lettres du pape Agathon & de ſon concile, comme conformes au concile de Calcedoine & à la doctrine de ſaint Leon & de ſaint Cyrille. Enfin il explique le myſtere de l'incarnation, prouve & décide qu'il y a en Jeſus-Chriſt deux volontez naturelles, & deux operations naturelles: & défend d'enſeigner autre choſe, ſous peine de dépoſition pour les clercs, & d'anathême pour les laïques. Enſuite ſont les ſouſcriptions des légats & de cent ſoixante-cinq évêques,

16. Sept. 681.

p. 1024. B.

p. 1028.

Le concile confirma encore cette définition de foi par pluſieurs acclamations, & réïtera les anathêmes contre les heretiques: entre leſquels Honorius ne fut pas oublié. Puis on fit lire un diſcours adreſſé à l'empereur ſuivant la coûtume, où les peres louënt ſa pieté, & rapportent en ſubſtance ce qu'ils ont fait dans le concile: repetant encore l'anathême contre les heretiques. Ils y louënt auſſi le pape Agathon, & diſent que ſaint Pierre a parlé par ſa bouche. Enfin ils prient l'empereur d'autoriſer leur déciſion par ſa ſouſcription, & par ſes édits. Les ſouſcriptions ſont encore à la fin de ce diſcours. Après qu'il eut été lû les évêques réïtererent à l'empereur de vive voix la priere de ſouſcrire la défini-

p. 1044.

p. 1048.

p. 1053. B.

p. 1069.

tion de foi, ce qu'il promit. Mais auparavant il re-
062. preſenta que Citonat archevêque de Caillari en Sar-
daigne avoit été accuſé de crime d'état, & juſtifié.
C'eſt pourquoi il pria le concile de le recevoir, &
lui faire ſouſcrire la définition de foi. Après donc
que Citonat & un autre évêque eurent ſouſcrit,
l'empereur ſouſcrivit tout le dernier.

Le concile pria l'empereur que pour la ſureté de
la foi, on donnât à chacune des chaires patriarca-
les, un exemplaire de la définition de foi ſouſcrit
de ſa main : ce qu'il accorda. On en fit donc cinq
copies, qui furent données aux légats du pape, &
des deux patriaches abſens, & à ceux de C. P. &
p. 1073. C. d'Antioche qui étoient preſens. Le concile écrivit
au pape Agathon une lettre, où il dit entre autres
choſes : Nous avons condamné ceux qui ſe ſont
écartez de la foi, ſuivant la condamnation portée
par vos lettres. Ils y nomment toutefois Honorius
p. 1076. E. dont le pape n'avoit point parlé ; mais depuis ſa
condamnation, on ne le ſeparoit plus des autres.
Vous apprendrez tout, diſent-ils, par les actes que
nous vous envoyons. Enfin ils prient le pape de con-
firmer par ſes lettres leur définition de foi ; c'eſt à-
dire de marquer ſon conſentement. Cette lettre eſt
ſouſcrite par les légats d'Orient, & par cinquante-
cinq évêques. L'empereur fit un édit pour l'execu-
tion de la déciſion du concile : où Honorius eſt en-
core nommé comme fauteur de l'hereſie, & con-
traire à lui-même. La doctrine catholique ſur les
p. 1085. E. deux volontez y eſt expliquée fort au long, & l'em-
pereur conclut en ces termes : Nous défendons à
qui

AN. 681.
p. 1097. *E.*

qui que ceſoit de plus diſputer touchant une ou deux volontez ou operations. Et enſuite : quiconque contreviendra à la preſente conſtitution, s'il eſt évêque, clerc ou moine, il ſera dépoſé. S'il eſt en dignité, il en ſera privé, & ſes biens confiſquez. S'il eſt ſimple particulier il ſera banni de C. P. & de toutes nos villes. Ainſi finit le ſixiéme concile œcumenique troiſiéme de C. P.

On ne ſe contenta pas d'ôter des dyptiques les noms de ceux qui avoient été condamnez : on ôta auſſi leurs images des égliſes. C'eſt-à-dire celles de Cyrus, Sergius, Paul, Pyrrhus & Pierre. Pour les vivans, ſçavoir Macaire, Etienne, Anaſtaſe, Leonce, Polychrone & Epiphane : ils preſenterent tous enſemble une requeſte à l'empereur, pour être envoyez au pape, ce qui leur fut accordé ; & Rome leur fut donnée pour le lieu de leur exil.

Anaſt. in Agath.

Epiſt. Conſt. to. 6. Conc. p. 1101 *E.*

XXVIII. Mort d'Agathon. Leon II. pape.

Les légats du pape Agathon étant à C. P. obtinrent à ſa priere une lettre de l'empereur, par laquelle il moderoit la ſomme que l'on avoit accoûtumé de donner pour l'ordination du pape, à condition toutefois que le pape nouvellement élû, ne ſeroit ordonné qu'après que le decret d'élection auroit été porté à C. P. ſuivant l'ancienne coûtume ; & que l'empereur auroit donné ſon conſentement. Le pape Agathon vécut peu après le concile. Il donna au clergé de Rome une diſtribution d'argent, & 2140. ſous d'or pour le luminaire de l'égliſe des apôtres, & de ſainte Marie-Majeure. Il fit en une ordination dix prêtres & trois diacres, & d'ailleurs dix-huit évêques. Après avoir tenu le ſiege deux

AN. 682.

ans & demi, il mourut, & fut enterré à S. Pierre le dixiéme de Janvier : jour auquel l'égliſe l'honore comme Saint.

Mærtyr. R. 10. Janvier.

Anaſt. in Leo.

On élut à ſa place Leon Sicilien fils de Paul : qui ſçavoit le grec & le latin, étoit éloquent, inſtruit des ſaintes écritures & du chant eccleſiaſtique; appliqué à inſtruire : aimant les pauvres & la pauvreté. Son ordination fut differée à l'ordinaire juſques à ce que l'on eut reçû le conſentement de l'empereur ; & l'on rapporte àcette élection deLeon une formule qui reſte de la relation que l'on envoyoit de Rome pour cet effet. Cependant les legats qui avoient aſſiſté au concile arriverent à Rome au mois de Juillet 682. indiction dixiéme, apportant des lettres de l'empereur, pour remettre à l'égliſe Romaine les contributions de bled que fourniſſoient les patrimoines de Sicile & de Calabre, & d'autres impoſitions dont l'égliſe étoit ſurchargée. Auſſi les legats furent reçûs à Rome avec grande joye. Ils apporterent les actes du concile, & deux lettres de l'empereur en confirmation : l'une au pape Leon, l'autre à tous les conciles dépendans du ſaint Siege ; C'eſt-à-dire aux évêques d'Occident, qui lui avoient écrit. Dans la lettre au pape, l'empereur parle ainſi de celle d'Agathon : Nous l'avons fait lire publiquement ; & elle a été trouvée conforme aux ſaintes écritures, aux conciles, & aux peres. Ainſi nous l'avons tous reçûë avec joye, comme ſi ſaint Pierre eût parlé. Il n'y a eu que Macaire d'Antioche qui a refuſé opiniâtrement de s'y conformer, comme vous verrez par les actes. Lui & ſes complices nous ont

Ap. Papebr. Conc. Chr. p. 106.

epiſt. Leon. to. 6. Conc p 1113. A Anaſt. in Jo. V.

to. 6. Conc. p. 1200. 1105. v. not. p. 244.

AN. 682.

prié de les renvoyer à vous, ce que nous avons fait, & nous laissons tout ce qui les regarde à vôtre jugement paternel. A la fin il prie le pape de lui envoyer au plûtôt un legat.

Enfin après que le saint siége eut vâqué dix mois, le pape Leon II. fut ordonné le dimanche 19. d'Octobre 682. par trois évêques, André d'Ostie, Jean de Porto un des legats au concile, & Placentin de Velitre, parce que le siege d'Albane étoit vacant. L'année suivante il renvoya à C. P. Constantin soudiacre regionaire du saint Siege, qui avoit assisté au concile: chargé d'une lettre pour l'empereur du septiéme de May, indiction onziéme 683. où il dit, parlant des actes du concile: Les ayant soigneusement examinez, nous les avons trouvez conformes à ce que les légats nous avoient rapporté; & nous avons vû que ce sixiéme concile à suivi exactement les cinq precedens. Nous avons eu aussi très-agréable l'édit de vôtre pieté, qui avec la décision du concile fait comme un glaive à deux tranchants pour exterminer les heresies. C'est pourquoi nous consentons à la définition du saint concile sixiéme, & la confirmons par l'autorité de saint Pierre, le recevant comme les cinq autres conciles. Nous anathematisons les inventeurs de la nouvelle erreur, sçavoir Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C.P. & encore Honorius, qui au lieu de purifier cette église apostolique par la doctrine des apôtres, a pensé renverser la foi par une trahison profane. Nous anathematisons aussi Macaire jadis évêque d'Antioche, Etienne

p. 1116. B.

p. 1117.

ſon diſciple ou plûtôt ſon maître, l'impoſteur Polychrone, & tous leurs ſemblables. Nous avons fait tous nos efforts comme vous nous y exhortez par
p. 1120. vôtre lettre, pour les inſtruire, & les ramener à la vraye foi: mais ils ſont demeurez opiniâtres.

Anaſt. in Leo. Macaire & les autres condamnez par le concile, & releguez à Rome y furent enfermez en divers monaſteres. Il y en eut deux à qui le pape rendit la communion: ſçavoir Anaſtaſe prêtre, & Leonce diacre de l'égliſe de Conſtantinople qui avoient été envoyez avec les autres, quoique le concile ne les eut pas anathematiſez. Le pape les reçût à la communion le jour de l'Epiphanie 683. après qu'ils eurent donné leur confeſſion de foi par écrit, & anathematiſé les heretiques.

XXIX. Douziéme concile de Tolede. *epiſt 4. ad Simpl. p. 1260. G. Luc. Tul. lib. 3.*

Le pape Leon ayant reçû les actes du ſixiéme concile, ſe hâta d'en faire part aux évêques d'Eſpagne: où il étoit arrivé un grand changement depuis deux ans. Le roi Vamba étant tombé malade, enſorte qu'il avoit perdu la memoire, l'archevêque de Tolede lui donna la penitence, & le revêtit de l'habit monaſtique Etant revenu à lui, il ſe crût oblige à demeurer en cet état, & renonça au royaume, déclarant ſon ſucceſſeur Ervige parent du roi Chindaſuinte. Cette déclaration ſe fit en preſence des Seigneurs par un acte ſolemnel, où ils ſouſcrivirent le dimanche quatorziéme d'Octobre, Ere
Chr. reg. Viſig. 718. c'eſt-à-dire l'an 680. & le dimanche ſuivant Ervige fut couronné roi des Viſigots. Mais on dit qu'il avoit fait donner à Vamba un breuvage empoiſonné, pour s'attirer la couronne par cet artifice

Incontinent après il assembla un concile à Tolede que l'on compte pour le douziéme, où se trouverent trente-cinq évêques, & à leur tête Julien de Tolede, avec trois autres metropolitains, sçavoir ceux de Seville, de Bragues, & de Merida. On y voit aussi quatre abbez, & quinze seigneurs. Le concile commença le neuviéme de Janvier, & finit le vingt-cinquiéme, la premiere année du regne d'Ervige, Ere 719. c'est-à-dire l'an 681. Le roi y presenta un écrit, par lequel il prioit les évêques de lui assurer le royaume, qu'il tenoit de leurs suffrages. Il demandoit la confirmation des loix faites contre les Juifs, & l'abrogation de celle qui condamnoit à perdre leur dignité ceux qui avoient deserté, ou manqué de se trouver à l'armée.

To. 6. conc. p. 1221.
Isid. pac. p. 9.

Le concile fit treize canons, dans le premier desquels il dit : Nous voyons évidemment, & par écrit comment nôtre sereniſſime prince est venu à la couronne. Nous avons vû la notice souscrite par les seigneurs du palais, devant lesquels Vamba a reçû l'habit de religion & la tonsure; son décret où il desire qu'Ervige lui succede; & une instruction à nôtre venerable frere Julien évêque de Tolede, où il lui marque avec quel soin on doit celebrer l'onction d'Ervige : & cet écrit est souscrit de la main de Vamba. Ayant lû toutes ces pieces nous avons crû y devoir donner nôtre confirmation. C'est pourquoi nous déclarons, que la main du peuple est délivrée de toute obligation du serment, par lequel il étoit engagé à Vamba; & qu'il doit reconnoître pour seul maître le sereniſſime prince Ervige

que Dieu a choisi, que son predecesseur a institué ; & ce qui est plus, que tout le peuple a desiré. Quiconque s'élevera contre lui sera frappé d'anathême.

Le second canon dit en substance : Souvent ceux qui étant en santé ont desiré la penitence, se trouvent hors d'état de la demander dans la maladie, ayant perdu la parole & la connoissance. On ne laisse pas toutefois de leur donner le dernier viatique & on ne croit pas leur penitence infructueuse. Par le viatique, j'entends ici l'absolution, comme en d'autres canons. Le concile continuë : il y en a qui étant revenus en santé, prétendent quitter la tonsure & l'habit de religion ; assurant impudemment qu'ils ne sont point tenus de ce vœu, parce qu'ils n'ont point demandé la penitence. Mais comme le baptême que les enfans ont reçû sans connoissance ne laisse pas de les engager : ainsi ceux qui ont reçû la penitence sans le sçavoir l'observeront inviolablement, & nous leur interdisons le retour à toute fonction militaire. Nous n'approuvons pas toutefois, que les évêques donnent legerement la penitence à ceux qui ne la demandent pas, & nous le leur défendons, sous peine d'un an d'excommunication. On voit bien que ce canon est fait exprès pour exclure Vamba de toute esperance de remonter sur le trône. Aussi il ne paroît pas qu'il y ait pensé, il demeura dans le monastere, & y mourut au bout de sept ans. Au reste, c'est le premier exemple d'une pareille entrepriſe des évêques : de dispenser les sujets du serment de fidelité fait à leur

prince; & d'interdire l'exercice de la puiſſance temporelle ſous pretexte de penitence.

On ordonne encore en ce concile que les évêques rendront la communion eccleſiaſtique à ceux que le prince aura reçûs en grace, & que ceux qui auront manqué de ſe trouver à l'armée, ne perdront point le droit de porter témoignage : nonobſtant la loi du roi Vamba qui eſt abrogée. Il ſemble que le nouveau roi Ervige cherchoit à décrier le gouvernement paſſé. Car dans ce même concile Etienne évêque de Merida ſe plaignit que Vamba l'avoit contraint par violence à établir un évêque de nouveau dans un village. On lût pluſieurs canons contre les érections d'évêchez dans les lieux trop petits ; & on caſſa l'érection, ſans toutefois dépoſer le nouvel évêque : mais on lui deſtina le premier évêché vacant. Au reſte, on défendit ſous peine d'anathême de mettre un évêque dans le lieu qui n'en a jamais eu : comme s'il ne pouvoit pas y avoir des cauſes d'en ériger de nouveau. Il eſt dit que l'évêque de Tolede aura le pouvoir d'ordonner tous les évêques d'Eſpagne, ſuivant le choix du prince, pourvû que lui-même les juge dignes : mais le nouvel évêque après ſon ordination ſera tenu dans trois mois de ſe preſenter à ſon metropolitain pour recevoir ſes inſtructions. Ainſi on ôte aux comprovinciaux le droit d'élire les évêques, & au metropolitain le droit de le ſacrer pour attribuer tout au roi & à l'évêque de Tolede, On condamne l'uſage de quelques évêques ; qui offrant pluſieurs fois le ſacrifice en un jour, ne communioient qu'au

Can. 3.

c. 7.

c. 4.

c. 6.

c. 5.

dernier; & on déclare qu'ils doivent communier à chaque sacrifice. On renouvelle les loix contre les
c. 9. Juifs. Le roi Ervige donna un édit en confirmation de ce concile.

XXX. Treiziéme concile de Tolede. to. 6. p. 1253.

Environ trois ans après, c'est-à-dire l'an 683. le quatriéme de Novembre, la quatriéme année du regne d'Ervige, Ere 721. on tint encore un concile qui fut le treiziéme de Tolede. Il commença à l'ordinaire par la confession de foi, c'est-à-dire le symbole de Nicée; que desiors on chantoit à la messe dans les
p. 1255. B. églises d'Espagne: puis on fit treize canons; dont
cap. 1. environ la moitié regardent des interêts temporels. On rétablit dans leurs droits, leurs biens, & leurs
Sup liv. XXXIX. n. 51. dignitez tous ceux qui avoient été condamnez comme complices de la revolte de Paul contre le roi Vamc. 2. ba: tant on prenoit soin de revoquer les ordonnances de ce prince. On défend de mettre aux fers ou à la question les officiers du palais & les clercs, quand ils sont accusez: ni de proceder contre-eux avec trop de rigueur. On remet tous les arrerages des tri-
c. 3. buts, jusques à la premiere année du regne d'Ervige.
c. 4. On défend sous peine d'anathême, de faire aucun mal à la posterité du roi Ervige, ni de la reine Liubigotone son épouse. On défend aux veuves des rois,
c. 5. de se remarier, ni à personne, même à un roi, de les
c. 6. épouser, comme si c'étoit un crime. Défense aux serfs & aux affranchis, excepté à ceux du fisc, d'avoir aucune charge dans le palais, ou dans les terres royales. Il n'y a que la volonté du roi, & le consentement des seigneurs qui peut autoriser les évêques à faire de tels reglemens.

Ceux qui ſuivent ſont plus eccleſiaſtiques. On défend aux évêques & aux miniſtres de l'égliſe de dépoüiller les autels, les couvrir de cilices, éteindre les luminaires, ou mettre dans les égliſes d'autres marques de deüil, pour ſatisfaire leurs paſſions & leurs reſſentimens particuliers. Nous avons vû que c'étoit la maniere d'interdire les égliſes. Gaudence évêque de Valerie fit repreſenter au concile par ſon deputé qu'étant dangereuſement malade il avoit été ſoumis aux loix de la penitence, par l'impoſition des mains. Il demandoit s'il lui étoit permis de celebrer la meſſe & de faire ſes autres fonctions. Le concile répond qu'il les peut exercer, après avoir reçû la reconciliation. Parce que ſuivant les canons ceux qui étant en peril de mort reçoivent la penitence, ſans ſe confeſſer coupables d'aucun crime, peuvent même être promûs aux ordres. C'eſt la diſpoſition d'un canon du quatriéme concile de Tolede : & il eſt remarquable qu'à la mort on donnât la penitence publique par précaution, même aux évêques. Ce treiziéme concile confirma tous les canons du precedent, & l'on voit l'interêt qu'y avoit le roi. Il dura trois jours ; & quarante huit évêques y aſſiſterent, dont les quatre premiers étoient metropolitains. Enſuite des évêques ſont cinq abbez : puis les trois chefs du clergé de Tolede, l'archiprêtre, l'archidiacre & le primicier : enſuite vingt-ſept deputez d'évêques abſens, & enfin vingt-ſix ſeigneurs. Le roi confirma le concile par deux édits.

A peine ce concile étoit fini, & les évêques re-

AN 683. c. 7.

Sup. l. XXXIV. n. 52. 53. c. 10.

Conc. IV. c. 54. Sup. liv. XXXVII. n. 46.

c. 9.

AN. 683.

Conc. Tol. 14. *c.* 2 3.

tournez chez eux, quand Pierre notaire de l'église Romaine arriva en Espagne, apportant les lettres du pape Leon, & la définition du concile de C. P.

XXXI. Lettres du pape Leon en Espagne.

p. 1246.

Il y avoit quatre lettres : la premiere aux évêques d'Espagne, où il leur apprenoit que le sixiéme concile universel avoit été celebré pendant l'indiction neuviéme : pendant laquelle en effet il avoit été achevé selon les Romains qui ne commençoient

p. 1247. l'indiction qu'au vingt-quatriéme de Septembre. Le pape continuë : La lettre du pape Agathon notre prédécesseur, & celle de notre concile y ont été examinées & approuvées. On y a condamné Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pirrhus, Paul & Pierre de C. P. & Honorius, qui au lieu d'éteindre dans sa naissance la flamme de l'heresie, comme il convenoit à l'autorité apostolique, l'a fomentée par sa negligence. Il ajoûte ensuite : Et parce que les actes du concile ne sont pas encore achevez de traduire de grec en latin : nous vous en envoyons cependant la définition, avec le discours à l'empereur, & son édit ; & nous vous en envoyerons si vous le desirez, tous les actes, quand ils seront traduits. Nous vous prions donc de faire connoître cette définition du concile à tous les évêques, & à tout le peuple de votre province, d'y faire souscrire tous les évêques, & de nous envoyer vos souscriptions, pour les déposer près la confession de saint Pierre.

La seconde lettre est adressée à Quirice archevêque de Tolede ; ce qui montre que le pape ne savoit

pas encore sa mort, quoique Julien son successeur fut évêque dès le mois d'Octobre 680. La troisiéme lettre à un comte nommé Simplicius, & la quatriéme au roi Ervige, toutes tendantes à même fin, de faire recevoir en Espagne la définition du sixiéme concile œcumenique. Ce qui étoit necessaire, parce que l'Espagne n'y avoit eu aucune part: ses évêques n'y avoient point été appellez, ni au concile de Rome, d'où on avoit député à C. P. Dans la lettre au roi, la condamnation d'Honorius est encore marquée en ces termes: Et Honorius, qui a laissé flétrir la regle de la tradition apostolique qu'il avoit reçûë entiere de ses prédécesseurs. Tant le pape a soin de montrer que cette faute personnelle ne porte point de préjudice au saint siege. AN. 683.

Ces lettres arriverent donc en Espagne, lorsque les évêques venoient de se separer après le treiziéme concile de Tolede; & comme on ne pouvoit les rassembler pendant l'hiver, on leur envoya les actes venus de Rome, pour les examiner chacun chez eux; & la reception solemnelle fut remise au concile, qui se devoit tenir un an après suivant la coûtume.

XXXII. Mort de Leon II. Benoist II. pape.

Cependant le pape Leon II. mourut après avoir tenu le saint siege un an & sept mois, & fait en une ordination neuf prêtres & trois diacres & d'ailleurs vingt-trois évêques. De son tems l'église de Ravenne fut entierement remise sous la disposition du saint siege: & l'empereur envoya des lettres portant que l'archevêque de Ravenne étant mort, le nouvel élû iroit à Rome se faire ordonner. Le

Anast. in Leo.

Papebr. conc. Chr.

AN. 684.

pape de ſon côté fit une ordonnance, par laquelle il déchargeoit l'archevêque de ce qu'il avoit accoûtumé de payer à l'égliſe Romaine, pour l'uſage du pallium & pour d'autres devoirs. Mais il défendit de faire l'anniverſaire de Maur archevêque de Ravenne, qui avoit voulu ſe ſouſtraire à l'égliſe Romaine; & on obligea ſes ſucceſſeurs de rendre au ſaint ſiege le type ou ordonnance de l'empereur, qu'ils avoient obtenu pour établir leur indépendance. Le pape Leon bâtit une égliſe à Rome près ſainte Bibiene, où il mit les corps des ſaints Simplicius, Fauſtin, Beatrix, & de quelques autres martyrs, & la dédia au nom de ſaint Paul. Il fit auſſi bâtir près le voile d'or une égliſe en l'honneur de ſaint Sebaſtien & une en l'honneur de ſaint George. Il fut enterré à ſaint Pierre le vingt-huitiéme de Juin: jour auquel l'égliſe celebre ſa memoire.

Martyr. R. 28. Juin.

Anaſt. in Bened.

Pour lui ſucceder on élût Benoît Romain de naiſſance fils de Jean: bien inſtruit des ſaintes écritures, & du chant eccleſiaſtique. Il avoit ſervi l'égliſe dès ſon enfance, & exercé dignement la prêtriſe. Il étoit amateur de la pauvreté, humble, doux, patient & liberal. Il reçût des lettres de l'empereur Conſtantin adreſſée au clergé, au peuple & à l'armée de Rome: portant permiſſion d'ordonner ſans retardement, celui qui auroit été élû pape. C'eſt-à-dire, que ſans envoyer à C. P. il ſuffiroit que l'exarque de Ravenne conſentit au nom de l'empereur. Le pape Benoît écrivit au Notaire Pierre, qui étoit en Eſpagne, pour le preſſer d'executer la commiſſion de Leon ſon prédéceſſeur.

Papebr. cono. Chr. p. 109.

Tom 6. cone. p. 1278.

Pour y satisfaire il auroit fallu assembler un concile general de toute l'Espagne ; ce qui n'étant pas possible par divers obstacles, le roi ordonna d'assembler les conciles de chaque province, premierement à Tolede celui de la province Carthaginoise. Tous les dix-sept évêques de la province s'y trouverent, & à leur tête l'archevêque Julien : & les cinq autres metropolitains y envoyerent des députez : savoir Cyprien de Tarragone, Sunifred de Narbonne, Etienne de Merida, Luiba de Brague, & Florensid de Seville. On compte ce concile pour le quatorziéme de Tolede. Il commença le dix-huitiéme des Calendes de Decembre : la cinquiéme année d'Ervige, Ere, 722. c'est-à-dire le quatorziéme de Novembre 684. & finit le vingtiéme du même mois.

AN. 684.

XXXIII. Quatorziéme concile de Tolede. *Conc. Tolet. 14. cap. 1.*

Les évêques y disent en substance : Nous devons examiner les actes qui nous ont été envoyez de Rome : parce que suivant les canons, on doit assembler un concile general, pour les causes de foy. C'est-à-dire, qu'ils ne tenoient pas le concile de C. P. pour general, parce qu'ils n'y avoient point été appellez : eux qui faisoient une partie si considerable de l'église. C'est pourquoi ils ne vouloient point recevoir sa décision sans examen. Ils ajoûtent : Après avoir comparé ces actes avec les quatre anciens conciles ; nous les approuvons, nous les recevons avec respect, comme conformes, & leur donnons rang après eux. Ils ne parlent point du cinquiéme : parce qu'il n'avoit rien decidé touchant la foi. Ils expliquent ensuite leur creance touchant l'incarnation, & *c. 4.* *c. 5.* *c. 6.* *c. 7.* *c. 8. 9. & 10.*

AN. 684.

confeſſent expreſſément deux volontez. Avec leurs ſouſcriptions à la définition du concile, ils envoyerent au pape Benoît un livre où ils expliquoient plus au long leur créance : mais le pape y trouva quelques expreſſions dont il ne fut pas content, entre autres celle-ci : La volonté a engendré la volonté ; & cette autre : En Jeſus-Chriſt il y a trois ſubſtances. Le pape le fit remarquer à celui que les Eſpagnols avoient envoyé, & ils répondirent au pape la même année ce qu'ils jugerent à propos.

Conc. Tol. XIV. *p.* 1296. *E.*

Conc. Nic. II. Act. I. p. 802. *D. to.* 7. *conc.*

Le pape Benoît fit ſon poſſible pour la converſion de Macaire d'Antioche qui étoit toûjours en exil à Rome. Il lui donna un terme de ſix ſemaines, pendant leſquelles il lui envoyoit tous les jours Boniface ſon conſeiller, pour l'exhorter Mais jamais Macaire ne voulut ſe convertir. Ce pape ne tint le ſaint ſiege que dix mois & douze jours, & ne laiſſa pas d'ordonner douze évêques Il répara l'égliſe de ſaint Pierre & celle de ſaint Laurent de Lucine, & orna celles de ſaint Valentin & de ſainte Marie aux martyrs, qui eſt la Rotonde. Il laiſſa au clergé & aux monaſteres trente livres d'or. Il fut enterré à ſaint Pierre le huitiéme de May 686. & eſt compté entre les ſaints. Le ſaint ſiege vaqua deux mois & demi.

Anaſt.

Papebr. conc. sbr. p. 109.

Martyr. R. 7. *May. Bol. to.* 13. *p.* 196.

XXXIV. Mort de Conſtantin. Juſtinien II. Empereur.

De ſon tems l'empereur Conſtantin envoya à Rome les cheveux de ſes deux fils Juſtinien & Heraclius, qui furent reçûs par le pape, le clergé & l'armée. C'étoit une eſpece d'adoption uſitée en ce tems-là : & celui qui recevoit les cheveux d'un jeune homme étoit regardé comme ſon pere. L'em-

Paul. diac. IV. *hiſt. c.* 53.

pereur voulut donc faire cet honneur au pape ou à saint Pierre. Il mourut au mois de Septembre 685. la quatorziéme indiction étant commencée. Il avoit regné dix-sept ans & fut enterré à C. P. dans l'église des apôtres. Justinien son fils aîné lui succeda âgé seulement de seize ans. George patriarche de C. P. survécut trois ans au concile œcumenique, & mourut par consequent en 684. Après sa mort Theodore fut rétabli, & tint le siege encore trois ans.

AN. 685.

S. Niceph. hist. 24. Theoph. p. 301. Anast. in Joan. V.

L'empereur Constantin l'année précedente de sa mort avoit renouvellé la paix avec Abdelmelic nouveau Calife des Musulmans. Car Yezid mourut dès l'an 64. de l'Hegire, 683. de Jesus Christ, & son fils Moavia II. ne regna que sept semaines. Il ne laissa point d'enfans, & Meroüan de la même famille d'Ommia, fut reconnu Calife en Syrie, tandis qu'Abdalla fils de Zoubeïr l'étoit en Egypte & en Arabie. Meroüan ne regna que dix mois, & mourut âgé de soixante & dix ans, l'an 65. de l'Hegire, 685. de Jesus-Christ, son fils Abdelmelic lui succeda, défit Abdalla, & termina la guerre civile qui duroit depuis trente-cinq ans. Abdelmelic étoit âgé de quarante ans, & en regna plus de vingt.

Theoph. p. 300. 302. S. Niceph. Chr. p. 415. Theoph. an. 150 26. p. 300. Elmac. & Abulfar.

Au commencement de son regne, l'an soixante-six de l'Hegire, 685. de Jesus-Christ, les Jacobites après la mort de Jean, firent patriarche d'Alexandrie Isaac qui tint le siege près de trois ans, & mourut l'an de l'Hegire 69. de Jesus-Christ 688. son successeur fut Simon Syrien, à qui ceux de sa secte dans l'histoire de sa vie, attribuënt des miracles. Un Ambassadeur de l'Inde vint lui demander

Elmac. c. 12. p. 67. Chr. Orient. p. 204.

un évêque, & des prêtres: mais il refusa de le faire sans ordre du gouverneur d'Egypte. L'ambassadeur s'adressa à un autre qui le lui accorda : ce qui causa de grands troubles. Simon écrivit une lettre synodique touchant la foi à Julien patriarche d'Antioche. Il mourut après sept ans & neuf mois de pontificat, l'an 416. de Diocletien, 700 de Jesus Christ, & le siege d'Alexandrie vaqua trois ans.

XXXV. S. Ansbert archevêque de Roüen.

Vita S. Aud. lib. II. c. 29.

En France saint Oüen archevêque de Roüen ayant procuré la paix entre les François de Neustrie, & d'Austrasie, vint en apporter la nouvelle au roi Theodoric III. à Clichi près de Paris, où se tenoit l'assemblée des prélats & des seigneurs, & y étant tombé malade, il pria le roi de lui donner pour successeur, Ansbert abbé de Fontenelle, souhaité par le clergé & le peuple de Roüen. Saint Oüen mourut au même lieu le vingt-quatriéme d'Août, jour auquel l'église honore sa memoire, après quarante-trois ans d'épiscopat. Trois ans avant sa mort, c'est-à dire, l'an 681. Varanton étant maire du palais, le roi Theodoric avoit accordé à S. Oüen un privilege considerable: que dans l'étenduë de sa province, on n'établiroit sans son consentement ni évêque, ni abbé, ni comte, ni autre juge. Si-tôt que S Oüen fut mort, le Roi Theodoric manda S. Ansbert, sous pretexte de le consulter sur quelques affaires, comme il avoit accoûtumé: car il étoit même son confesseur. S. Ansbert se doutant du sujet pour lequel il étoit mandé, refusa d'abord d'aller à Clichi : mais les ordres ayant été réïterez, il obéït & fut ordonné archevêque de Roüen par saint Lambert archevêque

Martyr. R. 24. Aug.
Sup l. XXXVIII. n. 29
Frideg. Mſ. ap. Coint an 681. n. 29.

que de Lion, & les autres prélats de l'assemblée.

AN. 685.

Act. SS Ben. t. 20. p. 1048.

Saint Ansbert étoit né dans le Vexin, d'une famille noble, son pere l'avoit engagé à promettre d'épouser Angadreme fille de Robert chancelier du roi Clotaire III. mais la fille, voulant se consacrer à Dieu, obtint par ses prieres d'avoir le visage couvert de lépre. Ses parens & son fiancé consentirent qu'elle suivît sa vocation: elle reçût le voile des mains de saint Oüen, & fut depuis abbesse d'Oroër, c'est-à-dire, l'Oratoire auprès de Beauvais. S. Ansbert succeda à Robert en la charge de chancelier, & avança toujours dans la pieté au milieu de la cour. Enfin il la quitta secretement & s'en alla seul à Fontenelle, où saint Vandregisille le reçut à la profession monastique, après l'avoir éprouvé selon la regle. Il se distingua tellement par sa vertu, que le saint abbé le prit en affection, & le fit ordonner prêtre par S. Oüen, ce qui n'empêcha pas Ansbert de pratiquer le travail des mains comme auparavant. Saint Lambert second abbé de Fontenelle ayant été ordonné archevêque de Lion en 678. Saint Ansbert, dont il prenoit souvent les conseils fut élû abbé à sa place tout d'une voix; & instruisit la communauté par ses exemples, encore plus que par ses discours. Sa charité se répandit même au dehors. Il bâtit dans le monastere trois hôpitaux, où il retiroit les pauvres; & plusieurs séculiers venoient le consulter sur leurs besoins spirituels, & lui confesser leurs pechez. Plusieurs se firent moines, plusieurs donnerent de leurs biens au monastere.

Sup. liv. XXXIX. n. 87.

Etant archevêque de Roüen il prêcha assidue-

AN. 686.

ment, il soulagea les pauvres, il repara les églises, & pour cet éfet abandonna les droits qu'il pouvoit prétendre sur les cures. La cinquiéme année de son pontificat, seiziéme du roi Theodoric, 689. de Jesus-Christ, il tint un concile où assisterent quinze autres évêques, dont étoient les archevêques de Tours & de Reims. Il accorda un privilege à l'abbaye de Fontenelle, portant entre autres choses que les moines y observeroient la regle de saint Benoît; & que s'ils y manquoient, ils seroient reformez par les évêques assemblez.

To. 6. conc. p. 240.

XXXVI. Jean V. pape. *Anast. Papeb. Conat.*

A Rome Jean V. fut ordonné pape le dixiéme de Juin 686. Il étoit Syrien de la province d'Antioche, fils de Cyriaque. C'est lui qui étant diacre avoit été legat du pape Agathon au sixiéme concile. Il étoit sçavant, courageux & très-moderé. Son élection suivant la coûtume, interrompuë depuis long-tems, se fit d'un consentement unanime dans l'église de Latran, d'où il fut mené ensuite au palais épiscopal. Il fut ordonné comme Leon II. par les trois évêques d'Ostie, de Porto, & de Velitre. Ce pape remit sous la disposition du saint Siége les églises de Sardaigne, dont les ordinations lui appartenoient d'antiquité: mais on les avoit accordées pour un tems aux archevêques de Caillari. Depuis comme ils abusoient de ce droit, ils en furent interdits, par un decret du pape saint Martin. Donc Citonat archevêque de Caillari, ayant ordonné Novellus pour l'église des Torres, sans la permission de Jean V. ce pape tint un concile où Novellus fut remis sous l'obéissance du saint Siége, par un acte autentique,

qui fut gardé dans les archives de l'égliſe Romaine. AN. 687.
Ce pape fut affligé d'une longue maladie, en ſorte qu'à grande peine pouvoit-il faire les ordinations des évêques; & toutefois pendant un an que dura ſon pontificat, il en ordonna treize pour divers lieux. Il laiſſa dix-neuf cens ſous d'or au clergé & aux monaſteres, & fut enterré à ſaint Pierre le ſecond jour d'Août 687. Le ſaint Siege vaqua deux mois & demi.

XXXVII. Conon pape.

Le clergé de Rome avoit de l'inclination pour l'archiprêtre Pierre, l'armée pour le prêtre Theodore. Le clergé aſſemblé attendoit à la porte de l'égliſe de Latran, que l'armée avoit envoyé fermer, & n'y laiſſoit entrer perſonne: tandis qu'elle étoit aſſemblée dans l'égliſe de ſaint Etienne. Aucun des deux partis ne vouloit ceder; & l'on porta de part & d'autre pluſieurs paroles ſans effet. Enfin les évêques & le clergé convinrent d'entrer dans le palais épiſcopal de Latran, & de choiſir une tierce perſonne, ſçavoir le prêtre Conon. C'étoit un vieillard venerable par ſa bonne mine & ſes cheveux blancs, vrai dans ſes paroles, ſimple, paiſible, qui jamais ne s'étoit mêlé dans les affaires ſéculieres. Il étoit né en Sicile, & originaire de Thrace. Auſſi-tôt qu'il fut élû tous les Magiſtrats avec les principaux citoyens vinrent le ſaluer par les acclamations de loüanges. L'armée voyant que le clergé & le peuple étoient d'accord & avoient ſouſcrit au decret de ſon élection, ſe laiſſa fléchir au bout de quelques jours, & y ſouſcrivit auſſi. Ainſi les trois corps, le clergé, la milice & le peuple envoyerent enſemble des de-

AN. 687.

putez à l'exarque Theodore ſuivant la coûtume, pour avoir ſon conſentement.

To. 6. Conc. p. 1121. D.

L'empereur avoit écrit au pape Jean une lettre dattée du treiziéme des calendes de Mars, la ſeconde année de ſon regne, indiction quinziéme: c'eſt-à-dire du ſeptiéme Fevrier 687. Par cette lettre, l'empereur dit en ſubſtance: Ayant appris que les actes du ſixiéme concile étoient chez quelques-uns de nos officiers en cette ville de C. P. & ne croyant pas qu'autre que nous les dût garder: nous avons aſſemblé les patriarches avec le legat de votre ſainteté, le ſenat, les métropolitains, & les évêques qui ſe ſont trouvez en cette ville, les officiers du palais, de nos gardes, & des armes de differentes provinces. Nous avons fait apporter en leur preſence les actes du concile; & aprés qu'ils en ont oüi la lecture, nous les avons fait ſceller, pour les garder ſoigneuſement, & empêcher qu'ils ne puiſſent être corrompus ni alterez. De quoi nous avons crû vous devoir donner connoiſſance.

Anaſt. in Con.

Cette lettre n'arriva à Rome que du tems du pape Conon; & de ſon tems l'empereur donna encore deux lettres en faveur de l'égliſe Romaine. Par la premiere, il remettoit la capitation que payoient les patrimoines des Brutiens & de Lucanie: Par la ſeconde, il ordonnoit la reſtitution des ſerfs de ces patrimoi- & de ceux de Sicile, que la milice retenoit en gage.

Theoph. an. 17. p. 302. & an. 2. p. 303. S. Niceph Chr.

Theodre patriarche de C.P. mourut cette année 687. ayant tenu le ſiége pendant trois ans depuis ſon rétabliſſement. Son ſucceſſeur fut Paul laïque, ſecretaire de l'empereur, qui tint le ſiége ſix ans & huit mois.

Le pape Conon étoit ſimple & peu experimenté dans les affaires, ſe laiſſa perſuader par mauvais conſeil, & contre la coûtume, malgré la répugnance du clergé, d'établir pour recteur du patrimoine de Sicile, Conſtantin diacre de l'égliſe de Syracuſe, homme méchant & artificieux. Peu de temps après il s'éleva une ſédition contre Conſtantin, à cauſe des procès qu'il ſuſcitoit à divers particuliers; & le gouverneur de la province le mit dans une étroite priſon.

XXXVIII. S. Kilien de Virtzbourg. *Acta. SS. Ben. to. 2. p. 991.*

Du temps du même pape ſaint Kilien vint à Rome, & y reçut ſa miſſion pour prêcher les infidéles. Il étoit d'une illuſtre famille d'Écoſſe, c'eſt-à-dire d'Irlande, & très-bien inſtruit des ſaintes lettres. Etant évêque, quoiqu'il fut extrémement aimé de ſon clergé & de ſon peuple, le deſire d'une plus grande perfection le porta à quitter ſon pays; & il perſuada à quelques-uns de ſes diſciples de l'accompagner. Ils paſſerent en Auſtraſie, & s'arrêterent à Virtzbourg ſur le Mein, où commandoit alors un duc nommé Goſbert encore payen. L'agrément du lieu, & le beau naturel des habitans, invita Kilien à y demeurer. Il le propoſa à ſes compagnons. Mais auparavant, dit-il, allons à Rome comme nous avons réſolu dans notre pays: viſitons les égliſes des ſaints apôtres, preſentons-nous au pape Jean; & s'il nous en donne la permiſſion, nous reviendrons ici prêcher l'évangile. Ils s'y accorderent tous: mais étant arrivez à Rome, ils trouverent que le pape Jean étoit mort. Saint Kilien fut très-bien reçu par le pape Conon, qui voyant ſa foi

& ſa doctrine, lui donna la part de ſaint Pierre, le pouvoir d'inſtruire & de convertir les infidéles. Il retourna à Virtzbourg accompagné du Prêtre Coloman, & du diacre Totnan. Ils y prêcherent: le duc Goſbert les fit venir : S. Kilien l'entretint, le convertit, le baptiſa : & un grand nombre ſuivit ſon exemple. Goſbert avoit épouſé la femme de ſon frere: mais ſaint Kilien ne voulut pas lui faire de peine ſur ce mariage, juſques à ce qu'il le vit bien affermi dans la foi. Alors il lui dit: Mon cher fils, vous ſerez en tout agréable à Dieu, ſi vous pouvez encore vous réſoudre à quitter votre femme, car votre mariage n'eſt pas légitime. Goſbert lui répondit: vous ne m'avez encore rien propoſé de ſi difficile: mais puiſque j'ai quitté tout le reſte pour l'amour de Dieu, je quitterai encore ma femme quoiqu'elle me ſoit très-chere, s'il ne m'eſt pas permis de la garder. Il remit à executer cette ſéparation après un voyage de guerre, où il étoit preſſé d'aller. Cependant ſa femme nommée Geilane penſoit continuellement à ſe vanger; & prenant le tems de l'abſence du duc, elle envoya de nuit un de ſes gens, pour égorger le ſaint & ſes compagnons. Ils chantoient enſemble les loüanges de Dieu : ſaint Kilien les exhorta à ſoûtenir genereuſement ce combat qu'ils déſiroient depuis ſi long-tems; & ils eurent tous la tête tranchée. On les enterra la même nuit à la hâte & en cachette avec leurs coffres, la croix, l'évangile & les ornemens pontificaux. C'étoit l'an 689, le huitiéme de Juillet, jour auquel l'égliſe les honore comme martyrs.

Martyr. R. 8. Jul.

Le duc Goſbert étant revenu demanda où étoient les ſerviteurs de Dieu, Geilane dit qu'elle ne ſçavoit ce qu'ils étoient devenus: mais le meurtrier ſe découvrit lui-même. Il couroit de tous côtez, & diſoit en tremblant, que Kilien le brûloit d'un feu très-cruel. Goſbert aſſembla tous les Chrétiens ſes ſujets, & demanda ce que l'on devoit faire de ce miſerable. Mais Geilane ſuſcita un homme plus éloquent que les autres, qui dit: Seigneur, penſez à vous, & à tous tant que nous ſommes, qui avons reçû le baptême de ces étrangers: & pour éprouver ſi leur Dieu eſt auſſi puiſſant qu'ils diſent: faites détacher ce malheureux, & le laiſſez en liberté, nous verrons ſi leur Dieu les vangera. Sinon, ne trouvez pas mauvais que je le diſe, nous voulons ſervir la grande Diane comme nos peres, qui s'en ſont bien trouvez. Ainſi fut fait: mais le meurtrier étant délivré entra en fureur, & ſe déchira à belles dents juſques à la mort. Les Chrétiens en loüerent Dieu: mais ſa vengeance s'étendit plus loin. Geilane fut poſſedée du malin eſprit, qui l'agita tellement, qu'elle en mourut: le duc Goſbert fut tué par ſes domeſtiques: Hetan ſon fils fut chaſſé de ſon état par les François Orientaux: & il ne reſta perſonne de cette race. Saint Kilien eſt honoré comme le patron de Virtzbourg, dont toutefois il ne fut jamais évêque, car ce ſiége ne fut érigé que cinquante ans aprés.

XXXIX. Mort de Conon. Sergius pape. *Anaſt. in Con.*

Le pape Conon ne tint le ſaint ſiége qu'onze mois & trois jours, pendant leſquels il fut longtemps malade: enſorte qu'à peine pût-il faire les

AN. 688.

ordinations d'évêques, qu'il consacra toutefois au nombre de seize. Durant sa derniere maladie, l'archidiacre Pascale voulant s'emparer de l'or qu'il avoit legué au clergé & aux monasteres, écrivit à Jean exarque de Ravenne surnommé Platys, & lui promit de lui donner cet or, afin qu'il le fit élire pape. L'exarque s'y accorda, & envoya aussi-tôt à Rome des officiers de sa part, pour gouverner la ville, & élire Pascal si-tot que Conon seroit mort. Il mourut & fut enterré à S. Pierre le vingt-deuxiéme d'Octobre 688. & le saint Siége vaqua près de trois mois.

Après sa mort, le peuple Romain se divisa, une partie élût l'archidiacre Paschal, une autre l'archiprêtre Theodore; & ceux-ci furent les plus diligens à se saisir de la partie interieure du palais patriacal de Latran. Le parti de Paschal s'empara de la partie exterieure, depuis l'oratoire de saint Silvestre, & la basilique de Julie. Comme chacun soûtenoit opiniâtrement son pape, les premiers magistrats, la plus grande partie du clergé, de la milice, & du peuple, conduits par quelques évêques se rendirent au palais imperial; & après avoir long-temps examiné les moyens de finir cette division, ils s'accorderent à choisir le prêtre Sergius: & le tirant du milieu du peuple, ils le menerent à l'oratoire de saint Cesaire martyr, qui étoit dans le même palais. De là ils le conduisirent, avec des acclamations de loüanges qui étoient une espece de litanies, jusques au palais patriarcal de Latran; & quoique les portes en fussent fermées & barricadées par dedans: le parti de

V. Greg. IX. epist. I. Baron. an. 603. n. 2. 687. n. 3. Not. in Martyrol. 1. Nov.

de Sergius étant le plus fort y entra. L'archiprêtre Theodore ſe ſoûmit auſſi-tôt, & vint ſaluer & baiſer Sergius: mais l'archidiacre Paſcal ne vouloit point ceder, & ne vint le ſaluer que malgré lui. AN. 688.

Sergius étoit originaire d'Antioche, mais né à Palerme en Sicile & fils de Tibere. Il vint à Rome ſous le pape Adeodat, & entra dans le clergé. Comme il avoit de l'inclination au chant, il fut mis ſous la conduite d'un des plus habiles chantres, & ordonné acolyte : montant enſuite par degrez, il fut ordonné prêtre du titre de ſainte Suſanne par le pape Leon II. & il alloit ſoigneuſement celebrer la meſſe en divers cimetieres. Enfin ſept ans après il fut élû pape.

Cependant l'archidiacre Paſcal envoya à Ravenne, & par ſes promeſſes perſuada à l'exarque Jean Platys de venir à Rome accompagné de ſes officiers. Il arriva ſi ſecretement que la milice Romaine n'alla point au devant de lui avec ſes enſeignes juſques au lieu accoûtumé. Mais trouvant Sergius reconnu de tout le monde, il ne pût rien faire pour Paſcal ; & ne laiſſa pas de prétendre, que pour conſentir à l'ordination de Sergius, l'égliſe de ſaint Pierre devoit lui payer les cent livres d'or que Paſcal lui avoit promiſes. Sergius ſe recrioit, diſant qu'il n'avoit rien promis, & qu'il lui étoit impoſſible de donner cette ſomme. Même pour exciter la compaſſion publique, il fit deſcendre les lampes & les couronnes à porter les cierges, ſuſpenduës depuis long-tems devant l'autel & la confeſſion de ſaint Pierre ; & les donna pour gages. Mais l'exarque n'en fut point touché ; & il fallut lui donner les

AN. 688.

cent livres d'or. Sergius fut donc ordonné pape le 22. Novembre 688. & tint le Siege treize ans & près de neuf mois. Quelque tems après Paſcal fut privé de la charge d'archidiacre pour des enchantemens & d'autres ſuperſtitions, & enfermé dans un monaſtere, où cinq ans après il mourut impenitent.

Paul. diac. V. hiſt. c. 33. 34.

Id. IV. c. 5.

Peu après l'ordination du pape Sergius, c'eſt-à-dire, en ſix cens quatre-vingt-neuf, Pertharite roi des Lombards mourut ayant regné dix-huit ans. On loüe ſa pieté, & dès le commencement de ſon regne, pour rendre graces à Dieu qui l'avoit délivré de ſes ennemis, il bâtit à Pavie le monaſtere de ſainte Agathe; & la reine Rodelinde ſon épouſe fit bâtir près de la même ville une égliſe de la Vierge qu'elle orna magnifiquement. De ſon tems & du pape Agathon, indiction huitiéme, qui eſt l'an 680. il y eut une grande peſte pendant trois mois. Quelqu'un eut revelation qu'elle ne ceſſeroit point, que l'on n'eut élevé un autel à ſaint Sebaſtien: ce qui fut fait, après en avoir apporté des reliques de Rome: & la peſte ceſſa auſſi-tôt. C'eſt la premiere fois que je trouve ſaint Sebaſtien invoqué pour la peſte. Le ſucceſſeur de Pertharite fut ſon fils Cunibert, qui regnoit déja avec lui depuis dix ans.

XL. Quinziéme concile de Tolede.

to 6. Conc. p. 1294

Iſid. Pac. p. 9.

En Eſpagne l'an 688. Ere 726. l'onziéme de May fut tenu le quinziéme concile de Tolede, la premiere année du roi Egica, gendre & ſucceſſeur d'Ervige. Soixante & un évêques y aſſiſterent, dont les cinq premiers ſont les metropolitains de Tolede, de Narbonne, de Seville, de Brague & de Merida. De plus neuf abbez, l'archidiacre & le primicier de

Tolede : cinq prêtres pour des évêques abſens ; & dix-ſept comtes. Ils s'aſſemblerent dans l'égliſe du palais dedié à ſaint Pierre & ſaint Paul. Le roi Egica y étoit en perſonne, & après s'être proſterné devant les évêques ſuivant la coûtume, il fit lire un memoire où il leur demandoit conſeil touchant deux ſermens qu'il avoit faits au roi Ervige, & qui paroiſſoient contraires. Car, diſoit-il, quand il me donna ſa fille en mariage, il me fit jurer de prendre la défenſe de ſes enfans contre tous ceux qui les voudroient attaquer : & au tems de ſa mort il me fit promettre de ne me porter pour roi qu'après avoir fait ſerment de rendre juſtice à tous les peuples de mon obéïſſance. Or je crains de ne pouvoir défendre ſes enfans, ſans refuſer la juſtice à pluſieurs qu'il a dépoüillez injuſtement de leurs biens ; & à des nobles qu'il a reduits en ſervitude, ſoûmis à la torture, ou opprimez par des jugemens injuſtes,

AN. 688.

Le concile commença à l'ordinaire par la confeſſion de foi : puis on lut un grand diſcours pour répondre aux plaintes du pape Benoît touchant deux propoſitions avancées au concile précedent : que la volonté a engendré la volonté, & qu'il y a trois ſubſtances en Jeſus-Chriſt. Les évêques du concile de Tolede s'efforcent de juſtifier ces expreſſions par la raiſon, & par l'autorité des peres. Pour la premiere, ils déclarent qu'ils ont entendu la volonté eſſentiellement, & non relativement ; & que l'on dit en ce ſens que le Verbe eſt ſageſſe de ſageſſe. Pour la ſeconde propoſition, ils diſent que

Sup. n. 38.

AN. 688.

Jesus-Christ est composé de la divinité, de l'ame & du corps, qui sont trois substances ; quoiqu'on puisse aussi n'y en reconnoître que deux, prenant l'ame & le corps pour une seule substance de l'humanité. Ils concluënt leur réponse en ces termes, parlant des Romains : Après cela, s'ils sont d'un autre avis que les peres, il ne faut plus disputer avec eux : mais nous esperons, que les amateurs de la verité estimeront nôtre réponse, quoique les ignorans ne la goûtent pas. Les peres du concile viennent ensuite aux deux sermens du roi Egica, & declarent qu'ils ne sont point contraires ; puisqu'il ne faut pas croire, qu'il ait promis de soûtenir les interêts de ses beaufreres autrement que selon la justice. Mais en cas qu'il fallût choisir, le dernier serment fait en faveur du peuple, devroit l'emporter : puisque le bien public est preferable à tous les interêts particuliers. Le roi Egica confirma par son ordonnance les decrets du concile.

p. 1303. *B.*

p. 1308. *E.*

XL.
S. Julien de Tolede.
Isid. Pac. p. 9. 10. *Felix. Toled. ap. Boll.* 8. *Mart. to.* 6. *p.* 785.

Saint Julien de Tolede qui y présidoit les composa. Il étoit natif de Tolede de race de Juifs, mais de parens Chrétiens. Il fut lié d'une étroite amitié avec le diacre Gudila ; & ils avoient formé le dessein de vivre en solitude : mais n'ayant pû l'executer, ils s'appliquerent ensemble à procurer le salut du prochain. Julien fut ordonné diacre, puis prêtre, & enfin la huitiéme année de Vamba qui est l'an 680. il fut ordonné évêque de Tolede, après la mort de Quirice, & remplit tous les devoirs d'un bon Pasteur : s'appliquant particulierement à maintenir la discipline. Il composa plusieurs écrits

dont Felix ſon ſucceſſeur nous a laiſſé le catalogue; mais il ne nous en reſte que trois.

Le premier eſt intitulé des pronoſtics, c'eſt-à-dire, de la conſideration des choſes futures. Il l'adreſſa à Idalius évêque de Barcelone ſon ami; & il en raconte ainſi l'occaſion: Comme nous étions enſemble à Tolede le jour de la paſſion de Nôtre-Seigneur, nous entrâmes dans un lieu retiré cherchant le ſilence convenable à cette fête. Aſſis chacun ſur un lit, nous prîmes en main l'écriture ſainte, & nous liſions la paſſion en comparant les évangiles. Quand nous fûmes arrivez à un certain paſſage, dont il ne me ſouvient pas maintenant, nous nous ſentîmes touchez: nous ſoupirâmes, nous fûmes remplis d'une conſolation celeſte, & élevez à une haute contemplation. Nos larmes interrompirent la lecture: nous commençames à nous entretenir avec une douceur inexplicable, & je crois que vous oubliâtes alors la goute dont vous étiez tourmenté. Nous cherchâmes donc ce que nous ſerons après la mort, afin que la penſée vive & ſerieuſe des choſes futures, nous éloignât plus ſûrement des choſes preſentes. L'ouvrage eſt diviſé en trois livres. Dans le premier il traite de l'origine de la mort: dans le ſecond de l'état des ames avant la reſurrection, où il établit aſſez au long le feu du purgatoire: dans le troiſiéme il traite de la reſurrection & de l'état des bienheureux. Il rapporte pluſieurs paſſages des peres, particulierement de ſaint Gregoire, de ſaint Auguſtin, & de Julien Pomere. *Bibl. PP. to. 8. p. 470.*

Le ſecond ouvrage que nous avons de S. Julien

de Tolede eſt un traité du ſixiéme âge du monde contre les Juifs qui prétendoient montrer, que le Meſſie n'étoit pas venu, parce qu'il ne devoit venir qu'au ſixiéme âge. Or ils comptent mille ans pour chaque âge, & on n'étoit alors qu'au cinquiéme millenaire ſuivant leur calcul. Comme ils ébranloient quelques-uns des fideles, le roi Ervige, qui regnoit alors, ordonna à Julien de leur répondre, & il le fit en trois livres qu'il lui adreſſa. Dans le premier, il demande aux Juifs où ils ont pris que le Chriſt doive naître dans le ſixiéme millenaire, & leur montre par l'ancien teſtament, ſans avoir beſoin de cette ſupputation, que le Meſſie eſt déja venu. Il montre la même choſe dans le ſecond livre, par le nouveau teſtament; & dans le troiſiéme il prouve que le ſixiéme âge eſt arrivé, & même le ſixiéme millenaire, ſuivant le calcul des Septante, qu'il prétend être le ſeul veritable. Il compte, lorſqu'il achevoit cet ouvrage, l'Ere 724. & l'an 686. depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

Bibl. PP. to. 4. p. 218.

p. 251. A.

Son 3^e^ ouvrage eſt l'hiſtoire de la guerre du roi Vamba contre le duc Paul rebelle. On comptoit auſſi entre ſes œuvres deux apologies pour la foi : la premiere au pape Benoît, la ſeconde à un autre pape qui eſt inſerée au cinquiéme concile de Tolede. Il avoit fait diverſes poëſies entre autres des hymnes & des épithaphes. Il y avoit pluſieurs lettres de lui, & pluſieurs ſermons : des meſſes & des oraiſons pour les fêtes de toute l'année. Il tint le ſiege de Tolede dix ans, un mois & dix-ſept jours, & mourut le ſixiéme de Mars, la troiſiéme année d'Egica, Ere

Duchesne. to. 1. p. 821.
Sup. liv XXXIX. n. 51. Felix ap. Boll.

728. qui eſt l'an 690. L'égliſe honore ſa memoire le huitiéme de Mars ; & Siſbert fut ſon ſucceſſeur. *Martyr. R. 8. Mart.*

XLII. Travaux de S. Vilfrid. *Sup n. 9. Vita per Eddi. c. 32.*

En Angleterre ſaint Vilfrid étant revenu de Rome, après avoir été abſous par le pape Agathon, alla trouver Ecfrid roi de Northumbre, qui l'avoit chaſſé, & lui preſenta humblement le decret du S. ſiege ſouſcrit de tout le concile de Rome avec les bulles & les ſeaux. Le roi fit aſſembler les grands & le clergé, & fit lire ces lettres en leur preſence : mais comme ils y trouverent des choſes qui ne leur plaiſoient pas, ils rejettoient ce decret, & dirent qu'il avoit été obtenu par argent. Ainſi Vilfrid fut condamné à neuf mois de priſon, par ordre du roi & par le conſeil des évêques qui occupoient ſon dioceſe. On ne lui laiſſa que l'habit qu'il portoit, on chaſſa tous ſes domeſtiques, & on ne permit pas même à ſes amis de le voir. La reine Ermenburge lui ôta ſon reliquaire, & le tint ſuſpendu dans ſa chambre ou dans ſon chariot quand elle voyageoit.

Saint Vilfrid fut mis d'abord dans une priſon très-obſcure, où ſes gardes l'entendoient chanter les Pſeaumes, & voyoient une lumiere qui les épouvantoit. Le roi offroit de lui rendre une partie de ſon évêché, s'il vouloit renoncer au decret du pape: mais il repondit, qu'il perdroit plûtôt la tête. Comme il eut gueri avec de l'eau benite la femme du gouverneur, celui-ci ne voulut plus le garder; & le roi le fit transferer à une autre priſon, où il voulut le faire mettre aux fers, mais on ne pût jamais en faire de juſtes, ils étoient toûjours trop *c. 34.* *c. 35.* *c. 36.*

c. 37. grands ou trop petits. Enfin la reine fut ſubitement frappée de maladie dans un monaſtere gouverné par Ebe tante du roi. La ſainte abbeſſe lui repreſenta l'injuſtice qu'il faiſoit à ſaint Vilfrid, & lui perſuada de le laiſſer en liberté, & lui rendre ſes reliques & ſes compagnons.

c. 39. Saint Vilfrid en profita pour aller prêcher l'évan-
Be. IV. hiſt. c. 13. gile dans le païs de Suſſex & d'Oüeſſex, c'eſt-à-dire, des Saxons meridionaux & occidentaux. Ethelvalc roi de Suſſex avoit été baptiſé depuis peu dans le païs des Merciens, à la perſuaſion du roi Vulfere qui fut ſon parain: mais tout ſon peuple étoit encore payen. Il reçût donc avec joye ſaint Vilfrid, & écouta ſes inſtructions. Le ſaint homme étant au milieu de ces infideles les exhortoit premierement à la penitence; puis pendant pluſieurs mois il leur racontoit au long les œuvres de Dieu, depuis le commencement du monde, juſques au jour du jugement. Ils quitterent donc l'idolâtrie, les uns volontairement, les autres contraints par les ordres du roi: & on en baptiſoit quelquefois pluſieurs milliers en un jour. S. Vilfrid baptiſoit les ſeigneurs & les gens de guerre: & quatre prêtres qui l'accompagnoient baptiſoient le reſte du peuple.

Sa predication fut ſoûtenuë par des graces ſenſibles. Depuis trois ans il n'avoit point plû dans le païs, & la famine y étoit telle que des quarante & cinquante perſonnes pouſſez de deſeſpoir ſe prenoient par la main, & ſe précipitoient dans la mer. Dès le jour qu'ils commencerent à recevoir le baptême, il vint une pluye douce qui ramena l'abondance.

dance. Ils ne ſçavoient pêcher que des anguilles : S. Vilfrid leur apprit à prendre toute ſorte de poiſſon. Le roi lui donna la terre où lui-même faiſoit ſon ſéjour, qui étoit de quatre-vingt familles : nommée alors Seleuſe, depuis Selſey, qui eſt une peninſule. Saint Vilfrid y fonda un monaſtere ; & exerça les fonctions épiſcopales pendant cinq ans : depuis l'an 680. qu'il revint de Rome, juſques en 685. que mourut Ecfrid roi de Northumbre ; & ce monaſtere de Selſey fut depuis un ſiege épiſcopal. S. Vilfrid pendant ce tems aſſiſta Cedualla roi d'Oüeſſex chaſſé de ſon païs : qui étant rétabli la même année 685. l'appella chez lui, pour ſe ſervir de ſes conſeils, & lui donna la quatriéme partie de l'iſle d'Oüict encore toute payenne. Le ſaint évêque y envoya le clerc Bernoüin ſon neveu avec un prêtre, pour travailler à la converſion de ce peuple.

Eddi, c. 40. Ben. IV. c. 16.

La même année que le roi Ecfride mourut, il fit ordonner évêque de Landisfarne ſaint Cutbert, qui menoit la vie d'anacorete dans une petite iſle voiſine nommée Farne. Il fut appellé à ſervir Dieu dès ſa premiere jeuneſſe. Car comme il gardoit un troupeau, la nuit étant en priere, il vit monter au ciel l'ame de ſaint Aidan : & fut tellement touché de cette viſion, qu'il alla ſe rendre moine à l'abbaïe de Mailros ſituée dans le païs des Merciens, mais habitée par les Irlandois. Il fut un des moines envoyez pour fonder l'abbaïe de Rippon ; mais quand on l'eût donné à ſaint Vilfrid, il s'en retira avec les autres du rit Irlandois, & retourna à Mailros, dont il fut prieur quelque tems après. Il

XLIII. Saint Cutbert, évêque.

Be. IV. hiſt. c. 27. Id. vita S. Cuth. c. 4. Act. SS. Ben. to. 21. p. 877. Boll. 20. Mart. to. 8. p. 93. Sup. l. XXXVIII. n. 19.

c. 7. 8.

c. 9.

sortoit quelquefois, pour aller dans les lieux écartez ou innaccessibles instruire les païsans, que tous les autres ecclesiastiques negligeoient, à cause de leur pauvreté & de leur rusticité; & quelquefois il demeuroit avec eux jusques à trois semaines ou un mois; & baptisoit ceux qui n'étoient pas encore
c. 16. Chrétiens. Il faisoit quantité de miracles. Son abbé l'ayant ensuite envoyé au monastere de Lindisfarne, il y trouva des moines déreglez, qu'il ramena par sa douceur & sa patience. Il versoit des larmes lorsqu'il célebroit la messe, & qu'il entendoit des confessions des pecheurs. Après avoir été douze ans
c. 17.
c. 18. 19. prieur de Lindisfarne, il se retira dans l'isle de Farne pour y vivre en solitude. Il y subsistoit du travail de ses mains, & négligeoit tellement son corps, qu'il ne se déchaussoit pendant plusieurs années que le jeudi-saint pour laver ses pieds. Il fit encore là plusieurs miracles.

Saint Cutbert avoit passé plusieurs années dans
c. 24.
Bed. IV. hist. c. 28. cette solitude, quand S. Theodore de Cantorberi tint un concile en présence du roi Ecfrid l'an 684. où il fut élu tout d'une voix évêque de Lindisfarne. On lui envoya plusieurs couriers sans pouvoir le tirer de son monastere: il fallut que le roi y allât lui-même avec saint Trumuin évêque de Pictes, & plusieurs personnes considerables: encore eut-on bien de la peine à le persuader. Son ordination fut differée à l'année suivante, & celebrée à Yorc en presence du roi le jour de Pâques vingt-sixiéme de Mars 685. Sept évêques y assisterent, & à leur tête saint Theodore. S. Cutbert étant évêque con-

tinua de garder les obſervances monaſtiques : s'appliquant toutefois avec un grand ſoin à l'inſtruction de ſon peuple. Il viſitoit tout ſon dioceſe, juſques au moindres villages : pour donner des avis ſalutaires, & impoſer les mains au nouveaux baptiſez, afin qu'ils reçuſſent la grace du ſaint Eſprit, c'eſt-à-dire, donner la confirmation. Il fit encore pluſieurs miracles pendant ſon épiſcopat, principalement pour la gueriſon des malades. Mais il mourut au bout de deux ans, l'an 687. le mercredy vingtiéme de Mars : jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. *Vitæ c. 26.* *c. 39. hiſt. c. 29. Martyr R. 20. Mart.*

XLIV. S. Vilfrid rétabli. *Eddi. c. 41.*

Cependant ſaint Theodore de Cantorberi âgé de plus de quatre-vingt ans, & attaqué de frequentes maladies, voulut ſe reconcilier avec ſaint Vilfrid. Il le pria de le venir trouver à Londres, avec Ercombalde ou Archambaud évêque du lieu ; & leur fit une confeſſion de toute ſa vie, dans laquelle adreſſant la parole à ſaint Vilfrid, il dit : Le plus grand remords que je ſente eſt le conſentement que j'ai donné à la volonté des rois, pour vous dépoüiller de vos biens, & vous envoyer en exil, ſans aucune faute de votre part. Je m'en confeſſe à Dieu & à ſaint Pierre : & je vous prends tous deux à témoins que je ferai mon poſſible, en réparation de ce peché, pour vous reconcilier avec tous les rois & les ſeigneurs mes amis. Dieu m'a revelé que ma vie doit finir avant cette année : c'eſt pourquoi je vous conjure de conſentir, que je vous établiſſe de mon vivant archevêque dans mon ſiege. Car je ſçai que vous êtes le mieux inſtruit de votre nation, dans

toutes les ſciences, & dans la diſcipline Romaine. S. Vilfrid répondit : Que Dieu & S. Pierre vous pardonnent tous nos differends, je prierai perpetuellement pour vous, comme votre ami: commencez par envoyer des lettres à tous vos amis, afin qu'ils me rendent quelquepartie de mes biens, ſuivant le decret du ſaint ſiege. Nous délibererons enſuite dans une grande aſſemblée ſur votre ſucceſſeur.

Be. IV. hiſt. c. 16 En execution de cet accord, ſaint Theodore écrivit à Alfrid roi de Northumbre, qui avoit ſuccedé à ſon frere Ecfrid en 685. Il écrivit auſſi à Ethelred roi des Merciens, à Elflede abbeſſe de Streneshal, & à ſes autres amis. Sur ces lettres le roi Alfrid rappella le ſaint évêque la ſeconde année de ſon regne, c'eſt-à-dire, ſur la fin de l'an 686. & lui rendit premierement ſon monaſtere de Hagulſtalde : & quelque tems après ſon ſiége épiſcopal d'Yorc, & le monaſtere de Rippon : chaſſant les évêques étrangers que l'on avoit mis à ſa place. S. Vilfrid demeura ainſi en repos pendant cinq ans.

Eddi c. 42.

XLV.
Cedualla & Ina rois d'Oüeſſex. *Be. v. hiſt. c. 7. & epiſt.*

Cadualla roi d'Oüeſſex qui l'avoit ſi bien reçu chez lui, quitta ſon royaume au bout de deux ans, c'eſt-dire, l'an 688. & s'en alla à Rome, déſirant d'être baptiſé près les tombeaux des apôtres, & paſſer incontinent après à la vie éternelle. Dieu lui accorda l'un & l'autre. Etant arrivé à Rome il fut baptiſé le ſamedi-ſaint dixiéme d'Avril 689. par le pape Sergius, qui le nomma Pierre. Incontinent après il tomba malade, portant encore l'habit blanc, & mourut le vingtiéme du même mois âgé d'environ trente ans. Le pape lui fit faire deux épita-

phes, l'une en vers latins, & l'autre en proſe. Son ſucceſſeur dans le royaume d'Oüeſſex fut Ina, qui fit des loix pour ſon peuple dans une grande aſſemblée de ſeigneurs & de ſages, où étoient deux évêques Hedda & Erchembald. Entre ces loix on remarque celles-ci qui concernent la religion. On doit baptiſer les enfans dans un mois après leur naiſſance. L'eſclave qui aura travaillé le dimanche par ordre de ſon maître ſera mis en liberté, l'homme libre ſera reduit en ſervitude. On payera à l'égliſe les premices des fruits à la ſaint Martin. Défendu de ſe battre dans les égliſes ſous peine de cent vingt ſous d'amende; & la même peine eſt impoſée à celui qui porte faux témoignage devant l'évêque, ou qui rompt la paix dans la ville épiſcopale. Celui qui tuë le filleul ou le parrain, doit l'amende comme un parent. Car ces loix comme les autres loix barbares n'ont que des peines pecuniaires.

AN. 690.

to. 6. Conc. p. 1324.
c. 2.
c. 3.
c. 4.
c. 6.
c. 7.
c. 9.
c. 11.

Saint Benoît Biſcop mourût vers le même tems dans ſon monaſtere de Viremouth après l'avoir gouverné ſeize ans. Pendant ſa derniere maladie, il exhorta ſouvent ſes freres à garder fidelement la regle, qu'il leur avoit donnée: l'ayant tirée de ce qu'il avoit trouvé de meilleur en dix-ſept monaſteres, qu'il avoit viſitez dans ſes voyages. Il leur recommanda de conſerver la belle & nombreuſe bibliotheque qu'il avoit apportée de Rome, pour le ſervice de l'égliſe; & ne pas ſouffrir qu'elle fût gatée ni diſſipée. Il leur défendit d'avoir égard à la naiſſance dans le choix d'un abbé, mais ſeulement aux

Vita lib. 1. *n.* 14. *to.* 2. *act. SS. Ben. p.* 1007. *Boll.* 12. *Jan. to.* 1. *p.*

AN. 690.

mœurs&leur ordonna de s'y conduire ſuivant la regle du grand ſaint Benoît: défendant en particulier d'élire ſon frere qu'il en jugeoit indigne. Il mourut en 690. le douziéme de Janvier, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire.

Martyr. R. 12. Jan.

XLVII. Fin de S. Theodore de Cantorberi.

Be. V. hiſt. c. 8. Martyr. R. 19. Sept.

La même année mourut ſaint Theodore archevêque de Cantorberi âgé de quatre-vingt-huit ans, après vingt-deux ans d'épiſcopat. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Pierre avec ſes predeceſſeurs, & on honore ſa memoire le jour de ſa mort dix-neuviéme de Septembre. C'eſt le premier entre les latins qui ait compoſé un penitentiel, c'eſt-à-dire, un reuëil de canons pour regler les penitences des differens pechez. Pluſieurs le copierent, & firent des recuëils ſemblables, qui furent depuis mêlez à celui de Theodore: enſorte qu'il ne ſe trouve plus dans ſa pureté. Ce qui eſt le plus conſtamment de lui ſont certains chapitres ou articles au nombre de ſix-vingt, qui contiennent le ſommaire de la diſcipline des Grecs & des Latins. Voici ce que j'y trouve de plus remarquable. Les nouveaux baptiſez portoient pendant ſept jours ſur la tête le voile qui leur avoit été mis, c'étoit un prêtre qui l'ôtoit. Il n'étoit pas permis aux baptiſez de manger avec les catecumenes. Le dimanche on n'alloit point en batteau, ni en chariot, ni à cheval; & on ne faiſoit point de pain. On voit dans la vie de ſaint Cutbert que la reine même n'alloit pas en chariot le dimanche. On ne mangeoit point de ſang, ni d'animaux étouffez. Chez les Grecs les laïques même communioient tous les dimanches, & on excommunioit

To. 9. ſpicil. to. 6. Conc. App. p. 1175.

c. 2.

c. 86.

c. 7.

Vit. S. Cutb. c. 27.

c. 10. 119.

ceux qui y manquoient trois fois de ſuite. Quoique les penitens ne duſſent point communier, on commençoit par grace à leur permettre au bout d'un an ou de ſix mois. Les nouveaux mariez étoient un mois ſans entrer dans l'égliſe: puis ils faiſoient quinze jours de penitence avant que de communier. Les femmes n'entroient dans l'égliſe que quarante jours après leurs couches. Les oblations pour les morts étoient accompagnées de jeûne. AN. 690. c. 12. c. 16. c. 21. c. 19. 77.

Les enfans qui étoient dans les monaſteres mangeoient de la chair juſques à quatorze ans. Les garçons pouvoient ſe faire moines à quinze ans, les filles à ſeize. L'abbé devoit être élû par les moines; & à ſon ordination on lui donnoit le bâton paſtoral. Les moines Grecs n'avoient point d'eſclaves, les Latins en avoient. Les penitences étoient déja fort abregées: les plus grandes, comme pour l'homicide volontaire n'étoient que de ſept ans: ou bien il falloit renoncer à porter les armes. Pour la fornication, il n'y avoit qu'un an de penitence: pour l'adultere trois ans. On permet de prier, mais non de dire la meſſe pour celui qui s'eſt tué volontairement. Ceux qui ont été ordonnez par les Ecoſſois, c'eſt-à-dire les Hibernois & par les Bretons ſchiſmatiques, doivent eſtre rehabilitez par l'impoſition des mains, & leurs égliſes reconciliées. On ne doit donner aux Bretons ni le ſaint chrême, ni l'euchariſtie, qu'après qu'ils ſont réünis à l'égliſe. c. 34. c. 118. c. 46. c. 3. c. 8. c. 53. 108. c. 55. c. 63. c. 80. c. 87.

Le ſucceſſeur de ſaint Theodore dans le ſiege de Cantorberi fut Britoüald auparavant abbé du monaſtere de Raculf dans le pais de Cant. Il étoit *Be. v. hiſt. c. 9. Acta SS. Bened. to. 3. p. 526.*

ſcavant dans les écritures, & bien inſtruit de la diſcipline eccleſiaſtique & monaſtique : mais nullement comparable à ſon predeceſſeur. Il ne fut élû que deux ans après ſa mort, ſçavoir le premier jour de Juillet 692. & ſacré encore un an après, le dimanche vingt-neuviéme de Juin 693. par Godoüin Archevêque de Lion. Il eſt dit qu'il fut ordonné archevêque de Bretagne par le pape Sergius, ce qui ſignifie apparemment qu'il reçut le pallium de ſa part. C'eſt le premier Anglois naturel qui fut archevêque de Cantorberi ; & il tint ce ſiége trente-ſept ans.

Anaſt. in Serg.

XLVII. S. Suidbert de Friſe. *to. 3. Act. Be. p. 487. Ben. v. hiſt. c. 10.*

Pendant la vacance du ſiége de Cantorberi, ſaint Suidbert fut ordonné évêque pour la Friſe où il avoit été envoyé par ſaint Ecbert. Celui-ci étoit un noble Anglois qui ſe retira en Irlande, & y embraſſa la vie monaſtique. Etant prêtre & plein d'un grand zele, il entreprit l'an 686. de paſſer en Friſe pour travailler à la converſion des Germains dont les Anglois tiroient leur origine. Quoiqu'il en fût détourné par des ſonges, qu'il croyoit venir de Dieu, il ne laiſſa pas de s'embarquer : mais ayant penſé faire naufrage dès le port ; il abandonna l'entrepriſe ; & travailla utilement à la réünion des Irlandois ſchiſmatiques. Un de ſes compagnons nommé Vicbert, qui avoit auſſi demeuré long-tems en Hibernie menant la vie d'anacorete dans une grande perfection, s'embarqua, paſſa en Friſe, & pendant deux ans de ſuite prêcha l'évangile à cette nation & à ſon roi Ratbod ; mais voyant qu'il n'y faiſoit aucun fruit, il revint en Hibernie

c. 23. Be. v. c. 10.

ſervir

AN. 692.

servir Dieu en silence, & profiter au moins aux siens par son exemple.

c. 11.

Saint Egbert voyant qu'il n'avoit pû passer en Frise, & que Vicbert n'y avoit rien fait, essaya d'y envoyer encore des hommes zelez & vertueux. Il en choisit douze, dont le principal étoit Villebrod Anglois né en Northumbre vers l'an 658. Dès l'âge de six ou sept ans son pere le mit dans l'abbaye de Ripon, où il fut élevé sous la conduite de saint Vilfrid & y embrassa la vie monastique. A l'âge de vingt-ans, & vers l'an 978. il en sortit du consentement de son abbé pour aller en Irlande se perfectionner auprès de saint Egbert. Il étoit prêtre & âgé de trente-trois ans, quand il fut envoyé en Frise par ce saint qui vécut jusques à l'an 729. & mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, le vingt quatriéme d'Avril : jour auquel l'église honore sa memoire. Les douze missionaires étant arrivez en Frise l'an 690. furent très bien reçûs par Pepin duc des François & maire du palais, surnommé de Heristal. Il venoit de conquerir sur Ratbod, la Frise citerieure entre le Rhin & la Meuse : c'est pourquoi il les y envoya prêcher, & leur donna sa protection ; défendant de leur faire aucun déplaisir, & faisant des graces à ceux qui embrassoient la foi : ce qui produisit en peu de tems la conversion d'un grand nombre d'idolâtres.

Vita per Alcuin tom 3. Act. B. p. 605.

Be. V. hist. c. 12.

Martyr. R. 24 Apr.

Alors les missionnaires choisirent Suidbert l'un d'entre-eux pour être ordonné évêque. Avant que de venir en Frise, il étoit prêtre & abbé du monastere de Dacor sur les confins de l'Ecosse. Ils le ren-

AN. 692.

voyerent en Angleterre, où il trouva le siége de Cantorberi vacant, dans l'intervale entre la mort de S. Theodore & l'ordination de Britoüalde, c'est-à-dire, l'an 692. S Suidbert s'adressa donc à saint Vilfrid archevêque d Yorc, alors exilé dans le pays des Merciens, qui l'ordonna évêque. A son retour en Germanie, il passa chez les Bructeres ou Boructuaires peuples des environs de Cologne, & en convertit plusieurs. Mais peu de tems après, ces peuples ayant été défaits par les Saxons, les nouveaux Chretiens se disperserent de toutes parts, & saint Suidbert alla trouver Pepin, qui à la recommandation de sa femme Plectrude lui donna pour se retirer une isle dans le Rein, où il bâtit un monastere nommé Verden, & ensuite Keiserswert: c'est-à-dire l'isle de l'empereur. Saint Suidbert y mourut l'an 713. & l'église honore sa memoire le premier jour de Mars.

Martyr. R. 1. Mart.

Sup. n. 41. Eddi. c. 43.

Saint Vilfrid ayant été rétabli dans son siége, les anciens pretextes de querelles se renouvellerent, ensorte qu'il étoit tantôt bien, tantôt mal avec le roi Alfrid. On vouloit priver le monastere de Ripon de ses terres & de ses domaines; on vouloit en faire un siége épiscopal, au préjudice de la liberté accordée par le pape Agathon; enfin on vouloit que le saint Evêque se soûmit aux reglemens que l'archevêque Theodore avoit faits pendant leur division. Saint Vilfrid ne pouvant ceder en tous ces points à la volonté du roi, fut encore chassé de Northumbre au bout de cinq ans, c'est-à-dire en 697. & se retira chez son ami Ethelrede roi des Merciens,

qui le reçût avec grand honneur, & lui donna l'évêché de Lichfeld, vacant par la mort de Sexulfe. AN. 692.

En Eſpagne cette même année 691. quarantiéme du roi Egica, Ere 729. il ſe tint un concile à Saragoce que l'on compta pour le troiſiéme, & on y fit cinq canons. Le premier défend aux évêques de faire les dédicaces des égliſes un autre jour que le dimanche. On défend de recevoir les ſéculiers à loger dans les monaſteres, ſi ce n'eſt les pauvres à qui on doit l'hoſpitalité. Les affranchis de l'égliſe ſont tenus, dans l'an après la mort de l'évêque, de repreſenter à ſon ſucceſſeur leurs lettres d'affranchiſſement, ſous peine d'être remis en ſervitude: mais il faut que l'évêque les avertiſſe de le faire, pour ne pas donner lieu aux vexations. Le dernier canon eſt le plus remarquable, & porte que les veuves des rois, non ſeulement ne pourront ſe remarier, comme il avoit déja été ordonné au troiſiéme concile de Tolede, mais ſeront obligées à prendre l'habit de religieuſes, & à s'enfermer dans un monaſtere pour le reſte de leur vie. La raiſon du concile eſt le manque de reſpect, & même les inſultes auſquelles elles s'expoſoient en demeurant dans le monde.

XLVIII. Troiſieme concile de Saragoce. *Tom. 6, conc. p. 1311.*
c. 1.
c. 3.
4.
Sup. n. 38.

Comme les deux derniers conciles generaux n'avoient point fait de canons, les Orientaux jugerent à propos d'y ſuppléer, onze ans après le ſixiéme concile: c'eſt-à-dire l'an 692. indiction cinquiéme. Pour cet effet l'empereur Juſtinien convoqua un concile, où ſe trouverent deux cens onze évêques,

XLIX. Concile *in Trullo. tom. 6. conc. p. 1124.*

AN. 692.

dont les principaux étoient, les quatre patriarches, Paul de C. P. Pierre d'Alexandrie, Anaſtaſe de Jeruſalem, George d'Antioche. Enſuite ſont nommez dans les ſouſcriptions, Jean de Juſtinianople, Cyriaque de Ceſarée en Cappadoce, Baſile de Gortyne en Crete, qui ſe dit tenir la place de tout le concile de l'égliſe Romaine, comme il l'avoit dit en ſouſcrivant au ſixiéme concile. Mais il eſt certain d'ailleurs qu'il y avoit en celui-ci des legats du ſaint ſiege. Ce concile s'aſſembla, comme le ſixiéme, dans le dôme du palais nommé en latin *Trullus*, dont le nom lui eſt demeuré. On le nomme auſſi en latin Quiniſexte, en grec Penthecte; comme qui diroit, Cinq-ſixiéme, pour marquer qu'il n'eſt que le ſupplément des deux conciles precedens: quoique proprement c'en ſoit un particulier.

Anaſt. in Serg.

p. 1136. On voulut y faire un corps de diſcipline, qui ſervit deſormais à toute l'égliſe; & on le diſtribua en cent deux canons. Premierement on proteſte de

c. 1. conſerver la foi des apôtres & des ſix conciles generaux; condamnant nommément les erreurs & les

c. 2. perſonnes qu'ils ont condamnées. Enſuite on déclare les canons que l'on prétend ſuivre: ſavoir les quatre-vingt-cinq attribuez aux apôtres, mais on rejette les conſtitutions attribuées à ſaint Clement, comme alterées par les heretiques. On reçoit les canons de Nicée, d'Ancyre, de Neoceſarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée: des conciles generaux de C. P. d'Epheſe, de Calcedoine; ceux de Sardique, de Carthage, du concile de C. P.

sous Nectaire & Theophile d'Alexandrie. Ce doit être le concile tenu en 394. à la dédicace de l'église de Ruffin : mais nous n'en avons point les canons. Le concile approuve encore les épîtres canoniques de saint Denis & de saint Pierre, tous deux d'Alexandrie, de saint Gregoire Thaumaturge, de saint Athanase, de saint Basile, saint Gregoire de Nysse, de saint Gregoire de Nazianze, de saint Amphiloque, de Timothée, de Theophile & de saint Cyrille tous trois d'Alexandrie, de Gennade de C. P. enfin le canon publié par S. Cyprien pour la seule église d'Afrique. Il est difficile d'entendre quel est ce canon, si ce n'est la préface du concile de saint Cyprien : où il dit, qu'aucun ne prétend être évêque des évêques, ou obliger ses collegues à obéir par une crainte tyrannique. Le concile défend de supposer d'autres canons sous de faux titres.

AN. 692. *Sup. livr. XIX. n. 51.*

Sup. liv. VII. n. 29.

Entrant dans le détail, il commence par la pureté du clergé, & dit : les Romains s'attachent à l'exactitude de la regle, ceux qui dépendent du siége de C. P. ont plus de condescendance : nous mesions l'une & l'autre afin d'éviter l'excès. C'est pourquoi ceux qui ont été mariez deux fois jusques au quinziéme de Janvier de la derniere indiction quatriéme l'an 6199. seront dépoſez : mais ceux dont les mariages ont été rompus avant ce temps, seront conservez dans leur rang, à la charge de demeurer interdits de toute fonction. L'indiction quatriéme l'an 6199. de la création du monde suivant les Grecs, répond à l'an 691. de Jesus-Christ. Le con-

L. Mariage des clercs. c. 3.

AN. 692.

cile continuë : Pour l'avenir nous renouvellerons le canon qui défend d'ordonner évêque, prêtre, diacre ou en quelque rang du clergé que ce soit, quiconque a été marié deux fois, ou a eu une concubine après son baptême, ou qui aura épousé une veuve ou une femme repudiée, une courtisanne, une esclave ou une commedienne. Et comme dans les canons des apôtres, on ne trouve que les lecteurs & les chantres, à qui il soit permis de se marier après leur odination : Nous le defendons désormais aux soûdiacres, aux diacres & aux prêtres, sous peine de déposition : que si quelqu'un d'eux veut se marier, qu'il le fasse avant que d'entrer dans ces trois ordres.

Can. apost. 16. 17.

Can. Trull. 6. apostol. 25.

Nous savons que dans l'église Romaine on tient pour regle, que ceux qui doivent être ordonnez diacres ou prêtres promettent de ne plus avoir de commerce avec leurs femmes, mais pour nous, suivant la perfection de l'ancien canon apostolique, nous voulons que les mariages des hommes qui sont dans les ordres sacrez subsistent : sans les priver de la compagnie de leurs femmes, dans les tems convenables. En sorte que si quelqu'un est jugé digne d'être ordonné soudiacre, diacre, ou prêtre, il n'en sera point exclus, pour être engagé dans un mariage legitime ; & dans le tems de son ordination, on ne lui fera point promettre de s'abstenir de la compagnie de sa femme : pour ne pas deshonorer le mariage, que Dieu a institué & beni par sa presence. Nous savons aussi que les peres du concile de Carthage ont ordonné, que les soû-

Can. Trull. 13.

AN. 692.

diacres, les diacres & les prêtres s'abſtinſſent de leurs femmes ſelon les termes preſcrits : afin que ſuivant la tradition apoſtolique, nous obſervions le tems de chaque choſe, principalement du jeûne de la priere. Car il faut que ceux qui approchent de l'autel gardent une parfaite continence dans le tems qu'ils touchent les choſes ſaintes, afin que leurs prieres ſoient exaucées. Donc quiconque au mépris des canons des apôtres oſera priver un prêtre, un diacre ou un ſoûdiacre du commerce legitime avec ſa femme, qu'il ſoit dépoſé.

Can. apoſt. 5.

Ce qui eſt dit dans ce canon, que le concile de Carthage ordonne aux prêtres de s'abſtenir de leurs femmes, ſelon les termes preſcrits, eſt pris à contre ſens par malice ou par ignorance. Ce canon eſt du cinquiéme concile de Carthage tenu l'an 400. où il eſt dit, que les ſoûdiacres, les diacres, les prêtres, & les évêques s'abſtiendront de leurs femmes, ſuivant les anciens ſtatuts, & ſeront comme n'en ayant point. La verſion grecque de ce canon a rendu les mots latins *priora ſtatuta* par ceux-ci, *idious hórous*, qui peuvent ſignifier les termes propres : car le traducteur avoit lû *propria* pour *priora* : ſuivant un autre exemplaire. Cependant les peres du concile de Trulle ont ſuppoſé, que ce canon n'obligeoit les clercs à la continence qu'en certains jours ; & n'ont pas voulu voir, qu'il comprend même les évêques. Or ils ont eux-mêmes reconnu que les évêques devoient s'abſtenir entierement de leurs femmes. Car ils parlent ainſi : Ayant appris qu'en Afrique & en d'autres lieux les évêques ne font point de difficulté

Sup. liv. XX. n. 43. Conc. Carth. 5. c. 3. tom. 2. Conc. p. 1216. A.

Cod. eccleſ. Afric. c. 25. tom. cod. p. 1061. D.

Can. Trull. 12.

d'habiter avec les femmes, après leur ordination, au grand ſcandale des peuples : nous leur défendons d'en uſer ainſi à l'avenir ſous peine de dépoſition.

c. 48. Et enſuite ils ordonnent, que la femme de celui qui eſt promu à l'épiſcopat, s'étant ſéparé de lui d'un commun conſentement, après qu'il aura été ordonné : entrera dans un monaſtere éloigné de l'habitation de l'évêque, qui toutefois pourvoira à ſa ſubſiſtance.

c. 30. Dans un autre canon ils parlent ainſi des prêtres qui étoient chez les barbares : c'eſt à-dire apparemment en Italie, & dans les autres pays du rit latin: S'ils croyent devoir s'élever au deſſus du canon des apôtres, qui défend de quitter ſa femme, ſous pretexte de religion; & faire plus qu'il n'eſt ordonné, ſe ſeparant de leurs femmes d'un commun conſentement: nous leur défendons de plus demeurer avec elles, en quelque maniere que ce ſoit : pour nous montrer par là, que leur promeſſe eſt effective. Et nous ne leur donnons cette permiſſion qu'à cauſe de la petiteſſe de leur courage, & la legereté des mœurs étrangeres. C'eſt-à-dire, que ſelon eux, c'eſt une imperfection d'aſpirer à la continence parfaite.

Quoi qu'il en ſoit ; ces canons du concile de Trulle ont ſervi depuis aux Grecs & à tous les Chrétiens d'Orient de regle univerſelle touchant la continence des clercs, & ils y ſont en vigueur depuis mille ans. C'eſt-à-dire, qu'il n'eſt point permis aux clercs, qui ſont dans les ordres ſacrez, de ſe marier après leur ordination : que les évêques doivent garder

garder la continene parfaite; ſoit qu'ils ayent été auparvant mariez ou non : que les prêtres, les diacres & les ſoûdiacres déja mariez peuvent garder leurs femmes, & habiter avec elles, excepté les jours qu'ils doivent approcher des ſaints myſteres. AN. 692.

Le concile renouvelle les défenſes faites aux clercs, de loger avec des femmes ſuſpectes, & il étend cette défenſe aux eunuques, même laïques. Défenſe aux clercs de tenir cabaret; puiſqu'il leur eſt même défendu d'y entrer. Défenſe aux clercs & aux moines d'aſſiſter aux ſpectacles, ſoit des courſes de chevaux, ſoit du theatre. Les clercs mêmes conviez aux nôces, doivent ſe lever quand les farceurs y entrent. Défenſe aux clercs de porter ni dans la ville, ni en voyage un autre habit que celui qui convient à leur état. Les clercs dépoſez pour leurs crimes, & reduits au rang des laïques, s'ils ont ſubi cette peine volontairement, porteront les cheveux courts comme les clercs; ſi c'eſt malgré eux, ils auront les cheveux longs comme les laïques. Donc les clercs en Orient étoient deſlors diſtinguez par leur habit, & ne portoient pas les cheveux longs comme ils les portent à preſent.

LI. Autres canons pour clergé.

Can. 5.

c. 9.

c. 24.

c. 27.

c. 61.

Pour la juriſdiction des évêques, on renouvelle le canon qui la maintient ſur les égliſes de la campagne, qu'ils gouvernent depuis trente ans: & celui de Calcedoine, qui donne au ſiege de C P. les mêmes prérogatives qu'au ſiege de Rome: avec le ſecond rang, le troiſiéme à Alexandrie, le quatriéme à Antioche, & le cinquiéme à Jeruſalem. Les incur-

c. 25.

c. 36.

Can. Calch. 28. *Sup. liv.* XIII. *n.* 30.

AN. 692.

Can. Trull. 37.

sions des barbares; c'est-à-dire principalement des Musulmans, avoient empêché plusieurs évêques de prendre possession des églises pour lesquelles ils avoient été ordonnez, ni d'y faire leurs fonctions. Le concile leur conserve leur rang & leur pouvoir, pour ordonner des clercs, & presider dans l'église. C'est l'origine des évêques, *in partibus infidelium*. Il

c. 18. y avoit aussi plusieurs clercs, que les incursions des barbares avoient contraints à quitter leurs églises: mais le concile veut qu'ils y retournent si-tôt que

c. 8. les hostilitez seront passées Ces mêmes incursions des barbares sont encore rapportées, comme la raison de ne plus tenir les conciles qu'une fois l'année.

LII. Sacremens & cérémonies.

Il n'est point permis de baptiser dans les oratoires domestiques, ni même d'y celebrer la liturgie, sans le consentement de l'évêque. On n'exigera rien de ceux à qui on donne la sainte communion.

c. 31. 59. c. 23.

c. 101. Le communiant ne recevra point l'eucharistie dans un vase d'or, ou de quelque autre matiere, mais dans ses mains croisées l'une sur l'autre; parce qu'il

c. 58. n'y a point de matiere si precieuse que le corps de l'homme qui est le temple de Jesus-Christ. Aucun laïque ne se communiera lui-même en presence d'un évêque, d'un prêtre, ou d'un diacre. On ne donnera point l'eucharistie aux morts. Car il est dit:

c. 83. Matth. XXVI. Prenez & mangez, ce que le mort ne peut faire.

c. 52. En carême on celebrera tous les jours la messe des présanctifiez, excepté les samedis, les dimanches,

c. 29. & le jour de l'Annonciation. On celebrera toûjours

c. 28. la messe à jeûn, même le jeudi-saint. Défense de distribuer une grappe de raisin, avec l'eucharistie,

comme il ſe pratiquoit en quelques égliſes : on la benira ſeparément comme des premices. Défenſe d'offrir à l'autel du miel & du lait. AN. 692. c. 57.

On paſſera toute la ſemaine de Pâques en fête & en devotion, ſans aucun ſpectacle public. Défenſe de s'abſenter de l'égliſe pendant trois dimanches, ſans empêchement neceſſaire, ſous peine de dépoſition pour les clercs, & d'excommunication pour les laïques. On doit jeûner le ſamedi-ſaint juſques à minuit ; mais il eſt défendu de jeûner les autres ſamedis, même en Carême, ſuivant le canon des Apôtres ; & l'égliſe Romaine doit changer ſon uſage contraire. Ce canon eſt une des cauſes qui a fait rejetter à Rome ce concile. Il eſt défendu de manger des œufs & du fromage les dimanches & les ſamedis de Carême, comme faiſoient les Armeniens, dont on condamne quelques autres uſages. Savoir de ne point mêler d'eau au vin de l'euchariſtie, de preſenter aux prêtres de la viande cuite dans les égliſes ; & de n'admettre dans le clergé que ceux qui étoient de race ſacerdotale. Défenſe de manger du ſang de quelque animal que ce ſoit ; ſous peine aux clercs de dépoſition, aux laïques d'excommunication.

c. 66. c. 80. c. 89. c. 55. Can. apoſt. 65. V. Balſam. in hunc. c. 55. Can. Trull. 56. c. 32. c. 99. c. 33. c. 67.

Défenſe de faire dans les égliſes les fêtes nommées Agapes. Défenſe de tenir cabaret dans l'enceinte des égliſes, ou d'y vendre des viandes, ou d'autres marchandiſes. Il a été remarqué plus d'une fois que les égliſes étoient accompagnées de pluſieurs bâtimens compris dans une même enceinte. Défenſe aux maris d'habiter avec leurs femmes

c. 74. c. 76. c. 97.

AN. 692.

dans l'enceinte des égliſes ; ou de profaner ces mêmes lieux en quelque autre maniere. Défenſe de faire entrer une bête dans une égliſe, ſi ce n'eſt en voyage, par une abſoluë neceſſité de mettre la bête à couvert. Defenſe à aucun laïque d'entrer dans le ſanctuaire, c'eſt-à-dire dans l'enceinte de l'autel, ſi ce n'eſt à l'empereur pour faire ſon offrande : ſuivant une ancienne tradition, dont nous avons vû un exemple, quand S. Baſile reçut l'offrande de l'empereur Valens. On chantera dans l'égliſe ſans confuſion, & ſans forcer la nature pour crier ; mais avec beaucoup d'attention & de devotion ; & on n'y chantera rien que de convenable. On n'ajoûtera point au Triſagion : Crucifié pour nous. Défenſe de gâter ou déchirer les livres de l'écriture ſainte ou des peres, de les vendre aux parfumeurs, ou les perdre en quelque autre maniere : s'ils ne ſont imparfaits, ou déja gâtez par l'eau ou par les vers. Pour rendre à la croix l'honneur qui lui eſt dû ; il eſt défendu de la marquer dans le pavé que l'on foule aux pieds, ſuivant une loi de Theodoſe le jeune. En pluſieurs images Jeſus-Chriſt étoit repreſenté ſous la forme d'un agneau que ſaint Jean montroit au doigt. Le concile ordonne, que deſormais on peigne Jeſus-Chriſt ſous ſa forme humaine comme plus convenable.

c. 88.

s. 69.

Sup. liv. XVI. *n.* 31.

c. 75.

c. 81.

Sup. liv. XXIX. *n.* 31.

c. 68.

c. 73.

l un. C. Nemini lic. lib. I. *tit.* 8.

c. 82.

LIII. Moines, &c.

Quant aux moines, quoique ſaint Baſile ne permette de les recevoir qu'à dix-ſept ans, ce concile le permet dès l'âge de dix ans, ſous pretexte que l'égliſe avance toûjours en perfection. On ne permet d'être reclus qu'à ceux qui ont paſſé trois ans

c. 40.

s. 41.

dans un monaſtere ; & on défend de ſouffrir dans la ville des vagabonds, qui ſe diſoient ermites, portant de longs cheveux & des habits noirs. Aucun crime n'empêche d'être reçu dans les monaſteres, puiſqu'ils ſont faits pour les penitens. Défenſe de parer d'habits precieux & de pierreries les filles qui vont prendre l'habit de religieuſes, pour ne pas faire croire qu'elles quittent le monde à regret. Défenſe de convertir à des uſages profanes les monaſteres une fois conſacrez par l'autorité de l'évêque ; ni de les donner à des ſeculiers, comme il s'étoit pratiqué.

AN. 692.

c. 42.
c. 43.
c. 44.
c. 49.

Quant aux mariages : il eſt défendu au pere & au fils d'épouſer la mere & la fille ou les deux ſœurs, ou à deux freres d'épouſer les deux ſœurs : au parain d'épouſer la mere de l'enfant : d'épouſer la fiancée d'un autre : aux catholiques, d'épouſer des heretiques. Ceux qui aſſemblent & nourriſſent des femmes débauchées, ſeront dépoſez s'ils ſont clercs, excommuniez s'ils ſont laïques. Défenſe ſous peine d'excommunication de faire des peintures deshonnêtes. Défenſe ſous la même peine de friſer ſes cheveux avec artifice. Défenſe de ſe baigner avec des femmes. Défenſe même aux laïques de joüer aux dez. Les farceurs, les danſes ſur les theatres, les combats contre les bêtes ſont défendus. Ceux qui contrefont les poſſedez, ſeront chargez de travaux rudes, comme s'ils l'étoient effectivement.

c. 51.
c. 99.
c. 72.
c. 86.
c. 100.
c. 96.
c. 77.
c. 50.
c. 51.
c. 60.

On condamne à ſix ans de penitence les devins & ceux qui les conſultent, les meneurs d'ours, les diſeurs de bonne avanture, & ces ſortes de charla-

c. 61.
c. 62.

AN. 692. tans. On condamne auſſi pluſieurs autres ſuperſtitions reſtées du paganiſme, comme d'invoquer Bachus pendant la vendange. Les danſes publiques de femmes, les déguiſemens d'hommes en femmes, ou de femmes en hommes : l'uſage des maſques comiques, ſatyriques ou tragiques : car ils étoient
c. 65. differens pour ces trois ſortes de ſpectacles. On défend auſſi d'allumer aux nouvelles lunes des feux devant les boutiques ou les maiſons, & de ſauter
c. 79. deſſus : de donner des gâteaux de Noël ſous pretexte de couches de la ſainte Vierge, qui n'a point
c. 63. été en couche ; de lire dans l'égliſe les fauſſes hiſtoires des martyrs, compoſées pour les deshonorer par les ennemis de la verité. On doit au contraire les mettre au feu.

Les heretiques dont le baptême eſt jugé bon, ſont reçus en faiſant leur abjuration par écrit ; &
c. 95. on leur donne le ſceau du Saint-Eſprit avec l'onction du ſaint chrême, au front, aux yeux, au nez, à la bouche & aux oreilles. Ceux dont le baptême n'eſt pas jugé valable, ſont traitez comme les
Sup. liv. XVII. n. 14. payens, on les fait catechumenes, puis on les baptiſe. Et pour faire cette diſtinction, on ſuit les regles données par S. Baſile à Amphiloque. On les ſuit auſſi touchant la diſpenſation de la penitence, pour la proportionner à la qualité du peché, & aux forces du penitent, & c'eſt le dernier canon de ce concile de Trulle. L'empereur Juſtinien y ſouſcrivit le premier avec du cinabre, qui étoit un privilege de ſa dignité. On laiſſa enſuite la place du pape : puis les quatre patriarches ſouſcrivirent, & tous les autres

évêques, laiſſant la place de quelques abſens. On ne voit point la ſouſcription des légats du pape; & toutefois Anaſtaſe dit, que s'étant laiſſé ſurprendre ils y ſouſcrivirent. AN. 692. *Anaſt. in Serg.*

L'empereur Juſtinien voulut obliger le pape Sergius à ſouſcrire lui-même à ce concile. Il lui en envoya un exemplaire en ſix tomes, ſouſcrit de ſa main, des trois patriarches d'Alexandrie, de C. P. & d'Antioche, & des autres prélats; afin que le pape y ſouſcrivit à la premiere place. Mais le pape ne voulut point recevoir ces tomes, ni les ouvrir pour les lire: perſuadé que ce concile étoit nul; & l'empereur, pour témoigner au pape ſon indignation, envoya à Rome un magiſtrien nommé Sergius qui emmena à C. P. Jean évêque de Porto, & Boniface conſeiller du ſaint ſiege.

LIV. Le pape rejette ce concile. *Paul. diac. VI. c. 11. Anaſt. in Serg.*

Enſuite il envoya Zacarie ſon protoſpataire, c'eſt-à-dire comme premier écuyer, avec un ordre pour enlever de même le pape. Mais la milice de Ravenne, de la duché de Pentapole & des quartiers voiſins entreprit d'empêcher cette violence. Zacarie les voyant venir à Rome de tous côtez, en fut épouvanté, & pria le pape de faire fermer & garder les portes. Il ſe refugia tremblant juſques dans la chambre du pape, le priant avec larmes d'avoir pitié de lui, & de lui ſauver la vie. Cependant l'armée de Ravenne entra par la porte de ſaint Pierre; & vint juſques au palais de Latran, demandant avec empreſſement à voir le pape: car le bruit couroit qu'on l'avoit enlevé la nuit. Comme ils trouverent toutes les portes fermées, ils menacerent

AN. 694.

de les mettre à bas ſi on n'ouvroit promptement. Alors Zacarie ſe croyant perdu ſe cacha ſous le lit du pape, tellement hors de lui, qu'il n'avoit plus de raiſon. Le pape le raſſura, & lui dit de ne rien craindre: puis il ſortit hors de la Baſilique du pape Theodore; & ayant fait ouvrir les portes, il ſe mit dans le ſiege nommé ſous les Apôtres, pour ſe montrer à tout le monde. Il reçut avec honneur les ſoldats & le peuple, qui étoient venus en foule pour le voir; & appaiſa leurs eſprits par la douceur de ſes paroles. Mais ils ne voulurent point ſe retirer, ni ceſſer de garder le palais patriarcal, juſques à ce qu'ils euſſent chaſſé honteuſement de Rome le protoſpataire Zacarie.

LIV. Juſtinien chaſſé. Leonce empereur.

L'empereur Juſtinien qui l'avoit envoyé, fut chaſſé de C. P. dans le même tems. Il s'étoit rendu très-odieux par ſa mauvaiſe conduite, ayant rompu mal-à-propos la paix avec les Bulgares & les Muſulmans. Ses principaux miniſtres étoient cruels, entre autres Etienne eunuque Perſan ſon ſacellaire ou treſorier particulier; & Theodote qui de moine reclus étoit devenu Logothete ou treſorier general. Le patriarche Paul mourut l'an 693. après avoir tenu le ſiege ſept ans; & eut pour ſucceſſeur Callinique prêtre & treſorier de l'égliſe de Blaquerne, qui tint le ſiege douze ans. L'empereur voulant faire quelques nouveaux bâtimens, pria ce patriarche de faire des prieres, afin que l'on pût abbatre une égliſe de la Vierge qui étoit près du palais. Le patriarche lui dit: Nous avons des prieres pour la fondation d'une égliſe; mais je n'ai point appris qu'il

S. Niceph. hiſt. p. 25. Theoph. an. 9. p. 306.

S. Niceph. Chr.

Theoph. p. 307.

qu'il y en ait pour sa destruction. Et comme l'empereur le pressoit : Le patriarche dit : Loüé soit Dieu qui souffre tout maintenant & toûjours, & dans les siecles des siecles. *Amen.* Aussi-tôt on abattit l'église, pour faire place au nouveau bâtiment, & on la rebâtit ailleurs. AN. 694.

Peu de tems après Justinien commanda à Etienne patrice & gouverneur de C. P. de faire de nuit un grand massacre du peuple de la ville, en commençant par le patriarche. La même nuit le patrice Leonce s'embarquoit, pour sortir de C. P. après avoir fait la guerre en Orient avec beaucoup de reputation, il avoit été trois ans en prison, & venoit d'être declaré gouverneur de Grece, avec ordre de partir le jour même. Etant donc prêt de s'embarquer il prenoit congé de ses amis, entre lesquels étoient Paul moine & astronome, & Gregoire de Cappadoce abbé du monastere de Florus : qui l'avoient souvent visité dans sa prison, & l'avoient assuré qu'il seroit empereur. Vous voyez, leur disoit-il, combien vos promesses sont vaines : quand je serai une fois hors d'ici je n'attend qu'une fin malheureuse. Ils lui répondirent : Vous en verrez l'accomplissement, si vous ne perdez point courage : croïez-nous seulement, & nous suivez. Ils allerent à la prison, la firent ouvrir, feignant que c'étoit l'empereur; & en tirerent beaucoup de braves gens, que Leonce fit armer avec les siens, & les mena à la place en criant : Tous les Chrétiens à sainte Sophie; & fit faire le même cri par tous les quartiers. Le peuple alarmé s'assembla au baptistere de la grande *Niceph. hist. p. 25.*

AN. 694. église. Leonce avec ſes deux moines & les principaux de ſon parti alla trouver le patriarche, déja troublé de l'ordre qu'avoit reçu le patrice Etienne. Leonce lui perſuada de venir au baptiſtere, & de crier : C'eſt ici le jour qu'a fait le ſeigneur. Tout le peuple s'écria : Qu'on déterre les os de Juſtinien : comme s'il eut été déja mort ; & ils coururent tous à l'Hippodrome. Le jour étant venu on y amena Juſtinien. Le peuple crioit qu'on le fit mourir : mais Leonce épargna ſa vie, à cauſe de l'amitié qu'il avoit portée à ſon pere Conſtantin. Il ſe contenta de lui faire couper le nez, & de l'envoyer en exil à la ville Cherſonne. Il avoit regné dix ans ; & c'étoit l'an 694. Leonce fut auſſi-tôt proclamé empereur.

Pſ. 117.

LVI. Seiziéme concile de Tolede. *tom.* 6. *conc. p.* 127.

En Eſpagne cependant il ſe tint deux conciles, le ſeiziéme & le dix-ſeptiéme de Tolede. Le premier ſe tint la ſixiéme année du roi Egica, Ere 731. c'eſt-à dire l'an 693. le ſecond jour de May. Cinquante neuf évêques y aſſiſterent avec cinq abbez, & trois deputez d'évêques abſens. Le roi y étoit en perſonne accompagné de ſeize comtes. On y fit dix canons de diſcipline, dont le premier ordonne que les Juifs, qui ſe convertiront ſincerement, ſeront exempts des tributs qu'ils payoient au fiſc: confirmant au ſurplus les loix précedentes contre ceux qui demeureront endurcis. On défend tous les reſ-

2. tes d'idolâtrie : d'honorer des pierres, des fontaines, ou des arbres : d'obſerver les augures, ou pratiquer des enchantemens. L'execution en eſt recommandée aux évêques, aux prêtres ou aux juges.

Ceux qui pechent contre la nature ſont condamnez à être ſeparez des Chrétiens pour toute leur vie, recevoir cent coups de foüet, être raſez par infamie, & bannis à perpetuité. Ceux-ci non plus que les idolâtres, ne recevront la communion qu'à la mort: & encore après une digne penitence. Celui qui aura voulu ſe tuer par deſeſpoir, ſera privé de la communion pour deux mois. c. 3. c. 4.

Il y avoit en Eſpagne pluſieurs égliſes abandonnées, parce qu'elles étoient trop pauvres, pour entretenir un prêtre. On y offroit rarement le ſacrifice & elles tomboient en ruine. En ſorte que les Juifs s'en moquoient, & diſoient qu'on n'avoit rien gagné à détruire leurs ſynagogues, puiſque les égliſes des Chrétiens étoient en plus mauvais état. Pour y remedier, le concile ordonne aux évêques d'employer en reparations le tiers du revenu des égliſes de la campagne que les canons leur accordoient. Que s'ils ne prennent point ce tiers, les prêtres qui ſervent ces égliſes en feront les reparations. Nous avons vû que ſaint Anſbert archevêque de Roüen pratiquoit ce qu'ordonne ce concile. Il continuë: On ne donnera point pluſieurs égliſes à un même prêtre: mais celles qui auront moins de dix ſerfs ſeront unies à d'autres. Quelques prêtres employoient pour leur ſacrifice leur pain ordinaire, dont ils coupoient une croute ronde, & l'offroient ſur l'autel. Le concile ordonne de ne ſe ſervir pour ce ſaint uſage, que d'un pain entier, qui ſoit blanc, fait exprés & en petite quantité: puiſqu'il ne doit pas charger l'eſtomac, n'étant que pour la nourriture p. 1329. c. 5. Sup. n. 35. c. 6.

de l'ame ; & qu'il doit être facile à conſerver dans une petite boëte. On faiſoit donc deſlors des hoſties à peu près comme elle ſont aujourd'hui.

V. Mabill. de Azymo. c. 8.

Siſbert archevêque de Tolede ayant conſpiré avec pluſieurs autres contre le roi Egica, pour lui faire perdre le royaume & la vie, fut dépoſé, privé de tous ſes biens, & mis en la puiſſance du roi, qui le condamna à une priſon perpetuelle : il fut même ordonné qu'il ne recevroit la communion qu'à la mort : ſi le roi ne lui faiſoit grace. A ſa place le concile fit évêque de Tolede, Felix de Seville, dont le ſiege fut rempli par Fauſtin de Brague, & on donna pour ſucceſſeur à celui-ci Felix de Portugal. Ainſi on ne faiſoit pas de ſcrupule en Eſpagne de transferer les évêques. Ceux-ci en ſouſcrivant au concile prirent tous les titres de leurs nouveaux ſieges. Ce fut apparemment cette conjuration qui obligea le concile à renouveller les promeſſes de proteger la poſterité du roi après ſa mort ; les peines contre les rebelles, & les maledictions prononcées au quatriéme concile de Tolede. On ordonne en celui-ci que dans toutes les égliſes cathedrales, & toutes les paroiſſes de la campagne, on dira tous les jours la meſſe pour le roi & ſes enfans : excepté le vendredi ſaint. On y ordonne encore, que quand un concile aura été tenu, chaque évêque le publiera dans ſix mois en ſon ſynode, compoſé des abbez, de prêtres & de tout le clergé, avec le peuple de la ville épiſcopale. Les évêques de la province de Narbonne n'avoient pû aſſiſter à ce concile, à cauſe d'une peſte qui ravageoit le païs :

c. 9.

c. 12.

c. 8.

c. 10.

Sup. liv. XXXVII. n. 49.

c. 2.

c. 3.

c'eſt pourquoi le roi ordonne qu'ils s'aſſembleront à Narbonne pour en ſouſcrire les decrets.

AN. 694.

LVII. Dernier concile de Tolede

L'année ſuivante ſeptiéme d'Egica, Ere 732. c'eſt-à-dire, l'an 694. le neuviéme de Novembre, fut tenu le dix-ſeptiéme concile de Tolede, dans l'égliſe de ſainte Leocadie. On y fit huit canons. Premierement il eſt ordonné qu'au commencement de chaque concile on paſſera trois jours en jeûne, pendant leſquels on traitera de la foi, de la correction des évêques, & des autres matieres ſpirituelles; ſans qu'aucun ſeculier y aſſiſte. Depuis le commencement du carême juſques au jeudi ſaint, le baptiſtere ſera fermé, & ſellé du ſeau de l'évêque, & on ne l'ouvrira qu'en cas de très grande neceſſité. Il eſt marqué que le jeudi ſaint on dépoüilloit les autels, comme l'on fait encore. Le même jour, chaque évêque obſervera la ceremonie de laver les pieds. On renouvelle la défenſe aux prêtres d'employer à leur uſage les vaſes ſacrez, ou les ornemens de l'égliſe, les vendre, ou les diſſiper. Quelques-uns diſoient des meſſes des morts pour les vivans, dans l'intention de leur cauſer la mort. Le concile défend ce ſacrilege: ſous peine de dépoſition pour le prêtre, de priſon perpetuelle, & d'excommunication juſques à la mort, tant contre lui, que contre celui qui l'aura excité à le commettre. On ordonne des Litanies ou prieres publiques tous les mois.

to. 6. conc. p. 1361.
c. 1.
c. 2.
Conc. XVI. c. 8.
Conc. XVII. Can. 3.
c. 4.
c. 5.
c. 6.

Les Juifs d'Eſpagne étant convaincus d'avoir conſpiré contre l'état, & contre les Chrétiens, & d'avoir traité avec ceux d'outre-mer, apparemment d'Afrique: ils ſont condamnez à être tous dépoüil-

AN. 694.

lez de leurs biens, reduits en ſervitude perpetuelle & diſtribuez aux Chrétiens, ſuivant la volonté du roi. A la charge que leurs maîtres ne leur permettront aucun exercice de leurs ceremonies ; & leur ôteront leurs enfans à l'âge de ſept ans, pour les faire élever chrétiennement, & les marier à des Chrétiens. Ce dix-ſeptiéme concile de Tolede eſt le dernier dont nous ayons quelques actes, encore n'y a-t-il point de ſouſcriptions qui faſſent connoître les évêques qui y aſſiſterent. Deſormais pendant environ cent cinquante ans nous ne trouverons plus gueres de monumens de l'égliſe d'Eſpagne.

LVIII. Lonce chaſſé. Tibere Apſimare empereur. *Theopha. an. 5. p. 309.*

Nous ne parlerons gueres non plus de l'Afrique, car c'eſt le tems où elle tomba ſous la puiſſance des Muſulmans. Comme ils avoient pris Carthage, l'empereur y envoya le Patrice Jean grand capitaine la ſeconde année de ſon regne, 695. de Jeſus-Chriſt. Jean chaſſa les Muſulmans de toutes les places qu'ils occupoient : mais ils revinrent l'année ſuivante avec de plus grandes forces, reprirent Carthage & les autres villes, & éteignirent ainſi la puiſſance des Romains en Afrique, où ils avoient commandé 850. ans, depuis l'an 608. de Rome, quand Carthage fut priſe par Scipion. Les Muſulmans l'ont depuis continuellement poſſedée juſques à preſent. Après cette perte l'armée Romaine n'oſant retourner vers Leonce, fit un autre empereur, ſavoir Apſimare qu'ils ſurnommerent Tibere. Il vint à C. P. y entra par intelligence : prit Leonce, lui fit couper le nez, & le renferma dans le monaſtere de ſaint Dalmace. C'étoit l'an 696. troiſiéme de ſon regne : & Apſimare en regna ſept.

LIVRE QUARANTE-UNIE'ME.

I. S. Villebrod en Friſe. *Sup. l.* XI. *n.* 46. *Be. v. hiſt. c.* 12.

SAINT Villebrod & les autres miſſionaires Anglois travailloient avec ſuccés à la converſion des Friſons ſous la protection de Pepin l'ancien, maire du palais. Ce prince l'envoya à Rome vers l'an 692. pour recevoir du pape Sergius la benediction apoſtolique, & apporter des reliques, pour mettre dans les égliſes qu'il fonderoit, à la place des temples des idoles. A ſon retour il continua à prêcher les Friſons ſujets des François; puis il retourna à Rome avec des preſens & des lettres de Pepin, qui prioit le pape de l'ordonner évêque pour ce peuple. Le pape Sergius le conſacra archevêque des Friſons dans l'égliſe de ſainte Cecile, le jour de la fête de cette ſainte vingt-deuxiéme de Novembre l'an 696. Il lui donna le pallium, & le nom de Clement, au lieu de ſon nom barbare de Villebrod: ſous lequel toutefois il eſt plus connu. Le pape le renvoya auſſi-tôt à ſon peuple, & il ne demeura que quatorze jours à Rome. Pepin lui donna la place pour établir ſon ſiege épiſcopal dans la ville nommée Viltbourg par les anciens habitans, & *Trajectum* par les Gaulois Romains, aujourd'hui Utrect S. Villebrod y bâtit une égliſe ſous le titre de ſaint Sauveur, & y établit ſa réſidence. Comme il convertit un grand nombre d'infideles de tous côtez pendant cinquante ans qu'il prêcha, il fonda pluſieurs autres égliſes & quelques monaſteres, & établit de nouveaux évêques.

Vita S. Vuill. per Alcuin. c. 7. *to.* 3. *Act. B. Anaſt. interg. epiſt.* 97. *Boniface. ad Steph. pap.*

Bc. V. hiſt. c. 11.

A l'exemple des miſſionnaires de Friſe, deux prêtres Anglois, qui avoient long-tems demeuré en Irlande, paſſerent en Germanie, chez les peuples qu'ils nommoient les anciens Saxons, parce que ceux de la grande Bretagne en étoient venus. Ces prêtres ſe nommoient tous deux Evalde, mais pour les diſtinguer on nommoit l'un le blanc l'autre le noir, ſuivant la difference de leur poil. Etant entrez chez un Fermier, ils le prierent de les faire conduire au ſeigneur du païs, ce qu'il leur promit, & les retint quelques jours. Cependant les barbares s'apperçurent que ces deux étrangers étoient d'une autre religion : car ils s'appliquoient continuellement à la pſalmodie & à la priere, & offroient tous les jours à Dieu le ſaint ſacrifice : portant avec eux des vaſes ſacrez, & une planche conſacrée qui leur ſervoit d'autel. C'eſt la premiere fois que je trouve un autel portatif. Les barbares craignirent que ſi ces étrangers parloient à leur ſeigneur, ils ne le fiſſent Chrétien, & que tout le païs petit à petit, ne fut contraint à changer de religion. Ainſi ils les prirent bruſquement, & les firent mourir, ils tuerent Evalde le blanc d'un coup d'épée ; & déchirerent Evalde le noir par de longs & horribles tourmens. Le ſeigneur l'ayant appris fut tellement irrité, de ce qu'on n'avoit pas laiſſé venir vers lui ces étrangers : qu'il fit brûler le village, & tuer tous les habitans. Les corps des martyrs jettez dans le Rhin furent découverts, par une lumiere miraculeuſe que leurs meurtriers virent eux-mêmes, & Pepin les fit apporter honorablement à Cologne.

L'égliſe

L'égliſe honore leur memoire le cinquiéme d'Octobre, qui fut le jour de leur martyre.

Saint Villebrod alla prêcher l'évangile même dans la partie de Friſe qui obéïſſoit à Ratbod; & ce prince le reçût avec honneur, mais il ne profita point de ſes inſtructions. Le ſaint évêque paſſa chez les Danois, peuples très-farouches, à qui commandoit Ongende plus cruel que toutes les bêtes; il ne laiſſa pas de le traiter avec honneur, mais il demeura endurci; & ſaint Villebrod voyant qu'il n'y avoit rien à eſperer en ce païs, ſe contenta d'en amener trente jeunes enfans & retourna en France: mais craignant les accidens d'un ſi long voyage, il les inſtruiſit & les baptiſa en chemin. Dans les confins des Danois & des Friſons, étoit une iſle à l'embouchure de l'Elbe, qui portoit alors le nom de leur Dieu Foſite. Les payens la reveroient tellement, qu'ils n'oſoient toucher aux animaux qui y paiſſoient, ni parler en puiſant de l'eau d'une fontaine qui l'arroſoit. Le ſaint homme ayant été jetté dans cette iſle par la tempête y demeura quelques jours attendant le tems favorable. Il baptiſa trois hommes dans la fontaine, & fit tuer quelques animaux pour les vanger. Les payens croyoient que ceux qui en avoient mangé mourroient ſubitement, ou que du moins ils deviendroient furieux: mais voyant qu'il ne leur en arrivoit aucun mal, ils furent étonnez, & rapporterent la choſe à leur duc Ratbod. Celui-ci voulant vanger ſes Dieux, fit jetter le ſort trois fois par jour pendant trois jours, ſuivant l'ancienne ſuperſtition des Germains, ſur le ſaint évêque & ſes

Martyr. R. 5. Oct. Vita c. 9.

c. 10.

c. 11.

Tac. de mor. Germ.

compagnons ; & il n'y en eut qu'un ſur qui le ſort tomba, & qui ſouffrit le martyre. Ratbod fit venir le Saint, & lui fit de grands reproches, du mépris qu'il faiſoit de ſa religion : mais étonné de la fermeté de ſes réponſes, il le renvoya à Pepin avec honneur : le ſaint évêque continua de prêcher dans la Friſe Françoiſe. On raconte de lui pluſieurs miracles. Dans l'iſle de Valqueren en Zelande, comme il vouloit briſer une idole, celui qui en avoit la la garde, lui donna un coup d'épée ſur la tête dont il ne fut point bleſſé. Ceux qui accompagnoient l'évêque vouloient punir de mort cet attentat. Mais le ſaint homme délivra de leurs mains l'idolâtre, qui toutefois mourut miſerablement trois jours après.

n. 14.

n. 16. 17. & 11.

I I.
S. Vulfran.
Vita tom. 3. *act. SS. B. p.* 557.

La reputation de ſaint Villebrod attira en Friſe ſaint Vulfran, pour travailler à la même œuvre. Il étoit né à Maurillac, à preſent Milly en Gaſtinois, dont ſon pere étoit ſeigneur ; & il donna cette terre au monaſtere de Fontenelle en 685. Il fut élû archevêque de Sens après la mort de Lambert vers l'an 690. & ayant gouverné cette égliſe quelques années il fut inſpiré d'aller prêcher en Friſe. D'abord il alla à Roüen trouver ſaint Anſbert, qui ayant été abbé de Fontenelle, étoit encore comme le pere de cette communauté. Saint Vulfran en tira quelques moines pour aller avec lui prêcher en Friſe ; & s'étant embarqué au port de ce monaſtere, il entra par la Seine dans l'Ocean. Comme ils étoient près la côte des Morins, aujourd'hui de Flandre, l'heure étant venuë d'offrir le ſaint ſacrifice, on jetta

Sup. liv. XL. *n.* 55.

les ancres & on arrêta le vaiſſeau. Le ſaint évêque celebrant la meſſe, & en étant venu à l'endroit où le diacre lui devoit preſenter la patene, il étendit la main pour la recevoir. Le diacre qui étoit Vandon moine de Fontenelle, dont il fut depuis abbé, ſe proſterna à ſes pieds & lui avoüa qu'en voulant laver la patene il l'avoit laiſſée tomber dans la mer. Saint Vulfran ſe mit à genoux, & après avoir fait ſa priere, il ordonna au diacre de mettre la main à l'endroit où la patene étoit tombée. Elle revint du fond de l'eau chercher ſa main : tous les aſſiſtans loüerent Dieu, & le ſaint évêque acheva la meſſe. La patene fut gardée à Fontenelle, où il la donna depuis en faiſant le vœu monaſtique. Il y donna auſſi ſon calice, & l'autel qu'il portoit dans ſes voyages, conſacré aux quatre coins, & contenant au milieu des reliques.

Etant arrivé en Friſe il fut écouté, & convertit pluſieurs idolâtres. Il baptiſa entre autres le fils du duc Ratbod, qui mourut portant encore l'habit blanc. C'étoit la coûtume de ces payens de faire mourir en l'honneur de leurs Dieux, celui ſur qui tomboit le ſort. Comme on menoit à la mort un jeune homme nommé Ovon, ſaint Vulfran pria le duc Ratbod de lui donner la vie ; & il étoit prêt à l'obtenir quand les payens s'y oppoſerent, en diſant : Si ton Chriſt le peut délivrer de la mort, il ſera à toi le reſte de ſes jours. Le ſaint accepta la condition ; on pendit Ovon, qui demeura au gibet pendant deux heures ; & le ſaint ſe mit en priere. Si-tôt qu'elle fut finie, la corde ſe rompit, Ovon

tomba à terre, & par l'ordre du ſaint ſe releva en pleine ſanté. Il dit depuis, que lorſqu'il étoit pendu il s'imaginoit être accablé de ſommeil, & ſoûtenu par la ceinture du ſaint attachée autour de ſon corps. Il fut baptiſé, & depuis moine de Fontenelle & prêtre, & laiſſa dans le monaſtere pluſieurs titres & pluſieurs livres écrits de ſa main, qu'il avoit très-bonne.

v. 8. Saint Vulfran délivra auſſi pluſieurs autres de la mort. Le ſort tomba un jour ſur les enfans d'une veuve dont l'un n'avoit que ſept ans, l'autre que cinq; & ils devoient être noyez dans la mer : car il y avoit diverſes manieres d'immoler ces eſpeces de victimes. On les expoſa en un lieu où la haute marée devoit arriver; & comme elle commençoit à gagner, le plus grand tenoit ſon petit frere entre ſes bras, s'efforçant de le retirer de l'eau. Le duc étoit preſent au ſpectacle avec une multitude infinie de peuple, ſans avoir pitié de ces innocens. Saint Vulfran les demanda, & le duc lui dit : Si ton Chriſt les peut délivrer, qu'ils ſoient à lui. Le ſaint évêque ayant fait ſa priere, la mer en s'élevant laiſſa à ſec le lieu où étoient les enfans prêts à mourir : il alla les prendre à ſes deux mains, les rendit à leur mere déſolée, & les baptiſa. On crut qu'il avoit marché ſur les eaux; & une grande multitude ſe convertit.

III. Fin de S. Anſbert. Saint Anſbert archevêque de Roüen fut rendu ſuſpect à Pepin, comme lui ayant été contraire, en un differend qu'eurent les ſeigneurs François pour le partage du Royaume. On croit que ce fut en

692. après la mort du roi Theodoric. Pepin le relegua au monaſtere d'Aumont ſur la Sambre en Hainault; où le ſaint évêque édifia les moines par ſon aſſiduité au jeûne & à la priere, & compoſa pour eux quelques traitez ſpirituels qui ne ſe trouvent plus. Comme Pepin étoit ſollicité de le releguer encore plus loin, le ſaint homme lui envoya Hadulfe abbé d'Aumont, & ſe juſtifia ſi bien, que Pepin lui permit de retourner à ſon dioceſe. Mais lorſqu'il ſe diſpoſoit à partir, il mourut la quatriéme année de Childebert III. c'eſt-à-dire, l'an 698. Après ſa mort on le revêtit des ornemens pontificaux, comme pour aller à l'autel, & on rapporta le corps à Fontenelle. L'égliſe honore ſa memoire le neuviéme de Février.

AN. 698.

Vita S. Ansb. tom. 2. act. B.

Martyr. R. 9. Febr.

IV. Conciles d'Angleterre. *tom. 6. conc. p.* 1256.

En Angleterre ſaint Britoüalde archevêque de Cantorberi tint pluſieurs conciles. Le premier fut celui de Becancelde en 694. où aſſiſta Tobie évêque de Rocheſtre, avec des abbez & des abbeſſes, des prêtres, des diacres, des ſeigneurs, & Vitred roi de Cant. Ce prince y promit de conſerver la liberté & l'immunité des égliſes & des monaſteres: en ſorte que perſonne n'uſurpât rien de leurs biens, & n'empêchât les élections canoniques: reconnoiſſant qu'il appartient à l'évêque metropolitain de gouverner les égliſes, de choiſir & d'établir les évêques. Le ſecond concile où preſida ſaint Britoüalde, fut celui de Bergamſtede la cinquiéme année du roi Vitred, c'eſt-à-dire, en 697. Gybmond évêque de Rocheſtre y aſſiſta avec les autres eccleſiaſtiques, & le roi accompagné de ſeigneurs. En

tom. 6. 1277.

ce concile on fit vingt-huit canons, qui peuvent auſſi être comptez pour loix, puiſque les deux puiſſances concouroient, & qu'ils ordonnoient des amendes & d'autres punitions temporelles outre les ſpirituelles. On y conſerva la ſanté & la liberté des égliſes : on punit les adulteres, ceux qui travaillent le dimanche, qui ſacrifient aux démons, qui mangent de la chair les jours de jeûne. On regle la forme des ſermens, dont l'évêque eſt exempt comme le roi.

c. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 10. 11. 12. 13. 14. 15 16. 17. 18. 19. 20. 21.

V. Mort de Sergius. Jean VI. pape.

A Rome le pape Sergius ramena par ſes inſtructions à l'unité de l'égliſe l'archevêque d'Aquilée & ſes ſuffragans, qui avoient tenu un concile, où par ignorance ils faiſoient difficulté de recevoir le cinquiéme concile general. Il repara & orna pluſieurs égliſes ; & fit faire entre autres un grand encenſoir d'or avec ſes colomnes, & ſon couvercle, où l'on brûloit des parfums les jours de fête pendant la meſſe. Il fit transferer le corps du pape ſaint Leon du fond de la ſalle ſecrette de l'égliſe ſaint Pierre, où il étoit caché, & lui fit un tombeau dans un lieu public de la même égliſe qu'il orna. Il ordonna que l'on chantât à la meſſe *Agnus Dei* pendant que l'on rompoit les hoſties, ce qui duroit quelque tems, comme il a été marqué. Le pape Sergius inſtitua des proceſſions qui devoient ſortir de ſaint Adrien pour aller à ſainte Marie en quatre fêtes, ſavoir l'annonciation, la nativité de la ſainte Vierge, ſa dormition, c'eſt-à-dire, ſa bienheureuſe mort : la fête de ſaint Simeon, que les Grecs nommoient Hypapante, c'eſt-à-dire, Rencontre, & que nous ap-

Paul diac. VI. hiſt. c. 14.

Sup. liv. XXXVI. n. 15.

pellons la purification de la Vierge. On voit par là l'antiquité de ces fêtes. Ce pape ordonna pour divers lieux quatre-vingt dix-ſept évêques, entre autre Damien archevêque de Ravenne. En deux ordinations au mois de Mars, il fit dix-huit prêtres, & quatre diacres. Il tint le ſaint ſiege treize ans & près de neuf mois, & fut enterré à S. Pierre le vingt-huitiéme de Septembre 701. indiction quinziéme, ſous le regne de Tibere Apſimare. On voit par ſon épitaphe qu'il ne fut reconnu pape qu'après la mort de Theodore ſon competiteur; qu'il fut chaſſé de Rome, & en demeura banni pendant ſept ans, tandis qu'un anti-pape nommé Jean occupoit le ſaint ſiege: qu'il revint enſuite, par les preſſantes inſtances du peuple; & qu'étant ſacré & rétabli dans ſon ſiege, il excommunia les uſurpateurs ſelon les canons.

AN. 701.

ap. Baron. an. 701. n. 9.

Sup. liv. XL. n. 39.

Après la mort du pape Sergius le ſaint ſiege vaqua environ un mois & vingt jours: puis on élut Jean VI. Grec de nation, qui le remplit trois ans, deux mois & douze jours, ſous le regne de Tibere. *Anaſt.* En une ſeule ordination, il fit neuf prêtres & deux diacres; & d'ailleurs quinze évêques pour divers lieux. De ſon tems Theophylacte chambellan de l'empereur Patrice & exarque d'Italie, vint à Rome de Sicile. Les troupes de toute l'Italie l'ayant appris, s'aſſemblerent tumultuairement à Rome, pour le maltraiter. Mais le pape s'y oppoſa, il ferma les portes de la ville, envoya des évêques au camp, où les ſoldats étoient aſſemblez, & par ſes exhortations ſalutaires, il appaiſa la ſedition. Quelque

Id & Paul diac. hist. c. 27.

tems après Giſulfe Lombart duc de Benevent vint ravager la Campanie, ſans que perſonne lui reſiſtât : pillant, brûlant & enlevant beaucoup de captifs. Alors le pape envoya des evêques avec de grandes ſommes tirées des tréſors de l'égliſe Romaine, racheta tous les captifs, & obligea Giſulfe à ſe retirer avec ſes troupes.

VI. Monaſteres de Farfe & de Saint Vincent.

Le même Giſulfe donna la place où fut fondé le monaſtere de ſaint Vincent par trois hommes nobles de Benevent enfans de deux freres, nommez Paldon, Taſon & Taton. Le deſir de la perfection évangelique les fit reſoudre à quitter leurs païs & leurs richeſſes, & aller viſiter les monaſteres de Gaule. Ils dirent à leurs parens qu'ils alloient à Rome, comme ils y allerent en effet ; & partirent avec un équipage de chevaux & de valets convenable à leur condition. Mais quand ils furent ſortis de leur province, ils renvoyerent leurs valets & leurs chevaux; & dirent qu'ils avoient fait vœu d'aller à Rome ſeuls & à pied. Enſuite ils donnerent leurs habits à des pauvres qu'ils rencontrerent, & ſe revêtirent de leurs haillons.

Acta SS. Ben. to. 3. p. 425.

Ibid p. 285.

Ils arriverent dans le païs des Sabins au monaſtere de Farfe, dont l'abbé les reçût charitablement. Il étoit né en Gaule dans la Maurienne, & étant déja prêtre il eut devotion d'aller à Jeruſalem viſiter les ſaints lieux. Il y demeura trois ans, priant Dieu de lui faire connoître ſa volonté : enfin une nuit il vit en dormant une perſonne qui tenoit un pain d'une beauté merveilleuſe, & lui dit : Prenez ce pain, retirez-vous & ſachez qu'il ne vous manquera

manquera jamais. Il revint en Italie, s'arrêta dans les Sabins, & fonda un monaſtere par le ſecours de Faroald duc de Spolete en un lieu nommé Acutien. Dès le ſixiéme ſiécle ſaint Laurent évêque de Spolete, ſurnommé l'Illuminateur pour avoir gueri pluſieurs aveugles, avoit fondé en ce lieu le monaſtere de Farfe, où il finit ſes jours. L'égliſe étoit dédiée à la ſainte Vierge ; mais Thomas la trouva abandonnée, & le monaſtere ruiné. Il le rétablit ſi-bien, qu'il fut depuis très-riche & très fameux pendant pluſieurs ſiecles: & on prétend qu'il eut dans ſa dépendance plus de ſix cens égliſes. On en raporte la fondation à l'an 680. & Thomas après l'avoir gouverné trente-cinq ans, mourut l'an 715. le dixiéme de Decembre.

Act. to. 1. p. 131.

Tel étoit le venerable Thomas, qui reçut les trois couſins Paldon, Taſon & Taton. En leur lavant les pieds, ſuivant la regle de l'hoſpitalité monaſtique, il vit à la délicateſſe de leur corps qu'ils n'étoient pas tels que marquoit la pauvreté de leurs habits; & ayant appris leur deſſein, il s'offrit de les conduire à Rome, d'où il les ramena chez lui, afin qu'ils appriſſent les pratiques de la vie monaſtique, avant que d'aller plus loin. Leurs parens affligez de leur fuite vinrent les chercher à Farfe, & l'abbé Thomas les obligea à leur parler. Ils demeurerent fermes dans leur reſolution : mais Thomas leur perſuada de ne point quitter l'Italie, & leur montra dans le voiſinage un lieu propre pour leur établiſſement. C'étoit un oratoire de ſaint Vincent, ſur le bord du fleuve Voltorne à mille pas de ſa ſource.

AN. 671. Des deux côtez du fleuve étoient des bois qui servoient de retraite à des voleurs. Vous y rendrez, leur dit-il, la sureté aux voyageurs, la fertilité à la terre avec le secours de Dieu. Il alla lui-même trouver le duc Gisulfe, & en obtint le don de cette place. Les trois cousins y allerent sans rien porter; mais la nuit même un homme inconnu leur apporta de la farine & du vin. Paldon fut établi le premier abbé de ce monastere de saint Vincent près la source de Voltorne, qui fut depuis très-celebre. On en rapporte la fondation à l'an 703. & Paldon après l'avoir gouverné dix-sept ans, mourut l'an 720. sous le pontificat de Gregoire II. l'onziéme jour d'Octobre.

An. 701. VII. Vitiza roi d'Espagne. *Roderic. lib.* 11. *c.* 15. *Isid. Pacens. p.* 10. 11.

En Espagne le roi Egica étant mort, son fils Vitiza qu'il avoit déja associé à la couronne, lui succeda l'Ere 739. c'est-à-dire, l'an de Jesus-Christ 701. & regna neuf ans. Il fit tenir un concile dans l'église de saint Pierre près de Tolede, par les évêques & les seigneurs pour le reglement de son Royaume: mais il n'en reste ni actes ni canons. C'est le dix-huitiéme & dernier concile de Tolede. Vitiza usa de clemence au commencement de son regne, rapella les exilez & soulagea son peuple; mais dans la suite il commit des injustices, & s'abandonna à la débauche. Il avoit plusieurs femmes tout ensemble & plusieurs concubines: les grands suivirent son exemple, il s'étendit au reste du peuple, & même au clergé. Gonderic étoit alors archevêque de Tolede, illustre par sa sainteté, & même par ses miracles. Il eut pour successeur Sinderede, qui

par un zele mal reglé traita rudement des hommes anciens & venerables de ſon clergé. Le roi Vitiza l'y excitoit, craignant la vertu de ces perſonnages, qui lui reſiſtoient en face, & lui reprochoient ſes crimes. Se voyant donc maltraitez par leur archevêque, ils appellerent au pape. Mais Vitiza craignant que leur autorité ne détournât le peuple de ſon obéiſſance, non ſeulement permit, mais commanda à tous les clercs d'avoir des femmes & des concubines publiques, même pluſieurs s'ils vouloient; & de ne point obéir aux conſtitutions Romaines qui le défendoient, Cette licence produiſit une corruption extrême. Enfin Vitiza donna l'archevêché de Tolede à ſon frere Oppa déja archevêque de Seville du vivant de Sinderede, violant doublement les canons. Il rappella les Juifs, & donna plus de privileges à leurs ſynagogues, que n'en avoient les égliſes. *c. 16.* *c. 17.*

En Angleterre l'an 703. le roi Alfrede aſſembla un concile à Neſterfeld à cinq lieuës de Ripon, où ſe trouverent preſque tous les évêques de Bretagne, & Berthuald archevêque de Cantorberi y préſida. Saint Vilfrid fut invité à s'y preſenter, avec promeſſe de lui faire raiſon ſuivant les canons. Il y vint, mais on ne lui tint point parole. Car les évêques & les abbez qui avoient uſurpé les biens de ſon monaſtere, ſoûtenus par le roi exciterent de grandes conteſtations: voulant l'obliger à ſe ſoûmettre aux decrets de l'archevêque Theodore. Saint Vilfrid répondit humblement qu'il vouloit obéir en tout aux canons.

VIII. Concile de Neſterfeld.

Vita per Eddi. c. 44. Sup. liv. XI. n. 46.

AN. 703. Enſuite il leur reprocha fortement leur obſtination, & leur demanda de quel front ils oſoient preferer aux decrets des papes Agathon, Benoît & Sergius, ceux que Theodore avoit faits pendant la diſcorde. Ils ne lui repondirent rien de raiſonnable: mais un des ſerviteurs du roi qui l'avoit nourri dès l'enfance ſortit de ſa tente ſecretement, & vint trouver ſaint Vilfrid. Car ce concile ſe tenoit dans une plaine où ils campoient. Cet homme avertit le ſaint évêque qu'on vouloit le ſurprendre en exigeant de lui une ſouſcription, dont il ne pût ſe dédire, afin de le dépoüiller de ce qu'il avoit, tant en Northumbre, que dans le pays des Merciens. On le preſſa en effet de le faire, & l'archevêque & le roi l'avoient ainſi décidé: mais ſes ennemis même trouverent que c'étoit trop maltraiter un homme ſi celebre, que de le priver de tous ſes biens, ſans qu'il fut coupable d'aucun crime; & conclurent de le réduire à ſon monaſtere de Ripon, à la charge qu'il promit par écrit d'y demeurer en repos, de n'en point ſortir ſans permiſſion du roi, & de n'exercer aucune fonction épiſcopale. Saint Vilfrid élevant ſa voix leur répondit hardiment: Pourquoi me voulez-vous reduire à cette extremité? que je me condamne moi-même. Ne ſcandaliſerai-je pas ſans ſujet ceux qui ſçavent que depuis près de quarante ans je porte, tout indigne que je ſuis, le nom d'évêque? Après la mort des grands hommes envoyez par ſaint Gregoire, j'ai deraciné le premier l'erreur des Ecoſſois, en ramenant toute la nation des Northumbriens à l'obſervation de la vraie paſ-

que & de la tonſure en forme de couronne. Je leur ai appris les répons & les chants alternatifs ; & j'y ai établi la vie monaſtique ſelon la regle de ſaint Benoît, que perſonne n'y avoit encore aportée. Quant à cette nouvelle queſtion que vous formez contre moi : j'en appelle hardiment au ſiege apoſtolique, & j'invite quiconque d'entre vous me veut dépoſer, à venir aujourd'hui avec moi y recevoir le jugement. L'archevêque & le roi dirent : il ſe rend dès-là digne d'être condamné, en préférant le jugement des Romains au nôtre. Le roi offroit de le contraindre à main armée, mais les évêques le firent reſſouvenir de la ſureté qu'il lui avoit promiſe. Ainſi le concile ſe ſepara, & ſaint Vilfrid retourna librement chez Ethelrede roi des Merciens. Ses ennemis declarerent les moines de Ripon excommuniez : enſorte que ſi quelqu'un du peuple leur avoit fait benir des viandes par le ſigne de la croix, on les jettoit comme ſi elles euſſent été offertes aux idoles.

AN. 703.

c. 45.

c. 46.

IX. S. Vilfrid juſtifié à Rome.

Cependant ſaint Vilfrid paſſa la mer avec quelques-un des ſiens, & alla à Rome où ils ſe preſenterent au pape Jean VI. & lui demanderent à genoux de recevoir leur memoire, déclarant qu'ils ne venoient accuſer perſonne, mais ſeulement ſe défendre contre ceux qui pourroient les accuſer. Le pape & le clergé de Rome les reçûrent charitablement ; tandis qu'ils attendoient la réponſe du S. ſiege, il arriva des députez de la part de Berthuald archevêque de Cantorberi, chargez d'une accuſation par écrit contre ſaint Vilfrid. Le pape aſſembla un concile de pluſieurs évêques avec ſon clergé.

c. 47.

AN. 704

Saint Vilfrid s'y presenta & on y lût sa requeste, par
c. 48. laquelle il demandoit l'execution des decrets du pape Agathon & de ses successeurs Benoît & Sergius : pour lui conserver son évêché d'Yorc & ses monasteres dans les royaumes des Merciens & de Northumbre, offrant de rendre à l'archevêque de Cantorberi le respect qui lui étoit dû selon les canons.
c. 49. Après la lecture de cette requeste on le renvoya & on fit entrer les deputez de l'archevêque Berthuald, qui proposerent leurs accusations, & le concile promit de les entendre à loisir les uns & les autres.
c. 50. On les fit venir ensemble, saint Vilfrid d'un côté avec les prêtres & les diacres qui l'accompagnoient : de l'autre les députez de l'archevêque Berthuald, qui dirent que l'évêque Vilfrid avoit mépnisé en plein concile les decrets de l'évêque de Cantorberi établi par le saint siege sur toutes les églises Britanniques. Saint Vilfrid se leva, & sa venerable vieillesse donnant plus de poids à ses paroles, il dit : Comme j'étois au concile, on m'envoya un évêque demander si je voulois me soûmettre au jugement de l'archevêque. Je répondis qu'il falloit auparavant savoir quel étoit ce jugement. Il me dit que l'archevêque ne le vouloit point déclarer, avant que j'eusse promis par écrit de m'y soûmettre. Quelque étrange que fut cette proposition, je promis de me soûmettre au jugement de l'archevêque entant qu'il seroit conforme aux canons & au concile du pape Agathon & de ses successeurs.

Après cette réponse le concile de Rome déclara

que l'évêque Vilfrid s'étoit défendu canoniquement. Puis les évêques qui le composoient se mirent à parler grec en soûriant, & dirent plusieurs choses entre eux, que les Anglois n'entendoient point. Enfin ils dirent : Vous sçavez, mes freres, que suivant les canons, celui qui ne prouve point le premier chef d'accusation n'est pas admis à prouver les autres. Toutefois pour le respect de l'archevêque & de l'évêque Vilfrid nous examinerons à loisir tous les articles. Ils renvoyerent ainsi les parties, & continuant à s'assembler, ils tinrent pendant quatre mois soixante & dix congregations. Saint Vilfrid y fut pleinement justifié, & les actes de ce concile furent lûs à haute voix devant tout le peuple suivant la coûtume des Romains. Ceux qui avoient vû saint Vilfrid du tems du pape Agathon le reconnoissoient, & s'étonnoient avec indignation qu'on l'accusât de nouveau. Enfin le pape Jean le renvoya absous, & écrivit une lettre aux deux rois Ethelred des Merciens, & Alfrid de Northumbre, où il parle ainsi : Nous admonestons Berthuald évêque de Cantorberi d'assembler un concile avec l'évêque Vilfrid, qu'il y fasse venir les évêques Boza & Jean, & qu'après les avoir oüis il termine s'il se peut leur differend dans son concile : sinon, qu'il les renvoye au saint siege, pour être jugez par un concile plus nombreux : sous peine à celui qui refusera de s'y trouver d'être rejetté, non seulement de tous les évêques, mais de tous les fideles. Le pape exhorte ensuite les deux rois à procurer l'execution de ce decret. Boza avoit été intrus dans le siege d'Yorc

AN. 704.

c. 51.

Sup.

AN. 704. à la place de ſaint Vilfrid, & Jean dans le ſiege d'Haguſtad à la place d'Eata, tous deux par l'autorité de l'archevêque Theodore.

c. 52.

Saint Vilfrid après un jugement ſi favorable vouloit demeurer à Rome & y finir ſa vie déja fort avancée, dans le détachement de toutes les choſes du monde. Mais le pape & tout ſon concile lui commanderent en vertu de l'obéiſſance qu'il avoit promiſe, de retourner en Angleterre pour la conſolation de ſes peuples, & la joye de ſes amis. Il emporta de Rome des reliques, & des étofes de pourpre & de ſoye pour l'ornement des égliſes; & repaſſa en France. Mais il fut attaqué d'une grande maladie: enſorte qu'après avoir marché quelque tems à cheval il fallut le porter dans un brancard juſques à Meaux, où il arriva réduit à l'extremité. Après avoir reſté quatre jours ſans pouvoir prendre aucune nourriture, ſaint Michel lui apparut, & lui promit encore quatre ans de vie. Il guerit en effet peu de jours après, & repaſſa heureuſement en Angleterre.

c. 53.

c. 54.

X.

S. Adamnan abbé.

Le roi Alfrid reçût vers ce tems-là ſaint Adamnan prêtre & abbé de Hij, député de la part de ſa nation, c'eſt-à-dire des Hibernois. Le ſéjour qu'il fit à Northumbre lui donna occaſion d'obſerver les pratiques de l'égliſe Anglicane, & les plus ſçavans l'exhorterent à s'y conformer, puiſque c'étoit celle de l'égliſe univerſelle, préférable à l'uſage des Hibernois, qui étoient en ſi petit nombre & reduits à un petit coin du monde. Saint Ceolfrid abbé de Viremouth, dont il viſita le monaſtere,

Be. v hiſt. c. 16. ibid. c. 22.

naſtere, fut un de ceux qui entreprirent de le perſuader, voyant ſa ſageſſe, ſon humilité, & ſa pieté. Il lui dit touchant la tonſure clericale: Mon frere, vous qui pretendez à la couronne immortelle, pourquoi en portez-vous une imparfaite à vôtre tête? Si vous cherchez la compagnie de ſaint Pierre, pourquoi imitez-vous la tonſure de celui qu'il a anathematiſé? Adamnan répondit: Sachez, mon frere, qu'encore que je porte la tonſure de Simon, je ne laiſſe pas de deteſter ſes erreurs; & comme il étoit vertueux, & inſtruit des écritures, il ſe rendit, & préfera aux coûtumes de ſon païs, ce qu'il apprit en Angleterre.

Il écrivit en trois livres la vie de ſaint Colomban premier abbé de Hy qu'il ne faut pas confondre avec le grand ſaint Colomban. Il compoſa de plus une deſcription des lieux ſaints ſur la relation d'un évêque de Gaule nommé Arculfe, qui avoit fait le voyage de Jeruſalem. Nous avons l'un & l'autre ouvrage. Dans le ſecond il décrit une égliſe de la valée de Joſaphat, où l'on montroit le ſepulchre de la ſainte Vierge: mais ajoûte-t'il, on ne ſait en quel tems, par qui, ni comment ſon corps en a été ôté, ni en quel lieu il attend la reſurrection. On croyoit donc deſlors que la ſainte Vierge étoit morte à Jeruſalem, comme il le marque enſuite expreſſément: mais on ne croyoit pas encore qu'elle fut reſſuſcitée. Il dit qu'au lieu où ſaint Jean vivoit dans le deſert, il y avoit des ſauterelles dont les pauvres vivoient, les faiſant cuire avec de l'huile, & des arbres dont les feüilles larges & longues avoient la

Be. V. hiſt. c. 16. Sup. liv. XXXIV. n. 15.

10. 4. act. 55. Ben p. 502. lib. 1. c. 13.

c. 18. lib. 11. c. 25.

couleur du lait, & le goût du miel. Il prétend que c'eſt ce que l'évangile appelle miel ſauvage. Arculfe avoit auſſi été à C. P. où il marque que l'on gardoit la vraye croix, & qu'on la montroit ſolemnellement les trois jours de la ſemaine ſainte. Saint Adamnan donna ce livre au roi Alfrid, qui le renvoya avec de grands preſens.

Matth. III. 4. *lib.* III. *c.* 3.

Etant de retour chez lui, il voulut ramener à l'obſervance de l'égliſe ſon monaſtere de Hy, & tous ceux qui en dépendent : ce qui ne lui fut pas poſſible. Mais ayant paſſé en Irlande il perſuada preſque tous les autres par ſes exhortations modeſtes. Ayant celebré la pâque avec eux ſuivant l'ordre de l'égliſe, il revint à ſon iſle, où il recommença ſes inſtances avec ſes moines, mais inutilement ; il mourut le vingt-troiſiéme de Septembre de la même année, que l'on croit être 705.

XI. L'empereur Juſtinien rétabli.

Theoph. an. 7. *Apſ. p.* 312. *C. S. Niceph. p.* 27.

L'empereur Juſtinien ſe rétablit cette année. Comme il paſſoit la mer pour aller chercher le ſecours des Bulgares, il ſurvint une furieuſe tempête. Un de ſes gens lui dit : Promettez à Dieu que s'il vous rend l'empire, vous ne vous vangerez d'aucun de vos ennemis. Juſtinien lui répondit en colere : Au contraire, je veux que Dieu me faſſe perir, ſi je pardonne à pas un. Ayant obtenu le ſecours des Bulgares, il vint à C. P. y entra par un aqueduc, & s'en rendit maître. Tibere Apſimare s'enfuit, mais il fut pris, & Juſtinien le fit enchaîner, & promener par toute la ville avec Leonce ſon predeceſſeur. Puis il les fit amener à l'Hippodrome. Pendant le ſpectacle, on les étendit par terre devant ſon ſiege, & il leur

tint le pied sur la gorge pendant la premiere course de chevaux qui dura une petite heure. Le peuple crioit cependant : Tu as marché sur l'aspic & le basilic, & tu as foulé aux pieds le lion & le dragon. Ensuite Justinien leur fit couper la tête à l'un & à l'autre. Apsimare avoit regné sept ans, & Justinien en regna encore six depuis son rétablissement. Il fit crever les yeux à Callinique patriarche de C P. & l'envoya en exil à cause du mal qu'il avoit dit de lui au couronnement de Leonce : & il mit à sa place Cyrus, qui étoit reclus dans l'isle Amastris, & qui comme il passoit par là, lui avoit predit son rétablissement.

AN. 705.

Ps. 70.

Sup. n. 9.

XII. Mort d'Abdelmelic. Oüalid. calife.

La même année 705. quatre-vingt-sixiéme de l'Hegire, le calife Abdelmelic mourut, & son fils Oulit, ou plûtôt Oüalid lui succeda. Du tems d'Abdelmelic, les Jacobites firent patriarche d'Alexandrie après Simon, un nommé Alexandre, l'an 420. de Diocletien, 724. de Jesus-Christ. Il tint le siege plus de vingt ans, sous une rude persecution : car il paya par deux fois un tribut de trois dinars. C'est ainsi que les Arabes nommoient le sou d'or des Romains. Le calife avoit donné le gouvernement d'Egypte à son frere Abdelaziz, qui fit faire le dénombrement des moines, & exigea d'eux un dinar par tête, & c'est le premier tribut qu'ils payerent. Le calife Oüalid fit bâtir une mosquée magnifique à Damas sa capitale, & pour cet effet, il fit abattre la grande église dediée à saint Jean, qui étoit à côté de la mosquée, & fort belle. On dit qu'il en offrit aux Chrétiens quarante mille dinars,

Theoph. n. 7. p. 312.
Elmac. l. 3. p. 70.
Icle. 12. p. 68.
Chr. orient. p. 104.
Sup. liv. XL. n. 34.

Elmac. c. 15 p. 71.
Theoph. p. 314.

AN. 705.

& que comme ils les refuserent, il la prit, & la fit abattre sans leur rien donner.

XIII. Mort de Jean VI. Jean VII. & Sisinnius papes. *Anast. V. Papebr. con.*

Si-tôt que l'empereur Justinien fut rétabli, il envoya à Rome le concile de Trulle pour le faire confirmer par le pape Jean VII. qui tenoit alors le saint siege. Jean VI. étoit mort vers le commencement de cette année 705. & après un mois & dix-huit jours de vacance, on avoit ordonné Jean VII. Grec de nation, fils de Platon, savant & éloquent pour le tems. Il tint le saint Siege deux ans, sept mois & dix-sept jours; sous les empereurs Tibere & Justinien. Celui-ci lui envoya deux metropolitains chargez des volumes du concile de Trulle, & d'une lettre par laquelle il le conjuroit d'assembler un concile & confirmer ce qu'il approuveroit dans ces volumes & rejetter le reste. Le pape Jean VII. par une foiblesse humaine craignant de déplaire à l'empereur, lui envoya ces volumes, sans y avoir rien corrigé.

Paul. diac. VI. hist c. 28.

De son tems Aribert roi des Lombards rendit à l'église de saint Pierre le patrimoine des Alpes Cottiennes, à present le mont Genebre, & le mont Cenis, usurpé depuis long-tems par cette nation; & l'acte de la donation fut écrit en lettres d'or. Ce pape repara plusieurs églises, entre-autres celle de la sainte Vierge nommée l'ancienne, où il établit sa demeure pendant son pontificat. Il orna diverses églises d'images, entre lesquelles étoit son portrait. Il fit faire un calice d'or du poids de vingt livres, ou trente marcs, orné de pierreries. Il ordonna dix-huit évêques en plusieurs lieux. On l'enterra à

ſaint Pierre devant un oratoire de la Vierge, qu'il avoit fait bâtir, & orné les murailles de peintures en moſaïque, qui coûterent une grande ſomme d'argent. Il y fut enterré le 15. des calendes de Novembre, indiction ſixiéme, ſous le regne de Juſtinien : c'eſt à-dire le dix-huitiéme d'Octobre 707. & le ſaint ſiege vaqua trois mois. Après cet intervalle on ordonna pape Siſinnius Syrien de nation. Quoiqu'il fût affligé de la goutte, juſques à ne pouvoir porter ſes mains à ſa bouche : il avoit le courage ferme, & une telle affection pour ſon peuple, qu'il entreprit la reparation des murs de Rome. Mais il ne tint le ſaint ſiege que vingt jours, & mourut ſubitement. Il avoit ordonné un évêque pour l'iſle de Corſe. On l'enterra à ſaint Pierre le ſeptiéme de Février, indiction ſixiéme, ſous le regne de Juſtinien : c'eſt-à-dire l'an 708. & le ſaint ſiege vaqua un mois & dix-neuf jours.

XIV. Saint Bonet de Clermont. *Acta SS. Ben. tom. 3. p. 90.*

C'eſt à peu près le tems ou ſaint Bonet évêque de Clermont vint à Rome. Il étoit natif de la même ville capitale de l'Auvergne, & de race de ſenateurs. Etant venu à la cour de Sigebert III. roi d'Auſtraſie, il fut d'abord ſon échanſon, puis ſon referendaire, qui étoit comme un chancelier. Le roi Childeric neveu de Sigebert lui ayant donné le gouvernement de Marſeille, & de la Provence : il s'avançoit toûjours en vertu, rachetoit les captifs, s'appliquoit au jeûne & à l'oraiſon, & à reconcilier les ennemis. Son frere Avit II. évêque de Clermont avoit ſuccedé en ce ſiege à ſaint Project, en 674. Après l'avoir gouverné environ quinze ans,

Sup. liv. XXXIX. n. 50.

ſe voyant près de ſa fin, il deſigna Bonet pour ſon ſucceſſeur, du conſentement de ſon égliſe. C'étoit l'an 688. & Pepin mere du palais qui gouvernoit alors la France ſous le roi Theodoric, lui fit donner ſon agrément, & les lettres neceſſaires : ainſi ſaint Bonet fut ordonné évêque de Clermont. Alors il redoubla ſes jeûnes juſques à paſſer deux & trois jours, & quelquefois quatre ſans manger. Il s'appliqua aux veilles, à la lecture & à la retraite, principalement le carême. Ses larmes étoient ſi abondantes, que ſon capuce en étoit trempé. Il exerçoit l'hoſpitalité, faiſoit de grandes aumônes, & tenoit des conferences avec ſes prêtres, pour les inſtruire des canons.

Enſuite craignant que ſon ordination n'eût été irreguliere, parce qu'il avoit ſuccedé à ſon frere encore vivant : il alla au monaſtere de Solignac près de Limoges, conſulter ſaint Tillon diſciple de ſaint Eloy, qui lui conſeilla de quitter l'épiſcopat, où il étoit entré contre les canons : il obéït, & fit ordonner à ſa place Nodobert avec le conſentement du roi. Saint Bonet ſe retira enſuite dans l'abbaye de Manlieu, *magni locus*, ainſi nommée d'un eccleſiaſtique nommé Magnus, qui y avoit porté des reliques de ſaint Sebaſtien, c'eſt-à-dire, de la pouſſiere de ſon tombeau. Saint Genès évêque de Clermont y fonda vers l'an 656. ſur ſon propre fonds un monaſtere qui ſubſiſte encore, dont il établit Evode pour premier abbé. Ce fut là où ſaint Bonet ſe retira, & y prit l'habit monaſtique vers l'an 699. Cependant les hereſies de Novatien

Act. SS. Benedict. tom. 5. p. 401.

& de Jovinien ſe renouvellerent dans le dioceſe de Clermont; & les moines de Manlieu publierent une lettre pour les refuter. Après que ſaint Bonet eut demeuré chez eux environ un an, il partit pour aller à Rome viſiter les ſepulchres des apôtres, ayant auparavant diſtribué tous ſes biens aux égliſes & aux monaſteres. En paſſant à Lion il reconcilia l'archevêque avec le duc de Bourgogne. Il ſéjourna quelque tems au monaſtere de l'Iſle-barbe, & viſita celui d'Agaune. Etant entré en Italie, il fut très-favorablement reçu par Aribert roi des Lombards, qui s'étant recommandé à ſes prieres, remporta la victoire ſur le jeune roi Liecthert ſon competiteur; ce qui arriva l'an 705. Enfin ſaint Bonet arriva à Rome; & après avoir viſité les lieux ſaints, il ramena pluſieurs captifs qu'il avoit délivrez. Il répandit quantité d'aumônes pendant ce voyage, & fit pluſieurs miracles. A ſon retour il demeura quatre ans à Lion, & y mourut vers l'an 709. Ses reliques furent depuis rapportées à Clermont, & l'égliſe honore ſa memoire le quinziéme de Janvier.

Paul. diac. vit. hiſt. c. 19.

Martyr. R. 15. Janv.

XV. S. Tetrique d'Auxerre.

Vers le même tems mourut ſaint Tetrique évêque d'Auxerre, qui ſucceda à Scobilion vers l'an 665. & tint ce ſiege quinze ans. Il avoit été abbé du monaſtere de ſaint Germain; & l'on compte quatorze moines de cette maiſon, & entre-eux ſix abbez qui devinrent évêques d'Auxerre. Saint Tetrique dès la premiere année de ſon pontificat, regla dans un ſynode comment les abbez & les archiprêtres de diverſes égliſes du dioceſe, devoient venir faire l'office dans l'égliſe cathedrale de ſaint Etienne:

tom. 3. act. SS. Ben. p. 101. Item. to. 1. Bibl. nova. to 417. hiſt. epiſc. Ant. c. 24.

dont par conſequent le clergé n'étoit pas aſſez nombreux pour y ſatisfaire continuellement. La premiere ſemaine de Janvier, c'étoit les moines de ſaint Germain, la ſeconde le clergé de ſaint Amatre, la troiſiéme ſaint Pierre, la quatriéme ſaint Julien, & ainſi des autres marquez pour chaque mois, excepté le mois de Septembre, où peut-être on donnoit des vacances pour la vendange. L'œconome de l'égliſe fourniſſoit à ce clergé pendant leur ſemaine la retribution neceſſaire : & ceux qui venoient trop tard, ou s'acquittoient negligemment de l'office, étoient privez de vin pendant quarante jours. Que ſi le vidame ou le celerier manquoit à fournir ce qui leur étoit dû, on l'enfermoit dans un monaſtere, pour faire penitence au pain & à l'eau pendant ſix mois. Le vidame, *vice-dominus*, gouvernoit la maiſon de l'évêque en particulier. L'œconome avoit l'adminiſtration de tous les biens de l'égliſe. Dans le ſiecle precedent, ſaint Aunacaire évêque d'Auxerre avoit fait un reglement à peu près ſemblable. Saint Tetrique fut tué comme il dormoit, par ſon archidiacre, nommé Regenfroy le dix-huitiéme de Mars, & eſt honoré comme martyr. Après ſa mort le ſiege d'Auxerre vacqua trois ans.

Sup. liv. XXXV. n. 51. hiſt. epiſc. n. 19.

XVI. Mort de ſaint Lambert. *Acta SS. Ben. to. 3. p. 72. Sup. liv. XXXIX. n. 50. liv. XL. n. 9.*

C'étoit ſans doute un effet du deſordre qui regnoit en France ſous les rois fainéans, & la mort de ſaint Lambert nous en fournit un exemple plus illuſtre. Après qu'il eut été ſept ans hors de ſon ſiege de Maſtric, retiré dans le monaſtere de Stavelo, la mort d'Ebroïn donna lieu à Pepin de chaſſer Faramond

uſurpateur de ce ſiége, & d'y rétablir ſaint Dambert à la priere de tout le clergé, & de tout le peuple, vers l'an 681. Il recommença donc às'aquitter de ſes fonctions avec un très-grand zele; & trouvant encore des payens dans la Toxandrie, petit païs voiſin de Maſtric, il s'appliqua à leur converſion, adoucit leur barbarie par ſa patience, & abattit pluſieurs temples & pluſieurs idoles.

Mais deux freres Gallus & Riold pilloient les biens de l'égliſe de Maſtric, & ſe rendoient inſupportables par leurs violences. Les amis & les parens de ſaint Lambert en furent tellement indignez, que ſe voyant pouſſez à bout, ils les tuerent. Les deux freres étoient parens de Dodon domeſtique de Pepin, qui poſſedoit quantité de terres & de ſerfs. Il réſolut de vanger leur mort ſur l'évêque même; & ayant aſſemblé quantité de gens armez, il vint l'attaquer à *Leodium* ſur la Meuſe, alors ſimple village, aujourd'hui la grande ville de Liege. Saint Lambert repoſoit après matines, quand un de ſes ſerviteurs nommé Baldoüée, qui étoit de garde, & veilloit auprés de lui, ſortit dehors, & vit l'armée de Dodon qui venoit en pluſieurs troupes. Etant arrivez ils rompirent les paliſſades & les portes, & monterent ſur le toit. Baldoüée courut avertir le ſaint évêque qui commençoit à s'endormir. Dans le premier mouvement, il prit une épée pour ſe défendre: mais penſant à Dieu, & ſe confiant en lui, il jetta l'épée à terre aimant mieux mourir que de mettre la main ſur ces méchans. Auſſi-tôt ils entrerent, & donnerent de

AN. 708.

leurs lances contre les murailles. Deux neveux de l'évêque les chaſſerent à coups de bâton : mais il leur dit, & aux autres qui l'accompagnoient : Si vous m'aimez veritablement, aimez Jeſus-Chriſt comme moi, & lui confeſſez vos pechez : pour moi il eſt tems que j'aille vivre avec lui. Un autre de ſes neveux lui dit : N'entendez-vous pas comme ils crient de mettre le feu à la maiſon pour nous brûler tous vifs ? Alors ſaint Lambert dit à ſes neveux : Souvenez-vous que vous êtes coupables de ce crime, c'eſt à-dire de la mort des deux freres : Allez maintenant en recevoir la juſte recompenſe. En ſuite ayant fait ſortir tout le monde de ſa chambre, il ſe proſterna les bras étendus en forme de croix, & ſe mit à prier avec effuſion de larmes. Les ennemis entrerent dans la maiſon, paſſerent au fil de l'epée tous ceux qu'ils y trouverent, & un d'eux étant monté ſur le toit de la chambre où étoit le S. évêque, lui lança un dard dont il le tua. Ainſi mourut Lambert le dix-ſeptiéme de Septembre l'an 708 ou environ, après quarante ans de pontificat ; depuis l'an 668. qu'il ſucceda à ſaint Theodart. Son corps fut mis dans une barque & rapporté à Maſtric, où il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Pierre : mais depuis il fut reporté à Liege, & il eſt honoré comme martyr.

Sup. liv. XXXIX. n. 45.

Martyr. R. 17. Sept.

Son ſucceſſeur fut ſaint Hubert ſon diſciple, il étoit de la nobleſſe d'Aquitaine, & de la cour du roi Theodoric. On dit qu'un jour de fête ſolemnelle tandis que les autres Chrétiens étoient à l'égliſe, il alla à la chaſſe, où il vit un cerf qui por-

Anonym. ap. Coint. an. 688. n. 34.

toit une croix entre ſon bois : & entendit une voix qui le menaçoit de l'enfer, s'il ne ſe convertiſſoit : qu'auſſi-tôt il deſcendit de cheval, & promit d'obéïr à l'ordre du ciel. Quoiqu'il en ſoit, il paſſa en Auſtraſie, attiré par le merite de Pepin maire du palais ; & ayant oüi parler des vertus de ſaint Lambert, il ſe rendit auprés de lui à Maſtric, & entra dans ſon clergé. Quoiqu'il fut encore jeune, il avoit été marié, & avoit un fils nommé Florebert qui lui ſucceda dans l'épiſcopat.

La même année 708. le quatriéme de Mars, on ordonna pape Conſtantin Syrien, homme d'une extrême douceur, qui tint le ſaint ſiége ſept ans & quinze jours. C'eſt le ſeptiéme pape de ſuite venu de Syrie ou de Grece. Jean V. étoit Syrien, Conon de Thrace, Sergius Syrien, Jean VI. & Jean VII. Grecs, Siſinnius & Conſtantin Syriens. Peut-être la perſecution des Arabes, & les frequentes revolutions de l'empire, obligeoient pluſieurs Grecs & Orientaux à ſe refugier à Rome. Le pape Conſtantin ordonna Felix archevêque de Ravenne, qui ſoûtenu par la puiſſance ſeculiere refuſa de faire à l'égliſe Romaine, les promeſſes que ſes predeceſſeurs avoient accoûtumé de faire, comme on voyoit dans les archives. Mais peu de tems après l'empereur Juſtinien envoya à Ravenne Theodore patrice & general de l'armée de Sicile, qui prit la ville, & emmena l'archevêque & tous les rebelles chargez de chaînes à C. P. & ayant fait crever les yeux à l'archevêque Felix, l'envoya en exil dans le Pont: ce qui fut regardé à Rome comme une puniton divine.

XVII. Conſtantin pape *Anaſt.* *Papeb.*

AN. 708. XVIII. S. Vilfrid rétabli. *Paul diac. IV. hiſt. c. 37.*

De ce temps pluſieurs Anglois de tout ſexe, & de toute condition venoient à Rome par devotion, même des nobles, des ducs & des rois. L'un d'eux fut Coënred roi des Merciens, qui avoit travaillé au rétabliſſement de ſaint Vilfrid. Ce ſaint évêque à ſon retour de Rome étant arrivé dans le païs de Cant, envoya des députez à l'archevêque Britualde, qui promit d'adoucir le jugement prononcé contre lui au concile de Neſtrefeld. Car il avoit reçu des lettres de ſes députez à Rome, & touché de l'autorité du pape, il ſe reconcilia ſincerement avec ſaint Vilfrid. Ce ſaint alla trouver Ethelrede ſon ancien ami, qui après avoir regné trente & un ans ſur les Merciens, s'étoit fait moine en 704. dans le monaſtere de Bardeney, dont il fut depuis abbé. Ils s'embraſſerent avec larmes, ſaint Vilfrid lui montra la ſentence du pape, & Ethelrede l'ayant luë promit de l'appuyer de tout ſon credit. Il pria auſſi-tôt le roi Coënred ſon ſucceſſeur de le venir trouver, & lui fit jurer d'obéïr aux decrets du ſaint ſiége. Enſuite par le conſeil d'Ethelrede, ſaint Vilfrid envoya un prêtre & un abbé à Alfrid roi de Northumbre, pour le prier de trouver bon, qu'il lui preſentât les lettres du pape : mais le roi répondit, que tant qu'il vivroit, il ne changeroit point ce qui avoit été ordonné par les évêques de preſque toute la Bretagne. Il tomba malade peu de tems après, & croyant que c'étoit une punition de ſa déſobéïſſance au ſaint ſiége, il recommanda à ſon ſucceſſeur de faire la paix avec l'évêque Vilfrid.

Eddi. vitæ. 54. Sup. n. 9.

c. 55.

c. 56.

Be. epit.

Alfrid mourut l'an 705. & ſon ſucceſſeur Eadulfe,

loin de faire juſtice à ſaint Vilfrid, lui ordonna de ſortir dans ſix jours de ſon royaume : menaçant de faire mourir tous ceux qu'il trouveroit de ſes compagnons. Mais au bout de deux mois, il fut chaſſé lui-même, & le fils d'Alfrid encore enfant regna à ſa place. La premiere année de ſon regne, Berthualde archevêque de Cantorberi vint en Northumbre avec tous ſes évêques & ſes abbez, & les premiers du royaume. On tint un concile prés la riviere de Nid: le jeune roi Oſred y aſſiſta avec ſes ſeigneurs, les trois évêques de ſon royaume, les abbez, & Elflede abbeſſe de Strenshal, dont on eſtimoit fort les conſeils. S. Vilfrid étoit preſent. Quand le roi, les évêques & les ſeigneurs furent aſſis, l'archevêque Bretevalde dit : Prions Dieu, que par ſon S. eſprit il mette la paix dans nos cœurs. Nous avons l'évêque Vilfrid & moi des lettres du ſaint ſiége qui doivent êtres lûës en vôtre preſence. Après qu'elles eurent été lûës, Bertefrid le plus conſiderable entre les ſeigneurs de Northumbre en demanda l'interpretation pour lui & pour les autres qui n'entendoient pas le latin : l'archevêque leur en dit la ſubſtance, ſavoir que le pape ordonnoit aux évêques Anglois de ſe reconcilier avec Vilfrid, & lui rendre ſes égliſes, où d'aller tous enſemble à Rome pour y être jugez. Les évêques oppoſez dirent qu'ils s'en tenoient à ce qu'avoient ordonné l'archevêque Theodore & le roi Ecfrid, & ce qu'ils avoient reglé eux-mêmes avec le roi Alfrid au concile de Neſtrefeld : L'abbeſſe Elflede rendit témoignage de la derniere volonté du roi Alfrid pour le réta-

c. 37.

Sup. n. 9.

AN. 709.

bliſſement du ſaint évêque. Alors Bertefrid dit au nom du jeune roi : La volonté du roi & des ſeigneurs, eſt que nous obéïſſions en tout aux ordres du ſaint ſiége & du roi Alfrid ; car quand nous étions aſſiegez à Bebambourg & reduits à l'extremité, nous fîmes vœu d'executer cet ordre du pape ſi Dieu accordoit à notre jeune prince le royaume de ſon pere. Auſſi-tôt les cœurs des ennemis furent changez, ils traiterent avec nous, & nous fûmes délivrez. Après ce diſcours, les évêques conſulterent entr'eux, & la concluſion du concile fut que tous les évêques, le roi & les ſeigneurs feroient de bonne foi la paix avec l'évêque Vilfrid, & lui rendroient ſes deux monaſteres de Ripon & d'Hagulſtad, avec tous leurs revenus. Ils s'embraſſerent tous, communierent enſemble ; & après avoir rendu graces à Dieu, ils ſe retirerent chacun chez-eux.

XIX. Mort de ſaint Vilfrid. §. 58.

Quelque tems après ſaint Vilfrid tomba malade à Hagulſtad comme il l'avoit été à Meaux & encore plus violemment. Tous les abbez & les anachoretes du pays y accoururent, & ſe mirent en prieres avec les moines du lieu, & demanderent à Dieu de lui rendre la connoiſſance & la parole, afin qu'il pût donner ordre à ſes maiſons & partager ſes biens : ils furent exaucez, le ſaint évêque revint en ſanté, &

§. 59. vécut encore un an & demi. Peu de tems avant ſa mort étant à Ripon en preſence de deux abbez & huit moines de ſes plus confidens, il fit ouvrir ſon tréſor par celui qui en gardoit les clefs, & tirer devant eux tout ce qu'il y avoit d'or, d'argent & de pierreries.

& en fit quatre parts. La premiere pour les égliſes de ſainte Marie & de ſaint Paul de Rome, la ſeconde pour les pauvres, la troiſiéme pour les prevôts de ſes deux monaſteres de Ripon & d'Hagulſtad, afin qu'ils euſſent de quoi faire des preſens aux rois & aux évêques : la quatriéme pour être partagée à ceux qui l'avoient ſuivi dans ſes voyages. Enſuite, il établit le prêtre Tatbert ſon parent prevôt à Ripon, car il en étoit toûjours abbé. Ayant ainſi reglé ſes affaires il paſſa dans le païs des Merciens à la priere du roi Coenred qui vouloit prendre ſes avis pour le reglement de ſa vie, les abbez du païs vouloient auſſi l'entretenir ſur l'état des monaſteres qu'il y avoit établis. Après les avoir viſitez & fait des liberalitez de terres ou d'argent comptant, il vint au monaſtere d'Oundle, aujourd'hui dans le comté de Nortamton où il tomba malade de ſa derniere maladie. Peu de tems auparavant en marchant à cheval avec le prêtre Tatbert il lui avoit raconté toutes les actions de ſa vie, comme prévoyant ſa mort : c'étoit une eſpece de confeſſion qui ſe pratiquoit quelquefois par humilité, differente de la confeſſion ſacramentale. Etant donc tombé malade en ce lieu, il donna ſa benediction à ſes diſciples, & mourut le vingt-quatriéme d'Avril 709. la quatriéme année du regne d'Oſred en Northumbre. Il étoit âgé de ſoixante & ſeize ans, & en avoit paſſé quarante-cinq dans l'épiſcopat. Son corps fut reporté à Ripon revêtu d'habits ſacerdotaux, & Tatbert abbé de ce monaſtere fit celebrer tous les jours pour lui une meſſe particuliere,

A N. 709.

c. 60.

c. 61.

Bc. V. hiſt. c. 20.

AN. 709.

& tous les ans le jour de ſon anniverſaire, il faiſoit diſtribuer aux pauvres la dixme de ſes troupeaux, outre les aumônes journalieres. Le prêtre Aca ſuccéda à ſaint Vilfrid dans l'évêché d'Hagulſtad.

Ibid. c. 21.

Coënred roi des Merciens après ſix ans de regne quitta ſon royaume la même année 709. & vint à Rome où il embraſſa la vie monaſtique, & acheva ſes jours dans les prieres, les jeûnes & les aumônes. Il amena avec lui Offra roi des Saxons Orientaux, qui étant jeune, bien fait & cheri de ſon peuple, quitta pour J. C. ſa femme, ſon païs & ſon roïaume, & embraſſa auſſi à Rome la vie monaſtique. Tous deux y moururent promptement, comme ils l'avoient ſouhaité.

XX. Saint Adelme évêque. *Elog. to. 3. act. SS. Ben. p. 222. vita. to. 5. p. 7. 26.*

La même année 709. mourut ſaint Adelme ou Althelme premier évêque de Schirburm, il étoit d'une famille noble du royaume d'Oüeſſex, & fut d'abord inſtruit par l'abbé Adrien dans le monaſtere de ſaint Auguſtin de Cantorberi, où il apprit le latin & le grec. Etant retourné dans ſon païs il ſe fit moine au monaſtere nommé alors Meldun, & depuis Malmeſburi fondé de nouveau par un ſolitaire Irlandois nommé Maidulfe; d'abord il vécut en ermite; mais n'ayant pas de quoi ſubſiſter il ſe mit à enſeigner; & pluſieurs de ſes diſciples embraſſerent à ſon exemple la profeſſion monaſtique; ce qui produiſit un monaſtere depuis fort celebre. Adelme y ayant étudié quelque tems les arts liberaux, retourna à Cantorberi pour s'y perfectionner ſous l'abbé Adrien, & y demeura juſques à ce que ſa ſanté l'obligeât à retourner chez lui. Il fut le premier des Anglois qui apprit les regles de verſification latine.

latine. Il cultiva auſſi la poëſie Angloiſe, & fit en ſa langue vulgaire des cantiques pour retenir le peuple, qui étant encore demi-barbare, ſe retiroit promptement ſi-tôt que la meſſe étoit dite. Adelme ſe mettoit ſur un pont à la ſortie de la ville, & chantant lui-même ſes cantiques retenoit le peuple agréablement, & leur inſinuoit les veritez de la religion, qu'ils n'auroient pas écoutez dans des ſermons.

Outre la poëtique, il étudia auſſi les loix Romaines, le calcul & l'aſtronomie : & la réputation de ſa doctrine fut ſi grande qu'il étoit conſulté, non-ſeulement par ſes compatriotes, mais par des étrangers, comme les Ecoſſois, & qu'il venoit des Francois s'inſtruire ſous lui. Il ne les formoit pas moins à la vertu qu'aux ſciences, & s'y exerçoit lui-même ſérieuſement. Il ne ſortoit point du monaſtere ſans neceſſité : s'appliquoit à la lecture & à l'oraiſon ; & pour ſe mortifier ſe mettoit quelquefois dans une fontaine juſques aux épaules, même durant les nuits d'hyver, & y recitoit le pſeautier. Il fut ordonné prêtre par Leuther évêque d'Oüeſſex qui confirma l'établiſſement du nouveau monaſtere de Meldun, & l'en fit abbé l'an 675. à la priere des autres abbez de ſon dioceſe. Ce monaſtere s'accrut conſiderablement ſous Andelme, la reputation de ſa doctrine & de ſa pieté lui attirant des diſciples de tous côtez. Pendant qu'il en étoit abbé, il fut chargé par un concile tenu dans le royaume des Merciens, d'écrire contre les erreurs des Bretons, & en ramena pluſieurs à l'obſervation légitime de la pâque. B. v. *hiſt.* c. 19.

AN. 709.

L'an 765. ſaint Heddi évêque de Vorcheſter ou d'Oüeſſex étant mort, le dioceſe fut partagé en deux. On en donna un à Daniel, dont le ſiége fut à Vincheſtre. On mit l'autre ſiége à Shirburn, & S. Adelme en fut ordonné évêque en ſa vieilleſſe par l'archevêque Britualde ſon ancien compagnon d'étude & de la vie monaſtique. Après l'avoir conſacré il le tint quelque temps auprès de lui pour profiter de ſes conſeils. S. Andelme ne vêcut que quatre ans dans l'épiſcopat, & mourut l'an 709. le vingt-cinquiéme de May, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Il eſt fameux par ſes écrits. Outre le livre contre les erreurs des Bretons, il en écrivit un en proſe & en vers. Nous avons ces deux traitez, & dans le dernier il fait l'éloge de pluſieurs ſaints, entre-autres de Saint Benoît qu'il louë comme le premier maître de la vie monaſtique. Il avoit auſſi écrit des huit vices, quelques énigmes, & quelques lettres. L'abbé Adrien qui avoit été maître de ſaint Adelme mourut la même année 709.

Martyr. R. 25. May.

XXI. Pictes quittent le ſchiſme. *Act. SS. Ben. to. 2. p. 1011.*

Saint Ceolfrid diſciple & ſucceſſeur de S. Benoît Biſcop gouvernoit alors les deux monaſteres de Viremouth & de Jarrou. Il avoit été à Rome avec ſon maître, & étoit très-inſtruit de tout ce qui regardoit ſa profeſſion: plein de ferveur & de zéle. Il accrut les revenus de ſes monaſteres, y fit pluſieurs oratoires, les pourvut d'ornemens & de vaſes ſacrez. Sur tout il augmenta la bibliotheque que Benoît avoit commencée. Il y ajoûta trois Bibles de la nouvelle verſion, c'eſt-à-dire de ſaint Jerôme, qu'il avoit apportées de Rome, & un livre de Coſmogra-

phie d'un ouvrage merveilleux. Il obtint du pape Sergius un privilege ſemblable à celui que Benoît avoit obtenu du pape Agathon; & ce dernier fut confirmé dans un concile par les ſouſcriptions des évêques & du roi Alfrede. AN. 709.

Vers l'an 710. Naïton roi des Pictes qui habitoient la partie ſeptentrionale de la Bretagne nommée à preſent Ecoſſe, inſtruit par la meditation fréquente des écritures, renonça à l'erreur qu'il avoit ſuivie juſques alors touchant l'obſervation de la pâque, & ramena tout ſon peuple à l'obſervance catholique. Les Pictes avoient eu pour apôtre ſaint Colomban l'ancien, qui étant Irlandois leur avoit enſeigné les traditions de ſon pays. Le roi Naïton voulant donc ramener ſes ſujets aux obſervances catholiques: pour le faire avec plus de facilité & d'autorité chercha du ſecours chez les Anglois, & envoya des députez à ſaint Ceolfride, le priant de l'inſtruire ſur ce ſujet. Il lui demandoit auſſi des architectes pour bâtir dans ſon pays une égliſe de pierre à la maniere des Romains: promettant de la faire dédier en l'honneur de ſaint Pierre, & de ſuivre avec ſon peuple l'uſage de l'égliſe Romaine, autant que l'éloignement & la difference du langage le pourroit permettre. Saint Ceolfrid lui envoya des architectes, & lui écrivit une grande lettre où il prouve doctement que l'on doit celebrer la pâque comme l'égliſe catholique, la troiſiéme ſemaine du premier mois, & toujours le Dimanche. Il y marque les divers cycles d'Euſebe, de Theophile, de ſaint Cyrille, & enfin celui de Denys le Petit, qui

Act. SS. Ben. to. 3. p. 292. Be. V. c. 22.

Sup. liv. XXXVI. n. 16.

duroit encore. Quant à la tonſure il reconnoît que c'eſt une choſe differente en ſoi: mais il ſoûtient que l'on doit préferer celle de ſaint Pierre où la couronne étoit entiere, à celle de Simon le magicien qui n'étoit que par devant. Il ſuppoſe cette tradition, dont il ne paroît pas que perſonne doûtât alors. Cette lettre ayant été lûë en preſence du roi Naïton, & de pluſieurs hommes doctes,& ayant été traduite exactement en ſa langue, il ſe leva du milieu des ſeigneurs entre leſquels il étoit aſſis, ſe mit à genoux, & rendit graces à Dieu d'avoir été aſſez heureux pour recevoir d'Angleterre un tel preſent. Je ſçavois déja bien, ajoûta-t'il, que c'étoit la vraye maniere de celebrer la pâque. Mais j'en vois maintenant ſi clairement la raiſon, qu'il me ſemble que je n'y entendois rien auparavant. C'eſt pourquoi je vous déclare que je veux toujours l'obſerver ainſi avec tout mon peuple, & j'ordonne que tous les clercs de mon royaume prennent auſſi cette tonſure. Cet ordre fut auſſi-tôt executé, & par tout le pays des Pictes on fit faire par ordre public des copies du cycle paſcal de dix-neuf ans, au lieu de celui de quatre-vingt-quatre ans, dont on ſe ſervoit auparavant.

XXII. Le pape à C. P. *Anaſt.*

Cependant l'empereur Juſtinien envoya un ordre au pape Conſtantin de venir à C.P. Le pape obéit, & s'embarqua à Porto le cinquiéme d'Octobre, indiction neuviéme, c'eſt-à-dire l'an 710. Il fut ſuivi par deux évêques, trois prêtres & quelques autres clercs en petit nombre. Pendant ſon abſence, Jean ſurnommé Rizocope patrice & exarque, vint à Ro-

me où il égorgea Saul diacre & vidame, Pierre tréſorier, Sergius prêtre & abbé, Sergius ordonnateur. De là il alla à Ravenne, où par un juſte jugement de Dieu, il mourut d'une mort honteuſe. Le pape ayant paſſé l'hyver à Otrante arriva à Conſtantinople & de-là à Nicomedie où l'empereur le vint trouver de Nicée. Le Dimanche le pape celebra la meſſe devant l'empereur qui communia de ſa main, le pria d'interceder pour ſes pechez, & renouvella tous les privileges de l'égliſe; après quoi il le renvoya. On ne dit point quel étoit le ſujet de ce voyage: & ce qu'on y voit de plus remarquable, eſt que le pape reçut par tout de très-grands honneurs. Il rentra à Rome le vingt-quatriéme d'Octobre indiction dixiéme, l'an 711. ayant été un an entier à ſon voyage: pendant lequel il ordonna douze évêques en divers lieux.

AN. 711.

XXIII. Mort de Juſtinien. Philippique empereur.

Trois mois après la nouvelle vint à Rome que l'empereur Juſtinien avoit été tué; & Philippique mis en ſa place: & on en fut affligé, parce que le nouvel empereur étoit herétique. Juſtinien ſe rendit ſi odieux par ſes cruautez, que l'armée qu'il avoit envoyée contre la vile de Cherſonne, prit le parti des aſſiegez, & proclama pour empereur un Armenien nommé Bardane qui y étoit en exil, & l'appella Philippique. Il vint droit à Conſtantinople, & cependant on envoya contre Juſtinien qui en étoit ſorti, & qui fut pris. On lui coupa la tête, que Philippique envoya en Occident, & juſques à Rome. Tibere fils de Juſtinien étoit à Conſtantinople, & ſe refugia dans l'égliſe de Blaquerne où il tenoit d'une

S. Nicéph. p. 30. Theoph. an. 6. p. 316.

main un des pieds de la ſainte table, de l'autre main la vraye croix, & avoit des reliques à ſon cou. Mais deux patrices Maur & Jean étant ſurvenus, ce dernier entra dans le ſanctuaire, & ſans s'arrêter aux larmes d'Anaſtaſie mere de Juſtinien & ayeule de Tibere, qui étoit preſente, & ſe jettoit à leurs pieds, il arracha Tibere du lieu ſaint, aprés lui avoir ôté la croix qu'il poſa ſur l'autel, & le reliquaire qu'il mit lui-même à ſon cou. On enleva le jeune homme hors de l'égliſe, & l'ayant étendu par terre, on l'égorgea. Telle fut la fin de Juſtinien & de ſon fils. Bardane ou Philippique étoit Monothelite, comme ayant été inſtruit dès l'enfance par l'abbé Etienne diſciple de Macaire d'Antioche. Long-temps avant que d'être empereur, il alla voir un jour un reclus du monaſtere de Caliſtrate, qui étoit aſtrologue, & lui dit que l'empire lui étoit deſtiné. Bardane en fut troublé: mais le reclus lui dit: Si Dieu l'ordonne, y reſiſterez-vous? Or je vous avertis que l'on a mal fait de tenir le ſixiéme concile. Aboliſſez-le quand vous regnerez, & votre regne ſera long & heureux. Bardane le lui promit avec ſerment. Mais quand il vit Leonce empereur à la place de Juſtinien, il alla trouver le reclus, qui lui dit: Ne vous preſſez pas, vous ſerez empereur. Il y retourna voyant regner Apſimare, & le reclus lui dit encore ne vous preſſez point, l'empire vous attend. Apſimare l'ayant appris fit foüetter Bardane, lui fit raſer la tête, & l'envoya chargé de fers à Cephalonie, mais Juſtinien étant rétabli le rappella.

Agath. to. 6. conc. p. 1405. A. Theoph. p. 319.

Sup. liv. XV. n. 54.

Ibid. n. 57.

AN. 712.
Agath. epit.

Philippique étant donc parvenu à l'empire, tint parole à ſon reclus; car avant que d'entrer dans le palais, il en fit ôter l'image du ſixiéme concile qui étoit dans le veſtibule, diſant qu'il n'y entreroit point autrement. Enſuite il fit tenir un concile où le ſixiéme concile general fut condamné, & le reclus devint aveugle la même année. L'empereur fit auſſi chaſſer de l'égliſe le patriarche Cyrus, le confina dans le monaſtere de Chora, & mit à ſa place Jean Monothelite comme lui. Germain métropolitain de Cyzique favoriſa auſſi cette entrepriſe de l'empereur, auſſi-bien qu'André évêque de Crete: Nicolas ſçavant medecin & queſteur, Elpide diacre de la grande égliſe, Antiochus garde des chartes, & pluſieurs autres tant évêques que ſenateurs; & Philippique perſecuta ceux qui ne voulurent pas ſouſcrire à ſon concile, juſques à en bannir quelques-uns. Il fit mettre dans les dyptiques les noms de Sergius, d'Honorius, & des autres que le ſixiéme concile avoit condamnez, releva leurs images. Peu de temps après ayant trouvé dans le palais les actes du ſixiéme concile écrits de la main d'Agathon alors diacre & bibliothecaire de la grande égliſe de C.P. il les fit brûler publiquement.

S. Nic. p. 31.

Il envoya au pape Conſtantin une lettre où ſon erreur étoit exprimée: mais le pape la rejetta de l'avis de ſon conſeil. Le zéle du peuple en fut excité, & on éleva dans l'égliſe de ſaint Pierre une image qui contenoit les ſix conciles generaux. Le peuple alla plus loin, il ne ſouffrit point que l'image de l'empereur herétique fût portée dans l'égliſe,

Anaſt.

AN. 713.

ni ſon nom prononcé à la meſſe: il ne voulut recevoir ni ſes lettres ni ſa monnoye. Il refuſa de reconnoître Pierre envoyé de Ravenne avec des lettres de l'empereur pour avoir le gouvernement de Rome, & Criſtofle qui en étoit en poſſeſſion, lui réſiſta à main armée. Il y eut un combat dans la ruë ſacrée devant le palais, où plus de vingt-cinq hommes, tant de l'un que de l'autre parti, furent tuez. Enfin le pape envoya des évêques avec des évangiles & des croix qui appaiſerent la ſedition. Le parti de Pierre étoit le plus foible, & lui même déſeſperoit de ſa vie: mais l'autre parti ſe retira à l'ordre du pape: ce qui releva celui de Pierre, comme s'il eût été victorieux. Peu de temps après, on apprit par des lettres de Sicile que Philippique avoit été dépoſé & Anaſtaſe catholique reconnu empereur. Ce qui couvrit les herétiques de confuſion. Toutefois Pierre obtint à la fin le gouvernement de Rome.

XXVI. Philippique dépoſe Anaſtaſe II. empereur. *S. Niceph. p. 32. Theoph. an. 2. p. Agath. epil g. tom 6. Conc. p. 1495 B. V Pabebr. Chr. in Conſtantin. p. 116.*

Philippique demeuroit oiſif dans ſon palais, tenant des diſcours d'un homme ſenſé, mais menant une vie honteuſe, car il étoit débauché & diſſipateur. Ainſi la troiſiéme année de ſon regne qui étoit l'an 714. ſa negligence ayant donné occaſion à une incurſion des Bulgares: les principaux officiers des troupes de ſa maiſon nommées en latin *obſequium*, conſpirerent contre lui. La veille de la Pentecôte comme il dormoit, faiſant la meridiane après un grand repas qu'il avoit donné aux plus nobles de C.P. on le fit lever, & on le mena à l'Hippodrome où il eut les yeux crevez. Le lendemain

jour

jour de la Pentecôte le peuple étant assemblé dans la grande église on élut empereur Artemius premier secretaire, & on le nomma Anastase. Il fut proclamé d'un commun consentement du senat, du clergé, des troupes qui se trouvoient à Constantinople & tout le peuple de la ville, & couronné dans le sanctuaire par le patriarche Jean. En même tems tous les évêques presens & tout le clergé firent proclamer le sixiéme concile, & remettre son image avec celle des cinq autres au lieu d'où Philippique l'avoit ôtée pour y mettre la sienne avec celle de Sergius. L'empereur Anastase écrivit au pape Constantin une lettre par laquelle il faisoit profession de la foi catholique, & recevoit le sixiéme concile. Cette lettre fut renduë au pape par Scolastique chambellan de l'empereur Patrice, & exarque d'Italie, qui ensuite s'en alla à Ravenne.

AN. 713.

Anasta.

Jean Patrice de C. P. écrivit aussi au pape Constantin une grande lettre, où il se plaint que la tyrannie du regne passé l'a empêché de lui envoyer à l'ordinaire ses lettres synodiques. Il ajoûte parlant de Philippique : Il vouloit mettre dans ce siége un homme qui n'étoit point du corps de notre église, & qui avoit les mêmes erreurs que lui ; mais par les instances de notre clergé il me fit ordonner malgré ma resistance ; & après avoir dit comme Philippique fit anathematiser le sixiéme concile, il ajoûte : Quelques-uns me disoient déja tout bas qu'il falloit rejetter le concile de Calcedoine, comme étant le fondement du sixiéme concile, je ne dis point combien il m'a tourmenté pour m'obliger à vous écrire

tom. 6. conc. p. 1409.

conformement à ſon erreur, ni de quel menagement j'ai eu beſoin pour retenir & moderer le mal que je ne pouvois empêcher. L'apocriſiaire que vous avez ici peut vous en rendre témoignage, lui à qui dans le fort du mal j'ai déclaré avec ſerment la pureté de ma foi. Il dit enſuite expreſſement qu'il reconnoît
p. 1413. B. en J. C. deux volontez naturelles & deux operations naturelles; & qu'encore que Philippique ait brûlé l'exemplaire du ſixiéme concile qui étoit dans le
p. 1416. C. palais, il n'y a rien gagné; car, ajoûte-t-il, nous avons conſervé ſoigneuſement par devers nous les actes de ce concile où ſont les ſouſcriptions des évêques & de l'empereur; & d'ailleurs nous avons l'exemplaire écrit de la main de Paul, depuis évêque de cette égliſe. Enfin il prie le pape de lui pardonner le paſſé & de lui envoyer ſes lettres ſynodiques en ſigne de charité mutuelle, comme de ſon côté il envoyoit les ſiennes avec cette lettre. Il ne paroît point que le pape Conſtantin y ait fait de réponſe, mais le diacre Agathon en mit copie à la fin des actes du ſixiéme concile avec un avertiſſement qui commence ainſi.

Epilog. Agath. p. 1408. B.

Moi Agathon, indigne diacre & garde-chartes de la grande égliſe de C. P. protonotaire & ſecond chancelier du venerable conſeil patriarcal: il y a environ trente-deux ans, étant encore jeune dans l'ordre des lecteurs & notaires, je ſervis au ſaint concile ſixiéme œcumenique, dont j'écrivis de ſuite tous les actes avec Paul de ſainte memoire, depuis patriarche de cette égliſe, alors laïque & ſecretaire de l'empereur, & avec quelques autres. Je mis au net de ma main en lettres eccleſiaſtiques tous les vo-

lumes des actes qui furent ſellez & depoſez dans le palais imperial pour y être gardez ſûrement avec la définition de foi du même concile. J'écrivis de même les copies ſouſcrites de la définition de foi qui furent données aux cinq ſiéges patriarcaux, par ordre de l'empereur Conſtantin de pieuſe memoire, qui l'ordonna ainſi, afin que la foi fût à couvert de toute falſification ou alteration. Or Dieu m'aïant fait la grace de vivre juſques à ce jour, j'ay reſolu d'écrire le préſent exemplaire de ma propre main, principalement à cauſe de ce que je vais dire. Il raconte enſuite comment l'empereur Philippique a fait brûler l'exemplaire du ſixiéme concile écrit de ſa main, qu'il avoit trouvé dans le palais: comme Philippique a été dépoſé & Anaſtaſe couronné empereur. Comme l'image du ſixiéme concile a été rétablie, & comme le patriarche a écrit au pape, les trente-deux ans depuis le ſixiéme concile tenu en 681. marquent l'an 713. & les lettres eccleſiaſtiques dont Agathon dit qu'il ſe ſervit en mettant les actes au net, ſont quelque forme particuliere d'écriture, apparemment plus belle que pour les actes vulgaires. Au reſte ce recit eſt important, pour voir avec quel ſoin les actes du ſixiéme concile furent écrits & conſervez.

AN. 713.

XXV. Muſulmans en Eſpagne

En Eſpagne le royaume des Goths fut éteint l'an 713. Le roi Vitiſa avoit fait aveugler le fils du roi Receſvinde nommé Theofrede, dont le fils Roderic étant ſoûtenu par les grands ſe revolta contre lui, le fit aveugler lui-même, & fut proclamé roi Ere 749. l'an 711. mais il ne regna qu'un an; car l'année ſui-

Roderic. Tolet. lib 11. *c.* 17. 18. *Iſidore Pacen. p.* 11.

AN. 713. vante 712. Ere 750. l'an 93. de l'hegire, les Arabes Musulmans déja maîtres de l'Afrique passerent en Espagne. Le gouverneur d'Afrique pour le Calife Oüalid étoit un vieillard nommé Mousa ou Moïse, qui y envoya d'abord quelques troupes sous la conduite de Tarie. Le roi Rodrigue voulut s'opposer à lui avec une armée: mais comme les Goths indignez de sa revolte, & jaloux de sa puissance ne lui étoient pas fideles, il fut défait & les Arabes s'établirent en Espagne. L'année suivante 713. Mousa y passa lui-même & s'avança jusques à Tolede. L'archevêque Sindered avoit fui de peur des Arabes, abandonnant son troupeau contre les canons, & s'étoit retiré à Rome. Oppa fils du roi Egica usurpateur de ce siége rendit la ville à Mousa qui fit mourir les principaux, & soûmit toute l'Espagne jusques à Saragoce qu'il trouva ouverte. Il brûloit les villes, faisoit mettre en croix les citoyens les plus puissans, égorgeoit les jeunes gens & les enfans, & mettoit la terreur par tout. Les villes qui restoient demanderent la paix & se soûmirent: toutefois plusieurs habitans s'enfuirent dans les montagnes, & plusieurs y perirent de faim & de misere: les Arabes firent leur capitale de Cordouë qui l'avoit été sous les Romains. Ainsi finit le royaume des Goths en Espagne, ayant duré près de 300. ans depuis l'an 415. qu'ils y entrerent sous la conduite d'Ataulfe jusques à cette année 713.

Sup. n. 16.

Roder. III. c. 19.

XXVI. Mort de Constantin. Gregoire II. pape.

Anast. sup. n. 17.

Felix archevêque de Ravenne ayant été rappellé de son exil se reconcilia avec le pape Constantin & donna sa confession de foi & les lettres que ses pre-

deceſſeurs avoient accoûtumé de remettre aux archives de l'égliſe Romaine ; auſſi le pape le rétablit dans ſon ſiege tout aveugle qu'il étoit. Benoît archevêque de Milan vint auſſi à Rome pour faire ſes prieres, & ſe preſenter au pape ; il diſputa pour le droit de conſacrer l'évêque de Pavie, mais il perdit ſa cauſe, parce que de toute antiquité ce droit appartenoit au pape. L'évêque de Pavie étoit en ce tems-là Pierre, illuſtre par ſa vertu, & qui avoit gardé la virginité, & que l'égliſe honore le 7. de May. Le pape Conſtantin mourut après ſept ans de pontificat, & fut enterré à S. Pierre le 9. Avril indiction 13. l'an 715. ſous l'empereur Anaſtaſe. En une ordination il avoit fait dix prêtres & deux diacres : & en divers lieux ſoixante & quatre évêques. Après ſa mort le ſaint ſiege vaqua quarante jours. Enſuite on ordonna pape Gregoire II. natif de Rome, fils de Marcel, & il tint le ſaint ſiege quinze ans huit mois & vingt jours, ſous quatre empereurs Anaſtaſe, Theodoſe, Leon, & Conſtantin. Il avoit été élevé dès ſa tendre jeuneſſe dans la maiſon patriarcale de Latran ſous le pape Sergius, & fut ſoudiacre ſacellaire & bibliothecaire. Il ſuivit à C. P. le pape Conſtantin, & l'empereur l'ayant interrogé ſur pluſieurs articles, il ſatisfit à toutes ſes queſtions par d'excellentes réponſes, car il étoit fort inſtruit de l'écriture ſainte, & s'expliquoit heureuſement. Ses mœurs étoient pures, ſon courage ferme ; & il ſoûtint vigoureuſement les droits de l'égliſe. Dès l'entrée de ſon pontificat il commença à réparer les murs de Rome, mais divers inconveniens qui ſur-

Mars 713

Paul. diac. IV. hiſt. c. ult martyr. R. 7. May.

v. Papbr. conc.

Anaſt. & Papebr.

AN 715.

vinrent l'empêcherent d'achever. Il repara diverſes égliſes ruinées, il reçut de Jean patriarche de Conſtantinople une lettre ſynodale & y fit réponſe: mais la même année ſeconde de l'empereur Anaſtaſe Jean fut dépoſé, & Germain évêque de Cyzique transferé à C. P. l'onziéme d'Août, indiction treiziéme, l'an 715. L'acte de ſa tranſlation portoit qu'elle étoit faite par le ſuffrage & l'approbation des prêtres, des diacres & de tout le clergé, du ſenat & du peuple de C. P. en preſence de Michel prêtre & apocriſiaire du ſiége apoſtolique & des autres prêtres & évêques, ſous l'empereur Artemius. Germain étoit fils de Juſtinien patrice que l'empereur Conſtantin Pogonat fit mourir pour avoir trempé dans la mort de Conſtant ſon pere, & en même tems il rendit Germain eunuque. Valid Calife des Muſulmans ayant regné neuf ans & huit mois, mourut l'an 95. de l'hegire, 715. de Jeſus-Chriſt, & ſon frere Soliman lui ſucceda. Il fit de grands préparatifs pour armer une flotte contre les Romains; ce que l'empereur Anaſtaſe ayant appris, il voulut le prevenir, & arma promptement une flote qu'il fit commander par Jean diacre de la grande égliſe qui étoit alors logothete ou treſorier general. Les troupes de l'obſequium qui étoient les plus puiſſantes ſe mutinerent à Rodes, où étoit le rendez-vous general, & tuerent le diacre Jean, après quoi la flotte ſe diſſipa, & les rebelles retournant à C. P. paſſerent à Adramyte en Natolie, où ayant trouvé un receveur des revenus publics nommé Theodoſe qui ne ſongeoit qu'à vivre en paix, ils le forcerent à être

Theoph. an. 2. p. 322.

Aan. Zonar. l. 24. n. 22.

XXVII.
Anaſtaſe dépoſé. Theodoſe, puis Leon empereur.

Elmac. c 13. 14. Theoph. an. 2. Artem. p. 322. S. Niceph. p. 33. 34.

leur chef, le proclamerent empereur & le rendirent maître de C.P. Anaſtaſe ne pouvant lui reſiſter, prit l'habit monaſtique & fut confiné à Theſſalonique après avoir regné deux ans & neuf mois. AN. 715.

Theodoſe étoit catholique comme lui, mais il ne regna qu'un an & deux mois. Leon qui commandoit les troupes des provinces orientales tenoit toûjours le parti d'Arthemius ou Anaſtaſe & défendoit ces provinces contre les Muſulmans. Il s'avança juſques à Nicomedie, où il prit le fils de l'empereur Theodoſe, qui ſe ſentant le plus foible, conſulta le patriarche Germain & le ſenat: & Leon lui ayant promis ſureté, il lui ceda l'empire. Il fut ordonné clerc avec ſon fils, & ils paſſerent le reſte de leur vie en paix. Theodoſe mourut à Epheſe, & fit mettre ſur ſon tombeau *Hygeya*, c'eſt-à-dire, en grec ſanté: Quelques-uns diſoient qu'il s'y faiſoit des miracles. Ainſi Leon fut reconnu empereur le vingt-cinquiéme de Mars 717. & regna vingt-quatre ans. Mais ces frequentes révolutions affoiblirent extrêmement l'empire & la ville de C. P. les études s'aneantirent, & l'art militaire ſe perdit: les meurtres, les captivitez, les priſes de villes furent frequentes, les ennemis couroient impunément les terres de l'empire, & les Muſulmans venoient juſqu'aux portes de C. P.

Theodoph. p. 327.

Cedr. to. 1. p. 450. A.

S. Niceph. p. 34. B.

XXVIII. Clercs portant les armes.

L'Italie étoit en proye aux Lombards. Ils prirent Cume au préjudice de la paix, & refuſerent de la rendre, quelque inſtance que le pape Gregoire II. leur en fiſt; les menaçant par ſes lettres de la colere de Dieu, pour cette ſupercherie, & leur offrant de

AN. 717.

grands presens s'ils rendoient cette ville. Le pape très-affligé, mais se confiant en Dieu s'appliquoit à encourager par ses lettres le peuple de Naples & le duc Jean qui y commandoit, suivant ses ordres. Ils surprirent de nuit la ville de Cume, ayant à leur tête le duc Jean & un soudiacre nommé Theodime; & le pape ne laissa pas de donner pour la racheter trente livres d'or qu'il avoit promises. Ce soudiacre à la tête des troupes est remarquable, aussi-bien que le diacre qui commandoit la flote de l'empereur Anastase. On voit quelque tems auparavant Zenon diacre de l'église de Pavie qui s'étant revêtu des armes du roi Cunibert, se fit tuer pour lui dans un combat.

Paul. diac. V. hist. c. 40.

Dans ce même tems du pape Gregoire II. Savaric évêque d'Auxere étant de grande naissance, commença à s'écarter des devoirs de sa profession, & à s'occuper d'affaires temporelles plus qu'il ne convenoit à un évêque; ensorte qu'il attaqua à main armée les païs d'Orleans, de Nevers, de Tonnerre, d'Avalon, & de Troyes, & les joignit à ceux de son obéissance. Enfin comme il marchoit avec une grande troupe vers la ville de Lion pour la subjuguer, il périt d'un coup de foudre: c'étoit sous le regne de Dagobert III. l'autorité royale étant presque éteinte en France, & les guerres civiles frequentes. Pepin l'ancien maire du palais étoit mort l'an 714. au mois de Décembre, après avoir gouverné pendant vingt-sept ans.

Ep. 1. ibid. Lab. hist. epist. Aut. c. 26.

XXIX.
S. Rigobert archevêque de Reims.

Il laissa entre autres enfans, Charles depuis surnommé Martel, à qui la même année nâquit un fils

fils qui fut baptisé par saint Villebrod & nommé Pepin comme son ayeul. Charles succeda à la puissance de son pere, mais ce ne fut pas sans opposition, principalement de la part de Reinfroi maire du palais d'Austrasie & de Chilperic II. qu'il avoit fait déclarer roi. Charles leur faisant la guerre voulut se saisir de Reims; mais il en trouva les portes fermées; & S. Rigobert qui en étoit évêque, s'étoit saisi des clefs. Il logeoit sur une des portes, & Charles lui cria de la faire ouvrir, afin qu'il pût aller faire ses prieres à l'Eglise Notre-Dame. S Rigobert lui répondit: Je ne vous ferai point ouvrir que je ne voye quel sera l'évenement de cette querelle: car je ne veux pas vous abandonner cette ville dont je suis chargé, pour la piller comme vous en avez déja pillé d'autres. Charles en colere le menaça que s'il revenoit victorieux, il ne le laisseroit pas à Reims. Il tint parole, & étant devenu le maître, il chassa S. Rigobert de son siege, quoique ce saint évêque fût son parrain; & mit à sa place Milon, qui joüissoit déja de l'évêché de Treves, quoiqu'il ne fût clerc que par la tonsure; & qui occupa injustement ces deux grands sieges pendant quarante ans.

Flod. hist. 11. c. 12.

S. Rigobert avoit succedé dans le siege de Reims à S. Rieul dont il étoit parent. Il rétablit la discipline dans son clergé, & fut le premier qui leur fit un tresor commun du revenu de plusieurs terres qu'il leur donna. On en compte six qui comprenoient plus de quarante manses ou familles, & dont la principale étoit Germicourt, que Pepin lui avoit donnée. Le

Hincm. præf. in vita S. Rigob. Flod. 11. hist. c. 11. vita ap. Boll. 4. Joan. 101. p. 174.

AN. 716.

clergé de Reims vivoit du revenu de ſes terres, & les ſerfs qui les habitoient, leur rendoient toutes ſortes de ſervices, comme de faire la cuiſine, chauffer le bain, enterrer les morts. Saint Rigobert étant banni de ſon païs ſe retira en Gaſcogne ; car l'Aquitaine étoit du parti de Chilperic. On lui permit enſuite de revenir à Reims, mais ſans le rétablir dans ſon ſiege; & il ſe contenta d'avoir la liberté de dire la meſſe ſur l'autel de Notre-Dame, & de viſiter quelques autres égliſes. Il demeuroit à Germicourt où il mourut l'an 733. le quatriéme de Janvier : jour auquel l'égliſe honore ſa memoire, ſon corps fut depuis transferé au monaſtere de S. Thiery.

Martyr. R. 4. Janv.

XXX. Capitulaire de Gregoire II. *Baviere to. 6. conc. p. 1452.*

Les converſions continuoient dans la Germanie, & nous trouvons un capitulaire ou inſtruction donné par le pape Gregoire II. à Martinien évêque, George prêtre, & Dorothée ſoûdiacre, tous deux de l'égliſe Romaine qu'il envoyoit en Baviere. Ce capitulaire eſt daté du 15. Mars la troiſiéme année de l'empereur Anaſtaſe, c'eſt-à-dire l'an 716. il contient treize articles ; & le pape y parle à peu près ainſi :

cap. 1. Après avoir rendu nos lettres vous delibererez avec le duc de la province pour faire une aſſemblée des prêtres, des juges & de tous les principaux de la nation; & ayant examiné les prêtres & les miniſtres, vous donnerez le pouvoir de ſacrifier, de ſervir & de chanter à ceux dont vous trouverez l'ordination canonique & la foi pure; & leur ferez obſerver la tradition de l'égliſe Romaine : vous défendrez aux autres toute fonction, & leur donnerez

des ſucceſſeurs : vous pourvoirez en chaque égliſe que l'on y celebre la meſſe, les offices du jour & de la nuit, & la lecture des ſaintes écritures; vous établirez des évêchez, ayant égard à la diſtance des lieux & à la juriſdiction de chaque duc, & vous reglerez les dépendances de chaque ſiege : s'il y en a trois, quatre ou plus, vous reſerverez le principal ſiege pour un archevêque; & ayant aſſemblé trois évêques, vous en ordonnerez de nouveaux, par l'autorité de S. Pierre; ſi vous trouvez un homme digne de remplir la place d'archevêque, vous nous l'envoyerez avec vos lettres, ou vous l'amenerez avec vous. Si vous n'en trouvez pas de capable, vous nous le ferez ſavoir; afin que nous en envoyions d'ici. Vous recommanderez à ceux que vous ordonnerez évêques de ne point faire d'ordinations illicites, marquant en particulier les irregularitez, de conſerver les biens de l'égliſe, & en faire quatre parts, de ne faire les ordinations que dans les tems marquez, & n'adminiſtrer le baptême qu'à Pâques & à la Pentecôte hors les cas de neceſſité. Au reſte toute la religion eſt ſoûmiſe à l'évêque, & tous les Chrétiens obligez à lui obéir.

Touchant le mariage, enſeignez qu'on ne doit ni le condamner ſous pretexte de continence, ni donner occaſion à la débauche, ſous pretexte de mariage. Défendez le divorce, la polygamie, les conjonctions inceſtueuſes entre parens : enſeignez que la continence eſt preferable au mariage; ne permettez pas que l'on juge immonde aucune viande ſinon celle qui aura été immolée aux idoles, ou que l'on

AN. 716.

c. 1.
c. 3.
c. 4.
c. 5.
c. 6.
c. 7.

8. s'arrête ni aux ſonges, ni aux augures. Défendez
9. les enchantemens, les malefices & les obſervations
10. de certains jours : défendez de jeûner le dimanche,
& aux fêtes de Noél, de l'Epiphanie & de l'Aſcen-
11. ſion, & de recevoir les offrandes de ceux qui ſont
en diviſion. Enſeignez que tous ont beſoin de pé-
12. nitence pour les pechez journaliers : enſeignez la
13. réſurrection des corps, & l'éternité des peines de
l'enfer; rejettant ceux qui prétendent que les dé-
mons reviendront à la dignité angelique. Telle eſt
l'inſtruction du pape Gregoire II. pour la Baviere.

XXXI. S. Rupert de Salsbourg.

Cette province avoit alors deux évêques fameux, S. Rupert de Salſbourg & S. Corbinien de Friſingue, tous deux François. S. Rupert ou Robert, ſuivant notre prononciation, étoit de la race des rois de France, & évêque de Wormes la ſeconde année du regne de Chilperic III. l'an 696. Sa réputation étant venuë juſqu'à Theodon duc de Baviere, il lui envoya des députez pour le prier inſtamment de venir inſtruire la province du Norique. Le ſaint évêque y envoya d'abord des miſſionnaires, puis il y alla lui-même; & le duc plein de joye vint au devant juſques à Ratiſbone où il le reçut avec grand honneur. S. Rupert l'ayant inſtruit tant de la morale que de la foi catholique, le baptiſa avec pluſieurs de la nation, tant des nobles que du peuple. Il eſt certain que dès le tems du roi Theodoric premier, les Bavarois avoient reçu la religion Chrétienne, comme il paroît par leurs loix. Il faut donc croire qu'il s'y étoit mêlé des heretiques dont le baptême étoit nul, comme des Bonoſiaques ou Foti-

Act. SS. Ben. tom. p. 339.

niens, ou que la negligence des rois faineans les avoit laiſſé retomber dans l'idolâtrie.

Le duc Theodon étant converti promit à ſaint Rupert de choiſir un lieu pour établir un ſiege épiſcopal, & de bâtir des égliſes & des logemens pour les eccleſiaſtiques. Le ſaint évêque s'embarqua ſur le Danube, & vint juſques aux frontieres de la Pannonie inferieure, prêchant la foi. En revenant il arriva à Laureac autrefois métropole du Norique, & à preſent nommé Lorch, où il guerit pluſieurs malades par ſes prieres, & convertit pluſieurs perſonnes. Enſuite ayant appris qu'en un lieu nommé Juvare, il y avoit eu quantité d'édifices merveilleux alors preſque ruinez & couverts d'arbres, il y alla lui-même, & demanda ce lieu au duc Theodon, qui le lui accorda volontiers avec les terres des environs à l'étenduë de deux lieuës. S. Rupert y établit ſon ſiege épiſcopal, bâtit une belle égliſe en l'honneur de S. Pierre, avec un cloître & les logemens des clercs, c'eſt-à-dire des moines; pour y celebrer l'office tous les jours. Ce monaſtere de S. Pierre de l'ordre de S. Benoît ſubſiſte encore à preſent à Salſbourg qui eſt l'ancienne Juvare: mais le ſiege épiſcopal a été transferé à l'égliſe de ſaint Rupert.

Ce ſaint évêque ayant beſoin d'ouvriers pour l'aider à prêcher l'évangile, retourna en ſon païs & en amena douze, avec Erentrude ſa niéce qui s'étoit conſacrée à Dieu. Il fonda pour elle un monaſtere en l'honneur de la ſainte Vierge, ſur une montagne prochaine. On le nomma Nonbert, c'eſt à dire, le

Act tom. 3. p. 48.

mont des Nonnains, & elle en fut la premiere abbesse. Il continuoit à visiter assiduement tout le païs, à bâtir des églises, & à ordonner des clercs. Enfin après s'être donné un successeur, il mourut l'an 718. le jour de Pâques vingt-septiéme Mars, au jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 27. Mart.

XXXIII. S. Corbinien de Frisingue.

S. Corbinien étoit né à Chastres près de Paris. Dès sa jeunesse il se donna à Dieu, & se retira près de l'église de S. Germain de Chastres, où avec ses domestiques il forma un petit monastere. Plusieurs personnes venoient recevoir ses instructions, & lui faisoient des offrandes, dont il ne prenoit que le necessaire pour vivre, & donnoit le reste aux pauvres. Sa reputation vint jusqu'à Pepin maire du palais, qui se recommanda à ses prieres : & comme les plus grands seigneurs venoient le visiter, il quitta sa cellule au bout de quatorze ans de retraite, s'en alla à Rome, & se presenta au pape qui devoit être Constantin. Il lui découvrit ses peines interieures, & la crainte qu'il avoit que les visites & les offrandes des seculiers ne fussent cause de sa perte : mais le pape ayant pris l'avis de son conseil crut devoir mettre une si grande lumiere sur le chandelier, & l'ordonna évêque : l'ayant fait passer par tous les degrez, il lui donna le pallium & le pouvoir de prêcher par tout le monde avec la benediction de S. Pierre. Corbinien se soûmit, quoiqu'avec une extrême repugnance, & revint prêcher par toute la Gaule avec un grand succès tant sur les peuples que sur les moines & le clergé. La negligence de la plûpart des évêques, & la chûte de la discipli-

Act. SS Ben. to. 5. p. 500.

ne dans les Gaules avoit apparemment excité le pape à cette miſſion extraordinaire.

S. Corbinien allant trouver Pepin qui l'avoit mandé, rencontra un voleur nommé Adalbert que l'on alloit pendre; & n'ayant pû obtenir que l'execution fût differée juſques à ce qu'il eût parlé à Pepin, il tira à part le voleur, lui fit faire une confeſſion de tous ſes pechez, & promettre de changer de vie, & de quitter le ſiecle, il lui fit le ſigne de la croix ſur la tête & ſur la poitrine, & le laiſſa entre les mains des executeurs. Enfin il continua ſon chemin, & pria Pepin de lui donner Adalbert vif ou mort. L'ayant obtenu, il envoya au lieu du ſupplice, où il ſe trouva encore vivant le troiſiéme jour au ſoir. On regarda cet évenement comme un miracle; & Adalbert ſincerement converti s'attacha à ſon liberateur, & fut un de ſes plus fideles diſciples. Cependant S. Corbinien ne pouvant ſouffrir les reſpects qu'on lui rendoit, ſe retira à ſon ancien monaſtere de S. Germain de Chaſtres, & y demeura encore ſept ans. Mais comme ſa reputation croiſſoit toûjours, il reſolut de retourner à Rome, & de demander au pape de le décharger de l'épiſcopat, & lui permettre de vivre du travail de ſes mains dans un monaſtere ſous la conduite d'un ſuperieur. c. 7.

Pour ſe mieux cacher il évita le grand chemin par les Gaules, & paſſa par la Germanie: il arriva dans le Norique, où il s'arrêta quelque tems à prêcher pour fortifier dans la foi ce peuple nouvellement converti par les travaux de ſaint Rupert.

Il fut très-bien reçu par le duc Theodon, par ſes enfans & les ſeigneurs du païs, qui dans la premiere ferveur de leur converſion cheriſſoient les évêques. Le duc le pria de venir chez lui, & n'ayant pû le retenir, le renvoya chargé de preſens. Theodon lui-même alla à Rome vers ce tems là, l'an 716. indiction quatorziéme, & fut le premier de ſa nation qui fit ce pelerinage. Il mourut peu de tems après.

Anaſt. in Greg. II.

Son fils Grimoald à qui il avoit donné le gouvernement d'une province, reçut auſſi S. Corbinien en paſſant; & ayant goûté ſes inſtructions, il le ſupplioit de ne le point quitter, offrant de lui donner une part dans ſon domaine avec ſes enfans. Enfin il le fit conduire par ſes officiers juſques en Italie.

Vitae. 15. & ibi Mabil.

S. Corbinien étant arrivé à Rome pour la ſeconde fois, l'an 717. comme l'on croit, ſe preſenta au pape Gregoire II. & ſe jetta à ſes pieds. Le pape le fit aſſeoir auprès de lui, & le ſaint évêque lui ayant offert de grands preſens, lui expliqua tout ce qui lui déplaiſoit dans ſa vie: comme on l'accabloit d'honneurs & de biens, ſans que la clôture ni les murailles puſſent le mettre en ſûreté, le conjurant avec larmes de le délivrer de la dignité dont le ſaint ſiege l'avoit chargé, & de lui permettre de s'enfermer dans un monaſtere, ou lui donner dans un bois écarté quelque petit champ à cultiver. Le pape admirant ſon humilité, le congedia, & aſſembla un concile, où il fut conclu tout d'une voix, que Corbinien devoit retourner.

Le

Le pape le fit venir, & le ſaint homme ne pouvant reſiſter aux raiſons des aſſiſtans, ni à l'autorité du pape, il ſe retira de Rome fort triſte, & retourna en Baviere.

Il fut arrêté par les gardes que le duc Grimoald avoit mis ſur la frontiere, avec ordre de ne le point laiſſer paſſer, qu'il ne promit d'aller trouver le duc. Mais le ſaint homme étant arrivé à ſon palais, lui manda qu'il ne le verroit point, qu'il n'eût quitté Piltrude, veuve de ſon frere Theodoalde, qu'il avoit épouſée, & comme le prince n'obéïſſoit pas, il demeura ferme dans ſon refus, leur faiſant parler continuellement pour les amener à la penitence. Au bout de quarante jours, ils promirent de ſe ſeparer; & le ſaint évêque les fit venir en ſa preſence. Ils ſe proſternerent tous deux, & lui embraſſant les pieds, confeſſerent qu'ils avoient grievement peché. Saint Corbinien leur mit les mains ſur la tête, y fit le ſigne de la croix, & leur impoſa pour penitence des aumônes, des jeunes & des prieres. Enſuite il entra dans la maiſon, & mangea avec eux. Il établit ſon ſiege à Friſingue auparavant nommé Fruxine, où il fit bâtir une égliſe en l'honneur de la ſainte Vierge & de ſaint Benoît, & y mit des moines pour faire l'office. Tels furent les commencemens des égliſes de Baviere.

c. 18.

c. 20. *Otta Friſing. liv.* V. *ch.*

XXXIII. Mont Caſſin rétabli.

Cependant le pape Gregoire II. travailloit à rétablir en Italie la diſcipline monaſtique. Pour relever le monaſtere du mont Caſſin ruiné par les Lombards environ cent quarante ans auparavant, il y envoya Petronac citoyen de Breſſe, qui étant

Sup. l. XXXIV. n. 34. Paul diac. VI. hist. c 40. Leo mars cass. lib. 1. c. 4.

venu à Rome par pieté, y avoit embrassé la vie monastique. Avec lui le pape envoya quelques freres du monastere de Latran, fondé du tems du pape Pelage II. par les moines du mont Cassin refugiez à Rome. Petronax & sa troupe étant arrivez au mont Cassin, y trouva quelques solitaires qui vivoient en grande simplicité dans les ruines de l'ancien monastere. Ils formerent avec eux une même communauté, dont ils établirent pour superieur Petronax, qui fut ainsi le sixiéme abbé depuis saint Benoît. Il rétablit le monastere, augmenta l'ancienne église de saint Martin, & y éleva un autel en l'honneur de la sainte Vierge, & des saints martyrs Faustin & Jovite, & y mit le bras de l'un d'eux qu'il avoit apporté de Bresse sa patrie, où ces saints avoient souffert le martyre. Ainsi dès-lors on divisoit les reliques en Occident. Ce rétablissement du mont Cassin arriva l'an 718. & depuis ce tems il fut très-fameux, & consideré comme la source d'où l'on devoit puiser la pure observance de la regle de saint Benoît. Petronax fut considerablement aidé dans cet œuvre par les trois cousins Paldon, Tason & Taton, qui environ quinze ans auparavant avoient fondé le monastere de saint Vincent près la source du Vulturne à douze milles ou quatre lieuës du mont Cassin.

Sup. n. 6.

Anast.

Le pape Gregoire II. rétablit encore à Rome les monasteres qui étoient près de l'église de saint Paul, réduits en solitude depuis long-tems, & y établit des moines pour chanter les loüanges de Dieu jour & nuit. Toutefois il y avoit un monastere d'hom-

mes dans l'égliſe même de ſaint Paul, l'an 713. ſous le pape Conſtantin. Gregoire II. fit encore un monaſtere d'un hôpital de vieillards qui étoit derriere l'égliſe de ſainte Marie-Majeure; & rétablit le monaſtere de ſaint André dit de Barbara, tellement abandonné qu'il n'y reſtoit pas un moine. L'une & l'autre communauté venoit chanter l'office tous les jours & toutes les nuits dans l'égliſe de ſainte Marie. Après la mort d'Honeſta mere du pape Gregoire, il donna à Dieu ſa maiſon, & y bâtit de fonds en comble un monaſtere en l'honneur de ſainte Agathe, auquel il donna des maiſons dans la ville, & des terres à la campagne. Il fit dans la même égliſe de ſainte Agathe un ciboire ou tabernacle d'argent du poids de ſept cens vingt livres : ſix arcs d'argent de quinze livres chacun, & dix corbeilles de douze livres ſans les autres offrandes. Tout cet argent monte à 930 livres, autrement 1395. marcs.

Acta ap. Raven. an. p. 713. n. 7.

XXXIV. Fin de S. Ceolfrid.

Les Anglois continuoient leurs pelerinages à Rome; & ſaint Ceolfrid abbé de Viremouth finit ſes jours en y retournant. Voyant que ſon grand âge ne lui permettoit plus d'inſtruire ſes diſciples, ni de leur montrer l'exemple de la regularité parfaite, après y avoir long tems penſé, il jugea plus à propos de faire élire un autre abbé, & d'aller mourir à Rome où il avoit déja été en ſa jeuneſſe avec ſaint Benoît Biſcop ſon maître. Les moines s'efforcerent de le retenir en pleurant, & lui embraſſant les genoux. Mais il ſe preſſa de partir craignant de mourir en chemin, ou d'être retenu par

Ben. de ſex. act. Vita ex Be. tom. 2. act. SS. Ben. p. 1010. & tom. 3. p. 292.

AN. 716.

les seigneurs du païs : & le troisiéme jour depuis qu'il eût declaré son dessein, on celebra la messe de grand matin, les assistans y communierent, & puis ils s'assemblerent dans l'église de saint Pierre, & il leur donna la paix sur les degrez de l'autel, l'encensoir à la main. On chanta les litanies interrompuës par les gemissemens des freres, & on entra dans l'oratoire de saint Laurent qui étoit au dortoir, où il leur dit le dernier adieu. Ils les conduisirent jusques au bord de la riviere avec une croix d'or & des cierges allumez portez par des diacres. Ils se mirent à genoux, il fit encore une priere, puis il partit avec sa suite, laissant environ six cens moines dans les deux monasteres de Jarou & de Viremouth. Si-tôt qu'il fût parti, ils élurent tout d'une voix pour leur abbé Hucbert, qui aussi-tôt alla trouver saint Ceolfrid, car il n'avoit pas encore passé la mer. Il approuva ce choix, & prit même du nouvel abbé une lettre de recommandation pour le pape Gregoire II. mais étant en France, il tomba malade, & mourut à Langres le vendredi vingt-cinquiéme de Septembre, l'an 716. âgé de soixante & quatorze ans : dont il avoit été prêtre quarante-sept, & abbé trente-cinq. Il fut enterré dans le monastere des saints martyrs Speusippe, Eleusippe & Melesippe à demie-lieuë de la ville, aujourd'hui nommé saint Geome, pour dire les saints jumeaux.

Ben. 5. hist. c. 23. Elog. tom. 3. SS. Ben. p. 489.

La même année 716. les moines Hibernois de l'isle de Hy quitterent enfin leur schisme, & se rangerent à l'observance de l'église catholique touchant la pâque & la tonsure ecclesiastique. Dieu se servit

pour un ſi grand bien de ſaint Egbert Anglois, qui avoit embraſſé la vie monaſtique en Irlande. Etant venu au monaſtere de Hy, il y fut reçû avec beaucoup d'honneur; & comme il étoit très bien inſtruit & très-zelé, il perſuada à ces bons moines de quitter leur mauvaiſe tradition. On croit qu'ils prirent en même tems la regle de ſaint Benoît. Saint Egbert demeura encore treize ans dans cette iſle, & y mourut l'an 726. le jour de pâque vingt-quatriéme d'Avril, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. AN. 716. *Martyr. R. 24. Ap.*

La plus grande lumiere de l'égliſe d'Angleterre en ce tems-là fut ſaint Boniface apôtre de l'Allemagne. Il naquit à Oüeſſex, & comme l'on croit à Kirton dans la comté de Devonshire, vers l'an 680. ſon nom Anglois étoit Oüinfrid, & dès l'enfance il embraſſa la vie monaſtique, au même lieu où eſt aujourd'hui la ville d'Exeſtre. Enſuite il paſſa dans le monaſtere de Nuſcelle, où les études étoient meilleures. Il y apprit la grammaire, la poëtique & les interpretations de l'écriture ſainte, tant dans le ſens hiſtorique & litteral, que dans les ſens ſpirituels; & fut enſuite lui-même employé à les enſeigner. Son abbé le fit ordonner prêtre à l'âge de trente ans, vers l'an 710. après quoi il commença avec un grand zele à inſtruire les peuples, & travailler au ſalut des ames. Une affaire preſſée ayant obligé les évêques de la province à tenir un concile ſans attendre les ordres de Brituald archevêque de Cantorberi, on lui envoya, avec la permiſſion du roi Ina, le prêtre Oüinfrid pour lui en rendre compte; & depuis ce tems les évêques l'appellerent ſouvent aux conciles.

XXXV. Commencement de ſaint Boniface de Mayence. *Acta SS. Ben. tom. 4. p. 1. & c. 89.*

c. 3.

c. 4.

AN. 716.

Loin de ſe plaire à l'eſtime qu'il avoit acquiſe reſolut de quitter ſon païs pour travailler à la converſion des infideles; & ayant obtenu avec peine le conſentement de ſon abbé, & de la communauté, il partit accompagné de deux autres moines, & paſſa en Friſe vers l'an 716. Mais il y trouva la guerre allumée entre Charles prince des François, & le roi Ratbod qui avoit rétabli l'idolâtrie dans la Friſe, auparavant ſujette aux François, & perſecutoit les Chrétiens. Oüinfrid vint à Utrech lui parler: mais voyant qu'il n'y avoit rien à faire pour la religion dans ce païs, il repaſſa en Angleterre avec ſes compagnons, & retourna au monaſtere de Nuſcelle.

Sup. n. 2. c. 9. Vita S. Vulf. to. 3. Act. S8. Ben. p. 361.

Le roi des Friſons avoit écouté les inſtructions de ſaint Vulfran, & étoit prêt à recevoir le baptême. Il entroit déja dans les fonts, quand il conjura le ſaint évêque de lui dire où étoit le plus grand nombre des rois & des princes de la nation des Friſons, s'ils étoient en paradis qu'il lui promettoit, ou dans l'enfer dont il le menaçoit. Ne vous y trompez pas Seigneur, dit S. Vulfran, les princes vos prédéceſſeurs qui ſont morts ſans baptême ſont certainement damnez: mais quiconque croira deſormais, & ſera baptiſé, ſera dans la joïe éternelle avec Jeſus-Chriſt. Alors Ratbod retira le pied des fonts baptiſmaux, & dit: Je ne me puis reſoudre à quitter la compagnie des princes mes prédéceſſeurs, pour demeurer avec un petit nombre de pauvres dans ce royaume celeſte. Je ne puis croire ces nouveautez, & j'aime mieux ſuivre les anciens uſages de ma nation. Quoi que lui pût dire ſaint Vulfran, il demeura dans ſon

opiniâtreté, tandis que plusieurs Frisons se convertissoient. AN. 719.

Il ne laissa pas ensuite de demander saint Villebrod, qui prêchoit dans le même païs, pour le consulter avec S. Vulfran, & trouver quelque moyen de se faire Chrétien sans quitter sa religion. Saint Villebrod répondit à ses envoyez: Après que votre prince a mépriſé les avis de notre frere le saint évêque Vulfran, comment recevra-t'il les miens? Je l'ai vû cette nuit attaché d'une chaîne ardente, c'est pourquoi je suis assuré qu'il est déja dans la damnation éternelle. S. Villebrod aïant ainsi parlé, ne laissa pas de se mettre en devoir d'aller trouver le roi Ratbod: mais il apprit en chemin qu'il étoit mort sans baptême, & retourna sur ses pas. C'étoit l'an 719. Quant à S. Vulfran ayant prêché en Frise pendant cinq ans, il ordonna Geric pour son successeur dans l'église de Sens, & retourna à l'abbaye de Fontenelle, où il acheva saintement sa vie l'an 720. le vingtiéme de Mars, jour auquel l'église honore sa memoire. *Martyr. R. 20. Mart.*

Peu de tems après le retour du prêtre Oüinfrid dans son monastere de Nuscelle, l'abbé mourut, & la communauté voulut le mettre à sa place, mais il le refusa & s'en alla à Rome avec des lettres de recommandation de son évêque. C'étoit Daniel évêque de Vinceſtre, celebre par sa vertu & sa doctrine. Oüinfrid étant arrivé à Rome se presenta au pape Gregoire II. & lui expliqua le desir qu'il avoit de travailler à la conversion des infideles. Le pape le regarda d'un visage serein, & lui demanda s'il avoit des lettres de son évêque. Oüinfrid tira de *Vita c. 5.*

AN. 619.

Ap. Bonif. epist. 33. Sup. liv. XXXIX. n. 28.

dessous son manteau une lettre cachetée pour le pape, & une autre ouverte qui étoit une recommandation generale à tous les Chrétiens suivant la coûtume, dont j'ai marqué la formule en parlant de Marculfe, le pape lui fit signe de se retirer; & aïant lû à loisir les lettres de l'évêque Daniel, il eut plusieurs conferences avec Oüinfrid en attendant le tems propre pour son voïage, c'est-à-dire, le commencement de l'esté. Alors il lui donna des reliques qu'il demandoit avec une commission de prêcher l'évangile à toutes les nations infideles où il pourroit arriver, les baptiser suivant l'usage de l'église Romaine, & avertir le pape de ce qui lui seroit necessaire pour l'execution de sa commission. La Lettre est du quinziéme de Mai, la troisiéme année du regne de l'empereur Leon II. indiction seconde; c'est-à-dire, l'an 719.

Vita per Othl. lib. I. c. 9. epist. 1. Greg. tom. 6. conc. p. 1437.

Avec cette lettre Oüinfrid passa d'abord en Lombardie, où il fut reçû honorablement du roi Luitprand. Ensuite il traversa la Baviere, & vint en Turinge, & commença à exercer sa commission. Il prêcha aux grands & au peuple pour les ramener à la connoissance de la vraïe religion alterée & presque éteinte par de faux docteurs. Car bien qu'il y trouvât des évêques & des prêtres zelez pour le service de Dieu, il y en avoit d'autres qui s'étoient abandonnez à l'incontinence, & il fit son possible par ses exhortations pour les ramener à une vie conforme aux canons.

Cependant ayant appris la mort de Ratbod roi des Frisons, il eut une grande joye de voir la porte ouverte en ce païs-là pour l'évangile; & il y passa aussi-tôt

auſſi-tôt pour ſeconder les travaux de ſaint Villebrod, ſous la protection du prince Charles, devenu maître de la Friſe. Il fit part de ces heureuſes nouvelles à Bugge ou Edburge abbeſſe dans le païs de Cant : la priant en même tems de lui envoyer des actes des martyrs. Dans ſa réponſe, l'abbeſſe le prie d'offrir des meſſes pour l'ame d'un de ſes parens, & lui envoye cinquante ſous d'or & un tapis d'autel. Oüinfrid travailla trois ans en Friſe avec ſaint Villebrod, convertit beaucoup de peuple, ruina des temples d'idoles & bâtit des égliſes.

Saint Villebrod ſe voyant fort âgé le choiſit pour ſon ſucceſſeur ; mais Oüinfrid s'en excuſa ; & comme le ſaint évêque le preſſoit fortement, il lui dit enfin que le pape l'avoit deſtiné aux nations de la Germanie orientale, & le pria de permettre qu'il executât ſa promeſſe. Saint Villebrod y conſentit & lui donna ſa benediction. Oüinfrid partit auſſi-tôt & arriva dans la Heſſe à un lieu nommé Amanaburch ou Omenbourg appartenant à deux freres, qui portant le nom de chrétiens exerçoient l'idolâtrie. Il les convertit, & un grand nombre de peuple, & bâtit un monaſtere dans ce lieu que lui donnerent les deux ſeigneurs. Enſuite il s'avança aux confins de la Heſſe vers la Saxe où il convertit & baptiſa pluſieurs milliers d'infideles. *Vita c. 7.*

XXXVI. Commencement de ſaint Gregoire d'Utrect.

En ce voyage Oüinfrid avoit avec lui un jeune homme nommé Gregoire, qui fût un de ſes principaux diſciples. Il étoit François de noble race, fils d'Alberic dont la mere Adele ou Adule étoit fille du roi Dagobert II. Oüinfrid paſſant de Friſe en Heſſe ar-

Vitæ tom. 3. act. SS. Ben. p. 921.

V. tom. 3. p. 532.

riva à Palens autrement Falz près de Treves où Adele avoit fondé un monaſtere dont elle étoit abbeſſe. Il y fut reçu avec grande charité, & après qu'il eût celebré la meſſe, comme il faiſoit preſque tous les jours, il ſe mit à table avec l'abbeſſe & ſa famill e. Pendant le repas on fit lire l'écriture ſainte par le jeune Gregoire âgé d'environ quinze ans, revenu depuis peu des écoles & de la cour, & encore laïque ; on lui donna le livre, & après avoir reçu la benediction il commença à lire & s'en acquitta fort bien. Alors le ſaint prêtre lui dit : Vous liſez bien, mon fils, ſi vous entendez ce que vous liſez. Le jeune homme dit qu'il le ſavoit bien, & recommença à lire. Le prêtre l'arrêta, & lui dit : Mon fils, ce n'eſt pas ce que je demande, mais que vous m'expliquiez ce que vous liſez en vôtre langue maternelle. Il avoüa qu'il ne le pouvoit ; & le ſaint prêtre lui dit : Voulez-vous que je le faſſe ; Je vous en prie, répondit-il. Alors Oüinfrid lui dit : Recommencez & liſez diſtinctement, d'où il prit occaſion d'inſtruire l'abbeſſe & toute ſa famille. Ainſi on voit que ces lectures ſe faiſoient en latin. Gregoire fut ſi touché du diſcours d'Oüinfrid, qu'auſſi-tôt il alla trouver l'abbeſſe ſon ayeule, & lui dit qu'il vouloit aller avec le ſaint homme pour apprendre l'écriture ſainte & devenir ſon diſciple. Elle lui refuſa d'abord de le laiſſer ſuivre un homme qu'elle ne connoiſſoit point, & ne ſavoit où il alloit. Si vous ne me donnez point de cheval, dit Gregoire, je le ſuivrai à pied. Enfin il tint ſi ferme qu'elle lui donna des valets & des chevaux, & lui permit d'aller.

AN. 723

Ce voyage fut très-rude principalement pour un jeune homme nourri dans les délices de la maiſon de ſon pere : car quand ils entrerent dans la Turinge ils la trouverent brûlée & ruinée par les Saxons païens qui étoient voiſins. Le peuple étoit ſi pauvre qu'à peine avoit-il de quoi vivre, encore falloit-il le faire venir de loin : ainſi les miſſionnaires étoient reduits à ſubſiſter du travail de leurs mains. Souvent la crainte des païens les obligeoit à ſe refugier dans la ville avec les gens du païs, & y vivre long-tems fort à l'étroit : juſqu'à ce que l'on eût aſſemblé des troupes ſuffiſantes pour les repouſſer.

XXXVII. Saint Boniface évêque.

Après avoir ainſi travaillé quelque tems Oüinfrid envoya à Rome un des ſiens avec une lettre où il rendoit compte au pape du ſuccés de ſa miſſion, & le conſultoit ſur quelques difficultez. Le pape par ſa réponſe l'invita à venir : il obéït, & arriva à Rome pour la ſeconde fois, accompagné de pluſieurs de ſes diſciples. Le pape l'ayant appris ordonna qu'il fût bien reçû dans la maiſon d'hoſpitalité, puis l'ayant fait venir à ſaint Pierre il l'interrogea ſur la foi de l'égliſe. Oüinfrid lui demanda du tems pour écrire ſa confeſſion de foi, & la lui apporta. Le pape la lui rendit quelques jours après, & l'ayant fait aſſeoir l'exhorta à conſerver cette doctrine & à l'enſeigner aux autres. Il paſſa preſque tout le jour à conferer avec lui, lui faiſant pluſieurs queſtions ſur les matieres de la religion & ſur la converſion des infideles.

Enfin il lui declara qu'il vouloit le faire évêque pour ces peuples qui n'avoient point de paſteur. Le

AN. 723.

saint prêtre se soûmit, & le jour de l'ordination fut marqué le dernier Novembre 723. fête de saint André. Le pape lui changea de nom en même tems, lui donnant celui de Boniface, sous lequel il est plus connu. Il lui fit faire un serment daté de la septiéme année de l'empereur Leon, indiction sixiéme, qui est la même année 723. par lequel il promet de garder la pureté de la foi & l'unité de l'église, de concourir toûjours avec le pape & procurer ses avantages & ceux de l'église Romaine, de n'avoir point de communion avec les évêques qui n'observeront pas les canons, & les empêcher selon son pouvoir, ou d'en avertir le pape. Ce serment étoit écrit de sa main, & il le mit sur le corps de saint Pierre, ce qui montre qu'il fut ordonné dans l'église du Vatican.

Ap. Othlon. lib. 1. 14.

Le pape de son côté lui donna un livre de canons pour lui servir de regle dans sa conduite, & le chargea de six lettres: la premiere à Charles Martel, où il lui recommande l'évêque Boniface envoyé aux infideles qui habitent la partie orientale du Rhin. Car la domination des François s'étendoit au-delà de ce fleuve, bien avant dans la Germanie. La seconde lettre est adressée à tous les évêques, les prêtres, les diacres, les ducs, les comtes. & à tous les Chrétiens, que le pape exhorte à bien recevoir Boniface & ceux de sa suite, & lui donner des vivres & tous les secours necessaires, mais il menace d'anathême ceux qui s'opposeront à son ministere. Elle est datée du premier Decembre 723. le lendemain de l'ordination de Boniface; & les cinq autres étoient apparemment de même date. La troisiéme

Ap. Othlon. c. 16. 17. & tom. 6.

Conc. ep. 2. 34. & p. 1439. &c.

lettre eſt adreſſée au clergé & au peuple que Boniface devoit gouverner, & marque les regles qu'il devoit obſerver dans ſes fonctions, qui ſont les mêmes mot pour mot, que celles de l'inſtruction envoyée en Baviere l'an 716. La quatriéme lettre eſt adreſſée aux chrétiens de Turinge & particulierement à leurs cinq princes qui y ſont nommez. Le pape les felicite de ce qu'ils ont reſiſté aux payens qui vouloient les ramener à l'idolâtrie, les exhorte à la perſeverance, à l'attachement pour l'égliſe Romaine & l'obéïſſance à Boniface. La cinquiéme lettre eſt à tout le peuple de Turinge, c'eſt-à-dire aux payens, que le pape exhorte à ſe convertir en recevant les inſtructions de Boniface, ſe faire baptiſer, lui bâtir une maiſon & des égliſes pour eux. La derniere eſt à tout le peuple des anciens Saxons. On appelloit ainſi ceux de Germanie, à la difference de ceux qui avoient paſſé dans la grande Bretagne. Le pape les exhorte à quitter l'idolâtrie, & leur recommande Boniface. Il faut croire que ce ſaint évêque qui connoiſſoit le genie de ces peuples avoit fait dreſſer ces lettres, ſçachant l'effet que l'on en devoit attendre.

Sup. n. 27.

XXXVIII. Tranſlation de ſaint Lambert à Liege.

Cependant on rapporta à ſaint Hubert évêque de Maſtrict pluſieurs viſions, par leſquelles on diſoit que ſaint Lambert ſon predeceſſeur ordonnoit que de Maſtrict on le reportât à Liege: car les miracles qui s'y étoient faits dans la maiſon où il avoit été tué, avoient excité les fideles à y bâtir une égliſe. Saint Hubert ne ſe rendit pas aiſément, il ordonna un jeûne, & quand il crut avoir connu la volonté

Sup. n. 16.

Act. S. Ben. t. 3. *p.* 78.

Ibid. p. 81.

de Dieu, il assembla les évêques ses voisins, & fit transferer en grande solemnité le corps de S. Lambert la troisiéme année de son pontificat, c'est-à-dire vers l'an 721. On l'enterra au lieu même de son martyre : on y bâtit ensuite une église magnifique, & les miracles qui s'y firent y attirerent un grand peuple. Ainsi Leodium ou Liege qui n'étoit qu'un petit village à une lieuë de Tongres dans une vallée agréable, devint un grande ville, & l'on y transfera le siege épiscopal, qui de Tongres avoit passé à Mastrict.

XXXIX. Concile de Rome.
to. 5. conc. p. 1455.

Tandis que saint Boniface étoit encore en Frise le pape Gregoire II. tint à Rome un concile dans l'église de saint Pierre la cinquiéme année de l'empereur Leon, & la seconde de son fils Constantin, le cinquiéme d'Avril, indiction quatriéme, l'an 721. Constantin étoit né l'an 719. & avoit été baptisé le jour de Noël par saint Germain patriarche de C. P. En cette ceremonie il salit l'eau sacrée de ses excremens, ce qui lui attira depuis le surnom de Copronyme. L'année suivante 720. son pere le fit couronner le jour de Pâques trente-uniéme de Mars.

Theoph. p. 3. p. 335.

Bd. an. 4.

Sup. n. 25.

Au concile de Rome, outre le pape qui y présidoit, assisterent vingt-deux évêques, entre lesquels il y avoit trois étrangers, Sindered d'Espagne qui avoit quitté l'archevêché de Tolede, comme il a été dit, Sedulius Ecossois de la grande Bretagne & Fergust Picte d'Ecosse. Tout le clergé de Rome assistoit aussi au concile. Le pape en fit l'ouverture en disant que plusieurs Chrétiens en Italie contractoient des mariages illicites avec des femmes consacrées à

Dieu & des parentes. Les évêques répondirent qu'il falloit anathematiſer tous ceux qui commettoient de tels crimes, Romains, Lombards ou de quelque nation qu'ils fuſſent. Après quoi le pape prononça devant le corps de Saint Pierre la ſentence compriſe en dix-ſept canons, dont le premier porte : Si quelqu'un épouſe une prêtreſſe, qu'il ſoit anathême ; ce qu'ils firent ſur chaque canon. On nommoit prêtreſſe, *preſbytera*, celle dont le mari avoit été ordonné prêtre, & il lui étoit défendu de ſe marier, même après la mort de ſon mari. On condamne celui qui épouſe une diaconeſſe, une religieuſe, ſa commere, la femme de ſon frere, ſa niece, la femme de ſon pere ou de ſon fils, ſa couſine, ſa parente ou ſon alliée, celui qui aura enlevé une veuve ou une fille. On prononce anathême en particulier contre un nommé Adrien & une diaconeſſe nommée Epiphanie, qui s'étoient mariez au préjudice de leur ſerment ; & l'anathême s'étend à leurs complices. On condamne ceux qui conſultent les devins ou les aruſpices, & ſe ſervent d'enchantemens ou de caracteres, ceux qui uſurpent des terres au préjudice des lettres apoſtoliques, enfin les clercs qui laiſſent croître leurs cheveux. Ce concile eſt ſouſcrit non ſeulement par les évêques, mais encore par quatorze prêtres & quatre diacres.

c. 14. 15. 16.

c. 12, 13.

c. 7.

Vers ce tems-là, c'eſt-à-dire, comme l'on croit l'an 722. Luitprands roi des Lombards apprit que les Sarraſins qui s'étoient rendus maîtres de la Sardaigne, profanoient le ſepulcre de ſaint Auguſtin,

XL. Tranſlation de S. Auguſtin. *Acta SS. Ben. to. 3. p. 437.*

Sup. l. XXX. *n.* 61. dont les reliques y avoient été apportées du tems de la perſecution des Vandales. Luitprand affligé de cette indignité, & pouſſé par les exhortations de Pierre évêque de Pavie, envoya des ambaſſadeurs en Sardaigne avec une grande quantité d'or & d'argent pour racheter le corps de ce grand ſaint, & l'apporter à Pavie, où il faiſoit ſa réſidence : ce qui fut executé. Les reliques de ſaint Auguſtin furent miſes dans l'égliſe du monaſtere de S. Pierre que ce roi avoit fait bâtir hors la ville, & que l'on appelloit le ciel d'or : mais dès le ſiecle ſuivant elle porta le nom de ſaint Auguſtin. On fait memoire de cette tranſlation le vingt-huitiéme de Fevrier.

Paul. diac. VI. *hiſt. c.* 48. 58.

Martyr. R. 28. *Febr.*

XLI. Pelage roi d'Aſturie.

En Eſpagne quoique les Muſulmans fuſſent les maîtres preſque par tout, la religion Chrétienne ne laiſſoit pas de ſubſiſter comme dans le reſte de leur empire : il s'y conſerva même quelque peu de Chrétiens indépendans de leur puiſſance. Ce fut dans les montagnes des Aſturies, où ils éleverent pour ſouverain Pelage fils de Fafila de la race royale des Goths. On met le commencement de ſon regne l'Ere 756. c'eſt-à-dire l'an 718. Les Chrétiens avoient aporté dans les Aſturies une arche ou coffre plein de reliques qu'ils regarderent depuis comme la ſauvegarde de leur état. Ils prétendoient que cette arche étoit venuë de Jeruſalem du tems de l'empereur Heraclius & du roi Siſebut. Qu'un prêtre nommé Philippe voulant la ſauver du pillage des Perſes, l'avoit apportée par mer en Afrique : & que l'Afrique ayant été envahie par les infideles, un évêque nommé Fulgence l'avoit transferée en Eſpagne à

Sebaſt. ſalmant. init.

Sup. liv. XXXVII. *n.* 101

Carthagene,

Carthagene, l'Ere 659. qui eſt l'an 621. Long-tems après elle fut transferée à Tolede, & y demeura juſques à la conquête des Muſulmans. Alors elle fut emportée, & miſe enfin à Oviedo, comme le lieu le plus sûr entre ces montagnes, l'Ere 773. l'an 735.

Les Saraſins ayant appris l'élection de Pélage, lui envoyerent Alcaman un de leurs chefs, & Oppa évêque de Seville fils du roi Vitiza, qui par ſon intelligence avec eux, avoit aidé à la perte des Goths. Ils apportoient des préſens, & menoient une grande armée. Pélage averti de leur arrivée, ſe retira dans une caverne nommée aujourd'hui Covadonga, qui fut auſſi-tôt environnée de l'armée des Saraſins. L'évêque Oppa s'approcha, & dit à Pélage : Vous ſavez mon frere, que toutes les forces de l'Eſpagne réünies n'ont pû réſiſter aux Arabes : Combien moins le pourrez-vous dans ce trou de montagne? Croyez mon conſeil, traitez avec eux, & vous joüirez de tous vos biens. Pélage répondit : Nous eſperons que de cette petite montagne que vous voyez viendra le ſalut de l'Eſpagne, & le rétabliſſement de la puiſſance des Goths : & que Dieu après nous avoir châtiez, ne nous ôtera pas ſa miſericorde. C'eſt pourquoi nous ne craignons point cette multitude d'infideles.

Alors l'évêque ſe tournant vers l'armée des Arabes, dit : Avancez, nous ne réduirons à la paix ces gens-ci que par la force. On commença donc à les attaquer à coups de frondes & de toutes ſortes d'armes. Mais la roche de la caverne que les Chré-

tiens regardoient comme consacrée à la sainte Vierge repoussoit les pierres & les traits contre les infideles. Les Chrétiens sortirent sur eux, en tuerent un très-grand nombre, entre autres Alcaman leur chef: prirent l'archevêque Oppa, & mirent en fuite les autres; dont plusieurs ayant gagné la montagne, furent accablez par un quartier de rocher qui se détacha, & les précipita dans une riviere qui coule au-dessous. Les Chrétiens regarderent cette victoire comme un miracle. Vers le même tems ils défirent les troupes de Munuza qui avoit été l'un des quatre principaux chefs des Arabes en la conquête d'Espagne, & commandoit à Gijon dans la même province d'Asturie. Il fut tué, & son armée tellement dissipée, qu'il ne resta pas un seul Arabe dans l'enceinte de ces montagnes, que l'on nommoit en ce tems-là Pirenées aussi-bien que celles qui séparent la France & l'Espagne. Alors les Chrétiens se rassemblerent, & repeuplerent les villes ruinées, rétablirent les églises, & rendirent graces à Dieu.

Dans le même tems étoient célebres pour leur vertu & leur doctrine, Frideric évêque d'Acca dans la Betique, Urbain archevêque de Tolede, & Evantius archidiacre de la même église, qui soûtenoient la religion au milieu des infideles. Mais un évêque nommé Anambade jeune & bienfait, fut brûlé par les ordres d'un chef Arabe nommé Munuza, autre que celui dont il vient d'être parlé; & ce dernier fit mourir plusieurs autres Chrétiens.

XLII. Persécution

Ils étoient aussi persecutez en Orient. Le Calife

Soliman mourut l'an de l'hegire 99. de Jesus-Christ 717. & eut pour successeur Omar son cousin. Dès le tems de Soliman, Masalmas ou Moussima son frere assiegeoit C. P. mais il fut obligé de lever le siege le quinziéme d'Août 718. après avoir perdu sa flote: ce qui fut attribué à l'interceſſion de la sainte Vierge. La même année il y eut un grand tremblement de terre en Syrie, dont le Calife Omar prit occasion de défendre le vin dans les villes, & pervertit plusieurs Chrétiens. Il exemptoit de tributs les apostats, & faisoit mourir ceux qui demeuroient fermes: ainsi il y eut plusieurs martyrs. Il défendit de recevoir le témoignage d'un Chrétien contre un Musulman; & écrivit à l'empereur Leon une lettre dogmatique, croyant lui persuader d'embrasser sa religion. Aussi passoit-il pour fort devot Musulman. Il abolit la malediction que ses prédecesseurs prononçoient contre Ali; & après sa mort on trouva dans une chambre où il s'enfermoit une corde suspenduë, où il s'appuyoit quand il étoit fatigué dans la priere.

sous les Musulmans.

Theoph. p. 334.

Elmac. c. 15.

Les Chrétiens de Damas se plaignirent à Omar que Valid son prédecesseur leur avoit ôté l'église de saint Jean, en batissant la grande mosquée, & lui rapporterent les lettres de Chaled qui avoit conquis Damas pour les Musulmans; par lesquelles il promettoit que leurs églises ne seroient ni détruites ni fermées. Omar leur promit la même somme de quarante mille dinars que Valid leur avoit offerte, mais ils la refuserent, & obtinrent que tout ce qui étoit de l'église leur fût rendu; car la mosquée étoit

Elmac. c. 15. p. 77. v. Bibl. Orient. Demschal. p. 191. & Jabia p. 471.

Sup. n. 112.

plus grande. Les Muſulmans le trouverent mauvais : & un d'eux repreſenta que le traité de Chaled n'étoit que pour la partie de Damas, qui s'étoit renduë à compoſition. Mais que dans l'autre partie qui avoit été priſe de force toutes les égliſes appartenoient aux Muſulmans. Après bien des diſputes, on convint que l'égliſe de S. Jean demeureroit aux Muſulmans, & qu'ils abandonneroient leur prétention ſur toutes les autres. Omar leur en donna ſes lettres qui comprenoient auſſi les monaſteres & les égliſes des environs. Il ne regna que deux ans cinq mois, & mourut l'an de l'hegire 101. 720. de Jeſus-Chriſt.

Theoph. an. 4. p. 336.

Son ſucceſſeur fut Yeſid, fils d'Abdelmelic, & frere de Soliman, qui regna quatre ans. La ſeconde année de ſon regne, il parut un impoſteur Syrien qui trompa les Juifs, en ſe diſant le meſſie fils de Dieu. Deux ans après, c'eſt-à-dire en 723. un autre impoſteur trompa le Calife Yeſid. C'étoit un Juif de Laodicée en Phenicie, demeurant à Tiberiade ſurnommé Saranta Pechys, c'eſt-à-dire en grec du tems, Quarante coudées, apparemment à cauſe de ſa grande taille. Il vint trouver le Calife, dont il connoiſſoit la legereté, & lui parla ainſi : L'affection que je vous porte, ſeigneur, m'oblige à vous propoſer un moyen facile de vous conſerver trente ans dans cette dignité. Le Calife qui aimoit la vie & le plaiſir, promit de faire tout ce qu'il lui propoſeroit. Le Juif reprit : Faites écrire inceſſamment par tout vôotre empire une lettre circulaire, portant ordre d'effacer toutes les peintures qui ſont dans

Elmac. c. 16. Theoph. ibid.

Id. Conc. 7. act. 5. tom. p. 386. B.

les égliſes des Chrétiens, ſoit ſur des planches de bois, ſoit en Moſaïque ſur les murailles, ſoit ſur les vaſes ſacrez, & les ornemens d'autel; de les ſupprimer entierement. Et même toutes ſortes d'images qui ſont dans les places publiques pour l'ornement des villes. Il ajoûta malicieuſement ce dernier article pour cacher ſous cette défenſe genérale la haine particuliere contre les Chrétiens. Le Calife crut cette promeſſe, & envoya l'ordre par toutes les provinces pour ôter les ſaintes images & les autres figures. Comme les Chrétiens s'enfuyoient, plûtôt que de renverſer de leurs propres mains les ſaintes images, les émirs ou gouverneurs envoyez pour ce ſujet, y employoient des Juifs & des Arabes, qui brûloient les images, & enduiſoient ou grattoient les murailles des égliſes. Le Calife Yeſid mourut l'annee ſuivante 724. de l'hegire 105. & ſon fils Oüalid qui regna vingt ans après, fit mourir honteuſement le Juif qui l'avoit trompé. Cependant le ſucceſſeur immediat d'Yeſid fut ſon frere Hicham fils d'Abdelmelic, qui permit de rétablir les ſaintes images; & il y avoit pluſieurs lieux où l'ordre d'Yeſid n'avoit pas encore été porté.

XLIII. Commencemens de Leon Iſaurien.

L'empereur Leon parut d'abord fort contraire aux Juifs. Car l'an 722. ſixiéme de ſon regne, il les contraignit de ſe faire baptiſer: mais ils ſe lavoient enſuite comme pour effacer leur baptême, & mangeoient avant que de recevoir l'euchariſtie. Il fit auſſi baptiſer par force les Montaniſtes, qui entrerent en un tel deſeſpoir, qu'au jour nommé ils ſe brûlerent dans leurs égliſes.

Theoph. an. 6. p. 337.

AN. 723.

Le même empereur irrité de ce que le pape l'empêchoit de dépoüiller les égliſes de leurs richeſſes en Italie, comme il faiſoit dans les autres lieux, tenta pluſieurs fois de lui faire perdre la vie, & de faire ordonner un autre pape. Un capitaine nommé Baſile, Jourdain cartulaire, & Jean ſoûdiacre ſurnommé Lurion ayant réſolu enſemble de tuer le pape Gregoire, Marin écuyer de l'empereur & duc de Rome, envoyé de C. P. approuva ce deſſein par ordre de l'empereur. Mais Marin étant tombé en paralyſie, fut obligé de ſe retirer : ce qui fit manquer l'entrepriſe. Le patrice Paul envoyé enſuite en Italie en qualité d'exarque, reprit ce même complot ; mais les Romains le découvrirent, & firent mourir Jourdain & Jean Lurion. Baſile ſe fit moine, & s'enferma pour le reſte de ſes jours.

Après Marin, l'empereur envoya un autre écuyer pour faire dépoſer le pape ; & l'exarque Paul ayant tiré quelques troupes tant de Ravenne que de l'armée qu'il avoit dehors, les envoya vers Rome. Mais les Lombards ſe joignirent aux Romains pour la défenſe du pape ; & empêcherent les troupes de l'exarque d'approcher de Rome.

XLIV. Progrès de S. Boniface en Germanie. *Vita c. 8.*

Inter. Bonif. ep. 32.

Cependant S. Boniface étant parti de Rome avec les lettres du pape, vint en France trouver Charles Martel, qui lui en donna une adreſſée à tous les évêques, ducs, comtes, vicaires, domeſtiques, & autres officiers, afin qu'il pût aller librement avec une telle ſauve-garde. Il retourna donc dans la Heſſe, & y donna la confirmation par l'impoſition des mains à pluſieurs qui avoient déja reçu la foi. Mais

il en trouva qui refuſerent d'écouter ſes inſtructions. Les uns ſacrifioient aux arbres & aux fontaines : d'autres conſultoient les aruſpices & les devins, exerçoient des preſtiges & des enchantemens, obſervoient le vol ou le chant des oiſeaux. Quelques-uns exerçoient en cachette toutes ces ſuperſtitions, quelques-uns à découvert. Les mieux convertis conſeillerent à ſaint Boniface d'abattre un arbre d'une grandeur énorme qu'ils appelloient le chêne de Jupiter, au même lieu où eſt aujourd'hui la ville de Geiſmar.

Quantité de payens s'aſſemblerent à ce ſpectacle, & ils donnoient des malédictions ſecrettes à l'ennemi de leurs dieux. Mais l'arbre ébranlé par quelques coups de coignée, ſe fendit en quatre parties égales : ce qui parut ſi miraculeux aux barbares, qu'ils benirent Dieu, & crurent en lui. Le ſaint évêque fit bâtir du bois de cet arbre un oratoire en l'honneur de ſaint Pierre, & paſſa de la Heſſe dans la Turinge.

XLV. Inſtructions de l'évêque Daniel. *ep. 67. inter Bon.*

On peut rapporter à ce tems-là une lettre que Daniel évêque de Vinceſtre écrivit à Boniface ſon diſciple, pour lui donner quelques avis touchant la maniere de convertir ces barbares. Vous ne devez pas, dit-il, combattre directement les genealogies de leurs faux dieux : accordez-leur qu'ils ſont nez les uns des autres par l'union des deux ſexes comme les hommes, afin de leur montrer au moins qu'ils n'étoient point auparavant. Quand ils ſeront contraints d'avouer que les dieux ont commencé, demandez-leur encore s'ils croyent que ce monde

a eu un commencement, ou qu'il a toûjours été. S'il a commencé, qui l'a créé ? Sans doute avant la creation du monde, ils ne trouveront point de lieu où des dieux engendrez ayent pû ſubſiſter & habiter. Car j'appelle monde, non ſeulement cette terre & ce ciel viſible, mais encore tous les eſpaces que les payens ſe peuvent imaginer. S'ils ſoûtiennent que le monde a toûjours été, appliquez-vous à refuter cette erreur par pluſieurs preuves : demandez-leur cependant qui gouvernoit le monde avant que les dieux fuſſent nez ? & comment ils ont pû s'aſſujettir le monde qui ſubſiſtoit toûjours avant eux ?

D'où ils croyent que ſoit venu le premier dieu, & la premiere déeſſe ? & ſi les dieux & les déeſſes en produiſoient encore d'autres. S'ils n'engendrent plus, quand ils ont ceſſé ? S'ils engendrent encore, le nombre des dieux eſt donc infini ? Les hommes ne ſçavent point quel eſt le plus puiſſant ; & il eſt bien à craindre de choquer un Dieu plus grand que celui qu'on ſert. Demandez-leur s'ils croyent les devoir ſervir pour une félicité préſente & temporelle, ou pour une future & éternelle. Si c'eſt la temporelle, qu'ils nous diſent en quoi les payens ſont maintenant plus heureux que les Chrétiens. Ce que gagnent à leurs ſacrifices les dieux qui ont tout ſous leur puiſſance ; pourquoi ils permettent que les hommes ayent dequoi leur donner : S'ils ont beſoin, que ne prennent-ils d'eux-mêmes ce qu'il y a de meilleur. S'ils n'en ont pas beſoin, c'eſt donc inutilement que l'on croit les appaiſer par de telles offrandes.

Vous

Vous devez leur faire ces objections, & les autres ſemblables, non en leur inſultant, mais avec une grande moderation : & de tems en tems il faut comparer ces ſuperſtitions avec la doctrine chrétienne pour les combattre obliquement : afin que les payens ſoient plutôt confus qu'aigris ; qu'ils rougiſſent de l'abſurdité de leurs opinions, & ne croyent pas que nous ignorions leurs fables & leurs ceremonies abominables. Il faut encore leur dire : Si les dieux ſont tout-puiſſans & juſtes : non ſeulement ils recompenſent ceux qui les ſervent, mais ils puniſſent ceux qui les mépriſent, & s'ils font l'un & l'autre en cette vie, pourquoi donc épargnent-ils les Chrétiens, qui détournent tout le monde de leur ſervice ? D'où vient que les Chrétiens ont des terres fertiles qui portent du vin, de l'huile & toutes ſortes de biens, & n'ont laiſſé aux payens & à leurs dieux, que des terres toûjours glacées, où l'on prétend qu'ils regnent encore, chaſſez de tout le reſte du monde ? Il faut leur repreſenter ſouvent la grandeur du monde Chrétien, en comparaiſon duquel ils ſont ſi peu de choſe, eux qui demeurent dans leur ancienne erreur. Et afin qu'ils ne vantent pas l'empire de leurs dieux comme legitime, parce que leur nation les a toûjours reconnus : il faut leur apprendre que l'idolâtrie regnoit autrefois par tout le monde, juſques à ce qu'il eût été reconcilié à Dieu par la grace de J. C. Telles ſont les inſtructions de l'évêque Daniel à Boniface.

XLVI. Suite des progrès de S. Boniface.

On voit par pluſieurs autres lettres le commerce que S. Boniface entretenoit avec ſes amis d'Angleter-

AN. 724.

Vita. c. 8.

re. Cependant il arriva en Turinge où il parla aux princes & aux chefs du peuple, les excitant à revenir à la religion chrétienne qu'ils avoient abandonnée. Car elle y avoit été introduite par Theodoric fils de Clovis quand il conquit cette province : mais l'autorité des rois de France s'affoiblissant, la Turinge avoit été opprimée & ravagée par des tyrans ; & le peuple qui restoit s'étoit soûmis à la domination des Saxons.

Greg. III. hist. c. 49.

De plus il y étoit entré de faux freres qui introduisirent l'heresie sous le nom de religion : On en marque quatre entre les autres qui menoient une vie scandaleuse & qui exciterent une grande guerre contre saint Boniface, mais il les repoussa fortement armé de la verité. La foi se renouvella & la moisson fut grande quoi qu'il y eût peu d'ouvriers, encore souffroient-ils une grande disette des choses necessaires à la vie, & ils se trouverent reduits à de grandes extrêmitez, mais le nombre des fideles venant à croître, le nombre des missionnaires s'accrut aussi.

Othl. lib 1. c. 23.

On rétablit bien-tôt les églises, & on bâtit un monastere à Ordof à cette occasion. Saint Boniface prêchant & baptisant dans la Turinge avoit fait dresser ses tentes sur le bord de la riviere d'Or. Une nuit le lieu où il campoit fut environné d'une grande lumiere, saint Michel lui apparut, & l'encouragea dans son entrepriſe. Le matin il celebra la messe au même lieu, & en ayant demandé la proprieté au seigneur à qui il appartenoit, il le défricha & y bâtit une église en l'honneur de saint Michel avec

un monaſtere où les moines ſubſiſtoient du travail de leurs mains.

AN. 724.

XLVII. Lettre du pape à S. Boniface.

Alors ſaint Boniface écrivit au pape Gregoire II. pour lui rendre compte du fruit de ſa miſſion & des traverſes qu'il y rencontroit, & le pape luy répondit par une lettre datée de la huitiéme année de l'empereur Leon & la cinquiéme de Conſtantin, indiction huitiéme, le quatriéme jour de Decembre, c'eſt-à-dire l'an 724. Il lui dit entre autres choſes : Ne vous laiſſez point étonner par les menaces ni abbattre par la crainte. Dieu vous protegera, ayez ſeulement une ferme confiance en luy, puiſque vous prêchez la verité. Quant à l'évêque qui avoit juſques ici à inſtruire cette nation & qui ſoûtient à preſent qu'une partie eſt de ſon dioceſe : nous avons écrit au patrice Charles, l'exhortant paternellement à le reprimer, & nous croyons qu'il y donnera ordre.

Greg ep. 8. to. 6. conc. p. 1446.

Greg. epiſt. 13. to. 6. conc. p. 1448.

Deux ans après le pape Gregoire II. écrivit encore une lettre à ſaint Boniface pour répondre à celle qu'il lui avoit envoyée par le prêtre Denval où il le conſultoit ſur pluſieurs points de diſcipline. Voici les principales déciſions de cette decretale. On devroit défendre les mariages entre parens, tant qu'ils peuvent ſe reconnoître; mais pour uſer d'indulgence, principalement envers une nation ſi barbare on peut permettre de ſe marier après la quatriéme generation.

c. 1.

Si une femme eſt attaquée de maladie qui la rende pour toûjours incapable du devoir conjugal, le mari peut ſe marier, mais il doit donner à la

c. 2.

AN. 726.

femme malade les ſecours neceſſaires. Cette déciſion priſe à la rigueur ſeroit contraire à l'évangile & à ſaint Paul, comme Gratien l'a obſervé, c'eſt pourquoi on la regarde encore comme une condeſcendance pour les Germains nouvellement convertis. Le pape continuë : Les enfans offerts en bas âge par leurs parens pour la vie monaſtique, n'ont plus la liberté de ſe marier, étant conſacrez à Dieu par cette offrande. Un prêtre accuſé par le peuple ſans témoins certains ſera reçu à ſe purger par ſerment.

32. q. 7. quod propoſe.

c. 7.

c. 3.

Il ne faut pas mettre deux ou trois calices ſur l'autel en celebrant la meſſe, mais un ſeul : puiſqu'il eſt dit que Jeſus prit le calice. On voit ici la raiſon pourquoi ſuivant l'ordre romain on ne conſacroit qu'un ſeul calice, quelque nombreuſe que fût la multitude des communians. Il n'eſt pas permis de manger des viandes immolées, quoiqu'on ait fait deſſus le ſigne de la croix. Il eſt permis aux lépreux de recevoir la communion, mais non pas de manger avec ceux qui ſe portent bien.

c. 5.

Sup liv. XXXVI. n. 19.

c. 6.

10.

12.

Vous ne devez pas éviter de parler & même de manger avec les prêtres & les évêques dont la vie eſt corrompuë & ſcandaleuſe, puiſque ſouvent on les ramene plûtôt par cette condeſcendance que par les reprimandes. Vous devez en uſer de même à l'égard des ſeigneurs qui vous donnent du ſecours. La lettre eſt datée du dixiéme des calendes de Decembre la dixiéme année de Leon & la ſeptiéme de Conſtantin indiction dixiéme, c'eſt le vingt-deuxiéme de Novembre 726.

AN. 726.

XLVIII. Lettre de S. Boniface à l'évêque Daniel. *Bonif. epist. 30.*

Saint Boniface consulta son ancien évêque Daniel touchant ses prêtres scandaleux & seducteurs, qui apportoient un grand obstacle à sa mission. Quelques personnes, dit il, s'abstiennent des viandes que Dieu nous a données, comme le pain & le reste, ne vivant que de lait & de miel. Quelques uns soûtiennent que ceux qui ont commis des homicides & des adulteres perseverant dans leurs crimes, peuvent être ordonnez prêtres, ce qui nuit beaucoup au peuple, toûjours prêt à écouter les docteurs indulgens. Etant obligez à chercher de la protection à la cour de France, nous ne pouvons éviter la communication corporelle avec ces gens là comme les canons l'ordonnent, seulement nous ne communions point avec eux pour la celebration de la messe, & nous ne prenons point leur conseil. C'est sur quoi je demande vôtre avis, car sans la protection du prince des François je ne puis gouverner le peuple ni défendre les prêtres, les moines & les servantes de Dieu, ni empêcher les ceremonies payennes & l'idolâtrie dans la Germanie.

Cependant je crains qu'en cette communication il n'y ait du peché; car je me souviens qu'au tems de mon ordination le pape Gregoire me fit jurer sur le corps de saint Pierre, que j'éviterois la communication avec ces sortes de gens, si je ne pouvois les convertir. *Sup. n. 363.*

Je vous prie encore de m'envoyer le livre des prophetes que l'abbé Ouimbert autrefois mon maître a laissé en mourant, où six prophetes sont en un même volume écrit en lettres fort distinctes. Vous ne

pouvez m'envoyer une plus grande consolation dans ma vieillesse, car je ne puis trouver de livre semblable en ce païs-ci; & ma vûë s'affoiblissant je ne puis plus distinguer aisément les lettres menûës & liées ensemble. On voit par ce qui reste de chartes & de manuscrits de ce tems-là combien l'écriture ordinaire étoit défigurée par les liaisons, & comme les lunettes n'étoient pas encore en usage; dès que la vûë s'affoiblissoit on avoit besoin de lettres plus grosses. Saint Boniface continuë : cependant je vous envoye par le prêtre Fortere de petits presens, savoir une chasuble qui n'est pas toute de soye, mais mêlée de poil de chevre, & une serviete à long poil pour essuyer vos pieds. Il le console sur ce qu'il avoit perdu la vûë.

V. Diplom. lib. v.

Ap. Serr. p. 299. ap. Bar. an. 672. n. 63.

Nous avons la réponse de l'évêque Daniel, où il console Boniface à son tour, & lui conseille de suivre les exemples des saints, en supportant patiemment ce qu'il ne peut corriger. Quant aux prêtres homicides, dit-il, puisque suivant les canons on ne leur accorde la communion qu'à la mort, même après avoir fait penitence, comment peut on leur confier le gouvernement des ames, quand ils ne se corrigent point? & pour l'adultere impenitent, comment fera-t-il les fonctions du sacerdoce, puisque selon les saints decrets celui qui a épousé une veuve ou une seconde femme en est exclus? Au reste vous ne pouvez vous separer des faux freres pour les choses corporelles sans sortir de ce monde, comme dit saint Paul : il suffit que vous vous en separiez dans l'oblation sacrée. Il lui rapporte ensuite

1. Cor. v. 10.

les maximes de ſaint Auguſtin pour tolerer les méchans que l'on ne peut corriger, & ne pas diviſer l'égliſe ſous pretexte de la purger. Il l'exhorte à uſer de condeſcendance au milieu de ſes peuples barbares. *Sup. liv. xx. n. 45.*

La reputation de ſaint Boniface s'étendoit déja dans la plus grande partie de l'Europe, & l'on parloit en tous lieux de ſes travaux apoſtoliques, ce qui lui attiroit de la grande Bretagne quantité de ſerviteurs de Dieu, entre-autres des lecteurs, & d'autres inſtruits en d'autres arts, dont pluſieurs embraſſerent la vie monaſtique, & retirerent les Germains de l'idolâtrie, car ils ſe diſperſoient au loin & prêchoient dans les villages & les bourgades, les uns dans la Heſſe, les autres dans la Turinge. *Villib. vita c. 8. n. 24.*

AN. 726.

LIVRE QUARANTE-DEUXIE'ME.

I. L'empereur Leon attaque les images. *Theoph an.* 10. *p.* 338. *S. Niceph. p.* 37.

PENDANT l'esté de l'année 726. indiction neuviéme il sortit une épaisse fumée comme d'une fournaise ardente entre les isles Thera & Therasia de l'Archipel : la mer s'élevant à gros boüillons jetta quantité de pierres ponces de tous côtez sur les terres voisines d'Asie & d'Europe ; & il parut une isle nouvelle près de l'isle Hiera. Quoique de pareils accidens arrivent de tems en tems, l'empereur Leon prit celui-ci pour un prodige & pour une marque de la colere de Dieu irrité, à ce qu'il croyoit, de l'honneur que l'on rendoit aux images de Jesus-Christ & des saints. Car il s'étoit mis dans l'esprit que c'étoit une idolâtrie, ayant appris cette opinion des Musulmans. Il y fut confirmé par un nommé Beser Syrien né de Chrétiens, qui étant pris par ces infideles avoit apostasié & embrassé leur religion, & depuis étant délivré étoit revenu chez les Romains. L'empereur Leon en faisoit cas à cause de la force de son corps & de la conformité de leurs sentimens. Il fut encore appuyé dans cette erreur par Constantin évêque de Nacolie en Phrygie. *Theoph. an.* 7. *p.* 336.

Donc après la dixiéme année de son regne l'an de Jesus-Christ 727. ayant assemblé le peuple il dit publiquement, que faire des images étoit un acte d'idolâtrie ; & que par consequent on ne devoit pas les adorer. Le peuple gemit à ce discours, l'empereur n'en dit pas davantage alors, & tâcha de donner *Vita S. Steph. jun. t.* 1. *Anal. Gr. p.* 412.

un

un autre ſens à ſes paroles, mais ſaint Germain patriarche de C. P. lui reſiſta fortement, ſoûtenant que les images avoient toûjours été en uſage dans l'égliſe ; & déclarant qu'il étoit prêt à mourir pour leur défenſe.

II. Lettres de ſaint Germain de C. P. pour les images. *Conc 7. act. 4. tom. 7. p. 290.*

Il eſſaya auſſi de ramener à la raiſon les évêques qui étoient dans les ſentimens de l'empereur, particulierement Conſtantin évêque de Nacolie auteur de cette hereſie. Nous avons trois lettres que Germain écrivit ſur ce ſujet. La premiere à Jean évêque de Synnade en Phrygie métropolitain de Conſtantin, où il dit : Le patrice Taraiſe m'a rendu votre lettre où vous parlez de l'évêque de Nacolie. Je vous déclare donc qu'avant que je l'euſſe reçûë, cet évêque étant venu ici, nous entrâmes en diſcours & j'examinai ſon ſentiment touchant ce que j'avois oüi de lui. Et voici la défenſe, car il faut vous dire tout en détail. Ainſi ayant oüi, dit-il, ces paroles de l'écriture : Tu ne feras aucune image pour l'adorer, ſoit de ce qui eſt au ciel, ſoit de ce qui eſt ſur la terre : j'ai dit qu'il ne falloit point adorer les ouvrages des hommes, mais au reſte nous croyons les ſaint martyrs dignes de tout honneur & nous implorons leur interceſſion. Je lui répondis : La foi chrétienne, ſon culte & ſon adoration ſe rapporte à Dieu ſeul : comme il eſt écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu & tu le ſerviras ſeul. C'eſt à lui ſeul que s'adreſſe notre doxologie & notre culte. La doxologie eſt cette priere que l'égliſe repete ſi ſouvent : Gloire ſoit au Pere & au Fils & au ſaint Eſprit. Saint Germain continuë : Nous n'adorons point de

Deut. VI. 13.

creature, à Dieu ne plaise, & nous ne rendons point à des serviteurs comme nous le culte qui n'est dû qu'à Dieu. Quand nous nous prosternons devant les empereurs & les princes de la terre, ce n'est pas pour les adorer comme Dieu. Le prophete Nathan se prosterna en terre devant David qui n'étoit qu'un homme, & il n'en est point repris. Et quand nous permettons de faire des images ce n'est pas pour diminuer la perfection du culte divin. Car nous n'en faisons aucune pour representer la divinité invisible, que les anges même ne peuvent comprendre.

Mais puisque le Fils de Dieu à bien voulu se faire homme pour notre salut, nous faisons l'image de son humanité pour fortifier notre foi : montrant qu'il n'a pas pris notre nature par imagination, comme ont enseigné quelques anciens heretiques, mais réellement & veritablement. C'est à cette intention que nous saluons ces images, & que nous leur rendons l'honneur & le culte convenable, pour nous rappeller la memoire de son Incarnation. Nous faisons de même l'image de la sainte mere ; montrant qu'étant femme & de même nature que nous, elle a conçu & enfanté le Dieu tout-puissant. Nous admirons aussi & nous estimons heureux les martyrs, les apôtres, les prophetes & tous les autres saints qui ont été vrais serviteurs de Dieu, éprouvez par leurs bonnes œuvres, par la prédication de la verité & la patience dans les souffrances, qui sont ses amis & ont acquis un grand credit auprés de lui ; & nous peignons leurs images en memoire de leur courage & du service agréable qu'ils ont

rendu à Dieu. Non que nous prétendions qu'ils participent à la nature divine, ni que nous leur rendions l'honneur & l'adoration dûë à Dieu, mais pour montrer l'affection que nous leur portons; & pour fortifier par la peinture la créance des veritez que nous avons appriſes par les oreilles. Car étant compoſez de chair & de ſang nous avons beſoin d'aſſurer notre ame même par la vûë.

Saint Germain conclut ainſi ſa lettre: Nous avons expoſé tout cela à l'évêque de Nacolie, qui l'a reçü, & a déclaré devant Dieu qu'il le tenoit ainſi, & qu'il ne diroit ou feroit rien qui pût ſcandaliſer les peuples. Vous ne devez donc point fatiguer les évêques de votre province, ni vous ſcandaliſer vous-même pour ce ſujet, mais ſeulement l'envoyer querir, lui lire cette lettre, & l'obliger à y donner ſon conſentement.

Conſtantin évêque de Nacolie qui étoit porteur de cette lettre, la tint ſecrette, & ne la rendit point à ſon métropolitain, c'eſt pourquoi le patriarche Germain écrivit ainſi à Conſtantin lui-même: Jean metropolitain de Synnade m'a écrit que vous ne lui aviez point rendu m'a lettre. Je ſuis fort affligé que vous ayez éte ſi peu touché de la crainte de Dieu, de la charité & de l'honneur que les membres de J. C. ſe doivent les uns aux autres. C'eſt pourquoi je vous enjoins de rendre par vous-même inceſſamment ma lettre précedente à vôtre metropolitain, de vous ſoummettre entierement à lui ſuivant l'ordre de l'épiſcopat, & de perſeverer dans la reſolution que vous avez témoignée de ſuivre nos ſentimens ſans

Taraſ. 7. conc. p. 205. B.

vous appuyer sur votre propre sens. Car je crois que vous n'avez pas oublié que vous m'avez prié d'accepter votre renonciation à l'épiscopat, sous prétexte que l'on vouloit se soulever contre vous, pour un crime dont vous ne vous sentiez point coupable. Assurant que vous n'aviez rien dit ni rien fait d'injurieux à notre Seigneur ni à ses saints au sujet de leurs images, seulement que vous aviez proposé la doctrine de l'écriture, qu'il ne faut rendre à la créature aucun honneur divin. Je vous lûs ce que j'écrivois à votre metropolitain : vous déclarâtes que vous en étiez d'accord, & je vous en donnai copie. Ne scandalisez donc pas le peuple innocent, mais souvenez-vous du terrible jugement de Dieu contre les auteurs du scandale; & sachez que jusques à ce que vous ayez rendu ma lettre à votre metropolitain, je vous défends au nom de la sainte Trinité de faire aucune fonction d'évêque, car j'aime mieux user de quelque rigueur, que me rendre moi-même coupable devant Dieu.

Tom. 1. conc. p. 198.

Le patriarche Germain écrivit encore à Thomas évêque de Claudiopolis, qui s'étoit déclaré contre les images. Il lui dit entre autres choses : Vous avez été long tems avec nous, nous logions ensemble, vous proposiez quelquefois des questions de l'écriture, sans que jamais vous nous ayez dit un mot sur les images des saints, de Jesus-Christ, ou de sa sainte mere. Vous avez gardé un profond silence
p. 199. sur ce sujet. Toutefois j'apprends qu'étant de retour en votre ville, vous avez fait ôter les images com-

me par une commune reſolution, un deſſein arrêté. J'ai peine à le croire, mais je ſuis obligé de vous en dire mon ſentiment. Souvenez-vous premierement que nous devons éviter en tout les nouvautez : mais principalement quand ce peut-être une occaſion de ſcandale au peuple fidele, & que l'on s'oppoſe à une coûtume établie depuis longtems dans l'égliſe. D'ailleurs nous devons refuter les calomnies que les infideles ramaſſent contre l'égliſe, & montrer ſa noble & divine immobilité. Or ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les Juifs & les vrais idolâtres nous ont fait ce reproche, ſans autre deſſein que de noircir notre foi. Car ils ne ſe ſoucient pas de nous détourner des ouvrages des hommes, eux dont tout le culte y eſt attaché, qui ne connoiſſent rien au deſſus des choſes ſenſibles, qui ne font qu'abaiſſer en toutes manieres la nature divine, l'enfermer dans un lieu, & la repreſenter par des images corporelles. Quant aux Saraſins ou Muſulmans, il leur reproche la pierre noire de la maiſon quarrée de la Méque, qui eſt le principal objet du pelerinage. *V. Bibl. orient. p. 97.*

Il s'étend enſuite ſur la pureté de la religion Chrétienne qui n'a pour objet d'adoration qu'un ſeul vrai Dieu inviſible, & inacceſſible dans ſa gloire. *p. 302.* Au contraire, dit-il, les idolâtres croyent faire un dieu qui n'étoit point auparavant ; & quand il eſt detruit, ils croyent n'avoir plus de dieu, s'ils n'en font un autre ſemblable. Les honneurs qu'ils leur rendent ſon pleins de diſſolution & de toutes ſortes d'actions & de paroles deshonnêtes. Mais *p. 302. E.* *p. 303.*

au contraire les images des ſaints qui ſont chez les Chrétiens, ne ſervent qu'à les exciter à la vertu, comme feroient les diſcours des gens de bien. Car la peinture eſt une hiſtoire abbregée & tout ſe rapporte à la gloire du pere celeſte. Quand nous adorons l'image de Jeſus-Chriſt, nous n'adorons pas les couleurs appliquées ſur du bois : c'eſt le Dieu inviſible qui eſt dans le ſein du pere que nous adorons en eſprit & en verité. Et enſuite : Depuis la fin des perſecutions on a tenu pluſieurs conciles œcumeniques, qui ont fait des canons ſur des ſujets bien moins importans que celui des images. Cependant ils n'auroient pas dû le laiſſer ſans examen, ſi cette ancienne coûtume nous conduiſoit, comme l'on prétend, à l'idolâtrie contre la défenſe des ſaintes écritures, & nous éloignoit de Dieu. Car celui qui a promis aux apôtres d'être avec eux juſques à la fin du ſiécle, l'a promis auſſi aux évêques, qui devoient après eux gouverner l'égliſe. Et puiſqu'il a dit qu'il ſeroit au milieu de deux ou trois aſſemblez en ſon nom : il n'auroit pas abandonné de ſi grandes multitudes aſſemblées par le zele de ſa religion, ſans leur communiquer ſon inſpiration & ſa conduite, d'autant plus que cette coûtume n'eſt pas ſeulement établie dans un petit nombre de villes ou dans les moins conſiderables, mais preſque dans tous les païs, & dans les premieres & les plus illuſtres égliſes.

p. 306. *P.*

Il répond enſuite à l'objection tirée de l'écriture, où Dieu défend de faire aucune image de ce qui eſt au ciel ou ſur la terre. Le ſens, dit il, en eſt

Exod. xx. 4. *Deut.* v. 8.

manifeſte, que la nature divine eſt inviſible & incomprehenſible, & qu'il ne faut pas s'imaginer qu'elle ait rien de ſemblable avec les images corporelles. Car après avoir dit : Vous n'avez vû aucune image, lorſque le Seigneur vous a parlé ſur le mont Horeb ; il ajoûte auſſi-tôt : Ne vous trompez pas en faiſant quelque ſculpture, & le reſte. Tant pour les faire ſouvenir du veau d'or, que pour les détourner de la coûtume des Egyptiens qu'ils connoiſſoient. C'eſt ce que dit ſaint Paul aux Atheniens : qu'étant enfans de Dieu, nous ne devons pas croire que la nature divine ſoit ſemblable à l'or. à l'argent, ou a l'ouvrage des hommes. Or nous ne reconnoiſſons qu'un Dieu, nous n'adorons que lui, & nous n'offrons qu'à lui le ſacrifice par Jeſus-Chriſt. Et enſuite : Les Chrétiens ne rendent aucun culte ni aucun honneur aux images de leurs parens, ou de leurs amis : mais en regardant l'image d'un ſaint, nous rendons gloire à Dieu. Et encore : On ne doit pas être ſcandaliſé de ce qu'on preſente aux images des ſaints des lumieres ou des parfums. Ce ſont des ſymboles de leurs vertus pour ſignifier leur lumiere ſpirituelle, & l'inſpiration du ſaint-Eſprit. Et encore : Ce qui eſt bien important, c'eſt que Dieu a fait ſouvent des miracles ſur des images, dont il y a pluſieurs hiſtoires : comme des gueriſons des malades, dont nous avons nous-mêmes l'experience, des charmes rompus, des apparitions en ſonge : & ce qui eſt hors de doute & ſans contredit, l'image de la ſainte Vierge qui étoit à Sozopolis de Piſidie, à répandu de ſa main peinte

Deut IV. 15.

Act. XVII. 29.

p. 311. *C.*

p. 314. *B.*

Ibid. B.

p. 315. un parfum liquide : il en a pluſieurs témoins. Il ne parle que des images de la plate peinture, & il n'y en avoit point d'autres dans les égliſes, ſuivant l'uſage que les Grecs conſervent encore ; c'eſt pourquoi ſaint Germain parlant de la ſtatuë de bronze, que l'hemorroïſſe dreſſa en l'honneur de Jeſus-Chriſt, ajoûte : Nous ne diſons pas cela pour dire que nous devions avoir des ſtatuës de bronze. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans ſes trois lettres.

Sup. liv. XV. n. 20.

Ibid. E.

III. Lettre du pape à S. Germain. *Conc. 7. act. 4. p. 282. E.*

Il ne manqua pas d'écrire au pape Gregoire ce qui ſe paſſoit en une affaire ſi importante ; & le pape lui fit réponſe par un grande lettre, où d'abord il le felicite ſur la vigueur avec laquelle il défend la doctrine de l'égliſe. Elle ne s'eſt jamais trompée, dit le pape, quoiqu'on ſe l'imagine ; & cette tradition n'a rien de commun avec la pratique des payens. Il faut regarder l'intention, & non pas l'action. Si les propheties n'ont pas été accomplies par l'incarnation du fils de Dieu, il ne faut pas peindre ce qui n'a pas été : mais puiſque tout s'eſt paſſé réellement, qu'il eſt né, qu'il a fait des miracles, qu'il a ſouffert, qu'il eſt reſſuſcité : plût à Dieu que le ciel, la terre, la mer, tous les animaux, toutes les plantes puſſent raconter ces merveilles, par la parole, par l'écriture, ou par la peinture.

p. 283.

On appelle idoles les images de ce qui n'eſt point, & qui ne ſubſiſte que dans les fables & les inventions frivoles des payens. Mais l'égliſe n'a rien de commun avec les idoles ; à Dieu ne plaiſe, nous

n'avons

n'avons jamais adoré des vaches, ni le veau d'or, ni regardé la créature comme un Dieu, ni reçû les myſteres de Beelphegor. Que ſi quelqu'un veut imiter les Juifs, en accuſant l'égliſe d'idolâtrie, à cauſe des venerables images : nous le regardons comme un chien qui aboye en vain, & nous lui dirons comme aux Juifs : Plût à Dieu qu'Iſraël eût profité des choſes ſenſibles que Dieu lui avoit ordonnées, pour le mener à lui ; qu'il eût aimé le ſaint autel, plûtôt que les vaches de Samarie, la verge d'Aaron, plûtôt que Aſtarte ; & la pierre dont l'eau étoit ſortie, plûtôt que Baal. C'eſt ainſi que l'égliſe Romaine étoit d'accord avec celle de C. P. *p. 287.*

L'entrepriſe de l'empereur Leon contre les images lui attira une revolte des peuples de la Grece & des Cyclades, qui armerent une flotte ſous prétexte de zele pour la religion, menant avec eux un nommé Coſme pour le couronner empereur. Les chefs de cette armée étoient Agallien qui commandoit en Grece, & Etienne. S'étant approchez de C. P. ils donnerent une bataille le dix-huitiéme d'Avril indiction dixiéme, l'an 727. Les rebelles y furent entierement défaits : Agallien ſe jetta dans la mer tout armé, Coſme & Etienne furent pris, & eurent la tête tranchée. *Theoph. an. 10. p. 239. hiſt. miſc. lib. 21.*

IV. Germain chaſſé. Anaſtaſe patriarche.

Ce ſuccès encouragea l'empereur Leon à perſecuter les catholiques, & il fit de nouveaux efforts pour gagner le patriarche Germain, qui s'étoit declaré contre les rebelles. L'empereur l'aïant fait venir employoit pour le perſuader les paroles les plus flateuſes. Le patriarche lui dit : Nous avons bien oüi *Theopha. an. 13. p. 341.*

AN. 727.

Frag. epist. in Græco cod. orient canonum.

dire que les saintes images devoient être ôtées, mais non sous votre regne. Leon l'ayant pressé de dire sous quel empereur, il répondit sous Conon. Leon reprit : Il est vrai que mon nom de baptême est Conon. Et le patriarche reprit : A Dieu ne plaise, seigneur, que ce mal s'accomplisse sous votre regne. Celui qui l'executera est un précurseur de l'Ante-Christ ; & tend à renverser le mystere de l'incarnation. Ensuite voyant l'empereur irrité de ce discours, il le fit souvenir de ce qu'il avoit promis à son couronnement ; & comme il avoit pris Dieu à témoin qu'il ne changeroit rien à la tradition de l'église. L'empereur n'en fut point touché : mais il continua de parler au patriarche, pour en tirer s'il pouvoit quelque discours offensant, afin de le faire dépoſer comme séditieux. Il étoit aidé dans ce dessein par Anastase disciple, & syncelle du patriarche ; car il étoit dans les mêmes sentimens que l'empereur, qui lui avoit promis de le mettre à la place de Germain dans le siege de C. P. Le saint patriarche qui n'ignoroit pas la mauvaise disposition d'Anastase, se contenta de lui representer sa trahison avec sagesse & douceur. Mais voyant que son égarement étoit sans retour : il lui dit un jour comme ils entroient chez l'empereur, & qu'Anastase le suivant avoit marché sur sa robbe : Ne vous pressez point, vous n'entrerez que trop tôt dans l'hippodrome. Anastase fut troublé de cette parole, aussi-bien que ceux qui l'entendirent : mais elle fut verifiée quinze ans après, quand l'empereur Constantin fit dépoſer honteusement Anastase, l'an 744. Car

ceci ſe paſſoit en 729. L'empereur prit donc en averſion le patriarche Germain : accuſant d'idolâtrie tous les empereurs ſes prédeceſſeurs, tous les évêques, & tous les Chrétiens. Car il étoit trop ignorant pour comprendre la difference du culte relatif & abſolu. Et il ne condamnoit pas ſeulement la veneration des images, il rejettoit encore l'interceſſion des Saints, & avoit leurs reliques en horreur. AN. 729.

Au commencement de l'année ſuivante 730. indiction treiziéme, le ſeptiéme de Janvier, il tint un concile où il fit un decret contre les images; & voulut obliger le patriarche d'y ſouſcrire : mais le ſaint vieillard le refuſa courageuſement, & aima mieux renoncer à ſa dignité. Il ôta ſon pallium, & dit entre-autres paroles dignes d'un docteur de l'égliſe : il m'eſt impoſſible, ſeigneur, de rien innover contre la foi ſans un concile œcumenique. L'empereur irrité envoya au palais partriarcal des officiers armez pour l'en chaſſer à coups de poing, & avec outrage, quoiqu'il fût âgé de quatre-vingt ans. Il ſe retira dans ſa maiſon paternelle, au lieu nommé Platanie, pour y pratiquer la vie monaſtique : laiſſant dans une extrême déſolation la ville de C. P. dont il avoit tenu le ſiege quatorze ans, cinq mois & trois jours. Il finit ſaintement ſes jours dans cette retraite, & l'égliſe honore ſa memoire le douziéme de May. Les Grecs honorent le même jour l'abbé Etienne que ſaint Germain fit venir de Paleſtine pour reformer les moines de C. P. & le vingt-ſixiéme de Juin, ils font memoire de Jean

Theoph. an. 12. *p.* 340.

Martyr. R. 12. *May.*
Boll. tom. 14. *p.* 55.
Menol. Baſil. 12. *May* 26. *Juin.*

AN. 730.

évêque des Goths d'au-delà du Pont-Euxin : que ces peuples après l'avoir élû envoyerent à S. Germain pour l'ordonner : mais craignant qu'il ne fût infecté par le commerce des heretiques, il l'envoya en Iberie pour être sacré par les évêques du pays, qui le pouvoient mieux connoître. Saint Germain avoit composé un ouvrage que nous n'avons plus, où il défendoit saint Gregoire de Nysse contre ceux qui l'accusoient d'Origenisme ; & on lui attribuë quelques écrits, que les meilleurs critiques croyent être d'un autre Germain patriarche de C. P. plus nouveau de 500. ans.

Phot. cod. 233. p. 904. V. Dupin. tom. 7. p. 286.

Si-tôt que saint Germain eût été chassé, & le vingt-deuxiéme du même mois de Janvier 730. Anastase fut ordonné patriarche de C. P. & mis en possession à main armée. Il donna tout pouvoir à la cour sur l'église ; & l'empereur Leon se sentant ainsi autorisé, commença à faire executer par force son decret contre les images.

V. Violences à CP. V. *Cang. C. P. Chr. lib. 2. p. 114. &c. & lib. 4. n. 9. p. 85.*

Le grand palais de C. P. avoit un vestibule nommé Chalqué, parce qu'il étoit couvert de lames d'airain, & proche de la place nommée Calcopratea, c'est-à-dire, le marché au cuivre. Dans ce vestibule étoit élevée une image de Jesus-Christ sur la croix, qui étoit en veneration singuliere. On disoit que le grand Constantin l'avoit fait faire en memoire de la croix qui lui apparut au ciel : & on en racontoit plusieurs miracles, entre autres celui-ci. Un marchand nommé Theodore ayant perdu tout son bien par un naufrage, emprunta cinquante livres d'or d'un Juif nommé Abraham, & lui donna

Narr. de Antiphon. tom. 2. Auct. bibl. PP. Combef. p. 611.

pour caution Jesus-Christ representé en cette image. Après quoi il fit un voyage très-heureux, le Juif se convertit, & on nomma cette image Antiphonetés, c'est-à-dire, le répondant. AN. 730.

L'empereur Leon voulut commencer par cette image, & envoya pour l'abattre un de ses écuyers nommé Jouin. Des femmes qui se trouverent presentes s'efforcerent par leurs prieres de le détourner de ce sacrilege : mais sans s'arrêter à elles, il monta à une échelle, & donna trois coups de hache dans le visage de la figure. Les femmes tirerent l'échelle, firent tomber Jouin, le tuerent sur la place, & le mirent en pieces. Toutefois l'image fut abattuë, & brûlée, & l'empereur fit mettre à la place une simple croix, avec une inscription, pour marquer qu'il en avoit ôté l'image. Car les Iconoclastes honoroient la croix, pourvû qu'elle n'eût pas de crucifix : ils n'en vouloient qu'aux images qui avoient figure humaine. Les femmes qui avoient massacré Jouin coururent au palais patriarcal, & jettant des pierres, elles crioient contre Anastase : Infâme ennemi de la verité, as-tu donc usurpé le sacerdoce pour renverser les choses sacrées ? Anastase outré de cette insulte courut à l'empereur, & obtint que ces femmes fussent punies du dernier supplice. On fit mourir aussi dix autres personnes, huit hommes & deux femmes pour cette même image, & l'église Grecque les honore comme martyrs le neuviéme d'Aoust. Plusieurs Chrétiens d'Occident furent témoins de cette violence : il y en avoit de Rome, de France, du païs des Vandales, de Mauritanie,

Greg. epist. t. 7. conc. p. 19. A.
Vita S. Steph. p. 415.
Cang. lib. 2. p. 116.
Vita S. Steph. p. 415.
Menol. Martyr. R. 9. Aug.

Theoph. an. tom. p. 333. B.

de Gotthie, & ils porterent chez eux ces triſtes nouvelles.

Conſtant. Monaſ. p. 87 v. Cang. C. P. Chriſt. lib. 2. n. 3. p. 151.

Comme l'empereur Leon étoit ignorant, il perſecuta principalement les gens d'étude, & abolit les écoles des ſaintes lettres, qui avoient ſubſiſté depuis le grand Conſtantin. Il y avoit à C. P. près du palais une bibliotheque fondée par les empereurs, contenant plus de trente mille volumes. Le bibliothecaire nommé Lœcumenique étoit un homme d'un merite diſtingué; & il en avoit douze autres ſous lui, qui enſeignoient gratuitement la religion & les ſciences prophanes. Leur merite étoit ſi reconnu, qu'il n'étoit pas permis même aux empereurs de rien faire d'extraordinaire ſans les conſulter. L'empereur Leon fit ſon poſſible par menaces & par promeſſes pour les amener à ſon opinion touchant les images : mais enfin deſeſperant d'y réüſſir, il fit entourer la bibliotheque de faſcines, & de bois ſec; & la brûla avec les livres, & ceux qui les gardoient. Enfin il voulut obliger tant par violence, que par careſſes tous les habitans de C. P. à ôter toutes les images de Jeſus-Chriſt, de la Vierge & des Saints, quelque part qu'elles fuſſent : les brûler au milieu de la ville, & blanchir toutes les égliſes peintes. Et comme pluſieurs refuſoient d'obéir, on coupa la tête à quelques-uns, d'autres furent mutilez de quelque partie du corps. Pluſieurs tant clercs que moines & ſimples laïques ſouffrirent le martyre en cette occaſion.

Anaſt. in Greg. II Theophan. an. 13. p. 343.

La nouvelle de cette perſecution étant portée en Italie, on abattit les images de l'empereur, & on les

foula aux pieds : & les Lombards profitant de l'occaſion firent des courſes dans la Pentapole. Dès l'onziéme indiction, c'eſt-à-dire, l'an 728. les Lombards ayant ſurpris Sutry en Toſcane, le pape fit tant envers le roi Luitprand par lettres & par preſens qu'il rendit la place, quoique dépoüillée de tout ; mais enſuite il convint avec l'exarque Eutychius, de joindre leurs forces, afin que le roi pût ſoûmettre à ſon obéïſſance les ducs de Spolete & de Benevent, & que l'exarque ſe rendit maître de Rome, pour executer les ordres qu'il avoit depuis long-tems contre la perſonne du pape. Le roi ayant ſoûmis les deux ducs vint aux portes de Rome, d'où le pape ſortit, & lui parla ſi fortement que le roi ſe proſterna à ſes pieds, & promit de ne faire mal à perſonne. Il ôta même ſes armes, & mit devant le corps de ſaint Pierre ſon manteau, ſon baudrier & ſon épée dorée, une couronne d'or, & une croix d'argent. Après avoir fait ſa priere, il pria le pape de recevoir auſſi l'exarque à la paix : ce qui fut fait. Le roi Luitprand ſe retira ainſi ; & l'exarque Eutychius entra dans Rome.

VI. Revolte en Italie.

Tandis qu'il y ſéjournoit, Tibere ſurnommé Petaſe ſe revolta dans la Toſcane, voulant ſe faire reconnoître empereur, & attira à ſon parti trois villes, Manture, Lune & Blede, qui lui prêterent ſerment. L'exarque eunuque & timide en fut fort allarmé ; mais le pape l'encouragea, & envoya avec lui & avec ſon armée les premiers du clergé. Ils arriverent à Manture où Petaſe fut tué, & ſa tête envoyée à C. P. Toutefois l'empereur ne s'appaiſa

pas envers les Romains. Enſuite ayant fait ſon decret contre les images, il l'envoya à Rome, promettant au pape s'il y acquieſçoit de le recevoir en ſes bonnes graces, nonobſtant tout le paſſé ; & le menaçant de le faire dépoſer, s'il empêchoit l'execution de ſes ordres. Mais le pape voyant l'impieté de ſes ordonnances, ſe prépara à réſiſter à l'empereur comme à un ennemi de l'égliſe ; & écrivit de tous côtez aux fideles pour les préſerver de cette nouvelle erreur. Les peuples de la Pentapole, & l'armée de la Venetie, rejetterent l'ordre de l'empereur, & déclarerent qu'ils combattroient vigoureuſement pour la défenſe du pape. Ils anathematiſerent Paul exarque de Ravenne, celui qui l'avoit envoyé ; c'eſt-à-dire, l'empereur, & ceux qui lui obéïſſoient. Ils ſe choiſirent des chefs ; & enfin toute l'Italie par déliberation commune, réſolut d'élire un autre empereur, & de le mener à C. P. mais le pape eſperant la converſion de Leon, arrêta l'execution de ce deſſein.

Anaſt. in Greg. II.

Cependant Exhilarat duc de Naples avec ſon fils Adrien étant maître de la Campanie, perſuada au peuple de cette province d'obéïr à l'empereur & de tuer le pape, mais les Romains le prirent avec ſon fils & les firent mourir tous deux, enſuite ils chaſſerent Pierre duc de Rome, diſant qu'il avoit écrit à l'empereur contre le Pape. A Ravenne le peuple fut diviſé, les uns tenoient le parti de l'empereur, les autres celui du pape & des catholiques : ils en vinrent aux mains & tuerent le patrice Paul exarque de Ravenne. Pluſieurs places de l'Emilie & Auxume

dans

dans la Pentapole se rendirent aux Lombards. Enfin ils prirent Ravenne même, comme il paroît par une lettre du pape Gregoire II. à Ursus duc de Venise ou plûtôt de la province de Ravenne nommée Venetie, où il dit: Puisque pour nos pechez la ville de Ravenne a été prise par la nation infâme des Lombards, & que l'exarque demeure à Venise comme nous l'avons appris: vous devez vous joindre à lui, & combatre avec luy pour nous, afin que Ravenne soit renduë à l'empire & remise sous l'obéissance de nos maîtres Leon & Constantin. D'un autre côté l'empereur envoya à Naples le patrice Eutychius eunuque qui avoit été exarque de Ravenne. Celui-ci envoya un de ses gens à Rome avec ses lettres portant ordre de tuer le pape & les premiers de la ville: ce qui ayant été découvert, les Romains vouloient tuer le patrice lui-même; mais le pape s'y opposa si fortement qu'il l'empêcha. Ils anathematiserent donc le patrice Eutychius, & s'obligerent tous par serment grands & petits, à mourir plûtôt que de permettre que l'on fist aucun mal au pape qui défendoit la foi avec tant de zele. Le patrice Eutychius envoya des députez au roi Luitprand & aux ducs des Lombards, leur promettant de grandes sommes, s'ils vouloient abandonner le pape. Mais connoissant la mauvaise volonté du patrice, par ses lettres, ils se joignirent aux Romains, & firent le même serment pour la défense du pape. Gregoire de son côté pour s'attirer un plus grand secours de la part de Dieu, répandoit de très-grandes aumônes, s'appliquoit à la priere & au jeûne,

AN. 731.

& faiſoit tous les jours des proceſſions. Et quoi qu'il eſperât en Dieu plus qu'aux hommes, il ne laiſſoit pas de rendre graces au peuple de ſa bonne volonté, il l'exhortoit doucement à faire du progrès dans la vertu, & à conſerver la foi : mais en même tems à ne ſe pas départir de l'affection & de la fidelité qu'il devoit à l'empire Romain, & toutefois les Grecs ont accuſé le pape Gregoire II. d'avoir fouſtrait l'Italie à l'obéïſſance de l'empereur ; mais il en faut plûtôt croire ceux qui ont écrit en Italie.

VII. Mort de Gregoire II. Gregoire III. pape. *Anaſta. in Greg. Theoph. an. 13. p. 343.*

Le nouveau patriarche de C. P. Anaſtaſe envoya ſa lettre ſynodique au pape Gregoire II. qui le voyant ſoûtenir l'hereſie des Iconoclaſtes, ne crut pas le devoir reconnoître pour ſon confrere, mais il lui écrivit pour l'avertir que s'il ne revenoit à la foi catholique, il ſeroit privé du ſacerdoce. Le pape Gregoire II. ne ſurvêcut pas long-tems, & fut enterré à ſaint Pierre le treiziéme de Février, indiction quatorziéme, l'an 731. après avoir tenu le ſaint ſiége quinze ans, huit mois & huit jours. Il fit cinq ordinations, quatre au mois de Septembre, & ordonna trente-cinq prêtres & quatre diacres, outre cent cinquante évêques. Il fit faire un calice d'or orné de pierreries du poids de trente livres, & une patene d'or de vingt-huit livres & demie. Il donna au clergé & aux monaſteres 2160. ſous d'or, & deux mille, pour le luminaire de ſaint Pierre. L'égliſe l'honore entre les ſaints le treiziéme de Février. *Martyr. R. 13. Febr.*

De ſon tems il y eut quelques differends entre

les évêques de Frioul & de Grade. Serenus évêque de Frioul ayant usurpé quelques droits sur Donat patriarche de Grade, le pape Gregoire second lui écrivit en 729. lui representant qu'il lui avoit accordé le pallium à la priere du roi des Lombards: mais à condition de se contenter de ce qu'il avoit possedé jusques alors, sans faire aucune entrepriſe sur personne. Il lui enjoint donc de se contenir dans ses bornes, qui étoient celles de la domination des Lombards. Il écrivit aussi à Donat patriarche de Grade, aux évêques, au duc Marcel & au peuple de Venetie & d'Istrie, les avertissant de prendre garde que les Lombards ne prissent occasion de ce differend entre les évêques, pour entreprendre sur leur pays. Serenus étoit proprement patriarche d'Aquilée residant à Frioul, & Donat patriarche d'Aquilée residant à Grade sur les terres des Romains. Après la mort de Serenus, Calliste homme noble archidiacre de Trevise fut ordonné patriarche d'Aquilée à Frioul avec la faveur du roi Luitprand. Il y avoit à Frioul un évêque particulier qui étoit alors Amator, & le patriarche sujet des Lombards ne pouvant demeurer à Frioul, parce qu'il eût été trop exposé aux incursions des Romains, demeuroit à Cormone. Calliste fier de sa noblesse en fut choqué & ne put souffrir que cet évêque demeurât dans la capitale avec le duc & les Lombards, tandis qu'il étoit avec le petit peuple. Il fit donc ensorte de chasser Amator de la ville de Frioul, & s'établit dans sa maison. Pemmo qui étoit alors duc de Frioul en fut irrité; & de

AN. 731.

Epist. 14 to. 6. conc. p. 1450.

Epist. 15. p. 1451.

Paul. diac. VI. hist. c. 45.

Ibid. c. 15.

AN. 731. concert avec plusieurs Lombards, il prit le patriarche Calliste, le mena en un château nommé Ponce sur le bord de la mer, & l'y voulut précipiter. Mais il se contenta de le mettre en prison où il ne lui donnoit que du pain. Le roi Luitprand l'ayant appris entra en grande colere ; ôta la duché à Pemmo, & la donna à son fils Rachis.

Anast. in Greg. III.

Après la mort du pape Gregoire II. le saint siege ne vaqua que trente-cinq jours. Car lorsqu'on faisoit ses funerailles tout le peuple de Rome, comme par inspiration divine enleva de force le prêtre Gregoire qui y assistoit, & l'élut pape. C'étoit un Syrien très-doux, très-sage, & bien instruit des saintes écritures. Il sçavoit les pseaumes par cœur, & s'étoit exercé à en penetrer les sens cachés ; il sçavoit le grec & le latin, parloit bien, prêchoit avec force & agrément. Il étoit grand amateur des pauvres, & donnoit l'exemple de toutes les vertus. Il tint le saint siege dix ans & neuf mois. Les anciens auteurs le nomment souvent Gregoire le jeune, & le confondent quelquefois avec son prédecesseur : principalement les Grecs.

VIII. Premiere lettre à l'empereur. *Anast. tom. 7. conc. p. 7.*

Le pape Gregoire III. dès le commencement de son pontificat écrivit à l'empereur Leon, pour répondre à une lettre qu'il avoit écrite à lui ou à Gregoire II. La réponse du pape commence ainsi : Nous avons reçû pendant la quatorziéme indiction de votre regne la lettre de votre majesté de la même indiction ; & celle de la quinziéme, de la premiere & des suivantes jusques à la neuviéme. Pendant le regne de Leon l'indiction quatorziéme ne se ren-

AN. 731.

contre que l'an 731. mais par la quinziéme & les neuf ſuivantes, il faut entendre les dix premieres années de ſon regne, pendant leſquelles il parut catholique. Le pape continuë: Nous gardons ſoigneuſement vos lettres dans l'égliſe de ſaint Pierre avec celles de vos predeceſſeurs. Dans ces lettres ſcellées p. 104.
de votre ſceau, & ſouſcrites de votre main avec le cinabre, vous confeſſez notre ſainte foi dans toute ſa pureté, & vous déclarez maudit, quiconque oſe contrevenir aux déciſions des peres. Qui vous oblige donc maintenant à regarder en arriere après avoir ſi bien marché dix ans durant? Pendant tout ce tems vous n'avez point parlé des ſaintes images, & maintenant vous dites qu'elles tiennent la place des idoles, & que ceux qui les adorent ſont des idolâtres. Vous ordonnez de les abolir entierement, & vous ne craignez point le jugement de Dieu en ſcandaliſant non-ſeulement les fideles, mais les infideles. Pourquoi, comme empereur & chef des Chrétiens, n'avez-vous pas interrogé les hommes ſçavans & pleins d'experience? Ils vous auroient appris pourquoi Dieu a deffendu d'adorer les ouvrages des hommes. Les peres nos maîtres, & les ſix conciles nous ont laiſſé cette tradition, & vous ne recevez pas leur témoignage. Nous ſommes obligés, parce que vous êtes groſſier & ignorant, de vous écrire des diſcours groſſiers, mais pleins de ſens & de la verité de Dieu. Nous vous conjurons de quitter votre préſomption & votre orgueïl, & de nous écouter humblement.

Dieu a ainſi parlé à cauſe des idolâtres qui ha-

AN. 371.

bitoient la terre promiſe, & adoroient des animaux d'or, d'argent & de bois, des oiſeaux & toutes ſortes de créatures, & diſoient: Voilà nos dieux, & il n'y en a point d'autres. C'eſt pour cela que Dieu a défendu les ouvrages des hommes nuiſibles & maudits inventez par le démon. Mais il y en a que Dieu même a ordonnez pour ſon ſervice, comme les tables de la loi, l'arche & les cherubins. N'étoit-ce pas des ouvrages de main d'hommes? Dans les derniers tems Dieu a envoyé ſon fils qui s'eſt incarné, a paru dans Jeruſalem, a fait pluſieurs actions ſenſibles. Ceux qui l'avoient vû l'ont peint comme ils l'avoient vû. On a peint de même ſaint Jacques parent de Notre-Seigneur, ſaint Etienne & les autres martyrs. Ces images s'étant répanduës par tout le monde, on a ceſſé d'adorer le démon pour les adorer: non d'un culte de latrie, mais d'un culte relatif. Et enſuite pourquoi ne peignons-nous pas le pere de Jeſus-Chriſt? Parce qu'il eſt impoſſible de peindre la nature divine. Si nous l'avions vû nous le peindrions de même, & vous diriez que ce ſeroit une idole. Vous dites que nous adorons des pierres, des murailles & des planches. Il n'eſt pas ainſi, Seigneur, c'eſt pour nous faire

p. 11. ſouvenir de ceux dont ce ſont les noms & les images, & pour élever en haut nôtre eſprit rampant & groſſier, Nous ne les regardons pas comme des dieux: A Dieu ne plaiſe: nous ne mettons pas notre eſperance en ces images. Mais ſi c'eſt celle de Notre-Seigneur, nous diſons: Seigneur J. C. fils de Dieu, ſecourez-nous, ſauvez-nous. Si c'eſt

AN. 731.

celle de ſa ſainte mere, nous diſons: Sainte mere de Dieu, priez votre Fils qu'il ſauve nos ames. Si c'eſt d'un martyr: Saint Etienne qui avez répandu votre ſang pour Jeſus-Chriſt, & qui avez auprès de lui tant de crédit, comme premier martyr, priez pour nous.

Et enſuite: Nous aurions pû, comme ayant la puiſſance & l'autorité de ſaint Pierre prononcer des peines contre vous. Mais puiſque vous vous êtes donnez vous-même la malediction, qu'elle vous demeure. Et enſuite: Il vaudroit mieux que l'on vous nommât héretique, que perſecuteur & deſtructeur des ſaintes images. Mais le nom d'heretique ne vous convient pas, puiſque vous combattez ce qui eſt clair comme la lumiere. Ayant un ſi grand évêque notre confrere le ſeigneur Germain, vous deviez le conſulter comme votre pere: lui qui a une ſi grande experience des affaires eccleſiaſtiques & politiques, à preſent âgé de quatre-vingt-quinze ans, qui a ſervi tant de patriarches & d'empereurs. Vous l'avez laiſſé pour écouter ce méchant & inſenſé Epheſien fils d'Apſimare, & ſes ſemblables: comme Theodoſe évêque d'Epheſe, l'un des chefs des Iconoclaſtes. Le pape raporte enſuite l'exemple de Conſtantin Pogonat qui fit aſſembler le ſixiéme concile & le fit executer en s'y ſoûmettant le premier; puis il ajoûte: Vous voyez, Seigneur, que les déciſions de l'égliſe n'appartiennent pas aux empereurs, mais aux évêques. C'eſt pourquoi comme les évêques qui ſont prépoſez aux égliſes, s'abſtiennent des affaires publiques, les empereurs doivent s'abſtenir

p. 135. C

Conc. 7. act. 1. p. 55. E.

Sup. liv. XL. n° 11. 27 p. 18. C°

des affaires eccleſiaſtiques, & ſe contenter de celles qui leur ſont confiées. Mais la concorde des empereurs & des évêques fait une ſeule puiſſance, quand on traite les affaires avec paix & charité.

Vous nous avez écrit d'aſſembler un concile œcumenique : il ne nous ſemble pas à propos. C'eſt vous qui perſecutez les images : arrêtez, & vous tenez en repos : le monde ſera en paix, & les ſcandales ceſſeront. Suppoſez que le concile eſt aſſemblé : où eſt l'empereur pieux pour y prendre ſeance ſuivant la coûtume, recompenſer ceux qui parleront bien, & pourſuivre ceux qui s'écartent de la verité ? Vous même êtes rebelle, & agiſſez en barbare. Ne voyez-vous pas que votre entrepriſe contre les images n'eſt que revolte & préſomption ? Les égliſes joüiſſoient d'une paix profonde, quand vous avez excité les combats & les ſcandales. Ceſſez, & il n'eſt point beſoin de concile. Il lui marque enſuite comme tout l'Occident eſt revolté contre lui, depuis qu'on

p. 19. C. Sup. n. 6. y a appris les violences qu'il a commiſes à C. P. On a jetté, dit-il, par terre vos images, on les a foulées au pied. Les Lombards, les Sarmates, & les autres peuples du Nord ont fait des courſes dans la malheureuſe Decapole, & ont pris Ravenne même dont ils ont chaſſé vos magiſtrats, & en ont mis de leur part. Ils veulent traiter de même vos places les plus proches de nous & Rome auſſi, ſans que vous puiſſiez nous défendre. Voilà ce que vous vous êtes attiré par votre imprudence.

Vous croyez nous épouvanter, en diſant : J'enverrai à Rome briſer l'image de ſaint Pierre ; & j'en-

j'en ferai enlever le pape Gregoire chargé de chaînes, comme Conſtantius fit à Martin. Sçachez que les papes ſont les mediateurs, & les arbitres de la paix entre l'Orient & l'Occident: nous ne craignons point vos menaces, à une lieuë de Rome vers la Campanie nous ſommes en ſureté. La Décapole dont parle ici le pape Gregoire III. eſt la même province que l'on appelloit plus ordinairement Pentapole, & dont Ravenne étoit la capitale. *Baudr. Lex.*

IX. Seconde lettre du pape à l'empereur.

L'empereur Leon écrivit encore au pape qui lui répondit en ces termes: J'ai reçû vôtre lettre par Ruffin vôtre ambaſſadeur, & la vie m'eſt devenuë inſuportable, voyant que loin de vous repentir, vous demeurez dans vos mauvaiſes diſpoſitions. Vous dites: J'ai l'empire & le ſacerdoce. Vos prédeceſſeurs le pouvoient dire, eux qui ont fondé & orné les égliſes, & les ont protegées de concert avec les évêques. Au contraire vous avez dépoüillé & défiguré les égliſes que vous avez trouvées magnifiquement ornées. Que ſont nos égliſes, ſinon les ouvrages des hommes? des pierres, du bois, de la chaux, du mortier? Mais elles ſont ornées par les peintures & les hiſtoires de Jeſus-Chriſt & des ſaints. Les Chrétiens y employent leurs biens: les peres & les meres tenant entre leurs bras leurs petits enfans nouveaux baptiſez, leur montrent du doigt les hiſtoires, ou aux jeunes gens ou aux gentils convertis: Ainſi ils les édifient, & élevent leur eſprit & leur cœur à Dieu. Vous en avez détourné le ſimple peuple pour le jetter dans l'oiſivete, les chanſons, les fables, le ſon des lyres, des flutes; & de

tom. 7. conc. p. 23

p. 26.

AN. 731. semblables badineries, au lieu des actions de graces & des loüanges de Dieu.

p. 26. D. Enſuite il lui marque ainſi la difference de l'empire & du ſacerdoce. Comme il n'eſt pas permis à l'évêque de regarder dans le palais & de donner les dignitez temporelles : ainſi l'empereur ne doit pas regarder dans les égliſes, pour faire les Elections du clergé, conſacrer ou adminiſtrer les ſacremens, ou même y participer ſans le prêtre. Chacun de nous doit demeurer dans ſa vocation. Voyez-vous, Seigneur la difference des évêques & des princes ? Si quelqu'un vous a offenſé, vous confiſquez ſa maiſon, vous le dépoüillez ou le banniſſez, ou lui ôtez même la vie. Les évêques n'en uſent pas ainſi, mais ſi quelqu'un a peché, & s'en confeſſe, au lieu de l'étrangler & de lui couper la tête, ils lui mettent au cou l'évangile & la croix, ils l'empriſonnent dans le tréſor de l'égliſe, la diaconie ou la ſalle des cathecumenes, ils lui impoſent des jeûnes, des veilles, des prieres, & après l'avoir bien corrigé ils lui donnent le ſacré corps & le précieux ſang de nôtre Seigneur, & l'envoyent pur & ſans tache devant Dieu. Un pape qui parloit ainſi étoit bien éloigné de prétendre ôter à l'empereur ſa puiſſance temporelle, non plus que ſon predeceſſeur.

2. Cor. VII. 20.

Ibid. p. 27. R. Il continuë : Vous nous perſecutez & nous tyranniſez par la main de vos ſoldats & par les armes de la chair. Pour nous, nous ſommes nuds & ſans armes, nous n'avons point d'armées terreſtres, mais nous invoquons Jeſus-Chriſt chef de toutes les créatures, ſuperieur à toutes les armées des vertus

AN. 732.

celeſtes, afin qu'il vous livre à ſatan pour ſauver vôtre ame ſuivant la parole de l'apôtre. Et enſuite: Vous demandez pourquoi dans les ſix conciles il n'eſt point parlé des images; je réponds qu'on n'y a point parlé non plus s'il faut manger du pain & boire de l'eau, nous avons reçû les images par une ancienne tradition, les évêques, eux-mêmes en portoient aux conciles, & aucun de ceux qui aimoient Dieu ne voyageoit ſans images.

Le pape Gregoire III. envoya cette lettre & la precedente par le prêtre George, qui eut aſſez de foibleſſe pour n'oſer la rendre à l'empereur. Il la rapporta à Rome, & confeſſa ſa faute au pape, qui lui ayant fait de grands reproches vouloit le dépoſer dans un concile; à la priere des évêques il ſe contenta de le mettre en penitence, & le renvoya avec les mêmes lettres. L'empereur fit retenir en Sicile les lettres ſans permettre que le prêtre George les apportat à C. P. & le tint lui-même en exil pendant près d'un an.

Anaſt. in Greg. III.

X.

S. Boniface archevêque.

En Allemagne, ſaint Boniface ayant appris l'ordination du pape Gregoire III. lui envoya des députez avec des lettres pour l'aſſurer de ſon obéiſſance, lui rendre compte de ſa miſſion, & lui demander la réſolution de pluſieurs difficultez. Le pape lui accorda non ſeulement la communion & l'amitié du ſaint ſiége qu'il demandoit, mais encore le pallium & le titre d'archevêque. Il lui envoya des reliques & d'autres preſens avec une lettre, où après avoir déclaré la nouvelle dignité qu'il lui donne, il ajoûte: Et parce que vous nous aſſurez

Vita Vilib. c. 8. per Othl. l. 1. c. 26.

t. 6 conc. p. 1468 epiſt. 1.

AN. 732. que par la grace de Dieu il s'eſt converti une ſi grande quantité de peuple, que vous ne pouvez ſuffire à leur inſtruction: nous ordonnons que ſuivant les canons & de l'autorité du ſaint Siége, vous établiſſiez des évêques dans des lieux où le nombre des fideles ſera multiplié, prenant garde toutefois à ne pas avilir l'épiſcopat, & à ne point faire de conſecration d'évêque, ſans y en appeller deux ou trois.

c. 9. Quant au prêtre qui vint nous trouver l'année paſſée, & qui prétend avoir été abſous de ſes crimes, ſachez qu'il ne nous a fait aucune confeſſion & n'a reçû aucune abſolution de nous. Il nous demanda ſeulement des lettres de recommandation

c. 1. pour nôtre fils Charles. Ceux qui ont été baptiſez par les payens, doivent être baptiſez encore au nom

c. 4. de la ſainte Trinité. De même ceux qui ont été baptiſez par un prêtre qui ſacrifie à Jupiter & mange des viandes immolées, où qui doutent s'ils ont été baptiſez. Il faut croire que le baptême adminiſtré par ces payens n'étoit pas ſelon la forme de l'égliſe, car nous n'avons pas les queſtions de ſaint Boniface pour ſçavoir les circonſtances des cas propoſez.

c. 3. Le pape continuë: On peut offrir pour les morts veritablement chrétiens, mais non pas pour les

c. 5. impies. On doit obſerver les degrez de parenté pour les mariages juſques à la ſeptiéme generation. Et ſi vous le pouvez, détournez les hommes de ſe remarier plus de deux fois. C'eſt-à-dire, que l'égliſe n'approuvoit pas les quatriémes nôces ſans les con-

c. 6. damner abſolument. Les parricides ne recevront la

AN. 732.

communion qu'à la mort en viatique, & toute leur vie s'abſtiendront de chair & de vin, & jeûneront le lundi, le mardi & le vendredi. *c. 7.* Ceux qui vendent leurs eſclaves aux infideles pour les immoler feront la même penitence que les homicides. *c. 8.* Défendez autant que vous pourrez à vos nouveaux chrétiens de manger de la chair de cheval, & leur impoſez penitence. *c. 20* Cette lettre ne peut être écrite avant l'an 732. *c. 21*

Saint Boniface l'ayant reçûë fut encouragé dans ſa miſſion & bâtit deux égliſes, l'une à Friſlar en l'honneur de ſaint Pierre & de ſaint Paul, une autre à Hamanabourg en l'honneur de ſaint Michel; il joignit à chacune un monaſtere nombreux. Le monaſtere de Friſlar étoit dans la Heſſe ſur l'Eder à l'endroit de la ville qui en porte encore le nom; ſon premier abbé fut ſaint Vigbert, moine Anglois du païs d'Oüeſſex, qui paſſa en Germanie étant déja prêtre, pour travailler avec ſaint Boniface. Il étoit fort exact dans l'obſervance de la regle, & s'il étoit appellé pour oüir la confeſſion de quelqu'un, il ne parloit à perſonne en chemin, ou ne parloit que de choſes ſpirituelles Il mourut en 747. & l'égliſe honore ſa memoire le 13. d'Aouſt. *Vitatom. 4. Acta SS. Ben. p. 674. epiſt. 52 inter Bonif. c. 8. Martyr. R. 13. Aug.*

XI. Egliſe d'Angleterre.

Saint Boniface entretenoit un commerce continuel de lettres avec l'égliſe d'Angleterre, dont il tiroit de grands ſecours, & dont nous voyons l'état à la fin de l'hiſtoire de Bede l'an 731. Brictuald archevêque de Cantorberi mourut cette même année le neuviéme de Janvier, après avoir tenu le ſiege trente-ſept ans, ſix mois & quatorze jours. *Ben. V hiſt. e ult. tom. 3. act. SS. Ben.*

Son ſucceſſeur fut Tatoüin de la province des Merciens, auparavant prêtre dans le monaſtere de Briudun. Il fut ſacré à Cantorberi par Daniel de Vincheſtre, Adulfe de Rocheſtre & deux autres évêques, le dimanche dixiéme de Juin la même année 731. Tatoüin étoit un homme conſiderable par ſa pieté & par ſa prudence, & bien inſtruit des ſaintes lettres. Il reçût le pallium du pape Gregoire III. & après avoir gouverné trois ans l'égliſe de Cantorberi il mourut le 30. de Septembre 734. Son ſucceſſeur fut Northelme moine & prêtre de Londres.

Gervaſ.

Adulfe évêque de Rocheſtre avoit ſuccedé en ce ſiege à Thomas mort en l'an 726. Celui-ci étoit très-ſçavant diſciple de l'archevêque Theodore & de l'abbé Adrien. Il ſçavoit le grec & le latin comme ſa langue naturelle, & étoit inſtruit des ſçiences eccleſiaſtiques & profanes. En Northumbre Vilfrid II. étoit évêque d'Yorc, ayant ſuccedé à Jean ſucceſſeur de ſaint Vilfrid. Jean étoit diſciple de ſaint Theodore de Cantorberi, il fut moine à Stenechal, & ſucceda dans l'évêché d'Hagulſtad à Eata qui y avoit été mis après l'expulſion de ſaint Vilfrid. Jean ſucceda auſſi en 704. à Boſa mis à la place de ſaint Vilfrid dans l'évêché d'Yorc mais il le rendit à ce ſaint quand il fut retabli. Saint Vilfrid étant mort en 709. Jean lui ſucceda & reprit le gouvernement de l'égliſe d'Yorc, mais huit ans après ſe ſentant caſſé de vieilleſſe il ordonna à ſa place Vilfrid prêtre de ſon clergé, & ſe retira au monaſtere de Beverlei qu'il avoit fondé. Il y mourut

Acta SS. Ben. tom. 3. p. 433.

Sup. liv. XL. n. 3.

quatre ans après l'an 721. le 7. de May jour auquel l'égliſe celebre ſa memoire. Bede raconte de lui pluſieurs miracles conſiderables, & témoigne que la vie monaſtique faiſoit grands progrès dans le païs de Northumbre à la faveur de la paix, dans le tems où il finit ſon hiſtoire: c'eſt-à-dire l'an 731. On n'eût pas ſoin de la continuer après lui, & pendant pluſieurs ſiécles nous ne connoiſſons plus ſi diſtinctement l'égliſe d'Angleterre.

Mart. R. 7. May lib. 5. hiſt. c. 2. 3. 4. 5. 6.

Vilfrid le jeune avoit été moine dans l'abbaye de Strenechal, & depuis vidame & abbé dans l'égliſe d'Yorc : auſſi croit-on que cette égliſe étoit ſervie par des moines comme la plûpart des cathedrales d'Angleterre. Il orna ſon égliſe de vaſes précieux & s'appliqua à l'inſtruction de ſon peuple & au ſoulagement des pauvres. Après avoir gouverné l'égliſe d'Yorc pendant quinze ans depuis 717. juſqu'en 732. il fit ordonner Egbert à ſa place, & ſe retira pour paſſer le reſte de ſa vie dans le repos & la priere. Egbert étoit frere du roi Edbert qui regnoit alors en Northumbre. Dès ſon enfance il avoit été mis dans un monaſtere & gouverna l'égliſe d'Yorc pendant trente-quatre ans. Au commencement de ſon pontificat, c'eſt-à-dire l'an 735. il reçût du pape Gregoire III. le pallium & la dignité archiépiſcopale, ainſi il fut le ſecond archevêque d'Yorc comptant ſaint Paulin pour le premier.

Poetaannon. tom 4. acta SS. p. 560.

p. 561.

Le venerable Bede vivoit encore, & l'an 734. il écrivit à l'évêque Egbert une lettre, qui eſt un illuſtre témoignage de ſon amitié pour ce prelat, & de ſon zele pour l'égliſe. L'année précedente qui

XII. Lettre de Bede à Egbert.

étoit la ſeconde du pontificat d'Egbert, Bebe avoit paſſé quelques jours à inſtruire dans le monaſtere d'Yorc : & l'évêque l'avoit prié d'y revenir l'année ſuivante : mais étant retenu par la maladie qui lui ſurvint, & qui fut apparemment la même dont il mourut, il ſuppléa à ſa viſite par cette lettre. Avant toutes choſes, dit-il, évitez les converſations inutiles, & vous appliquez à la meditation des ſaintes écritures, principalement des épitres de ſaint Paul à Timothée & à Tite, du paſtoral de S. Gregoire & de ſes homelies ſur les évangiles. Comme il ne convient pas d'employer les vaſes ſacrez à des uſages profanes : il n'eſt pas moins indecent, que celui qui eſt conſacré au ſervice des autels, ſe répande au ſortir de l'égliſe en des diſcours ou des actions indignes de ſon rang. Ayez toûjours avec vous des perſonnes capables de vous aider & vous ſoûtenir dans les tentations ; & ne faites pas comme certains évêques qui ne ſont accompagnez que de gens de plaiſir & de bonne chere, capables de les divertir par des entretiens frivoles. Et enſuite :

p. 46. edit. Pariſ. 1666.

Parce que vôtre dioceſe eſt ſi grand, que vous ne pouvez ſeul aller par tout, même en un an, il eſt neceſſaire que vous établiſſiez des prêtres dans chaque village, pour inſtruire & adminiſtrer les ſacremens : & ils doivent principalement avoir ſoin, que tout le monde ſçache par cœur le ſymbole & l'oraiſon dominicale, & que ceux qui n'entendent pas le latin, le chantent en leur langue, ſoit laïques, ſoit clercs, ou moines. C'eſt pour cela que je les ai traduits en Anglois, en faveur de pluſieurs prêtres igno-

p. 50.

ignorans. On dit qu'il y a plusieurs villages dans les montagnes inaccessibles, de notre nation, où jamais on n'a vû d'évêques exercer aucune fonction spirituelle, ni personne pour instruire; & toutefois aucun de ces villages n'est exempt de payer des redevances à l'évêque. Ainsi loin de prêcher gratuitement, suivant le précepte de N. S. on reçoit sans prêcher, l'argent qu'il a défendu de prendre. Et ensuite:

Le meilleur moyen pour rétablir notre église, est de multiplier les évêques. Car qui ne voit combien il vaut mieux partager à plusieurs ce fardeau immense, que d'en accabler un seul? C'est pourquoi le S. pape Gregoire écrivant à l'archevêque Augustin, avoit ordonné d'instituer douze évêques, dont celui d'Yorc seroit le métropolitain. Je voudrois que vous remplissiez ce nombre, avec le secours du roi: c'étoit Ceolulfe roi de Northumbre, prince très pieux. Bede continuë: Je sai que par la negligence des rois précedens, & leurs liberalitez inconsiderées, il n'est pas aisé de trouver un lieu vacant, pour ériger un évêché. C'est pourquoi j'estimerois à propos de prendre pour cet effet quelque monastere; & pour obvier à l'opposition de l'abbé & des moines, on pourroit leur permettre de choisir l'évêque d'entre eux, ou de le prendre dans le territoire qui feroit le nouveau diocese. Ce qui en rendra l'execution plus facile, c'est le nombre infini de lieux qui portent très-mal à propos le nom de monasteres, quoi qu'il n'y ait point d'observance monastique.

p. 55.

Greg. XII. epist. 15. Sup. l. XXXVI. n. 37.

Car vous savez que de purs séculiers sans aucune experience, ni aucune affection pour la vie reguliere,

p. 59.

donnent aux rois de l'argent,& en achetent des terres ſous prétexte d'y fonder des monaſteres; & en font aſſurer la proprieté à leurs heritiers, par des lettres des rois, confirmées par les évêques. Là ils vivent avec toute ſorte de licence, gardant leurs femmes & leurs enfans, & y raſſemblent, ſous le nom de moines ceux qui pour leur indocilité ſont chaſſez des vrais monaſteres,ou qu'ils en peuventdébaucher,ou qu'ils trouvent vagabonds : ou leurs vaſſaux, à qui ils donnent l'habit & ſe font promettre obéiſſance. Ils prétendent être tous enſemble abbez & gouverneurs de provinces, ou officiers du roi:& donnent à leurs femmes de ſemblables monaſteres à gouverner. Ce ſeroit donc un grand bien d'employer utilement ces terres occupées par des gens qui ne font que du ſcandale, & du moins ſont inutiles à l'égliſe & à l'état. Nous avons vû que dans le ſiécle précedent il y avoit en Eſpagne de ces faux monaſteres ſans diſcipline, dont S. Fructueux de Brague ſe plaignoit.

p. 57.

Sup. liv. XXXIX. n. 23.

Reg. S. Fruct.

c. 12. Bede dit que cet abus regnoit en Angleterre depuis environ trente ans:& continuant de donner ſes avis à

p. 60. l'évêque Egbert, il l'exhorte à faire inſtruire ſoigneu-

p. 64. ſement le peuple de la foi & des mœurs. D'enſeigner combien eſt ſalutaire la frequente communion, telle qu'elle ſe pratique en Italie, en Gaule, en Afrique, en Grece&par tout l'Orient.Mais ajoûte-t'il,les laïques de nôtre provincè ſont preſque tous ſi éloignez de cette devotion, que les plus pieux ne communient qu'à Noël, à l'Epiphanie & à Pâques : quoiqu'il y ait une infinité de perſonnes d'une vie très-pure, de tout âge & de tout ſexe, qui ſans aucune difficulté pour-

roient communier tous les dimanches, & les fêtes des apôtres & des martyrs, comme vous avez vû faire à Rome. Même les gens mariez le feroient volontiers, ſi on leur montroit les bornes de la continence; c'eſt-à dire, qu'ils doivent la garder en s'approchant des ſacremens.

La même année 735. mourut le venerable Bede ſi fameux par ſes écrits. Il naquit l'an 673. en Northumbre aux confins de l'Ecoſſe dans le territoire du double monaſtere de Viremouth & de Jarou. A l'âge de ſept ans ſes parens le mirent dans ce monaſtere pour y être élevé, & il demeura premierement à Viremouth ſous ſaint Benoît Biſcop, qui l'avoit fondé, puis ſous S. Ceolfrid à Jarou où il paſſa le reſte de ſes jours. Toute ſa vie fut employée à s'inſtruire dans les ſciences & méditer l'écriture ſainte ſans ſe diſpenſer des exercices reguliers, c'eſt-à-dire de la pſalmodie & du travail des mains, qui étoit en vigueur dans ce monaſtere. Sans en ſortir il apprit le latin, le grec, la verſification latine, l'aſtronomie, l'arithmetique en un mot toutes les ſciences. Il eut pour maître dans l'écriture ſainte entre-autres le moine Trumbert diſciple de S. Ceadda évêque de Lichfeld; il apprit le chant de Jean archidiacre de Rome amené en Angleterre par ſaint Benoît Biſcop. Bede eut auſſi pour maître des diſciples de S. Theodore de Cantorberi & de l'abbé Adrien. A l'âge de dix-neuf ans il fut ordonné diacre, quoique ſelon les canons il en fallût vingt-cinq; mais quelquefois le merite en faiſoit diſpenſer. A trente ans il fut ordonné prêtre l'an 702. & il reçut l'un & l'autre ordre par les mains de Jean alors évêque d'Hagulſtad & de-

Act. SS. Ben. to. 4. p. 534. 539.

Sup.

Sup. B. IV. hiſt. c. 3.

Sup.

Act. p. 555.

puis d'Yorc,& par le commandement de S. Ceolfrid ſon abbé, car le monaſtere de Jarou étoit dans le dioceſe d'Hagulſtad. Depuis que Bede fut prêtre il s'appliqua à écrire principalement ſur l'écriture ſainte. Il compoſa premierement ſa petite explication ſur l'épître de S. Jean, puis l'explication ſur l'apocalypſe, dédiée à Hubert ſurnommé Euſebe, depuis ſon abbé. Enſuite il commenta les actes des apôtres par l'ordre d'Acca, qui fut évêque d'Hagulſtad depuis l'an 709. Il expliqua enſuite l'évangile de ſaint Luc, puis les trente queſtions ſur les livres des rois à la priere de Northeme alors prêtre de Londres, & depuis archevêque de Cantorberi. Enſuite il donna le commentaire ſur Samuël, dont il commença le troiſiéme livre après la mort de l'abbé S. Ceolfrid, c'eſt-à-dire en 716. Il donna l'explication ſur ſaint Marc long-tems après celle de S. Luc; il en fit une ſur ſaint Paul, & ſur les épîtres canoniques, recuëillie avec un grand travail des écrits de ſaint Auguſtin. Il acheva le livre des ſix âges du monde la neuviéme année de l'empereur Leon Iſaurien, c'eſt-à-dire l'an 724.

Cet ouvrage de Bede lui attira des reproches de quelques ignorans qui le traitoient d'heretique, juſques à faire contre lui des chanſons: prétendant qu'il diſoit que N. S. ne s'étoit pas incarné dans le ſixiéme âge du monde. Le fondement de cette calomnie étoit que Bede préferant avec ſaint Jerôme l'original Hebreu à la verſion des ſeptante, comptoit moins de cinq mille ans juſques à la venuë de J. C. ainſi c'étoit la même objection des Juifs refutée environ quarante ans

auparavant par S. Julien de Tolede. Bede ſenſiblement allarmé de cette accuſation d'hereſie, écrivit une lettre apologetique à un moine nommé Plegoüin où il juſtifie doctement ſa Chronologie; & montre qu'il n'y a aucun fondement à l'opinion vulgaire qui couroit alors, que le monde devoit durer ſix mille ans. En un mot que l'on ne doit chercher par aucune conjecture le tems de la fin du monde que Dieu a voulu nous tenir caché.

Bede écrivit auſſi la vie des cinq abbez qui avoient gouvernez juſques alors les deux monaſteres de Viremouth & de Jarou: ſçavoir ſaint Benoît Biſcop, ſaint Ceolfrid, Eſtervin, Sigefrid & Vitbert, ce qui comprend l'hiſtoire de ces monaſteres.

L'hiſtoire eccleſiaſtique des Anglois fut un de ſes derniers ouvrages. Il y fut principalement excité & aidé par l'abbé Albin diſciple de ſaint Theodore & d'Adrien, qui étant très-inſtruit de tout ce qui regardoit l'égliſe de Cantorberi & les pays voiſins, en envoya de bons memoires à Bede par Northelme prêtre de Londres, qui lui rapporta encore pluſieurs choſes de vive voix. Northelme alla enſuite à Rome, & avec la permiſſion du pape Gregoire III. chercha dans les archives de l'égliſe, & en tira pluſieurs lettres de S. Gregoire & des autres papes, qu'il apporta à Bede pour les inſerer dans ſon hiſtoire. Daniel évêque de Vinceſtre lui fournit quelques memoires touchant l'hiſtoire eccleſiaſtique des provinces d'Oüeſſex & de Suſſex & de l'iſle de Oüict. Il apprit des moines de Leſtinguen la converſion

Epiſt. ad Reg. Ceol.

de Merce & d'Eſſex par le miniſtere des évêques Ceddi & Ceadda. L'abbé Eli l'inſtruiſit de l'hiſtoire d'Eſtangle. Pour celle de Northumbre ſon païs, il en ſçavoit beaucoup par lui-même, & apprit le reſte des moines de Lindisfarne & de pluſieurs autres perſonnes. C'eſt Bede qui rend ainſi compte de ſes auteurs au roi Ceodulfe à qui il dédie ſon hiſtoire. Elle eſt diviſée en cinq livres, dont le premier commence à l'entrée de Jules Ceſar dans la grande Bretagne, & finit à la mort de S. Gregoire: les quatre livres ſuivans contiennent tout ce qui étoit arrivé depuis, principalement touchant la religion; & j'en ai rapporté ce qui m'a ſemblé de plus remarquable.

Bede joignit à ſon hiſtoire un épitome ou abregé contenant les dattes des principaux faits, & finiſſant de même à l'an 731. car ce qui eſt au delà a été ajoûté depuis. Il le finit par un ſommaire de ſa vie, & un catalogue des ouvrages qu'il avoit publiez juſques à cette année, la cinquante-neuviéme de ſon âge. Ce ſont des explications ſur la plûpart des livres de l'écriture, tirées des ouvrages des peres, principalement de ſaint Auguſtin: des traitez du biſſexte & de l'équinoxe, par rapport aux compute ou calcul de la Pâque, qu'il avoit étudié avec ſoin, à cauſe de l'erreur des Bretons & des Irlandois. Un martyrologe, pluſieurs vies des Saints, ſon hiſtoire, & quelques autres ouvrages moins importans que nous avons pour la plûpart, mais on lui en attribuë pluſieurs qui ne ſont pas de lui. Il paſſa ſa vie dans une grande innocence & une ap-

plication continuelle à ſervir l'égliſe, ſoit en étudiant, ſoit en inſtruiſant par écrit & de vive voix : & mourut dans ſon monaſtere de Jarou l'an 735. âgé de ſoixante & trois ans. Un de ſes diſciples Cuthbert, depuis abbé de Jarou nous a laiſſé les circonſtances de ſa mort en cette maniere.

Environ quinze jours avant Pâque il fut attaqué *An.* 536. d'une grande difficulté de reſpirer, quoique ſans douleur. Il paſſa en joye & en actions de graces tout le tems qui reſtoit juſques à l'Aſcenſion, qui fut le vingt-ſixiéme de May, donnant tous les jours des leçons à ſes diſciples, & employant à chanter des pſeaumes le reſte du tems, même la plus grande partie de la nuit. Il diſoit ſouvent des paſſages de l'écriture convenables à l'état où il ſe trouvoit, & il en avoit traduit quelques endroits en vers Anglois. En ces derniers jours de ſa vie il travailloit à deux ouvrages, une traduction de l'évangile de ſaint Jean en Anglois & des extraits du livre des notes de ſaint Iſidore de Seville ; il en dicta encore le jour de l'Aſcenſion ; & à l'heure de none il dit à Cuthbert : J'ai quelque choſe de prix dans ma caſſette, du poivre, des mouchoirs, des parfums ; cours vite, & amene moi les prêtres de nôtre monaſtere, afin que je leur faſſe de petits preſens de ce que Dieu m'a donné. Il parla à chacun d'eux, les priant de celebrer des meſſes & de faire des prieres pour lui, puis il mourut étendu ſur le pavé de ſa cellule en chantant *Gloria Patri*, plein de confiance & de joye. L'égliſe honore la memoire de Bede le

Martyr. R. 27. May.

vingt-ſeptiéme de May, & les anciens n'ont point fait difficulté de lui donner le nom de ſaint. Depuis on lui a attribué particulierement le titre de venerable, dont on ne voit pas d'autre raiſon ſinon que l'on qualifioit ainſi les plus ſaints moines. Ses ouvrages furent fort eſtimez dès ſon tems ; & peu après ſa mort ſaint Boniface les demanda à Egbert archevêque d'Yorc, à Hubert, & enſuite à Cuthbert abbé de Jarou, comme lui devant être fort utiles dans ſa miſſion.

V. Mabill. to. 3. act. p. 554. n. 25. Bonif. ep. 8. 85. p. 150.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 174.

Ceolulfe roi de Northumbre à qui Bede avoit dedié ſon hiſtoire profita tellement de cet ouvrage, que l'an 737. il quitta ſon royaume qu'il gouvernoit depuis neuf ans, & embraſſa la vie monaſtique à Lindisfarne ſous la conduite de ſaint Cuthbert. Il porta dans ce monaſtere ſes treſors, & lui donna pluſieurs terres, mais il en affoiblit un peu l'obſervance, car de ſon tems on permit l'uſage du vin & de la biere, au lieu qu'auparavant on n'y bûvoit que de l'eau ou du lait. Il vécut vingt-deux ans dans le monaſtere, & mourut comme l'on croit l'an 760. le quinziéme de Janvier, & eſt honoré comme ſaint.

XIII. Saraſins en France.

L'égliſe de France étoit alors affligée par les incurſions des Arabes Muſulmans, car ayant ſoûmis l'Eſpagne, ils ſe rendirent maîtres auſſi de ce que les Goths poſſedoient au deçà des Pyrennées Dès l'an 719. Ere 757. ils prirent Narbonne, & y mirent garniſon, conduits par Zama qui les commandoit pour le calife Yeſid. L'an 721. neuf ans après leur entrée en Eſpagne, Zama aſſiegea Toulouſe, mais elle

Iſid. Hiſpalens p. 15.

elle fut ſecouruë par Eude duc d'Aquitaine, Zama tué & les Muſulmans mis en fuite. Ils revinrent en 725. avec plus de ſuccès, ſous la conduite d'Abderame & firent quelques conquêtes. Toutefois ils furent encore repouſſez par les François ſous la conduite d'Eude, & en un ſeul jour il y en eut trois cens ſoixante-quinze mille de tuez, comme portoit ſa lettre au pape Gregoire II. Elle ajoûtoit qu'il n'étoit mort dans ce combat que quinze cens François, qu'Eude avoit diſtribué à ſon armée trois éponges, que le pape lui avoit envoyées l'année precedente de celles qui ſervoient à ſa table ; qu'elles avoient été partagées en petits morceaux ſur le point de la bataille, & qu'aucun de ceux qui en avoient reçû n'avoit été bleſſé. Après cette victoire Albi, Rodés & Caſtres furent repriſes ſur les Sarraſins. Car c'eſt ainſi que nos auteurs appellent d'ordinaire les Muſulmans. Quelques-uns toutefois en ce tems-là les nommoient Vandales, parce qu'ils en avoient pris la place ; & de là vient que les Arabes eux-mêmes nomment l'Eſpagne Andalous : nom qui eſt reſté à une des dernieres provinces qu'ils ont occupée.

Roderic. hiſt. Arab. c. 11. *Annal. Nazar. & Patau. Coint.*

Ann. 725. *n.* 8.

Anaſt. in Gr. I. V. Coint. an. 725 *n.* 16. *&c.*

Les Sarraſins firent un dernier effort ſur la France en 732. ſous la conduite du même Abderame, qui l'année précedente avoit paſſé le Rône & pris Arles. D'un côté ils s'avancerent le long du Rône & de la Saone juſques à la riviere d'Yone, & prirent Avignon, Viviers, Valence, brûlerent les monaſteres de Grigni, ruinerent celui de l'iſle-barbe, & grand nombre d'égliſes : prirent Lyon, Mâ-

Roderic. Arab. c. 13.

Coint an. 732. *n.* 21. 22. *&c.*

Ado cher. an.

Sub. liv. XIX. *n.* 39.

Vita S. Ebb. tom. 3. act. B. Chr. S. Pet. vivi spicil. to. 2. p. 707.

con, Châlons, Besançon, Beaune, Dijon & Auxerre. Enfin ils assiegerent Sens, mais l'évêque Ebbon fit avec les siens une sortie si vigoureuse, qu'il les repoussa & les mit en fuite. Ainsi leurs progrès furent arrêtez de côté-là. Saint Ebbon avoit été moine, puis abbé de saint Pierre le Vif. Il succeda à Geric dans le siege de Sens; & après cette victoire sur les Sarrasins, il se retira, & finit ses jours en solitude.

Ann. ap. Coint. an. 731. n. 2.

A gauche Abderame en personne attaqua l'Aquitaine, se fiant à la division qui étoit entre les Francs. Car Charles Martel y étoit venu l'an 731. pour faire la guerre à Eude, qui avoit peine à souffrir son autorité. Abderame entra donc l'année suivante dans cette province desolée, & d'abord ayant passé la Garonne, il ruina la ville de Bearne, aujourd'hui Lescar, Oleron & Auch. Il prit Aire, Dax & Lapurde, que l'on croit être Bayonne. Il ravagea le païs de Comminge & de Bigorre. Abderame avoit sans doute grand interêt d'être maître de ce païs, & des passages des Pyrennées, pour empêcher les François d'aller au secours des restes des Goths, qui se maintenoient indépendans dans les montagnes d'Asturie. Après la Gascogne les Sarrasins prennent Bordeaux; dont ils brulent les égliſes. Ils passent la Garonne & la Dordogne, & défont en bataille Eude, qui vouloit s'opposer à eux. Rien ne leur resiste: ils prennent Agen, Perigueux, Saintes, & enfin Poitiers: où ils brûlent l'égliſe de saint Hilaire; & menaçoient de traiter de même saint Martin de Tours.

Roder. Arab. c. 12. Coint. an. 732. n. 48. v. Vales. notit. Gall.

Contin. 2. Fred. c. 108.

AN. 732.

Alors Charles Martel oubliant sa querelle particuliere pour l'interêt public vint au secours d'Eude, & leurs troupes étant jointes, ils se trouverent en presence des Sarrasins. Sept jours se passerent en escarmouches, enfin ils en vinrent en une bataille generale où les François plus grands & plus forts que les Arabes les firent plier en un moment. Abderame fut tué lui-même, & la nuit termina le combat. Le lendemain les François voyant le camp des ennemis sur pied, & leurs tentes toutes dressées, les envoyerent reconnoître, croyant qu'ils vouloient recommencer la bataille, mais il ne s'y trouva plus personne. Toutefois craignant quelque embuscade, ils ne les poursuivirent point, & se contenterent de piller leur camp. Cette fameuse bataille se donna près de Poitiers un samedi au mois d'Octobre 730. Quelques-uns, même des anciens, l'ont mal confonduë avec celle où Eude remporta seul une si grande victoire sur les Sarrasins en 725.

Isid. Pac. p. 18 Roder. Arab. c 11.

Paul. diac. VI. c. 46. Ann. Fuld. an. 725.

XIV. Martyrs par les Sarrasins.

Contin. 2. Fredog. c. 109. Coint. an. 732.

La victoire de Charles arrêta les progrès des Sarrasins, & peu après il reprit sur eux tout ce qu'ils avoient pris dans les Gaules. Mais les églises se sentirent long-tems de leurs ravages. On ignore la suite des évêques de la plûpart des villes qu'ils avoient occupées; & dans les catalogues qui en restent on trouve des vuides considerables, depuis la fin du septiéme siecle jusques au neuviéme On compte plusieurs martyrs en ces diverses incursions des Sarrasins. Saint Theofred étoit abbé de Carmeri, ou Monastier en Velay dans le diocese du Puy, lorsqu'ils inonderent ces provinces. Il avertit

Acta. SS. Ben. tom. 3. p. 482.

ſes moines que les ennemis viendroient dans deux jours les attaquer ; & leur ordonna de ſe retirer dans la forêt prochaine , avec tout ce qu'ils pourroient emporter. Pour lui il crut ne devoir pas abandonner l'égliſe qui lui avoit été confiée. Etant demeuré ſeul il ſe proſterna devant la porte de l'égliſe dédiée à ſaint Pierre, & y demeura en priere. Les barbares irritez de ce que les moines leur étoient échapez avec ce qu'ils avoient de plus précieux , voulurent obliger l'abbé à les découvrir ; & comme il le refuſa, ils le chargerent de coups , & le laiſſerent demi-mort. Le lendemain qui étoit leur grande fête, ils ſe préparoient à faire un ſacrifice, le ſaint Abbé ramaſſa ſes forces , & s'approcha d'eux pour leur faire des reproches de leur impieté. Ils en furent d'autant plus ſurpris, qu'ils le croyoient mort ; & celui qui préſidoit au ſacrifice lui jetta à la tête une groſſe pierre, dont il le bleſſa mortellement. Après que les Sarraſins ſe furent retirez, les moines le trouverent étendu par terre, & le porterent dans ſa cellulle , où il vêcut encore ſix ou ſept jours. Il eſt honoré comme martyr le dix-neuviéme d'Octobre, & connu du peuple ſous le nom de ſaint Chafre. On rapporte ſa mort à l'an 728. & à une des premieres irruptions des Sarraſins.

Martyr. Ben.

Mais on rapporte à celle de l'an 731. le martyre de ſaint Porcaire abbé de Lerins. C'étoit le ſecond du nom, car le premier dont ſaint Ceſaire d'Arles fut diſciple, vivoit deux cens ans auparavant. Celui-ci gouvernoit au moins cinq cens moines , quand les Sarraſins après avoir pris Arles, & défait les François

Acta SS. Ben. to. 3. p. 525. Sur. 12. Aug. Sup. liv. XXXI. n. 2.

se répandirent dans la province voisine. Saint Porcaire ayant eu revelation de la ruine de son monastere, exhorta ses disciples à souffrir constamment les tourmens. Il cacha les reliques de son église, fit embarquer seize enfans & trente six jeunes moines, & les envoya en Italie. Voyant deux de ses moines Colomb & Eleuthere plus épouvantez que les autres, il les fit cacher dans une grotte sur le bord de la mer. Les autres demeurerent auprès de lui, & se preparerent à la mort par la priere & la sainte communion. *Chronol. Livien.*

Les Sarrasins trouvant l'isle sans défense y entrerent aisément. Ils firent prisonniers les cinq cens moines, separerent les vieillards, & les tourmenterent les premiers pour intimider les autres, à qui ils faisoient de grandes promesses, s'ils vouloient embrasser leur religion. Mais les trouvant fermes, ils les firent tous mourir en diverses manieres; & en garderent seulement quatre jeunes forts & bienfaits, qu'ils enfermerent dans le vaisseau de leur capitaine. Colomb condamnant sa timidité sortit de la grotte, & fut aussi-tôt tué avec les autres. Les Sarrasins ayant abattu les églises, & rasé tous les bâtimens, s'embarquerent, & arriverent à Agat en Provence où les quatre moines ayant trouvé moyen de descendre du vaisseau, se sauverent par les bois, & arriverent à Arluc pendant la nuit. Y ayant trouvé une barque, ils repasserent à Lerins; & le matin ils trouverent les corps de leurs freres massacrez, & déchirez de coups. Aux cris que leur fit jetter ce triste spectacle, Eleuthere sortit de sa caverne; &

AN. 732.

après avoir mêlé ſes larmes avec les leurs, ils enterrerent les morts. Enſuite ils allerent en Italie chercher ceux que ſaint Porcaire y avoit envoyez; & étant revenus à Lerins, ils reparerent le monaſtere dont Eleuthere prit la conduite. L'égliſe fait memoire de ces martyrs, c'eſt à-dire, de ſaint Porcaire & des cinq cens moines, le jour de leur mort douziéme d'Aouſt. Quelques-uns la rapportent à une autre incurſion des Sarraſins arrivée en 739.

Martyr. R. 12. Aug. Coint. an. 739. n. 14.

to. 2. act. SS. Ben. p. 485.

Dans le territoire de Vienne pluſieurs des moines & des autres habitans furent tuez par les Sarraſins, pluſieurs mis en fuite, les égliſes brûlées, tout ravagé, ſuivant la prédiction de l'abbé ſaint Clair, mort vers l'an 660. ſoixante & dix ans auparavant. A Luxeu l'abbé Mellin ou Milet fut tué avec ſes moines: le monaſtere demeura quinze ans ſans abbé, & la pſalmodie perpetuelle y ceſſa. Le monaſtere de Beſe fut auſſi ruiné par les Sarraſins dans l'incurſion de l'an 731. A ſaint Seine près de Dijon, ils tuerent deux moines, Altigien & Hilarin, honorez comme martyrs dans ce monaſtere le vingt-troiſiéme d'Août. Il eſt remarquable que tous ces martyrs ſe rencontrerent dans le même mois & ſur la même route; ce qui fait croire qu'ils ſont de la même année & de la même incurſion.

Haeſten Catalog. abb. Lux.

Chr. Beſu. to. 1. ſpic. p. 527. Acta SS Ben. to. 3. p. 527.

XV. Autres ſaints de France.

Vita S. Pard. to. 3. p. 578.

Les Sarraſins ayant été défaits par Charles Martel au mois d'Octobre 732. firent encore de grands ravages à leur retour, tuant tous les Chrétiens qu'ils rencontroient, & brûlant les monaſteres & les lieux ſaints. Saint Pardulfe ou Pardoux étoit alors abbé de Gueret capitale de la Marche. Le bruit courant

qu'ils viendroient auſſi à ſon monaſtere, il dit à ſes moines : Mes enfans, s'ils viennent à la porte de cette maiſon, donnez-leur à boire & à manger, car ils ſont fatiguez du chemin. Les moines preparerent un chariot couvert, & le lui amenerent, pour le conduire en ſûreté dans les lieux deſerts : mais le ſaint homme declare que de ſa vie il ne ſortiroit point du monaſtere. Tous les moines s'enfuirent & il demeura ſeul avec un courage intrepide. Seulement un ſerviteur nommé Eufraſius ſe cacha pour voir ce qui arriveroit. Comme il apperçut les ennemis de loin, il courut dire au ſaint abbé : Mon pere, ne ceſſez point de prier, ils ſont près de la porte.

Saint Pardoux ſe proſterna, & dit : Seigneur, diſſipez cette nation qui aime la guerre, & ne permettez pas qu'elle entre aujourd'hui dans la porte de ce monaſtere. Ils s'arrêterent tout d'un coup ; & après avoir long-tems parlé enſemble en leur langue, ils continuerent leur chemin. Saint Pardoux étoit celebre par l'auſterité de ſa vie & ſes miracles : il fut le premier abbé de ce monaſtere de Gueret ; & mourut cinq ans après en 737. le dimanche ſixiéme d'Octobre. Ses reliques ſont au prieuré d'Arnac près de Pompadour.

Ce fut, comme l'on croit, cette même année 732. & au retour de cette victoire ſur les Sarraſins, que Charles Martel exila ſaint Eucher évêque d'Orleans. Ce Saint étoit natif de la ville même, mais il avoit été moine à Jumiege, & en fut tiré malgré lui pour ſucceder à Savane ſon oncle. Il y avoit ſeize ans qu'il gouvernoit ce dioceſe avec grand ſuccès, s'attirant

Vita to. 3. act. SS. Ben. p. 596. Boll. 20 Febr. to. 5. p. 208.

l'affection de tout le monde, quand, quelques envieux le rendirent ſuſpect à Charles, lui & toute ſa famille. On croit que le ſujet fut le zele avec lequel ſaint Eucher s'oppoſoit aux uſurpations des biens de l'égliſe que Charles donnoit ſouvent à des laïques, pour fournir à la dépenſe de diverſes guerres qu'il eut à ſoûtenir, particulierement contre les Sarraſins. Quoiqu'il en ſoit, Charles paſſant à Orleans pour retourner à Paris, ordonna à l'évêque Eucher de le ſuivre ; & l'envoya enſuite à Cologne avec tous ſes parens. Le ſaint évêque rendit graces à Dieu de tout; & ſe fit tellement aimer des évêques, du clergé & du peuple, qu'il diſpoſoit comme il vouloit de leurs biens. Charles en étant averti, craignit qu'il ne formât un parti contre lui : c'eſt pourquoi il l'envoya ſecrettement dans le païs nommé alors Haſbanie, à preſent Haſpengau, avec ordre au duc Robert de le garder. Mais Eucher ayant auſſi gagné les bonnes graces de ce duc, il faiſoit de ſes biens tout ce qu'il vouloit, ſoit pour les pauvres, ſoit pour les moines. Il obtint de lui la permiſſion de ſe retirer dans le monaſtere de Sarcing fondé par ſaint Trudon ou ſaint Tron, mort environ trente-cinq ans auparavant. Saint Eucher y finit ſes jours la ſixiéme année de ſon exil, c'eſt à-dire, l'an 738. le vingtiéme de Fevrier, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire.

Martyr. R. 10. Febr.

XVI. Concile de Rome pour les images.

Le mépris que l'empereur avoit fait des lettres du pape Gregoire III. & la maniere dont il avoit traité le prêtre George ſon legat, l'obligerent à aſſembler un concile à Rome l'an 732, comme l'on croit

Anaſt. in Greg. III. Sup. n. §. 9.

croit, dans l'égliſe de S. Pierre. Il s'y trouva quatre-vingt-treize évêques, dont les principaux étoient, outre le pape, Antoine archevêque de Grade, & Jean évêque de Ravenne. Les prêtres, les diacres & tout le clergé de Rome y aſſiſtoient, avec les nobles, les conſuls & le reſte du peuple. En ce concile il fut ordonné que quiconque mépriſeroit l'uſage de l'égliſe, touchant la veneration des ſaintes images, quiconque les ôteroit, les détruiroit, les profaneroit ou en parleroit avec mépris, ſeroit privé du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, & ſeparé de la communion de l'égliſe. Ce decret fut ſouſcrit ſolemnellement par tous ceux qui aſſiſtoient au concile; & on y joignit les autoritez des papes précedens. Enſuite le pape envoya par Conſtantin défenſeur, des lettres à l'empereur Leon, qui furent retenuës comme les precedentes, & le porteur Conſtantin mis en une étroite priſon, où il demeura près d'un an. Puis on lui ôta les lettres de force, & après l'avoir menacé & maltraité, on le renvoya. Toute l'Italie en corps envoya une requête à l'empereur pour le rétabliſſement des images: mais elle fut auſſi ôtée à ceux qui en étoient chargez, par le patrice Sergius gouverneur de Sicile; on les retint huit mois, & on les renvoya honteuſement. Le pape ne laiſſa pas d'écrire encore ſur ce ſujet, tant à l'empereur qu'au patriarche Anaſtaſe; & envoya à C. P. par le défenſeur Pierre, ces lettres qui furent auſſi ſans effet.

XVII. Perſecution à cauſe des images.

Au contraire l'empereur Leon irrité contre le pape & contre l'Italie revoltée, arma une grande flotte qu'il y envoya: mais elle fit naufrage dans la mer

Theopha. an. 16. p. 343.

Adriatique. Sa fureur en augmenta : il hauſſa du tiers la capitation de Calabre & de Sicile , faiſant tenir regiſtre de tous les enfans mâles qui naiſſoient ; & il confiſqua dans les terres de ſon obéiſſance les patrimoines de ſaint Pierre de Rome montant à trois talens d'or & demi qui font 224000. livres. En Orient il perſecuta violemment ceux qui ſoutenoient l'honneur des ſaintes images : mais il ne les faiſoit pas mourir , de peur qu'ils ne fuſſent honorez comme martyrs. Il ſe contentoit ordinairement de les bannir , après les avoir empriſonnez & tourmentez. Les Grecs n'ont pas laiſſé de conſerver la memoire de ceux qui ſouffrirent dans cette perſecution des Iconoclaſtes ; & on les trouve la plûpart dans le menologe de l'empereur Baſile. Mais il n'eſt pas toûjours aiſé de diſcerner ſous quel empereur ils ont ſouffert ; & on a quelquefois confondu Leon Iſaurien avec Leon Armenien , qui ne regna que dans le ſiécle ſuivant.

to. 6. Ital. ſacr. to. Caniſ.

XVIII. S. Jean Damaſe écrit pour les images.

Sinax. Baſil. ap. Boll. 6. May. p. 209.

Il y avoit en Orient un grand défenſeur des ſaintes images , mais il étoit hors de la puiſſance de l'empereur. C'étoit Jean né à Damas d'une famille illuſtre & chrétienne, & d'un pere vertueux qui le fit inſtruire dans toutes les ſciences profanes , & dans les ſaintes lettres. Enſuite il renonça aux richeſſes de ſon pere, & ſe fit moine avec Coſme depuis évêque de Majume. Ils entrerent tous deux dans le monaſtere de ſaint Sabas près de Jeruſalem, & Jean y paſſa ſa vie. Il fut ſurnommé Manſour & Chryſorroas : le premier nom ſignifie Racheté , le ſecond Fleuve d'or ; & c'eſt le nom grec d'un des

8. Gr.

fleuves qui paſſent à Damas. On l'attribua à Jean pour ſon éloquence : mais il eſt plus connu parmi nous ſous le nom de Damaſcene. *Theoph. an. 2. Copr. p. 350.*

Quand il eut appris l'ordre que l'empereur Leon avoit donné en 730. contre les ſaintes images, il écrivit pour leur défenſe un premier diſcours, qui commence par ces paroles convenables à l'humilité de la profeſſion monaſtique : Je devois plûtôt, connoiſſant mon indignité, garder un perpetuel ſilence, & me contenter de confeſſer à Dieu mes pechez. Mais voyant l'égliſe fondée ſur la pierre, agitée d'une violente tempête, je ne crois pas devoir me taire, parce que je crains Dieu plus que je ne crains l'empereur. Au contraire, c'eſt ce qui m'excite : car l'autorité des princes eſt d'un grand poids pour ſeduire les ſujets. Il y en a peu qui mépriſent leurs commandemens injuſtes, & qui conſiderent que les rois de la terre ſont ſoumis au roi celeſte, & doivent obéir aux loix. Il met pour fondement de ſon diſcours que l'égliſe ne peut errer, & qu'il n'eſt pas permis de la ſoupçonner d'un abus auſſi groſſier que l'idolâtrie : puis entrant en matiere.

Je ſçai, dit-il, que celui qui ne ment point a dit : Tu n'auras point de dieux étrangers, & tu ne te feras point de ſculpture ni d'images de ce qui eſt au ciel ou ſur la terre. Auſſi je n'adore qu'un ſeul Dieu, & je n'attribuë qu'à lui ſeul le culte de latrie. Je n'adore point la creature : mais le Createur qui s'eſt fait creature pour être ſemblable à moi. J'adore avec ce grand roi le corps qui eſt pour ainſi dire, ſa pourpre. J'oſe faire une image de Dieu inviſible,

non en tant qu'il eſt viſible, mais en tant qu'il s'eſt rendu viſible pour nous. Mais Dieu a dit par Moïſe: Tu ne feras point d'images. Apprenez comment Moïſe l'explique lui-même dans le Deuteronome: Le Seigneur nous a parlé du milieu du feu: vous n'avez vû aucune image, vous avez ſeulement oüi ſa voix: de peur qu'en regardant le ciel, & voyant le ſoleil, la lune & les étoiles, vous ne vous laiſſiez ſeduire pour les adorer & les ſervir. Voyez-vous que ſon deſſein n'eſt que de vous détourner d'adorer la creature au lieu du Createur, & d'attribuer à quelque autre qu'à lui le culte de lâtrie. Ce precepte étoit donc pour les Juifs enclins à l'idolâtrie: mais pour nous à qui il eſt donné de connoître parfaitement la nature divine, qui avons paſſé l'enfance, nous ſçavons ce qu'il eſt poſſible, & ce qu'il eſt impoſſible de repreſenter par des images. Comment pourroit-on faire une image de celui qui n'a ni figure, ni bornes? ou peindre par des couleurs celui qui n'a point de corps? Mais depuis qu'il s'eſt fait homme, vous pouvez faire l'image de ſa forme humaine. Vous pouvez peindre ſa naiſſance de la Vierge, ſon baptême dans le Jourdain, ſa Transfiguration ſur le Thabor, ſes tourmens, ſa croix, ſa ſepulture, ſa Reſurrection, ſon Aſcenſion. Exprimez tout cela par les couleurs, auſſi bien que par les paroles. Ne craignez rien.

Deut. VI. 14.

Il explique enſuite les differentes ſignifications du mot d'image & du mot d'adoration. Le Fils de Dieu eſt l'image vivante du pere. Les idées de Dieu ſont les images des choſes qu'il veut faire.

Les choſes ſenſibles ſont des images des choſes inſenſibles ; ainſi l'écriture pour s'accommoder à nôtre foibleſſe attribuë quelquefois à Dieu & aux Anges des figures corporelles. Ainſi pour repreſenter la Trinité, nous employons la comparaiſon du ſoleil, de ſa lumiere & de ſon rayon : de la ſource & du ruiſſeau. Nous appellons encore image le ſigne des choſes futures : ainſi l'arche d'alliance, la verge d'Aaron, & l'urne de la manne ſignifioient la ſainte Vierge : le ſerpent d'airain ſignifioit Jeſus-Chriſt en croix : la mer & la nuée ſignifioient le baptême. On nomme encore images, ce qui conſerve la memoire des choſes paſſées ; ſoit par les lettres, comme quand Dieu écrivit ſa loi ſur des tables, & ordonna d'écrire la vie des hommes qui lui étoient chers : ſoit par d'autres monumens ſenſibles, comme l'urne & la verge qu'il fit garder dans l'arche. Otez donc toutes ſortes d'images, & déclarez-vous contre celui qui les a fait faire, ou recevez-les toutes chacune comme il lui convient.

L'adoration ſe prend en deux manieres. Il y a celle que nous rendons à Dieu ſeul adorable par ſa nature, & qui s'appelle latrie : il y en a une autre que nous rendons à cauſe de Dieu à ſes amis & à ſes ſerviteurs : comme quand Joſue & David adorerent des anges, ou aux lieux & aux choſes conſacrées à Dieu, ou aux princes qu'il a établis. Comme quand Jacob adora Eſaü ſon frere aîné, & quand Joſeph fut adoré par ſes freres. Il y a auſſi une adoration, qui n'eſt qu'un honneur rendu reciproquement, comme entre Abraham & les enfans d'Emor. Otez

Geneſ. XXXIII.

Geneſ. XLVI.

donc toute adoration, ou recevez-les toutes dans
Gen. XXIII. les occasions convenables.

N'est-ce pas un seul Dieu & un seul legislateur ? Pourquoi donc ordonne-t'il des choses contraires ? Pourquoi fait-il couvrir le propitiatoire de cherubins faits de mains d'hommes ? L'arche, l'urne & le propitiatoire, ne sont-ce pas les ouvrages des hommes, faits selon vous d'une matiere vile ? Le tabernacle tout entier n'est-il pas, comme dit l'apôtre, la copie & l'ombre des choses celestes ? La même loi qui défend les images, ordonne donc de faire des images ; Et ensuite.

Hebr. VIII. 5.

Le bois sacré de la croix est-il pas matiere ? Et le lieu du calvaire & la pierre du saint sepulchre, source de nôtre resurrection : & les lettres dont les évangiles sont écrits ; & la sainte table, & l'or & l'argent dont on fait les croix & les vases sacrez ; enfin le corps & le sang de Nôtre-Seigneur. Tout cela n'est-il pas materiel ? Otez-donc le culte & la veneration de toutes ces choses, ou convenez que l'on peut honorer les images de Dieu incarné & de ses amis. On voit ici combien de choses sensibles les Iconoclastes respectoient encore.

Saint Jean Damascene ajoûte : Si c'est pour obéir à la loi que vous voulez ôter les images, vous pouvez aussi recevoir le sabat & la circoncision. Mais sçachez que si vous observez la loi, Jesus-Christ ne
Gal. V. 2. vous profitera de rien : Et ensuite : ils disent, contentez-vous de faire l'image de Jesus-Christ, & de sa mere. Quelle absurdité ? Ne voyez-vous pas que vous vous déclarez ouvertement ennemis des Saints

puiſque vous ne deſaprouvez pas leurs images, mais les honneurs qu'on leur rend ? Et enſuite : Le temple deSalomon étoit orné tout à l'entour de cherubins, de palmes, de grenades, de bœufs, de lions. N'eſt-il pas plus décent d'orner les murailles de la maiſon de Dieu d'images des Saints, que d'animaux ſans raiſon ? Nous ne voulons pas peindre Jeſus-Chriſt, ſans les ſaints qui compoſent ſa cour. Que l'empereur de la terre ſe dépoüille de la ſienne avant que de dépoüiller ſon maître. Et enſuite : Autrefois on ne bâtiſſoit point de temples aux hommes, & on ne celebroit point la mort des juſtes par la joye, mais par les larmes : au contraire celui qui avoit touché un mort, fut-ce le corps de Moïſe, étoit reputé immonde. Otez donc les fêtes inſtituées en l'honneur des Saints, contre les maximes de l'ancienne loi, ou recevez leurs images, que vous pretendez être contraires à la loi. Mais vous ne pouvez abolir ces fêtes établies par les apôtres & les peres. Car depuis l'incarnation du verbe, nous ſommes vraïement ſanctifiez, delivrez par ſes ſouffrances, immortels par ſa reſurrection. Depuis ce tems nous honorons la mort des Saints par la joye, & non par le deüil. Et enſuite : L'ombre ou la ceinture des apôtres guériſſoit les malades, & chaſſoit les demons : pourquoi leur image ne ſera-t'elle pas honorée ? Ou n'adorez rien de materiel, ou ne ſoyez point novateur, & n'ébranlez pas les bornes éternelles plantées par vos peres, qui ont établi les uſages de l'égliſe, non ſeulement par leurs écrits, mais par la tradition. Ici ſaint Jean Damaſcene rapporte

3. *Reg.* VI. 29.

Num. XIX. 11.

S. *Basil. de Spicil. c.* 27. *Sup. liv.* XVI. *n.* 13. 2. *Thess.* II. 14

le fameux passage de saint Basile tiré de son livre du Saint-Esprit & celui de saint Paul : Demeurez fermes, & conservez les traditions que vous avez reçûës de nous soit de vive voix, soit par lettres.

Sup. liv. XIX. *n.* 44.

Ensuite il répond à l'objection tirée de saint Epiphane, qui déchira un rideau où étoit peinte une image. Saint Jean Damascene dit premierement que cet écrit n'est peut-être pas de saint Epiphane, ensuite qu'il a pû en user ainsi pour corriger quelques abus ; comme saint Athanase ordonna d'enterrer les reliques des Saints, pour abolir la mauvaise coûtume des Egyptiens, qui gardoient leurs morts sur des lits. Car que saint Epiphane n'ait pas prétendu abolir les images, on le voit par son église, qui en est encore à present ornée. Enfin son autorité seule ne prévaudroit pas à celle de toute l'église.

Saint Jean Damascene rapporte à la fin de ce discours plusieurs passages des peres en faveur du culte des images. Premierement de saint Denys qu'on appelle vulgairement l'Areopagite : puis de S. Basile, de S. Grégoire de Nysse, qui doit avoit été touché jusques aux larmes, de la peinture du sacrifice d'Abraham : de saint Jean Chrisostome : de Leon évêque de Naples en Chipre, & sur ce dernier il ajoûte : Quel est le meilleur interprete de saint Epiphane, ce saint évêque qui a prêché dans la même isle de Chipre, ou ceux qui parlent selon leur sens particulier ? Et ensuite, il y a eu plusieurs évêques, & plusieurs empereurs Chrétiens, distinguez par leur pieté, leur doctrine & leur sainte vie ; on a tenu plusieurs conciles, d'où vient que personne n'a condamné

damné le culte des images? Nous ne ſouffrirons pas qu'il paroiſſe que nous ayons eu divers ſentimens, & varié ſelon le tems: de peur que les infideles ne regardent notre foi comme un jeu & une raillerie. Nous n'obéirons point à l'ordre de l'empereur, qui veut renverſer la coûtume de nos peres. Les princes pieux ne prétendent pas abolir les uſages de l'égliſe. Ce n'eſt pas agir en pere, mais en voleur, que de commander avec violence, au lieu de perſuader par raiſon: témoin le ſecond concile d'Epheſe, que l'on appelle encore le brigandage. Ce n'eſt pas aux princes qu'il appartient de décider ſur ces matieres, mais aux conciles. Ce n'eſt pas aux princes, c'eſt aux apôtres & à leurs ſucceſſeurs que Jeſus-Chriſt a donné la puiſſance de lier & de délier: Quand ce ſeroit un ange, dit ſaint Paul, qui vous prêcheroit un autre évangile, que celui que vous avez reçû. N'ajoutons pas le reſte, pour leur donner lieu par notre douceur de changer de ſentiment. Que ſi, ce qu'à Dieu ne plaiſe, ils perſiſtent opiniâtrement dans leur erreur, alors nous prononcerons ce qui ſuit, c'eſt-à-dire, l'Anathême. Ces paroles font croire, que ce diſcours fut publié incontinent après l'édit de l'empereur Leon contre les images, c'eſt-à-dire, l'an 730. avant que l'on eût appris en Paleſtine l'exil du patriarche ſaint Germain, dont il n'eſt parlé que dans le diſcours ſuivant.

Sup. liv. XXVII. *n.* 38.

Gal. I. 8.

XIX. Second & troiſiéme diſcours.

Au commencement du ſecond diſcours, ſaint Jean Damaſcene ſe reconnoît obligé de parler, pour ſoutenir la verité, parce qu'il a reçu le talent de la parole? c'eſt-à-dire, la commiſſion de parler dans

l'égliſe, ce qui ſemble marquer que dès-lors il étoit prêtre. Il ajoûte que quelques enfans de l'égliſe l'ont engagé à compoſer ce ſecond diſcours, parce que pluſieurs n'entendoient pas bien le premier. Il marque les divers artifices du démon pour ſéduire les hommes: l'athéiſme, l'idolâtrie, les heréſies. Maintenant, ajoûte-t-il, ce même impoſteur qui a fait adorer autrefois juſques aux images des bêtes, non-ſeulement aux Gentils, mais aux Iſraëlites, prend une autre forme pour troubler la paix de l'égliſe; car il s'eſt élevé des gens qui diſent que les merveilles que Jeſus-Chriſt a operées pour notre ſalut, & les combats que les ſaints ont rendus contre le démon, ne doivent pas nous être propoſez dans des images, pour les admirer, les honorer, les imiter; il declare encore qu'il ne veut pas prononcer anathême contre les auteurs de cette erreur, parce qu'il attend leur correction. Il employe les mêmes preuves que dans le premier diſcours; mais pour expliquer les paroles de la loi qui ſemblent condamner les images, il ajoûte: Il faut examiner l'intention pour connoître la verité d'un diſcours. Dans l'évangile il eſt parlé des tenebres, de Satan, de l'enfer: nous ne laiſſons pas de le recevoir avec le reſpect & l'adoration convenable: mais nous rejettons avec horreur les écrits des Manichéens & des autres heréтiques, quoiqu'ils contiennent le nom de Dieu. Ainſi quand il s'agit des images il faut voir l'intention de celui qui en parle.

Il inſiſte ainſi ſur la difference des deux puiſſances, la ſpirituelle & la temporelle. Jeſus-Chriſt,

dit ſaint Paul, a établi dans ſon égliſe des apôtres, des prophetes, des paſteurs, & des docteurs; il ne dit pas des empereurs, ce ne ſont pas les rois qui vous ont parlé de la part de Dieu, mais les apôtres & les prophetes. 1. Cor 12. 28.

Le gouvernement politique appartient aux empereurs; le gouvernement de l'égliſe aux paſteurs & aux docteurs. Cette violence, mes freres, eſt un brigandage. Saül déchira le manteau de Samüel, & perdit ſon royaume. Jezabel perſecuta Elie, & fut mangée des chiens: Herode fit mourir ſaint Jean, & mourut rongé de vers. Et maintenant on vient d'envoyer en exil le bienheureux Germain & pluſieurs autres peres, dont nous ne ſçavons pas les noms, n'eſt-ce pas un brigandage? Et enſuite s'adreſſant à l'empereur: Nous vous obéiſſons, Seigneur, en ce qui regarde la vie civile, comme les tributs & les impoſitions; mais dans les matieres eccleſiaſtiques nous reconnoiſſons nos paſteurs. Les chrétiens d'Orient regardoient encore les empereurs de C.P. comme leurs princes legitimes, ils conſervoient les loix Romaines & la langue Grecque, en laquelle écrivoit S. Jean Damaſcene. Il ajoûte enſuite: Les Manichéens ont compoſé un évangile ſelon ſaint Thomas: faites-en un ſelon l'empereur Leon. Je ne reconnois point un empereur qui uſurpe le ſacerdoce. Je ſçai que Valens en uſa ainſi perſecutant la foi catholique, bien qu'il portât le nom de chrétien, & Zenon & Anaſtaſe & Heraclius & Conſtantin qui fut en Sicile & Bardanne ſurnommé Philippique. A ce diſcours ſaint Jean Damaſcene joint

les mêmes paſſages qu'il avoit rapportez à la fin du premier, mais il y en ajoûte quelques autres de ſaint Chryſoſtome, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Maxime & de ſaint Anaſtaſe d'Antioche.

Le troiſiéme diſcours pour les images ne contient preſque rien qui ne ſoit dans les deux premiers; mais il eſt ſuivi d'un plus grand nombre de paſſages.

XX. Lettres de S. Boniface.

Tandis que la foi étoit ainſi attaquée en Orient, elle faiſoit de grands progrès en Germanie par les travaux de ſaint Boniface. Après la fondation des monaſteres de Friſlar & d'Hamanbourg, c'eſt-à-dire vers l'an 732. il paſſa en Baviere où commandoit le duc Hubert, & en viſita les égliſes. Saint Corbinien évêque de Friſingue étoit mort dès l'an 730. le huitieme de Septembre; jour auquel l'égliſe honore ſa memoire, & ſaint Boniface trouva la Baviere troublée par un herétique nommé Eremvolf, qui ramenoit le peuple à l'idolâtrie; il le condamna ſelon les canons, & en ayant délivré le païs & rétabli la diſcipline il retourna à ſon dioceſe.

Vita Bonif. per Vil. c. 8. 4. act. Ben. p. 19. Sup. n. 10.

Sup liv. XLI. n. 31. vita. tom. 3. act.

Ben. p. 514.

Martyr. R. 8. Septembre.

Quelque tems après il écrivit en ces termes à Northelme archevêque de Cantorberi : Je vous prie de vous ſouvenir de moi dans vos ſaintes prieres, pour affermir mon eſprit agité par les differens aſſauts des nations Germaniques; & que je ne ſois pas moins uni à vous par la communion & la charité fraternelle, que je l'étois à votre prédeceſſeur Berthuald lorſque j'étois ſorti de mon païs. Je vous prie inſtamment de m'envoyer copie de la lettre, qui contient les queſtions de l'évêque Auguſtin avec les réponſes

Epiſt. liv. 5.

du pape S. Gregoire, où entre autres articles il eſt dit, qu'il eſt permis aux fidéles de ſe marier à la troiſiéme generation. Examinez ſoigneuſement ſi cet écrit eſt de ſaint Gregoire, car ceux qui gardent les archives de l'égliſe Romaine, diſent qu'après l'y avoir cherché avec les autres lettres du même pape, on ne l'y a point trouvé. Je vous demande auſſi vôtre conſeil ſur une faute que j'ay commiſe en permettant un mariage. Un homme ayant tenu un enfant au baptême, a épouſé la mere devenuë veuve. Les Romains diſent que c'eſt un peché capital : ils ordonnent aux parties de ſe ſéparer, & aſſurent que ſous les empereurs Chrétiens ce mariage ſeroit un crime digne d'une peine capitale, ou du moins d'être expié par un pelerinage perpetuel. Apprenez-moi ſi vous avez trouvé dans les decrets des peres, dans les canons ou dans l'écriture, que ce ſoit un ſi grand crime; car je ne puis comprendre pourquoi en un certain lieu la parenté ſpirituelle rend le mariage ſi criminel, puiſque nous ſommes tous freres par le baptême, apprenez-moi auſſi en quelle année de l'incarnation arriverent les premiers miſſionnaires envoyez par S. Gregoire aux Anglois. S. Boniface conſulta ſur la même queſtion de mariage avec la commere, Pecthleme premier évêque de Maiſonblanche en Northumbre & l'abbé Duddon qui avoit été ſon diſciple. Il le prie encore de lui envoyer des traitez des peres ſur l'écriture.

Sup. l. XXXVI *n.* 37.

Le prêtre Eoba étoit chargé de cette lettre & d'une autre à l'abbeſſe Edburge, par laquelle S. Boniface la remercie du ſecours des livres & d'habits

epiſt. 11. *Be. V. hiſt. in fine.* *epiſt.* 22.

qu'elle lui a donnez, & la prie de lui écrire en lettres d'or les épîtres de S. Pierre pour donner plus de reſpect aux hommes groſſiers & contenter ſa devotion envers le ſaint apôtre qu'il regardoit comme le patron de ſa miſſion. Dans une autre lettre il ſe plaint à la même abbeſſe des oppoſitions qu'il rencontre dans cette œuvre ; c'eſt, dit-il, de tous côtez travail & fureur, combats au dehors, crainte au dedans. Les artifices des faux freres ſont pires que la malice des payens. Il y a pluſieurs lettres de ſaint Boniface à cette abbeſſe Edburge que l'on croit avoir gouverné le monaſtere de Vinburn en Oüeſſex, mais il y avoit une autre Edburge abbeſſe de Tanet nommée plus ordinairement Bugga, à qui ſaint Boniface écrivit auſſi deux lettres. Le prêtre Eoba compagnon des travaux de ſaint Boniface, fut depuis évêque d'Utrect.

epiſt. 28.
epiſt. 13.
2. *Cor.* VIII. 5.
epiſt. 7 13. 14.
Act. SS. Ben. to. 5. *p.* 448.
epiſt. 2. 20.
Othol. lib. 2. *c.* 21.

epiſt. 43. On peut rapporter à ce tems la lettre de l'évêque Torthelme à ſaint Boniface, puiſqu'il lui donne le titre d'archevêque. Il le felicite de la converſion des Saxons, lui témoigne qu'il fait memoire de lui à la meſſe & aux prieres journalieres, & lui demande la même grace. Il y a deux lettres de deux rois qui ſemblent être du même tems, au moins la premiere qui fait mention du prêtre Eoba. Elle eſt de de Sigebalde roi d'Oüeſſex qui demande en grace à ſaint Boniface d'être ſon évêque avec Daniel, & dit : Sachez qu'en celebrant la meſſe je fais reciter vôtre nom comme celui de nos évêques. Celebrer la meſſe dans le ſtile de ces tems-là ſignifie ſouvent y aſſiſter, & s'attribuë aux laïques. L'autre lettre eſt

epiſt. 49.

d'Aelbualde roi d'Eſtangle qui écrit en ſon nom & de tous les monaſteres de ſon royaume, témoignant que ſuivant le deſir de S. Boniface il prie pour lui aux meſſes & aux ſept heures canoniales. Il ſe recommande à ſes prieres, & dit que l'on envoyera de part & d'autre les noms des morts afin de prier pour eux. Ethilbert roi de Cant lui parle de l'abbeſſe Bugga, lui envoye un vaſe d'argent & quelques autres preſens; & lui demande deux Faucons, parce qu'il ne s'en trouvoit pas de ſi bons dans ſon royaume.

AN. 738.

V. Mabill. liturg. epiſt. 76.

epiſt. 40.

XXI. Troiſiéme voïage de S Boniface à Rome.

Saint Boniface fit un troiſiéme voyage à Rome l'an 738. tant pour conferer avec le pape Gregoire III. qu'il n'avoit jamais vû, que pour ſe recommander aux prieres des ſaints, étant déja fort avancé en âge. Il fut très-bien reçu par le pape, comme il l'écrivit aux ſiens en Allemagne, & extrêmement reſpecté, tant par les Romains que par les étrangers: enſorte qu'il étoit ſuivi d'une grande multitude de François, de Bavarois, d'Anglois & d'autres nations. Il demeura en Italie la plus grande partie de l'année: & après avoir viſité les tombeaux des ſaints, il prit congé du pape, qui le renvoïa en 739. chargé de preſens & de reliques avec trois lettres, la premiere adreſſée à tous les évêques & les abbez, pour leur recommander S. Boniface, & les exhorter à lui donner des ouvriers pour ſa miſſion. La ſeconde lettre eſt adreſſée aux peuples de Germanie nouveaux convertis. Le pape y nomme les Turingiens & les Heſſiens & pluſieurs autres barbares, & en general tous ceux qui ſont du côté de l'Orient, ce qu'il faut entendre par rapport au Rhin. Il les

Vita per Ochl. c. 28.

V. not. Serrar. in epiſt 128. S. Bonif. & Coint. an. 738. n. 13.

exhorte à ſe rendre dociles aux inſtructions de Boniface, & à recevoir les évêques & les prêtres qu'il ordonnera par l'autorité du ſaint ſiége, puis il ajoûte : Que s'il veut ramener ceux qui s'écartent du droit chemin de la foi ou de la diſcipline canonique, ne vous y oppoſez point, mais faites qu'ils obéïſſent ſous peine de s'attirer la damnation. Pour vous qui êtes baptiſez au nom de Jeſus-Chriſt, abſtenez-vous de tout culte du paganiſme, & détournez-en vos ſujets. Rejettez les devins & les ſorciers, les ſacrifices des morts, des bois & des fontaines, les augures, les caracteres, les enchantemens & les malefices, & toutes les autres ſuperſtitions qui avoient cours en votre païs. La troiſiéme lettre eſt adreſſée aux évêques de Baviere & d'Allemagne, ſcavoir, Vigon d'Auſbourg, Luidon de Spire, comme l'on croit Rudolt ou Rodolf de Conſtance, Vivilon de Lorch ou de Paſſau & Adda ou Heddon de Straſbourg. Ainſi il y en a quatre d'Allemagne & un ſeul de Baviere, ſçavoir de Vivilon ordonné par le pape même après la mort de Theodore. Le pape exhorte ces évêques à recevoir favorablement Boniface, & écouter ſes inſtructions, à rejetter les herétiques & les faux évêques de quelque part qu'ils viennent, particulierement les Bretons, à délivrer leurs peuples de tous les reſtes de ſuperſtitions & celebrer un concile près le Danube, à Auſbourg ou en tel lieu que Boniface jugera à propos.

V. Coint. an. 737.

XXII. S. Villibalde & S. Vunebalde.

Pendant ce voyage de Rome S. Boniface invita pluſieurs Anglois, principalement des prêtres, à venir travailler à ſa miſſion de Germanie; & il y attira entre-

entre-autres Villibalde & Vunebalde freres qui étoient ſes parens. Villibalde que les Allemans nomment auſſi Bilibalde nâquit en Angleterre vers l'an 700. & entra dès l'enfance dans un monaſtere. Vers l'an 720. il quitta ſon païs pour aller à Rome avec ſon pere Richard & ſon frere Vunebalde alors âgé de 19. ans. Le pere mourut en chemin & fut enterré à Luques où il eſt honoré comme ſaint. Les deux freres arriverent à Rome où Villibalde deux ans après laiſſa ſon frere, & partit pour la terre ſainte avec deux autres jeunes Anglois. Vunebalde reçut à Rome la tonſure, y étudia l'écriture ſainte, & y demeura ſept ans, après leſquels il retourna en Angleterre, principalement dans le deſſein d'attirer au ſervice de Dieu quelqu'un de ſa famille, & il en gagna pluſieurs. Enſuite il retourna à Rome emmenant avec lui un troiſiéme frere, dont on ne ſait pas le nom. C'eſt à ce ſecond voyage que S. Boniface ayant appris qu'il étoit à Rome, lui parla & l'invita, comme ſon parent, de venir prendre part à ſes travaux. Vunebalde ſe laiſſa perſuader, & ſuivit de près S. Boniface emmenant avec lui ſon frere, & quelques autres, dont étoit S. Sebald honoré à Nuremberg comme l'apôtre du païs le 19. Août. Avec cette compagnie S. Vunebalde ſe rendit en Turinge auprès de S. Boniface.

Vita S. Uneb. n. 7.

to. 3. act. SS. Ben. p. 180 Vita S. Villib. p. 365.

Martyr. R.

Cependant Villibalde & ſes compagnons avoient vû bien du païs. S'étant embarquez à Naples ils paſſerent premierement dans l'Aſie mineure, puis en Phenicie, & furent quelque tems arrêtez à Emeſe par les Sarraſins qui les prenoient pour des Eſpions. Etant délivrez ils viſiterent toute la Paleſtine,

puis passerent à C. P. d'où ils revinrent en Italie avec des legats du pape & des ambassadeurs de l'empereur. On peut voir dans la vie de saint Villibalde l'état des saints lieux que l'on visitoit alors.

Il revint en Italie sept ans après qu'il avoit quitté Rome & dix ans après qu'il étoit sorti de son païs : c'est-à-dire vers l'an 728. Par le conseil d'un évêque il alla au mont-Cassin & y demeura dix ans sous la conduite de l'abbé Petronax. Les moines y étoient encore en petit nombre, mais l'abbé les instruisoit avec un grand zele & une grande discrétion. La premiere année Villibalde fut chambrier de l'église qui étoit comme un sacristain, la seconde année doyen, c'est-à-dire ayant l'inspection de dix moines : il fut huit ans portier, quatre ans au monastere d'enhaut, quatre ans à celui d'enbas : car cette charge suivant la regle de saint Benoît étoit regardée comme fort importante, & ne se donnoit qu'à des vieillards ou aux moines les plus discrets. Pendant ces dix années Villibalde prit grand soin de s'instruire de toutes les pratiques de la regle de saint Benoît.

Sup. liv. XLI. n. 32.

Reg. c.

Ensuite un prêtre Espagnol qui demeuroit au mont-Cassin, ayant pris congé de l'abbé Petronax pour aller à Rome, emmena Villibalde avec lui. Le pape Gregoire III. l'ayant appris le fit venir & l'interrogea sur ses voyages, & comment il avoit évité les insultes des infideles. Villibalde lui raconta tout par ordre : & entre-autres comme il s'étoit baigné dans le Jourdain. Le pape lui dit ensuite : L'évêque Boniface m'a prié de vous faire revenir du mont-

Caſſin & de vous envoyer inceſſamment vers lui chez les François pour travailler à leur inſtruction. Je vous prie, & vous ordonne de l'aller trouver. Villibalde répondit : Je ſuis prêt à vous obéïr, ſi vous me faites donner congé par mon abbé ſuivant la regle. Allez, reprit le pape, ſans vous inquieter, mon commandement vous ſuffit : l'abbé Petronax n'a pas droit de me reſiſter quand je voudrois l'envoyer quelque part lui-même. Villibalde ſe ſoûmit, offrant d'aller non-ſeulement là, mais par tout où le pape lui ordonneroit ; & il prit le chemin de Turinge.

AN. 739.

XXVIII. Evêchez en Baviere.

Saint Boniface étant parti de Rome en 739. arriva à Pavie où il fut reçu chez le roi Luitprand, & prit un peu de repos que demandoit ſa vieilleſſe. De-là il paſſa en Brviere tant par inclination qu'à la priere du duc Odilon, & y demeura long-tems prêchant la parole de Dieu. Il y rétablit la pureté de la foi & chaſſa des ſeducteurs, dont les uns ſe diſoient fauſſement évêques & les autres prêtres, & qui par divers artifices avoient perverti une grande multitude & ſcandaliſoient tout le peuple par leur vie impure. Du conſentement du duc Odilon, il diviſa la province de Baviere en quatre dioceſes, & y établit quatre évêques. Le premier fut Jean dans la ville de Salſbourg, dont il tint le ſiege pendant ſept ans. Le ſecond fut Erembert neveu de ſaint Corbinien à Friſingue, le troiſiéme Goibalde à Reginum nommé depuis Ratiſbonne. Ces trois furent ordonnez par ſaint Boniface. Le quatriéme évêque de Baviere fut Vivilon déja ordonné par le

Vita per Villib. 9. n. 28.

Vide to. 3. act. SS. Ben. p. 147.

AN. 739.

pape dont le siege fut fixé à Patave qui est Passau.

Saint Boniface rendit compte au pape Gregoire III. de ce qu'il avoit fait en Baviere, & le pape lui fit réponse par une lettre où il dit : Nous rendons graces à Dieu de ce que nous apprenons par vos lettres que vous avez converti en Germanie jusques à cent mille ames avec le secours de Charles prince des François. Le pape approuve l'établissement des nouveaux évêchez en Baviere, & ajoûte : Quant aux prêtres que vous y avez trouvez, si on ne connoît point ceux qui les ont ordonnez, & que l'on doute que ce fussent des évêques : ils doivent être ordonnez de nouveau, supposé qu'ils soient catholiques & de bonnes mœurs. Quant à ceux qui sont baptisez suivant les diverses langues de ces peuples, pourvû qu'ils soient baptisez au nom de la sainte Trinité, il faut les confirmer par l'imposition des mains & le saint chrême. Vous avez tout pouvoir de corriger, s'il est besoin, l'évêque Nivil, que nous avons ordonné. Quant au concile que vous devez tenir sur le Danube, de nôtre autorité, nous voulons que vous y soyez present. Car l'œuvre que vous avez entreprise ne vous permet pas de demeurer en un lieu : mais comme les Chrétiens sont encore rares en ces païs occidentaux, après les avoir fortifiez, vous devez prêcher par tout où Dieu vous ouvrira le chemin, ordonner de notre autorité des évêques dans les lieux que vous trouverez convenables. Ne vous dégoûtez pas, mon cher frere, d'entreprendre des voyages rudes & en divers lieux, pour étendre au loin la foi chrétienne, ayant en vûë la recompen-

Othl. lib. 1. c. 32. epist 7. Greg. to. 6. conc. p. 1474.

AN. 739.

se éternelle. Cette lettre est datée du quatriéme des calendes de Novembre, la vingt-troisiéme année du regne du très-pieux seigneur l'empereur Leon, & la vingtiéme de l'empereur Constantin son fils, indiction huitiéme, c'est-à-dire vingt-neuviéme d'Octobre 739. & la date est remarquable pour montrer que le pape reconnoissoit toûjours pour seigneur l'empereur Leon.

XXIV. Le pape demande du secours à Charles Martel. *Paul.* VI. *hist. c.* 55 *Anast. in Zachar.*

L'Italie fut alors troublée par la revolte de Trasimond duc de Spolete contre le roi Luitprand son maître, qui l'ayant poursuivi il se refugia à Rome; le pape Gregoire avec Etienne duc de Rome refuserent de le rendre au roi. Il vint donc assieger Rome, & enleva quatre villes qui en dépendoient. Mais Trasimond avec le secours des Romains rentra dans Spolete. D'ailleurs le roi Luitprand ôta la duché de Benevent à Gisulfe pour son bas âge; & le peuple qui le soûtenoit se joignit à celui de Spolete & aux Romains contre le roi des Lombards.

Fredeg. contin. 3. c. 100. & 161. Revin.

Le pape Gregoire voyant qu'ils ne lui pouvoient resister, s'adressa à Charles Martel & lui envoya deux Legations pendant l'année 741. Ses legats étoient chargez de grands presens, entre-autres des clefs du sepulcre de saint Pierre, avec de ses chaînes, & ils venoient demander du secours contre les Lombards, à condition que s'il l'accordoit le pape se retireroit de l'obéissance de l'empereur qui ne secouroit point l'Italie; & donneroit le consulat de Rome à Charles. On n'avoit jamais oüi parler en France d'une pareille legation venuë de Rome. Il reste deux lettres du pape Gregoire III. écrites à cette

AN 741.

epist. 5. Greg. tom. 6. conc. p. 1472.

occasion, dont la premiere porte en substance : Nous sommes dans une extrême affliction, voyant que le le peu qui nous restoit l'année passée pour la nourriture des pauvres & le luminaire des églises, est maintenant consumé par les violences de Luitprand & d'Hildebrand rois des Lombards. C'est que Luitprand étant tombé malade, les Lombards crurent qu'il alloit mourir, & reconnurent pour roi son neveu Hildebrand, qui regna depuis avec lui. La lettre continuë : Ils ont détruit toutes les métairies de S. Pierre, & enlevé le bétail qui y restoit.

Paul VI. hist. c. 55.

Quoique nous ayons eu recours à vous, il ne nous en est venu jusques à present aucune consolation. Nous voyons que vous ajoûtez plus de foi aux faux rapports de ces rois qu'à la verité que nous disons, & nous craignons que vôtre conscience n'en soit chargée : car ils nous insultent, & disent : Vous avez eu recours à Charles, qu'il vienne maintenant avec l'armée des François, & qu'il vous tire de nos mains. O quelle douleur nous perce le cœur à ces reproches! voyant des enfans si puissans ne faire aucun effort pour défendre leur mere spirituelle, la sainte église de Dieu, & son peuple particulier. Mon cher fils, le prince des apôtres pourroit bien défendre sa maison & son peuple, & se vanger de ses ennemis : mais il éprouve le cœur de ses fideles enfans. Ne croyez pas les rois des Lombards, quand ils vous disent que le duc de Spolete & le duc de Benevent sont coupables. Ce sont tous mensonges. Le seul crime pour lequel ils persecutent ces ducs, est de n'avoir pas voulu l'année passée nous attaquer de leur côté

comme ont fait les rois au préjudice de leur traité. Car au reſte ils étoient prêts de leur obéir. Pour vous aſſurer de la verité envoyez ici quelque perſonne fidele qui voye de ſes yeux la perſecution que nous ſouffrons, le mépris de l'égliſe, le pillage de ſes biens, les larmes des pelerins. Il finit en conjurant Charles par le jugement de Dieu, & dans les termes les plus preſſans, de ne pas preferer l'amitié du roi des Lombards à celle du prince des apôtres. Il ajoûte enfin : Le porteur de ces lettres Anchard vôtre fidele ſerviteur, vous dira de vive voix ce qu'il a vû de ſes yeux, & que nous lui avons enjoint. C'étoit apparemment l'offre d'abandonner l'empereur, & de ſe ſoûmettre à Charles, dont la lettre ne parle point. AN. 741.

Comme elle n'eut point d'effet, le pape Gregoire écrivit encore une lettre pour preſſer Charles, où il dit en parlant des Lombards. Ils ont ôté tout ce qui étoit deſtiné au luminaire de ſaint Pierre, & ce qui a été offert par vos parens & par vous. L'égliſe de ſaint Pierre eſt dépoüillée & deſolée. On voit par là que les princes François avoient fait deſlors à l'égliſe Romaine des offrandes conſiderables, & on voit auſſi qu'il n'étoit pas queſtion de lui conſerver des principautez, & des ſeigneuries : mais ſeulement des patrimoines & des domaines utiles pour l'entretien des pauvres & du luminaire. *Epiſt. 6. p. 1474.*

XXV. Mort de Charles Martel. *Fredeg. continu. 3. c. 109. chr. Fontanel. c. 9.*

Ce qui avoit empêché juſques-là Charles Martel de rompre avec les Lombards, c'eſt le beſoin qu'il avoit d'eux pour repouſſer les Sarraſins. Ces derniers entrerent encore en France en 737. remonterent le

AN. 741. Rône, & prirent Avignon. Mais Charles Martel le reprit, puis enſuite Narbonne, & le reſte de la Gothie, & chaſſa les Sarraſins. Ils revinrent deux ans après en 739. prirent Arles, Avignon, Marſeille, Orange, Aix, Apt, & pluſieurs autres villes de la même province; ils ravagerent auſſi celles d'Embrun & de Vienne. Alors Charles envoya des ambaſſadeurs avec des preſens à Luitprand roi des Lombards, pour lui demander du ſecours qu'il lui accorda, & marcha auſſi-tôt avec toute ſon armée. Les Sarraſins l'ayant appris ſe retirerent; & Charles reprit Avignon & toute la Provence juſques à Marſeille. Etant revenu en France, il tomba malade à Verberie ſur Oiſe: où arriva la derniere legation du pape. Il la reçut avec grand honneur, & envoya à Rome des preſens magnifiques par Grimon abbé de Corbie, & Sigebert reclus du monaſtere de ſaint Denis, dont il fut depuis abbé. Charles avoit eu pour confeſſeur Martin moine de la même abbaye de Corbie, qui mourut l'an 726. & eſt honoré comme Saint le vingt-ſixiéme de Novembre.

Id. c. 11.

Coint. an. 739.

Paul. VI. hiſt. c. 54.

Fred. Coint. c. 100.

Marbill. to. 3. act. p. 462.

Charles diſtribua enſuite le royaume des François à ſes deux fils Carloman & Pepin. Carloman qui étoit l'aîné eut l'Auſtraſie, la Suabe, nommée depuis l'Allemagne, & la Turinge. Pepin eut la Bourgogne, la Neuſtrie & la Provence. Enfin Charles Martel mourut à Querſy ſur Oiſe la même année 741. après avoir regné vingt-ſix ans, ſous le titre de maire du palais, ou de prince des François. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Denis près de Paris, qu'il avoit enrichie de pluſieurs dons conſiderables.

Le

Le pape Gregoire III. mourut la même année 741. Il repara & orna pluſieurs égliſes de Rome, entre-autres celle de ſaint Pierre, où il fit amener ſix colonnes précieuſes que l'exarque Eutyquius lui avoit données, & les plaça autour du Sanctuaire des deux côtez devant la confeſſion de S. Pierre, auprès de ſix anciennes, & y mit des architraves, revêtues d'argent, & ornées de figures, d'un côté du Sauveur avec ſes apôtres, de l'autre de ſa ſainte mere avec des vierges. Au-deſſus étoient des lys & des fares, ou chandeliers d'argent. Dans la même égliſe il fit un oratoire du côté des hommes, en l'honneur de tous les ſaints, où il mit entre-autres un vaſe de prix, une couronne avec une croix pendante ſur l'autel, une image de la ſainte Vierge, une patene & un calice, le tout d'or orné de pierreries. Il y avoit autour de cet autel plus de vingt croix. A l'égliſe de ſainte Marie Majeure dans l'oratoire de la crêche, il fit une image de la Vierge tenant le Sauveur, toute d'or ornée de pierreries. A l'égliſe de S. André, il en mit une pareille de cet apôtre. L'or de ces differentes offrandes, dont le poids eſt marqué, monte à ſoixante & treize livres: l'argent à trois cens ſoixante & ſeize; mais il y en a beaucoup plus dont le poids n'eſt pas exprimé. En reparant pluſieurs égliſes, il y fit faire des peintures, auſſi-bien que dans les ſalles qui étoient à ſaint Pierre, & qu'il trouva ruinées.

AN. 741.

Mort de Gregoire III. *Anaſt.*

A l'oratoire de tous les Saints qu'il bâtit à ſaint Pierre, il ordonna que les moines des trois monaſteres, qui ſervoient cette égliſe, y viendroient celebrer les vigiles & les heures; & que les prêtres

ſemainiers y diroient les meſſes. Il bâtit un monaſtere près l'égliſe de ſaint Chryſogone, afin que les moines y fiſſent l'office jour & nuit comme à ſaint Pierre, ſans être ſous la dépendance du prêtre titulaire de cette égliſe. Il leur donna des terres & des ſerfs & pluſieurs perſonnes pieuſes leur donnerent à ſon exemple. Il y avoit près de Latran un ancien monaſtere dedié à ſaint Jean l'Evangeliſte, à ſaint Jean-Baptiſte, & à ſaint Pancrace alors entierement abandonné. Le pape Gregoire y donna des terres, & retira les biens alienez en rendant le prix. Il y établit un abbé & des moines, pour faire jour & nuit l'office divin dans l'égliſe du Sauveur, comme on faiſoit à ſaint Pierre. Il ordonna que le ſoudiacre oblationnaire fourniroit du palais patriarcal le luminaire & les oblations, c'eſt-à-dire, le pain & le vin aux égliſes des cimetieres de Rome, pour y dire la meſſe au jour de leur fête : & le pape regloit quel prêtre la devoit celebrer. On voit encore à Rome dans l'égliſe de ſaint Paul une ancienne inſcription qui marque les offrandes que ce pape y avoit aſſignées, pour les cinq meſſes qui s'y celebroient tous les jours. Ce pape fit trois ordinations au mois de Decembre, où il ordonna vingt-trois prêtres & trois diacres ; & d'ailleurs quatre-vingt évêques pour divers lieux.

Ap. Baron. an. 743. n. 16.

De ſon tems une grande partie des murailles de Rome fût rebâtie ; & il en fournit la dépenſe. Il donna auſſi de grandes ſommes à Traſimond duc de Spolete, pour retirer un château qui donnoit occaſion d'attaquer ſouvent le duché de Rome, &

il l'unit au domaine de l'empire ; mais Trasimond ne tint pas la parole qu'il avoit donnée pour le recouvrement des quatre villes de la duché de Rome, que le roi Luitprand avoit prises à son occasion. Gregoire III. ayant tenu le saint siege dix ans huit mois & vingt jours, mourut le dixiéme de Novembre 741. fut enterré à saint Pierre le vingt huitiéme, & le saint siege vaqua huit jours. Il est compté entre les Saints. AN. 741. *Martyr. R. 28. Nov.*

Ce même pape Gregoire III. envoya le pallium à Villicaire archevêque de Vienne. Mais ce prélat voyant son église pillée, & réduite à un état indécent, se retira dans le monastere d'Agaune l'an 740. & y finit ses jours. C'est que les Francs poussez d'un mauvais conseil tournoient à leur usage les biens des églises. Celle de Lion fut aussi pillée, & l'une & l'autre demeurerent quelques années sans évêques: Lion après la mort de Fulcoad, & Vienne après la retraite de Villicaire. On accusa principalement Charles Martel de ces usurpations des biens sacrez. En effet il ôta une grande partie des revenus de l'église d'Auxerre pour les distribuer à six Princes Bavarois, ne laissant à l'évêque Aidulfe que cent manses ou familles des serfs. On l'excuse par la necessité des guerres contre les Sarrasins, & contre les Frisons, & les Saxons idolâtres. *Anast.* *Ado. chr. an. 741.* *c. 21. chr. Autis. tom. 1. bibl. no. p. 430.*

XXVII
Mort de Leon. Constantin Copronyme empereur.

La même année que moururent Charles Martel & Gregoire III. mourut aussi l'empereur Leon: c'est-à-dire, l'an 741. indiction neuviéme, le dix-huitiéme de Juin, après avoir regné vingt-quatre ans, deux mois & vingt-cinq jours. Constantin son fils qui *Theoph. an. 24. p. 346.*

AN. 741. regnoit avec lui depuis vingt & un ans, commença alors à regner ſeul, & regna encore trente & quatre ans. On lui donna par dériſion le ſurnom de Copronyme, à cauſe de l'accident de ſon baptême. On l'appella auſſi Caballin, parce qu'il prenoit plaiſir à ſe frotter de fiante & d'urine de cheval, ſoit par un goût extraordinaire, ſoit par quelque ſuperſtition. Enfin il étoit groſſier, brutal, ſanguinaire, impudique. Il fut ennemi des images comme ſon pere; & accuſé de mépriſer non ſeulement les Saints, mais Jeſus-Chriſt même, & d'être adonné à la magie. On le haïſſoit tellement, que dès le commencement de ſon regne Artabaſe qui avoit épouſé ſa ſœur Anne, forma un parti conſiderable contre lui. Il étoit Curopalate & comte de l'obſequium, & connu pour Catholique. Conſtantin étant paſſé en Aſie pour faire la guerre aux Arabes la ſeconde année de ſon regne, indiction dixiéme, l'an 742. Artabaſe qui y étoit déja, eut d'abord quelque avantage ſur lui & l'obligea à ſe retirer à Amorium en Phrigie. Lui cependant vint à C. P. où l'on fit croire au peuple que Conſtantin avoit été tué. Le peuple & le patriarche Anaſtaſe reçûrent cette nouvelle avec une grande joye: on cria anathême contre Conſtantin, le traitant de ſcelerat & d'impie, & ajoûtant qu'il le falloit déterrer, & on proclama empereur Artabaſe. Le patriarche Anaſtaſe tenant la vraïe croix, jura devant le peuple par celui qui y a été attaché, que Conſtantin lui avoit dit: Ne croyez pas que le fils de Marie, que l'on appelle Chriſt, ſoit le Fils de Dieu: c'eſt un pur homme; &

Theoph. ibid.

Theoph. an. 1. *p.* 347. 348.

Marie l'a enfanté, comme Marie ma mere m'a mis au monde. A ces mots le peuple cria qu'il ſoit deterré. Artabaſe rétablit les ſaintes images par toutes les villes de ſon obéiſſance.

Les Arabes Muſulmans profiterent de cette diviſion des Romains, & firent ſur eux pluſieurs captifs. Le Calife Icham regnoit encore, & l'année precedente derniere de Leon, il fit mourir tous les Chrétiens pris en guerre dans toutes les villes de ſon empire; un d'eux fut Euſtache fils du patrice Marin, qui après avoir reſiſté à pluſieurs violences qu'on lui fit pour l'obliger à renoncer à la foi, mourut martyr à Charres en Meſopotamie, où ſes reliques firent des miracles. Il y eut pluſieurs autres martyrs. Toutefois ce même Calife Icham ayant pris en affection un moine Syrien nommé Etienne, homme ruſtique, mais pieux, propoſa aux Chrétiens d'Orient de l'élire s'ils vouloient un patriarche. Ils crurent que ce bon mouvement venoit de Dieu; car il y avoit 40. ans que le ſiege d'Antioche étoit vacant par l'oppoſition des Arabes. Les Catholiques ordonnerent donc Etienne; & depuis il n'y eut plus d'obſtacle à l'élection des patriarches d'Antioche. Du même tems Coſme étoit patriarche Melquite d'Alexandrie, ayant été ordonné la ſeptiéme année d'Icham, 730. de Jeſus-Chriſt. C'étoit un homme ſimple qui ne ſavoit ni lire ni écrire, & dont le métier étoit de faire de aiguilles. Il alla trouver Icham à Damas, & par le ſecours de quelques ſavans, il obtint les égliſes dont les Jacobites s'étoient emparez: & le Calife lui donna des lettres à cet effet pour le gou-

XXVIII. Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie.

Theoph. an. 2. p. 349.

Sub. l. XXXVIII. n. 23. verneur d'Egypte. Il rentra même dans l'église patriarcale nommée la Cesarienne, dont les Melquites avoient été exclus pendant 97. ans que l'on peut compter depuis l'an 640. & la prise d'Alexandrie par les Musulmans, jusques à l'an 737. Les Melquites d'Alexandrie faisoient leurs prieres dans l'église de saint Sabas. Les Jacobites avoient occupé toutes les autres églises d'Alexandrie, & du reste de l'Egypte; & quand il mouroit un évêque dans quelque ville, le patriarche Jacobite en ordonnoit un autre à la place. Il en donnoit même aux Nubiens, qui depuis ce tems-là devinrent Jacobites. Les Melquites avoient seulement une église, au lieu nommé Casrit-Sama; & quand l'évêque mouroit, ils envoyoient à l'archevêque de Tyr pour leur en donner un autre. L'année de la mort d'Icham, qui est l'an 743. Cosme quitta l'heresie des Monothelites, qui avoit regné chez les Melquites d'Alexandrie depuis le patriarche Cyrus, & revint avec son peuple à la creance orthodoxe.

Theopha. an. 1. p. 349.

Les patriarches Jacobites d'Alexandrie sous le Calife Icham furent Cosme, qui succeda à Alexandre l'an 108. de l'Hegire, 726. de Jesus-Christ, puis quinze mois après Theodore, qui tint le siege onze ans. Enfin l'an 120 de l'Hegire, 460 de Diocletien, 738. de Jesus-Christ, les Jacobites d'Alexandrie élurent patriarche Chailou Michel, qui tint le siege vingt-trois ans. A Antioche, le patriarche Jacobite Athanase étant mort, Jean lui succeda la premiere année d'Icham. Ses évêques se soulleverent d'abord contre lui: mais ils firent la paix, & il tint le siege

Chr. orient. p. 106. Elmac. p.

juſques au regne d'Abdalla Saffah, qui commença l'an 749. A Jeruſalem Theodore patriarche Melquite ayant tenu le ſiege trente-cinq ans, Elie lui ſucceda la dix-ſeptiéme année d'Icham, 744. de Jeſus-Chriſt, & tint le ſiege trente-quatre ans.

Le Calife Icham mourut l'an de l'Hegire 125. 743. de Jeſus-Chriſt, après avoir regné plus de dix-neuf ans. Après ſa mort la maiſon d'Ommia tomba tout à coup, & ne ſubſiſta que ſept ans, pendant leſquels il y eut quatre Califes. Le premier fut Oüalid II. fils d'Yezid II. & neveu d'Icham: mais il ne regna que quinze mois, & fut dépoſé pour ſes débauches & ſon impieté contre ſa religion. Il ne laiſſa pas de perſecuter les Chrétiens. Il fit couper la langue à Pierre metropolitain de Damas où il faiſoit ſa reſidence, parce qu'il refutoit ouvertement l'impieté des Arabes & des Manichéens: il l'envoya en exil dans l'Arabie heureuſe où il mourut.

XXIX. Martyrs en Orient.

Eimac. c. 7. p. 81. c. 8.

Theoph. an. 2. p. 349. D.

Pierre de Majume s'attira auſſi le martyre dans le même tems. Etant malade il appella les magiſtrats des Arabes, qui étoient ſes amis, car il avoit la recette des impôts publics, & leur dit: Je prie Dieu de vous recompenſer de la viſite que vous me faites; mais je veux que vous ſoyez témoins de mon teſtament que voici. Quiconque ne croit pas au Pere, au Fils, au ſaint Eſprit, & à la Trinité conſubſtantielle, eſt aveugle de l'ame, & digne du ſupplice éternel: comme Mahomet votre faux prophete précurſeur de l'Ante-Chriſt. Renoncez donc à ces fables, je vous en conjure aujourd'hui, & j'en prens à témoin le ciel & la terre. Il leur dit pluſieurs autres choſes ſur ce ſu-

jet, & bien qu'ils en fuſſent irritez, ils réſolurent de prendre patience, le regardant comme un malade en délire. Mais quand il fut gueri, il commença à crier plus haut: anathême à Mahomet, & à ſon livre fabuleux, & à tous ceux qui y croyent. Alors on lui coupa la tête: ſaint Jean Damaſcene fit ſon éloge; l'égliſe l'honore comme martyr le vingt-uniéme de Février, & Piere de Damas le quatriéme d'Octobre.

Martyr. R. 21. Feb. 4. Octobre.

XXX. Alfonſe le Catholique

Sebaſt. Salmant. p. 47.

En Eſpagne les Chrétiens ſe relevoient peu à peu. Le roi Pelage étant mort l'Ere 775. qui eſt l'an 737. ſon fils Fafila lui ſucceda: mais il ne regna que deux ans, & eut pour ſucceſſeur Alfonſe, mari de ſa ſœur Ermeſinde, & fils de Pierre duc de Cantabrie deſcendu du roi Recarede. Le roi Alfonſe ſurnommé le catholique gagna pluſieurs victoires ſur les Arabes affoiblis par les pertes qu'ils avoient faites en France, & leur enleva pluſieurs villes. On en compte juſques à trente & une, dont les principales ſont Lugo, Tuy, Portugal, Bragues metropole de Luſitanie: Salamanque, Zamora, Avila, Segovie, Aſtorga, Leon. Il tua tous les Arabes qui les habitoient, & emmena avec lui les Chrétiens en Aſturie: enſorte que ces villes demeuroient déſertes. Mais il en repeupla quelques autres, du nombre deſquelles fut Burgos. Il repeupla auſſi Lugo en Galice ſur le Migno, & y établit un évêque nommé Odoaire, qui rebâtit l'égliſe & la ville, & cultiva les terres des environs. Le roi Alfonſe bâtit de nouveau ou repara pluſieurs égliſes: & regna glorieuſement pendant dix-huit ans, après leſquels

Diplom. an. 744. ap. Moral. lib. 5.

lesquels il mourut, laissant pour successeur son fils Froïla l'an 757. Ere 795. Alfonse & son épouse Ermesinde furent enterrez au monastere de sainte Marie près de Cangas.

Plusieurs monasteres subsistoient encore en Espagne même sous la Domination des Arabes. On le voit entre-autres par la sauve-garde que deux capitaines de cette nation accorderent aux habitans de Conimbre & des environs, en datte de l'Ere 772. qui fait l'an 734. Cet acte porte que les Chrétiens payeront le double des Arabes: chaque église vingt-cinq livres pesant d'argent: les monasteres cinquante, les cathedrales cent, les Chrétiens auront un comte à Conimbre, & un autre à Goadatha ou Agueda de leur nation, pour leur rendre justice: mais ils ne pourront faire mourir les coupables sans l'ordre de l'Alcaïde ou de l'Alguazil Arabe qui confirmera leur jugement. Ils mettront des Juges dans les petits lieux. Si un Chrétien tuë un Arabe ou lui fait injure, il sera jugé par l'Arguazil ou l'Alcaïde selon la loi des Arabes. Si un Chrétien abuse d'une fille Arabe, il se fera Musulman & l'épousera, sinon il sera mis à mort, s'il abuse d'une femme mariée, on le fera mourir. Si un Chrétien entre dans une mosquée ou parle mal d'Allach, c'est-à-dire, de Dieu ou de Mahomet, il se fera Musulman, ou sera mis à mort. Les évêques des Chrétiens ne maudiront point les rois Musulmans sous peine de mort. Les prêtres ne diront leurs messes qu'à portes fermées sous peine de dix livres d'argent. Les monasteres seront en paix en payant les cinquante livres.

Sandoual. hist. p. 87.

AN. 742.

Le monaſtere de Lorban ne payera rien, dit l'auteur de la ſauve-garde, parce que ſes moines me montrent de bonne foi le gibier & reçoivent bien les Muſulmans. Ils poſſederont leurs biens en paix, viendront à Conimbre en toute liberté; & ne payeront rien de ce qu'ils acheteront ou vendront, à la charge de ne point ſortir de nos terres ſans congé. Le monaſtere de Lorban ſubſiſte encore, & eſt à preſent à l'ordre de Ciſteaux. Cette piece peut faire juger de la maniere dont les Chrétiens vivoient ſous la puiſſance des Arabes dans le reſte de l'Eſpagne.

XXXI. Zacarie pape.

A Rome le ſucceſſeur du pape Gregoire III. fut Zacarie grec de nation, fils de Polycrone, ordonné le vingt-huit de Novembre 741. qui tint le ſaint ſiege dix ans trois mois & treize jours. Il étoit rempli de douceur & de bonté, & ſi éloigné de la vengeance, qu'il chargea de biens & d'honneurs ceux qui l'avoient perſecuté avant ſon pontificat. Il aima le clergé & le peuple Romain juſques à expoſer ſa vie dans le trouble où étoit alors l'Italie par la revolte des ducs de Spolete & de Benevent contre le roi Luitprand.

Anaſt.

Zacarie lui envoya une légation, & fit tant par ſes exhortations qu'il en tira promeſſe de rendre les quatre villes qu'il avoit priſes de la duché de Rome. D'un autre côté le roi s'étant mis en campagne l'an 742. indiction dixiéme, pour prendre Traſimond duc de Spolete, le pape perſuada aux Romains d'envoyer leurs troupes au ſecours du roi contre ce duc qui leur avoit manqué de parole. Ainſi Tranſimond ſe voyant abandonné ſe rendit au roi

Ibid. n. 24.

AN. 742.

qui l'obligea à entrer dans le clergé. Enſuite comme le roi differoit d'accomplir ſa promeſſe pour la reſtitution des quatre villes, le pape Zacarie ſortit de Rome accompagné d'évêques & de clercs & l'alla trouver à Interamna aujourd'hui Terni, à douze milles de Spolete. Le roi lui fit de grands honneurs & ils s'aſſemblerent dans l'égliſe de ſaint Valentin, évêque de Terni & martyr, qui eſt honoré le quatorziéme de Février. Le pape exhorta le roi à épargner le ſang & chercher la paix; & le toucha tellement qu'il obtint la reſtitution des quatre villes. Le roi en fit un acte de donnation, & rendit encore à ſaint Pierre le patrimoine de Sabine pris depuis environ trente ans: ceux de Narni, d'Oſſimo d'Ancone & quelques autres, & confirma la paix pour vingt ans avec la duché de Rome. Il rendit auſſi tous les captifs qu'il retenoit de differentes provinces des Romains, avec ceux de Ravenne. Il y avoit donc deux parties en ce traité, l'interêt public de la duché de Rome toûjours dépendante de l'empire; & l'interêt particulier de l'égliſe Romaine pour ſes patrimoines.

Paul. diac. vi. hiſt. c. 57.

Martyr. R. 14. Febr.

Le lendemain qui étoit dimanche, le pape à la priere du roi ordonna un évêque dans l'égliſe de ſaint Valentin; & il accompagna cette ceremonie d'une telle pieté que pluſieurs des Lombards qui y aſſiſtoient avec le roi lui voyant prononcer les prieres en furent touchez juſqu'aux larmes. Après la meſſe il invita le roi à dîner, & le traita ſi bien qu'il diſoit n'avoir jamais fait ſi bonne chere. Le lundi le roi reprit congé du pape, lui donnant Agi-

AN. 742.

prand duc de Clusi son neveu, & trois autres seigneurs pour l'accompagner jusques aux villes qui devoient être renduës, & en executer la restitution. C'étoit Amerie, Horta, Polymarte & Blera. Le pape les ayant toutes reçuës revint à Rome victorieux, assembla le peuple, & rendit graces à Dieu par une procession generale, qui sortit de Notre-Dame des Martyrs, c'est-à-dire de la Rotonde, & se termina à saint Pierre.

XXXII. Nouveaux évêchez en Allemagne.

tom. 6. conc. p. 1494. epist. onif. 132. vita per Oth. lib. 2.

Saint Boniface ayant appris en Allemagne la mort du pape Gregoire & l'élection de Zacarie, lui écrivit pour lui témoigner sa soûmission, & lui rendre compte de l'erection des trois évêchez en Germanie. Ces évêchez étoient Virsbourg pour la Franconie, ou France Orientale, Burabourg pour la Hesse, & Erfort pour la Turinge. Le premier évêque de Virsbourg fut saint Burchard Anglois de naissance, que saint Boniface fit venir en Germanie & l'Ordonna évêque l'an 741. Il remplit ce siege neuf ans, & l'église honore sa memoire le second de Février. Le premier évêque de Burabourg fut Vitta nommé autrement Albuin, parce que son nom signifie blanc. La ville de Burabourg étoit près de Frislar, & ne subsiste plus aujourd'hui, & Erfort n'eut point d'évêque après le premier nommé Adelar : ainsi de ces trois évêchez il n'y a que celui de Virsbourg qui ait subsisté. Saint Boniface demandoit au pape de confirmer ces établissemens, afin d'assurer à l'avenir les bornes des dioceses.

Acta SS. Bened. 3. p. 699.

Coint. an. 742. n. 7.

n. 2.

Il ajoûte dans sa lettre : Sçachez aussi que Carloman duc des François m'a prié d'assembler un con-

cile dans la partie du royaume qui eſt ſous ſa puiſſance; & m'a promis de travailler au rétabliſſement de la diſcipline eccleſiaſtique : car à ce que diſent les anciens, il y a plus de quatre-vingt ans que les François n'ont tenu de conciles, ni eu d'archevêques, & maintenant la plûpart des ſieges épiſcopaux ſont abandonnez à des laïcs avares pour en joüir, ou a des clercs débauchez, où à des fermiers publics comme des biens profanes. Si je dois commencer cette affaire à la priere du duc, je deſire avoir en main vos lettres avec les canons. Il conſulte enſuite le pape ſur divers points de diſcipline reduits à cinq principaux articles, & marque enſuite quelques petits preſens qu'il lui envoye. Les quatre-vingt ans de deſordre dans l'égliſe de France remontent vers l'an 660. au regne des enfans de Clovis II. que l'on compte pour les premiers rois faineans. Toutefois on ne croit pas devoir étendre à toute la France ce que dit ſaint Boniface de la ceſſation des conciles & de la vacance des metroples. Saint Anſbert tint un concile à Roüen en 688. & l'on connoît diſtinctement ceux qui du tems que ſaint Boniface écrivoit rempliſſoient les ſieges de Roüen, de Tours, de Sens, de Lyon & quelques autres metropoles. On croit plûtôt que cette plainte ſe doit reduire aux deux provinces Germaniques d'au-deça du Rhin qui n'avoient point eu d'archevêque depuis le regne de Dagobert, & le pontificat de ſaint Amant ſecond évêque de Wormes, qui étoit metropolitain de ces deux provinces.

AN. 742.

Sup. l. XLI. *n.* 3. *Coint. an.* 688. *n.* 7. *Coint. an.* 742. *n.* 10.

Id. an. 623. *n.* 5. 627. *n.* 10.

Le pape Zacarie par ſa réponſe approuva l'éta-

XXXIII. Lettre du pape Zacarie. *ep. 1. tom. 6. conc. 1498.*

tabliſſement des trois nouveaux évêchez, avertiſſant toutefois S. Boniface de ſe ſouvenir des canons qui défendent d'en ériger dans les lieux trop petits, & peut-être eſt-ce la raiſon qui a fait éteindre ceux de
c. 2. Burabourg & d'Erfort. Il ordonne que l'on tienne un concile ſuivant le déſir de Carloman. Car, ajoûte-t'il, c'eſt le ſeul moyen de connoître le ſacerdoce,
c. 3. & ce que font ceux qui portent le nom d'évêques. Enſuite répondant aux conſultations de Boniface, il déclare que dans ce concile futur on doit interdire toutes fonctions aux évêques, aux prêtres & aux diacres qui ſeront tombez dans l'adultere ou la fornication, qui auront eu pluſieurs femmes, qui auront répandu le ſang des chrétiens ou des payens, ou peché de quelqu'autre maniere contre les canons.

Le pape Gregoire III. avoit permis à Boniface de deſigner un certain prêtre pour ſon ſucceſſeur. Depuis le frere de ce prêtre avoit tué l'oncle du duc des François: ce qui cauſoit un grand trouble ſuivant les loix barbares, qui permettoient la vengeance à tous les parens du mort. Boniface avoit conſulté ſur cette difficulté le pape Zacarie, qui lui répond: nous ne pouvons ſouffrir que de votre vivant on éliſe un évêque à votre place, cela eſt contre toutes les regles. Priez Dieu pendant votre vie qu'il vous donne un digne ſucceſſeur, & à l'heure de votre mort vous pourrez le deſigner en preſence de tout le monde, afin qu'il vienne ici pour être ordonné: nous vous accordons en cela ce que nous n'accordons à aucun autre.

Un laïc de grande autorité étoit venu trouver

ſaint Boniface, & lui avoit dit qu'il avoit obtenu permiſſion du pape Gregoire d'épouſer la veuve de ſon oncle, qui d'ailleurs étoit ſa parente au troiſiéme dégré; & avant ſon mariage avoit fait vœu de chaſteté & porté le voile. En mon païs, diſoit ſaint Boniface, un tel mariage paſſeroit pour un inceſte abominable, mais ces peuples ignorans & groſſiers Allemans, Bavarois, Francs, s'ils voyent pratiquer à Rome quelque choſe de ce que nous défendons, ils ſoûtiennent qu'il eſt permis & ſe ſcandaliſent contre nous. Ces paroles font voir combien ſaint Boniface avoit raiſon d'employer auprès de ces barbares le nom & l'autorité du pape. Zacarie lui ré- c. 5.
pond ſur cet article: Dieu nous garde de croire que notre prédeceſſeur ait accordé une telle permiſſion: il ne vient rien du ſaint ſiege qui ſoit contraire aux ſaints canons.

Quant aux ſuperſtitions du premier jour de Jan- c. 6.
vier, aux augures, caracteres, enchantemens, & telles autres obſervances payennes, que vous dites ſe pratiquer à Rome près l'égliſe de ſaint Pierre, ſachez que nous les jugeons dereſtables avec tous les Chrétiens, & parce qu'elles ſe renouvelloient du jour que nous tenons la place du ſaint apôtre, nous les avons toutes retranchées comme avoit fait le pape Gregoire notre predeceſſeur par une conſtitution dont nous vous envoyons copie.

Il y a, diſoit ſaint Boniface, des évêques & des prêtres de la nation des Francs plongez dans l'adultere & la débauche, comme il paroît par les enfans qu'ils ont eu depuis leur ordination. Ils ont été à

AN. 742. Rome, & ſoûtiennent que le pape leur a permis d'exercer leurs fonctions. Nous leur ſoûtenons au

6.7. contraire que nous n'avons jamais oüi dire que le ſaint ſiege ait jugé contre les canons. Ne croyez pas, dit le pape Zacarie, qu'ils ayent obtenu la permiſſion qu'ils prétendent, mais puniſſez-les ſelon les canons: car nous ne voulons point que vous faſſiez autre choſe que ce qu'ils ordonnent, & ce que vous avez appris de ce ſiege apoſtolique. Il ne nous convient d'enſeigner que ce que nous avons appris des Peres.

S'il arrive quelque choſe de nouveau, ne feignez point de nous en avertir, & nous vous répondrons auſſi-tôt pour y remedier: car vous devez ſçavoir, mon très-cher frere, que nous vous portons dans notre cœur enſorte que nous déſirons tous les jours de vous voir. Au reſte prenez courage, & travaillez à l'œuvre où Dieu vous a appellé; une grande recompenſe vous attend; & tout pecheurs que nous ſommes, nous ne ceſſons de prier Dieu qu'il acheve en vous ce qu'il a commencé, & que ſaint Pierre coopere avec vous. Cette lettre eſt dattée du premier jour d'Avril, la vingt-quatriéme année depuis le couronnement de Conſtantin, & la ſeconde de ſon regne depuis la mort de ſon pere, indiction onziéme. Ces caracteres marquent l'an 743.

V. Bar. an. 742. n. 7. Coint. an. eod. n. 2. an. 743. n. 31. 32. Zach ep. 2. tom. 6. conc. p. 1501.

Le pape écrivit en même tems aux trois nouveaux évêques, c'étoit la même lettre pour tous trois, & nous avons celle qui porte le nom de ſaint Burchard de Virſbourg. Elle contient la confirmation de ces nouveaux ſieges, & défenſe à aucun autre qu'au

vicaire

vicaire du pape d'y ordonner des évêques. Il y avoit aussi une lettre pour le prince Carloman, mais elle ne se trouve plus.

AN. 742.

XXXIV. Concile en Germanie.

Ce prince executa sa promesse, & fit effectivement tenir un concile en Germanie, on ne sait pas en quel lieu précisément. Il est daté du vingt-uniéme Avril l'an 742. & Carloman y témoigne que par le conseil des serviteurs de Dieu & des seigneurs de sa cour, il a assemblé les évêques de son royaume, savoir l'archevêque Boniface, les évêques Burchard, Regenfrid, Vitta, Villebald, Dadan & Eddan avec leurs prêtres pour donner conseil comment on pouvoit rétablir la loi de Dieu & la discipline ecclesiastique tombée sous les princes precedens; & empêcher le peuple fidele d'être trompé par de faux prêtres comme par le passé. Regenfrid ou Rainfroy étoit évêque de Cologne. Villebald est celui qui étoit venu de Rome, & que saint Boniface avoit ordonné premier évêque d'Eichstat, l'automne de l'année precedente. Il eut pour assistans en cette consecration saint Burchard de Virsbourg & Vizo évêque d'Ausbourg. Entre les six évêques du concile de Germanie Vita étoit le nouvel évêque de Burabourg. Dadan étoit l'évêque d'Utrect qui avoit succedé à saint Villebrod mort en 739. le septiéme de Novembre, jour auquel l'église honore sa memoire. Eddan étoit évêque Strasbourg.

tom. 6. p. 1534. Vitæ Bonif. per Othl. lib. 1. c. 34.

Carlom. capitulare. 1. tom. p. 145.

Vita Villeb. c. 11. tom. 4. act. So. Ben. p. 381.

Vita to. 3. act. SS. Ben. n. 34. 161. Mabill. Martyr. R. 7. Nov.

Ce concile fit seize canons que d'autres reduisent à sept. On confirme d'abord les évêques établis par l'archevêque Boniface qui est qualifié envoyé de saint Pierre. On tiendra tous les ans un con-

AN. 742.

cile pour la reformation de la religion en presence du prince: on rendra aux eglises les biens qui leur ont été ôtez: les prêtres ou les clercs débauchez ne joüiront point de ces biens: au contraire ils seront dégradez, & mis en penitence. Les clercs ne porteront point d'armes, ne combattront point, & n'iront point à la guerre, si ce n'est ceux qui sont choisis pour y celebrer la messe, & porter les reliques: savoir un ou deux évêques, que le prince pourra mener avec leurs chapellains & leurs prêtres: c'est la premiere fois que je remarque le nom de chapellain. Le concile poursuit: Chaque commandant pourra mener un prêtre pour juger ceux qui confesseront leurs pechez, & leur déclarer leur penitence. Nous défendons aussi à tous les serviteurs de Dieu, c'est-à-dire les clercs, de chasser ou de courir les bois avec les chiens, ou d'avoir des épreviers ou des faucons. Chaque prêtre sera soûmis à l'évêque diocesain; & tous les ans en carême il lui rendra compte de sa foi & de son ministere, du baptême, des prieres de la messe. Et quand l'évêque suivant les canons visitera son dioceſe pour confirmer le peuple, le prêtre sera toûjours prêt à le recevoir avec le peuple assemblé. Le jeudi-saint il recevra de l'évêque le nouveau chrême. Les évêques & les prêtres inconnus, de quelque part qu'ils viennent, ne seront point admis au ministere avant l'approbation de l'évêque en son synode. Chaque évêque avec le secours du comte aura soin de preserver le peuple de Dieu de toutes les superstitions payennes, sacrifices des morts, sorts, divinations, caracteres, augures, enchantemens,

v. conc. Suess. c. 5.

victimes que l'on immole auprès des égliſes ſelon les ceremonies payennes, ſous le nom des martyrs & des confeſſeurs : les feux qu'on appelle Niedfyr, toutes ceremonies ſemblables. Les perſonnes conſacrées à Dieu qui de ce jour ſeront tombées dans la fornication, ſeront miſes en priſon pour faire penitence au pain & à l'eau. Si c'eſt un prêtre, il y demeurera deux ans après avoir été foüetté juſques au ſang, & l'évêque pourra augmenter la peine. Si c'eſt un clerc ou un moine, après avoir été foüetté trois fois, il ſera un an en priſon. De même que les religieuſes voilées; & elles ſeront raſées. Ce n'étoit donc pas encore l'uſage de raſer les religieuſes en leur donnant l'habit. Les prêtres & les diacres ne porteront point des manteaux ſemblables à ceux des laïques, mais des chaſubles. C'étoit donc encore l'habit ordinaire des eccleſiaſtiques. Les moines & les religieuſes obſerveront la regle de ſaint Benoît. C'eſt le premier canon que je ſache qui ait rendu cette regle generale. Mais l'uſage l'avoit déja établie dans la plûpart des monaſteres.

AN. 742.

Le pape Zacarie ayant appris par les lettres de ſaint Boniface ce qui s'étoit paſſé en ce concile, écrivit une lettre generale adreſſée à tous les François, où il approuve le concile, & remercie Dieu de ce qu'ils ont chaſſé de chez eux les faux prêtres ſchiſmatiques, homicides, concubinaires. Quelle victoire, ajoûte-t-il, peut-on eſperer quand les prêtres qui viennent de toucher les divins myſteres, & de preſenter aux chrétiens le corps du Seigneur, tuent de leurs mains ſacrileges les chrétiens à qui ils de-

ep. Bonif. ep. 137. tom. 6. conc. p. 1545.

AN. 742.

voient l'adminiſtrer, ou les payens à qui ils devoient prêcher Jeſus-Chriſt? Mais ſi vous avez des prêtres purs & exemps de ces crimes, & ſi vous obéïſſez en tout à Boniface qui vous prêche de notre part: toutes les nations infideles tomberont devant vous, & après la victoire vous aurez la vie éternelle.

XXXV. Lettres de S. Boniface à Cutbert. *Bonf. epiſt. 105. to. 6. conc. p. 1565.*

Saint Boniface reçût vers le même tems des lettres & des preſens de Cutbert archevêque de Cantorberi par un diacre nommé Cunebert; dans ſa réponſe il lui fit part de ce concile. Non, dit-il, que vous ayez beſoin de ſavoir les reglemens de notre ruſticité, mais afin que vous les puiſſiez corriger. Il rapporte ſommairement les decrets du concile, & y ajoûte ce qui ſuit, qui n'eſt point dans les canons: Nous avons déclaré que nous voulons garder juſques à la fin de notre vie la foi catholique, l'union & la ſoûmiſſion à l'égliſe Romaine: & que les metropolitains demanderont le pallium au ſaint ſiége. Nous avons tous ſouſcrit à cette déclaration, & l'avons envoyé à Rome où elle a été bien reçûë du pape & du clergé. Nous avons ordonné que tous les ans les canons ſeroient lûs dans le concile; & que le metropolitain veillera ſur les autres évêques, pour voir s'ils prennent le ſoin qu'ils doivent du ſalut du peuple. Qu'il les avertira d'aſſembler au retour du concile, les prêtres & les abbez de ſon dioceſe, pour leur en recommander l'obſervation. Que chaque évêque rapporte au concile ce qu'il ne pourra corriger dans ſon dioceſe, comme je dois en vertu de mon ſerment dénoncer au ſaint ſiége les abus que je ne puis corriger dans ma province. Bo-

niface exhorte enſuite Cubert archevêque, comme à s'acquitter fidellement de ſes devoirs, ſe plaignant des obſtacles que rencontroient alors les bons paſteurs. Combattons, dit-il, pour le Seigneur, car nous ſommes dans des jours d'affliction & d'angoiſſe. Mourons ſi Dieu le veut pour les ſaintes loix de nos peres, afin d'arriver avec eux à l'heritage éternel. Ne ſoyons pas des chiens muets, des ſentinelles endormies ou des mercenaire, qui fuyent à la vûë du loup: ſoyons des paſteurs ſoigneux & vigilans, prêchant aux grands & aux petits, aux riches, aux pauvres, à tout âge, à toute condition, autant que Dieu nous en donnera le pouvoir, à propos & hors de propos: comme ſaint Gregoire écrit en ſon paſtoral.

Je ne puis vous taire ce qui déplaît ici à tous les ſerviteurs de Dieu: que l'honnêteté & la pudeur de votre égliſe eſt décriée; & que l'on y pourroit remedier, ſi un concile & vos princes défendoient aux religieuſes & aux femmes les voyages frequens à Rome. La plûpart y perdent leur integrité; & il y a très-peu de villes en Lombardie, en France, ou en Gaule, dans leſquelles on ne trouve quelque Angloiſe proſtituée: c'eſt un ſcandale à toute l'égliſe. Bede parle ſouvent de ces frequens pelerinages d'Angleterre à Rome; & ſaint Boniface lui-même conſulté par l'abbeſſe Bugga, ne l'en détourne pas tout-à-fait; mais il lui conſeille d'attendre que les troubles cauſez chez les Romains, par les menaces des Saraſins ſoient appaiſez: ce qui fait voir que deſlors ont craignoit en Italie. *epiſt. 20.*

ap. 105. *inſi.* Il ajoûte dans la lettre à l'archevêque de Cantorberi : Tout homme laïque, roi, gouverneur ou comte, qui prend par violence un monaſtere, l'ôtant de la puiſſance eccleſiaſtique pour s'aſſujettir les moines, & ſe mettre en poſſeſſion du bien acquis par le ſang de Jeſus-Chriſt : un tel homme eſt nommé par les anciens peres, raviſſeur, ſacrilege & meurtrier des pauvres, & digne d'un terrible anathême devant le tribunal de Jeſus-Chriſt. Comme il s'en trouve chez nous & chez vous, nous devons ſonner la trompette contre eux, de peur d'être condamnez par notre ſilence. Il ajoûte un mot contre la curioſité dans les habits, & les ornemens ſuperflus qui commençoient à s'introduire dans les Monaſteres.

XXXVI. Conciles de Liptines. *to.* 6. *conc. p.* 1547. *to.* 1. *capit. p.* 150. *Hincm. ep.* 37. *to.* 2. *p.* 57.

En execution du premier canon du concile de Germanie, le prince Carloman en aſſembla un le premier de Mars 743. à Liptines maiſon royale, aujourd'hui Leſtines en Cambreſis. Saint Boniface y preſidoit avec un évêque nommé George & Jean ſacellaire, tous deux de la part du pape. On y fit ſeulement quatre canons. Le premier porte confirmation du concile precedent, dont tous les évêques, les comtes, & les gouverneurs promettent d'obſerver lés decrets : tout le clergé ſe ſoûmet aux anciens canons : les abbez & les moines reçoivent la regle de ſaint Benoît. Le ſecond canon regarde les biens eccleſiaſtiques, & modere la diſpoſition du concile precedent touchant la reſtitution que les laïques en doivent faire. Il eſt donc ordonné qu'à cauſe des guerres preſentes, le prince prendra pour un tems

une partie des biens de l'égliſe à titre de precaire & de cens, pour aider à l'entretien de ſes troupes, à condition de payer tous les ans à l'égliſe ou au monaſtere un ſou valant douze deniers pour chaque famille: en ſorte que celui à qui la terre de l'égliſe aura été baillée venant à mourir, elle retournera à l'égliſe. Mais elle pourra de nouveau être baillée au même titre de precaire, ſi la neceſſité y contraint, & que le prince l'ordonne. Toutefois l'égliſe ne doit point ſouffrir de cette permiſſion, & ſi elle eſt pauvre, on lui rendra ſon revenu tout entier: Ce precaire étoit donc une eſpece de fief accordé à un homme de guerre pour faire le ſervice, & ſeulement à vie, comme ils étoient tous alors. Le ſou n'étoit que d'argent, & valoit vingt-cinq ſols de notre monnoye. J'appelle famille ce qui eſt ici nommé *Caſata*, & ailleurs *Manſus* ou *Conjugium*; c'eſt-à-dire une maiſon avec quelque étenduë de terres ſuffiſantes pour nourir une famille de ſerfs.

AN. 743.

v. Le Blanc. mon. p. 6. & 71.

Le troiſiéme canon défend les adulteres, les inceſtes & les mariages illicites; & de vendre aux payens des eſclaves Chrétiens. Le dernier renouvelle la défenſe des ſuperſtitions payennes, ſous peine de quinze ſous d'amande. Il y a enſuite un dénombrement de ces ſuperſtitions contenant 30. articles dont les plus remarquables ſont des ſacrifices aux morts, d'autres dans les bois ſur des pierres aux fontaines: d'autres à Mercure ou à Jupiter; diverſes ſortes de divinations: entre-autres par les oiſeaux, par la fiente ou l'éternuëment des chevaux ou des bœufs, par le cerveau des animaux.

AN. 744.

De l'éclipſe de la lune, & des femmes que l'on croïoit qui la mangeoient. D'une figure qu'ils portoient par les champs : d'une qu'ils faiſoient de pâte : d'une autre de drapeaux comme une poupée. De ce qu'ils ſe faiſoient des ſaints de tous les morts : ce qui ſemble être l'origine de la facilité que l'on avoit en ce temps-là honorer d'un culte public, pluſieurs SS. douteux. On trouve à la fin de ce concile des formules en langue Tudeſque, des renonciations & de la profeſſion de foi que l'on fait au baptême, par où l'on voit la difference de cette langue & de l'Allemand d'aujourd'hui.

to. 6. conc. p. 1541.

XXXVII. Concile de Soiſſons. *to.6 conc. p. 1552. to. capit. p. 155.*

Le prince Pepin fit de ſon côté tenir un concile à Soiſſons pour la partie de France qui lui étoit ſoûmiſe : vingt-trois évêques s'y aſſemblerent le troiſiéme jour de Mars, l'an 744. la ſeconde année du roi Childeric ; & on ne doute pas que ſaint Boniface n'y préſidât. Il y avoit des prêtres & d'autres clercs, & le prince Pepin y aſſiſtoit avec les principaux ſeigneurs. On y fit dix canons : le premier pour la conſervation de la foi de Nicée & des autres conciles, & le retabliſſement de la diſcipline déchuë ſous les princes precedens. Les autres canons contiennent les mêmes reglemens des conciles tenus dans le partage de Carloman : ordre d'aſſembler un concile tous les ans : défenſe aux moines d'aller à la guerre : aux clercs de chaſſer ou porter des habits ſeculiers, ou de loger avec des femmes : défenſe de recevoir des évêques ou des prêtres inconnus : que les évêques empêcheront les ſuperſtitions payennes : que les laïques s'abſtiennent des mariages illicites,

de

de la débauche, des parjures, & qu'ils défendent l'égliſe. Ce qu'il y a de particulier au concile de Soiſſons, eſt la condamnation de l'heretique Adalbert. On ordonna de brûler les croix qu'il avoit plantées en divers lieux pour ſéduire le peuple.

AN. 744.

Bonif. ep. 135. Can. 2. Can. 7.

Le même concile établit & ordonna dans toutes les villes des évêques légitimes, & deux archevêques au-deſſus d'eux, Abel pour l'égliſe de Reims, & Ardobert pour celle de Sens. On croit qu'il y avoit dans ces deux provinces pluſieurs évêchez vacans ou poſſedez par des uſurpateurs, à qui par conſequent il fallut pourvoir. L'égliſe de Reims étoit déſolée depuis plus de trente-cinq ans par l'expulſion de S. Rigobert, & l'intruſion de Milon archevêque de Treves, qui apparemment fut dépoſé en ce concile. Ardobert ſucceda à S. Ebbon archevêque de Sens: ſoit qu'il fût déja mort, ſoit qu'il eût renoncé à l'épiſcopat, pour demeurer dans ſa ſolitude d'Arce: car ſa mort n'eſt marquée qu'en 750. Le dernier canon de ce concile porte, que quiconque n'en obſervera pas les decrets, ſera jugé par le prince même avec les évêques & les comtes, & condamné à l'amende ſuivant la loi. Ainſi comme ces aſſemblées étoient mixtes d'évêques & de ſeigneurs, on joignoit les peines temporelles aux ſpirituelles.

v. Coint. an. 745. n. 10. 11. &c.

Sup. liv. XLI. n. 29.

Vita Act. SS. Ben. p. 652. v. Coint. an. 750. n. 1. 2. Sup. n. 13.

Saint Boniface écrivit au pape Zacarie pour lui rendre compte de ce qui s'étoit fait en ce concile. Il loüoit le zele de Pepin & de Carloman, & le ſecours qu'ils lui donnoient pour la prédication de l'évangile; & demandoit au pape le pallium pour les deux archevêques Abel & Ardobert qui ve-

AN. 744.

Coint an. 734. No 25.

noient d'être établis dans le concile : & pour Grimon qui depuis dix ans étoit archevêque de Roüen. S. Boniface inſtruiſit auſſi le pape des deux faux prophetes qui s'étoient élevez en France. Adalbert nommé dans le concile de Soiſſons, & Clement, qui avoient tous deux été condamnez & mis en priſon.

Fuld. to. 3. Acta SS. Ben. p. 569.

Abel ne joüit pas long-tems de l'archevêché de Reims, ou plûtôt il ne put en prendre poſſeſſion par la violence de Milon, qui ſe maintint quarante ans dans ſon uſurpation, & ne mourut qu'en 753. C'eſt apparemment ce qui fit que S. Boniface ne perſiſta pas à demander le pallium pour Abel, non plus que pour Ardobert de Sens, peut-être pour ne pas faire injure au ſaint archevêque Ebbon qui vivoit encore. Quoi qu'il en ſoit, il ſe réduiſit à demander au pape Zacarie le pallium pour le ſeul Grimon archevêque de Roüen, que le pape connoiſſoit par lui-même.

Zac. epiſt. 5.

Le pape en fut fort ſurpris, comme il témoigna par ſa lettre du cinquiéme Novembre de la même année 744. la treiziéme indiction étant commencée : & manda à Boniface de lui en expliquer la raiſon. Dans la même lettre il ſe juſtifie ſur deux plaintes que l'on faiſoit de lui. On nous accuſe, dit-il, de commettre une ſimonie en obligeant ceux à qui nous accordons le pallium à nous donner de l'argent. Dieu nous en garde. Perſonne n'a rien pris pour les trois palliums que vous avez demandez. Nous avons auſſi donné *gratis* les lettres émanées de notre ſecretairerie pour votre confirmation & vo-

tre instruction. Anathême à quiconque sera assez hardi pour vendre le don du Saint-Esprit. AN. 744.

Vous nous avez mandé par d'autres lettres, que vous avez trouvé en Baviere un faux évêque qui se prétendoit ordonné par nous : vous avez bien fait de ne le pas croire, car il vous a dit faux, & nous vous commandons par l'autorité de S. Pierre de ne point souffrir l'exercice du sacré ministere à quiconque s'écarte des canons. Et parce que vous nous avez demandé si vous deviez avoir droit de prêcher dans la province de Baviere que notre prédecesseur vous a accordée, loin de diminuer le pouvoir qu'il vous a donné, nous l'augmentons ; en sorte que tant que vous vivrez, vous corrigiez par notre autorité tous ceux que vous trouverez errer contre la foi ou les canons, non seulement en Baviere, mais par toutes les Gaules.

XXXVIII. Le pape secoure l'exarque. *Anast.*

Les dates de ces lettres montrent que le pape se reconnoissoit toûjours sujet de l'empereur de C P. aussi Zacharie au commencement de son pontificat, envoya suivant la coûtume sa lettre synodique portant sa confession de foi, accompagnée d'une lettre à l'empereur Constantin. Mais ses légats arrivant à C. P. trouverent Artabase en possession du palais. Cependant en Italie le pape travailloit pour le service de l'empire. L'esté de l'onziéme indiction, c'est-à-dire de l'an 743. la province de Ravenne étant pressée par le roi Luitprand qui se préparoit même à marcher pour assieger la ville : l'exarque Eutyquius avec Jean archevêque de Ravenne, tout le peuple de la même ville & celle de Pentapole &

d'Emilie écrivirent au pape pour le prier de venir à leur ſecours. Il envoya au roi des légats avec des preſens; mais n'ayant rien obtenu il alla lui-même à Ravenne.

Quand il y arriva, le peuple ſortit pour le recevoir, en criant: Beni ſoit notre paſteur qui a laiſſé ſes oüailles, & eſt venu nous délivrer nous qui allions perir. De Ravenne le pape envoya au roi Luitprand l'avertir qu'il alloit lui-même le trouver. Le roi ne vouloit point le recevoir; mais le pape méprisant le péril, ſortit de Ravenne, & arriva ſur le Pô le vendredi vingt-huitiéme de Juin. Le roi l'envoïa recevoir par des ſeigneurs qui l'amenerent à Pavie: mais comme c'étoit la veille de S. Pierre, il alla d'abord à l'égliſe de ce Saint, nommée au Ciel d'or, & y fit la priere de None. Le lendemain il y celebra la meſſe à la priere du roi, & mangea avec lui. Le pape le pria de ne plus envoyer ſes troupes dans la province de Ravenne, & de lui rendre les villes qu'il lui avoit priſes, particulierement Ceſene. Le roi réſiſta long tems, mais enfin il convint de rendre à Ravenne tout le territoire qu'elle avoit auparavant, & les deux tiers du territoire de Ceſene: gardant pour ſa ſûreté l'autre tiers & la ville juſques au premier de Juin de l'année ſuivante, afin que ſes ambaſſadeurs euſſent le tems de revenir de C. P. Après la reſtitution des places, le pape étant de retour à Rome celebra encore une fois la fête de ſaint Pierre & de S. Paul apparemment le jour de l'octave.

XXXIX. Concile de Rome. *to. 6. p. 1546.*

Quelque tems après l'indiction douziéme étant commencée le pape Zacarie tint un concile à

Rome dans l'égliſe de S. Pierre avec quarante évêques tous d'Italie, vingt-deux prêtres & ſix diacres, & tout le reſte du clergé de Rome. Entre tant de noms il ne s'en trouve preſque pas un barbare, ce qui marque, qu'on ne recevoit gueres dans le clergé que des Romains. Ce concile fit quinze canons, la plûpart touchant la vie clericale & les mariages illicites. Il eſt défendu aux évêques & aux clercs de loger avec des femmes, de porter des habits ſeculiers, ou de grands cheveux. L'évêque, le prêtre ou le diacre venant célebrer la meſſe ne doit point porter de bâton ni avoir la tête couverte: l'évêque ou le prêtre ayant dit l'oraiſon ne doit point faire achever la meſſe par un autre, mais continuer juſques à la fin. On ne fera les ordinations qu'au premier, au quatriéme, au ſeptiéme & au dixiéme mois; c'eſt-à-dire aux quatre-tems. Les clercs ne plaideront point devant les juges ſéculiers, mais leurs differends ſeront jugez par l'évêque, & ceux des évêques par le pape: ce qu'il faut entendre des evêques d'Italie. Tous les évêques qui ſont ſoûmis à l'ordination du S. ſiege, c'eſt-à-dire, comme je croi, ceux qui ſuivant l'uſage étoient ordonnez par le pape, ſe rendront à Rome tous les ans le quinze de Mai. Ce ſont les canons les plus remarquables de ce concile.

AN. 744.

c. 1. 2. 3.

c. 8.

c. 13.

c. 14.

c. 11.

c. 12.

c. 4.

Le roi Luitprand mourut l'an 744. avant le terme qu'il avoit pris pour l'execution de ſon traité. Il avoit regné trente-un an & ſept mois. C'étoit un prince pieux, chaſte, bon, vaillant & de bon conſeil, quoiqu'il n'eût point de lettres. Il s'appliquoit à la priere, & répandoit de grandes aumônes.

XL. Mort du roi Luitprand. *Paul. diac* VI. *hiſt. c. ult.*

AN. 744.

Il fit bâtir dans ſon palais un oratoire du Sauveur, & établit des prêtres & des clercs pour lui chanter tous les jours l'office divin, ce qu'aucun autre roi n'avoit fait auparavant. Il bâtit des égliſes dans tous les lieux où il avoit accoûtumé de demeurer, entre autres ſaint Pierre au ciel d'or près de Pavie, deux autres monaſteres, Bercet au dioceſe de Parme ſur le mont Bardon qui fait partie de l'Apennin, & ſaint Anaſtaſe d'Olonne. Bercet prit le nom de ſaint Remy à cauſe de ſes reliques qui y furent apportées par ſaint Moran ou Moderamne évêque de Rennes; car ce ſaint évêque allant faire le voyage de Rome paſſa à Reims, où on lui donna de l'étole, du cilice & du mouchoir de ſaint Remy. Il les laiſſa à ce monaſtere que le roi Luitprand lui donna, & où il vint finir ſes jours après être revenu en France, & s'être fait ordonner un ſucceſſeur. Il mourut l'an 730.

Sup. liv. XL. n. 40.

Acta SS. Ben. tom. 3. p. 517.

Du tems du roi Luitprand vêcurent trois ſaints en Lombardie. Pierre évêque de Pavie, qui comme parent de Luitprand fut quelque tems exilé à Spolette par ordre du roi Aripert; & y fit bâtir ſur ſon fond une égliſe à ſaint Sabin évêque & martyr, en reconnoiſſance de ce qu'il lui avoit prédit ſon rétabliſſement à Pavie. Le ſecond de ces ſaints étoit Baodolin qui fit pluſieurs miracles, & eut le don de prophetie. Le troiſiéme Theodelape à Veronne, qui avoit les mêmes dons. C'eſt ici où Paul diacre finit ſon hiſtoire des Lombards. Le ſucceſſeur de Luitprand fut ſon neveu Hildebrand, qui ne regna que ſept mois; car s'étant rendu odieux aux Lombards,

Paul. c. ult.

Sup. liv. VIII. n. 38.

ils le dépoſerent, & mirent à ſa place Rachis duc de Frioul. Le pape Zacarie l'ayant appris, lui envoya une légation, & le roi à ſa priere accorda la paix pour vingt ans. *Anaſt. in Zac.*

XLI. L'empereur Conſtantin rétabli.

Cependant l'empereur Conſtantin étant rentré à C. P. le ſecond jour de Novembre, indiction douziéme l'an 743. Artabaſe fut pris avec ſes deux fils Nicephore & Nicetas, & ils eurent tous trois les yeux crevez. Enſuite Conſtantin les fit mener enchaînez devant le peuple pendant une courſe de chevaux; avec le patriarche Anaſtaſe à qui il avoit auſſi fait crever les yeux, & qu'il fit promener dans l'Hipodrome monté ſur un aſne à reculons; & toutefois il ne laiſſa pas de le conſerver dans ſon ſiége, parce qu'il étoit ennemi des images comme lui. Conſtantin étant rétabli fit chercher les légats du pape Zacarie qui étoient demeurez à C. P. pendant le regne d'Artabaſe, & les renvoya à Rome, accordant au pape deux terres du domaine de l'empire qu'il lui avoit demandées, & dont l'empereur fit don à l'égliſe Romaine. Il eſt à croire que le pape n'apprit que bien tard le rétabliſſement de l'empereur Conſtantin; puiſqu'environ un an après il datoit encore ſes lettres des années d'Artabaſe.

S. Niceph. p. 40. Theoph. an. 3. p. 352. D.

p. 353. 342.

Anaſt. in Zac.

XLII. Egliſe d'Orient.

Chez les Muſulmans le Calife Oulid II. ayant été dépoſé & tué, Yezid III. ſon couſin germain lui ſucceda le ſixiéme mois de l'an 126. de l'hegire; c'eſt-à-dire vers le mois d'Avril 744. mais il ne regna que cinq mois & en trouble: car il y eut pluſieurs revoltes, ſous prétexte de vanger la mort d'Oulid. Yezid eut pour ſucceſſeur ſon frere Ibrahim, qui ne

Elmac. liv. 1. c. 19.

regna que deux mois, après lesquels il ceda à Merouan fils de Mahomet frere du calife Abdelmelic. Meroüan commença donc à regner au commencement de l'an 127. de l'hégire, qui répond à l'an 745. de Jesus Christ: mais il ne fut jamais paisible, & ne regna que cinq ans. Il accorda aux chrétiens Melquites d'élire pour patriarche d'Antioche Theophilacte prêtre d'Edesse distingué par sa vertu, après la mort d'Etienne; & par des lettres circulaires il ordonna aux Arabes de l'honorer. L'an 746. indiction quatorziéme il y eut au mois de Janvier un grand tremblement de terre en Syrie & en Palestine qui renversa plusieurs églises & plusieurs monasteres, principalement au desert de Jerusalem.

Theophan. an. 4. const. p 353.

Id. an. 5.

L'empereur Constantin profitant de la division des Musulmans, prit Germanicie & d'autres places en Syrie dont il amena les habitans à C. P. & en d'autres lieux de la Thrace. Mais entre ces Syriens étoient plusieurs Monophysites heretiques, c'est-à-dire, qui ne reconnoissoient qu'une nature en Jesus-Christ, & qui ajoûtoient au Trisagion crucifié pour nous, suivant l'institution de Pierre le Foulon.

Sup. liv. XXIX. n. 31. Theo. an. 6.

Anastase abbé du monastere de saint Euthymius en Palestine fut accusé de favoriser cette erreur, l'abbé Sergius en écrivit à saint Jean Damascene, ajoûtant qu'Anastase assuroit que Jean lui-même approuvoit son sentiment; & que Jean patriarche de Jerusalem, qui n'étoit plus au monde, avoit aussi été de ce même avis. Saint Jean Damascene écrivit sur ce sujet à l'abbé Jourdain, témoignant

gnant avoir également peine à croire qu'Anaſtaſe donnât dans cette erreur, ou que Sergius l'en accuſât mal-à-propos. Au fond il déclare que c'eſt renouveller l'erreur de Pierre le Foulon que de rapporter au Fils ſeul le Triſagion. Ce n'eſt pas ſans ſujet, dit-il, que les Seraphins ont dit Saint trois fois, & non pas deux ou quatre, ou mille fois, & qu'ils n'ont dit qu'une ſeule fois Seigneur : mais pour montrer la Trinité des perſonnes & l'unité de ſubſtance : Ainſi cette maniere de loüer Dieu que l'égliſe a appriſe d'eux ſe rapporte à toute la Trinité : c'eſt pour cette raiſon que nous plongeons trois fois au baptême : une fois en nommant chaque perſonne. C'eſt pour cela que dans l'oblation des divins myſteres, après que le peuple a chanté le Triſagion, le prêtre ajoute : Vous êtes Saint, roi des ſiecles, vôtre Fils unique eſt Saint, & votre Saint Eſprit. Au contraire à l'élevation du pain ſacré de l'euchariſtie, nous diſons un Saint, un Seigneur, un Jeſus-Chriſt. On trouve dans la liturgie attribuée à ſaint Jean Chryſoſtome ces paroles citées par ſaint Jean Damaſcene. Il prie celui à qui il écrit, que ſa lettre ſoit lûë publiquement dans l'égliſe, & que l'on exhorte l'abbé Anaſtaſe à finir cette diſpute, & ſe rendre à l'autorité des peres. Quant à Jean de Jeruſalem, il aſſure qu'il n'a jamais tenu cette doctrine. Et il n'a jamais rien enſeigné, dit-il, qu'il ne m'ait communiqué comme à ſon diſciple. Pourquoi n'en a-t'on rien dit de ſon vivant ?

Damaſcene epiſt. de Triſag. fol. 445.

Iſa. vi.

fol. 487.

491.

Tom. 6. ad Gr. p. 997. 100.

Outre cette lettre & les traitez contre les images, dont j'ai parlé en leur lieu, nous avons grand nom-

XLIII. Oeuvres de ſaint Jean Damaſcene.

bre d'écrits de ſaint Jean Damaſcene, qui fut en ſon temps le docteur de l'Orient. Ses ouvrages ſont dogmatiques ou moraux. Le plus conſiderable des traitez de doctrine eſt l'expoſition de la foi orthodoxe, qui eſt un corps entier de theologie, & qui a ſervi depuis de modele à la plûpart des ſcolaſtiques. Il eſt diviſé en quatre livres, dont le premier comprend les attributs de la Trinité. En parlant du S. Eſprit, il dit qu'il procede du Pere, & ſe repoſe dans le Verbe : & ailleurs, qu'il procede du Pere, & eſt communiqué à toutes les créatures par le Fils Mais il ne dit point qu'il procede du Fils. Dans le ſecond livre il traite de la création, des anges, du monde viſible, où il mêle beaucoup de philoſophie naturelle, ſuivant les principes d'Ariſtote qu'il avoit fort étudiez ; & il eſt un des premiers qui a mêlé cette doctrine à la theologie. Il explique de même la nature de l'homme, & s'étend beaucoup ſur les facultez de l'ame & les paſſions. Il parle de la liberté de l'homme, de la providence divine & de la prédeſtination, qui ſelon lui, ne s'étend point aux choſes qui ſont en notre pouvoir, mais ſeulement la préſcience. Car, dit-il, Dieu ne veut point le peché, & ne contraint pas à la vertu. Il finit ce ſecond livre par la chute de l'homme. Dans le troiſiéme livre, il traite de l'incarnation, qu'il explique avec beaucoup d'exactitude : principalement la diſtinction des deux natures & des deux volontez, contre les heretiques qui regnoient en Orient. La liberté de J. C. étoit, dit-il, plus excellente que la nôtre, en ce que pour ſe déterminer, il n'avoit beſoin ni d'examen,

Lib. I. *c.* 7.
c. 10.
Lib. II. *c.* 12. 13. 14. *&c.*
c. 25.
c. 29.
c. 30.
Lib. III. *c.* 14.

ni de déliberation. Il n'ignoroit rien, même comme homme, & en lui ſont cachez tous les tréſors de la ſageſſe & de la ſcience. *c. 24.*

Dans le quatriéme livre, après avoir traité de la réſurrection de Jeſus-Chriſt, & de quelques queſtions qui reſtoient ſur l'incarnation, il vient aux ſacremens, & parle premierement du baptême, & à cette occaſion de la foi, du myſtere de la croix & de l'adoration à l'Orient. Puis il vient à l'euchariſtie, & dit entr'autres choſes : Si la parole de Dieu eſt vivante & efficace, & ſi le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu : s'il a dit : Que la lumiere ſoit, & elle a été faite : ſi le ciel & la terre & tout ce que le monde a de beau, a été fait par la parole du Seigneur, & l'homme cette créature ſi admirable : ſi le Verbe Dieu lui-même s'eſt fait homme, parce qu'il l'a voulu, & s'eſt formé un corps du ſang très-pur de la ſainte Vierge : ne peut-il pas faire le pain ſon corps, & le vin ſon ſang ? Et enſuite : Comment cela arrivera-t'il, diſoit la ſainte Vierge ? Et l'ange lui répond : Le ſaint Eſprit ſurviendra en vous, & le reſte. Et maintenant vous demandez : Comment le pain devient-il le corps de Jeſus-Chriſt, & le vin & l'eau ſon ſang : Je réponds auſſi : Le ſaint Eſprit ſurvient, & opere cette merveille, au-deſſus de la raiſon & de la penſée. Et encore : C'eſt le corps vraiment uni à la divinité, le corps pris de la ſainte Vierge : non que le corps qui eſt monté au ciel en deſcende, mais parce que le pain même & le vin ſont changez au corps & au ſang de Dieu. Si vous demandez la maniere dont cela ſe fait, il vous ſuffit

Coloſſ. II.

Lib. IV. c. 10.

c. 11. 12. 13.

c. 14.

v. du Perron. Euchar. aut. 35. p. 643. Perpet. lib. VII. c. 4.

c. 4.

d'entendre, que c'eſt par le S. Eſprit : comme le Seigneur s'eſt fait de la ſainte Vierge une chair pour lui-même. Nous n'en ſçavons pas davantage : ſinon que la parole de Dieu eſt vraïe, efficace & toute-puiſſante, & la maniere incomprehenſible.

c. 15. S. Jean Damaſcene, après avoir ſuffiſamment parlé de Jeſus-Chriſt, vient enſuite à la ſainte Vierge : dont il raconte la genealogie, la naiſſance, l'éducation au temple, le mariage ſuivant les traditions qu'il croïoit veritables, & qui ont eu depuis encore plus de créance. Il montre qu'il faut honorer les ſaints & leurs reliques, & inſiſte ſur le culte des images. Il donne le catalogue des ſaintes écritures : dans l'ancien teſtament il ſuit le canon des Hébreux, mais il ajoute au nouveau les canons des apôtres. Il reprend enſuite quelques queſtions qu'il avoit obmiſes, & finit par ce qui regarde la fin du monde.

v. Tilm. de la ſainte Vierge.

c. 16.

c. 17.

c. 18.

c. 27. 28. Entre les autres traitez dogmatiques de S. Jean Damaſcene, le plus ſingulier eſt la diſpute contre un Saraſin : ou plûtôt l'inſtruction de la maniere dont on lui doit répondre. On y voit les principales objections que les Muſulmans propoſoient ordinairement aux chrétiens : ſur la divinité du Verbe : l'incarnation, la cauſe du mal & le libre arbitre ; & que les chrétiens emploïoient l'autorité de l'Alcoran pour les convaincre. S. Jean Damaſcene les refute plus au long dans ſon traité des hereſies, où il inſiſte principalement ſur ce que Mahomet n'avoit donné aucun témoignage de ſa miſſion.

fol. 546.

Her. 101.

Cotol. mon. Gr. tom. 1. p. 278.

Ce traité comprend cent trois hereſies en autant

d'articles, dont les quatre-vingts premiers ſont tirez de S. Epiphane. Suivent les Neſtoriens, les Eutyquiens, & leurs differentes ſectes : puis pluſieurs autres inconnus d'ailleurs. Les uns chantoient les louanges de Dieu, en danſant avec des femmes : 322.
d'autres mettoient toute la religion dans les bonnes œuvres, ſans aucune étude de l'écriture : d'autres prioient toujours debout ſans jamais fléchir les genoux : d'autres croïoient l'ame mortelle : d'autres blâmoient des paroles & des actions de Dieu-même : d'autres mêloient au chriſtianiſme des ſuperſtitions païennes. Il n'oublie pas les Monothelites ni les Iconoclaſtes. *art. 99. 102.*

Le principal ouvrage moral de S. Jean Damaſcene ſont les paralleles, c'eſt-à-dire, la comparaiſon des ſentences des peres avec celles de l'écriture. Elles ſont rangées par matieres ſuivant l'ordre de l'alphabet Grec, & diviſées en trois livres. Il y a encore pluſieurs ſermons ſur differentes fêtes & pluſieurs hymnes. Car les Grecs reconnoiſſoient ce ſaint pour l'un des principaux auteurs des hymnes qu'ils chantent dans leur office. Enfin on lui attribuë l'hiſtoire Indienne de Barlaam & Joſaphat : mais on doute qu'elle ſoit de lui, & encore plus que ce ſoit un hiſtoire veritable : on ne ſçait poit l'année de la mort de S. Jean Damaſcene : mais l'égliſe honore ſa memoire le ſixiéme de Mai. *Mart. Rom. 6. Maii. Boll. tom. 15. p. 108.*

XLIV. Commencement de ſaint Sturme.

En Allemagne S. Boniface voulant établir ſolidement la religion, fonda le fameux monaſtere de Fulde par les ſoins de S. Sturme un de ſes plus fideles diſciples. Sturme étoit né en Baviere de parens *Vita S. Sturm. to. 4. act. ſanct. Ben. p. 270.*

nobles & chrétiens, qui prierent S. Boniface d'en prendre ſoin, comme pluſieurs autres qui lui offrirent leurs enfans. Le ſaint évêque l'aïant amené en Heſſe, le mit au monaſtere de Friſlar ſous la conduite de S. Vigbert, qui s'appliqua ſoigneuſement à ſon inſtruction. Le jeune homme apprit les pſeaumes par cœur, & liſoit aſſiduëment l'écriture ſainte, dont il cherchoit les ſens ſpirituels. Sa vie étoit très-pure, ſon humilité & ſa charité le rendoient aimable à tout le monde. Il fut ordonné prêtre du conſentement de toute la communauté, & commença à prêcher aux peuples des environs, & à faire des miracles, guériſſant des malades & délivrant des poſſedez. Après avoir exercé pendant environ trois ans les fonctions de prêtre, il fut inſpiré de ſe retirer dans le deſert, & communiqua cette penſée à S. Boniface, qui l'approuva comme venant du ciel. Il lui joignit deux compagnons, les inſtruiſit ſoigneuſement, leur donna ſa benediction, & leur dit: Allez dans la forêt Bochone, ainſi nommée, à cauſe des heſtres, & cherchez-y un lieu propre pour des ſerviteurs de Dieu.

Etant entrez dans ces lieux ſauvages, ils ne voïoient que le ciel & la terre couverte de grands arbres. Au bout de trois jours ils arriverent à Hirſfeld, & crurent que c'étoit le lieu que Dieu leur avoit deſtiné. Ils y bâtirent de petites cabanes couvertes d'écorces d'arbres, & y demeurerent longtemps, s'appliquant aux jeûnes, aux veilles & à la priere. Tels furent les commencemens du monaſtere de Hirsfeld l'an 736. Quelque temps après S.

Sturme alla trouver ſaint Boniface, & lui fit la deſcription de ſa nouvelle demeure. Saint Boniface lui dit : Je crains que vous ne ſoïez pas en ſûreté ; car vous ſçavez qu'il y a tout proche des Saxons bien farouches : cherchez un lieu plus éloigné. S. Sturme étant retourné à ſon deſert prit deux de ſes compagnons avec un bateau pour remonter la riviere de Fulde. Mais après trois jours de chemin ne trouvant rien qui le contentât, il revint à Hirsfeld. S. Boniface l'aïant mandé, il alla le trouver à Friſſlar, & lui rendit compte de ce voïage : mais le ſaint évêque lui ordonna de chercher encore, en l'aſſurant que Dieu avoit préparé dans ce deſert une habitation à ſes ſerviteurs. Sturme partit ſeul monté ſur un âne chantant des pſeaumes, & priant continuellement. Il s'arrêtoit où la nuit le prenoit, mais de peur que les bêtes ne mangeaſſent ſon âne, il coupoit du bois, & l'enfermoit d'une maniere de haye : pour lui après avoir fait ſur ſon front le ſigne de la croix, il dormoit tranquillement. Un jour étant arrivé au grand chemin de Maïence, il rencontra une grande multitude de Sclavons qui ſe baignoient dans la Fulde. C'étoit un peuple venu du Nord, qui depuis plus d'un ſiecle ravageoit l'empire, & s'étendoit bien avant dans la Germanie. Ils ſe mocquerent du ſaint homme, mais ils ne lui firent aucun mal. Enfin il trouva un lieu tel qu'il le cherchoit depuis ſi long temps ; & l'aïant bien examiné, & ſoigneuſement remarqué, il en porta la nouvelle à S. Boniface, qui ſçachant que ce lieu appartenoit au prince Carloman, le lui demanda pour y fonder un

monaſtere. Ce que perſonne, ajoûta-t'il n'a encore entrepris dans la partie orientale de votre roïaume. Carloman le lui accorda volontiers avec l'étenduë de quatre mille pas tout à l'entour ; & en fit expedier une lettre de donation. Il aſſembla même tous les nobles du païs, & leur perſuada de donner chacun ce qu'ils avoient dans le lieu deſtiné au monaſtere.

XLV. Fondation du monaſtere de Fulde.

S. Sturme en commença donc avec ſept autres moines l'établiſſement la neuviéme année après la fondation d'Hirsfeld, qui eſt l'an 744. indiction douziéme, le douziéme jour du premier mois, c'eſt-à-dire de Mars. Au bout de deux mois S. Boniface y vint lui-même avec quantité d'ouvriers, qui aiderent aux moines à défricher le lieu, & à bâtir l'égliſe ; car ils travailloient de leurs mains, & ſe ſervoient eux-mêmes. Le ſaint ſe retiroit pour prier ſur une montagne voiſine, que l'on appelloit pour ce ſujet Mont-l'évêque. Il revint l'année ſuivante, donna aux moines pluſieurs inſtructions ſur leur maniere de vivre, & les fit convenir de n'uſer ni de vin, ni d'aucune boiſſon forte, mais ſeulement de petite bierre. Il leur donna S. Sturme pour abbé, & continua tant qu'il pût de les viſiter tous les ans. Le monaſtere prit le nom de la riviere de Fulde ſur laquelle il étoit bâti.

On y ſuivoit la regle de S. Benoît, & pour la la mieux obſerver, les moines s'aviſerent d'envoïer aux grands monaſteres apprendre leurs pratiques ; & S. Boniface chargea S. Sturme de cette commiſſion. Il partit avec deux freres la quatriéme année après la fondation du monaſtere, c'eſt-à-dire l'an

l'an 747. alla à Rome, visita tous les monasteres d'Italie, entr'autres le Mont-Cassin, & emploïa un an entier à ce voïage. A son retour il forma sa communauté de Fulde sur ce qu'il avoit appris des observances les plus parfaites. Le monastere croissoit de jour en jour, plusieurs s'y donnoient avec leurs biens, & sa réputation s'étendoit de tous côtez aux monasteres éloignez. S. Sturme eut la consolation d'y voir environ quatre cens moines, sans compter les novices & d'autres personnes moins considerables, dont le nombre étoit très-grand.

Vita sanct. Liob. c. 10. to. 4. act. p. 251.

Vita S. Greg. Traj. n. 10. to. 4. p. 326.

S. Boniface fonda aussi en Germanie des monasteres de filles : en quoi il fut principalement aidé par sainte Liobe Angloise & sa parente. Dès sa premiere jeunesse elle fut consacrée à Dieu, & mise dans le monastere de Vinburn sous la conduite de l'abbesse Tetta. Elle s'appliquoit au travail des mains, mais encore plus à la lecture, en sorte qu'elle devint sçavante jusques à faire des vers latins, dont elle apprit l'art d'une sainte fille nommée Edburge. Elle le dit dans une lettre à S. Boniface qui commence ainsi : Je vous prie de vous souvenir de l'amitié que vous portiez à mon pere, qui est mort il y a huit ans, & de prier Dieu pour son ame, & pour ma mere votre parente, qui vit encore accablée d'une longue maladie. Il n'y a personne de sa famille en qui j'aïe tant d'esperance qu'en vous. Je vous envoïe ce petit present pour vous faire souvenir de moi malgré la distance des lieux. C'est que S. Boniface étoit dès-lors en sa mission de Germanie, d'où il lui écrivit aussi & aux autres religieuses du même monaste-

XLVI.
Sainte Liobe, &c.

Vita to 4. act. p. 249.

apud Bonif. ep. 36.

epist. 25.

re pour leur demander des prieres, afin de s'acquitter dignement de ſon miniſtere. En ces lettres elle eſt nommée Leobiguthe, c'eſt-à-dire aimée de Dieu.

Enſuite S. Boniface pria l'abbeſſe Tetta de lui envoïer Liobe pour ſa conſolation & ſon ſecours : car le merite de cette ſainte fille lui avoit déja attiré une grande réputation. Tetta eut bien de la peine à s'en priver ; & S. Boniface l'aïant reçûë en Allemagne, réſolut de s'en ſervir pour y former des religieuſes, comme il ſe ſervoit pour les moines de Sturme, qu'il appelloit ſon ermite. Il bâtit pour elle un monaſtere au lieu qui fut nommé Biſchofsheim, c'eſt-à dire la demeure de l'évêque, & dont une ville du dioceſe de Maïence conſerve le nom : car le monaſtere ne ſubſiſte plus. Il s'y forma une grande communauté, d'où furent depuis tirées les abbeſſes de pluſieurs autres monaſteres.

n. 14. Une malheureuſe femme courbée d'infirmité qui couchoit à la porte du monaſtere, & vivoit de ce qu'on lui donnoit de la table de l'abbeſſe, aïant eu un enfant par un crime, le jetta de nuit dans la riviere qui paſſoit près du monaſtere. Une autre femme venant le matin puiſer de l'eau, trouva cet enfant mort, & remplit tout le village de ſes cris, diſant que ces religieuſes baptiſoient ainſi leurs enfans, & infectoient l'eau de la riviere. Tout le peuple s'amaſſa avec indignation ; & l'abbeſſe fit revenir auſſi-tôt une religieuſe qui étoit ſortie par ſa permiſſion, & qui proteſta devant Dieu de ſon innocence, le priant de faire connoître la coupable.

L'abbeſſe aſſembla les religieuſes dans l'oratoire, & leur fit reciter tout le pſeautier debout, & les bras étendus en croix, puis marcher en proceſſion autour du monaſtere trois fois le jour, à Tierce, à Sexte & à None. A la troiſiéme fois Liobe en préſence de tout le peuple, s'approcha de l'autel, & devant la croix que l'on alloit porter, elle pria Dieu avec larmes étendant les mains vers le ciel, de les délivrer de cet opprobre. Auſſi-tôt la malheureuſe pechereſſe fut ſaiſie du démon, & confeſſa ſon crime devant tout le monde. Le peuple rendit gloire à Dieu par de grands cris, les religieuſes furent juſtifiées; mais la coupable demeura poſſedée tout le reſte de ſa vie. Sainte Liobe fit pluſieurs autres miracles. Elle avoit dans ſa communauté une religieuſe nommée Thecle, qui l'avoit ſuivie d'Angleterre, & qui fut abbeſſe à Chizzingue ſur le Mein dans le dioceſe de Virzbourg.

Othol. lib. 1. c. 25. Act. to. 4. p. 42.

XLVII. Baptême *in nomine Patria. Za. epiſt. 9.*

Cependant Virgile & Sidonius prêtres qui travailloient en Baviere ſous la conduite de S. Boniface, écrivirent au pape Zacarie, qu'il s'étoit trouvé dans cette province un prêtre, qui ne ſçachant point le Latin baptiſoit en cette forme : *Baptiſo te in nomine Patria & Filia, & Spiritua Sancta* : & que Boniface avoit jugé que l'on devoit réïterer le baptême ainſi donné. Sur quoi le pape lui écrivit, qu'il s'étonnoit de ſa déciſion. Nous ne pouvons, dit-il, conſentir que l'on baptiſe de nouveau ceux que ce prêtre a baptiſez ainſi ; par une ſimple ignorance de la langue, ſans introduire aucune erreur : puiſqu'on ne baptiſe point ceux-mêmes qui ont été baptiſés par les

heretiques, pourvû que ce ſoit au nom de la Trinité.

AN. 745.

XLVIII. Gevilieb évêque dépoſé

Vita S. Bonif. per Ocbl. lib. 1. c. 37.

Vers le même temps, c'eſt-à-dire l'an 745. le prince Carloman par le conſeil de S. Boniface fit tenir un concile où l'on examina pluſieurs clercs heretiques ſéduits par Adalbert & par Clement, & l'on dépoſa Gevilieb évêque de Maïence. Il avoit ſuccedé à ſon pere Gerold, qui tout évêque qu'il étoit, portant les armes pour répouſſer les Saxons, fut bleſſé à mort dans un combat. Pour le conſoler on lui donna ſon fils pour ſucceſſeur, quoiqu'il fût encore laïque & à la cour. Peu de temps après il ſuivit le prince Carloman qui marchoit encore contre les Saxons. Les deux armées étant campées de part & d'autre ſur une riviere, l'évêque Gevilieb envoïa un valet chez les ennemis s'informer exactement du nom de celui qui avoit tué ſon pere : l'aïant trouvé il le pria de venir parler à ſon maître. Ils ſe rencontrerent à cheval au milieu de la riviere, & Gevilieb lui porta un grand coup d'épée, en diſant que c'étoit pour venger la mort de ſon pere. Le Saxon tomba mort dans l'eau : l'action de Gevilieb ne fut blâmée de perſonne, & il continua de faire ſes fonctions d'évêque.

Mais ſaint Boniface le reprit dans le concile, ſoutenant qu'un homme coupable d'homicide ne pouvoit exercer le ſacerdoce. Il ajouta, qu'il l'avoit vû de ſes propres yeux ſe divertiſſant avec des oiſeaux & des chiens, ce qui n'étoit point permis à un évêque. Gevilieb fut condamné par le concile & dépoſé de l'épiſcopat. Il menaça d'abord de ſe pourvoir à Rome : mais enſuite voïant le jugement

du concile, ſoutenu par l'autorité ſeculiere, il ſe ſoumit.

Ce fut apparemment de ce concile que S. Boniface écrivit à Ethelbade roi des Merciens, car il y parle en ſon nom & de ſept autres évêques : ſçavoir, Abel archevêque de Reims, S. Burcard, S. Villebalde & quatre autres moins connus. Il commence par louer ce roi de ſes aumônes & de ſa vigueur à reprimer les violences & à maintenir la juſtice & la paix dans ſon roïaume : puis entrant en matiere, il dit : Nous avons appris avec bien de la douleur, que vous n'avez jamais épouſé de femme légitime, mais que vous vous abandonnez à la débauche même avec des religieuſes. Il lui rapporte les paſſages de l'écriture qui marquent l'énormité de ce peché, compté entre ceux qui excluent du roïaume de Dieu, puis il ajoute : Les païens mêmes puniſſent l'adultere & la débauche dans l'ancienne Saxe. Si une fille a deshonoré la maiſon de ſon pere, ou ſi une femme a manqué de fidelité à ſon mari : quelquefois ils la contraignent à ſe pendre elle-même, & après l'avoir brûlée ils pendent ſur le bucher celui qui l'a corrompuë : quelquefois ils aſſemblent une troupe de femmes, qui menent la coupable par les villages, & lui aïant coupé ſes habits juſques à la ceinture, la déchirent en la foüettant, & la picquant avec des couteaux juſques à ce qu'ils la laiſſent pour morte.

XLIX. Lettre au roi des Merciens. *epiſt. 19. apud Bar. an. 745. epiſt. 10.*

I. Cor. VI. 19. XII. 17. VI. 9. Prov. V. 30. VI. 26.

Il lui repreſente enſuite la conſequence de ſon exemple pour ſes ſujets : que la nation des Anglois étoit décriée par la débauche en France & en Italie,

qu'en punition de ſemblables crimes Dieu avoit abandonné aux Sarraſins l'Eſpagne, la Provence & la Bourgogne. Que la débauche attire ſouvent l'homicide; parce que les malheureuſes qui ſe ſont laiſſé corrompre, détruiſent leurs enfans pour couvrir leur infamie, & les font périr quant au corps & quant à l'ame.

Il ſe plaint encore que ce roi ſans reſpecter les privileges des monaſteres, en uſurpe les biens, & ſouffre que les gouverneurs impoſent aux moines & aux prêtres une ſervitude plus grande que ſous ſes prédeceſſeurs, entre leſquels il lui donne l'exemple des rois Ceolred & Oſred morts malheureuſement en punition de ſemblables excès.

Il accompagna cette lettre de deux autres: l'une à Edbert archevêque d'Yorc, ſucceſſeur de Vilfrid II. l'autre au prêtre Herefrid en qui le roi avoit confiance. Il leur marque qu'il n'agit en cette occaſion que par affection pour la patrie, par zele pour le ſalut du roi, & pour executer l'ordre du pape, qui l'envoïant prêcher aux peuples de Germanie, l'a chargé de travailler à ramener tous les chrétiens qu'il trouvera égarez du bon chemin. Il prie l'archevêque de lui envoïer quelques ouvrages de Bede, & lui envoïe de ſon côté quelques lettres de S. Gregoire qu'il a reçûës de Rome, & qu'il ne croit pas qui ſe trouvent en Angleterre.

epiſt. 8. 10.

L. Adalbert & Clement impoſteurs. *Bonif. epiſt. 136.*

Cependant en execution du concile S. Boniface écrivit au pape Zacarie deux lettres, dont celle qui nous reſte commence ainſi: Depuis près de trente ans que je me ſuis engagé au ſervice du ſaint ſiege,

j'ai toujours accoutumé de lui faire part de tout ce qui m'arrive d'agréable ou de fâcheux, pour être soutenu de ses conseils. Sçachez donc que depuis que vous m'avez ordonné de préſider à la province de France, j'ai ſouffert de grandes perſécutions, principalement de la part des faux évêques, des prêtres & des clercs impudiques, dont l'un nommé Adalbert eſt Gaulois de nation, & l'autre nommé Clement eſt Ecoſſois.

Adalbert a été hypocrite dès ſa premiere jeuneſſe, diſant qu'un ange lui a apporté de l'extrémité du monde des reliques d'une ſainteté merveilleuſe, en vertu deſquelles il pouvoit obtenir de Dieu tout ce qu'il demanderoit. Par cette induſtrie il s'eſt inſinué dans pluſieurs maiſons, & a attiré des femmes & une multitude de païſans, qui diſoient que c'étoit un homme d'une ſainteté apoſtolique, & qu'il avoit fait pluſieurs miracles. Enſuite il a gagné par argent des évêques ignorans, qui ſe ſont ordonnez abſolument, c'eſt-à-dire ſans ſiége déterminé, contre les canons. Enfin ſon orgueil a monté juſques au point de ſe comparer aux apôtres, & de ne vouloir conſacrer des égliſes ni en leur honneur, ni à l'honneur des martyrs, mais en ſon nom. Il a fait de petites croix & de petits oratoires dans les campagnes, près des fontaines & par tout où il a trouvé bon, & y a fait faire des prieres publiques, en ſorte que le peuple quittoit les anciennes égliſes pour s'y aſſembler au mépris des évêques, en diſant : Nous ſerons aidez par les merites de ſaint Adalbert. Il a donné ſes ongles & ſes cheveux pour les honorer & les porter avec

les reliques de S. Pierre. Enfin ce qui eſt le plus grand blaſphême, il a dit au peuple qui venoit ſe proſterner à ſes pieds & ſe confeſſer : Je ſçai vos pechez ; vos plus ſecrettes penſées me ſont connuës, il n'eſt pas beſoin de vous confeſſer, vos pechez paſſez vous ſont remis, allez en paix dans vos maiſons, sûrs de votre abſolution. Enfin par ſes mœurs, ſon habit, ſa démarche, il imite tout ce que l'évangile attribuë aux hypocrites.

L'autre heretique nommé Clement rejette les canons & les conciles, les traitez & les explications des peres, de ſaint Jerôme, de ſaint Auguſtin, de ſaint Gregoire. Il ſoutient qu'il peut être évêque après avoir eu deux fils en adultere. Il introduit le Judaïſme, trouvant bon qu'un chrétien épouſe la veuve de ſon frere ; il dit que Jeſus-Chriſt deſcendant aux enfers en a délivré tous les damnez, même les infideles & les idolâtres, & avance pluſieurs autres erreurs touchant la prédeſtination. C'eſt pourquoi je vous prie d'écrire au duc Carloman, que ces deux heretiques ſoient mis en priſon, & que perſonne ne leur parle, ou ne communique avec eux. Saint Boniface envoïa cette lettre par le prêtre Deneard avec les pieces qui ſervoient a la conviction des deux impoſteurs. Il y avoit auſſi une lettre pour Gemmulus archidiacre de l'égliſe Romaine, ancien ami de S. Boniface, qui fit le rapport au pape de ſa lettre & des écrits qu'il avoit envoïez, & pourſuivit la tenuë d'un concile contre l'eſperance de S. Boniface.

epiſt. 8. Bonif. epiſt. Germ. 148. inter Bonif.

LI. *Concile de Rome.* Il fut aſſemblé à Rome le vingt-cinquiéme d'Octobre

AN. 745.
contre Adalbert & Clement.
To. 6. p. 1556.

ctobre la vingt-ſixiéme année du regne de Conſtantin, la cinquiéme après ſon rétabliſſement, indiction quatorziéme, c'eſt-à-dire l'an 745. Le pape y préſidoit à ſept évêques des environs de Rome : il y avoit dix-ſept prêtres, les diacres & le reſte du clergé étoient preſens, c'étoit dans la maiſon patriarcale de Latran dans la baſilique de Theodore ; les évangiles étoient au milieu de l'aſſemblée. Gregoire notaire regionaire & nomenclateur ouvrit l'action en diſant : Le venerable prêtre Deneard légat du très-ſaint archevêque Boniface de la province de Germanie eſt à la porte, & demande à entrer : qu'ordonnez-vous ? On le fit entrer, & il dit : Seigneur, l'évêque Boniface mon maître, aïant, ſuivant vos ordres aſſemblé un concile dans la province des François, y a privé du ſacerdoce les faux évêques Adalbert & Clement, & les a fait mettre en priſon avec l'autorité des princes. Ils demeurent impenitens, & continuent à ſéduire le peuple. C'eſt pourquoi je vous preſente cette lettre, & vous prie de la faire lire devant le ſaint concile.

Theophane notaire regionaire & ſacellaire lût la lettre de ſaint Boniface que je viens de rapporter, après quoi le pape Zacarie dit : Vous avez oüi ce qui a été lû de ces impies qui ſe préferent aux apôtres. Les évêques & les prêtres dirent : Ce ſont des miniſtres de ſatan & des précurſeurs de l'antechriſt. Quel eſt le ſaint qui a jamais donné pour reliques au peuple de ſes cheveux ou de ſes ongles comme Adalbert ? Parce qu'il étoit un peu tard le pape remit à une autrefois l'examen de leur vie & de leurs actions.

AN. 745. Dans la seconde session le pape demanda au prêtre Deneard la vie d'Adalbert, & les autres écrits qu'il avoit en main. On lût d'abord la vie, qui après un titre magnifique commençoit ainsi : Il est né de parens simples, & a été couronné de la grace de Dieu ; car avant sa très-heureuse naissance, sa mere crut voir un veau qui sortoit de son côté droit & qui signifioit la grace qu'il avoit déja reçuë. On n'inféra que ce commencement dans les actes du concile ; mais la vie y fut lûë toute entiere, & après cette lecture le pape Zacarie dit : Que dites-vous de ces blasphêmes, mes très-saints freres ? Epiphane évêque dit : Certes, votre sainteté a été inspirée de Dieu d'avertir notre frere Boniface, & les princes des François pour faire assembler un concile après un si long temps, & vous informer de ces schismes & de ces blasphêmes.

Le pape demanda à Deneard s'il avoit encore quelque piece à faire lire. Voici, dit-il, la lettre dont il se servoit, & qu'il publioit être de Jesus-Christ descenduë du ciel. On la lût avec son titre en ces termes : Au nom de Dieu, ici commence la lettre de notre Seigneur Jesus-Christ, qui est tombée à Jerusalem, & a été trouvée par l'archange saint Michel à la porte d'Ephrem, lûë & copiée par la main d'un prêtre nommé Icoré, qui l'a envoïée à la ville de Jeremie à un autre prêtre nommé Talasius, & Talasius l'a envoïée en Arabie à un autre prêtre nommé Leoban, & Leoban l'a envoïée à la ville de Vetfanie où elle a été reçuë par le prêtre Macruis qui l'a envoïée à la montagne de l'archange saint Michel,

& la lettre eſt arrivée par les mains d'un ange à la ville de Rome au ſepulchre de ſaint Pierre, où ſont les clefs du roïaume des cieux, & les douze prêtres qui ſont à Rome, on fait des veilles de trois jours avec des jeûnes & des prieres jour & nuit. AN. 745.

Les actes n'en rapportent pas d'avantage: mais la lettre fut lûë toute entiere, après quoi le pape Zacarie dit: Aſſurément, mes chers freres, cet Adalbert a perdu le ſens; & tous ceux qui reçoivent cette lettre ont auſſi peu de jugement que des enfans: mais de peur que les eſprits legers n'y ſoient encore trompez, nous ne pouvons laiſſer cette affaire ſans examen. Les évêques en convinrent, & le reſte fut remis à une autre ſeſſion, qui fut la troiſiéme.

Le prêtre Deneard y preſenta une oraiſon compoſée par Adalbert, qui commençoit ainſi: Seigneur, Dieu tout-puiſſant, Pere de notre Seigneur Jeſus-Chriſt alpha & omega, qui eſt aſſis ſur le trône ſouverain, ſur les cherubins & les ſeraphins. Et enſuite: Je vous prie & vous conjure, ange Uriel, ange Raguel, ange Tubuel, ange Michaël, ange Inias, ange Tubuas, ange Sabaoth, ange Simiel. Après que l'oraiſon eût été lûë toute entiere, le pape Zacarie dit: Que dites-vous à cela, mes freres? Les évêques & les prêtres répondirent: Qu'y a-t-il à faire, ſinon de brûler ces écrits, & d'anathematiſer les auteurs? Ces noms hors celui de Michel ne ſont pas des noms d'anges, mais de démon. Nous ne connoiſſons ſuivant l'écriture, les noms que de trois anges, Michel, Gabriël, Raphaël. Le pape Zacarie dit: Vous avez raiſon de condamner au feu tous les

AN. 745.

écrits d'Adalbert. Mais il eſt à propos de les garder dans nos archives pour ſa confuſion éternelle. Maintenant puiſque tout eſt lû, il faut ſonger à les juger l'un & l'autre. Le concile prononça ſa ſentence contre Adalbert & Clement, reprenant ſommairement les crimes de chacun, les dépoſa du ſacerdoce avec anathême contr'eux & leurs ſectateurs, s'ils perſiſtoient dans leurs erreurs. Le pape ſouſcrivit avec tous les évêques & les prêtres. Les trois ſéances de ce concile portent la même datte, comme aïant été tenuës le même jour.

LII. Lettre du pape à S. Boniface.

Zach. epiſt. 9. ap. Othl. l. II. c. 7.

Enſuite le pape Zacharie envoïa les actes du concile à S. Boniface avec une grande lettre dattée du dernier jour d'Octobre la même année 745. qui ſert de réponſe à trois lettres de S. Boniface dont il ne nous reſte que la ſeconde. Sur la premiere le pape le conſole & l'encourage, au ſujet des oppoſitions des mauvais chrétiens, & des incurſions des infideles. Rome même, dit-il, a été pluſieurs fois ravagée pour ſes pechez, mais Dieu a bien voulu la conſoler. Ordonnez des jeûnes & des proceſſions à votre peuple, nous joindrons, tout indignes que nous ſommes, nos prieres aux vôtres. Enſuite le pape approuve le concile qui venoit d'être tenu, & la réſolution des princes François pour ériger un ſiege métropolitain à Boniface ſur la frontiere des païens. Il ajoute: Quant à ce faux évêque que vous nous avez dit être né dans l'adultere & fils d'un clerc impudique & meurtrier, nourri ſans diſcipline & coupable de pluſieurs crimes, qui a conſacré pluſieurs évêques ſes ſemblables: vous ſçavez que nous

vous avons écrit pluſieurs fois de ne ſouffrir dans le miniſtere aucun homicide impudique ou penitent. Quant aux perſonnes qu'il a baptiſées ou aux égliſes qu'il a conſacrées, informez-vous s'il y a emploïé le nom de la Trinité, & s'il étoit alors en exercice du ſacerdoce, & les approuvez en ce cas. On croit que ce faux évêque eſt Gevilieb de Maïence. Le pape approuve encore ce qui avoit été ordonné au concile de Leptine, que chaque famille des ſerfs de l'égliſe païeroit douze deniers par an, pour ſubvenir aux guerres contre les infideles, Sarraſins, Saxons & Friſons. Quant aux prêtres dépoſez pour leurs crimes, qui au lieu de faire penitence dans des monaſteres alloient à la cour demander qu'on leur donnât des biens d'égliſes, pour les diſſiper en menant une vie ſeculiere, le pape dit qu'il en a écrit aux princes François.

AN. 745.

Sur la ſeconde lettre qui eſt celle qui fut lûë au concile de Rome touchant Adalbert & Clement, le pape dit ce qui a été fait en ce concile, & en envoïe les actes. Sur la troiſiéme il dit : Quant à cet autre ſéducteur nommé Gevilieb, ci-devant évêque, qui ſans avoir conſulté perſonne, vient nous trouver, quand il ſera arrivé on fera ce qu'il plaira à Dieu. Enfin le pape approuve le choix que l'on avoit fait de Cologne pour le ſiege de Boniface. Cette lettre lui fut envoïée par les ſoins de l'archidiacre Gemmulus, qui lui écrivit auſſi de ſon chef une lettre d'amitié; & comme ſaint Boniface lui avoit envoïé un vaſe d'argent & un drap de toile, il lui envoïa de ſon côté deux livres de poivre, quatre

ap. Bonif. ep. 143.

onces de canelles & quelques autres aromates.

AN. 747. Après la ſoumiſſion de Gevilieb on jugea plus à propos d'établir ſaint Boniface à Maïence. Cette égliſe avoit été dans les premiers temps metropole de la province Romaine nommée la premiere Germanie, enſuite elle fut ſoumiſe à Cologne, qui devint metropole des deux Germanies. Wormes étant devenuë metropole de ces deux provinces, Maïence lui fut ſoumiſe : enfin on lui rendit la dignité de metropole en faveur de ſaint Boniface. Alors ſa juriſdiction s'étendit ſur treize évêchez : Straſbourg, Spire, Wormes, Cologne, Liege, Auſbourg, Virſbourg, Burabourg transferé depuis à Paderborn, Erfort, Eichſtat, Conſtance & Coire.

Coint. an. 746. n 34.

LIII. Concile de Cloveshou.

Cuthbert archevêque de Cantorberi & Ethelbalde roi des Merciens profiterent des avis que ſaint Boniface leur avoit donnez, comme il paroît par un concile national d'Angleterre tenu à Cloveshou au commencement de Septembre l'an 747. l'indiction quinziéme finiſſant. Avec l'archevêque Cuthbert s'y trouverent l'évêque de Rocheſter, trois évêques du païs des Merciens, deux d'Oüeſſex, un d'Eſtangle, un d'Eſſex, un de Suſſex, deux de deux autres provinces. C'étoit en tout douze évêques. Il y avoit auſſi pluſieurs prêtres & moindres clercs, & le roi Ethelbalde y aſſiſtoit en perſonne avec les grands de ſon roïaume. L'archevêque y preſenta deux lettres du pape Zacarie, qui furent lûës & expliquées en langue vulgaire : contenant des avis ſalutaires à tous les habitans de la grande Bretagne, pour mener une vie plus réglée, avec des menaces d'anathême con-

To. 6. conc. p. 1565.

tre ceux qui les mépriſoient. Il y a apparence qu'on lût auſſi la lettre de S. Boniface à Cuthbert, puiſqu'elle ſe trouve à la tête de ce concile. AN. 747.

Les prélats Anglois aïant conferé enſemble, & examiné les homelies de S. Gregoire, & les decrets des peres, formerent trente canons, qui ne contiennent gueres que des avis generaux aux évêques de remplir leurs devoirs, & ſuivre les anciennes regles: toutefois on y peut obſerver quelques particularitez. Quoique l'égliſe n'approuve point l'abus par lequel *can. 5.* des ſeculiers ſe ſont mis en poſſeſſion de quelques monaſteres, l'évêque ne doit pas laiſſer de les viſiter, & de pourvoir qu'ils ne manquent pas de prêtres. Tous les prêtres doivent ſçavoir expliquer en *c. 10.* langue vulgaire le ſymbole, l'oraiſon dominicale, les paroles de la celebration de la meſſe & de l'adminiſtration du baptême, & des autres offices eccleſiaſtiques. Ils chanteront modeſtement & ſimple- *c. 12.* ment ſuivant l'uſage de l'égliſe, & ceux qui ne peuvent chanter, ſe contenteront de prononcer en liſant. On obſervera les fêtes de toute l'année ſuivant *c. 13.* le martyrologe Romain. C'eſt la premiere fois que je trouve qu'il en ſoit fait mention: & ce concile *c. 17.* entend apparemment celui de Bede. On ordonna en particulier la fête de S. Gregoire & celle de S. Auguſtin ſon diſciple le vingt ſixiéme de Mai. On ex- *c. 23.* horte à la fréquente communion non ſeulement les moines; mais entre les laïques, les enfans qui vivent encore dans l'innocence, & les perſonnes plus âgées qui ceſſent de pecher. En exhortant à *c. 26.* l'aumône le concile blâme l'abus qui commençoit

AN. 747. à s'introduire : de prétendre par des aumônes diminuer ou commuer les peines canoniques impoſées par le prêtre, pour la ſatisfaction des pechez. L'aumône doit plûtôt augmenter la penitence : mais elle ne diſpenſe pas de prier & de jeûner, principalement ceux qui ont beſoin de mortifier leur chair, pour remedier aux pechez qu'elle leur a fait commettre. Il condamne auſſi ceux qui prétendoient s'acquitter de leurs penitences par d'autres perſonnes qui jeûnoient ou chantoient des pſeaumes pour eux. La même chair, dit-il, qui a porté au peché doit être punie : & s'il étoit permis de ſatisfaire par autrui, les riches ſe ſauveroient plus aiſément que les pauvres, contre la parole expreſſe de l'évangile. L'archevêque Cuthbert envoïa auſſi-tôt par un de ſes diacres les actes de ce concile à ſaint Boniface de Maïence, qui l'en félicita par une lettre obligeante.

c. 27.

Matth. XIX. 23.

LIV. Retraite de Carloman.

Act. SS. Ben. to. 3. p. 123.

La même année 747. le prince Carloman quitta le monde. Il avoit donné de grandes preuves de ſa valeur, par les victoires qu'il avoit remportées ſur les Allemands, les Bavarois & les Saxons ; mais il en avoit encore plus donné de ſa pieté & de ſon amour pour la religion, en protegeant S. Boniface, faiſant tenir pluſieurs conciles, & répandant ſes liberalitez ſur les lieux ſaints. Enfin ſe voïant veuf, il renonça au monde, tant par le deſir du ciel, que par le regret d'avoir fait tuer une grande multitude d'Allemands rebelles en 746. Il ſe retira donc l'année ſuivante ſeptiéme de ſon regne, laiſſant à ſon frere Pepin ſes états, c'eſt-à-dire la France Orientale, avec la tutelle de ſon fils Drogon.

Contin. Fredeg. c. 115. 116.

An. Fuld.

Carloman

Carloman prit le chemin de Rome, & paſſa premierement au monaſtere de ſaint Gal fondé depuis vingt-ſept ans au lieu de la retraite & de la ſépulture de ce ſaint. Il y avoit une égliſe ſervie par quelques clercs, & les miracles qui s'y faiſoient, y attiroient un grand concours de peuple, & beaucoup d'offrandes. On y donna même des terres, mais Valdram ſeigneur du lieu voïant que l'on abuſoit de ce revenu, & qu'il pouvoit ſuffire à une communauté de moines, demanda à Victor comte de Coire un ſaint prêtre nommé Othmar ou Audomar qu'il avoit dans ſa maiſon, & lui donna cette égliſe avec ſes dépendances. Pour mieux affermir l'ouvrage, Valdram alla trouver Charles Martel, & lui ceda la proprieté de l'ermitage de ſaint Gal, le priant d'y établir Othmar : ce que le prince accorda, & ordonna d'y fonder un monaſtere. Tels furent les commencemens de la fameuſe abbaïe du Durgauge ou de ſaint Gal qui devint une des plus celebres écoles d'Allemagne. On en rapporte la fondation à l'an 720. Carloman y alla donc faire ſes prieres ; & écrivit à ſon frere Pepin, de faire à ſa conſideration quelque donation à ce monaſtere, puiſqu'il ne pouvoit plus le faire lui-même, aïant tout quitté, & Pepin l'executa.

ANN. 747.

Sup liv. XXXVII. *n.* 8.
Act. SS. tom. 2. *p.* 255. *Mirac. c.* II.

Carloman continua ſon voïage, & étant arrivé à Rome avec quelques-uns de ſes plus fideles ſerviteurs, il offrit à ſaint Pierre pluſieurs dons, entre autres un grand arc d'argent peſant ſoixante & dix livres, c'eſt-à-dire 105. marcs. Il s'offrit lui-même au ſaint apôtre, & reçut l'habit monaſtique de la main

Anaſt. in Zach.

du pape. Enſuite il ſe retira au mont Soracte, & y bâtit un monaſtere en l'honneur du pape ſaint Silveſtre ; car on diſoit que ce ſaint pape s'y étoit caché pour fuir la perſécution. Carloman demeura quelque temps en ce monaſtere ; mais pluſieurs nobles François allant à Rome acquitter leurs veux, ſe croïoient obligez de venir en paſſant ſaluer un prince qui avoit été leur maître. Ainſi Carloman importuné de ces fréquentes viſites, quitta le mont Soracte, & paſſa au Mont-Caſſin dans le monaſtere de S. Benoît, où il s'engagea par ſerment de paſſer le reſte de ſes jours : c'eſt-à-dire, qu'il y fit vœu de ſtabilité ſuivant la regle. L'abbé Petronax vivoit encore, & Carloman s'exerça ſous ſa conduite aux pratiques les plus rigoureuſes de la vie monaſtique : on dit même qu'il ſervoit à la cuiſine, gardoit les troupeaux à la campagne, & travailloit au jardin.

Chr. Caſſ. l.1.c.7.

LV. Retraite de Rachis.

Peu de temps après Rachis roi des Lombards ſe retira auſſi au Mont-Caſſin, à quoi ne contribuerent pas peu les exhortations du pape Zacarie. Car apprenant que Rachis avoit aſſiegé Perouſe, il alla le trouver, lui fit de grands preſens, & le pria ſi fortement, qu'il lui perſuada de lever le ſiege. Il fit plus il lui inſpira tellement l'amour des choſes ſpirituelles, que peu de jours après Rachis renonça à la dignité roïale qu'il avoit portée cinq ans & demi, depuis la mort de Luitprand. Il vint à Rome, reçut l'habit monaſtique de la main du pape Zacarie, & ſe retira au Mont-Caſſin, où il finit ſes jours. On y montroit encore trois cens ans après une vigne qui portoit ſon nom, & que l'on diſoit qu'il avoit

Anaſt. in Zacar.

Chr. Caſſ. l.1. c.8.

plantée & cultivée de ſes mains. Sa femme Taſia & ſa fille Ratrude s'étant retirées avec lui, bâtirent dans le voiſinage, par la permiſſion de l'abbé Petronax, un monaſtere de filles au lieu nommé Plombarioles, où elles donnerent de grands biens, & y paſſerent le reſte de leur vie dans une grande regularité. La retraite de Rachis arriva l'an 750. & il eut pour ſucceſſeur dans le roïaume des Lombards ſon frere Aſtolfe. Giſulfe duc de Benevent neveu du roi Luitprand étant venu au Mont-Caſſin, fut ſi édifié de la pieté des moines, qu'il donna au monaſtere tout le territoire d'alentour : & ſa femme nommé Scauniberge changea un temple d'idoles, qui étoit ſur le Mont-Caſſin, en une égliſe à l'honneur de ſaint Pierre, où elle mit des images, & ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice divin. L'abbé Petronax mourut vers l'an 750. après avoir gouverné ce monaſtere trente-deux ans. Il en fut le ſixiéme abbé depuis ſaint Benoît, & eut pour ſucceſſeur Optat. *Acta SS. Ben. to. 3. p. 697.*

LVI. Lettre du pape Zacarie en France.

Pepin avoit envoïé à Rome le prêtre Ardobane du conſentement des évêques, des abbez & des ſeigneurs pour conſulter le pape Zacarie ſur pluſieurs points de diſcipline, qui ſe rapportoient à trois chefs principaux, l'ordre épiſcopal, la penitence des homicides & les conjonctions illicites. Les ſeigneurs François envoïerent auſſi au pape pour lui donner part du choix qu'ils avoient fait de Maïence pour être metropole ; & ſaint Boniface lui écrivit par ſaint Burchard évêque de Virſbourg, qui alloit à Rome : ſe plaignant du prêtre Virgile, qui aïant

AN. 747. rapporté de Rome une réponſe favorable touchant le baptême adminiſtré en mots barbares, s'étoit vanté à ſon retour, que le pape l'avoit renvoïé, pour ſucceder au premier mourant des quatre évêques que S. Boniface avoit établis en Baviere : qu'il ſemoit de la diviſion entre Boniface & le duc Odilon, & qu'il enſeignoit quelques erreurs. Tout cela paroît par les réponſes du pape Zacarie.

Sup. n. 47.

Sup. n. 23.

Zacar. epiſt. 7. La premiere eſt adreſſée à Pepin maire du palais, aux évques, aux abbez & aux ſeigneurs de France, qu'il exhorte à continuer de faire chacun leur devoir : les ſeculiers en combattant contre les infideles, les eccleſiaſtiques en les aſſiſtant de leur prieres & de leurs conſeils. Enſuite il répond à vingt ſept articles touchant l'autorité des metropolitains, les évêques, les prêtres & les autres clercs coupables ou condamnez : les prêtres rebelles ou vagabonds : la continence des clercs, les conjonctions illicites & les homicides. Sur tous ces articles le pape ne fait que rapporter les anciens canons contenus dans le code de l'égliſe Romaine : c'eſt-à-dire les canons des apôtres, de Nicée, d'Antioche & les autres, avec les decretales des papes. Ce qui ſemble montrer que ces canons étoient alors peu connus deça les Alpes.

Epiſt. 8. *ap. Othol. lib.* 11. *c.* 8. Cette lettre eſt accompagnée d'une particuliere à ſaint Boniface, par laquelle le pape lui recommande de faire aſſembler un concile, où ces déciſions ſoient luës : & d'y faire auſſi amener les trois ſacrileges Adalbert, Godolſace & Clement, afin que leur cauſe y ſoit encore exactemeht revûë. Il ajoûte : Que s'ils perſiſtent dans leur opiniâtreté à ſe dire inno-

cens, envoïez-les nous avec deux ou trois évêques des plus vertueux & des plus sages, afin que leur affaire soit approfondie & terminée devant le saint siege. On ne connoît point d'ailleurs Godolsace : mais il est remarquable que le pape renvoïe encore sur les lieux la cause d'Adalbert & de Clement déja jugez au concile de Rome : peut-être parce qu'ils n'y avoient pas été presens. Cette lettre est dattée du cinquiéme de Janvier, la vingt-huitiéme année du regne de Constantin, la sixiéme de son rétablissement, indiction quinziéme : ces deux derniers caracteres marquent l'an 747. & paroissent les plus sûrs. AN. 747.

LVII. Réponse à saint Boniface.

L'année suivante le pape écrivit à saint Boniface, répondant en même temps à plusieurs lettres. La premiere question étoit touchant le baptême, dont saint Boniface ne croïoit pas que la validité dépendît de la vertu du ministre ; & le pape lui confirme cette verité. Mais il veut que l'on baptise ceux dont le batême est incertain, ou n'a pas été administré au nom des trois personnes de la Trinité : & il ne parle point de baptiser sous condition. Il ajoute : Vous *p. 1519. D.* m'avez dit que vous avez trouvé des imposteurs en beaucoup plus grand nombre que les prêtres catholiques, qui portent faussement le nom d'évêques & de prêtres, sans avoir jamais été ordonnez par de vrais évêques : se moquant des peuples, & troublant le ministere de l'église : trompeurs & vagabonds : coupables d'homicides, d'adulteres & de crimes abominables : hypocrites & sacrileges. Plusieurs esclaves fugitifs qui s'étant fait tonsurer, se transforment en ministres de J. C. qui vivent

Epist. 10. ap. Othl. c. 9.

AN. 748. à leurs fantaiſies, ſans reconnoître d'évêques : au contraire le peuple les ſoutient contre les évêques, de peur qu'ils ne repriment leurs mœurs criminelles. Ils aſſemblent à part le peuple qui les approuve dans des lieux champêtres & des maiſons des païſans, où ils ſe puiſſent cacher. Ils ne prêchent point aux païens la foi catholique, & ne la ſçavent pas eux-mêmes. Ils n'enſeignent pas aux catecumenes les paroles ſolemnelles de la profeſſion de foi, & des renonciations au demon, & ne font point ſur eux le ſigne de la croix avant le baptême. Par tout où vous trouverez ces miniſtres de ſatan, privez-les du ſacerdoce en concile provincial, & les ſoumettez à la regle monaſtique, pour finir leur vie en penitence. S'ils ne ſe convertiſſent pas, vous ne perdrez pas le merite de vos inſtructions. On voit ici quels étoient les faux freres que S. Boniface avoit à combattre dans le cours de ſa prédication.

Le pape condamne enſuite un prêtre Ecoſſois nommé Samſon, qui ſoutenoit qu'on pouvoit devenir chrétiens ſans baptême, par la ſeule impoſition des mains de l'évêque ; & plus bas il ajoute : Vous nous avez écrit auſſi de ce Virgile, que nous ne ſçavons ſi on nomme prêtre, qui parce que vous le confondez ſur ſes erreurs, s'efforce de vous nuire en ſemant la diviſion entre vous & Odilon duc de Baviere, & diſant que nous l'avons emploïé, pour remplir la place d'un des quatre évêques que vous y avez ordonnez. Quant à ſa perverſe doctrine, s'il eſt prouvé qu'il ſoutienne qu'il y a un autre monde, & d'autres hommes ſous

la terre, un autre ſoleil & une autre lune, chaſſez-le de l'égliſe dans un concile, après l'avoir dépoüillé du ſacerdoce. Nous avons auſſi écrit au duc de Baviere de nous l'envoïer, afin de l'examiner nous-mêmes, & le juger ſuivant les canons. Nous avons écrit à Virgile même & à Sidonius des lettres menaçantes, & nous vous croïons plûtôt qu'eux. Le pape témoigne dans cette même lettre approuver un écrit touchant la foi, que ſaint Boniface lui avoit envoyé en ſon nom & des autres évêques de France, & rend graces à Dieu, de ce qu'il les a ramenez à l'unité du ſaint ſiege. Il écrit une lettre particuliere à ces évêques, où il en nomme treize des quatre provinces de Maïence, de Reims, de Roüen & de Sens. Il les loue de leur union entr'eux & l'égliſe Romaine, & les exhorte à agir de concert avec Boniface legat du ſaint ſiege.

AN. 748.

Epiſt. 11.

Saint Boniface avoit demandé que le pape envoïât un évêque en France, à quoi il répond : Tant que Dieu vous conſervera, il n'eſt point neceſſaire d'y en envoïer d'autre qui tienne votre place. Envoïez ceux que vous jugerez à propos prêcher l'évangile dans le lieu que vous reglerez, & procurez la tenuë des conciles. Il approuve enſuite le choix que les François avoient fait de Maïence pour être la metropole & le ſiege de Boniface. Il lui conſeille de ne le point quitter ; mais il lui permet pour le ſoulagement de ſa vieilleſſe, d'ordonner évêque celui qu'il trouvera digne de lui ſucceder, c'eſt-à-dire un coadjuteur. Cette lettre eſt datée du premier de Mai la vingt-neuviéme année de Conſtantin, in-

AN. 751.

diction premiere, qui eſt l'an 748. On en trouve une autre dattée de trois ans après l'an 751. par laquelle le pape confirme en faveur de S. Boniface & de ſes ſucceſſeurs la dignité de metropole à l'égliſe de Maïence : declarant qu'elle a ſous elle les villes de Tongres, Cologne, Wormes, Spire & Utrect, & toutes celles de Germanie où Boniface avoit établi la foi.

Zac. epiſt. 13. ap. Othl. c. 14.

To. 6. conc. p. 1530. Othl. lib. II. c. II. Bonif. epiſt. 141.

Cette lettre accompagna la réponſe d'une que S. Boniface avoit envoïée au pape par le prêtre Lulle, où il lui diſoit entr'autres choſes : Il y a dans une vaſte forêt un lieu ſauvage au milieu des peuples de notre miſſion, où nous avons bâti un monaſtere, & établi des moines qui vivent ſelon la regle de S. Benoît dans une étroite abſtinence, ſans chair, ni vin, ni biere, ſans ſerviteurs, contens du travail de leurs mains. J'ai acquis ce lieu par le moïen des perſonnes picuſes, & principalement de Carloman ci-devant prince des François, je l'ai dedié au Sauveur, & je me propoſe avec votre conſentement, de m'y repoſer quelque jour pour le ſoulagement de ma vieilleſſe, & d'y être enterré après ma mort. On voit bien que c'eſt l'abbaïe de Fulde.

Epiſt. II. ap. Othl. c. 12.

Epiſt. 14. Othl. II. f. 15.

Le pape Zacarie répondant à cette lettre accorde à ſaint Boniface un privilege pour le monaſtere de Fulde, & il y en a une lettre ſéparée, par laquelle le pape l'exempte de la juriſdiction de tout autre évêque excepté du ſaint ſiege ; enſorte qu'aucun n'entreprenne d'y celebrer la meſſe s'il n'y eſt invité par l'abbé. C'eſt le premier exemple que je ſçache d'une pareille exemption.

Le

AN. 751.

Le pape continuë dans la lettre principale à répondre aux queſtions que Lulle avoit propoſées dans un memoire, & défend aux chrétiens de manger de pluſieurs viandes : ſoit par rapport à la ſanté, ſoit pour raprocher ces barbares des mœurs des autres peuples. Il ajoute : Quant au feu paſcal notre tradition eſt, que le jeudi-ſaint pendant que l'on conſacre le ſaint chrême, on raſſemble l'huile de toutes les lampes de l'égliſe en trois grandes lampes, que l'on met dans un lieu ſecret de l'égliſe à l'imitation de l'interieur du tabernacle ; & on prend ſoin qu'elles brûlent continuellement, en ſorte que cette huile puiſſe ſuffire juſqu'au troiſiéme jour. Mais nous n'avons point de tradition des criſtaux dont vous parlez. C'étoit des miroirs ardens ou des pierres pour faire du feu nouveau. On voit ici que l'uſage preſent de l'égliſe Romaine de battre le fuſil pour allumer le cierge paſcal n'eſt pas de la premiere antiquité. Le pape continuë : Il ſeroit bon de ne point ordonner des prêtres avant trente ans ; mais en cas de neceſſité, on les peut ordonner à vingt-cinq ans, ſuivant la loi du ſervice des levites. Les ordinations que vous avez faites hors des temps légitimes, y étant obligé par la neceſſité & la pauvreté des ordinands ; nous prions Dieu de vous les pardonner, parce que c'eſt le zele de la foi qui vous a fait agir. Telles étoient alors les diſpenſes des indulgences pour une faute commiſe, non des permiſſions de la commettre. Les prêtres promûs de l'état laïque après avoir commis des crimes, qui n'ont été découverts que depuis leur ordination, doivent être dé-

art. 1.
art. 9.
art. 2.
art. 7.
art. 11.
13.

AN. 751. poüillez de l'habit ſacerdotal, & mis en penitence.

8. Quant à Milon & ſes ſemblables qui nuiſent

v. Tim. IV. 2. beaucoup aux égliſes, exhortez-les ſuivant le précepte de l'apôtre : s'ils vous écoutent, ils ſauveront leurs ames, ſinon vous ne perdrez pas votre recompenſe. C'eſt Milon uſurpateur du ſiege de Reims, qui vécut encore deux ans, & fut tué à la chaſſe par un ſanglier l'an 753. dans une forêt près de Treves qui porte encore ſon nom. Le pape ajoute : Pour cet évêque meurtrier & débauché, qui après ſa dégradation veut encore s'attribuer les biens de l'égliſe, il faut le rejetter avec horreur. Ce dernier eſt Gevilieb, qui voulut quelque temps retenir les biens de l'égliſe de Maïence : mais enſuite il donna à l'égliſe tout ce qu'il avoit, qui étoient des troupeaux & des eſclaves, & ſe contenta d'une terre qu'on lui donna pour ſubſiſtance où il vécut quatorze ans chrétiennement, obſervant l'hoſpitalité, ſans ſe montrer à Maïence, ſi ce n'eſt quelquefois le jeudi-ſaint pour laver les pieds dans l'égliſe par humilité. Enfin il mourut penitent l'an 765.

Brouver. VII. *Annal. Trevir.*

10.

15.

Ser. R. rer. Meg.

Le pape Zacarie continuë dans ſa lettre à ſaint Boniface : Quand les païens vous perſecutent, ſi vous pouvez, continuez de les prêcher : ſi vous ne pouvez les ſouffrir, vous avez le précepte du Seigneur, de paſſer à une autre ville. Pour les eſclaves qui habitent dans le païs des chrétiens, n'héſitez point à leur faire païer tribut, afin qu'ils reconnoiſſent que cette terre a un maître ; autrement ils pourroient quelque jour ſe l'attribuer comme pro-

pre. Ces eſclaves étoient encore païens. Enfin S. Boniface avoit demandé en combien d'endroits du canon de la meſſe, il falloit faire des ſignes de croix : ce que le pape marqua dans un memoire particulier dont il chargea le prêtre Lulle. Cette lettre eſt dattée du quatriéme de Novembre la trente-deuxiéme année de Conſtantin, indiction cinquiéme, qui eſt l'an 751.

AN. 751.

17.

LIVRE QUARANTE-TROISIE'ME.

I. Pepin roi de France.

Ann. Boisel. an. 749. Fuld an. 751.

SAINT Burchard évêque de Virsbourg traita à Rome une affaire plus importante que celles dont il a été parlé. Car il y fut envoïé avec Fulrad chapelain du prince Pepin, pour consulter le pape Zacarie touchant les rois de France, qui depuis long-temps n'en avoient plus que le nom sans aucune autorité : sçavoir s'il étoit à propos que les choses demeurassent en cet état. Le pape répondit que pour ne point renverser l'ordre, il valoit mieux donner le nom de roi à celui qui en avoit le pouvoir. Cette réponse étant rapportée en France, Pepin fut élu roi suivant l'usage des François, & sacré par les mains de S. Boniface archevêque de Maïence, accompagné de plusieurs autres évêques. Sa femme Bertrade fut aussi reconnuë reine : & cette action se passa à Soissons l'an 752. & comme l'on croit le premier jour de Mars. Pepin regna plus de seize ans, & en lui commença la seconde race des rois de France. Childeric III. dernier roi de la premiere race, jeune prince foible & mépriſé, fut enfermé dans le monastere de Sitiu ou de S. Bertin, & son fils Theodoric dans celui de Fontenelle.

Ann. Petav. 752. Metens. 750. V. Mabill. tom. 4. act. SS. p. 88. n. 4. cont. 3. Fredeg. c. ultim. Fragm. inter opera Gregor. Tur. p. 199. Coint. an. 752. n. 194.

Chr. Fontenell. c. 13. ann. Fuld. 752. Elog. 10. 4. Act. sanct. Ben. p. 334.

Fulrad qui eut part à cette négociation nâquit en Alsace de parens nobles, & y posseda de très-grands biens. Il étoit prêtre & archichapelain du palais, ou comme il est nommé ailleurs, archiprêtre de France, c'est-à-dire que tout le clergé du palais étoit

sous sa conduite. On voit par une lettre que S. Boniface lui écrivoit combien il étoit persuadé de son crédit auprès du roi Pepin. Dès la neuviéme année du regne de Chilperic, c'est-à-dire l'an 750. il étoit abbé de S. Denis en France. Il fonda en son païs les monasteres de Leberau & de S. Hyppolite aujourd'hui S. Bilt près de Scheleſtat, S. Privat dans le dioceſe de Metz, & quelques autres.

AN. 753.

Bonif. ep. 92.

Le roi Pepin, la seconde année de son regne, qui fut l'an 753. tint à Verberie l'assemblée de la nation, où furent faits, comme l'on croit, vingt-un canon de discipline ecclesiastique. Ils regardent les mariages pour la plûpart. Le mariage au troisiéme degré de parenté est nul : ensorte qu'après la pénitence faite les parties ont la liberté de se marier à d'autres. Au quatriéme degré on leur impose seulement pénitence sans les séparer : mais on n'accorde point de permission pour contracter un tel mariage. Celui qui a commis inceste avec sa belle fille, sa belle-mere, sa belle-sœur, ou la cousine de sa femme, ne peut jamais se remarier ni à elle ni à autre : & la femme coupable de même. Mais la partie innocente peut se remarier : ce qu'il faut entendre après la mort de l'autre. Si une femme a conspiré contre la vie de son mari, & qu'il ait tué un homme en se défendant, il peut la quitter & se remarier quand elle sera morte : ce qu'il ne pourroit s'il étoit jugé coupable d'homicide. Mais la femme criminelle ne pourra jamais se remarier. En un mot une partie de la penitence des grands crimes étoit d'exclure du mariage pour toujours.

II. Concile de Verberie.

Coint. an. 753. n. 1. tom. 6. conc. p. 157. to. 1. Capitul. p. 162. can. 1.

c. 2. 10. 11. 12. 18.

c. 5.

AN. 753. Il n'étoit point permis à un autre d'épouſer celle qui avoit été femme légitime ou illegitime d'un prêtre. *c. 4.* Le prêtre qui a donné le voile à une femme malgré elle, ſera dépoſé. Elle ne peut recevoir le voile que du conſentement de ſon mari : mais s'il *c. 6. 13.* y a conſenti, il ne peut en épouſer une autre. La ſervitude rend le mariage nul : enſorte que celui qui a épouſé une femme ſerve la croïant libre, peut en épouſer une autre. Il en eſt de même de la fem- *c. 19.* me libre, qui a épouſé un ſerf dont elle ignoroit l'état. Les eſclaves mariez & vendus ſéparément, doivent être exhortez à demeurer comme ils ſont. *c. 16.* Défenſe aux clercs de porter des armes. Les ordina- *c. 14.* tions faites par des évêques vagabonds ſont nulles. Ce ſont les canons de ce concile les plus importans & les plus intelligibles.

III. Mort du pape Zacarie.

Le pape Zacarie mourut au mois de Mars de l'année 752. indiction cinquiéme, après avoir tenu le *Anaſt.* ſaint ſiége dix ans, trois mois & quatorze jours. Des marchands Venitiens aïant acheté à Rome quantité d'eſclaves de l'un & de l'autre ſexe, les vouloient mener en Afrique pour les vendre aux infideles. Le pape l'empêcha parce que ces eſclaves étoient baptiſez ; & aïant rendu aux Venitiens le prix qu'ils en avoient donné, il les mit tous en liberté. Il rebâtit preſque à neuf le palais patriarcal de Latran : il y fit une ſale à manger ornée de marbre, de moſaïques & de peintures : & une autre devant les archives, où il fit peindre une carte univerſelle du monde. Il mit à l'égliſe de S. Pierre dans une armoire tous les livres néceſſaires pour les leçons des matines pen-

dant toute l'année. Il donna vingt livres d'or de revenu pour l'huile du luminaire de la même égliſe ; & pour l'autel un tapis tiſſu d'or & orné de pierreries , où étoit repreſentée la nativité de notre Seigneur. Il fit faire à ſes dépens une couronne d'argent du poids de ſix vingts livres pour porter des cierges ou des lampes. il acquit pluſieurs fermes à l'égliſe par diverſes donations, & fit pluſieurs bâtimens conſiderables. Aïant trouvé au palais patriarcal le chef de S. George enfermé dans une chaſſe avec une inſcription Grecque qui le faiſoit connoître , il fut ravi d'avoir découvert ce treſor , aſſembla auſſi-tôt le peuple, & tranſporta ſolemnellement la relique à la diaconie de S. George au Voile d'or, où il ſe fit pluſieurs miracles.

Ce pape établit une diſtribution d'aumônes, que l'on portoit fréquemment du palais patriarcal aux pauvres & aux pelerins qui demeuroient à S. Pierre. Il en fit auſſi diſtribuer aux pauvres & aux malades de tous les quartiers de Rome. Il aimoit fort ſes clers, & augmenta plus qu'au double leurs penſions annuelles, les traitant comme un bon pere, & les ſoulageant en tout. Le peuple même vécut en ſureté & en joïe ſous ſon pontificat. Il traduiſit les dialogues de S, Gregoire en Grec , qui étoit ſa langue maternelle, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le Latin. En trois ordinations au mois de Mars, il fit trente prêtres & cinq diacres , & d'ailleurs quatre-vingt cinq évêques. Enfin il fut enterré à S. Pierre le quinziéme de Mars, jour auquel l'égliſe l'honore entre les ſaints. Le ſaint ſiége vacqua quinze jours.

Martyr. R. 16. Mart.

IV. Etienne ſecond pape. *Anaſt.*

Après la mort du pape Zacarie, tout le peuple élut pour lui ſucceder un prêtre nommé Etienne, & le mit en poſſeſſion du palais patriarcal de Latran, mais le troiſiéme jour à ſon réveil s'étant aſſis pour regler ſes affaires domeſtiques, tout d'un coup il perdit la parole & la connoiſſance, & mourut le lendemain. Comme il n'avoit point été ſacré, on ne le compte point entre les papes

Enſuite tout le peuple s'aſſembla dans l'égliſe de ſainte Marie majeure, où après avoir imploré la miſericorde de Dieu & le ſecours de la ſainte Vierge, ils élurent tout d'une voix un diacre auſſi nommé Etienne ſecond du nom. Il étoit Romain de naiſſance fils de Conſtantin, qui le laiſſa en bas âge, mais il fut élevé dans le palais de Latran près des papes, & ils le firent paſſer par tous les ordres eccleſiaſtiques juſques au diaconat. Après ſon élection on le porta ſelon la coutume à l'égliſe de Latran : on le mit en poſſeſſion du palais patriarcal, & il tint le ſaint ſiege cinq ans & vingt-huit jours. Il aimoit l'égliſe, conſervoit les traditions avec une grande fermeté, préchoit avec force la parole de Dieu, & étoit toujours prêt à ſecourir les pauvres, & aſſiſter les veuves & les orphelins. Dès le commencement de ſon pontificat il rétablit dans Rome quatre anciens hôpitaux abandonnez depuis long-temps, & en fonda un cinquiéme pour cent pauvres. Il en fit deux hors de Rome près l'égliſe de S. Pierre, y donna de grands biens, & les unit à perpetuité aux deux diaconies de la ſainte Vierge & de S. Sylveſtre qui étoient au voiſinage.

Cependant

Cependant Aſtolfe roi des Lombards profitant de la foibleſſe des Grecs aſſiegea Ravenne, & la prit. L'exarque Eutychius s'enfuit en Grece; & l'exarcat finit ainſi en Italie après avoir duré environ cent quatre-vingt ans, depuis Longin établi ſous Juſtin le jeune. Aſtolfe pouſſant ſa conquête attaqua enſuite la duché de Rome; ce qui obligea le pape Etienne à lui envoïer le troiſiéme mois de ſon pontificat le diacre Paul ſon frere avec Ambroiſe primicier, chargez de grands preſens pour traiter de la paix qu'ils lui firent promettre pour quarante ans. Mais il la rompit au bout d'environ quatre mois: & fit de grandes menaces contre le pape & le peuple Romain, voulant ſe rendre maître de toute la province, & charger la ville d'un tribut annuel d'un ſou d'or par tête. Le pape lui envoïa les abbez de ſaint Vincent près du Vulturne, & de ſaint Benoît du mont-Caſſin, pour lui demander la conſervation de la paix: mais Aſtolfe ſans même les écouter, les renvoïa avec mépris à leurs monaſteres: leur faiſant promettre de ne pas retourner au pape, qui l'aïant appris eut recours à Dieu ſuivant ſa coutume.

Rub. hiſt. Rav. l. 4. p. 211.

Sup. liv. XXXIV. *n.* 20.

La reine Giſeltrude femme d'Aſtolfe avoit un frere nommé Anſelme, qui après avoir été duc de Frioul quitta le monde, & l'an 750. fonda le monaſtere de Fanan à ſept lieuës ou vingt-deux milles de Modene par la liberalité du roi ſon beau-frere. Après qu'Anſelme y eut demeuré quelque temps, le roi lui donna encore la terre de Nonantule à deux lieuës de Modene, qu'Anſelme & ſes moines défricherent

V.
Monaſtere de Nonantule

Acta ſanct. Ben. to. 5. init.

par le travail de leurs mains, & y fonderent une égliſe & un monaſtere la troiſiéme année du regne d'Aſtolfe, c'eſt-a-dire l'an 752. L'année ſuivante l'égliſe fut conſacrée en l'honneur de tous les apôtres par ordre du pape Etienne II. & par les mains de Sergius archevêque de Ravenne. Aſtolfe confirma cette donation par une charte où il oblige ſeulement les moines à lui fournir quarante brochets au grand carême, & autant au carême de S. Martin, c'eſt à-dire à l'Avent. Aſtolfe alla à Rome avec Anſelme, & offrit cette lettre ſur le corps de ſaint Pierre pour marque de ſa ſoumiſſion au ſaint ſiége. Le pape revêtit Anſelme de l'habit monaſtique, lui donna le bâton paſtoral, le conſacrant abbé, & le recommanda à l'archevêque Sergius, qui étoit preſent avec pluſieurs autres évêques, car cette ceremonie ſe fit en plein concile. Le pape permit auſſi à Anſelme d'emporter le corps de ſaint Silveſtre. Ainſi on peut croire que la guerre que le roi des Lombards faiſoit à Rome avoit des intervalles pendant l'hyver. Saint Anſelme fonda pluſieurs hôpitaux en l'un deſquels on nourriſſoit deux cens pauvres le premier jour de chaque mois, & on diſoit tous les ans trois cens meſſes pour les vivans & pour les morts. Il gouverna cinquante ans le monaſtere de Nonantule, & eut ſous ſa conduite juſques à onze cens quarante-quatre moines, ſans les enfans & les novices.

Anaſt. Après que le roi Aſtolfe eut renvoïé ſans rien faire les deux abbez députez par le pape : Jean ſilentiaire de l'empereur Conſtantin arriva à Rome appor-

tant des lettres pour le pape & pour le roi des Lombards, où il l'exhortoit à rendre les places qu'il avoit prises sur l'empire. Le pape l'envoia aussi-tôt à Ravenne trouver le roi, qui sans donner de réponse précise, se contenta d'envoïer un ambassadeur à C. P. avec Jean. Le pape y envoïa aussi des députez chargez de lettres, où il prioit l'empereur, comme il avoit déja fait plusieurs fois, de venir avec une armée délivrer Rome & l'Italie. Mais cette députation fut encore sans effet, & l'empereur Constantin n'envoïa aucun secours.

VI. Califes Abbassides.

Ses troupes étoient occupez en Orient pour profiter de la division des Musulmans qui venoient de changer de maître. Car il s'éleva contre le calife Meroüan un parti puissant, dont le chef étoit Ibrahim fils de Mahomet, fils d'Aly chef de la maison d'Abas. Cet Abas étoit oncle de Mahomet le prétendu prophete, au lieu qu'Ommia chef de la branche regnante n'étoit son parent qu'en un degré éloigné. Ibrahim fut reconnu Iman à la Meque l'an de l'hegire 127. de J. C. 744. mais quatre ans après il fut pris par Meroüan qui le fit mourir. Son frere Abdalla surnommé Aboulabas Saffah soutint le parti, & fut reconnu calife à Coufa en Arabie, l'an 132. le vendredi treiziéme jour du troisiéme mois, qui revient au dernier Octobre 749. Il chassa Meroüan en Syrie, en Palestine & jusques en Egypte, où dans le desespoir de ses affaires, il fit de grands maux aux chrétiens. Il en tint plusieurs dans les fers, entr'autres Chaïl ou Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie, qu'il voulut plusieurs fois faire

Elm. lib. II. c. 1.

c. 2.

Isid. pac. p. 231.

mourir, juſqu'à faire apporter l'épée toute prête. Enfin Meroüan fut pris & tué la même année 132. 750. de Jeſus-Chriſt. En lui finit la race des califes Ommiades qui avoit regné 91. ans, depuis l'an 41. de l'hegire, quand Moavia fut reconnu calife. Alors Damas ceſſa d'être la capitale de cet empire. La maiſon d'Ommia ſe conſerva ſeulement en Eſpagne où Abderame petit-fils du calife Hicham ſe retira l'an 139. de l'hegire, 756. de Jeſus-Chriſt, & y fut reconnu Emir-almoumenin, c'eſt-à-dire prince des fideles. Il s'établit à Cordouë, & regna 33. ans.

Sup. liv. XXXIX. *n.* 32.

Theoph. an. 9. p. 357. *c.*

Roderic. c. 18.

Abdalla Saffah ne regna que quatre ans & neuf mois, & mourut le dernier mois de l'an 136. de l'hegire, c'eſt-à-dire en Juin 754. Il fit patriarche Jacobite d'Antioche un évêque nommé Iſaac, qui avoit été à ſon ſervice avant qu'il fût calife : avec ordre de faire mourir quiconque s'y oppoſeroit, & à cette occaſion il y eut deux métropolitains de tuez. Iſaac envoïa ſa lettre ſynodique à Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie, le priant de le recevoir à ſa communion, ou de le venir trouver. Michel ne voulut point le recevoir, & comme il ſe préparoit à partir, la nouvelle vint en Egypte qu'Iſaac étoit mort à Antioche, & qu'un nommé Athanaſe s'étoit intrus à ſa place : mais il mourut le ſecond jour, & un autre nommé George fut ordonné patriarche d'Antioche. Celui-ci fut chaſſé peu de temps après par le calife Aboujafar Almanſor ſucceſſeur de Saffah en faveur d'un évêque de ſes amis, qu'il mit à ſa place, & qui n'écrivit point de lettre ſynodique au patriarche d'Alexandrie.

Elm. p. 103

AN. 754.

L'empereur Conſtantin profita donc de la guerre civile entre les Ommiades & les Abbaſſides, & l'an 751. onziéme de ſon regne, il prit Theodoſiopole & Melitine, & ſoumit les Armeniens. Alors Theodore fils du vicaire de la petite Armenie fut ordonné patriarche d'Antioche pour les Melquites à la place de Theophylacte mort l'année précedente, & tint le ſiége vingt-trois ans.

Theoph. an. 11. p. 358.

Eutych. ann. to. 2. p. 399.

VII. Conciles des Icoclaſtes.

Conſtantin enflé de ces ſuccès tint pluſieurs conſeils contre la veneration des images : parlant tous les jours au peuple pour lui perſuader de les abolir. Il préparoit ainſi le concile qu'il aſſembla l'année ſuivante 754. treiziéme de ſon regne, indiction ſeptiéme. Il s'y trouva trois cens trente-huit évêques, à la tête deſquels étoient Gregoire de Neoceſarée, Theodoſe évêque d'Epheſe, fils de l'empereur Abſimare, & Siſinnius ſurnommé Paſtilas évêque de Perge en Pamphylie. Il n'y avoit aucun patriarche, ni perſonne de la part des grands ſiéges de Rome, d'Alexandrie d'Antioche ou de Jeruſalem. Le ſiége de C. P. étoit vacant, car Anaſtaſe étoit mort la même année d'une maladie nommée en Grec Chordapſe, c'eſt-à-dire nœud de boïau, qui lui faiſoit rejetter les excremens par la bouche. Ce concile s'aſſembla dans le palais d'Hierie ſur la côte d'Aſie vis-à-vis C. P. le dixiéme jour de Février, & dura ſix mois, juſques au huitiéme d'Août, où il paſſa dans l'égliſe de Blaquernes. Alors l'empereur Conſtantin monta ſur l'ambon, & tenant par la main le moine Conſtantin évêque de Sylée, il cria à haute voix : Longues années à Conſtantin patriarche œcumenique. En

7. conc. p. 18. E.

Cang. C. P. lib. IV. c. 23. Vita Steph. Jun. p. 444. Conc. Nic. 2. act. 6. tom. 7. p. 395.

AN. 754.

même temps il le revêtit de l'habit sacré & du pallium. Ce même jour fut terminé le concile, dont il ne nous reste que la définition de foi, qui a pour titre : Définition du saint & grand concile œcumenique.

Conc. tom. 7. p. 401. Après un assez long préambule, le concile dit, que J. C. nous a délivrez de l'idolâtrie, & nous a enseigné l'adoration en esprit & en verité. Mais ajoute-t'il, le démon ne pouvant souffrir la beauté de l'église, a ramené l'idolâtrie insensiblement, sous l'apparence de christianisme : en persuadant d'adorer la créature, & de prendre pour Dieu un ouvrage auquel on donne le nom de J. C. C'est pourquoi comme le Sauveur a envoié autrefois ses apôtres pour la destruction des idoles : ainsi il a suscité maintenant ses serviteurs nos empereurs imitateurs des apôtres, pour nous instruire & renverser les inventions du démon. C'est ainsi que ces évêques flateurs se reconnoissent disciples des empereurs, dont l'un étoit un enfant de quatre ans, sçavoir Leon fils de Constantin né le vingt-cinquiéme de Janvier 750. & couronné le jour de la pentecôte sixiéme de Juin 751. Ensuite ils déclarent qu'ils reçoivent les six conciles œcumeniques, les exprimant chacun en particulier, puis ils ajoutent : Aïant donc examiné soigneusement leur doctrine, nous avons trouvé que l'art illicite des peintres combat le dogme capital de notre salut, qui est l'incarnation de J. C. & renverse les définitions des six conciles. La peinture établit l'erreur de Nestorius, qui divise Jesus-Christ en deux, & ne laisse pas d'appuïer celles d'Arius, de

p. 408

p. 412.

Theoph. an. 9. p. 357. D. an. 10. p 358.

Conc. p. 417. 420 &c.

p. 425.

Dioſcore, d'Eutiques & de Severe, qui enſeignent le mélange & la confuſion des deux natures. Car le peintre aïant fait une image la nomme Chriſt : or le nom de Chriſt ſignifie tout enſemble Dieu & homme. Donc ou le peintre a renfermé, comme il s'imagine, la divinité immenſe dans les bornes de la chair créée : ou il a confondu les deux natures unies ſans confuſion. Celui qui adore l'image eſt coupable des mêmes blaſphêmes, & la même malédiction tombe ſur l'un & ſur l'autre. AN. 754.

Ils chercheront ſans doute à s'excuſer en diſant : Nous ne faiſons l'image que de la chair, que nous avons vûë & touchée, & qui a converſé avec nous. Mais ils retombent par là dans l'impieté de Neſtorius. Car il faut conſiderer, que ſelon les peres, la chair de Jeſus-Chriſt, ſi-tôt qu'elle a commencé d'être, a été la chair du Verbe, ſans jamais admettre aucune idée de ſéparation, mais priſe toute entiere par la nature divine, & entierement diviniſée. Comment donc en peut-elle être ſéparée ? Il en eſt de même de ſa ſainte ame. Si-tôt qu'elle a été, ç'a été l'ame d'un Dieu, & jamais elle n'a été ſéparée de la divinité, même étant ſéparée de ſon corps. Comment donc ces inſenſez prétendent-ils peindre la chair de Jeſus-Chriſt comme la chair d'un pur homme ? C'eſt ſuppoſer qu'elle ſubſiſte par elle-même, & lui donner une autre perſonne, & par conſequent en ajouter une quatriéme à la Trinité. p. 440.

La vraïe image de Jeſus-Chriſt eſt celle qu'il a faite lui-même, lorſque la veille de ſa paſſion il prit le pain, le bénit, & aïant rendu graces, le

AN. 754. p. 445.

rompit, & le donna, disant : Prenez, mangez pour la rémission des pechez, ceci est mon corps. Et de même en donnant le calice, il dit : Ceci est mon sang : faites ceci en memoire de moi. Pour montrer qu'il n'a point choisi sous le ciel d'autre espece ni d'autre forme, qui puisse representer son incarnation. Et quelle a été en cela l'intention de Dieu infiniment sage ? sinon de nous montrer clairement ce qu'il a fait dans le mystere de son incarnation : c'est-à-dire que comme ce qu'il a pris de nous n'est que l'essence humaine sans subsistance personnelle, pour ne pas faire tomber sur la divinité une addition de personne : ainsi pour son image, il nous a commandé d'offrir une matiere choisie, qui est la substance du pain : mais sans forme ni figure humaine, de peur que l'idolâtrie ne s'introduisît. Donc comme le corps naturel de Jesus-Christ est saint étant divinisé : de même il est évident que ce qui est son corps par institution c'est-à-dire sa sainte image, est sanctifié d'une certaine maniere, & divinisé par la grace. Car c'est ce que Jesus-Christ a voulu faire : afin que comme il a divinisé la chair qu'il a prise par une sanctification qui lui est propre & naturelle en vertu de l'union : ainsi le pain de l'eucharistie, comme étant la vraïe image de sa chair naturelle, devînt un corps divin ; étant sanctifié par l'avenement du saint Esprit, & la médiation du prêtre, qui fait l'oblation, & rend saint ce pain qui étoit commun. Au reste comme la chair vivante du Seigneur a reçû l'onction du saint Esprit, qui est la divinité : ainsi ce pain divin a été

rempli

rempli du Saint-Esprit avec le calice de son sang vivifiant. Il a donc été demontré que c'est la vraye image de l'incarnation de Jesus-Christ qu'il nous a de sa propre bouche enseignée de faire. AN. 754.

On verra dans la suite comment les catholiques refuterent cette objection, & tous les autres sophismes de ce concile. Cependant on peut remarquer, qu'il suppose que l'on adore l'eucaristie, en disant que Jesus-Christ n'y fait pas paroître sa figure humaine, de peur de donner lieu à l'idolâtrie, & qu'il la nomme un pain divin & un corps divin, & le calice du sang de Jesus-Christ : qu'il reconnoît que le Saint Esprit y descend ; & que c'est un sacrifice offert par un prêtre. La définition du concile continuë ainsi. *Lib.* V. XLIII. *n.* 36.

VIII. Condamnation des images.

Mais ce que l'on appelle faussement des images ne vient pas de la tradition de Jesus-Christ, des apôtres ou des peres, elles n'ont point de prieres particulieres pour les sanctifier ; & demeurent profanes & mépriſables comme le peintre les a faites. Que si l'on demande pourquoi nous condamnons les images de la mere de Dieu, & des saints, qui sont de purs hommes, sans avoir la nature divine comme Jesus-Christ : nous dirons que l'église est entre le Judaïsme & le paganisme, & rejette les ceremonies de l'un & de l'autre : du Judaïsme les sacrifices sanglans : du paganisme la fabrication & le service des idoles, dont l'art déteſtable de la peinture est la source. Car n'aïant point d'esperance de la résurrection, ils ont inventé cette illusion, pour rendre comme present ce qui ne l'étoit point. Mais pour *p.* 452. *p.* 456. *p.* 457. *p.* 461.

AN. 754. les ſaints qui vivent avec Dieu, c'eſt leur faire injure que de les repreſenter avec une matiere morte par l'art des païens.

p. 464. Le concile rapporte enſuite quelques paſſages de l'écriture, pour autoriſer ſa définition, & quelques
p. 473 paſſages des peres; ſçavoir, de ſaint Epiphane, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Jean Chryſoſtome, de ſaint Athanaſe, de ſaint Amphiloque, de Theodore d'Ancyre, d'Euſebe de Ceſarée en Pa-
p. 505. leſtine. Après quoi il conclut, que l'on doit rejetter de l'égliſe avec abomination toute image peinte de
p. 508. quelque maniere que ce ſoit, & défend à toute perſonnes à l'avenir d'en faire aucune, l'adorer, la dreſſer dans une égliſe, ou dans une maiſon particuliere, ou la cacher : ſous peine aux éveques, aux prêtres, & aux diacres de dépoſition, aux moines & aux laïques d'anathême : ſans préjudice des peines por-
p. 512. tées par les loix imperiales. Mais il ajoutent, que ſous prétexte de cette défenſe des images, aucun de ceux qui gouvernent les égliſes ne pourra s'emparer des vaſes ſacrez, ni des habits, des voiles, & des autres meubles deſtinez au ſervice divin. Que s'il veut les changer, il ne le pourra que du conſentement du patriarche de C. P. & par ordre de l'empereur : afin que ce ne ſoit pas un prétexte de défigurer les égliſes. Il eſt défendu auſſi aux magiſtrats & à tous les laïques d'abuſer de ce prétexte, pour ſe rendre maîtres des égliſes, & les réduire en ſervitude comme quelques-uns avoient fait.

p. 513. Le concile prononce enſuite pluſieurs articles en forme de canons avec anathême à chacun, dont les

premiers ne contienent que la doctrine catholique sur la Trinité & l'Incarnation. Mais il y en ajoute plusieurs contre les images de Jesus-Christ & des saints. Toutefois il reconnoît que la sainte Vierge est au-dessus de toutes les créatures, & que l'on doit avoir recours à son intercession, comme très-puissante auprès de Dieu : & que tous les saints qui ont vécu sous la loi de nature, la loi écrite, ou la loi de grace, doivent être honorez & priez suivant la tradition ecclesiastique. AN. 754. p. 5. 6. p. 524. p. 528.

Après cela les empereurs Constantin & Leon ; car on les fait toujours parler ensemble suivant l'usage, demanderent au concile, si le decret qui venoit d'être lû étoit publié du consentement de tous les évêques. Ils répondirent : Nous croïons tous ainsi ; nous en sommes tous d'accord, nous avons souscrit avec joïe. Ils firent ensuite plusieurs acclamations à l'honneur des empereurs, les loüant entr'autres choses d'avoir aboli l'idolâtrie. Enfin ils prononcerent anathême nommément contre S. Germain de C.P. George de Chypre, & saint Jean Damascene en ces termes : Anathême à Germain double en ses sentimens, & adorateur du bois. Anathême à George son complice falsificateur de la doctrine des peres. Anathême à Mansour maudit & favorable aux Sarrasins : anathême à Mansour adorateur d'images & faussaire : anathême à Mansour injurieux à Jesus-Christ, & traître à l'empire : anathême à Mansour docteur d'impieté & mauvais interprete de l'écriture. La Trinité les a dépossez tous trois. Tel est le decret du faux concile de C.P. tenu par les Iconoclastes. p. 532. p. 533.

AN. 754. Le vingtiéme du même mois d'Août 754. l'empereur Conſtantin alla dans la place publique avec le nouveau patriarche Conſtantin & les autres évêques ; & ils publierent le decret du concile, repetant les anathêmes contre Germain, George & Jean Manſour. Ce decret étant porté dans les provinces, on voïoit par tout les catholiques conſternez, & les Iconoclaſtes changer les vaſes ſacrez, & défigurer les égliſes. On brûloit les images, on abattoit ou en enduiſoit les murailles qui en étoient peintes ; mais on conſervoit celles qui n'avoient que des arbres, des oiſeaux ou des bêtes : principalement les repreſentations des ſpectacles profanes, comme des chaſſes, ou des courſes de chevaux.

Theoph. an. 13. p. 359.

Vita Steph. p. 445.

IX. Le pape appelle les François.

Cependant Aſtolfe roi des Lombards menaçoit les Romains de les paſſer tous au fil de l'épée s'ils ne ſe ſoumettoient à ſa puiſſance. Le pape les exhorta à implorer la miſericorde de Dieu, fit une proceſſion où l'on portoit pluſieurs reliques, entr'autres une image de Jeſus-Chriſt que l'on croïoit n'avoir point été faite de main d'homme. Le pape la portoit ſur ſes épaules, marchant nuds pieds, comme tout le peuple, qui avoit la cendre ſur la tête, & pouſſoit de grand gemiſſemens. On avoit attaché à la croix le traité de paix, que le roi des Lombards avoit rompu. Le pape établit de ſemblables proceſſions tous les ſamedis.

Anaſt. in Steph.

Enfin voïant qu'il ne pouvoit retenir le roi des Lombards, ni par prieres, ni par preſens, après lui en avoir fait d'immenſes par pluſieurs fois : voïant d'ailleurs qu'il ne recevoit aucun ſecours de l'empe-

reur, il réſolut de s'adreſſer aux François à l'exemple de ſes prédeceſſeurs Gregoire III. & Zacarie. Ainſi le pape Etienne écrivit au roi Pepin une lettre pleine de vives expreſſions de douleur qu'il envoïa ſecretement par un pelerin. Puis par une autre lettre il lui manda : Envoïez vous-même des ambaſſadeurs à Rome, pour m'engager à vous aller trouver. AN. 754.

Le roi Pepin envoïa ſa réponſe, par laquelle il accordoit au pape tout ce qu'il demandoit. Le porteur fut Droctegand premier abbé de Gorze, que le pape renvoïa au roi, avec une lettre qui ne contient que des actions de graces : ſe rapportant du ſurplus à Droctegand, à qui il s'étoit expliqué de vive voix. Le pape écrivit en même temps à tous les ducs des François, les exhortant de venir au ſecours de ſaint Pierre, qu'il nomme leur protecteur ; & leur promettant de ſa part la rémiſſion de leurs pechez, le centuple en ce monde, & la vie éternelle en l'autre.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 205. Coint. an. 753. n. 52.

Epiſt. 1. Steph. Carol. 10.

Cependant le ſilentiaire Jean revint de C.P. avec les légats que le pape y avoit envoïez : rapportant les propoſitions du roi des Lombards, & une lettre de l'empereur, par laquelle il ordonnoit au pape d'aller trouver ce roi, pour retirer de ſes mains Ravenne, & les villes qui en dépendoient. C'eſt tout le ſecours que l'empereur envoïoit à l'Italie. Le pape envoïa au roi Aſtolfe demander ſauf-conduit pour lui & pour ſa ſuite. Au retour de ſon député arriverent ceux du roi Pepin. Chrodegang évêque de Metz, & le duc Auctaire, qui avoient ordre de

AN. 754.

mener le pape au roi leur maître, comme il l'avoit demandé.

Boll. 6. Mart. to. 6. p. 452.

Chrodegang étoit né en Hasbagne, qui est à peu près le Brabant, de la premiere noblesse des François. Il fut élevé à la cour de Charles Martel, & y exerça la charge de referendaire. Il étoit bienfait, éloquent, même en Latin, outre sa langue naturelle qui étoit la Teutonique. Sa charité étoit grande pour nourrir & proteger les pauvres. Il fut élu évêque de Metz l'an 742. & gouverna cette église pendant vingt-trois ans cinq mois. Il fonda plusieurs monasteres, à qui il donna de grands biens, entre autres celui de Gorze vers l'an 748. qui fut depuis une école celebre: Chrodegang étant donc arrivé à Rome avec Auctaire, ils trouverent le pape prêt à partir pour aller trouver le roi des Lombards.

X. Le pape passe en Lombardie.

En effet il sortit de Rome le quatorziéme jour d'Octobre, indiction septiéme, l'an 753. suivi de plusieurs habitans de Rome & des autres villes, qui pleuroient, & s'efforçoient de le retenir, voïant le peril où il s'exposoit: d'autant plus qu'il ne se portoit bas bien; mais il se confioit en Dieu, & recommandoit à saint Pierre son troupeau. Quand il fut proche de Pavie, le roi Astolfe envoïa lui dénoncer qu'il ne fût pas assez hardi pour lui parler de rendre Ravenne, l'Exarcat ou les autres places de l'empire, que lui ou les rois ses prédecesseurs avoient prises; mais le pape fit réponse, qu'aucune crainte ne l'empêcheroit de les demander. Etant arrivé, il donna au roi de grands presens, & le pria instamment de restituer à chacun ce qui lui appar-

tenoit. Aſtolfe demeura ferme dans ſon refus, & l'ambaſſadeur de C.P. n'en obtint pas davantage. AN. 754.

Mais ceux du roi Pepin preſſerent fortement le roi Aſtolfe de laiſſer paſſer le pape pour aller en France. Aſtolfe ſurpris de cette propoſition fit venir le pape, & lui demanda s'il étoit réſolu à ce voïage. Le pape lui declara franchement que c'étoit ſon deſſein: de quoi Aſtolfe extrémement irrité lui envoïa ſecretement de ſes gens pour l'en détourner. Enfin il fut obligé d'y conſentir, & le pape partit de Pavie le quinziéme de Novembre, indiction ſeptiéme, la même année 753. accompagné de George évêque d'Oſtie, Vilcaire évêque de Nomente, quatre prêtres, trois diacres, & quelques autres clercs de l'égliſe Romaine. Après qu'il fut parti le roi des Lombards s'efforça encore de rompre ſon voïage: ce qui l'obligea de ſe preſſer d'arriver au paſſage des Alpes de la frontiere de France; & quand il y fut, il rendit graces à Dieu de l'avoir mis en ſûreté.

XI. Le pape en France.

Continuant ſa marche, il arriva au monaſtere de ſaint Maurice en Valais, où on étoit convenu que le roi Pepin ſe trouveroit. Après que le pape y eut attendu quelque temps, arriverent l'abbé Fulrad archichapelain du palais, & le duc Rotard envoïez par le roi pour prier le pape de venir plus avant en France, & ils le conduiſirent lui & toute ſa ſuite avec grand honneur. Le roi Pepin étoit à Thionville, quand il apprit que le pape avoit paſſé les Alpes. Il en eut une grande joïe, & envoïa au devant Charles ſon fils aîné âgé de douze ans, pour

Fredeg. contin. 48 c. 119. Annal. Metenſ. an. 753. Duch. to. 3. p. 276.

AN. 754. l'accompagner jusques à Pontyon en Champagne. où le roi devoit le recevoir. Quand le pape en fut à
Anast. trois milles ou une lieuë, le roi vint au devant de lui, & l'aïant joint descendit de cheval, & se prosterna avec la reine sa femme, ses enfans & les seigneurs de sa cour. Il marcha même quelque temps à côté de son cheval, lui servant d'écuyer. Le pape & tous les siens rendirent graces à Dieu chantant à haute voix des hymnes & des cantiques spirituels jusques à Pontyon, où ils arriverent le jour de l'Epiphanie sixiéme de Janvier l'an 754.

En arrivant le pape fit de grands presens au roi & aux seigneurs; mais le lendemain il parut avec tout son clergé sous la cendre & le cilice: & se prosterna aux pieds du roi Pepin, le conjurant par la misericorde de Dieu & par les merites de saint Pierre & de saint Paul, de le délivrer lui & le peuple Romain de la domination des Lombards; & il demeura en cette posture, jusques à ce que Pepin & les seigneurs lui eussent tendu la main; car il voulut que le roi lui-même le relevât de terre en signe
Anast. de la délivrance dont il l'assuroit. Ensuite le pape & le roi s'assirent dans l'oratoire, où le pape réïtera sa priere, & le roi lui promit avec serment de suivre en tout ses avis, & de faire rendre l'Exarcat de Ravenne & les places de l'empire. Mais à cause de l'hyver il envoïa le pape avec sa suite au monastere de sainte Denis près de Paris, & prit grand soin qu'il y fut logé commodément. Cependant il envoïa des ambassadeurs au roi des Lombards, le priant par le respect des saints apôtres, de ne point exercer d'hostilitez

d'hoſtilitez contre Rome, & de ne point obliger les Romains à des ſuperſtitions contraires à leurs loix. Mais cette ambaſſade fut ſans effet. AN. 754.

XII. Aſſemblée de Quiercy.

Le roi Pepin celebra à Cariſiac ou Quiercy ſur Oiſe la fête de Pâque, qui cette année 754. étoit le quatorziéme d'Avril. Il tint l'aſſemblée de tous les ſeigneurs de ſon roïaume, & y réſolut le voyage d'Italie, pour le ſecours du pape qui étoit preſent, & répondit en ce lieu à divers points de diſcipline, ſur leſquels il fut conſulté. Sa réponſe contient dix-neuf articles: dix ſur le mariage, cinq ſur le baptême, quatre touchant le clergé. Les queſtions ſur le mariage regardent la plûpart ſon indiſſolubilité. Il y eſt défendu d'épouſer ſa commere, ſoit de baptême, ſoit de confirmation: ce qui montre qu'à la confirmation, il y avoit auſſi des parains. On met en penitence le prêtre qui aïant de l'eau a baptiſé avec du vin; mais on l'excuſe s'il n'y avoit point d'eau. Ce n'eſt pas que ce baptême ſoit approuvé, mais le prêtre eſt exempt de peine canonique. On approuve le baptême donné en cas de neceſſité en verſant de l'eau ſur la tête avec une coquille ou avec les mains. La conſultation fait voir que cette maniere de baptiſer par infuſion, aujourd'hui la plus commune, étoit rare alors; & que l'on baptiſoit d'ordinaire par immerſion. On voit que pluſieurs prêtres doutoient de la validité de leur ordination: ce qui venoit de ces faux évêques dont ſe plaignoit ſaint Boniface. Le pape Etienne réſolut la plûpart des queſtions propoſées, par les autoritez, ou les anciennes decretales de ſaint Leon, de ſaint Innocent, de ſaint Si-

Anaſt. To.6.conc.p.1650.

c. 4.

c. 11.

c. 12.

AN. 754. rice, ou des canons de Calcedoine, d'Antioche, de Neocesarée, de Carthage. En cette même assemblée de Quiercy, le roi Pepin fit une donation au pape Etienne & à l'église Romaine de plusieurs villes & territoires d'Italie usurpez par les Lombards, & la fit tant en son nom, que des deux princes Charles & Carloman ses enfans.

Anast. in Had. Inf. l. XLVI. n. 5.

Anast. in Steph. Acta SS. Ben. to. 4. p. 127.

Cependant Carloman frere du roi Pepin arriva en France. Le roi Astolfe avoit obligé l'abbé du Mont Cassin à le faire sortir du monastere pour ce voïage, dont le motif étoit, que Carloman détournât le roi son frere de marcher en Italie. Il y fit tous ses efforts, mais Pepin demeura ferme dans sa résolution : & de concert avec le pape, il renferma Carloman dans un monastere à Vienne, pour y vivre suivant sa profession. Carloman y mourut l'année suivante 755. & Pepin renvoïa son corps au Mont-Cassin dans un cercueil d'or avec de grands presens.

Leo chr. Cass. lib. II c. 7.

XIII. Maladie du pape. *Anast.*

Le pape étant revenu à saint Denis y tomba malade de la fatigue de son voïage, & de l'inégalité des saisons, & fut réduit à une telle extrémité, que ceux de sa suite, aussi-bien que les François, desesperoient de sa vie ; mais aïant mis sa confiance en Dieu, un matin comme on croïoit le trouver mort, on le trouva guéri. On rapporte une lettre de lui, où il raconte qu'étant en priere dans l'église de saint Denis sous les cloches, il vit devant l'autel saint Pierre & saint Paul avec saint Denis, à qui saint Pierre dit qu'on lui accordoit la santé du malade : que saint Denis tenant un encensoir & une palme,

Tom. 6. conc. p. 1649.

accompagné d'un prêtre & d'un diacre, vint le trouver, & lui dit : La paix ſoit avec vous, mon frere, ne craignez point, vous retournerez heureuſement à votre ſiege. Levez-vous, & conſacrez cet autel en l'honneur de Dieu & de ſes apôtres que vous voïez, en celebrant une meſſe d'action de graces. Le pape ſe ſentant guéri, voulut auſſi-tôt accomplir cet ordre ; les aſſiſtans diſoient qu'il rêvoit. C'eſt pourquoi il leur raconta ſa viſion, & enſuite au roi & aux ſeigneurs. C'étoit l'an 754. le vingt-ſeptiéme Juillet ; & le lendemain vingt-huit, qui étoit un dimanche, le pape fit la conſecration de l'autel qui lui avoit été ordonnée. AN. 754.

XIV. Second ſacre de Pepin.

Dans cette même meſſe il fit une autre ceremonie plus remarquable, car il conſacra de nouveau pour rois de France par l'onction de l'huile, Pepin & ſes deux fils Charles & Carloman avec la reine Bertrade ; & défendit aux ſeigneurs François de l'autorité de ſaint Pierre ſous peine d'excommunication, que jamais eux ni leurs deſcendans ſe donnaſſent des rois d'une autre race. Childeric dernier roi de la premiere race étoit mort cette année dans le monaſtere de Sitiu : ce qui put être l'occaſion de ce nouveau ſacre de Pepin. Le pape donna en même temps au roi & à ſes deux fils le titre de patrices des Romains, pour les engager à la protection de Rome. On croit auſſi que le baptême des deux jeunes princes avoit été differé juſques alors, & que le pape fut leur parain : car en pluſieurs de ſes lettres, il nomme le roi Pepin ſon compere ſpirituel, la reine Bertrade ſa commere, & les deux princes ſes

Fragm. ap. Greg. Tur. p. 991.

Coint. an. 754. n. 38.

Ibid. n. 57.

AN. 754.

enfans ſpirituels. Ces noms comme ſacrez par la religion, étoient alors des titres d'honneur. Le roi Pepin avoit eu deſſein de répudier la reine Bertrade : mais le pape l'en détourna par des avis ſalutaires auſquels Pepin ſe rendit, & peut-être fut-ce la raiſon de ſacrer avec lui cette princeſſe. Le pape donna de grands privileges à l'abbaïe de ſaint Denis, & laiſſa ſur l'autel qu'il avoit conſacré ſon pallium, que l'on conſerve encore dans ce monaſtere. Ce fut auſſi pendant ce ſéjour du pape Etienne en France, que les clercs de ſa ſuite, à la priere de Pepin, enſeignerent aux François à mieux chanter, & ce chant ſe répandit enſuite en pluſieurs égliſes.

Steph. 3. epiſt. 3. To 6. conc. p. 178. B.

Hild. Areopa.

Valaſ. c. 25.

XV. Guerre en Lombardie.

Quoique la guerre de Lombardie fut réſoluë, le roi Pepin par le conſeil du pape envoïa juſques à trois fois des ambaſſadeurs au roi Aſtolfe, pour lui offrir la paix, s'il vouloit rendre à l'égliſe & à l'empire, ce qu'il avoit uſurpé : lui promettant même de grands preſens. Comme il perſiſta dans ſon refus, Pepin marcha contre lui ; mais quand ſes troupes furent à moitié chemin, il envoïa encore vers le roi des Lombards, à la priere du pape, qui vouloit éviter l'effuſion du ſang des chrétiens ; & qui de ſon côté lui écrivit, le conjurant par tous les myſteres, & par le jour du jugement, de faire juſtice à l'égliſe & à l'empire. Aſtolfe ne répondit au roi que par des menaces. Pepin fit donc avancer ſes troupes, força les paſſages des Alpes, & reduiſit Aſtolfe à s'enfermer dans Pavie, où il l'aſſiegea. Alors le pape le pria encore d'épargner le ſang chrétien : on fit un traité entre les Romains, les

Anaſt.

François & les Lombards : par lequel Aſtolfe & tous les ſeigneurs de ſa nation promirent ſous de grands ſermens, & par écrit, de rendre inceſſamment Ravenne & pluſieurs autres villes. Après quoi Pepin ſe retira, emmenant les ôtages des Lombards : nonobſtant les remontrances du pape, qui le conjuroit de ne ſe point fier à leurs paroles, & de faire executer le traité en ſa preſence. AN. 754.

Le pape Etienne retourna à Rome accompagné du prince Jerôme frere de Pepin, de l'abbé Fulrad, & d'autres ſeigneurs, que Pepin lui avoit donnez pour le reconduire. Quand il arriva au champ de Neron après le Vatican, il trouva des évêques & des clercs qui venoient au devant de lui en chantant & portant des croix : ſuivis d'une grande multitude de peuple, criant : Dieu ſoit loüé, notre paſteur eſt venu : c'eſt notre ſalut après Dieu. Le pape apporta de France des reliques de ſaint Denis pour leſquelles il fonda un monaſtere de moines Grecs. *Anaſt. ap. Coint. an. 754. n. 75.* *Hild. Areopag.*

Ce qu'il avoit prévû arriva : & quand Pepin fut repaſſé en France, Aſtolfe bien loin de rendre les places qu'il avoit promiſes, recommença à maltraiter les Romains. Le pape en avertit le roi Pepin par une lettre dont il chargea l'abbé Fulrad, & il y parle ainſi : Je vous conjure par le Seigneur notre Dieu, ſa glorieuſe mere, toutes les vertus celeſtes, & ſaint Pierre qui vous a ſacré rois (car la lettre eſt auſſi adreſſée aux princes ſes enfans) de faire tout rendre à la ſainte égliſe de Dieu ſuivant la donation que vous avez offerte à ſaint Pierre votre protecteur ; & de ne vous plus fier aux paroles trom- *Anaſt.* *Epiſt. 7. cod. Carol.*

AN. 755. peuſes de ce roi & de ſes grands. Car nous avons remis entre vos mains les interêts de la ſainte égliſe ; & vous rendrez compte à Dieu & à ſaint Pierre au jour du terrible jugement comment vous les aurez défendus. C'eſt à vous que cette bonne œuvre a été reſervée depuis tant de temps : aucun de vos peres n'a été honoré d'une telle grace. C'eſt vous que Dieu a choiſis pour cet effet, par ſa preſcience, de toute éternité. Car ceux qu'il a prédeſtinez, il les a appellez, & ceux qu'il a appellez, il les a juſtifiez. C'eſt ainſi que le pape Etienne applique les paroles de ſaint Paul à des affaires temporelles. Il ſe remet à Fulrad, & ceux qui l'accompagnoient, pour raconter au roi le détail de ce que ſouffroient les Romains.

Rom. VIII. 30.

Epiſt. 9. cod. Carol.

Quelque temps après le pape envoïa au roi Pepin Vilcaire évêque de Nomente avec une autre lettre, où il ajoute de nouveaux tours d'éloquence, pour le preſſer, en diſant : C'eſt pour cela que le roi des rois vous a ſoumis tant de peuples, afin que vous releviez la ſainte égliſe. Car il pouvoit la défendre d'une autre maniere, s'il lui eût plû ; mais il a voulu éprouver votre cœur. C'eſt pourquoi il nous a commandé d'aller vers vous, & de faire un ſi grand voïage au travers de tant de fatigues & de périls. Et enſuite : Sçachez que le prince des apôtres garde votre promeſſe ; & ſi vous ne l'accompliſſez, il la repreſentera au jour du jugement. Là ſeront inutiles les excuſes les plus ingenieuſes.

XVI. Siege de Rome.

Cependant Aſtolfe faiſoit avancer ſes troupes, & le premier jour de Janvier 755. elles parurent de-

vant Rome qu'il tint assiegée trois mois : ravageant par le fer & par le feu tous les dehors, & donnant des assauts tous les jours. Il fit même foüiller en plusieurs cimetieres, & enlever des corps saints. Sept semaines après le commencement du siege, le pape envoïa en France par mer, & encore grand peine l'évêque George & le comte Tomaric avec l'abbé Vernier, que le roi avoit envoïé à Rome, & qui pendant le siege endossoit la cuirasse, & montoit la garde sur les murailles. Ils étoient chargez de deux lettres : l'une adressée au roi Pepin, l'autre aux princes ses enfans & à tous les François ecclesiastiques & laïques, en son nom & de tous les Romains : qui ne contiennent rien qui ne soit dans la premiere. Elles commencent ainsi : Nous sommes environnez d'une tristesse si amere, & pressez d'une angoisse si extrême : la continuité de nos maux nous tire tant de larmes, qu'il nous semble que les élemens mêmes doivent le raconter. Ensuite les Romains font ainsi parler Astolfe : Ouvrez-moi la ville & livrez-moi votre pape : sinon je renverserai vos murailles, & vous passerai tous au fil de l'épée, & je verrai qui pourra vous tirer de mes mains. Ensuite parlant des Lombards : Ils ont brûlé les églises, brisé & brûlé les images : ils ont mis dans leurs sacs impurs les dons sacrez, c'est-à-dire, le corps de notre Seigneur, & les mangeoient après s'être remplis de viande. Ils ont emporté les voiles & les ornemens des autels pour leur usage. Ils ont déchiré de coups les moines, & violé les religieuses, dont ils ont tué quelques-unes. Ils ont brûlé les fermes

AN. 755.

Anast. ep. 4. &c. 6. Carol.

Epist. 4. &c. 6. cod. Carol. Steph. ep. 4. to. 6. conc. p. 1635.

de saint Pierre, & de tous les Romains, emmené les bestiaux, coupé les vignes jusques à la racine, foulé les moissons, ensorte qu'il ne nous reste plus de quoi vivre. Ils ont égorgé quantité de serfs de saint Pierre & des Romains, & emmené les autres en captivité : jusques à arracher du sein de leur mere les enfans à la mammelle pour les égorger. Les païens mêmes n'ont jamais fait tant de maux.

XVII. Lettre au nom de saint Pierre.

Step. epist. 5. col. Carol. 3.

Enfin le pape usant en cette extrémité d'un artifice sans exemple devant ni après dans toute l'histoire de l'église, écrivit au roi & aux François une lettre au nom de saint Pierre, le faisant parler lui-même, comme s'il eût encore été sur la terre. Le titre imité des épîtres canoniques, commence ainsi : Pierre appellé à l'apostolat par Jesus-Christ fils du Dieu vivant. Il fait parler avec lui la Vierge, les anges, les martyrs & tous les autres saints, afin que les François viennent promptement au secours de la source de leur regeneration, & de leur mere spirituelle. Je vous conjure, dit-il, par le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma ville de Rome & mon peuple, soit plus long-temps déchiré par les Lombards : afin que vos corps & vos ames ne soient pas déchirées dans le feu éternel : ni que les brebis du troupeau que Dieu m'a confié soient dispersées, de peu qu'il ne vous rejette, & vous disperse comme le peuple d'Israël. Et ensuite : Si vous m'obéissez promptement, vous en recevrez une grande recompense en cette vie : vous surmonterez tous vos ennemis, vous vivrez long-tems, mangeant les biens de la terre, & vous aurez sans doute la vie éternelle : autrement

autrement ſçachez que par l'autorité de la ſainte Trinité & la grace de mon apoſtolat, vous ſerez privé du roïaume de Dieu & de la vie éternelle. Cette lettre eſt importante pour connoître le genie de ce ſiecle-là, & juſques où les hommes les plus graves ſçavoient pouſſer la fiction quand ils la croïoient utile. Au reſte elle eſt pleine d'équivoques comme les précedentes. L'égliſe y ſignifie, non l'aſſemblée des fideles : mais les biens temporels conſacrez à Dieu : le troupeau de Jeſus-Chriſt ſont les corps, & non pas les ames : les promeſſes temporelles de l'ancienne loi ſont mêlées avec les ſpirituelles de l'évangile ; & les motifs les plus ſaints de la religion emploïez pour une affaire d'état. AN. 755.

XVIII. Donation de Pepin.

Pepin ſe rendit à des inſtances ſi preſſantes : il marcha en Lombardie avec toutes ſes troupes, & lorſqu'il étoit prêt à y entrer, arriverent à Rome des ambaſſadeurs de l'empereur Conſtantin : ſçavoir, Gregoire premier ſecretaire & Jean ſilentiaire, enviïez vers le roi Pepin. Le pape les avertit de ſa marche qu'ils eurent peine à croire ; & les envoïa en France accompagnez d'un légat de ſa part. Ils prirent la mer, & arriverent promptement à Marſeille, où ils apprirent que Pepin étoit déja ſur les terres des Lombards. Affligez de cette nouvelle, ils s'efforcerent de retenir par artifice le légat du pape à Marſeille ; & l'empêcher d'aller trouver le roi de France, mais ils ne purent y réuſſir. Gregoire l'un des ambaſſadeurs prit donc les devants, & aïant joint Pepin près de Pavie, il le pria inſtamment avec de grandes promeſſes, de rendre à l'empereur Ravenne *Anaſt.*

AN. 755.

& les autres places de l'exarcat. Mais le roi étant engagé par la donation qu'il avoit faite à Quiercy, répondit, qu'il ne souffriroit en aucune maniere que ces places fussent alienées de la puissance de saint Pierre & du droit de l'église Romaine : assurant même avec serment, que ce n'étoit pour la consideration d'aucun homme qu'il s'étoit exposé à tant de combats, mais pour l'amour de S. Pierre & le pardon de ses pechez, & que quelques trésors qu'on lui pût offrir, on ne lui persuaderoit jamais d'ôter à S. Pierre ce qu'il lui avoit donné.

Cont. 4. Fredeg. n. 121.

Après cette réponse, il envoïa l'ambassadeur de l'empereur à Rome par un autre chemin, & pressa tellement le siege de Pavie, que le roi des Lombards lui demanda quartier, & promit d'executer le traité de l'année précedente, & de rendre toutes les places. Le roi en fit une donation à saint Pierre, à l'église Romaine & à tous les papes à perpetuité ; & elle fut gardée dans les archives de cette église. Pour lui il retourna en France, laissant la commission de retirer les places à l'abbé Fulrad son conseiller, qui se rendit à Ravenne avec des députez du roi Astolfe, & ensuite dans toutes les villes de la Pentapole & de l'Emilie, dont il emporta les clefs à Rome, & les posa avec la donation du roi Pepin sur la confession de saint Pierre. Il mit ainsi le pape en possession de toutes ces villes au nombre de vingt-deux : sçavoir Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Cesene, Sinigaille, Jesi, Forlimpopoli, Forli, Castrocaro, Monte-Feltro, Acerragio, que l'on ne connoît plus, Mont-Lucari, que l'on croit être Nocera,

Serravale, S. Marigni, Bobio, Urbin, Caglio, Luccoli près de Candiano, Eugubio, Comacchio & Narni. C'eſt le dénombrement qu'en fait Anaſtaſe. Et voilà le premier fondement de la ſeigneurie temporelle de l'égliſe Romaine.

XIX. Egliſe d'Utrect.

S. Boniface archevêque de Maïence aïant appris l'élection du pape Etienne II. lui écrivit pour lui demander la communion du ſaint ſiége, ſes avis & ſa protection, à l'exemple de ſes trois prédeceſſeurs, les deux Gregoires & Zacarie. Il dit qu'il y a trente-ſix ans qu'il eſt légat du ſaint ſiege : ce qui marque l'an 754. à compter depuis l'an 718. Il ajoute : Je vous prie de ne pas trouver mauvais que j'aïe envoïé ſi tard vers vous. J'ai été occupé à réparer plus de trente égliſes, que les païens nous ont brûlées. *epiſt. 91.* *Sup. l. XLI. n. 34.*

Quelque temps après S Boniface écrivit encore au pape Etienne en ces termes : Du temps du pape Sergius un prêtre d'une grande vertu nommé Villebrod autrement Clement étant venu à Rome, le pape l'ordonna évêque, & l'envoïa prêcher la nation païenne des Friſons. Il en convertit la plus grande partie pendant cinquante ans qu'il y prêcha, ruina les temples des idoles, bâtit des égliſes : une entr'autres en l'honneur de S. Sauveur, dont il fit ſon ſiége épiſcopal dans la ville d'Utrect. Il y demeura juſqu'à une extrême vieilleſſe, ſubſtitua un évêque à ſa place & finit en paix. Carloman prince des François me recommanda l'égliſe d'Utrect, pour y ordonner un évêque : ce que je fis. Maintenant l'évêque de Cologne ſoutient que ce ſiége lui ap- *epiſt. 97. Sup. l. XLI. n. 1.*

partient, à cauſe d'une petite égliſe dans Utrect, que Villebrod trouva ruinée juſques aux fondemens, & l'aïant rebâtie, la dédia en l'honneur de ſaint Martin. Il rapporte que le roi Dagobert avoit donné la ville d'Utrect avec cette égliſe ruinée à l'égliſe de Cologne, à condition que l'évêque de Cologne convertiroit les Friſons, ce qu'il n'a point fait. Il ne les a pas même prêchez, & ils ſont demeurez païens juſques à la miſſion de Villebrod. Maintenant l'évêque de Cologne veut s'attribuer Utrect, & en ſupprimer le ſiége épiſcopal. Je lui ai répondu, que la commiſſion du ſaint ſiége pour y établir un évêque qui prêche à la nation des Friſons, étoit plus conſiderable que la fondation d'une petite égliſe ruinée, & abandonnée par la négligence des évêques de Cologne : mais il n'en demeure pas d'accord. Aïez donc la bonté de me mander ſi vous approuvez ma réponſe ; & de faire copier dans les archives de votre égliſe tout ce que le pape Sergius a écrit ſur ce ſujet à l'évêque Villebrod : ou ſi vous en jugez autrement, me le faire ſçavoir, afin que je m'y conforme. L'évêque de Cologne étoit alors Hildebert, qui venoit de ſucceder à Hildegaire tué par les Saxons, auſquels le roi Pepin l'avoit envoïé pour traiter de la paix.

Coint. an. 753. n. 36. &c. Ann. Fuld. an. 753.

XX. Lulle archevêque de Maïence.

Ce fut peut-être cette entrepriſe de l'évêque de Cologne qui obligea S. Boniface à retourner en Friſe, bien que chargé d'années & d'infirmitez. Mais il n'entreprit ce voïage que de concert avec le roi ; & après avoir converti & baptiſé en Friſe grand nombre de païens, il revint au bout d'un

AN. 755.

assez long-temps à ses églises de Germanie, la dixiéme année de la fondation de Fulde, c'est-à-dire l'an 754. L'année suivante il retourna en Frise : mais avant que de partir il se pourvût d'un successeur dans le siége de Maïence, & ce fut le prêtre Lulle un de ses plus fideles disciples. Il étoit né en Angleterre, & avoit été moine dans le monastere de Maldube ou Malmesburi. Il passa en Germanie vers l'an 732. avec quelques autres, à la priere de saint Boniface, pour l'aider en ses travaux apostoliques. Etant déja prêtre il fut envoïé à Rome par S. Boniface vers le pape Zacharie en 751. comme il a été dit ; & trois ans après ordonné évêque en 754. suivant la permission que le même pape avoit donnée à S. Boniface, de se choisir un successeur. Pour faire agréer ce choix au roi Pepin, S. Boniface écrivit à l'abbé Fulrad en ces termes :

Acta sanct. Ben. tom. 4. p. 392.

Sup. liv. XLIII n. 57.

Je ne puis assez vous rendre graces de l'amitié que vous m'avez souvent témoignée dans mes besoins : mais je vous prie d'achever ce que vous avez si bien commencé, & de rapporter au roi, que mes amis & moi, nous croïons que mes infirmitez doivent bientôt terminer ma vie. C'est pourquoi je le conjure de me faire sçavoir dès-à-present, quelle grace il veut faire à mes disciples après ma mort. Car ils sont presque tous étrangers : quelques-uns prêtres, répandus en divers lieux pour le service de l'église : d'autres sont moines, établis dans nos petits monasteres, où ils prennent soin d'instruire les enfans. Il y a des vieillards qui ont long-temps vécu avec moi, me soulageant dans mon travail. Je suis

epist. 92.

AN. 755.

en peine d'eux tous, craignant qu'ils ne ſe diſſipent après ma mort ; & que les peuples qui ſont près de la frontiere des païens ne perdent la foi de J. C. C'eſt pourquoi je vous demande pour eux votre conſeil & votre protection. Je vous conjure auſſi au nom de Dieu, de faire établir mon fils Lulle & mon confrere en l'épiſcopat, pour le ſervice de ces égliſes, afin qu'il ſoit le docteur des prêtres, des moines & des peuples. J'eſpere qu'il en remplira les devoirs. Ce qui me touche principalement, c'eſt que mes prêtres qui ſont ſur la frontiere des païens menent une vie très-pauvre. Ils peuvent gagner du pain, mais non pas des habits, ſi on ne les aide comme j'ai fait. Faites-moi ſçavoir votre reponſe, afin que je vive, ou que je meure plus content.

Othl. lib. II. c. 19. Saint Boniface ordonna donc Lulle archevêque de Maïence, du conſentement du roi Pepin, des évêques, des abbez, du clergé, & de tous les ſeigneurs de ſon dioceſe. Puis il lui donna ſes derniers ordres en ces termes, étant prêt à partir pour la Friſe : Le temps de ma mort approche, achevez, mon fils, le bâtiment des égliſes que j'ai commencées en Turinge, appliquez-vous fortement à la converſion des peuples : achevez l'égliſe de Fulde, & m'y faites enterrer. Préparez tout ce qui eſt néceſſaire pour notre voïage, & mettez avec mes livres un linceul pour m'enſevelir. A ces mots Lulle fondoit en larmes. S. Boniface fit auſſi venir l'abbeſſe Liobe, & l'exhorta à ne point quitter le païs, quoiqu'elle y fût étrangere ; & ne point ſe relâcher dans l'obſervance de ſes vœux, ſoit par la foi-

Villibald. c. 11.
Vita S. Liobæ. ap. tom. 4. p. 255.

bleſſe du corps, ſoit par la longueur du temps : mais de conſiderer la recompenſe éternelle. Il la recommanda à l'évêque Lulle, & aux anciens du monaſtere de Fulde, qui étoient preſens : leur ordonna qu'elle fut enterrée avec lui dans le même ſépulcre, & lui donna ſa cucule. ANN. 755.

XXI. Martyre de ſaint Boniface.

Enfin ſaint Boniface partit, & par le Rhin deſcendit en Friſe, où il convertit & baptiſa pluſieurs milliers de païens, abattit des temples, & éleva des égliſes. Il étoit aidé par Eoban, qu'il avoit ordonné évêque d'Utrect après la mort de ſaint Villebrod : & par dix autres compagnons, trois prêtres, trois diacres & quatre moines. Il avoit marqué un jour pour la confirmation de ceux qu'il venoit de baptiſer apparemment à pâque, & qui s'étoient retirez chacun chez eux. En les attendant, il campoit avec ſa ſuite ſur la Bourde, riviere qui ſéparoit alors la Friſe orientale de l'occidentale. Le jour venu, on vit paroître dès le matin, non pas les néophytes que l'on attendoit, mais une troupe de païens furieux, armez d'écus & de lances, qui fondirent ſur les tentes du ſaint évêque. Les ſerviteurs ſortirent pour les repouſſer à main armée : mais S. Boniface aïant oüi le bruit, appella ſon clergé, & prenant les reliques qu'il portoit toujours avec lui, il ſortit de ſa tente & dit à ſes gens : Mes enfans, ceſſez de combattre : l'écriture nous apprend de ne pas rendre le mal pour le mal. Le jour que j'attends depuis long-temps eſt arivé, eſperez en Dieu, & il ſauvera vos ames. Enſuite il exhorta les prêtres & ſes autres compagnons à ſe préparer courageuſement au martyre.

Villib. c. 11. n. 34. V. Mabill. tom. 4. act. p. 3.

AN. 755. Auſſi-tôt les païens les attaquerent en furie l'épée à la main, & les mirent tous à mort : puis joïeux de leur victoire, ils commencerent à piller le camp. Ils emporterent les coffres des livres & les chaſſes des reliques, croïant y trouver quantité d'or & d'argent : enſuite ils allerent piller les batteaux qui portoient les vivres, & en emporterent le vin ſans ouvrir les vaiſſeaux : mais aïant reconnu ce que c'étoit, ils le burent avidement. Quand ce vint au partage du butin & des tréſors qu'ils imaginoient dans ces coffres : ils prirent querelle, en vinrent aux mains, & pluſieurs furent tuez. Ceux qui reſterent coururent avec joïe aux coffres, & les aïant rompus, ils furent bien ſurpris de n'y trouver que des livres. De dépit ils les diſperſerent dans la campagne, les jetterent dans les roſeaux des marais, & les cacherent en divers lieux : mais long-temps après ils furent trouvez entiers, ce que l'on regarda comme un miracle.

Le martyre de S. Boniface arriva le cinquiéme Juin, l'an 755. indiction huitiéme, quarante ans après qu'il fut entré en Germanie, trente-ſix ans après ſon épiſcopat, & la ſoixante & quinziéme année de ſon âge. Les compagnons de ſon martyre furent juſqu'au nombre de cinquante-deux. Peu de temps après ſa mort Cuthbert archevêque de Cantorberi ordonna en un concile de celebrer ſa fête tous les ans, & il eſt encore honoré par l'égliſe univerſelle. Le bruit de ſa mort s'étant répandu dans toute la province, les chrétiens raſſemblerent une groſſe armée, & au bout de trois jours attaquerent les terres

Mabill. act. to. 4. p. 90.

Martyr. R. 5. Juin.

des

des païens, qui ne pouvant leur réſiſter s'enfuïrent, & il y en eut grand nombre de tuez. Les chrétiens pillerent leur païs, & emmenerent leurs femmes, leurs enfans & leurs eſclaves. Les païens qui reſterent abbatus de tant de maux, rentrerent en eux-mêmes & ſe convertirent pour la plûpart. Ainſi la mort de S. Boniface acheva l'ouvrage qu'il avoit commencé de ſon vivant. AN. 755.

Son corps fut porté d'abord à Utrect, où on l'enterra. Enſuite l'archevêque Lulle le fit transferer à Maïence, où le peuple voulut le retenir : mais enfin la volonté du ſaint fut executée, & il fut enterré dans l'égliſe de Fulde. On y rapporta auſſi les livres que les païens avoient diſperſez après ſa mort, & on y en voit encore trois. Le premier contient les canons du nouveau teſtament, c'eſt-à-dire l'ancienne concordance. Le ſecond, teint du ſang du martyr, contient la lettre de S. Leon à Theodore de Frejus ; le traité de S. Ambroiſe du ſaint Eſprit, & pluſieurs autres ouvrages. Le troiſiéme eſt un livre des évangiles, que l'on dit étre écrit de la main de S. Boniface. *Sup. liv.* XXIX. *n.* 15.

XXII.
Ecrits de S. Boniface & ſes diſciples.
tom. 6. conc. p. 1890.

Les œuvres qui nous reſtent de lui les plus certaines ſont, ſes lettres en grand nombre, recueillies ſans ordre avec pluſieurs autres, qui lui ſont adreſſées ou écrites par ſes diſciples. J'en ai rapporté les plus remarquables, qui font voir ſon zele, ſa ſincerité, ſon humilité. On lui attribuë auſſi des ſtatuts, ou inſtructions aux évêques & aux prêtres, en trente-ſix articles : où l'on peut obſerver ce qui ſuit.

Un prêtre ne doit aller nulle part ſans porter avec *n.* 4.

AN. 755. lui le ſaint chrême, l'huile benite & l'euchariſtie, afin d'être toujours prêt à exercer toutes ſes fonctions.

n. 5. Il doit garder le ſaint chrême ſous le ſceau, ſans en donner à perſonne, ſous prétexte de médicament ou autrement. Ceux que l'on baptiſe doivent faire en

n. 17. leur langue les rénonciations & la profeſſion de foi, afin qu'ils ſçachent ce qu'ils promettent. Ceux dont le baptême eſt douteux, doivent être baptiſez ſans ſcrupule avec cette proteſtation : Je ne te rebaptiſe pas : mais ſi tu n'es pas encore baptiſé, je te baptiſe. C'eſt le premier exemple que je trouve de baptême

n. 28. ſous condition. Comme divers accidens nous empêchent d'obſerver pleinement les canons touchant la reconciliation des penitens : chaque prêtre auſſitôt qu'il aura reçu leur confeſſion aura ſoin de les reconcilier par la priere, c'eſt-à-dire qu'il n'attendra pas que la penitence ſoit accomplie. Le malade qui après avoir demandé la penitence aura perdu la parole ou la connoiſſance, ſera non ſeulement re-

n. 32. concilié par l'impoſition des mains, mais recevra l'euchariſtie, qu'on lui fera couler dans la bouche. Ce qui ſemble marquer la ſeule eſpece du vin. Le dernier article marque les fêtes de toute l'année en cette ſorte : Noël avec les trois jours ſuivans, la Circonciſion, l'Epiphanie, la Purification : Pâques avec les trois jours ſuivans, l'Aſcenſion, la S. Jean, la S. Pierre, l'Aſſomption de la ſainte Vierge, ſa

n. 34 Nativité, la S. André. Il avoit été parlé auparavant de la Pentecôte.

S. Boniface doit être regardé comme l'apôtre de l'Allemagne & le reſtaurateur de la diſcipline

en France ; & ſon monaſtere de Fulde devint l'école la plus celebre de toute l'égliſe d'Occident, pendant ce ſiecle & le ſuivant. Entre ſes diſciples les plus fameux ſont ſaint Burcard évêque de Virsbourg, mort quatre ans auparavant, l'an 751. le ſecond jour de Février, quoique l'égliſe honore ſa memoire le quatorziéme jour d'Octobre. Il eut pour ſucceſſeur dans ce ſiége Megingaud autre diſciple de S. Boniface. On compte encore entr'eux S. Lulle archevêque de Maïence, ſaint Vilibalde évêque d'Eicſter, qui a écrit la vie de ſon maître S. Gregoire abbé, qui ſans être évêque, gouverna le dioceſe d'Utrect après la mort de S. Eoban : ſaint Sturme abbé de Fulde, S. Vinibald abbé de Heidenheim, frere de ſaint Vilibalde & de ſainte Valpurge abbeſſe.

AN. 755.

Mart. R. 14. Oct.

XXIII. Concile de Vernon.

to. 6. conc. p. 1664.

La même année 755. quatriéme du regne de Pepin, l'onziéme de Juillet, il fit aſſembler à Vernon ſur Seine un concile de preſque tous les évêques des Gaules pour le rétabliſſement de la diſcipline. On s'y propoſa ſeulement de corriger les plus grands abus : en attendant un temps plus favorable pour rappeller la perfection des anciens canons, & faire ceſſer les relâchemens introduits par neceſſité. En ce concile on fit vingt-cinq canons, dont les plus remarquables ſont. Qu'il y aura deux conciles tous les ans. Le premier au premier jour de Mars, au lieu déſigné par le roi, & en ſa préſence. *Canon. 4.* Le ſecond concile ſera le premier jour d'Octobre, à Soiſſons ou ailleurs, ſelon que les évêques en ſeront convenus au mois de Mars. Les metropolitains

AN. 755. appelleront à ce ſecond concile les évêques, les abbez & les prêtres qu'ils jugeront à propos. Le premier jour de Mars étoit juſques alors le jour de l'aſſemblée generale des François pour les affaires publiques : mais Pepin cette même année la mit au premier jour de Mai.

Ann. Petav. tom. 2. du Cheſne p. 7.

c. 5. Les monaſteres ſeront reformez par les évêques : ſi l'évêque ne le peut, par le métropolitain : ſi le métropolitain n'eſt pas obéi, par le concile : ſi les c. 6. abbez ou les abbeſſes n'obéiſſent pas au concile, ils ſeront excommuniez, & d'autres établis avec l'autorité du roi. Une abbeſſe n'aura point deux monaſteres : ne ſortira du ſien que pour cauſe d'hoſtilité, ou étant mandée par le roi, une fois l'an, & c. 10. du conſentement de l'évêque. Les moines ne pourront aller à Rome, ou ailleurs, ſans obedience de l'abbé : mais ils pourront paſſer d'un monaſtere relâché dans un plus reglé, avec la permiſſion de l'é- c. 20. vêque. Les monaſteres roïaux rendront compte au roi de leurs biens : les épiſcopaux à l'évêque. On appelloit monaſteres roïaux ceux que les rois avoient fondez : ils étoient indépendans des évêques, & ſoumis ſeulement à l'inſpection de l'archichapelain.

c. 7. Il n'y aura de baptiſtere public qu'au lieu ordonné par l'évêque : mais les prêtres pourront bap- c. 8. tiſer par tout, en cas de neceſſité : hors duquel cas aucun prêtre ne s'ingerera de baptiſer, ou de celebrer la meſſe, ſans la permiſſion de l'évêque. Ceux qui prétendent s'être tonſurez pour l'amour de Dieu, & vivent de leur bien, & ſans reconnoître de ſupe-

rieur, ſeront obligez à vivre comme moines dans un monaſtere, ou comme clercs ſous la main de l'évêque : Les évêques ſans dioceſe, & dont même l'ordination n'eſt pas connuë, ne feront aucune fonction ſans la permiſſion de l'évêque dioceſain. Défenſe aux évêques, aux abbez, aux laïques mêmes de prendre aucun ſalaire pour rendre la juſtice. On ne doit point obſerver le dimanche judaïquement comme les peuples faiſoient encore. Tous pelerins ſont exempts de peages. Tous les mariages doivent être publics, tant ceux des nobles, que ceux des innobles. L'excommunié ne doit point entrer dans l'égliſe, ni boire ou manger avec aucun chrétien : aucun ne doit prier avec lui, recevoir ſes preſens, le baiſer ou le ſaluer. Celui qui communique avec lui à ſon eſcient, eſt auſſi excommunié. Enſuite de ce concile de Vernon, on trouve en quelques exemplaires huit articles attribuez à un concile de Metz, qui regardent autant le temporel que la religion : d'autres rapportent les cinq derniers articles au concile de Vernon, & les trois premiers à celui de Compiegne de l'an 657.

AN. 755.

c. 13.

c. 25.

c. 14.

c. 22. c. 15.

c. 19.

c. 9.

Conc. Metenſ. p. 1659.

Coint. an. 745. n. 208.

Saint Othmar abbé de ſaint Gal fut obligé de ſe plaindre au roi Pepin des comtes Garin & Roadard, qui gouvernoient la province du haut Rhin, nommée encore alors Allemagne. Ces deux ſeigneurs s'approprioient par force une bonne partie des biens eccleſiaſtiques de leurs gouvernemens ; entr'autres des terres du monaſtere de ſaint Gal. Saint Othmar craignant que l'indigence ne ruinât

XXIV. Saint Othmar calomnié.

Vita c. 4. to. 4. act. ſanct. Ben. p. 157.

AN. 755. la regularité de cette maison, alla trouver le roi Pepin, lui representa la violence des gouverneurs, & lui déclara que lui-même s'en rendroit complice, s'il ne la réprimoit. Le roi parla à l'un & à l'autre, & les menaça de sa disgrace, s'ils ne rendoient incessamment à l'église ce qu'ils avoient usurpé. Mais étant retournez dans le païs, loin d'executer les ordres du roi, ils ne chercherent qu'à se venger de celui qui les avoit attiré. Ainsi comme S. Othmar retournoit se plaindre au roi, ils envoïerent secretement des soldats pour le ramener chargé de chaînes, & persuaderent à un de ses moines nommé Lambert, de l'accuser d'incontinence.

On assembla un concile l'an 755. où présidoit Sidonius évêque de Constance, & abbé d'Augie ou Richenou. Le venerable vieillard Othmar fut amené au milieu de l'assemblée, & le moine Lambert dit connoître une femme dont il avoit abusé. Saint Othmar ne répondit rien d'abord, mais étant pressé, il dit: J'avouë que j'ai commis beaucoup de pechez, mais sur cette accusation je m'en rapporte à Dieu, qui voit le secret de mon cœur. Il n'en dit pas davantage, quoi que l'on pût faire pour l'obliger à se défendre, sçachant qu'il le feroit inutilement. Il fut donc condamné & renfermé dans le château de Potame, aujourd'hui Bodmen, où non seulement on ne laissoit entrer personne pour lui parler, mais on fut quelques jours sans lui donner de nourriture. Un de ses moines lui en apportoit la nuit. Ensuite un seigneur nommé Gozbert aïant obtenu des gouverneurs de le laisser sous sa garde l'enferma dans

une iſle du Rhin nommée Stem, où il profita de la ſolitude, pour ſe donner tout entier à la priere & au jeûne. Il y mourut quatre ans après, la ſeptiéme année de Pepin, c'eſt-à-dire l'an 759. le 16. de Novembre, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Il avoit gouverné quarante ans le monaſtere de ſaint Gal, où ſon corps fut rapporté dix ans après, aïant été trouvé entier. Le moine Lambert qui l'avoit accuſé, fut ſaiſi de la fievre auſſi-tôt après ſa calomnie ; & la maladie le rendit tellement contrefait, qu'il ne put ſe dreſſer ni lever la tête pendant le reſte de ſa vie. Il confeſſa ſon crime & l'innocence du ſaint.

AN. 755.

Mart. R. 16. Nov.

Aſtolfe roi des Lombards étant mort au commencement de l'an 756. Didier duc de Toſcane, entreprit de ſe faire reconnoître roi ; & pour vaincre l'oppoſition de Rachis frere d'Aſtolfe, auparavant roi & alors moine au mont-Caſſin, Didier eut recours au pape Etienne, & lui promit de rendre à la république, c'eſt-à-dire à l'empire, les villes qui reſtoient en la poſſeſſion des Lombards. Le pape aïant pris conſeil de l'abbé Fulrad, envoïa avec lui le diacre Paul ſon frere, & Chriſtofle ſon conſeiller en Toſcane vers Didier, avec lequel ils conclurent le traité. Après quoi le pape envoïa le prêtre Etienne à Rachis avec des lettres pour lui & pour tous les Lombards ; & d'ailleurs Fulrad mena à Didier un ſecours de François, & lui prépara celui des Romains : ainſi Didier fut reconnu roi des Lombards ſans combat. En même temps le pape envoïa un légat qui ſe ſaiſit d'une partie des villes que Didier

XXV.
Didier roi des Lombards.

Anaſt. in Steph. Sup. lib. XLII. n. 55.

AN. 756.

avoit promis : ſçavoir Faïence, toute la duché de Ferrare & deux autres places.

epiſt. 6. cod. Car. 8.

D'ailleurs il envoïa au roi Pepin Georges évêque & Jean ſacellaire, avec l'abbé Fulrad ; & les chargea d'une lettre, où il lui rend compte de l'élection de Didier, priant Pepin de le proteger, s'il accomplit ſes promeſſes ; & cependant d'envoïer inceſſamment vers lui, pour en preſſer l'execution. Le pape ajoute : Nous vous prions inſtamment d'agir de telle ſorte du côté des Grecs, que la foi catholique ſoit à jamais conſervée : que l'égliſe ſoit délivrée de leur malice, & qu'elle recouvre tous ſes patrimoines pour l'entretien du luminaire des égliſes & la nourriture des pauvres & des pelerins. Inſtruiſez-nous de la maniere dont vous avez parlé au ſilentiaire, c'eſt-à-dire à l'ambaſſadeur de C. P. & envoïez-nous copie des lettres que vous lui avez données, afin que nous puiſſions agir de concert, comme nous ſommes convenus avec Fulrad.

XXVI. Conſtantin perſecute les catholiques.

Theoph. p. 360.

La conduite de l'empereur Conſtantin fait voir combien le pape avoit raiſon d'exciter Pepin à venir au ſecours de la religion attaquée par les Grecs. Conſtantin aïant pris Theodoſiopole & Melitine, en amena des Syriens & des Armeniens à qui il donna des habitations en Thrace, la quinziéme année de ſon regne, qui étoit l'an 755. ce qui augmenta le nombre des heretiques Pauliciens, eſpece de Manichéens. D'ailleurs en execution de ſon concile, il continuoit de briſer ou d'effacer les images, & de perſecuter les catholiques, ſur tout les moines,

Cup. n. 7.

contre lesquels il avoit une haine particuliere. Alors les plus zelez d'entr'eux s'assemblerent, tant des environs de C.P. que de la province de Bithynie, & du voisinage de Prusiade; & s'en allerent au mont saint Auxence, monastere fameux, près de Nicomedie, dont le saint fondateur avoit assisté au concile de Calcedoine. Etienne en étoit alors le sixiéme abbé, très-celebre pour sa vertu & l'austerité de sa vie. Les moines choisis de ces divers monasteres, le trouverent accablé de douleur, à cause de cette heresie, & lui dirent: Mon pere, nous sommes dans un embarras extrême, craignant que l'amour de cette vie, si naturel à l'homme, ne nous fasse trahir la religion. Etienne leur répondit: Comme il ne reste que trois endroits qui ne participent point à cette déteſtable heresie; je vous conseille de vous y retirer. Il y a le voisinage du Pont-Euxin, vers la Scytie, l'Isle de Chypre, la basse Lycie, Tripoli, & jusques à Tyr & à Joppé: Enfin Naples & l'ancienne Rome. Vous sçavez que les évêques de Rome, d'Antioche, de Jerusalem & d'Alexandrie, ont non seulement anathematisé l'erreur des Iconoclastes, mais encore, n'ont point cessé de charger l'empereur de confusion, par des lettres vehementes, le traitant d'apostat & d'heresiarque. Le très-venerable & très-sage prêtre Jean Damascene, que ce tyran nomme Mansour, n'a point cessé de lui écrire; l'appellant heretique découvert, ennemi des saints, & traitant les évêques qui lui sont soumis, de parasites & de gens adonnez à la bonne chere & aux spectacles. Etienne ajouta plusieurs autres dis-

AN. 756.

Vita S. Steph. p. 447.

p. 416.

p. 425.

p. 451.

cours de consolation : après quoi les moines qui l'étoient venus trouver, firent une triste priere, se dirent le dernier adieu, & se retirerent suivant son conseil. Ainsi tous les moines abandonnerent C.P. Les uns allerent vers le Pont-Euxin, les autres en Chypre, les autres à Rome.

AN. 756.

XXVII. Persécution par les Arabes.

Les chrétiens étoient aussi persécutez en Orient par les Arabes. Theodore patriarche Melquite d'Antioche, successeur de Theophylacte, aïant attiré leur envie, fut accusé d'écrire souvent à l'empereur Constantin, pour lui découvrir leurs affaires : & envoïé en exil dans le païs des Moabites, sa patrie, par ordre de Salem gouverneur de Syrie, fils d'Ali & frere d'Abdalla ; par consequent oncle du calife Almansor. Le même Salem défendit de bâtir de nouvelles églises, ni d'exposer en public aucune croix, ou de dogmatiser avec les Arabes touchant la foi chrétienne. C'étoit l'an 756. seiziéme de l'empire de Constantin. L'année suivante 757. Salem étendit les tributs des chrétiens ; enssorte que tous les moines, les reclus & les stylites en payoient. Il fit sceller les trésors des églises, & fit venir des Juifs, pour les vendre ; mais les affranchis les acheterent. J'entends les affranchis des églises. Salem fit aussi mourir par ordre du calife, six des principaux d'entre les Perses, de la secte des Mages : qui avoient séduit quelques-uns de leur nation : leur persuadant de vendre leur bien, & se jetter tous nuds de dessus les murailles de leurs villes ; dans la folle esperance de voler au ciel ; mais ils se briserent en tombant.

Theop. an. 16. *p.* 361.

Id. an. 14.

Les Arabes défendirent encore aux chrétiens, par envie, de tenir les regiſtres publics; mais ce fut pour peu de temps, & ils furent bien-tôt contraints de les leur confier de nouveau, ne ſçachant point écrire les chiffres; car ils étoient encore fort ignorans. Abdalla fils d'Ali autre oncle du calife Almanſor, fit auſſi beaucoup de mal aux chrétiens. Il leur défendit d'apprendre leurs lettres, apparemment les lettres Grecques, & de s'aſſembler de nuit dans les égliſes; dont il fit ôter les croix. Nonobſtant la perſécution des Arabes, on ne laiſſa pas ſous le regne d'Almanſor, de bâtir à Emeſe une égliſe magnifique en l'honneur de ſaint Jean-Baptiſte, & l'on y transfera ſon chef, du monaſtere de la caverne, où il avoit été trouvé ſous l'empereur Marcien l'an 453. Cette tranſlation ſe fit la vingtiéme année de Conſtantin 760. de J.C. quatriéme année d'Almanſor. Deux ans devant l'an 758. Politien ſucceda à Coſme patriarche Melquite d'Alexandrie, & tint le ſiege quarante-ſix ans.

an. 19.

Theophan. an 26.

Theoph. an. 20. p. 362.

Sup. l. XXXIII. n. 43. Eutych. tom. 2. p. 399. Elmac. p. 105.

XXVIII. Mort d'Etienne II. Paul pape.

Le pape Etienne II. ne tint le ſaint ſiege que cinq ans & vingt-huit jours. Souvent il aſſembloit ſon clergé dans le palais de Latran, & l'exhortoit à s'appliquer fortement à l'étude de l'écriture ſainte, & aux lectures ſpirituelles: pour avoir de quoi répondre efficacement aux ennemis de l'égliſe. Il fit au mois de Mars une ordination d'onze prêtres & de deux diacres, & ordonna vingt évêques en divers lieux. Enfin il mourut, & fut enterré à S. Pierre, le vingt-ſixiéme d'Avril indiction dixiéme, l'an 757. Le vingt-ſixiéme de Fevrier de la même année, le pape Etien-

Anaſt.

AN. 757.

Tom. 4. act. S. Ben. p. 336.

ne avoit accordé à Fulrad abbé de S. Denis un privilege d'avoir un évêque particulier, qui seroit élû par l'abbé & les moines, & consacré par les évêques du païs, pour gouverner ce monastere & les autres que Fulrad avoit fondez, & qui étoient tous sous la protection du saint siege. Comme on vit le pape Etienne à l'extrémité, le peuple de Rome se divisa : quelques-uns étoient pour l'archidiacre Theophylacte, & se tenoient assemblez dans sa maison, les autres se declarerent pour le diacre Paul, frere du pape Etienne ; & c'étoit la plus grande partie des magistrats & du peuple. Pour lui il ne sortit point du palais de Latran, rendant à son frere les services dont il avoit besoin dans sa maladie. Si-tôt qu'il fut enterré, le parti de Theophylacte se dissipa. Ainsi après un mois de vacance, Paul fut ordonné le vingt-deuxiéme de Mai 757. & tint le saint siege dix ans & un mois.

Dès sa premiere jeunesse, sous le pape Gregoire III. il avoit été mis avec Etienne son frere dans le palais de Latran, pour être instruit de la discipline ecclesiastique : & le pape Zacarie les ordonna diacres l'un & l'autre : Paul étoit doux & charitable ; & s'il avoit tant soit peu affligé quelqu'un par la malice d'autrui, il travailloit aussi-tôt à le consoler. Plusieurs rendoient témoignage, que la nuit il alloit avec ses domestiques visiter dans leurs maisons les pauvres, principalement les malades, qui ne pouvoient sortir du lit : leur donnant abondamment la nourriture & les autres secours. Il visitoit aussi de nuit les prisons ; délivroit les criminels qu'il

trouvoit en danger de mort, & païoit pour ceux qui étoient retenus pour dettes. Il ſoulageoit les veuves, les orphelins & tous les neceſſiteux. AN. 757.

Si-tôt qu'il fut élû pape & avant ſon ordination il écrivit au roi Pepin, pour lui donner part de la mort du pape Etienne ſon frere & de ſon élection: lui promettant la même amitié & fidelité, juſques à l'effuſion de ſang, non ſeulement en ſon nom, mais du peuple Romain, & lui demandant la continuation de ſa protection. Immon envoïé de Pepin étoit arrivé à Rome dans le même temps; mais le pape & les grands jugerent à propos de le retenir juſques après ſa conſecration, afin qu'il pût rendre témoignage au roi de leur affection pour lui & pour les François.

XXIX. Concile de Compiegne. *To. 6. p. 1694.*

Le roi Pepin tenoit alors à Compiegne l'aſſemblée generale de la nation, que l'on compte entre les conciles, comme les autres de ce temps-là: parce que les évêques y aſſiſtoient auſſi-bien que les ſeigneurs. A celui-ci ſe trouverent les légats que le pape Etienne avoit envoïé en France, ſçavoir l'évêque George & le ſacellaire Jean; & leur conſentement eſt expliqué en pluſieurs des dix-huit canons de ce concile. Ils regardent preſque tous les mariages, & ont grand rapport à ceux de Verberie. Il y a pluſieurs cas où on défend aux hommes ou aux femmes de ſe marier, pour punition des inceſtes. Si la conſommation du mariage eſt conteſtée, le mari en eſt crû plûtôt que la femme. La lépre eſt jugée une cauſe de diſſolution du mariage, avec permiſſion à la partie ſaine de ſe remarier. Il eſt *can. 9. 11. 12.* *Sup. n. 2.*

AN. 757. remarquable que les seigneurs marioient volontiers leurs vassaux dans les fiefs, pour les y tenir plus attachez. Car il est dit que celui qui a changé de femme en changeant de fief, doit garder la derniere : ce qu'il faut entendre après la mort de la premiere.

c. 6. v. conc. Vermer. c. 11.

c. 18. Ceux qui quittoient leur païs à cause du droit nommé Faïde, ne pouvoient se remarier, ni leurs femmes non plus. Ce droit de Faïde étoit la vengeance

V. Cang. gloss. permise par les loix barbares aux parens d'un homme tué, quelque part qu'ils trouvassent le meurtrier.

c. 9. Le baptême administré par un prêtre qui n'est pas baptisé lui-même, ne laisse pas d'être valable.

En cette assemblée de Compiegne, le roi Pepin reçut des ambassadeurs de l'empereur Constantin ; qui entr'autres presens lui envoïa des orgues. Ce

Annal. Nazar. Mas. Til. Laugesh. Lois. Metens. que tous les historiens ont remarqué, parce que ce furent les premiers que l'on vit en France. Tassillon duc de Baviere se rendit aussi à cette assemblée, & y fit hommage au roi Pepin avec de grands sermens : premierement en touchant les reliques, que le roi portoit toujours avec lui : ensuite les tombeaux de saint Denis en France, de saint Germain de Paris & de S. Martin de Tours, où il se transporta avec les seigneurs Bavarois.

XXX. Bâtimens du pape Paul.

Ann. Petav. Paul. epist. 6. cod. Carol. 27.

La reine Bertrade étant accouchée cette année 757. d'une fille qui fut nommée Gisele, le roi Pepin envoïa au pape Paul par Vulfard abbé de S. Martin de Tours le linge dont la princesse avoit été enveloppée au sortir des fonds baptismaux ; & le pape garda ce present comme un témoignage que le roi vouloit qu'il tînt Gisele pour sa fille spirituelle,

comme s'il l'avoit lui-même levée des fonds. Il assembla le peuple dans l'église de sainte Petronille, y dedia en memoire du roi, un autel, où il celebra la messe, & dépoſa sous l'autel le linge qu'on avoit apporté

L'église de sainte Petronille étoit au Vatican, près de saint Pierre, & le pape Paul y fit transporter le corps de la sainte, l'aïant tiré d'un ancien cimetiere, qui portoit son nom. Car ces cimetieres qui étoient hors de Rome, avoient été long-temps negligez, & les bâtimens qu'ils contenoient ruinez, principalement lors qu'Astolfe assiegeoit Rome. Le pape Paul en tira donc les corps saints: les transfera solemnellement dans la ville, & les fit enterrer avec l'honneur convenable, dans les titres, les diaconies, les monasteres & les autres églises. De plus il bâtit dans sa maison paternelle une église en l'honneur des papes saint Etienne martyr, & saint Silvestre confesseur, où il transfera grand nombre de ces reliques. Et pour y celebrer le service divin, il fonda une communauté de moines, avec de grands revenus comme il paroît par le privilege accordé à l'abbé Leonce, dans un concile, & souscrit par vingt-trois évêques, dix-huit prêtres titulaires des églises de Rome, & l'archidiacre. La datte est du second jour de Juin, la vingt-uniéme année du regne de Constantin, indiction quatorziéme; c'est-à-dire, l'an 761. L'église de ce monastere étoit ornée de marbres & de mosaïques, le ciboire ou tabernacle étoit d'argent: la communauté des moines Grecs: apparemment de ceux qui suivant le conseil de saint

Anast. Paul epist. 12. tom. 6. conc. p. 1690.
Sigeb. chr. an. 758.
Sup. n. 16.
Anast.
Sup. n. 16.

Etienne d'Auxence, s'étoient retirez à Rome, pour éviter la perſécution de l'empereur Conſtantin. Le pape Paul fit bâtir une autre égliſe à Rome, dans la ruë ſacrée, près du temple de Romulus, à l'honneur des apôtres S. Pierre & S. Paul, en un lieu où ils avoient prié au temps de leur martyre; & où l'on prétendoit voir encore la marque de leurs genoux ſur la pierre. Il fit auſſi au Vatican, dans l'enceinte de l'égliſe de ſaint Pierre, un oratoire de la ſainte Vierge, qu'il orna de moſaïques & de métaux précieux; entr'autres d'une ſtatuë de la Vierge, d'argent doré, du poids de cent livres; & il y bâtit ſa ſépulture.

XXXI. Lettres du pape Paul à Pepin.

La plûpart des lettres du pape Paul que nous avons ſont adreſſées au roi Pepin, pour demander ſecours, tantôt contre les Grecs, qui d'intelligence avec les Lombards vouloient reprendre Ravenne: tantôt contre les Lombards & le roi Didier, qui chicanoit toujours ſur la reſtitution des places promiſes par ſon traité. Je n'entrerai point dans le détail de ces affaires qui ne ſont que temporelles: quoique ce pape à l'exemple de ſon prédeceſſeur, les confonde toujours avec le ſpirituel. Comme ſi les Lombards chrétiens & catholiques depuis plus de cent cinquante ans, euſſent été les ennemis de la religion: plûtôt que les Herules & les Goths Ariens, à qui les papes n'avoient point fait difficulté d'obéir. Ou comme ſi le roi de France n'eût pas été libre, d'examiner s'il étoit juſte en ſoi & utile à ſon état de faire la guerre aux Lombards. Ce qui eſt de remarquable, c'eſt que les lettres de ce pape

Sup. l. XXIX. n. 34. 55. liv. XXX. n. 27. 49.

pe, auſſi-bien que des autres, ſont dattées du regne de l'empereur de C. P. comme étant toujours le vrai ſouverain de Rome : & le ſenat & le peuple de Rome écrivant à Pepin, ne nomment point le pape leur ſeigneur ; mais ſeulement leur paſteur & leur pere. *Cod. Carol. ep. 36.*

Il eſt vrai que le pape écrivant à Pepin contre les Grecs, n'oublia pas l'interêt de la religion, qu'ils perſécutoient en Orient. Et pour le lui mieux faire connoître, il lui envoïa copie d'une lettre qu'il avoit reçuë du patriarche d'Alexandrie, par un moine nommé Coſme : qui montroit l'integrité de la foi des évêques Orientaux, & leur zele pour ſa conſervation. Il apprit que Marin prêtre de l'égliſe Romaine ſe trouvant en France avoit donné à George ambaſſadeur de l'empereur Conſtantin des conſeils contraires aux interêts du roi Pepin & aux ſiens. C'eſt pourquoi il pria le roi de faire ordonner évêque le prêtre Marin, pour telle ville qu'il plairoit au roi de choiſir dans ſes états. Afin, ajoute le pape, qu'il ſe repente de ſon crime, & de peur que le démon trouvant ſon eſprit égaré, ne le perde ſous prétexte de l'élever. C'eſt une eſpece de penitence aſſez ſinguliere : mais un évêché ſi éloigné paroiſſoit un exil à un prêtre de l'égliſe Romaine. Auſſi le roi Pepin, qui étoit content de Marin, pria le pape de lui donner le titre de ſaint Chryſogone, & le pape lui en envoïa les proviſions, témoignant qu'il ne deſiroit que de ſatisfaire le roi. On voit encore dans l'affaire ſuivante, combien le pape Paul craignoit de déplaire à Pepin. Reme-

Ep. 7. cod. Carol. 34.

Cod. Carol. ep. 35.
Ibid. ep. 39.

Cod. Carol. ep. 25.
Embol. ep. 32.
Ep. 9. Carol. 43.

dius ou Remi, frere du roi & archevêque de Roüen, avoit donné à Simeon chantre de l'égliſe Romaine, qui ſe trouvoit en France, quelques moines, pour les inſtruire dans le chant eccleſiaſtique; mais avant qu'ils l'euſſent parfaitement appris, le pape rappella Simeon à Rome. L'archevêque Remi en fut fort affligé, comme témoignoit le roi. Surquoi le pape répondit: Soïez aſſuré, que ſans la mort de George, qui gouvernoit nos chantres, nous n'aurions jamais entrepris de retirer Simeon du ſervice de votre frere. Nous lui avons recommandé d'inſtruire très-ſoigneuſement les moines, que vous avez envoïez: donnant ordre, qu'ils ſoient bien logez; & qu'ils demeurent ici juſqu'à ce qu'ils ſçachent parfaitement le chant eccleſiaſtique. Dans une autre lettre il dit: Nous vous envoïons tous les livres que nous avons pû trouver: ſçavoir l'antiphonier, le reſponſal, la dialectique d'Ariſtote, les livres de ſaint Denis Areopagite, la geometrie, l'ortographe, la grammaire, le tout en Grec; & une horloge nocturne, c'eſt-à-dire qui ne dépendoit point du ſoleil, ſoit qu'elle eût des roüës comme les nôtres, du ſable ou de l'eau, comme les clepſydres antiques.

Cod. Carol. ep. 25. Embol.

XXXII. Perſécution en Orient S. Etienne d'Auxence.

L'empereur Conſtantin continuoit de perſecuter les catholiques à cauſe des ſaintes images, particulierement les moines, qu'il nommoit *Amnemoneutous*; c'eſt-à-dire, des abominables, dont on ne doit pas même ſe ſouvenir. La vingt & uniéme année de ſon regne 761. de J. C. il fit mourir à coups de foüet André moine celebre, ſurnommé le Calybite, ou de

Theopha. an. 21. p. 363.

Crete : qui lui reprochoit ſon impieté, & le nommoit nouveau Valens & nouveau Julien. Il ſouffrit le martyre dans le cirque de ſaint Mamas hors la ville, & l'empereur ordonna qu'on le jettât dans la mer : mais ſes ſœurs l'enleverent & l'enterrerent dans un lieu nommé Chryſis, dont on lui a auſſi donné le nom. L'égliſe honore ſa memoire le dix-ſeptiéme d'Octobre.

AN. 761.

Cang. C. P l. II. p. 107. n. 6.

Martyr. R. 17. Oct.

Vers le même temps l'empereur aïant oüi parler de ſaint Etienne abbé du mont S. Auxence, envoïa vers lui un patrice nommé Calliſte, parfaitement inſtruit de ſon hereſie, & lui dit : Dites-lui que touché de ſa pieté, je lui ordonne de ſouſcrire la définition de notre concile ; & portez-lui des dattes, des figues & quelqu'autre nourriture convenable à ſa profeſſion. Calliſte s'étant acquité de ſa commiſſion, Etienne lui répondit : Seigneur patrice, je ne puis ſouſcrire à la définition de ce faux concile, qui contient une doctrine heretique. Je ne veux pas attirer ſur moi la malediction du prophete, en nommant doux ce qui eſt amer. Je ſuis prêt à mourir pour l'adoration des ſaintes images, ſans me ſoucier de l'empereur hereſiarque, qui a bien oſé les rejetter. Puis creuſant la main il dit : Quand je n'aurois que cela de ſang, je veux bien le répandre pour l'image de Jeſus-Chriſt. Au reſte, reportez la nourriture qu'il m'envoïe : l'huile du pecheur ne parfumera point ma tête.

Vita S. Steph. to. I. Annal. gr. p. 457.

p. 458.

Iſa. v. 20.

Pſ. CXL. 5.

L'empereur irrité de cette réponſe renvoïa le patrice & des ſoldats, avec ordre de tirer Etienne de ſa cellule, l'amener au monaſtere d'en bas & l'y gar-

p. 432. der juſques à ce que l'empereur eut réſolu ce qu'il en feroit. La cellule de ſaint Etienne étoit un trou dans le ſommet de la roche, d'environ une coudée & demie de large & de deux de haut. A l'Orient il avoit creuſé une petite niche, pour faire ſa priere, mais ſi baſſe qu'il n'y pouvoit tenir que courbé : le
p. 435. reſte de la grotte étoit découvert. C'étoit plûtôt un tombeau qu'une cellule. Ses diſciples lui aïant demandé pourquoi il s'étoit mis ſi à l'étroit : C'eſt, dit-il, que la voïe qui mene à la vie eſt étroite. Il
Matth. VII. 14. demeuroit donc là, expoſé aux ardeurs de l'eſté & aux rigueurs de l'hyver. Son habit n'étoit qu'une tunique de peau, & il portoit pardeſſus une chaîne de fer en croix depuis les épaules juſques aux reins, où elle étoit clouée à une ceinture de fer & à une autre ſous les aiſſelles.

p. 459. Les ſoldats étant arrivez à cette cellule, en tirerent le ſaint homme, & furent obligez à le porter. Car à force d'être dans ce trou, ſes jambes étoient pliées, & il ne pouvoit ni les dreſſer ni les remuer : joint la foibleſſe cauſée par ſon extrême abſtinence. Les ſoldats ſurpris de ce ſpectacle, & touchez de compaſſion, le prirent à d'eux, lui faiſant mettre les mains ſur leurs épaules & lui tenant les genoux. Ils le porterent au cimetiere de ſaint Auxence : où ils l'enfermerent avec ſes moines, & s'étant aſſis à la porte, ils attendoient l'ordre de l'empereur. Cependant ſaint Etienne chantoit avec ſes moines une priere qui commence : Nous adorons, Seigneur, votre ſainte image ; & enſuite une autre qui dit : J'ai rencontré les voleurs de

mes penſées qui m'ont dépoüillé. Il vouloit marquer qu'on l'avoit tiré de ſa retraite & de ſa contemplation. Mais les ſoldats qui l'entendoient branloient la tête, & ſe diſoient l'un à l'autre : Helas, ces moines que l'on maltraite ainſi ſans ſujet, ont bien raiſon de nous appeller des voleurs. S. Etienne & ceux qui l'accompagnoient demeurerent ainſi enfermez ſans manger pendant ſix jours, le ſeptiéme l'empereur envoïa un autre officier, qui remit le ſaint homme dans ſa cellule. Car il étoit obligé de partir pour la guerre contre les Scythes, c'eſt-à-dire les Bulgares, qui attaquerent les Romains au mois de Juin de la vingt-deuxiéme année de Conſtantin, indiction premiere, c'eſt-à-dire l'an 763. *Theoph. p. 364.* Les ſoldats avant que de partir ſe recommanderent aux prieres de ſaint Etienne.

AN. 763.

XXXIII. Anne calomniée.

Mais le patrice Calliſte aïant tiré à part un de ſes moines nommé Sergius, lui donna de l'argent, & lui en promit davantage pour l'accuſer. Sergius aïant cherché inutilement les moïens de lui nuire en ſecret, ſortit du monaſtere, & s'adreſſa à Aulicalame intendant des tributs du golfe de Nicomedie, avec lequel il compoſa un libelle d'accuſation à l'empereur, où il diſoit : Premierement il vous a anathematiſé comme heretique ; & vous dit des injures. Et après d'autres accuſations frivoles, il ajoûtoit : il a ſéduit une femme noble, qu'il tient dans le monaſtere d'en bas, d'où elle monte la nuit à ſa cellule, pour leur infame commerce. C'étoit une veuve, qui n'aïant point d'enfans vendit tous ſes biens & quitta ſon païs & ſa famille, par le conſeil du ſaint abbé,

p. 461. vitæ.

p. 437.

AN. 763. pour embraſſer la vie monaſtique. Il changea ſon nom en celui d'Anne, la prit pour ſa fille ſpirituelle, & la mit au monaſtere des femmes, qui étoit au bas de la montagne, la recommandant particulierement à la ſuperieure. Les calomniateurs ſubornerent une eſclave qui la ſervoit, lui promettant de l'affranchir & de la marier à un officier du palais, afin de lui faire dire ce qu'ils vouloient contre ſa maîtreſſe & contre Etienne.

p. 461.

p. 462. Ils envoïerent le libelle d'accuſation par un courier à l'empereur en Scytie. L'aïant lû, il écrivit auſſi-tôt en ces termes au patrice Anthés, qu'il avoit laiſſé ſon lieutenant à C. P. Nous vous ordonnons d'aller au plus vîte au mont d'Auxence, où demeurent des femmes corrompuës, qui feignent d'être

p. 463. pieuſes. Emmenez de là une nommée Anne, & nous l'envoïez au camp par ces mêmes couriers, en diligence. Anthés executa l'ordre ponctuellement. Il arriva au monaſtere, comme les religieuſes chantoient tierce. Les ſoldats qui l'accompagnoient entrerent inſolemment dans l'égliſe, à grand bruit, faiſant briller en l'air leurs épées nuës. Le chant fut changé en cris pitoïables; l'une ſe refugioit dans la baluſtrade du ſanctuaire, une autre ſe cachoit ſous l'autel, une autre couroit vers la montagne. L'abbeſſe qui étoit en retraite dans une cellule, aïant appris ce deſordre, vint hardiment, & dit à ces hommes: chrétiens, ſi vous eſperez en Dieu pourquoi faites-vous comme les barbares infideles? Ils lui répon-

p. 465. dirent doucement: Donnez-nous Anne l'amie d'Etienne; l'empereur en a beſoin à l'armée. La ſuperieu-

re l'appella avec une autre nommée Theophano, & leur dit : Alles mes enfans, vers l'empereur, & répondez ſagement à ſes interrogations. Allez en paix, allez : le Seigneur ſoit avec vous. Elles prirent leurs manteaux, ſe mirent à genoux, reçurent ſa benediction, & partirent. AN. 763. p. 464.

Quand elles furent arrivées à l'armée, l'empereur les fit ſéparer ; & aïant fait venir Anne, il lui dit : Je ſuis perſuadé de ce que l'on m'a dit de vous, je connois la foibleſſe des femmes. Dites-moi donc comment cet impoſteur vous a fait renoncer à la ſplendeur de votre famille, pour prendre cet habit de tenebres ? Il nommoit ainſi l'habit monaſtique, parce qu'il étoit noir. Anne lui répondit : Seigneur, je ſuis devant vous : tourmentez-moi, tuez-moi, faites ce qu'il vous plaira, vous n'entendrez de moi que la verité. Je ne connois cet homme que comme un ſaint, qui me conduit dans la voïe du ſalut. L'empereur ne ſçut que lui dire ; il demeura aſſis, ſe mordant le bout du doigt, & remuant l'autre main en l'air, qui étoit ſon geſte ordinaire. Il fit garder Anne, & renvoïa ſa compagne malgré elle au monaſtere où elle raconta tout ce qui s'étoit paſſé à l'abbeſſe & à ſaint Etienne. p. 465.

L'empereur étant revenu à C.P. fit enfermer Anne dans la priſon du bain, qui étoit très-obſcure, avec des fers aux mains. Voulant l'interroger, il lui envoïa la veille un des eunuques de ſa chambre, pour lui perſuader par menaces & par promeſſes, d'avoüer publiquement le commerce criminel, dont on l'accuſoit avec Etienne, puiſqu'elle étoit déja p. 466.

AN. 763. convaincuë par ſon eſclave. Anne ſoupira du fond du cœur, & lui dit : Retire-toi, mon ami, retire-toi ; la volonté de Dieu ſoit faite. Le lendemain matin l'empereur aïant aſſemblé un grand peuple,
p. 467. fit venir Anne & lui montrant quantité de nerfs de bœuf, lui dit : Je te les ferai tous uſer ſur le corps, ſi tu ne declares ton mauvais commerce avec Etienne. Elle ne répondit rien ; & auſſi-tôt huit hommes robuſtes la prirent par les deux mains, & l'étendirent en l'air en forme de croix, tandis que deux autres la frappoient de toutes leurs forces, l'un ſur le ventre, l'autre ſur le dos. Elle ne diſoit que ces paroles : Je ne connois point cet homme comme vous me dites ; Seigneur, aïez pitié de moi. Alors on lui confronta l'eſclave, qui l'accuſa avec ſerment, étendant les mains contre elle, & lui crachant au viſage.
p. 468. L'empereur voïant qu'Anne ne parloit plus, crut qu'elle étoit morte de la violence des coups, & la fit jetter dans un des monaſteres de C. P. Il n'eſt plus parlé d'elle depuis.

XXXIV. George faux moine.

Mais l'empereur cherchant toujours un prétexte, pour faire mourir Etienne, fit venir le lendemain un jeune homme nommé George Synclete, qui étoit de ſes plus confidens, & lui dit : M'aimez-vous juſqu'à donner votre vie pour moi ? George l'en aſſura avec ſerment. L'empereur lui dit en l'embraſſant :
p. 469. Voici un nouvel Iſaac ; puis il ajouta : Je ne vous en demande pas tant, je vous prie ſeulement d'aller au mont d'Auxence, & de perſuader à ce malheureux qui y demeure, de vous recevoir au nombre des ſiens, puis vous reviendrez ici promptement. Geor-

ge

ge obéit avec joïe, il alla ſur la montagne, & ſe cacha dans des brouſſailles, dont il ſortit vers le midi, & vint crier à la porte du monaſtere, qu'il s'étoit égaré, & qu'il craignoit d'être dévoré par les bêtes, ou de tomber dans un précipice. S. Etienne ordonna à Marin ſon principal diſciple de le faire entrer. Il ſe mit à genoux, & demanda la benediction de l'abbé, qui reconnut auſſi-tôt qu'il étoit de la cour à ſon habit & à ſon viſage ſans barbe. Car *p. 470.* l'empereur avoit ordonné à tous les hommes, même aux vieillards de ſe raſer entierement. George avoua qu'il étoit du palais de l'empereur, & ajouta : Il nous a tous fait judaïſer ; j'ai eu bien de la peine à revenir de cette erreur, & Dieu m'a con- *p. 471.* duit ici : ne me rejettez pas, mon venerable pere, de votre compagnie, & ne me refuſez pas le ſaint habit. Saint Etienne répondit : Je ne le puis faire, à cauſe de la défenſe de l'empereur ; & je crains que s'il l'apprenoit, il ne vous retirât d'ici au peril de votre ame. George reprit : Vous répondrez à Dieu de moi, ſi vous differez : & il preſſa tant, que l'abbé lui donna l'habit de probation.

AN. 763.

Cependant l'empereur aſſembla le peuple à C. P. *p. 470.* dans le théatre de l'hippodrome : & ſe tenant ſur les degrez, il dit : Je ne puis vivre avec ces ennemis de Dieu, qu'on ne nomme point. Le peuple s'écria : Seigneur, il ne reſte en cette ville aucune trace de leur habit. L'empereur s'écria en colere : Je ne puis plus ſouffrir leurs inſultes. Ils m'ont ſéduit tous les miens, juſqu'à George Synclete, qu'ils ont arraché d'auprès de moi, pour le faire moine. Mais mettons

en Dieu notre confiance, il le fera bien-tôt paroî-
AN. 763. tre, prions seulement. Après que George eut porté
trois jours le petit habit, saint Etienne lui fit une
p. 473. grande exhortation, lui coupa les cheveux, & le
revêtit de l'habit monastique : mais trois autres
jours après cet imposteur quitta la montagne, &
vint au palais. L'empereur l'embrassa, & convoqua
pour le lendemain une assemblée generale de tout
p. 474. le peuple dans le même théatre. La foule y fut
telle qu'ils s'étouffoient, & l'empereur s'écria : Dieu
a exaucé mes prieres, il m'a découvert celui que je
cherchois. Alors il fit paroître George devant le
peuple, qui le voïant en habit monastique, s'e-
cria : Malheur au méchant ; qu'il meure, qu'il
meure : ce qu'ils entendoient d'Etienne. L'empereur
fit dépouiller George premierement de l'épomi-
de, ou scapulaire, puis de la cuculle ; & on les
Sup. liv. XX. n. 8. jetta parmi le peuple, qui les foula aux pieds. On
lui ôta ensuite l'analabe, ou écharpe que les moines
portoient au cou, & qu'ils croisoient sur la poi-
trine. L'empereur la prit entre ses mains, & la tour-
noit de tous côtez, demandant ce que ce pou-
voit être : un senateur nommé Draconce répondit :
p. 475. Jettez-la, seigneur, c'est un cordeau de satan. Elle
fut aussi foulée aux pieds avec la ceinture. Ensuite
quatre hommes étendirent George par terre, &
l'aïant mis tout nud, lui renverserent un sceau
d'eau sur la tête, comme pour le purifier. Enfin
on le revêtit d'un habit militaire : l'empereur lui
mit de sa main le baudrier avec l'épée, & le déclara
son écuïer.

Auſſi-tôt il envoïa au mont S. Auxence quantité de gens armez, qui diſperſerent les moines, mirent le feu au monaſtere & à l'égliſe, & les réduiſirent en cendre juſqu'aux fondemens. Ils tirerent ſaint Etienne de ſa caverne, & le menerent à la mer, le frappant à coups de bâton, le prenant à la gorge, & lui déchirant les jambes dans des épines. Ils lui crachoient au viſage, lui diſoient des injures, & lui inſultoient en diverſes manieres. Comme il ne pouvoit marcher, ils le mirent dans une barque & le menerent le long de la côte au monaſtere de Philippique, près de Chryſopolis, où ils l'enfermerent, & en avertirent l'empereur, qui publia une défenſe d'approcher du mont S. Auxence, ſous peine de la vie. AN. 763. *p. 376.*

XXXV. Evêques envoïez à Etienne.

Enſuite il fit venir cinq évêques, chefs des Iconoclaſtes, Theodoſe d'Epheſe, Conſtantin de Nicomedie, Conſtantin de Nacolie, Siſinnius Paſtile, & Baſile Tricacabe avec le patrice Calliſte, Comboconon, premier ſecretaire, & un autre officier nommé Maſare, & les envoïa à Conſtantin, patriarche de C. P. pour aller tous enſemble au monaſtere de Chryſopolis. Mais le patriarche qui connoiſſoit la vertu & la capacité de S. Etienne, refuſa d'y aller. Ils porterent avec eux la définition de leur concile; & étant arrivez au monaſtere, ils firent leur priere à l'égliſe, puis ils s'aſſirent ſur les degrez du bain, & manderent S. Etienne, qui vint ſoutenu par deux hommes, avec les fers aux pieds. Ce ſpectacle leur tira des larmes. Theodoſe d'Epheſe lui dit: Homme de Dieu, comment vous êtes- *Sup. n. 7. vita p. 478.*

AN. 763. vous mis dans l'esprit de nous tenir pour heretiques, & de croire en sçavoir plus que les empereurs, les archevêques, les évêques & tous les chrétiens ? Travaillons-nous tous à perdre nos ames ? Saint Etienne lui répondit gravement : Considerez ce que
3. *Reg.* XVIII. 17. le prophete Elie dit à Achab : ce n'est pas moi qui cause ce trouble, mais vous & la maison de votre
p. 479. pere. C'est vous qui avez introduit une nouveauté
Ps. 11. 2. dans l'église. On peut vous dire avec le prophete : Les rois de la terre avec les magistrats & les pasteurs se sont assemblez contre l'église de Jesus-Christ, formant de vains projets. Alors Constantin de Nicomedie, qui étoit un jeune homme de trente ans, se leva pour donner un coup de pied au saint abbé assis à terre : mais un des gardes le prévint & frappa du pied le saint homme dans le ventre comme pour le faire lever.

Les senateurs Calliste & Comboconon arrêterent l'évêque Constantin, & dirent à saint Etienne : Vous avez à choisir des deux, ou de souscrire, ou de mourir comme rebelle à la loi des peres & des
Philip. 1. 21. empereurs. Il répondit : Ma vie est Jesus-Christ, mon avantage & ma gloire de mourir pour sa sain-
p. 480. te image. Mais qu'on lise la définition de votre concile : afin que je voïe ce qu'elle contient de raisonnable contre les images. Constantin de Nacolie aïant lû le titre : Définition du saint concile, septiéme œcumenique. Saint Etienne lui fit signe de la main de s'arrêter, & dit : Comment peut-on nommer saint un concile, qui a profané les choses saintes ? Un de vos évêques n'a-t'il pas été accusé par

des gens de bien, dans votre concile, d'avoir foulé aux pieds la patene deſtinée aux ſaints myſteres, parce qu'on y voïoit les images de J. C. de ſa mere, & de ſon précurſeur ? Vous l'avez maintenu dans ſes fonctions, & excommunié ſes accuſateurs, comme défenſeurs des idoles. Qu'y-a-til de plus impie ? N'avez-vous pas ôté le titre de ſaints aux apôtres, aux martyrs & aux autres juſtes, les nommant ſimplement apôtres ou martyrs ? AN. 763. p. 481.

Mais comment ce concile eſt-il œcumenique, ſans être approuvé du pape de Rome : quoiqu'il y ait un canon qui défend de regler ſans lui les affaires eccleſiaſtiques ? Il n'a été approuvé ni par le patriarche d'Alexandrie, ni par celui d'Antioche ou de Jeruſalem. Où ſont leurs lettres ? Et comment appelle-t-on ſeptiéme concile celui qui ne s'accorde point avec les ſix precedens ? Baſile reprit : Et en quoi avons nous contrevenu aux ſix conciles ? Saint Etienne répondit : N'ont-ils pas été aſſemblez dans des égliſes ; & en ces égliſes n'y avoit-il pas des images reçuës & adorées par les peres ? Répondez-moi, évêque. Baſile en convint : & ſaint Etienne levant les yeux au ciel, ſoupira du fond du cœur, étendit les mains, & dit : Quiconque n'adore pas Notre Seigneur Jeſus-Chriſt renfermé dans ſon image, ſelon l'humanité, qu'il ſoit anathême. Il p. 483. vouloit continuer, mais les commiſſaires étonnez de la liberté avec laquelle il parloit, & couverts de confuſion, ſe leverent, ordonnant ſeulement qu'on l'enfermât. Quand ils furent de retour à C. P. l'empereur leur demanda ce qu'ils avoient fait. Les

AN. 763.

évêques vouloient dissimuler leur desavantage : mais Calliste dit : Nous sommes vaincus, Seigneur : cet homme est fort en raisons, & mépriſe la mort. L'empereur outré de colere, écrivit aussi-tôt une sentence pour envoïer le saint homme en exil dans l'isle de Proconese, près de l'Hellespont.

XXXVI. Exil de S. Etienne à Proconese.

Pendant dix-sept jours que saint Etienne demeura à Chrysopolis, il ne prit point de nourriture, quoique l'empereur lui en eût envoïé abondamment : mais il l'a renvoïa comme il avoit fait auparavant, ne voulant rien recevoir d'un excommunié. Avant que de partir il guérit le superieur du mo-

p. 485. nastere, abandonné des medecins. Etant arrivé à Proconese, il se logea dans une caverne agréable, qu'il trouva dans un lieu desert sur la mer, près d'une égliſe de sainte Anne, & se nourrissoit des herbes qu'il rencontroit. Ses disciples chassez du mont saint Auxence aïant appris le lieu de son exil, vinrent à Proconese se rassembler autour de lui, à l'exception de deux qui apostasierent : sçavoir Sergius, le calomniateur du saint, & Etienne, qui après avoir été chapelain du patrice Calliste, avoit reçu l'habit monastique des mains de saint Etienne, qui l'avoit établi prêtre du monastere. L'empereur le fit chapelain du palais de Sophie, & ils prirent l'un &

p. 486. l'autre l'habit seculier. Tous les autres disciples de S. Etienne s'étant remis sous sa conduite, firent un nouveau monastere à Proconese. Sa mere même & sa sœur quitterent le monastere des Trichinaires, où elles étoient établies, & vinrent le trouver dans cette isle. Pour lui, il fit faire une petite cage en

forme de colomne, où il s'enferma pour continuer ses auſteritez, la quarante-neuviéme année de ſon âge; c'eſt-à-dire l'an 763. car il étoit né la premiere année du pontificat de S. Germain de C. P. qui fut l'an 715. AN. 763. *p. 405. Sup. liv. XLI. n. 26.*

La même année 763. vingt-troiſiéme du regne de Conſtantin, Côme, ſurnommé Conamite, évêque d'Epiphanie en Syrie, fut accuſé par les citoïens devant Theodore patriarche d'Antioche, d'avoir diſſipé les vaſes ſacrez; & ne pouvant les repreſenter, il renonça à la foi catholique, & embraſſa l'hereſie des Iconoclaſtes. Il fut condamné d'un commun conſentement par les trois patriarches, Theodore d'Antioche, Theodore de Jeruſalem, Côme d'Alexandrie, avec les évêques de leur dépendance; & le jour de la pentecôte ils l'anathematiſerent chacun chez eux, après la lecture de l'évangile. Vers le même temps l'empereur Conſtantin demanda au patriarche de C. P. quel mal y auroit-il de dire, mere de Chriſt, au lieu de mere de Dieu? Le patriarche répondit en l'embraſſant: Aïez pitié de nous, ſeigneur, Dieu vous garde d'une telle penſée. Ne voïez-vous pas comme Neſtorius eſt anathematiſé par toute l'égliſe: Je le demandois pour m'inſtruire, reprit l'empereur: que ce diſcours demeure entre vous & moi. Un jour tenant une bourſe pleine d'or, il demanda à ceux qui étoient preſens ce qu'elle valoit. Elle vaut beaucoup, dirent-ils. En aïant ôté l'or, il leur fit encore la même queſtion. Ils répondirent qu'elle ne valoit plus rien. Il en eſt de même, dit-il, de la mere de Dieu; tant que *Theoph. an. 23. p. 364.* *Theoſter vita S. Nic. c. 4. ap. Bolland. to. 9. p. 262.*

Jesus-Christ étoit dans son sein, elle valoit beaucoup ; après qu'il en fut sorti, elle étoit comme les autres.

XXXVII. Regle de saint Chrodegang.

Saint Chrodegang évêque de Metz étant allé à Rome, obtint du pape Paul les corps des trois martyrs saint Gorgon, saint Nabor, & saint Nazaire, qu'il mit en trois monasteres. Saint Nabor à saint Hilaire, aujourd'hui saint Avol, au diocese de Metz : Saint Nazaire à Loresheim, fondé près de Wormes, l'an 764. dont le premier abbé fut Gondeland, frere de saint Chrodegang. Il mit les reliques de saint Gorgon dans le monastere de Gorze, l'an 765.

Transl. S. Gorg. tom. 4. Acta sanct. Ben. p. 204.

Sup. n. 8.

La même année, quatorziéme du regne de Pepin, saint Chrodegang présida à un concile, ou assemblée generale de la nation Françoise, tenuë à Attigni sur Aisne, dans le dioceſe de Reims. Il n'en reste que les noms des évêques qui y assisterent, au nombre de vingt-sept, avec dix-sept abbez, & une promesse reciproque qu'ils se firent, que quand quelqu'un d'eux viendroit à mourir, chacun feroit dire cent pseautiers, & celebrer cent messes par les prêtres, & que l'évêque diroit lui-même trente messes. On trouve des promesses semblables en d'autres conciles de ce temps-là. Les évêques les plus connus de cette assemblée sont saint Chrodegang de Metz, saint Lulle de Maïence, Remedius de Roüen, frere du roi, Megingaob de Virsbourg, Villaire évêque du monastere de saint Maurice en Vallais. Il y en a plusieurs autres nommez évêques de certains monasteres ; comme de Lobes, de saint Oyan d'Eichster

Tom. 6. conc. p. 1701.

Conc. Diglev. p. 1796. V. Coint. an. 765 n. 2. & 3. &c.

Inf. liv. XLIV. n. 27.

d'Eichſter ; parce qu'aïant quitté leurs ſieges épiſcopaux, ils s'étoient retirez dans des monaſteres, dont ils étoient abbez, gardant le titre d'évêques. Entre les ſimples abbez, Fulrad l'archichapelain tient le premier rang, comme abbé de ſaint Denis. On y voit auſſi enſuite ceux de ſaint Germain, de Jumieges, de Fontenelle, de Centule, de Corbie, de Rebais, de ſainte Colombe de Sens.

Saint Chrodegang eſt principalement celebre par la communauté des clercs qu'il forma dans ſon égliſe avec des revenus ſuffiſans, pour les décharger de tous les ſoins temporels. Il leur donna une regle, qui fut depuis reçuë par tous les chanoines, & que nous avons encore. Le nom de chanoines ou canoniques, ſe donnoit du commencement à tous les clercs ; ſoit parce qu'ils étoient écrits dans le canon ou catalogue de l'égliſe, ſoit parce qu'ils vivoient ſelon les canons ; mais depuis on le prit particulierement pour ceux qui vivoient en commun, à l'exemple du clergé de ſaint Auguſtin ; & avant lui de ſaint Euſebe de Verceil ; & c'eſt pour de tels chanoines que ſaint Chrodegang compoſa ſa regle : preſque toute tirée de celle de ſaint Benoît, autant que la vie monaſtique pouvoit convenir à des clercs ſervans l'égliſe. Il y cite ſouvent l'ordre Romain & les uſages de l'égliſe Romaine.

Paul. diac. ap. Boll. 6. Mart. to. 6. p. 452.

Sup. lib. XXIV. n. 40. 41. Lib. XIII. n. 14.

La regle de ſaint Chrodegang dans ſa pureté, ne contient que trente-quatre articles, avec une préface, où il déplore le mépris des canons, & la negligence des paſteurs, du clergé & du peuple. Il n'enga-

To. 7. conc. p. 1445.

ge pas les clercs de cette communauté à une pau-
c. 31. vreté abſoluë, mais il veut que quiconque y entre-
ra faſſe une donation ſolemnelle de tous ſes biens
c. 32. à l'égliſe de ſaint Paul de Metz : permettant de s'en reſerver l'uſufruit & de diſpoſer de ſes meubles pendant ſa vie. Les prêtres auront la diſpoſition des aumônes qui leur ſeront données pour leurs meſſes, pour la confeſſion, ou l'aſſiſtance des malades : ſi ce n'eſt que l'aumône ſoit donnée pour la communauté. C'eſt la premiere fois que je trouve des aumônes ou rétributions particulieres pour des meſſes, ou d'autres fonctions eccleſiaſtiques. Saint Chrodegang juge plus utile de donner à toute la communauté, parce que pluſieurs enſemble obtiennent plus aiſément la miſericorde de Dieu, qu'un ſeul, quelque zelé qu'il ſoit.

c. 4. Pour la clôture, les chanoines ont liberté de ſortir le jour ; mais à l'entrée de la nuit tous doivent ſe rendre à S. Etienne, qui eſt la cathedrale de Metz, pour chanter complies. Après leſquelles il n'eſt plus permis de boire, de manger, ni de parler, mais on doit garder le ſilence, juſques après que l'on aura dit prime le lendemain. Celui qui ne s'eſt pas trouvé à complies, ne peut entrer, ni même frapper à la porte, juſqu'à ce qu'on vienne aux nocturnes.
c. 5. C'eſt que le peuple y venoit encore. L'archidiacre, le primicier, ni le portier ne donneront aucune diſpenſe de cette regle, dont ils ne puiſſent rendre compte à l'évêque. Tous les chanoines logeoient donc dans un cloître exactement fermé ; & couchoient en differens dortoirs communs, où chacun

avoit ſon lit. Aucune femme n'entroit dans le cloître, ni aucun laïque ſans permiſſion. Si on donnoit à manger à quelqu'un, il laiſſoit ſes armes hors du refectoire, & auſſi-tôt après le repas ſortoit du cloître. Les cuiſiniers mêmes, ſi on en prenoit de laïques, ſortoient auſſi-tôt qu'ils avoient rendu leur ſervice. *c. 5.*

Les chanoines ſe levoient la nuit à deux heures pour les nocturnes, comme les moines, ſuivant la regle de ſaint Benoît; & mettoient entre les nocturnes & les matines ou laudes, un intervalle, pendant lequel il étoit défendu de dormir; mais on devoit apprendre les pſeaumes par cœur, lire ou chanter. Pendant le jour ceux qui ſe trouvoient trop loin de l'égliſe entendant ſonner l'office, pouvoient le reciter au lieu où ils ſe trouvoient. Il eſt défendu aux clercs de tenir des bâtons à la main dans l'égliſe, ſinon pour cauſe d'infirmité. Les chanoines doivent garder entr'eux le rang qu'ils tiennent dans le clergé, ſe traiter avec reſpect, & ne ſe point nommer ſimplement par leur nom. Après l'office de prime, on tiendra le chapitre tous les jours. On y lira un article de la regle, des homelies, ou quelque autre livre édifiant: l'évêque, ou le ſuperieur y donnera ſes ordres, & y fera les corrections. Au ſortir du chapitre, chacun ira au travail manuel, qui lui ſera preſcrit. *Sup. l. XXIII. n. 14.* *c. 6.* *c. 7.* *c. 2.* *c. 8.* *c. 9.*

XXXVIII. Nourriture, vêtemens, &c.

Quant à la nourriture, depuis Pâques juſqu'à la Pentecôte, on fera deux repas, & on pourra manger de la chair, excepté le vendredi ſeulement. De la Pentecôte à la ſaint Jean, on fera deux repas, *c. 20.*

mais ſans manger de chair. De la ſaint Jean à la ſaint Martin, deux repas, & abſtinence de chair le mercredi & le vendredi. De la ſaint Martin à Noël, abſtinence de chair, & jeûne juſqu'à none. De Noël au carême jeûne juſqu'à none, le lundi, le mercredi & le vendredi, avec abſtinence de chair ces deux derniers jours : les autres jours deux repas. S'il vient une fête en ces feries, le ſuperieur pourra permettre la chair. En carême, on jeûnera juſqu'à vêpres, avec défenſe de manger hors du
c. 21. cloître. Il y aura ſept tables dans le refectoire ; la premiere, pour l'évêque avec les hôtes & les étrangers, l'archidiacre & ceux que l'évêque y appellera ; la ſeconde, pour les prêtres ; la troiſiéme pour les diacres ; la quatriéme pour les ſoudiacres ; la cinquiéme pour les autres clercs ; la ſixiéme, pour les abbez, & ceux que le ſuperieur voudra ; la ſeptiéme, pour les clercs de la ville, les jours de fête.
c. 22. La quantité du pain n'eſt point bornée ; à dîné ils auront un potage, deux portions de chair à deux ;
c. 23. à ſoupé une ſeule. Entre les viandes de carême, on compte le fromage. La boiſſon eſt reglée : au plus à dîné, trois coups ; à ſoupé, deux ; & trois coups quand il n'y a qu'un repas. Ceux qui s'abſ-
c. 24. tiennent de vin boiront de la bierre. Tous les chanoines feront la cuiſine tour à tour ; excepté l'archidiacre & quelques autres officiers occupez plus utilement.
c. 29. Pour les vétemens, on donnera aux anciens tous les ans une chappe neuve ; aux jeûnes, les vieilles. Les prêtres & les diacres qui ſervent continuelle-

ment auront deux tuniques par an, ou de la laine pour en faire; & deux chemiſes. Pour la chauſſure, tous les ans un cuir de vache, & quatre paires de pantoufle. On leur donnera de l'argent pour acheter le bois; & toute cette dépenſe du veſtiaire, & du chauffage ſe prenoit ſur les rentes que l'égliſe de Metz levoit dans la ville & à la campagne. Mais les clercs qui avoient des benefices, devoient s'habiller. On appelloit encore alors benefice la joüiſſance de certain fonds accordée par l'évêque.

On aura un ſoin particulier des chanoines malades, s'ils n'ont de quoi ſubvenir à leurs beſoins. *c. 28.* Ils auront un logement ſéparé, & un clerc chargé *c. 10.* d'en prendre ſoin. Ceux qui ſeront en voïage avec *c. 25.* l'évêque, ou autrement, garderont autant qu'il leur ſera poſſible la regle de la communauté.

Elle étoit gouvernée, premierement par l'évêque; *c. 27.* & ſous lui, par l'archidiacre & le primicier, que l'évêque pouvoit corriger & dépoſer, s'ils manquoient à leur devoir. Il y avoit un cellerier, un *c. 27.* portier, un infirmier, & des cuſtodes ou gardiens *c. 24. 4.* des trois principales égliſes, ſaint Etienne, ſaint Pierre & ſainte Marie, qui y couchoient, ou tout proche, ſans préjudice de la régularité.

XXXIX.
Penitences, &c.

Il eſt ordonné aux clercs de ſe confeſſer à l'évêque deux fois l'année; ſçavoir au commencement *c. 14.* du carême, & depuis la mi-Août juſqu'au premier jour de Novembre. Sauf à ſe confeſſer dans les autres temps, toutes les fois qu'ils voudront, ſoit à l'évêque, ſoit à un prêtre député de ſa part. Celui qui aura celé quelque peché en ſe confeſſant à l'é-

vêque, ou cherchera à ſe confeſſer à d'autres ; ſi l'évêque le peut découvrir, il le punira de foüet, ou de priſon. C'eſt la premiere fois que je trouve la confeſſion commandée ; mais S. Chrodegang regarde ce précepte comme un adouciſſement des anciennes regles, qui vouloient que l'on découvrît aux ſuperieurs toutes les mauvaiſes penſées. Il veut que les clercs reçoivent le corps & le ſang de N. S. tous les dimanches & les grandes fêtes, à moins que leurs pechez ne les en empêchent.

c. 15. Le chanoine coupable de grand crime, homicide, fornication, adultere, larcin, recevra d'abord la diſcipline, puis ſera mis en priſon à la diſcretion du ſuperieur, ſans communication avec perſonne. Au ſortir de la priſon il fera encore penitence publique, ſi le ſuperieur juge à propos. C'eſt-à-dire, qu'à toutes les heures de l'office il viendra à la porte de l'égliſe, & y demeurera proſterné juſqu'à ce que tous ſoient entrez ; puis il y recitera l'office debout, demeurant dehors. Il gardera l'abſtinence, telle qu'elle lui ſera impoſée par le ſuperieur. Pour les pechez graves, comme déſobéiſſance, revolte, murmure, médiſance, yvrognerie, tranſgreſſion du jeûne, ou de quelque autre précepte de la regle : il y aura deux admonitions ſecretes, puis une publique ; & ſi le coupable ne ſe corrige, il ſera excommunié : s'il eſt trop groſſier ou trop dur, pour être touché de l'excommunication, on uſera de punition corporelle. Entre ces fautes graves, on compte de ne s'être pas tenu à la croix. C'étoit une croix au milieu du cloître, ou par penitence on faiſoit

c. 17.

demeurer quelque temps debout, ou à genoux, pour les fautes plus legeres. Quant à ces legeres fautes, comme d'être venu tard à l'office ou à table, avoir rompu ou perdu quelque choſe : la peine étoit arbitraire, & toujours moindre pour celui qui s'accuſoit le premier. Il eſt défendu ſous peine d'excommunication, d'avoir aucun commerce avec l'excommunié. Il eſt auſſi défendu aux particuliers de s'excommunier ou ſe frapper l'un l'autre, quelque ſujet qu'ils prétendent en avoir ; mais l'offenſé doit demander juſtice au ſuperieur. Et au contraire perſonne ne doit prendre le parti du coupable, ſous prétexte d'amitié ou de parenté.

Vita S. Landeb. n. 5. to. 3. Acta SS. Ben. p. 71.

c. 18.

c. 16.

c. 12.

c. 13.

Les clercs qui n'étoient point de la communauté, & demeuroient hors du cloître, dans la ville de Metz, devoient venir les dimanches & les fêtes aux nocturnes & aux matines dans la cathedrale : ils aſſiſtoient au chapitre & à la meſſe, & mangeoient au refectoire, à la ſeptiéme table qui leur étoit deſtinée. Les chanoines pouvoient avoir des clercs pour les ſervir, par permiſſion de l'évêque. Ces ſerviteurs étoient ſujets à la correction ; & devoient aſſiſter aux offices en habit de leur ordre, comme les clercs du dehors ; mais ils n'aſſiſtoient point au chapitre, & ne mangeoient point au refectoire.

c. 8.

c. 33.

c. 21. 30.

c. 3.

c. 11.

Il y avoit des pauvres nommez matriculiers, parce qu'ils étoient inſcrits dans la matricule, ou catalogue, ſoit du Dome ; c'eſt-à dire de la cathedrale, ſoit des autres égliſes. Saint Chrodegang voïant que l'on negligeoit de les inſtruire & de les

c. 34.

corriger, ordonne que deux fois le mois ils viendront le ſamedi à l'égliſe du Dome, à l'heure de tierce : & que l'évêque leur fera lire quelque homelie, pour leur inſtruction : ou en l'abſence de l'évêque, le prêtre cuſtode de ſaint Etienne leur fera quelque lecture, ou les inſtruira de vive voix. Ils ſe confeſſeront au même prêtre deux fois l'an en carême, & au mois d'Octobre ; & en chaque matricule il y aura un primicier pour veiller ſur leur conduite. En venant à l'inſtruction ils découvriront au prêtre cuſtode leurs beſoins ſpirituels & corporels : les indociles ſeront effacez de la matricule, & d'autres mis en leur place. Les jours d'inſtruction on leur diſtribuera du pain, du vin, du lard, ou du fromage & de l'argent pour le bois. J'ai mis au long cette regle de ſaint Chrodegang, parce qu'elle fut depuis reçuë par tous les chanoines, comme celle de ſaint Benoît par les moines. Il mourut l'an 766. & fut enterré à l'abbaïe de Gorze où il avoit choiſi ſa ſépulture.

V. Boll. 6. Mart. to. 6. p. 452.

XL. Miracles de ſaint Etienne d'Auxerre.

Cependant ſaint Etienne dans ſon exil en l'iſle de Proconeſe faiſoit quantité de miracles. Un aveugle le vint trouver, & le pria de le guérir. Après s'en être défendu avec beaucoup d'humilité, il dit, Ayez-vous la foi ? Adorez-vous l'image de Jeſus-Chriſt, de ſa mere, & des ſaints ? Croïez-vous en Dieu, qui guérit même par les images, comme il arriva à la converſion de ſainte Marie Egyptienne? Je croi, répondit l'aveugle, & j'adore; & S. Etienne ajouta : Au nom du Seigneur Jeſus-Chriſt, qui a guéri l'aveugle, en qui tu crois, & que tu adores en

Vita p. 489.

Sup. addit. lib. XXIV. n. 25.

en ſon image, regarde le ſoleil ſans empêchement. Auſſi-tôt ſes yeux furent ouverts, & il s'en alla, louant Dieu, & tranſporté de joïe. Une femme de Cyzique lui amena ſon fils agité du démon depuis près de neuf ans. Il pria pour lui de dedans ſa cage; & l'appellant par ſon nom lui fit adorer l'image de Jeſus-Chriſt, après quoi il le renvoïa guéri Une femme noble d'Heraclée en Thrace, affligée depuis ſept ans d'une perte de ſang, vint trouver ſaint Etienne, qui après avoir prié, fit ſur elle le ſigne de croix, & lui fit adorer l'image de Jeſus-Chriſt. Elle ſe ſentit au bout de trois jours parfaitement guérie. Il fit pluſieurs autres miracles, principalement à l'égard de ceux qui ſe trouvoient en peril ſur la mer. Car quand il la voïoit agitée, il mettoit ſes freres en priere; & ſouvent après la tempête on voïoit les voïageurs venir le remercier, & dire que dans le peril ils l'avoient vû qui conduiſoit leur vaiſſeau.

AN. 764.

p. 490.

p. 492.

p. 493.

La ſeconde année de ſon exil, c'eſt-à-dire l'an 764. il perdit ſa mere & ſa ſœur, qui la ſuivit ſept jours après, comme elle lui avoit prédit. Vers le même temps un ſoldat nommé Etienne, qui ſervoit dans le corps des Armeniens en Thrace, étant perclus de la moitié du corps & courbé, vint à Proconeſe trouver le ſaint, qui lui aïant fait adorer l'image de Jeſus-Chriſt & celle de la Vierge, le renvoïa guéri & redreſſé. Ses camarades lui demanderent comment la choſe s'étoit paſſée; & quand il leur eut dit qu'il avoit adoré ces images, ils lui dirent en fureur: Miſerable, tu as idolâtré, & le dé-

p. 494.

AN. 764.

noncerent au gouverneur de Thrace, qui l'envoïa promptement à l'empereur. L'empereur lui demanda s'il perſiſtoit dans l'idolâtrie. Le ſoldat ſe mit à genoux, & dit anathême, comme aïant été ſéduit; & l'empereur auſſi-tôt le fit centurion. Mais comme il retournoit chez lui, ſon cheval le jetta par terre, & le foula aux pieds, en ſorte qu'il en mourut. L'empereur prit occaſion de ce qui étoit arrivé au ſoldat pour rappeller promptement S. Etienne: diſant que même dans ſon exil il ne ceſſoit point d'enſeigner au peuple l'idolâtrie.

p. 495.

XLI. Confeſſion de S. Etienne devant l'empereur.

Il le fit donc ramener à C. P. & mettre dans la priſon du bain, les fers aux mains & les entraves aux pieds. Quelques jours après il l'interrogea en particulier ſur la terraſſe du Phare, étant aſſis entre deux de ſes principaux officiers. En y allant le ſaint ſe fit donner une piece de monnoïe, qu'il tenoit cachée ſous ſon habit. Si-tôt que l'empereur le vit entrer, il s'écria: Voïez quel homme me charge de calomnies. Le ſaint regardoit à terre ſans rien répondre. L'empereur jettant ſur lui un regard farouche, lui dit: Tu ne me réponds point, miſerable. Saint Etienne répondit: Seigneur, ſi vous êtes réſolu à me condamner, envoïez-moi au ſupplice: ſi vous voulez m'interroger, moderez votre colere: car c'eſt ainſi que les loix ordonnent aux juges d'en uſer. L'empereur ajouta: Dis-moi, quels decrets, ou quels préceptes des peres avons-nous mépriſez, pour te donner ſujet de nous traiter d'heretiques? Saint Etienne répondit: C'eſt que vous avez ôté des égliſes les images que les peres ont

p. 496.

reçuës & adorées de tous temps. L'empereur reprit : Impie, ne les nomme pas images, ce ſont des idoles. Et comment peuvent-elles compatir avec les choſes ſaintes, qu'a de commun la lumiere avec les tenebres ? AN. 764. p. 497.

Seigneur, répondit ſaint Etienne, les chrétiens n'ont jamais ordonné d'adorer la matiere dans les images : nous adorons le nom de ce que nous voïons, remontant par la penſée aux originaux. Cette vûë éleve notre raiſon juſqu'au ciel, & fixe notre curioſité. Eſt-il donc juſte, dit l'empereur, de faire des images ſenſibles de ce que l'eſprit même ne peut comprendre ? Et qui eſt l'homme dit S. Etienne, à moins que d'avoir perdu le ſens, qui en adorant ce que l'on voit dans l'égliſe, adore la créature, la pierre, l'or ou l'argent, ſous prétexte qu'elle porte le nom des choſes ſaintes ? Mais vous autres ſans diſtinguer le ſaint du profane, vous n'avez pas eu horreur d'appeller idole l'image de Jeſus-Chriſt, comme Apollon, & celle de la mere de Dieu, comme Diane : de les fouler aux pieds, & de les brûler. L'empereur dit : Eſprit bouché, eſt-ce qu'en foulant aux pieds les images, nous foulons aux pieds J. C. à Dieu ne plaiſe.

Alors ſaint Etienne tirant de ſon ſein la piece de monnoïe qu'il avoit apportée exprès, dit à l'empereur : Seigneur, de qui eſt cette image & cette inſcription ? L'empereur ſurpris, répondit : C'eſt des empereurs, c'eſt-à-dire, de lui-même & de ſon fils Leon. Saint Etienne continua : Serai-je donc puni ſi je la jette à terre, & ſi je la foule aux pieds. Les

AN. 764.

assistans dirent : Assurément, puisqu'elle porte l'image & le nom des empereurs invincibles. Le saint répondit avec un grand soupir : Quel sera donc le supplice de celui qui foule aux pieds le nom de Jesus-Christ & de sa mere dans leurs images ? Ne sera-t'il pas livré au feu éternel ? Alors il jetta la piece de monnoïe & marcha dessus. Ceux qui accompagnoient l'empereur se jetterent sur lui comme des bêtes feroces, voulant le précipiter de la terrasse en bas : mais l'empereur les en empêcha, & l'envoïa lié par le cou & les mains derriere le dos à la maison publique nommée le prétoire, voulant le faire juger selon les loix, pour avoir foulé aux pieds l'image de l'empereur.

p. 495.

XLII. Continuation de la persecution.

Theoph. n. 25 *p.* 367. 368.

Cependant plusieurs officiers & plusieurs soldats étant accusez d'adorer les images, l'empereur les fit punir rigoureusement en diverses manieres, & il fit prêter un serment general à tous ses sujets, de ne point adorer les images. Il obligea le patriarche Constantin à monter sur l'ambon, & à faire le même serment sur la vraïe croix ; après quoi il assista à la table de l'empereur, couronné de fleurs, entendant la musique, & mangeant de la chair : au mépris de la profession monastique qu'il avoit embrassée.

Le vingt-uniéme d'Août de l'indiction quatriéme, l'an 766. l'empereur voulant rendre absolument mépriſable l'habit monastique, fit passer dans l'hippodrome ce qui se trouva de moines, tenant chacun une femme par la main, au milieu du peuple, qui crachoit sur eux, & les traitoit indignement.

Le vingt-cinquiéme du même mois, il fit auſſi mener honteuſement dans l'hippodrome dix-neuf officiers des plus conſiderables, accuſez d'avoir conſpiré contre lui : mais en effet, parce qu'il étoit jaloux des louanges que tout le monde leur donnoit pour leur force & leur bonne mine. Il en fit mourir quelques uns pour leur pieté, & parce qu'ils avoient été voir ſaint Etienne, & avoient loué hautement ſes ſouffrances. On en remarque huit entre les autres. Conſtantin patrice, qui avoit été logothete du drome, ou controlleur general des poſtes : ſon frere Strategius patrice & domeſtique des excubiteurs, c'eſt-à-dire capitaine des gardes. Antiocus qui avoit été auſſi logothete du drome, & gouverneur de Sicile. David ſpataire, c'eſt-à-dire écuïer & comte de l'Obſequium, troupes ainſi nommées. Theophylacte protoſpataire ou premier écuïer & gouverneur de Thrace. Chriſtofle écuïer. Conſtanin protoſtrator ou premier écuïer de l'empereur, fils du patrice Bardane. Theophylacte candidat, ou garde du corps. L'empereur les fit paſſer dans l'hippodrome, où le peuple cracha ſur eux & les chargea de maledictions. Puis il condamna les deux freres Conſtantin & Strategius à perdre la tête : fit crever les yeux aux autres, & les envoïa en exil, où il leur faiſoit donner tous les ans cent coups de nerfs de bœuf.

ANN. 766.

V. Cang.

Theoph. p. 363.

Enfin il fit ſentir ſa mauvaiſe humeur au patriarche Conſtantin. Le trentiéme du même mois d'Août 766. il lui ſuſcita des clercs & des laïques d'entre les confidens du patriarche même, qui l'accuſerent

AN. 766.

d'avoir mal parlé de l'empereur, & comme il le nioit, ils en firent ferment ſur la vraïe croix. Il envoïa auſſi-tôt mettre le ſcellé au palais patriarcal, & bannit le patriarche, premierement dans l'iſle Hierie, puis en celle du Prince. Trois mois & demi après, ſçavoir le ſeiziéme de Novembre de la même anné 766. indiction cinquiéme, l'empereur fit ordonner patriarche Nicetas eunuque, Sclave d'origine.

Theoph. an. 26. p. 270.

Cependant il continuoit de perſecuter les catholiques, évêques, moines, laïques, magiſtrats & particuliers. Il défendoit par tout de vive voix & par écrit les prieres adreſſées à la Vierge & aux Saints. Il faiſoit déterrer & conſumer les reliques les plus reſpectées, traitoit d'impies ceux qui les honoroient & les menaçoit de mort, de confiſcation de biens, d'exil, de tourmens. Il fit jetter dans la mer la chaſſe de ſainte Euphemie, qui étoit à Calcedoine : ne pouvant ſouffrir l'huile précieuſe, qui en dégoutoit en préſence de tout le peuple. Mais la relique fut conſervée miraculeuſement, & retrouvée en l'iſle de Lemnos. Cependant l'empereur fit de cette égliſe un attelier pour forger des armes ; & les ouvriers faiſoient leurs ordures dans le ſanctuaire.

XLIII. Concile de Gentilli.

V. Coint. an. 767. n. 1. 2. &c.

L'empereur Conſtantin avoit envoïé des ambaſſadeurs en France, qui furent entendus dans un concile tenu à Gentilli près Paris. Car le roi Pepin y celebra la fête de pâque de l'an 767. qui fut le dix-neuviéme d'Avril. A ce concile aſſiſtoient auſſi des légats du pape Paul ; & entr'eux & les Grecs fut agitée une queſtion ſur la Trinité : ſçavoir, ſi le ſaint

Tom. 6. conc. p. 1703.

Eſprit procede du Fils comme du Pere. Car les Grecs reprochoient dès-lors aux Latins, d'avoir ajouté au ſymbole de C. P. le mot *Filioque*. Il y fut auſſi parlé des images des ſaints : ſçavoir s'il falloit en mettre dans les égliſes. Il eſt à croire que les ambaſſadeurs Grecs vouloient juſtifier auprès de Pepin l'empereur leur maître, accuſé par les Romains de troubler la religion en Orient, en faiſant la guerre aux images ; & qu'en recriminant, ils accuſoient les Romains d'errer ſur la Trinité. On ne ſçait point ce qui fut décidé en ce concile.

AN. 767.

XLIV. Mort du pape Paul. Intruſion de Conſtantin.

L'eſté ſuivant le pape Paul étant demeuré pendant les grandes chaleurs à l'égliſe de ſaint Paul, tomba malade, & mourut le vingt-uniéme de Juin 767. après avoir tenu le ſaint ſiege dix ans & un mois. En une ordination au mois de Decembre il fit douze prêtres & deux diacres, & d'ailleurs trois évêques. Il fut d'abord inhumé à ſaint Paul, où il étoit mort : mais trois mois après on le transfera par le Tibre à ſaint Pierre, & on l'enterra ſolemnellement dans la chapelle de la Vierge qu'il avoit bâtie. Il eſt honoré comme ſaint le vingt-huitiéme de Juin. Le ſaint ſiege vacqua treize mois ; & ce ne fut pas ſans trouble.

Anaſt. in Paul. *V. Papebr.*

Mart. R. 28. Juin.

Car comme le pape Paul étoit à l'extrémité, un duc nommé Toton, qui demeuroit depuis longtemps à Nepi avec ſes freres Conſtantin, Paſſif & Paſchal, vint à Rome avec une grande troupe de ſoldats & de païſans, qu'il avoit ramaſſez, tant de Nepi, que des autres villes de Toſcane. Ils entrerent par la porte ſaint Pancrace, & s'aſſemblerent

Anaſt. in Steph. III.

AN. 767.

dans la maiſon de Toton, où ils élurent pape Conſtantin ſon frere encore laïque. Enſuite revêtus de cuiraſſes & les armes à la main, ils le menerent au palais patriarcal de Latran, & le firent monter à l'appartement du vidame. Auſſi-tôt ils firent venir George évêque de Preneſte pour lui donner la tonſure clericale. L'évêque n'en vouloit rien faire; & ſe proſternant à terre aux pieds de Conſtantin, il le conjuroit par tous les divins myſteres, de quitter cette entrepriſe, & de ne pas introduire dans l'égliſe une nouveauté ſi inoüie. Mais pluſieurs de ces ſéditieux s'éleverent contre lui, & lui firent de ſi terribles menaces, que ſaiſi de crainte il ceda & fit les prieres de la clericature ſur Conſtantin, qui demeura en poſſeſſion du palais de Latran. Le lendemain lundi vingt-deuxiéme de Juin, le même évêque l'ordonna ſoudiacre, contre les canons, dans l'oratoire de ſaint Laurent du même palais. Le dimanche ſuivant, Conſtantin accompagné d'une multitude de gens armez, alla à ſaint Pierre, où le même évêque George le conſacra évêque de Rome: aſſiſté d'Euſtraſe évêque d'Albane & de Citonat évêque de Porto: & il demeura pendant treize mois en poſſeſſion du ſaint ſiege. C'eſt le premier exemple à Rome d'une pareille intruſion. George évêque de Preneſte, conſecrateur de Conſtantin, fut ſaiſi peu de jours après d'une maladie qui lui ôta le mouvement: en ſorte que jamais depuis il ne celebra la meſſe. Car ſa main droite étoit tellement retirée, qu'il ne la pouvoit porter à ſa bouche. Il mourut ainſi tremblant & languiſſant.

Saint

AN. 767.

XLV
Prison de saint Etienne.

Vita p. 500.

Saint Etienne étoit toujours dans sa prison à C.P. Dès qu'il y entra, il prédit que ce seroit sa derniere demeure, & il eut la consolation d'y trouver trois cens quarante-deux moines de divers païs. Les uns avoient le nez coupé, d'autres les yeux crevez, ou des mains coupées, pour n'avoir pas voulu souscrire contre les saintes images. Quelques-uns avoient perdu les oreilles; d'autres montroient des marques des coups de foüets, qui les avoient déchirez; d'autres leurs têtes rasées par les Iconoclastes; la plûpart avoient la barbe poissée & brûlée. Etienne voïant les traces de diverses souffrances de ces saints confesseurs, rendoit graces à Dieu qui leur avoit donné la patience; & s'affligeoit de n'avoir encore souffert rien de semblable. Pour eux, ils le regardoient comme leur pasteur & leur maître: écoutoient ses instructions, & lui découvroient leur interieur. La prison du prétoire devint un monastere, où tout l'office se faisoit regulierement. Les gardes, & tous ceux qui avoient oüi parler du saint l'admiroient, & le regardoient comme un ange sur la terre.

Un des guichetiers dit à sa femme: Ma mie, cette folie de l'empereur nous fera périr; car Etienne d'Auxence qui est maintenant dans la prison, m'a paru comme un dieu. La femme lui fit questions sur questions, & tira de lui toute la maniere de vie du saint homme: puis à son insçû elle entra dans la prison, se jetta aux pieds du saint, & lui dit: Ne me rejettez pas, mon pere, toute indigne que je suis: souffrez que je vous apporte ce qui vous est

p. 501.

AN. 767. p. 502. p. 503.

neceſſaire, n'aïez pas horreur de mes pechez : j'eſpere que Dieu me récompenſera de ce petit ſervice. Saint Etienne pria pour elle ; mais il refuſa de rien recevoir ; & comme elle le preſſoit, il declara qu'il n'avoit jamais communiqué avec les heretiques ; car il la croïoit Iconoclaſte. Alors elle ſe jetta par terre & s'écria : Dieu me garde, mon pere, de jamais deshonorer l'image de Jeſus-Chriſt, de ſa mere, ou des ſaints. Je ſçai quelle ſera la punition de ceux qui oſent le faire. Notre ſaint pere Germain les mettoit au rang de ceux qui crierent : Crucifiez le. Je vous demande ſeulement de ne me point découvrir à mon mari & aux autres gardes. Aïant ainſi parlé, elle retourna en ſa chambre, ouvrit un coffre fermé à clef, où elle cachoit trois images de la Vierge tenant ſon fils entre ſes bras, de ſaint Pierre & de ſaint Paul ; & les aïant adorées en preſence de ſaint Etienne, les lui donna, en diſant : Mettez les devant vous, mon pere, pendant vos prieres, afin que vous vous y ſouveniez de cette pauvre pechereſſe. Il conſentit alors à ſa demande ; & depuis, elle lui apporta tous les ſamedis & les dimanches, environ ſix onces de pain, & trois caraffes d'eau ; car ce fut toute ſa nourriture pendant les onze mois qu'il paſſa dans le prétoire.

XLVI. Autres martyrs. p. 504.

Un jour comme il étoit aſſis avec les autres moines, on vint à parler des cruautez exercées pendant cette perſécution ; & Antoine de Crete raconta le martyre de l'abbé Paul, en ces termes : Il fut pris par le gouverneur de l'iſle, Theophane ſurnommé Lardotyre, qui avoit fait mettre à terre, d'un côté l'ima-

ge de J. C. en croix, de l'autre l'inſtrument de ſupplice que l'on nomme catapelte. Alors il lui dit : Paul, tu as à choiſir des deux, ou de marcher ſur l'image, ou d'aller au ſupplice. Paul répondit: A Dieu ne plaiſe, Seigneur Jeſus, que je marche ſur votre image; & ſe penchant à terre, il l'adora. Le gouverneur en colere le fit dépoüiller, & étendre ſur la catapelte : où les bourreaux l'aïant ſerré entre les deux ais, depuis le cou juſqu'aux talons, & attaché par tous les membres avec des clous de fer, le pendirent la tête en bas, & allumerent autour un grand feu dont il fut conſumé. AN. 767.

A ce recit tous les peres fondoient en larmes; mais à peine Antoine eut fini, quand le vieillard Theoſtericte prêtre du monaſtere de Pelicite, qui avoit le nez coupé & la barbe brûlée avec la poix & la naſte, s'avança & dit : On ne peut rapporter ſans gémir la cruauté du gouverneur d'Aſie, que l'on nomme Lachanodracon. Saint Etienne lui dit : Parlez, mon pere, vous nous encouragerez, ſi Dieu veut que nous ſouffrions auſſi. Theoſtericte reprit ainſi : Le ſoir du jeudi-ſaint, comme on celebroit les divins myſteres, ce gouverneur entra par ordre de l'empereur avec une multitude de ſoldats; fit ceſſer l'office, prit trente-huit moines choiſis, qu'il attacha à des pieces de bois par le cou, & par les mains : quant aux autres, il en fit déchirer à coups de foüet, il en fit brûler, il en renvoïa, après leur avoir fait poiſſer & brûler la barbe, & couper le nez; dont je ſuis du nombre. Non content de cela, il brûla le monaſtere depuis l'écurie juſqu'aux égli-

p. 505.

p. 506.

AN. 767. ſes, réduiſant tout en cendres. Il emmena les trente-huit qu'il avoit pris, les enferma dans la voute d'un vieux bain près d'Epheſe, dont il boucha l'entrée : puis il fit miner la montagne attenante, qui les enterra.

p. 107. Les moines prierent enſuite S. Etienne, de leur dire à ſon tour quelque parole de conſolation : & il leur propoſa pour exemple, Pierre le reclus de Blaquernes, qui expira ſous les coups de nerf de bœuf, en preſence de l'empereur : & Jean abbé du monaſtere de Monagrie, que l'empereur fit enfermer dans un ſac, & jetter au fonds de la mer avec une groſſe pierre, pour n'avoir pas voulu fouler aux pieds l'image de Jeſus-Chriſt, & de ſa mere.

XLVII. Suite de la priſon de ſaint Etienne.

S. Etienne ſçachant le temps de ſa mort, appella la femme qui le nourriſſoit, & lui dit : Je veux paſſer ces quarante jours en retraite & en priere, dans l'abſtinence. Ceſſez donc de m'apporter du pain & de l'eau ; car je ſçai que ma vie finira bien-tôt. Pendant ce temps il ne ceſſa d'animer les moines priſonniers, à ne point ſe décourager dans la perſécution : enſorte que quelques perſonnes pieuſes de la ville ſe couvroient de haillons, pour entrer dans la priſon, & recevoir ſa benediction & ſes inſtructions. Le trente-huitiéme jour au matin, après la priere de prime, il appella la femme qui l'avoit ſervi, & lui dit en preſence des moines : Venez, benite femme, Dieu vous rende au centuple le bien que vous m'avez fait : reprenez vos images, qu'elles vous ſervent de protection pendant votre vie, & de gage de votre foi. Puis il dit avec un

p. 509

p. 512.

grand ſoupir : demain je partirai d'ici pour aller à un autre monde, & un autre juge. La femme penetrée de douleur prit ſes images, & les emporta enveloppées dans un mouchoir, de peur des Iconoclaſtes. AN. 767.

Cependant l'empereur Conſtantin celebroit la fête païenne des Brumales, en l'honneur de Baccus, nommé par les anciens Romains, Brumus : & cette fête ſe faiſoit le vingt-quatriéme de Novembre. L'empereur aſſis dans une galerie avec ſes courtiſans, joüoit de la lire, & faiſoit des libations profanes. Quelqu'un lui vint dire que le chef des Abominables, Etienne d'Auxence, avoit changé le prétoire en monaſtere, où l'on paſſoit les nuits en pſalmodie. Et tous les habitans de C.P. ajoûta-t-il, courent à lui, pour apprendre à idolâtrer. L'empereur outré de colere appella un officier de ſes gardes, & lui commanda d'emmener le ſaint hors de la ville, de l'autre côté de la mer : au lieu où avoit été l'égliſe de ſainte Maure martyre, qu'il avoit abattuë & changée en une place pour les executions à mort. Il y invoquoit auſſi les demons, & leur immola le fils d'un nommé Suflamius. Auſſi-tôt il ordonna que l'on fit dans la ville des recherches exactes contre tous ceux qui avoient un moine pour parent, ami, ou voiſin ; ou qui portoient ſeulement un habit noir. On les envoïoit en exil, après les avoir déchirez de coups. Les ennemis avoient le plaiſir de dénoncer qui ils vouloient ; les eſclaves accuſoient leurs maîtres : Conſtantinople étoit toute en pleurs.

Vetus. Cal. ap. Roſin. IV. antiq. c. 4. & 15. p. 565. F.

Vita S. Steph;

AN. 767. Tandis que l'on menoit ſaint Etienne au lieu de l'execution, l'empereur ſortit du palais, & vint à la place publique, où étoit un bâtiment nommé le Mille. On y avoit autrefois peint les ſix conciles œcumeniques, pour l'inſtruction du peuple; mais il les fit effacer, & peindre à la place des courſes de chevaux. En ce lieu donc, comme tout le monde le félicitoit, il dit : Mon ame eſt ſans conſolation, à cauſe de ces abominables. Un de ſes courtiſans s'écria : Et quelle trace en reſte-t-il, ſeigneur, ſoit à C.P. ſoit dans les autres païs ? Ne ſont ils pas tous détruits ? Voilà que je viens encore aujourd'hui de rencontre l'ennemi de la verité, Etienne d'Auxence, que l'on menoit pour être puni par le glaive. L'empereur lui dit : Et qu'y a-t-il de plus doux pour Etienne, que d'avoir la tête coupée ? Je ſuis perſuadé qu'il l'a deſiré dès qu'il a été arrêté. Il lui faut une mort plus difficile. Auſſi-tôt il commanda que l'on remît Etienne en priſon.

V. Cang. L.C.P. p. 72. 73.

Vita p. 513.

p. 514.

Le ſoir il appella deux freres conſtituez en dignité, ſi bien faits de corps & d'eſprit, que depuis il les fit mourir de jalouſie : les aïant donc fait venir pendant ſon ſouper, il leur dit : Allez au prétoire, & dites de ma part à Etienne d'Auxence : Vous voïez combien j'ai ſoin de vous : je vous ai tiré des portes de la mort. Au moins en cette extrémité, aïez de la complaiſance pour moi. Je ſçai, ajouta-t-il, ſa dureté, il me dira des injures. Alors donnez-lui tant de coups ſur le viſage & ſur le dos, qu'il expire quand vous ſortirez. Les deux freres étant arrivez au prétoire, dirent bien au ſaint homme ce

que l'empereur leur avoit ordonné de dire : mais voïant qu'il n'en étoit que plus ferme dans la foi, ils lui baiſerent les pieds, & reçurent ſa benediction. Etant de retour, ils dirent à l'empereur : Comme nous l'avons trouvé opiniâtre, nous l'avons déchiré de coups. Il eſt étendu ſans voix, & nous vous aſſurons qu'il ne vivra pas juſques à demain. L'empereur fit un grand éclat de rire, & continua ſon feſtin. AN. 767.

XLVIII. Martyre de ſaint Etienne. p. 516.

Le matin ſaint Etienne dit adieu aux moines, ſe recommandant à leurs prieres, & ſe fit ôter le ſcapulaire, l'écharpe & la ceinture. Il vouloit quitter auſſi la cuculle : mais ils lui dirent, qu'il devoit mourir avec l'habit monaſtique. Il répondit : On ſe dépoüille pour combatre, & il n'eſt pas juſte, que ce ſaint habit ſoit deshonoré par le peuple inſolent. Il ne garda donc que la tunique de peau ; & aſſis avec eux, il les entretenoit de pieté. L'empereur aïant appris que les deux freres l'avoient trompé, ſe leva ſur les huit heures, & courant au veſtibule du palais, crioit : A l'aide, tout le monde m'abandonne : qu'ai-je affaire des abominables ? Et comme ſes courtiſans venoient pour manger avec lui, & continuer la fête, il leur dit : Je ne ſuis plus votre empereur, vous en avez un autre ; dont vous baiſez les pieds, & dont vous demandez la benediction. Perſonne ne prend mon parti, pour le faire mourir, & me mettre l'eſprit en repos. Comme ils lui demandoient, qui étoit donc cet autre empereur, il leur dit : C'eſt Etienne d'Auxence, le chef des abominables. p. 517.

A peine l'eut-il nommé, que cette troupe ſortit

AN. 767. en fureur, faisant un bruit effroïable, & courut à la prison, où ils crierent aux gardes : Donnez-nous Etienne d'Auxence. Il s'avança hardiment, & leur dit : Je suis celui que vous cherchez. Aussi-tôt ils le jetterent par terre, attacherent des cordes aux fers qu'il avoit aux pieds, & le traînerent dans la ruë, le frappant sur la tête, & par tout le corps, à coups de pied, de pierres, & de bâtons. En sortant de la premiere porte du pretoire, comme il rencontra l'oratoire de saint Theodore, il s'appuya des mains
t. 518. contre terre ; & levant un peu la tête, tourna les yeux vers le ciel pour dire au saint martyr le dernier adieu. Un des persécuteurs nommé Philomate dit : Voïez cet abominable qui veut mourir comme un martyr. Il courut à des pompes qui étoient là, pour remedier aux incendies; & tirant un grand piston de bois, il en frappa le saint sur la tête, & le tua sur le champ. Philomate tomba aussi-tôt, grinçant les dents, & agité du demon, qui le tourmenta jusqu'à la mort.

On continua de traîner le corps de saint Etienne, ensorte que ses doigts tomboient, ses côtez se brisoient, son sang arrosoit le pavé : on lui jetta contre le ventre une grosse pierre, qui l'ouvrit en deux: ses intestins sortirent & traînoient par terre. On le frappoit tout mort qu'il étoit, les femmes même s'en mêloient ; & les enfans que l'on faisoit sortir des écoles, par ordre de l'empereur, pour courir après avec des pierres. Si quelqu'un rencontrant ce corps n'en faisoit autant, il étoit accusé comme ennemi de l'empereur. Ceux qui le traînoient étant

AN. 767.

arrivez à la place du Bœuf, un cabaretier qui faiſoit frire du poiſſon, croïant le ſaint encore vivant, lui donna un grand coup de tiſon, dont il lui caſſa le derriere de la tête, & la cervelle ſe répandit. Mais un homme vertueux nommé Theodore, qui ſuivoit, faiſant ſemblant de tomber, ramaſſa la cervelle, l'enveloppa dans ſon mouchoir, & continua de ſuivre, pour voir où l'on jetteroit le corps. Le peuple qui le traînoit étant arrivé au monaſtere où étoit la ſœur du ſaint, vouloit l'en faire ſortir, & l'obliger à le lapider de ſes propres mains : mais elle s'etoit enfermée dans un ſépulchre obſcur, & ils ne purent la trouver. Enfin ils jetterent le corps dans la foſſe où avoit été l'égliſe de ſaint Pelage martyr, dont l'empereur fit la ſépulture des criminels & des païens. Ils allerent lui raconter leur bel exploit : il les reçut avec joïe : s'étant mis à la table avec eux, il s'éclatoit de rire au recit des circonſtances de cette mort.

Cang. I. C. P. p. 82.
Vita p. 510.
p. 521.
Cang. C. P. lib. IV. p. 150.

Elle arriva le vingt-huitiéme de Novembre, jour auquel l'égliſe honore la memoire de S. Etienne le jeune : car on le nomme ainſi pour le diſtinguer du premier martyr. C'étoit l'an 767. & il étoit dans ſa cinquante-troiſiéme année. Theodore qui avoit ramaſſé une partie de ſon crane & de ſa cervelle, porta cette relique au monaſtere de Dius, dont l'abbé la ſerra ſecretement dans le ſanctuaire de l'égliſe. Mais quelque temps après Theodore fut accuſé près de l'empereur comme adorateur des images, & envoïé en exil en Sicile avec ſa femme & ſes enfans.

Martyr. R. 28. Nov.
p. 523.

AN. 767.

XLIX. Constantin patriarche de C. P. dégradé & tué.

La même année 767. le sixiéme d'Octobre, au commencement de l'indiction sixiéme, l'empereur fit amener à C. P. le patriarche Constantin, de l'isle du Prince, où il étoit en exil. Après l'avoir déchiré de coups, en sorte qu'il ne pouvoit marcher : on l'apporta dans l'église de sainte Sophie, & on le fit asseoir devant le sanctuaire, à l'endroit nommé *Solea*.

Theoph. an. 27. p. 371.

Cang. C. P. 111. c. 2. n. 73.

Un secretaire de l'empereur étoit près de lui, tenant un volume en papier, où étoient écrits ses crimes : il en fit la lecture en présence de tout le peuple & du patriarche Nicetas, assis sur son trône. A chaque chef d'accusation, le secretaire frappoit Constantin au visage avec le livre. Ensuite on le fit monter sur l'ambon ; & le patriarche Nicetas envoïa des évêques pour lui ôter le pallium, & l'anathematisa : puis on le fit sortir de l'église à reculons. On voit ici un exemple de la dégradation qui devoit préceder la peine de mort.

Combef. not. in Theoph. p. 372.

Le lendemain jour de spectacle dans l'hippodrome, on lui rasa la tête entierement, les cheveux, la barbe, les sourcils ; & l'aïant revêtu d'un habit de laine sans manches, on le mit à rebours sur un âne, dont il tenoit la queuë entre ses mains. On lui fit ainsi passer toute la carriere au milieu du peuple, qui crachoit sur lui, & le chargeoit d'injures. L'âne étoit mené par son neveu, à qui on avoit coupé le nez. Quand ils furent arrivez à l'endroit où les chevaux s'arrêtoient, on le jetta à bas de l'âne, & on lui mit le pied sur la gorge. Puis l'aïant fait asseoir, le peuple continua à se mocquer de lui jusqu'à la fin du spectacle.

Conr. not.

Le quinziéme du même mois, l'empereur lui envoïa dire par des patrices : Que dites-vous de notre foi & du concile que nous avons aſſemblé ? Le malheureux Conſtantin croïant appaiſer l'empereur, répondit : Votre foi eſt bonne, & vous avez bien fait de tenir ce concile : C'eſt, dirent les patrices, ce que nous voulions entendre de ta bouche impure. Va maintenant aux tenebres & à l'anathême. Il fut condamné à mort, & eut la tête coupée à l'ancien amphithéatre nommé Cynegium, lieu ordinaire des executions. On pendit ſa tête par les oreilles dans la place du Mille, où elle demeura trois jours expoſée à la vûë du peuple. Le corps fut traîné par un pied, & jetté avec les ſuppliciez : on y jetta auſſi la tête au bout de trois jours. C'eſt ainſi que le patriarche Conſtantin fut traité par l'empereur dont il avoit baptiſé les deux enfans nez de ſa troiſiéme femme : ce qui étoit alors regardé comme une alliance ſpirituelle, ainſi que nous l'avons vû entre le pape & le roi Pepin.

AN. 767.

Hiſt. Maſc. liv. XXII. p. 721.

V. Cang. C.P. lib. II. p. 108.

Sup. n. 30.

Depuis ce temps l'empereur Conſtantin fut plus emporté que devant contre les catholiques. Il fit amener Pierre fameux ſtylite, qui n'obéiſſoit point à ſes ordonnances impies, le fit lier par les pieds, tout vivant, traîner par la ville, & jetter à la place de ſaint Pelage. Il en fit jetter d'autres dans la mer, enfermez dans des ſacs, où des pierres étoient attachées. D'autres eurent les yeux crevez, le nez coupé, ou furent déchirez de coups. Il exerçoit ces cruautez à C. P. par lui-même, & par Antoine patrice & domeſtique, Pierre maître des offices, & les ſol-

L.
Perſecution continuée.

Theop. p. 372.

AN. 767. dats qu'il avoit imbus de ſon erreur. Dans les provinces, il en faiſoit de même par les gouverneurs : ſçavoir en Natolie, par Michel Meliſſene ; *Ann. 26. p. 371. B.* en Thrace, par Michel Lachanodracon, & Manés chef des bucellariens, ſoldats deſtinez aux executions.

p. 373. Conſtantin ſe plaiſoit à la muſique, aux feſtins, aux danſes, aux diſcours deshonnêtes ; & ſi quelqu'un en tombant, ou ſouffrant quelque douleur, crioit, ſuivant la coutume des chrétiens : Mere de Dieu, ſecourez-moi : ou s'il étoit ſurpris, aſſiſtant aux offices de la nuit, ou frequentant les égliſes : on le puniſſoit comme ennemi de l'empereur, & on le nommoit Abominable. Il changeoit les monaſteres en logemens de ſoldats Iconoclaſtes. Ainſi il *Cang. C. P. l. IV. p 155.* leur donna celui de ſaint Dalmace, qui étoit le premier de C. P. ceux de Calliſtrate, de Dius & de Maximin : il y en eut d'autres qu'il ruina de fond en comble. Il fit mourir les perſonnes diſtinguées dans la milice ou les dignitez, qui avoient embraſſé la vie monaſtique, principalement ceux qui l'avoient approché, & avoient été confidens de ſes infames débauches : craignant la honte qui lui reviendroit, s'ils les découvroient. Le patriarche Nicetas complaiſant à l'empereur, fit effacer les images, *Cang. C. P. IV. c. 6.* tant en moſaïque, qu'en peinture ſur du bois, qui étoient dans le palais patriarcal & dans le monaſteres d'Abraham.

LI. Lettre du faux pape Conſtantin.

A Rome, le faux pape Conſtantin écrivit au roi Pepin incontinent après ſon ordination, par un envoïé du roi, chargé d'apporter de Rome des ac-

tes des saints. Constantin prétendoit avoir été élu par le peuple, malgré lui, & parloit comme l'homme le plus humble & le plus désintéressé : ou plûtôt le secretaire qui composa la lettre, le fit parler de la maniere la plus convenable à lui attirer la protection de Pepin : car c'est à quoi tend toute la lettre. Il dit aussi qu'il lui envoïe ce que l'on a pû trouver d'actes des saints. N'aïant point reçu de réponse, il écrivit une seconde lettre encore plus pressante : où il prie le roi de ne point ajouter foi aux mauvais rapports que l'on pourra faire contre lui. Il ajoute : Nous vous donnons avis, que le douziéme d'Août dernier, indiction cinquiéme, c'est l'année 767. est arrivé ici de Jerusalem un prêtre nommé Constantin, apportant une lettre synodique de Theodore patriarche de Jerusalem, adressée à notre prédecesseur Paul, & approuvée par les deux autres patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, & par plusieurs metropolitains d'Orient. Nous l'avons reçuë avec grande joïe, nous l'avons approuvée & fait lire sur l'ambon devant le peuple, & nous vous en envoïons copie en Latin & en Grec : afin que vous voïez quel est le zele de tous les chrétiens d'Orient pour les saintes images.

AN. 768.

Cod. Carol. ep. 98.

La lettre synodique de Theodore de Jerusalem est sans doute la même qu'il avoit envoïée, suivant la coutume, à Cosme patriarche d'Alexandrie, & à Theodore patriarche d'Antioche. Elle contient une longue exposition de foi sur la Trinité, & sur l'incarnation, où il n'oublie pas l'expression des deux natures & des deux volontez. Il reçoit les six

Conc. Nic. 2. act. 3. tom. 7. p. 79.

AN. 768. conciles œcumeniques ; & entre les perſonnes condamnées par le ſixiéme, il n'ômet pas le nom d'Honorius. Enfin venant au point dont il s'agiſſoit principalement, il dit : Nous recevons & embraſſons
p. 183. C. les traditions apoſtoliques, qui nous enſeignent d'honorer & adorer les ſaints, comme les ſerviteurs, les enfans & les amis de Dieu. Nous adorons auſſi avec eux les ſaintes images de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, ſelon ſon humanité, de ſa ſainte mere, des apôtres, des prophetes, des martyrs, des confeſſeurs & des juſtes. Cette diſtinction entre les confeſſeurs & les juſtes eſt remarquable, & ſe trouve en pluſieurs auteurs de ce temps-là. Il ſemble que par le nom de confeſſeurs, ils n'entendoient encore que ceux qui avoient ſouffert pour la foi, & qu'ils comprenoient ſous le nom de juſtes, ou juſtes parfaits, les autres ſaints que l'on a depuis nommez confeſſeurs.

LII. Conſtantin chaſſé.

Il ne paroît pas que le roi Pepin ait eu aucun égard aux lettres du faux pape Conſtantin : ni qu'il ait rien fait pour autoriſer ſon intruſion. Mais à
Anaſt. in Steph. LII. Rome, Chriſtofle primicier, & conſeiller du ſaint ſiege, avec ſon fils Sergius ſacellaire, ou treſorier, réſolurent de mourir plûtôt que de ſouffrir une uſurpation ſi indigne du ſiege de ſaint Pierre. Ils feignirent donc de vouloir ſe rendre moines ; & demanderent congé à Conſtantin, d'aller à un monaſtere de ſaint Sauveur en Lombardie. Le pape aïant pris le ſerment de Chriſtofle, apparemment de ne rien entreprendre contre lui, les laiſſa aller. Mais comme s'il leur eut été permis de ſe parjurer pour par-

venir à une bonne œuvre ; quand ils furent en Lombardie, ils quitterent le chemin du monaſtere, ou l'abbé les attendoit ; & conjuroient Theodice duc de Spolete, de les mener au delà du Po, vers le roi Didier, qu'ils ſupplierent de leur prêter ſecours pour délivrer l'égliſe de ce ſcandale. Cependant le pape Conſtantin fit une ordination de huit prêtres & quatre diacres, & durant tout le temps de ſon intruſion il ordonna huit évêques. AN. 768.

Chriſtofle & Sergius aïant pris congé du roi des Lombards, vinrent à Rieti, d'où Sergius prit les devants avec le prêtre Valdipert, accompagné d'habitans de Rieti & de Forconin, & d'autres Lombards de la duché de Spolete. Ils arriverent à Rome inopinément le ſoir du ving-neuviéme de Juillet, veille des ſaints Abdon & Sennen, indiction ſixiéme : c'eſt-à-dire l'an 768. & ſe rendirent maîtres du pont du Sel. Le lendemain ils vinrent à la porte de ſaint Pancrace, où étoient en garde des parens de Sergius, qui le voïant approcher, lui firent ſigne & lui ouvrirent. Ainſi Sergius & Valdipert entrerent à Rome, accompagnez de Lombards, & monterent ſur la muraille avec un étendart : mais les Lombards n'oſerent deſcendre, & quitterent le Janicule, tant ils craignoient les Romains.

Toton & Paſſif freres du pape Conſtantin l'aïant appris, coururent avec quelques gens à la porte de ſaint Pancrace, ſuivis de Demetrius ſecondicier & de Gratioſus cartulaire, qui les trahiſſoit, étant d'intelligence avec Sergius. Racipert le plus brave des Lombards vint charger Toton par derriere à

AN. 768.

coups de lance. Paſſif courut porter cette nouvelle à ſon frere Conſtantin : ils ſe cacherent enſemble en divers lieux du palais de Latran, & s'enfermerent enfin dans l'oratoire de S. Ceſaire. Theodore évêque & vidame de Conſtantin, étoit avec eux. Mais quelques heures après les chefs de la milice Romaine les tirerent de cet oratoire, & les mirent en lieu de sûreté.

Le lendemain dimanche, dernier de Juillet, le prêtre Valdipert, à l'inſçû de Sergius, aſſembla quelques Romains, & ils allerent au monaſtere de ſaint Vitus, d'où ils tirerent le prêtre Philippe, & le menerent à la baſilique de Latran, criant avec joïe : Philippe pape, S. Pierre l'a choiſi. Là un évêque aïant fait la priere ſur lui ſelon la coutume, il donna la paix à tout le monde, & fut introduit dans le palais de Latran, où il s'aſſit dans la chaire pontificale, monta en haut, & tint ſa table ſuivant l'uſage des papes, avec quelques-uns des principaux de l'égliſe & de la milice.

LIII. Etienne III. pape.

Chriſtofle arriva le même jour ; mais aïant appris cette élection, il en fut fort irrité, & jura devant tout le peuple, qu'il ne ſortiroit point de Rome, que Philippe ne fût chaſſé du palais de Latran. Gratioſus executa cet ordre auſſi-tôt, & Philippe s'en retourna modeſtement à ſon monaſtere. Le lendemain lundi, premier Août, Chriſtofle aſſembla les évêques & les premiers du clergé & de la milice, les ſoldats, les citoïens & tout le peuple de Rome : & ils convinrent d'élire Etienne Sicilien, fils d'Olivus. Il étoit inſtruit des ſaintes lettres, & de

tradition

traditions ecclesiastiques, & très-fideles à les observer. A son arrivée de Sicile à Rome, le pape Gregoire III. le mit dans le monastere de saint Chrysogone, qu'il venoit de fonder. Le pape Zacarie l'en tira, pour le mettre à la chambre du palais de Latran : puis il l'ordonna prêtre du titre de sainte Cecile, le gardant toutefois près de lui, à cause de la pureté de sa vie. Les deux papes suivans Etienne II. & Paul, l'y retinrent aussi ; & il assista Paul dans la maladie dont il mourut, sans s'éloigner de son lit, jusqu'à ce qu'il eût rendu l'esprit. Ensuite il se retira à son titre de sainte Cecile, où on l'alla prendre, pour l'élire pape ; & on l'amena avec de grandes acclamations au palais de Latran, où il fut ordonné suivant toutes les regles. AN. 768.

Si-tôt qu'il fut élû, quelques méchans prirent Theodore évêque & vidame de Constantin, lui arracherent les yeux, lui couperent la langue, & l'enfermerent dans le monastere du mont Scaurus, où il mourut de faim & de soif, demandant de l'eau avec des cris pitoïables. Ils arracherent aussi les yeux à Passif, le mirent au monastere de saint Silvestre, & pillerent le bien de l'un & de l'autre. Ils prirent Constantin lui-même, le mirent à cheval sur une selle à femme, avec de grands poids aux pieds, & le menerent ainsi publiquement au monastere de Celles-neuves. Le samedi matin, sixiéme d'Août, quelques évêques, avec des prêtres & des clercs s'assemblerent à Latran dans la basilique du Sauveur : on y amena Constantin, & après la lecture des canons, on le dépos̃a en cette sorte. Maurien

AN. 768.

soudiacre lui ôta du cou l'orarium, ou étole; & la lui jetta aux pieds, puis il coupa ses sandales. Le lendemain dimanche, septiéme d'Août, Etienne III. fut consacré évêque dans l'église de saint Pierre; on lut à haute voix sur l'ambon, une confession publique du peuple Romain, pour n'avoir pas empêché l'intrusion de Constantin.

Mais les violences ne cesserent pas pour cela : Gracilis tribun d'Alatre en Campanie, & partisan de Constantin, fut amené à Rome, mis en prison, on lui arracha les yeux & la langue. Constantin lui-même fut tiré du monastere de Celles-neuves : on lui arracha les yeux, & on le laissa en cet état étendu dans la ruë. Le prêtre Valdipert accusé d'avoir voulu faire tuer Christofle le primicier, & livrer Rome aux Lombards, fut tiré de N. D. des Martyrs, c'est à-dire, de la Rotonde, où il s'étoit refugié, & mis dans une affreuse prison : puis on lui arracha les yeux, & on lui coupa la langue si cruellement, qu'il en mourut. C'est ainsi que l'on vivoit à Rome, qui étoit sans maître. Le pape Etienne III. incontinent après son ordination envoïa en France Sergius fils de Christofle, & alors nomenclateur de l'église Romaine, vers le roi Pepin & les princes ses enfans : avec des lettres par lesquelles il les prioit d'envoïer à Rome des évêques sçavans dans l'écriture & les canons, pour y tenir un concile sur l'intrusion du faux pape Constantin.

LIV. Mort de Pepin. Charles & Carloman rois.

Mais Sergius étant en France, apprit la mort du roi Pepin. Ce prince avoit souvent donné des marques de sa pieté : mais nous en avons une assez

AN. 768.

singuliere, dans une lettre écrite à saint Lulle archevêque de Maïence : pour ordonner des prieres publiques en actions de graces de l'abondance des fruits de la terre. Nous jugeons à propos, dit-il, que chaque évêque dans son diocese fasse des litanies ; c'est-à-dire, des processions, sans jeûne, mais seulement pour loüer Dieu, & que chacun distribuë des aumônes & nourrisse des pauvres. Ordonnez de notre part que chacun donne sa dîme, soit qu'il le veüille ou non. C'est que les dîmes n'étoient du commencement que des aumônes volontaires. Un autre monument considerable de la pieté du roi Pepin, fut l'abbaïe de Prom, qu'il fonda à la priere de la reine Berthe, dans le diocese de Treves, & qui devint très-celebre. Le premier abbé fut Assuerus, & on en rapporte la fondation à l'an 760.

Epist. 95. inter Bonifa.

Sup. lib. XXXIV. n. 50. Conc. Mastf. c. 5.

Avant que de mourir, le roi Pepin assembla à saint Denis tous les seigneurs & les évêques de son roïaume, & de leur consentement, il le partagea à ses deux fils Charles & Carloman : qui furent couronnez tous deux, & sacrez par les évêques, en même jour, le dimanche dix-huitiéme de Septembre 768. Charles à Noyon, & Carloman à Soissons, du vivant du roi leur pere. Charles étoit âgé de vingt-un an, & Carloman de dix-sept : c'est ce Charles que la grandeur de ses actions fit depuis nommer Charlemagne. Le roi Pepin mourut six jours après sçavoir le vingt-quatriéme de Septembre, âgé de cinquante-quatre ans : dont il avoit regné seize & quatre mois. Il fut enterré à saint Denis, où il avoit donné de grands biens.

Contin. 4. Fredeg. c. ult.

Ibid. c. 1. 6. Annal. Fuld. &c. V. Coint. an. 768. n. 9.

AN. 768.

La même année 768. mourut Froïla roi des chrétiens d'Eſpagne après avoir regné onze ans & trois mois, aïant ſuccedé à Alfonſe le catholique, mort l'Ere 795. c'eſt-à-dire, l'an 757. Il remporta pluſieurs victoires contre les Arabes; & transfera à Oviedo l'évêché qui étoit à Lugo, ou plûtôt Lucus ancienne ville d'Aſturie, à preſent ruinée. Oviedo commença par un monaſtere fondé ſous ce même regne par des moines, pour y mettre des reliques de ſaint Vincent. Car les chrétiens chaſſez de Valence par les Arabes, emporterent ſes reliques par mer : juſqu'au cap, qui en a pris le nom de ſaint Vincent, dans la province d'Algarve, & qui ſe nommoit auparavant le promontoire ſacré. De là on répandit des reliques de ce ſaint en divers lieux d'Eſpagne. On rapporte au regne de Froïla la fondation de divers monaſteres, dont l'état où l'Eſpagne étoit réduite, n'a pas permis de conſerver des memoires aſſez autentiques. Froïla aïant tué de ſa main ſon frere Vinaran, fut tué lui-même; & eut pour ſucceſſeur Aurelius ſon couſin germain qui regna ſix ans.

LV. Egliſe d'Eſpagne.

Sebaſt. Salamant. Sandoval. not. p. 112.

Id. p. 97.

Sebaſt.

LVI. Premier capitulaire de Charles.

Tom. 1. capit. p. 189.

c. 1.

On rapporte au commencement du regne de Charles en France, un capitulaire qui tend à la conſervation de la diſcipline de l'égliſe. Il y parle ainſi : A la priere de tous nos ſujets, & principalement des évêques & du clergé; nous défendons abſolument aux ſerviteurs de Dieu, de porter les armes, de combattre, ou d'aller à l'armée : ſi ce n'eſt ceux qui ſont choiſis pour le ſervice divin; c'eſt-à-dire, pour celebrer les meſſes & porter les reliques : ſçavoir, un ou deux évêques, avec des prêtres chape-

lains. Et chaque prince aura un prêtre avec lui, pour c. 2.
impoſer la penitence à ceux qui confeſſeront leurs
pechez. Les prêtres ne répandront le ſang ni des c. 5.
chrétiens, ni des païens, ſous peine de dépoſi-
tion. La chaſſe avec les chiens, ou les oyſeaux, eſt c. 3.
défenduë à tout le clergé. Les évêques, ou les prê- c. 4.
tres inconnus ne ſeront point admis au miniſtere,
juſqu'à ce qu'ils aïent été examinez dans un con-
cile.

L'évêque fera tous les ans la viſite de ſon dio- c. 7.
ceſe : pour donner la confirmation, inſtruire le
peuple, & empêcher les ſuperſtitions païennes :
comme ſacrifices des morts, ſorts, ou divinations,
caracteres, augures, enchantemens, ſacrifices de
bêtes, ſous prétexte d'honorer les ſaints. En quoi c. 6.
les comtes, comme défenſeurs de l'égliſe prêteront
la main aux évêques. Chaque prêtre rendra compte c. 8.
à ſon évêque pendant le carême, de la maniere
dont il s'acquitte de ſes fonctions, perſonne ne re-
cevra une égliſe ſans le conſentement de l'évêque
dioceſain. Les évêques auront un ſoin particulier c. 9.
des inceſtueux & des autres criminels, pour ne les
pas laiſſer perir dans leurs pechez. Il prendront gar- c. 10.
de que les malades & les penitens ne meurent pas
ſans recevoir l'extrême-onction, la réconciliation &
le viatique. Aucun prêtre ne celebrera la meſſe, c. 14.
que dans un lieu conſacré à Dieu : où s'il eſt en
voïage, ſous une tente, & ſur une table de pierre
conſacrée par l'évêque. Les prêtres qui ne ſçavent pas c. 15. 16.
les choſes neceſſaires pour leurs fonctions, & negli-
gent de les apprendre, étant avertis par leur évêque,

feront interdits & privez des églises qu'ils poſſe-
c. 17. dent. Aucun juge ne retiendra, ou condamnera un prêtre, ou un clerc, ſans la participation de l'évê-
c. 18. que, ſous peine d'excommunication. Les évêques, non plus que les autres ne retiendront point le bien d'autrui, ſous prétexte de la diviſion des roïaumes. La France partagée entre Charles & Carloman, donnoit occaſion à ce reglement.

LVII. Concile de Rome. *Anaſt. in Steph.*

Sergius legat du pape Etienme III. aïant appris la mort du roi Pepin, ne laiſſa pas de continuer ſon voïage, & vint trouver les rois Charles & Carloman : qui lui accorderent tout ce qu'il demandoit, & envoïerent avec les douze évêques de France, bien inſtruits de l'écriture & des canons ; ſçavoir, Vilicaire de Sens, Lulle de Maïence, Gavien de Tours, Adon de Lion, Herminard de Bourges, Daniel de Narbonne, Tirpin de Reims : tous ſept metropolitains, les cinq autres étoient Herulfe de Langres, Joſeph d'Avignon, & trois dont on ne ſçait pas les ſieges. Vilicaire au retour de Rome apporta du monaſtere d'Agaune les reliques de ſaint Victor, un des martyrs de la légion Thebéenne, que l'égliſe de Sens garde encore. Daniel obtint du roi Pepin, pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, la moitié de la cité de Narbonne. Tirpin avoit été ordonné archevêque de Reims en 753. après la mort de Milon, qui tint cette égliſe en oppreſſion pendant quarante ans. Herulfe de Langres fonda le monaſtere d'Elvange au dioceſe d'Auſbourg, qui étoit ſon païs natal.

V. Coint. an. 769. n. 2. 3.

Hincm. prol. vitæ S. Remig. Coint. an. 753. n. 70. Id. an. 754. n. 70.

Anaſt. Ces douze évêques étant arrivez à Rome au mois

d'Avril de l'indiction ſeptiéme, l'an 769. le pape en aſſembla encore pluſieurs, de Toſcane, de Campanie & du reſte de l'Italie; & il tint avec eux un concile dans la baſilique du Sauveur, au palais de Latran. On y amena le malheureux Conſtantin, qui ne voïoit plus; & on l'interrogea, pourquoi étant laïque il avoit oſé uſurper le ſaint ſiege par une entrepriſe inoüie. Il ſoutint que le peuple lui avoit fait violence, & l'avoit mené par force dans le palais de Latran, à cauſe des maux que le pape Paul leur avoit fait ſouffrir : puis ſe jettant à terre, les mains étenduës ſur le pavé, il confeſſa avec larmes qu'il étoit coupable, & que ſes pechez excedoient le nombre des ſables de la mer ; demandant miſericorde au concile. On le fit relever, & ce jour-là on ne prononça rien contre lui.

AN. 769.

Le lendemain il fut encore amené, & étant interrogé ſur ſon intruſion, il dit, qu'il n'avoit rien fait de nouveau : que Sergius n'étant que laïque, avoit été fait archevêque de Ravenne ; & qu'Etienne auſſi laïque avoit été ſacré évêque de Naples. Les évêques indignez de cette inſolence, le firent frapper ſur le col, & le chaſſerent de l'égliſe. On prononça une ſentence contre lui, par laquelle il fut condamné à faire penitence le reſte de ſes jours. On examina tout ce qu'il avoit fait pendant ſon pontificat, & on brûla au milieu du ſanctuaire les actes du concile qui avoit confirmé ſon élection. Cela fait, le pape Etienne ſe proſterna par terre, avec tous les évêques & le peuple Romain ; & criant *Kyrie eleiſon*, avec beaucoup de larmes, ils declare-

Act. 3. to. 6. conc. p. 1722.

AN. 769.

rent qu'ils avoient tous peché en recevant la communion des mains de Conſtantin, & on leur impoſa penitence. Alors on rapporta les canons, & les aïant examinez, le concile fit un decret, portant défenſe, ſous peine d'anathême, de promouvoir à l'épiſcopat aucun laïque, ni un clerc, qui ne fût pas monté par les degrez au rang de diacre, ou de prêtre cardinal, c'eſt-à-dire, attaché à un titre. Ce decret fut fait en la troiſiéme ſeſſion. On y ajoûta défenſe, ſous peine d'anathême, à aucun laïque ſoit de la milice, ſoit des autres corps, de ſe trouver à l'élection du pape, qui doit être faite par les évêques & tout le clergé. Et avant que le pape ſoit élû & conduit au palais patriarcal, toute l'armée, les citoïens & le peuple de Rome viendront le ſaluer. Puis on fera à l'ordinaire le decret d'élection, auquel tous ſouſcriront. Le même s'obſervera dans les autres égliſes. C'eſt-à-dire, que l'élection faite par les évêques & le clergé, ſera ratifiée par le peuple. On ajoute une défenſe à toute perſonne de venir à Rome des châteaux de Toſcane, ou de Campanie, dans le temps de l'élection : à aucun ſerf de s'y trouver ; & à qui que ce ſoit d'y porter des armes, ou des bâtons.

Dans la même ſeſſion on ſtatua ſur les ordinations faites par Conſtantin, & le decret fut conçû en ces termes ; Premierement nous ordonnons, que les évêques qu'il a conſacrez, s'ils étoient auparavant prêtres ou diacres, retournent au même rang ; & qu'enſuite, après avoir fait à l'ordinaire un decret pour leur élection, ils viennent au ſaint ſiege,

To. 6. conc. p. 1775.

&

& reçoivent du pape la consecration comme s'ils n'avoient point été ordonnez évêques. Toutes les autres fonctions sacrées exercées par Constantin seront réïterées, excepté le baptême & le saint crême. Quant aux prêtres & aux diacres qu'il a ordonnez dans l'église Romaine, ils retourneront à l'ordre de soudiacre, ou tels qu'ils exerçoient auparavant: & il sera en votre pouvoir, ils parlent au pape, de les ordonner, ou d'en user comme il vous plaira. Pour les laïques qu'il a tonsurez & ordonnez, ils seront enfermez dans un monastere, ou meneront une vie penitente dans leurs maisons. Ce decret fut executé: les évêques ordonnez par Constantin retournerent chez eux, furent élus de nouveau, & revinrent à Rome, où le pape Etienne les consacra: mais pour les prêtres & les diacres de l'église Romaine, il ne voulut point les ordonner de nouveau; & ils demeurerent le reste de leur vie ce qu'ils étoient auparavant. Quelques théologiens prétendent, que la nouvelle consecration de ceux qui avoient été ordonnez par Constantin, n'étoit pas une veritable ordination, mais une simple ceremonie de réhabilitation, pour leur rendre l'exercice de leurs fonctions.

AN. 769.

Morin de Ordin. Exerc. IV. c. 5. n. 4.

Dans la quatriéme session du concile, on traita de la veneration des images. On rapporta & on examina plusieurs passages des peres & la lettre synodale de Theodore patriarche de Jerusalem, adressée au pape Paul; & enfin on ordonna que les reliques & les images des saints seroient honorées, suivant l'ancienne tradition, & l'on anathema-

AN. 769.

tisa le concile tenu en Grece depuis peu contre les images. Le concile de Rome étant fini, le pape, tous les évêques, le clergé & le peuple allerent en procession à saint Pierre, nuds pieds, & en chantant. Leon scriniaire ou secretaire monta sur l'ambon & lut les actes du concile à haute voix : trois évêques Italiens y monterent aussi, & prononcerent anathême contre les transgresseurs des decrets de ce concile.

LXVIII. Michel intrus à Ravenne.

Anast.

Quelque temps après Sergius archevêque de Ravenne mourut, & Michel scriniaire de la même église, qui n'étoit point dans les ordres sarcez, s'en alla à Rimini trouver le duc Maurice, qui assembla des troupes, & de l'avis de Didier roi des Lombards, vint à Ravenne, fit élire Michel par force, & le mit en possession. L'archidiacre Leon avoit été canoniquement élu archevêque de Ravenne : mais Maurice l'emmena à Rimini, & le mit dans une étroite prison. Ensuite Michel, Maurice & les magistrats de Ravenne envoïerent au pape Etienne, le priant de consacrer Michel, & lui offrant pour cet effet de grands presens. Mais le pape refusa constamment d'ordonner évêque un homme qui n'avoit aucun degré du sacerdoce.

Au contraire il lui écrivit plusieurs fois, pour lui persuader d'abandonner cette injuste prétention : mais Michel, loin de l'écouter, donna au roi Didier de grands presens ; & par sa protection, se maintint dans son usurpation pendant plus d'une année, dissipant les biens de cette église, qu'il réduisit à une grande pauvreté. Enfin le pape toujours

ferme dans ſon refus, envoïa à Ravenne des nonces avec les ambaſſadeurs du roi Charles, qui étoient à Rome, & ils agirent ſi puiſſamment ſur les habitans, qu'ils s'éleverent contre Michel, le chaſſerent honteuſement de l'évêché, & l'envoïerent à Rome, chargé de fers. Au contraire les évêques & le clergé de Ravenne amenerent à Rome l'archidiacre Leon élu canoniquement, & il fut conſacré par le pape.

LIX. Le pape écrit contre les Lombards.

Cependant le pape aïant appris que la reine Berthe vouloit marier un des rois de France ſes fils à Ermengarde fille du roi Didier, & leur ſœur Giſelle au fils du même roi ; écrivit aux deux rois de France, pour les en détourner. Il leur repreſente cette propoſition comme une tentation du démon très-dangereuſe, & les Lombards comme une nation mépriſable, perfide, infecte, qui ne produit que des lépreux : indigne d'être alliée avec l'illuſtre nation des François, & la noble famille roïale. Il ajoute : Vous êtes déja engagé par la volonté de Dieu, & l'ordre de votre pere, en des mariages légitimes avec des femmes de votre nation, que vous devez aimer, & qu'il ne vous eſt pas permis de quitter pour en épouſer d'autres. Souvenez-vous que le roi votre pere a promis en votre nom, que vous demeureriez fermes dans la fidelité à la ſainte égliſe, l'obéiſſance & l'amitié des papes, & que vous avez renouvellé les mêmes promeſſes par vos lettres. Il les conjure enſuite au nom de ſaint Pierre, par le jugement de Dieu, & tout ce qu'il y a de plus ſaint, de ne point faire ces mariages ; mais de réſiſter aux

Cod. Car. ep. 45.

Lombards, & les obliger à executer l'entiere reſtitution des droits de ſaint Pierre, le tout ſous peine d'anathême & de damnation éternelle. Pour rendre cette conjuration plus ſolemnelle, le pape mit ſa lettre dans la confeſſion de ſaint Pierre, pendant qu'il y celebroit le ſaint ſacrifice, & l'envoïa de ce ſaint lieu. Toutefois le roi Charles ne laiſſa pas d'épouſer la fille du roi des Lombards : mais il la quitta un an après par le conſeil des plus ſaints évêques, parce que ſes infirmitez la tenoient continuellement au lit, & qu'elle étoit incapable d'être mere. Il épouſa dans la ſuite Hildegarde de la premiere nobleſſe des Sueves, & en eut pluſieurs enfans.

Mon. S. Gall. lib. II. c. 26.

LX. Didier fait perir Chriſtofle & Sergius.

Chriſtofle & ſon fils Sergius excitoient continuellement le pape à preſſer la reſtitution que devoit faire le roi des Lombards : ce qui fut cauſe de leur perte. Le roi gagna ſecretement par preſens Paul Aſiarte chambellan du pape, qui lui rendit ſuſpects le pere & le fils. Le roi Didier vint lui-même à Rome, c'eſt-à-dire à ſaint Pierre, qui étoit hors la ville, ſous prétexte de conferer avec le pape. Chriſtofle & Sergius abandonnez de tout le monde, étant ſortis de nuit pour ſe ſauver, furent pris par les gardes des Lombards, qui les menerent à leur roi. Le roi ordonna qu'ils ſe fiſſent moines : & retournant à Rome, il les laiſſa dans l'égliſe de S. Pierre, voulant les faire entrer de nuit dans la ville, pour les dérober à leurs ennemis. Mais Paul Aſiarte ſuivi d'une troupe de peuple, alla trouver le roi Didier, & de concert avec lui ils tirerent

Anaſt.

Chriſtofle & Sergius de l'égliſe de ſaint Pierre, & les aïant menez à la porte de la ville, ils leur arracherent les yeux. Chriſtofle en mourut trois jours après dans le monaſtere de ſainte Agathe, où on l'avoit mis : ſon fils Sergius fut renfermé dans le cellier du palais de Latran, & y demeura juſqu'à la mort du pape : mais quand Paul Aſiarte le vit à l'extremité, il tira Sergius de la priſon, & le fit mourir ſecretement. On voit encore ici que Rome étoit ſans maître, & le pape mal obéi. *Anaſt. in Hadr.*

ANN. 772.

Etienne III. étoit grand obſervateur des traditions eccleſiaſtiques, & renouvella pluſieurs anciennes coutumes, pour l'honneur du clergé. Il ordonna que tous les dimanches, les ſept évêques cardinaux ſemainiers, qui ſervoient dans l'égliſe du Sauveur, celebreroient la meſſe ſur l'autel de ſaint Pierre. C'étoit les évêques ſuffragans du pape : ſçavoir ceux d'Oſtie, de Porto, de la Forêt-blanche, de Sabine, de Preneſte, de Tuſculum & d'Albane. Il n'y avoit qu'eux qui celebraſſent les meſſes dans l'égliſe de Latran, chacun à leur tour. Ce pape fit en une ordination au mois de Decembre cinq prêtres & quatre diacres & pluſieurs évêques en divers lieux. Il mourut le premier de Février 772. après trois ans & demi de pontificat, & fut enterré à S. Pierre : le ſaint ſiege ne vacqua que huit jours. *V. Mabill. com. in Ord. R. n. 42*

LIVRE QUARANTE-QUATRIE'ME.

I. Adrien pape. *Anaſt. in Had.*

APRE's la mort du pape Etienne III. on lui donna pour ſucceſſeur Adrien fils de Theodore, né à Rome d'une très-noble famille. Quoiqu'il eut perdu ſon pere en bas âge, il ne laiſſa pas de donner dès-lors de grandes marques de vertu : priant ſouvent le jour & la nuit dans l'égliſe de S. Marc, voiſine de ſa maiſon : mortifiant ſon corps par le cilice & par le jeûne, & faiſant des aumônes ſelon ſon pouvoir. Toute la ville de Rome parloit de ſon merite, qui étoit encore relevé par ſa bonne mine. C'eſt ce qui porta le pape Paul à le mettre dans le clergé, & le faire notaire regionaire, & enſuite ſoudiacre. Le pape Etienne III. l'ordonna diacre, & alors il emploïa ſon ſçavoir à expliquer l'évangile au peuple. Enfin l'eſtime generale le fit élire pape auſſi-tôt après la mort d'Etienne, & il tint le ſaint ſiege vingt-trois ans. Le même jour de ſon élection, il rappella pluſieurs des magiſtrats, du clergé & de la milice, que Paul Afiarte & ſes partiſans avoient exilez à la mort du pape Etienne, & délivra ceux qu'ils tenoient en priſon : en ſorte que la joïe fut redoublée à ſa conſecration.

Si-tôt que le roi Didier l'eut appriſe, il envoïa des ambaſſadeurs au pape pour l'aſſurer de ſon amitié. Le pape répondit : Je deſire d'avoir la paix avec tous les chrétiens ; & même avec le roi Didier ; & je ferai mon poſſible pour conſerver le traité fait

entre les Romains, les François & les Lombards. Mais comment puis-je me fier à votre roi, après ce que le pape Etienne mon prédeceſſeur m'en a dit ? Qu'il avoit manqué à tout ce qu'il lui avoit promis ſur le corps de ſaint Pierre, & n'avoit cherché qu'à perdre par ſes mauvais artifices Chriſtofle & Sergius, prétendant que le pape lui en devoit avoir beaucoup d'obligation, & le menaçant de Carloman roi des François. Voilà quelle eſt la bonne foi du roi Didier. Toutefois ſes ambaſſadeurs promirent avec tant de ſerment qu'il accompliroit tout ce qu'il avoit promis au pape Etienne, & garderoit une paix inviolable, que le pape Adrien les crut, & envoïa ſes légats à Didier, pour l'execution de ſes promeſſes. Mais ils apprirent en chemin qu'il avoit pris pluſieurs villes de l'exarcat, & qu'il tenoit Ravenne bloquée, ruinant tout le païs d'alentour. Bien-tôt après les habitans preſſez de famine envoïerent leur archevêque Leon avec une députation au pape, qui s'étant plaint au roi Didier, il lui répondit, qu'il ne rendroit point ces places, que le pape ne vînt conferer avec lui. Le roi Carloman étoit mort le quatriéme de Decembre de l'année précedente 771. & ſa veuve Gerberge avec ſes deux fils venoit d'arriver en Lombardie, pour ſe mettre ſous la protection de Didier. Il vouloit obliger le pape à ſacrer ces deux princes en qualité de rois des François, pour les diviſer du roi Charles leur oncle, que les ſeigneurs François avoient reconnu pour ſeul roi, & qui avoit été ſacré de nouveau en cette qualité. Mais le pape Adrien ne donna pas dans ce piege, & refuſa

AN. 772.

Eginh. p. 95. Annal. Loiſel. vil. &c.

AN. 772.

II. Mort de Paul Afiarte.

conſtamment d'aller trouver Didier.

Paul Afiarte étoit le chef des députez envoïez par le pape au roi Didier. Pendant ſon abſence on découvrit à Rome comment il avoit fait mourir Sergius. Ce qui obligea le pape d'envoïer ſecretement à Leon archevêque de Ravenne, le prier d'arrêter Paul, quand il y paſſeroit au retour de Lombardie, ce qui fut executé. Cependant le pape fit à Rome des informations exactes de la mort de Sergius. On trouva même ſon corps aïant une corde au cou, & percé de pluſieurs plaïes. Les grands & le peuple de Rome en furent tellement frappez qu'ils allerent demander juſtice au pape : lui repreſentant que ſi ce crime demeuroit impuni, on en devoit craindre pluſieurs autres. Le pape fit livrer au préfet de Rome les complices, & après les avoir convaincus, on les envoïa en exil à C. P. Le pape envoïa à Ravenne les actes du procès, pour être lus à Paul, voulant ſeulement le convaincre, & lui faire faire penitence. Mais l'archevêque Leon l'avoit déja remis au conſulaire de la ville, qui l'examina publiquement, il confeſſa ſon crime. Le pape voulant lui ſauver la vie, écrivit à l'empereur Conſtantin, le priant de le recevoir en Grece, & l'y tenir en exil : & il adreſſa cette lettre à Leon de Ravenne, qu'il pria de faire transferer Paul à C. P. Mais nonobſtant les défenſes & les proteſtations du pape, Leon obligea le conſulaire de Ravenne à faire mourir Paul Afiarte. Il voulut enſuite perſuader au pape, qu'il n'avoit point trempé dans cette mort : mais le pape ne reçut point ſes excuſes. On

voit

voit ici combien le pape Adrien étoit attaché à l'ancienne diſcipline, de ſauver la vie aux criminels, pour leur donner lieu de faire penitence. AN. 772.

Le pape voïant qu'il n'avançoit rien auprès de Didier, qui au contraire menaçoit Rome : eut recours au roi Charles, & lui envoïa des légats, dont le chef nommé Pierre étant arrivé à Marſeille, traverſa la France, & vint juſqu'à Thionville. Le roi Charles y paſſa l'hyver cette année 772. au retour de ſa premiere campagne contre les Saxons ; en laquelle il s'avança juſqu'au Veſer, & prit Ereſbourg, où étoit leur fameuſe idole d'Irmenſul le dieu de la guerre. Son temple étoit rempli de grands tréſors que Charles enleva, & fit abattre le temple & l'idole.

Ann. Pettav. Tillian. Loiſel.

Cæng. gloſſ.

La même année 772. vingt-deuxiéme du regne de Taſſillon duc de Baviere, il fit tenir un concile au lieu nommé Dingolvingue : où ſe trouverent ſix évêques, dont le plus connu eſt ſaint Virgile de Salſbourg, & treize abbez. Saint Virgile étoit né en Irlande, & s'y étoit diſtingué par ſa doctrine. Etant venu en France du temps du roi Pepin, ce prince le goûta tellement, qu'il le retint auprès de lui environ deux ans : puis le ſiege de Juvave, depuis nommée Salſbourg, étant venu à vacquer, le roi lui donna cet évêché, & le recommanda à Ottilon duc de Baviere, ſon ami & ſon beau-frere. Saint Virgile demeura deux ans ſans ſe faire ordonner évêque ; & en faiſoit cependant exercer les fonctions par un évêque nommé Dobda, venu d'Irlande avec lui. Enfin preſſé par les inſtances du

III.
Saint Virgile de Salſbourg.

Tom. 6. conc. p. 1679.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 310.

peuple & des évêques voisins, il reçût d'eux la consécration épiscopale le quinziéme de Juin, l'an 766. Il rebâtit magnifiquement le monastere de S. Pierre de Salsbourg, dont il avoit été abbé ; & en transfera le corps de saint Rupert dans une nouvelle église dédiée au saint, qui devint la cathedrale.

Boruth duc des Carantnas, ou Carinthiens aïant donné son fils Caraste en ôtage aux Bavarois, demanda qu'il fût baptisé, & élevé à la maniere des chrétiens. Il fit la même priere pour son neveu Chetimar ; & ils furent depuis l'un après l'autre ducs de Carinthie. Le duc Chetimar venoit tous les ans au monastere de saint Pierre s'offrir à Dieu, & faire quelque present. Il pria saint Virgile de venir visiter son peuple, & le confirmer dans la foi : & S. Virgile n'y pouvant aller, y envoïa à sa place un évêque nommé Modeste, avec quatre de ses prêtres, un diacre, & quelques clercs : lui donnant le pouvoir de consacrer des églises, & faire des ordinations. Modeste y demeura tant qu'il vêcut. Après sa mort le duc Chetimar pria encore S. Virgile de venir ; mais il le refusa à cause d'une révolte qui s'étoit élevée dans le païs. Il y envoïa seulement un des quatre prêtres qui avoient accompagné l'évêque Modeste : & qu'une autre sédition obligea bien-tôt à quitter. Après qu'elle fut appaisée, saint Virgile y envoïa deux autres prêtres : l'un après l'autre ; mais le duc Chetimar étant mort, & le païs en trouble, il demeura quelques années sans prêtre. Ensuite à la priere du duc Vatune,

ſaint Virgile y envoïa juſques à quatorze prêtres, à quatre diverſes fois. Tels furent les commencemens de l'égliſe de Carinthie.

S. Virgile voulant déraciner les reſtes d'idolâtrie, qui pouvoient ſe trouver encore dans ſon dioceſe, & y affermir la foi, en fit la viſite en perſonne: au grand contentement des peuples, qui deſiroient de le voir depuis long-temps. Les ſeigneurs de chaque païs venoient au-devant de lui avec pompe, les perſonnes de pieté l'accompagnoient en foule: c'étoit à qui le recevroit Il conſacra pluſieurs égliſes, ordonna des clercs, & par la Carinthie, vint juſques aux confins des Huns, où le Drave ſe rend dans le Danube. Etant de retour chez lui, il connut que ſa fin étoit proche: & aïant celebré les ſaints myſteres, il fut attaqué d'une legere maladie qui l'emporta le vingt-ſeptiéme de Novembre, l'an 780. Il fut enterré dans le monaſtere de ſaint Pierre, qu'il avoit gouverné & rebâti.

IV. Infidelité de Didier. *Anaſt.*

Le roi Didier voïant que tous ſes artifices avoient été inutiles, pour obliger le pape Adrien à le venir trouver & ſacrer les enfans de Carloman; ſortit de Pavie avec eux & avec ſes troupes, & marcha vers Rome. Il envoïa devant en avertir le pape, qui répondit: Si le roi ne rend les villes qu'il a promiſes, & ne nous fait entierement juſtice, il eſt inutile qu'il ſe donne la peine de venir; car il eſt impoſſible que je paroiſſe devant lui. Cette réponſe n'arrêta pas Didier; & le pape ſçachant qu'il approchoit, raſſembla les troupes qu'il put pour la défenſe de Rome, y fit porter tous les ornemens & les

AN. 774.

trésors des églises de S. Pierre & de S. Paul, & les fit si bien fermer, que le roi n'y pouvoit entrer qu'en brisant les portes. Ensuite il envoïa au roi un écrit, où il le conjuroit par tous les divins mysteres, de ne point entrer sans son congé sur les terres des Romains. Cette protestation fut portée par trois évêques, Eustrate d'Albane, André de Preneste & Theodore de Tibur : & le roi l'aïant reçuë à Viterbe, y eut tant d'égard, qu'il s'en retourna chez lui.

Cependant il assuroit le roi Charles, qu'il avoit rendu les villes prises, & fait justice à l'église Romaine. Charles pour s'éclaircir avant toutes choses de la verité du fait, envoïa à Rome un évêque nommé George, Vulfard abbé de S. Martin de Tours, & Albin son favori : à qui l'on fit voir sur les lieux tout le contraire, & que Didier n'avoit rien rendu. Charles aïant encore essaïé plusieurs fois d'obliger Didier à traiter à l'amiable : passa enfin les Alpes, & l'assiegea dans Pavie, où il s'étoit enfermé. Cependant tous les Lombards de Rieti & de Spolete vinrent se donner au pape Adrien ; qui les aïant assemblez dans l'église, de S. Pierre, leur fit prêter serment de fidelité pour lui & ses successeurs : après quoi ils se firent couper la barbe & les cheveux à la maniere des Romains ; & le pape leur donna pour duc l'un d'entr'eux, qu'ils choisirent, nommé Hildebrand. Les habitans de Fermo & d'Ossimo, d'Ancone & de Foligni, en firent de même.

V. Charles à Rome.

Le siege de Pavie dura six mois, & le roi Charles y passa l'hyver & le carême de l'année 774.

Quand il vit approcher la fête de Pâques, il réſolut de ſatisfaire le deſir ardent qu'il avoit de viſiter les égliſes des ſaints apôtres ; & marcha vers Rome, accompagné de pluſieurs évêques & pluſieurs abbez. Il menoit auſſi des ducs, des comtes & d'autres ſeigneurs, & des troupes pour ſa sûreté. Il hâta ſa marche pour arriver à Rome le ſamedi-ſaint, qui étoit le ſecond jour d'Avril. Le pape Adrien extrêmement ſurpris de cette agréable nouvelle, envoïa tous les magiſtrats de Rome au devant du roi, juſqu'à trente milles, ou dix lieuës, où ils le reçurent avec la banniere. Quand il fut à un mille de Rome, le pape envoïa au devant toutes les compagnies de la milice avec leurs chefs ; & tous les enfans que l'on inſtruiſoit dans les écoles, portant des rameaux de palmes & d'oliviers, & chantant des acclamations à la loüange du roi. On portoit auſſi devant lui les croix comme on avoit accoûtumé de faire à la réception d'un exarque ou d'un patrice : en un mot on lui rendit les plus grands honneurs. AN. 774.

Le roi Charles étoit alors âgé de vingt-ſept ans, de la plus grande taille, les yeux grands & vifs, le nez aquilin, le viſage gai. On voit encore ſon portrait ſur quelques ſceaux de ſes lettres. Si-tôt qu'il vit les croix que l'on portoit à ſa rencontre, il deſcendit de cheval avec les ſeigneurs qui l'accompagnoient, & s'avança à pied juſqu'à l'égliſe de ſaint Pierre. Le pape étoit venu dès le grand matin ; & l'attendoit avec ſon clergé, ſur les degrez que le roi baiſa tous ; puis il embraſſa le pape, & le *Eginh. Vita.*

AN. 774.

prit par la main. Ils entrerent ainſi dans l'égliſe, le roi aïant la droite ſur le pape ; & tout le clergé commença à chanter à haute voix : Beni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur. Le roi & ſa ſuite s'avancerent juſqu'à la confeſſion de ſaint Pierre, où ils ſe proſternerent, & remercierent Dieu de la victoire qu'il avoit accordée au roi par l'interceſſion du ſaint apôtre. Enſuite le roi pria inſtamment le pape de lui permettre d'entrer à Rome, pour accomplir ſes vœux, & faire ſes prieres en diverſes égliſes. Ils deſcendirent l'un & l'autre près du corps de ſaint Pierre avec les ſeigneurs Romains & François, & ſe promirent ſûreté par des ſermens réciproques. Après quoi le roi & les François entrerent dans Rome : le pape celebra devant eux le baptême ſolemnel à la baſilique de Latran : puis le roi retourna loger à ſaint Pierre.

Le lendemain qui étoit le jour de Pâques, le pape envoïa au roi dès le matin tous les magiſtrats & les officiers de guerre, qui le conduiſirent avec les François à ſainte Marie majeure. Après la meſſe le pape le mena au palais de Latran, où il lui donna à dîner, & ſe mit à table avec lui. Le lendemain lundi, le pape celebra la meſſe à S. Pierre, ſuivant la coutume, & y fit chanter des loüanges à Charles ; c'eſt-à-dire des acclamations en forme de litanies, que l'on nommoit en Latin, *laudes*. Le mardi il dit encore la meſſe devant le roi à ſaint Paul. On voit ici les mêmes ſtations qui ſont encore marquées pour les mêmes jours dans le meſſel Romain. Le mercredi le pape vint conferer avec le roi à ſaint Pierre

& le pria de confirmer la donation qu'il avoit faite au pape Etienne à Quiercy avec le roi Pepin ſon pere & Carloman ſon frere. Le roi la fit lire, & l'aïant approuvée avec tous les Seigneurs, il en fit dreſſer une pareille par Etherius, ou Itier ſon chapelain & ſon notaire, & la ſigna de ſa main ; c'eſt-à-dire qu'il y mit une croix, ou un monogramme : car quoique ſçavant d'ailleurs il ne ſçavoit pas écrire. On appelle monogramme un chiffre compoſé des lettres du nom, qui ſemblent n'en faire qu'une, & Charlemagne eſt le premier de nos rois qui en introduiſit l'uſage ordinaire. Les évêques & les ſeigneurs ſouſcrivirent auſſi à la donation. Elle fut miſe premierement ſur l'autel de ſaint Pierre, puis ſur ſa confeſſion ; & ils promirent tous de la conſerver ſous un terrible ſerment. Le roi en fit faire par Etherius une copie, qu'il mit de ſa propre main ſur le corps de ſaint Pierre, & ſous l'évangile qu'on avoit accoutumé d'y baiſer ; & en emporta une autre copie écrite par le ſcriniaire de l'égliſe Romaine. Cette donation étoit plus ample que celle de Pepin, & commençoit ſur la côte de Genes, par le promontoire de la Lune, où eſt aujourd'hui le port de Spezia, avec l'iſle de Corſe, vis-à-vis ; puis elle s'étendoit à Bardi, à Rege, à Mantouë, & comprenoit l'Exarcat de Ravenne, les provinces de Venetie & d'Iſtrie, les duchez de Spolete & de Benevent. Car c'eſt ainſi qu'Anaſtaſe en marque l'étenduë.

Ce fut, comme l'on croit, à ce premier voïage de Rome, que le pape Adrien donna au roi Charles le code des canons de l'égliſe Romaine, ſuivant

ANN. 774.

Sup. l. XLIII. *n.* 12.

Mabill. Diplom. lib. II. *c.* 10.

Anaſt. in Had. 5. *V. Coint. an.* 774. *n.* 5 6. *&c.*

AN. 774.

Sup. l. XXXII. *n.* 56.

Bibl. Fuſt. tom. 1. *p.* 97.

l'édition de Denis le Petit ; à laquelle on avoit ajouté les décretales de ſix papes ; ſçavoir d'Hilarius, de Simplicius, de Felix, de Symmaque, d'Hormiſda, & de Gregoire II. A la tête de ce livre, le pape Adrien mit un éloge du roi en vers acroſtiches, dont les premieres lettres marquent l'adreſſe qu'il lui en fait ; & dans le corps de la piece, il lui ſouhaite d'être vainqueur dans Pavie, de dompter Didier, & conquerir le roïaume des Lombards. On trouve un abregé de ce code attribué auſſi au pape Adrien, mais apparemment fait depuis par quelque particulier.

Tom. 6. conc. p. 1800.

Acta SS. Ben. to. 4. *p.* 446.

Charles étant retourné au ſiege de Pavie, Didier fut obligé à ſe rendre, & envoïé en France dans le monaſtere de Corbie : où il acheva ſaintement ſes jours dans les veilles, les prieres, les jeûnes & les bonnes œuvres. Ainſi finit le roïaume des Lombards, après avoir duré en Italie un peu plus de deux cens ans ; & Charles prit depuis ce temps le titre de roi des François & des Lombards.

Sup. l. XXXIV. *n.* 29.

VI. S Ambroiſe Autpert.

On croit que ce fut en ce voyage que Charles viſita le monaſtere de ſaint Vincent près de Benevent, attiré par la réputation des vertus que les moines y pratiquoient. Le plus illuſtre d'entr'eux étoit Ambroiſe Autper, né dans les Gaules d'une famille noble, & qui avoit paſſé du temps à la cour de Pepin. Ce fut lui qui écrivit la vie des ſaints fondateurs de ce monaſtere, comme témoigne Paul diacre, qui le qualifie très-ſçavant ; & Autpert declare, qu'il a mieux aimé relever leurs vertus que leurs miracles. Il laiſſa pluſieurs autres écrits, dont le

Acta SS. Ben. to. 4. *p.* 259.

Sup. l. XLI. *n.* 6.

Lib. VI. *hiſt. c.* 40.

plus

plus considerable est un commentaire moral sur l'apocalypse, divisé en dix livres, & composé, comme il témoigne lui-même, du temps du pape Paul & de Didier roi des Lombards, c'est-à-dire avant l'an 767. Cet ouvrage fut blâmé par quelques-uns, qui disoient que ce n'étoit plus le temps d'expliquer les écritures; & pour se mettre à couvert de leurs censures, Autper pria le pape Etienne III. de lui donner une approbation autentique. Ce qu'aucun autre auteur, dit-il, n'a fait avant moi. On a aussi de lui quelques homelies: entr'autres une sur l'Assomption, où il déclare qu'il ne décide point si la sainte Vierge a été enlevée au ciel en corps ou en ame. Il avoit aussi écrit un traité du combat des vertus & des vices: qui se trouve entre les œuvres de saint Augustin, & que l'équivoque du nom a fait attribuer au grand saint Ambroise. Outre les écrits, Autpert prêchoit aussi de vive voix: mais il estimoit encore plus la vertu que la doctrine. Il disoit à Dieu: Je n'ai pas quitté mon païs & mes parens, afin que vous me donniez la science, mais afin que vous me conduisiez à la vie éternelle par la perfection des vertus. Si je ne puis obtenir l'un & l'autre, ôtez-moi la science, & me donnez la vertu. Enfin il fut élu abbé de ce monastere de saint Vincent, le septiéme après Paldon qui l'avoit fondé; & obtint du roi Charles des lettres de confirmation des donations que les rois des Lombards & les ducs de Benevent avoient faites au monastere.

tom. 6. bibl. P. P. Lug. p. 403.

in fin. lib. 10.

Epist. ad Steph. Cad.

p. 405.

Acta Ben. tom. 4. p. 266.

Append. tom. 6. p. 219.

Init. lib. IX. in Apoc. p. 612. B.

Quoiqu'Autpert eût été élu abbé malgré lui, il y eut schisme dans l'abbaïe à son occasion, &

Lib. Carol. epist. 72. v. Comt. an. 778. 212. 3. &c.

Poton se prétendit abbé en même temps. On croit que son parti étoit de Lombards, & celui d'Autpert de François. Le roi Charles renvoïa au pape Adrien la connoissance de ce different : mais l'abbé Autpert allant à Rome pour cet effet, mourut subitement l'an 778. le dix-neuviéme de Juillet, après avoir eu le titre d'abbé pendant environ deux ans. Poton étant arrivé à Rome avec les principaux moines des deux partis, le pape les fit venir devant lui : étant accompagné pour ce jugement de Possessor archevêque de Tarantaise, de quatre abbez, d'Hildebrand duc de Spolete, de ses principaux officiers, & de plusieurs autres personnes. Poton fut accusé par plusieurs moines de divers faits, dont le plus considerable étoit de les avoir empêchez d'aller trouver le roi : mais il s'en défendit, & le pape ne trouvant point de preuve suffisante contre lui, ordonna qu'il se purgeroit par serment ; & que dix des principaux moines, cinq Lombards & cinq François jureroient de ne lui avoir jamais rien oüi dire contre la fidelité dûë au roi. Ils demanderent d'aller le trouver : ce que le pape leur accorda, & lui rendit compte de tout par une lettre.

VII. Persecution en Orient.

Theoph. an. 30. p. 375.

En Orient la persecution continuoit, principalement contre les moines. La trentiéme année de l'empereur Constantin, c'est-à-dire, l'an 770. Michel gouverneur de Natolie assembla à Ephese tous les moines & les religieuses des provinces de Thrace ; & les aïant menez dans une plaine, il leur dit : Que celui qui veut obéir à l'empereur, s'habille de blanc, & prenne une femme tout-à-l'heure.

Ceux qui ne le feront pas perdront la vûë, & ſeront envoïez en exil dans l'iſle de Chipre. Auſſi-tôt on en vint à l'execution : pluſieurs ſouffrirent la peine, & furent regardez comme martyrs : pluſieurs apoſtaſierent, & le gouverneur les traita comme ſes amis. L'année ſuivante 771. Il fit vendre tous les monaſteres d'hommes & de femmes, avec les vaſes ſacrez, les livres, les beſtiaux & tous leurs biens, & en envoïa le prix à l'empereur. Il brûla tout ce qu'il trouva de livres des moines & des peres. Il brûla auſſi toutes les reliques que l'on portoit en des reliquaires ; & punit ceux qui les avoient comme coupables d'impieté. Il fit mourir à coups de foüet pluſieurs moines, & quelques-uns par le glaive. Il fit perdre la vûë à une infinité. Il y en eut à qui il fit oindre la barbe d'huile & de cire fonduë, puis y mettant le feu, on leur brûloit le viſage & la tête : d'autres qu'il envoïa en exil après pluſieurs tourmens. En un mot il ne laiſſa pas une ſeule perſonne dans tout ſon gouvernement qui portât l'habit monaſtique. L'empereur lui en écrivit des lettres de remerciement. Ce qui porta les autres à l'imiter.

AN. 775.

p. 376.

VIII. Mort de Conſtantin. Leon empereur.

Mais l'empereur Conſtantin ne ſurvécut pas longtemps. Car étant allé à la guerre contre les Bulgares, il fut attaqué de charbons aux jambes, qui lui donnerent une fievre violente. Il ſe fit rapporter vers C. P. & s'étant mis ſur mer à Selimbrie, il mourut dans le vaiſſeau, le quatorziéme Septembre de l'année 775. aïant regné depuis la mort de ſon pere trente-quatre ans & près de trois mois. Outre le

p. 387.

AN. 775. surnom de Copronyme, on lui donna auſſi celui de Caballin. Son fils Leon ſurnommé Chazare lui ſucceda, & regna cinq ans. Il fit paroître d'abord de la pieté & du reſpect pour la ſainte Vierge & pour les moines, & mit dans les premiers ſieges des métropolitains tirez d'entre les abbez.

Theoph. an. 1.

IX. Mort d'Almanſor. Mahadi calife.

Au même mois de Septembre 775. mourut auſſi le calife Aboujafar Almanſor, l'an de l'hegire 158. le ſixiéme jour du mois Arabe Doulhagia, aïant regné vingt-deux ans. Dès l'année 145. de l'hegire, 762. de J. C. il avoit fait bâtir ſur le Tygre la ville de Bagdad, au moment fatal choiſi par les aſtrologues. Elle fut depuis la capitale de l'empire des Muſulmans, & la reſidence des califes. La même année 145. mourut Chaïl ou Michel patriarche des Jacobites à Alexandrie. Mina ou Menas lui ſuccéda, & tint le ſiege neuf ans. Le patriarche Melquite d'Alexandrie après Coſme fut Politien medecin, qui tint le ſiege quarante-ſix ans. Almanſor étant venu à Jeruſalem ſur la fin de ſon regne, fit marquer aux mains les chrétiens & les Juifs : ce qui obligea pluſieurs chrétiens à s'enfuir par mer dans la Romanie ; c'eſt-à-dire ſur les terres de l'empire. Le ſucceſſeur d'Almanſor fut ſon fils Mahomet Almahadi, qui regna dix ans. La cinquiéme année de ſon regne, 780. de J. C. il vint à Jeruſalem, & envoïa un de ſes officiers avec ordre de faire apoſtaſier tous les eſclaves chrétiens, & de rendre les égliſes déſertes. Il vint juſqu'à Emeſe, promettant de ne forcer perſonne à apoſtaſier, ſinon les enfans des infideles : mais quand il eut ainſi

Elmac. lib. c. 3.
Eutych. tom. 2. p. 399.

Eutych. p. 400.
Theoph. an. 33.
Conſt. p. 376.

Id. an. 5. p. 381.

découvert ceux qui étoient Juifs ou chrétiens, il commença à les tourmenter plus cruellement que ne faisoient les anciens païens, & il en fit même mourir plusieurs. Il y eut des femmes qui exciterent sa fureur, sçavoir la femme de l'archidiacre d'Emese, & celle de son fils, qui souffrirent mille coups de nerfs de bœuf, & plusieurs autres tourmens, & demeurerent victorieuses. Mahadi s'avança jusqu'à Damas, & fit deserter plusieurs églises, sans avoir égard aux traitez que les Arabes avoient faits avec les chrétiens.

X. Fin de S. Gregoire d'Utrect.

Sup. liv. XLI *n.* 48. 49. *Vita tom.* 4. *Act. sanct. Ben. p.* 327.

En Occident la foi s'étendoit de jour en jour dans la Germanie, principalement en Frise & en Saxe. En Frise l'église d'Utrect étoit gouvernée par Gregoire disciple de S. Boniface, auquel il s'étoit attaché dès l'âge de quinze ans, & l'avoit suivi à son second voïage de Rome en 723. Gregoire y amassa plusieurs volumes des saintes écritures, qu'il rapporta avec bien de la peine. Il amena aussi de Rome, par la permission de saint Boniface, deux jeunes Anglois Marchelme & Marcuin, qui furent ses disciples. Deux freres de Gregoire aïant été tuez par des voleurs dans un bois, les seigneurs dont ils étoient vassaux firent prendre les meurtriers, & les envoïerent liez à Gregoire, afin qu'il les fît punir de telle mort qu'il lui plairoit : car par les loix barbares, la vengeance appartenoit aux parens du mort ; Gregoire ordonna qu'on les fît baigner, & habiller proprement, & qu'on leur donnât à manger. Puis on les amena devant lui, & il leur dit : Allez en paix, ne faites plus rien de semblable, de

peur qu'il ne vous arrive pis ; & donnez-vous de garde des autres parens, & il les fit conduire en sûreté.

Après le martyre de S. Boniface, Gregoire prêcha en Frise par la permission du pape Etienne II. & du roi Pepin, & gouverna le diocese d'Utrect, quoiqu'il ne fût que prêtre & abbé de la communauté qu'il avoit dans cette ville. Il étoit aidé dans ce travail par Alubert chorévêque, Anglois de naissance. Car il avoit plusieurs disciples de diverses nations : de la sienne, c'est-à-dire des François, des Anglois, des Frisons & des Saxons nouvellement convertis, des Bavarois & des Sueves. Il leur donnoit la nourriture corporelle & la spirituelle ; & il n'y avoit gueres de jour qu'il ne s'assît dès le matin pour les écouter & satisfaire à leurs questions. Plusieurs de ses disciples devinrent évêques : entr'autres S. Ludger qui a écrit sa vie.

V. Mabill. obs. p. 519.

S. Gregoire d'Utrect n'affectoit aucune singularité touchant les habits & la nourriture ; sa vie étoit commune, mais très-simple, & il recommandoit fort à ses disciples la sobrieté. Il ne faisoit pas semblant d'entendre le mal qu'on disoit de lui, & il traitoit ses calomniateurs comme ses meilleurs amis. Il détestoit sur tout l'avarice. Si-tôt qu'il avoit de l'argent il le distribuoit aux pauvres, ne gardant que les vases sacrez de l'église. Etant âgé de près de soixante & dix ans, il fut attaqué d'une paralysie du côté gauche, & vécut ainsi encore plus de deux ans : continuant ses exercices ordinaires, entr'autres l'instruction de ses disciples, à qui il donna

pluſieurs livres, & en particulier à S. Ludger l'Enchiridion de ſaint Auguſtin. Trois ou quatre jours avant ſa mort arriva ſon neveu Alberic, qui étoit en Italie pour le ſervice du roi, & que l'on regardoit comme celui qui devoit prendre le ſoin de ſa communauté. Le ſaint homme n'en étoit point en peine, & aſſuroit qu'il ne mourroit point qu'Alberic ne fût venu. Il l'entretint pendant ce qui lui reſta de vie de toutes les affaires de la communauté : ſçachant que ſon dernier jour étoit venu, il ſe fit porter à l'oratoire de S. Sauveur, & y aïant fait ſa priere, & reçu le corps & le ſang de N. S. il mourut les yeux arrêtez ſur l'autel. C'étoit vers l'an 776. le vingt-cinquiéme d'Août, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Alberic lui ſucceda dans le gouvernement de l'égliſe de Friſe, & fut ſacré évêque d'Utrect.

Coint. an. 776. n. 27. Mabill. ad vitam S. Ludg. to. 5. A. 23. n. Martyr. R. 23. Aug.

Entre les diſciples de S. Gregoire d'Utrect, on compte ſaint Lebvin, ou plûtôt Liefuvyn, Anglois, qui aïant été ordonné prêtre, paſſa la mer, vint à Utrect trouver S. Gregoire, & s'offrir à lui : diſant qu'il avoit reçû ordre de Dieu d'aller prêcher ſur l'Iſele, qui étoit la frontiere des François & des Saxons. Comme ce lieu étoit du dioceſe d'Utrect, S. Gregoire l'y envoïa volontiers, lui donnant pour compagnon Marchelme auſſi Anglois, ſon diſciple. Ils logerent quelque temps chez une veuve, & aïant converti pluſieurs infideles, ils bâtirent un oratoire au lieu nommé Vilpa ſur l'Iſele au couchant. Enſuite le nombre des fideles croiſſant, ils en bâtirent un autre plus grand au delà

XI.
S. Lebvin.
Vita ap. Sur. 12. Novemb. Vita ſanct. Ludg. to. 5. act. B. p. 22.

du même fleuve, avec une maiſon pour leur habitation, au lieu nommé Daventrie, de Davon ami de S. Lebvin. Quelque temps après les Saxons irritez du progrès qu'ils faiſoient, brûlerent l'égliſe & la maiſon, & chaſſerent les chrétiens qu'ils y trouverent. Mais S. Lebvin s'en ſauva, & ne laiſſa pas de continuer à prêcher.

Aïant appris que les Saxons alloient tenir leur aſſemblée generale ſur le Veſer, il y alla & logea chez un des plus puiſſans d'entre eux, qui fit ſon poſſible pour le détourner de ſon deſſein, l'aſſurant que ſa vie ne ſeroit pas en sûreté. S. Lebvin ne laiſſa pas de ſe préſenter à l'aſſemblée des Saxons, revêtu de ſes habits ſacerdotaux, portant à ſes mains la croix & l'évangile. L'aſſemblée commença, ſelon la coutume, par des ſacrifices aux faux dieux: d'où S. Lebvin prit occaſion de les prêcher, s'avançant au milieu d'eux, & les exhortant à haute voix à quitter ces ſuperſtitions, & à adorer le vrai Dieu: Si vous ne le faites, ajouta-t'il, vous ſentirez bientôt des maux que vous n'attendez pas. Un roi puiſſant qui n'eſt pas éloigné de vous, & que vous avez toujours irrité, viendra ravager votre païs, enlever en captivité vos femmes & vos enfans, & vous ſoumettre à ſa puiſſance. A ces mots les Saxons pouſſerent de tous côtez des cris confus, & commencerent à arracher dans les haïes voiſines des bâtons qu'ils aiguiſoient, pour le percer de coups, quand un des plus venerables d'entre eux nommé Buto monta ſur une hauteur & leur dit: Ecoutez-moi, vous qui êtes les plus ſages. Il nous vient ſouvent des ambaſſa-

deurs

deurs des nations voſines, Normands, Sclaves, Friſons : nous les avons toujours reçus paiſiblement, nous avons écouté leurs propoſitions, & les avons renvoyez avec des preſens. Voici un ambaſſadeur du grand Dieu, qui vous apporte de ſa part des promeſſes ſalutaires, & vous le rejettez & le voulez faire mourir : vous devez craindre ſa colere. Ce diſcours les arrêta, & ils réſolurent de laiſſer aller Lebvin en sûreté. L'effet de ſa menace ſuivit de près ; & l'on croit que ce fut la premiere expedition de Charles contre les Saxons en 772. où il abattit l'idole d'Irmenſul. Saint Lebvin profitant de cette victoire, revint, rebâtit l'égliſe que les Saxons avoient brûlée, & continua d'y prêcher juſqu'à ſa mort, qui arriva le lendemain de la ſaint Martin douziéme de Novembre, & comme l'on croit l'an 773. Deux ans après les Saxons ravagerent encore Daventrie, brûlerent l'égliſe, & chercherent trois jours durant le corps de ſaint Lebvin qui y étoit enterré ; mais ils ne purent le trouver. Le roi Charles vengea cette irruption, vainquit les Saxons ſur le Veſer, les ſoumit & rapporta un grand butin la même année 775.

AN. 775.

Sup. n. 2. Vita S. Lud. to. 5. acta B. p. 23.

Ann. Petav. Loiſel. an. 775.

L'année précedente 774. tandis que Charles étoit en Italie, les Saxons qu'il avoit quittez ſans les engager par aucun traité, entrerent avec une grande armée ſur les terres des François, & vinrent à Friſlar en Heſſe ; voulant brûler l'égliſe que ſaint Boniface y avoit bâtie près le château de Buribourg, où les François s'étoient refugiez. Mais ils ne purent mettre le feu à cette égliſe, ni par dehors, ni par

XII. Converſion des Saxons.

An. Loiſel. 774.

AN. 776.

dedans, & s'enfuirent épouvantez, ſans que perſonne les pourſuivît. On dit même que de part & d'autre, tant des païens que des chrétiens, qui étoient dans le château de Buriboug, on vit deux jeunes hommes vétus de blanc qui défendoient cette égliſe. On trouva proche un Saxon mort, après la retraite des autres, à genoux avec du bois & du feu entre les mains, comme prêt à ſouffler pour l'allumer.

L'an 776. les Saxons aïant rompu le traité de l'année précedente, recommencerent la guerre; & comme ils attaquoient le château d'Ereſbourg, pluſieurs tant dehors que dedans, aſſurerent avoir vû deux écus rouges & flamboyans agitez ſur l'égliſe. Les Saxons épouvantez de ce prodige s'enfuirent en confuſion vers leur camp, ſe tuant l'un l'autre; & les François les pourſuivirent juſqu'à la Lippe. Le roi Charles étant enſuite entré ſur leurs terres, ils vinrent ſe rendre à lui, & promirent de ſe faire chrétiens. Charles rebâtit Ereſbourg, & un autre château ſur la Lippe; où les Saxons s'étant aſſemblez avec leurs femmes & leurs enfans, on en baptiſa une multitude innombrable. Il y en eut encore un grand nombre de baptiſez l'année ſuivante 777. à Paderborn, où le roi Charles tint l'aſſemblée generale des François, pour la premiere fois. Il y vint des Saxons de toutes les parties de leurs païs; mais Vitiquind le principal de leurs chefs, ſe retira avec quelques autres en Normandie, c'eſt-à-dire en Dannemarc. Les Saxons qui furent baptiſez en cette occaſion, s'engagerent à renoncer à leur liberté, &

AN. 776.

à abandonner leurs terres, s'ils ne demeuroient fermes dans la religion chrétienne & dans l'obéiſſance au roi Charles.

Toutefois dès l'année ſuivante 778. aïant appris que le roi Charles étoit en Eſpagne, ils ſe révolterent encore à la perſuaſion de Vitiquind. Ils s'avancerent juſqu'au Rhein, ravagerent & pillerent le païs, brûlerent les égliſes, violerent les religieuſes. Mais apprenant le retour de Charles, ils ſe retirerent, & furent battus par ſes troupes, & obligez à rentrer chez eux. *Ann. Loiſel.*

XIII. Capitulaire de l'an 779.

Le roi Charles celebra à Heriſtal la fête de Noël de cette année, & Pâque de l'année ſuivante 779. & il y fit un capitulaire de vingt-trois articles, dont quelques-uns regardent la religion. On y ordonne la réforme des monaſteres & la réſidence des abbeſſes. Les évêques ont pouvoir de corriger les inceſtueux & les veuves qui tombent en faute. Chacun doit païer la dîme, & elle doit être emploïée par l'ordre de l'évêque. Les criminels dignes de mort par les loix, qui ſe réfugient dans l'égliſe, n'y doivent être protegez; & on ne les y doit point tenir. Le parjure aura le poing coupé : ſi le cas eſt douteux, ils ſe tiendront devant la croix. C'étoit une maniere de preuve pour connoître la verité. Les deux parties ſe renoient debout devant une croix, & celui qui tomboit le premier perdoit ſa cauſe. Le capitulaire ajoute, qu'on ſe rapportera au jugement de l'évêque, pour juſtifier un comte accuſé d'avoir fait mourir un voleur par paſſion. Les égliſes continuoient de païer au roi des

Capit. to. 1. p. 195.
c. 3.
c. 5.
c. 7.
c. 8.
c. 10.
V. gloſſ. Cang.
c. 11.
c. 13.

AN. 779. décimes & des precaires, comme ſous Pepin, mais il eſt défendu d'en impoſer de nouvelles.

Enſuite eſt une ordonnance pour des prieres publiques & des aumônes à cauſe de la ſechereſſe & la famine de cette année 779. Chaque évêque chantera trois meſſes & trois pſeautiers; & tous depuis l'évêque juſqu'au laïque marié, jeûneront deux jours de ſuite. Chaque évêque, abbé, ou abbeſſe donnera en aumône une livre d'argent ou la valeur, & nourrira quatre pauvres juſqu'à la moiſſon. Les comtes de même & les autres à proportion; car on diminuë la taxe, ſelon les facultez.

Chr. Moiſ. Petav. an. 774.

Ann. Loiſel. Les Saxons furent encore vaincus cette année, & les Veſtfales, qui en faiſoient une grande partie, entierement ſoumis. Les autres qui étoient au-delà du Veſer, donnerent des ôtages & firent des ſermens: l'année ſuivante 780. le roi vint lui-même regler les affaires de Saxe, & s'arrêta à la ſource de la Lippe, où il tint une aſſemblée; puis il s'avança vers l'Elbe, & pluſieurs furent baptiſez au lieu nommé Orahim, au-delà de la riviere Ohre. Il y eut auſſi un grand nombre de Vinides & de Friſons baptiſez. Alors le roi Charles voulant affermir la religion en Saxe, diſtribua le païs à des évêques, des prêtres & des abbez, pour y habiter & y prêcher. Toutefois les choſes n'étoient pas encore aſſez tranquilles, pour fixer des ſieges épiſcopaux.

Chr. Moiſ. an. 780.

XIV. Fin de ſaint Sturme. *Eginh.* Dès le commencement de cette guerre, Charles avoit envoïé de ſaints prêtres, pour travailler à la converſion des Saxons, qui en étoit le principal motif. Les deux plus fameux ſont ſaint Sturme abbé

de Fulde & ſaint Villehade. Depuis la mort de ſaint Boniface, ſaint Sturme outre le gouvernement de ſon monaſtere, prêchoit aſſiduëment, & étoit volontiers écouté. S. Lulle archevêque de Mayence en eut de la peine ; & appuya trois faux freres, qui accuſerent ſaint Sturme auprès du roi Pepin, comme s'il ne lui eût pas été fidele. Il fut envoyé en exil, & rappellé quelque temps après. Le roi lui rendit le gouvernement de l'abbaïe de Fulde, & le declara exempt de la juriſdiction de l'archevêque de Mayence, ſuivant le privilege du pape Zacarie : enſorte qu'il n'y avoit point d'autre protection que du roi. Etant rétabli, il réforma les moines, qui s'étoientt relâchez pendant ſon abſence, & fit des augmentations conſiderables à l'égliſe & au monaſtere.

AN. 779.

Sup. l. XLII. *n.* 43.

Vita S. Sturm. to. 4. Acta Ben. p. 279.

Le roi Charles ayant ſuccedé à ſon pere, mit l'abbé Sturme au nombre de ſes plus intimes amis, & lui conſerva toujours ſes bonnes graces. Il l'envoïa en ambaſſade vers Taſſillon duc de Baviere, ſa patrie ; & le ſaint abbé affermit la paix entre-eux pour pluſieurs années. Le roi aïant commencé la guerre contre les Saxons, recommanda leur converſion aux prieres des ſerviteurs de Dieu, marchant contre les ennemis, mena dans ſon armée des évêques, des abbez & des prêtres, pour y travailler. Il mit une grande partie du païs ſous la conduite de ſaint Sturme : qui s'appliqua à gagner ce peuple à Dieu ; prenant ſon temps pour les exhorter à quitter leurs idoles, abattre leurs temples, & bâtir des égliſes.

AN. 779. Après qu'il en eut élevé en chaque païs, & qu'il eut inſtruit & baptiſé pluſieurs Saxons, travaillant pendant long-temps à leur converſion avec ſes prêtres : arriva leur révolte de l'an 778. où ils réſolurent d'envoyer de leur armée un détachement d'hommes choiſis, pour brûler le monaſtere de Fulde, & tuer les moines. Le ſaint abbé l'aïant appris, les en avertit, & leur conſeilla d'emporter le corps de ſaint Boniface, & ſe retirer à Hamelambourg : pour lui il ſe ſauva d'un autre côté. Les moines campoient déja hors du monaſtere depuis quatre jours autour des ſaintes reliques : quand ils apprirent que les Saxons repouſſez par les François, s'étoient retirez chez eux. Ainſi ils retournerent avec joye au monaſtere.

Ann. Fuld.

Le roi Charles voulant affermir la foi dans le païs, obligea ſaint Sturme à demeurer quelque temps à Ereſbourg quoiqu'infirme & caſſé de vieilleſſe. Il revint au monaſtere accompagné d'un medecin du roi, pour le ſoulager. Mais un breuvage qu'il lui donna, augmenta tellement ſon mal, qu'il ſe vit à l'extrémité. Il fit ſonner toutes les cloches, & aſſembler toute la communauté, afin de prier pour lui ; & après les avoir exhortez à perſeverer dans l'obſervance réguliere, il mourut l'an 779. le dix-ſeptiéme de Decembre, & eut Baugulfe pour ſucceſſeur. Sa vie fut écrite par ſaint Eigile quatriéme abbé du même monaſtere.

Ann. Fuld.

XV. Commencemens de ſaint Villehade.

S. Villehade autre apôtre des Saxons, étoit un prêtre Anglois natif de Northumbre ; qui touché d'un grand deſir de travailler à la converſion des

AN. 779.

Frisons & des Saxons; & aïant obtenu la permission de son roi nommé Alcret & des évêques, passa en Frise vers l'an 770. & s'arrêta au lieu même où saint Boniface avoit souffert le martyre Il y fut très-bien reçu par les nouveaux chrétiens, & demeura longtemps avec eux: plusieurs nobles lui donnoient leurs enfans à instruire; & il rappella à la foi catholique plusieurs qui étoient tombez dans l'erreur. Il passa la riviere de Loveque ou Lauvers, & s'avança pour prêcher aux Frisons payens. Quelques-uns vouloient le faire mourir, comme un impie qui parloit contre les dieux; d'autres plus raisonnables leur dirent: Nous voïons que cet homme n'est coupable d'aucun crime, & nous ne sçavons si la religion qu'il nous prêche ne vient point de Dieu. Tirons au sort, pour voir si nous devons le faire mourir, ou le renvoïer. Dieu conduisit le sort de telle maniere, qu'il lui fut favorable, & les barbares aïant tenu conseil, le laisserent aller.

Vita to 4. act. P. p. 404.
Sup. lib. XLIII. n. 20.

Delà il vint à Drente, où il convertit & baptisa plusieurs payens. La religion faisant du progrès, quelques-uns de ses disciples commencerent à abattre des temples, dequoi les infideles étant irritez, vouloient les exterminer. Ils chargerent Villehade à coups de bâton; & l'un d'eux lui voulut couper la tête; mais l'épée, sans lui faire aucun mal, coupa seulement la courroye d'un reliquaire qu'il portoit pendu à son cou. Les barbares étonnez de cette merveille le laisserent aller avec ses compagnons.

Le roi Charles aïant oüi parler de lui, le fit ve-

AN. 780.

nir, le reçut avec honneur, l'entretint; & aïant reconnu sa doctrine & sa vertu, l'envoya en Saxe, au canton nommé alors Vigmode au-delà du Veser, où sont les évêchez de Verde & de Brême. Le roi voulut que sous sa protection il fondât des églises, & y travaillât à l'instruction des peuples. Le saint prêtre s'en acquitta si bien, que la seconde année qui étoit l'an 780. les Saxons & les Frisons du voisinage promirent tous de se faire chrétiens.

XVI. Mort de Leon. Constantin & Irene empereurs.

Theoph. p. 380.

A Constantinople la seconde année de l'empereur Leon 777. de J. C. Telere ou Teleric prince Bulgare s'étant refugié chez les Romains, se fit chrétien, & fut levé des fonds par l'empereur, qui l'honora & l'aima particulierement; le fit patrice, & lui donna en mariage Irene sa parente. L'année suivante il donna des habitations dans la Thrace à des heretiques Jacobites, qui avoient été emmenez captifs de Syrie: outre ceux que Constantin son pere avoit établis, environ trente ans auparavant. La cinquiéme année de Leon, indiction troisiéme; c'est-à-dire l'an 780. le sixiéme de Février, qui étoit le dimanche que nous appellons la Quinquagesime, mourut Nicetas patriarche de C. P. après avoir tenu le siege quatorze ans. Le second dimanche de carême on mit à sa place Paul lecteur, natif de Chypre, distingué par sa doctrine & sa vertu. Il résista beaucoup, à cause de l'heresie des Iconoclastes qui regnoit, & il fallut lui faire violence pour l'obliger à recevoir l'ordination.

Sup. l. XLII. *n.* 42. *p.* 382.

Sup. l. XLIII. *n.* 42.

En effet l'empereur Leon faisoit alors paroître son

AN. 780.

son aversion pour les images, qu'il avoit dissimulé du commencement. Car vers la mi-carême aïant trouvé deux images sous le chevet de l'imperatrice Irene son épouse, il lui en fit de grands reproches, & lui dit : Est-ce ainsi que vous gardez le serment que vous avez fait à l'empereur mon pere, sur les mysteres les plus terribles ? Elle assura qu'elle n'avoit point vû ces images : toutefois l'empereur l'éloigna de lui, & n'eut plus de commerce avec elle. Il s'informa d'où venoient ces images, & trouva qu'elles avoient été apportées par le papias, c'est-à-dire le concierge du palais, & que d'autres grands officiers en étoient complices. Il fit donc arrêter le papias avec Jacques protospataire ou premier écuïer, Theophane, Leon & Thomas chambellans, & quelques autres qui honoroient les images. Il les fit tondre, foüetter & mener honteusement au travers de la ville dans la prison du prétoire. Theophane y mourut ; tous les autres embrasserent la vie monastique après la mort de l'empereur, qui arriva quelques mois après.

Cedr. p. 469.

V. Cang. Gloss.

Theoph. p. 381.

Car comme il étoit passionné pour les pierreries, il eût envie d'une couronne que l'empereur Heraclius avoit mise dans la grande église. Il la prit & la porta : mais il lui vint à la tête des charbons, & il fut saisi d'une fievre violente, dont il mourut le huitiéme de Septembre de la même année 780. au commencement de l'indiction quatriéme, après avoir regné cinq ans. Il eut pour successeur son fils Constantin, né l'an 771. indiction neuviéme, le quatorziéme de Janvier, & couronné à la priere

AN. 780.

du peuple le jour de pâque, quatorziéme d'Avril 776. Ce jeune prince n'aïant pas encore dix ans, l'imperatrice Irene ſa mere prit le gouvernement de l'empire ; & comme elle étoit catholique, on commença ſous ſon regne à parler en liberté pour les ſaintes images, & il fut permis d'embraſſer la vie monaſtique.

Theoph. p. 375.

XVII. Second voïage de Charles à Rome.

Sur la fin de cette année 780. le roi Charles vint en Italie, où le pape l'appelloit depuis long-temps, & il deſiroit lui-même ce voïage, mais les guerres des Saxons l'avoient retenu juſques alors ; il celebra la fête de Noël à Pavie, où il paſſa l'hyver ; & de-là il s'achemina vers Rome. A Parme il rencontra Alcuin, déja fameux pour ſon ſçavoir & ſa vertu, qui revenoit de Rome, rapportant le pallium pour Enbalde archevêque d'Yorc, qui l'y avoit envoïé. Le roi l'aïant entretenu, lui fit promettre qu'il reviendroit en France, quand il ſe ſeroit acquitté de ſa commiſſion. Enbalde venoit de ſucceder à Elbert archevêque d'Yorc, decedé en 779. & il avoit ſuccedé à Egbert mort en 765. après avoir tenu ce ſiege 34. ans.

An. Loiſel.

Vita Alc. tom. 5. Act. ſanct. Ben. p. 152.

V. Mabill. tom. act. ſanct. Ben. p. 150. 152.

Le roi étant arrivé à Rome pour la ſeconde fois, y fit baptiſer à pâques 781. ſon fils Carloman, par le pape Adrien, qui le leva lui-même des fonts, & changea ſon nom en celui de Pepin. Enſuite il le ſacra roi d'Italie, & ſon frere Louis roi d'Aquitaine. Car Charles l'avoit auſſi amené avec la reine Hildegarde ſon épouſe, mere de ces deux princes, qui étoient encore enfans.

Depuis le premier voïage de Charles à Rome, le pape Adrien lui avoit ſouvent fait des plaintes de

AN. 781.

Leon archevêque de Ravenne, qui s'étoit mis en possession de la plûpart des villes d'Emilie ; sçavoir Faïence, Forlimpopoli, Forli, Cesene, Bobio, Comacchio, Imola, Bologne, & la duché de Ferrare : prétendant que le roi Charles les lui avoit données, avec toute la Pentapole. Le séjour des empereurs & des exarques de Ravenne avoit donné de l'ambition aux archevêques : ainsi il n'est pas étonnant qu'à l'exemple des papes, ils voulussent attribuer à leur église de grands domaines, & avoir part aux libéralitez des princes François. Ces contestations ne finirent que par la mort de l'archevêque Leon. Le roi de son côté se plaignit au pape de ce que les Romains vendoient des esclaves aux Sarrasins, & de la vie dereglée des évêques d'Italie. Quant à ce second article, le pape le nia absolument ; & soutint que c'étoit une pure calomnie. Quant au premier, il dit que c'étoit les Grecs, qui navigeant sur les côtes des Lombards, avec lesquels ils étoient d'intelligence, en recevoient des esclaves, & qu'il avoit fait son possible pour l'empêcher : jusques à faire brûler dans le port de Centumcelles des vaisseaux des Grecs, & les retenir eux-mêmes en prison. Le pape se plaignit encore au roi des Napolitains, qui avoient usurpé les patrimoines de saint Pierre, & pris Terracine conjointement avec les Grecs. Mais les affaires temporelles des églises, même de l'église Romaine, ne sont pas la matiere de l'histoire ecclesiastique : c'est pourquoi je n'entrerai pas dans ces sortes de détails. Au retour de Rome le roi Charles vint à Milan & y fit baptiser sa fille Gisele, qui

Cod. Car. ep. 54. 52. 51.

Epist 65.

Ann. Loisel.

AN. 782.

venoit de naître, par l'archevêque Thomas, qui fut auſſi ſon parrain.

XVIII. Retraite de S. Villehade.

Annal. Patav. Loiſel. Fuld. Vita S. Villeh. c. 6. to. 4. act. Ben. p. 407.

L'année ſuivante 782. les Saxons pouſſez par Vitiquind, ſe revolterent encore, & perſecuterent ceux qui s'étoient convertis, mais principalement les prêtres qui travailloient à leur inſtruction. S. Villehade ſe ſauva par mer & paſſa en Friſe : mais les Saxons déchargerent leur fureur ſur ſes diſciples, & tuerent le prêtre Folcard avec le comte Emming au canton nommé Leri : Benjamin & Atreban en d'autres lieux ; & Gervais avec ſes compagnons à Brême.

c. 7. Saint Villehade voïant qu'il étoit alors impoſſible de prêcher l'évangile en Saxe, paſſa en Italie, & alla à Rome faire ſes prieres au tombeau de S. Pierre, & recommander à Dieu ſon égliſe déſolée, afin qu'elle ne fût pas entierement détruite. Il reçut beaucoup de conſolation du pape Adrien, & s'en retourna en France. On raconte un miracle arrivé en ce voïage d'une écuelle de bois dont il ſe ſervoit dans ſes repas, qui étant rompuë ſe trouva rejointe ; & ce fait eſt au moins une preuve de ſa pauvreté. A ſon retour il ſe retira dans le monaſtere nommé alors Eſternach, aujourd'hui Epternach, au dioceſe de Treves, fondé par S. Villebrod. Là ſes diſciples diſperſez par la perſecution s'étant raſſemblez auprès de lui, il les conſola & les exhorta à la conſtance. Il paſſa deux ans en ſolitude dans ce monaſtere, s'occupant à tranſcrire des livres, que les évêques ſes ſucceſſeurs garderent avec veneration, entr'autres des épitres de S. Paul.

La revolte de Vitiquind entraîna auſſi la Friſe :

Les Saxons y brûlerent les égliſes, en chaſſerent les prêtres juſques à la riviere de Flée, obligerent les Friſons à renoncer à Jeſus-Chriſt, & à immoler aux idoles, comme auparavant. Alberic évêque d'Utrect mourut dans le même temps ; & le prêtre Ludger qui ſe trouvoit alors à la tête de cette égliſe, fut réduit à quitter le païs. Il en étoit natif & de race noble, ſon pere & ſa mere étoient chrétiens ; & ſa mere avoit été conſervée par un effet ſingulier de la providence. Elle avoit une aïeule païenne, qui irritée de ce que ſon fils n'avoit que des filles, ordonna que l'on fît mourir celle-ci avant qu'elle eût têté ; car ces païens ſuperſtitieux croïoient permis de faire mourir un enfant, pourvû qu'il n'eût pris encore aucune nourriture. Le domeſtique chargé de cette execution, voulut plonger l'enfant dans un ſceau d'eau la tête la premiere ; mais la petite étendant ſes bras contre le bord du ſceau, réſiſta aſſez long-temps pour attirer la compaſſion d'une femme du voiſinage, qui la prit, l'emporta chez elle, & lui fit promptement avaller du miel, après quoi il ne fut plus permis de la faire mourir. Elle fut mere de deux ſaints évêques Ludger & Hildegrin, & de pluſieurs filles, meres de pluſieurs autres évêques.

AN. 782.

XIX. Commencement de S. Ludger. *Vita ſancti Ludg.*

Saint Ludger dès ſon enfance pria ſes parens de le donner à inſtruire à quelque homme de Dieu, & ils le mirent ſous la conduite de ſaint Gregoire d'Utrect, qui le voïant avancer dans la vertu, lui donna l'habit, & le mit dans ſon monaſtere Enſuite il l'envoïa en Angleterre avec Aluber Anglois, qui

Sup. n. 9. étoit venu travailler avec lui en Friſe. Ludger y paſſa un an à étudier ſous Alcuin, & y fut ordonné diacre ; enſuite il revint en Friſe près l'abbé Gregoire, mais quelque-temps après il en obtint la permiſſion de retourner en Angleterre, s'inſtruire encore auprès d'Alcuin qui enſeignoit à Yorc. Il en revint au bout de trois ans, apportant quantité de livres. Alberic le fit ordonner prêtre à Cologne, en même temps qu'il fut conſacré évêque, & le chargea de l'égliſe de Doquing, où S. Boniface avoit ſouffert le martyre. Mais il ne laiſſoit pas de gouverner le monaſtere d'Utrect pendant trois mois : roulant par quartier avec deux autres prêtres, & l'évêque Alberic qui l'avoit ainſi ordonné.

Saint Ludger travailla ſept ans en Friſe depuis la mort de ſaint Gregoire, c'eſt-à-dire depuis 776. juſques vers 783. & pendant ce temps il fit grand nombre de converſions, fonda pluſieurs égliſes & pluſieurs monaſteres. Les choſes étoient en cet état, quand le ravage des Saxons l'obligea à quitter la Friſe. Il diſtribua en divers lieux ſes diſciples, qui étoient en grand nombre, & en emmena deux avec lui ; ſçavoir Hildegrim ſon frere & Gerbert ſurnommé le chaſte. Il alla à Rome, ſoit avec ſaint Villehade, comme diſent quelques-uns, ſoit l'année ſuivante, & paſſa au Mont-Caſſin, où il s'arrêta, pour apprendre la regle de ſaint Benoît. Car il ſe propoſoit d'établir un monaſtere dans une terre qui lui appartenoit : il revint en Friſe au bout de deux ans & demi.

Cependant le roi Charles défit les Saxons en plu-

AN. 785.

XX. Converſion de Vitiquind.

ſieurs combats très-ſanglans pendant trois années de ſuite ; & enfin la quatriéme qui étoit 785. ils demeurerent ſoumis. Les deux principaux chefs des rebelles Vitiquind & Albion ſe rendirent : vinrent trouver le roi à Attigni, où il celebra la pâque, & y reçurent le baptême. Pluſieurs autres ſe convertirent ; pluſieurs rentrerent dans le ſein de l'égliſe après avoir apoſtaſié. Alors ſaint Villehade ſortant de ſa retraite d'Etermach, vint trouver le roi Charles à Ereſbourg, & lui demander ſes ordres, pour recommencer à prêcher l'évangile en Saxe. Le roi lui ordonna de retourner au païs de Vigmodé, où il avoit travaillé, & dont on le nommoit déja l'évêque, quoiqu'il ne fût que prêtre : & pour le ſoulagement de ſes travaux, il lui donna un petit monaſtere de France nommé Juſtine. S. Villehade recommença donc à prêcher la foi publiquement, à relever les égliſes abbatuës, & mettre en chaque lieu des perſonnes éprouvées, pour inſtruire & gouverner les peuples. Le roi aïant auſſi oüi parler de ſaint Ludger, qui étoit revenu d'Italie, le chargea de l'inſtruction des Friſons de cinq cantons à l'Orient de la riviere de Labec. Il paſſa même, de l'avis du roi, dans une iſle entre la Friſe & la Dannemarc, où on adoroit un dieu nommé Foſite. Il en abbatit les temples, bâtit une égliſe, & aïant converti les habitans, il les baptiſoit dans une fontaine, où ſaint Villebrod avoit baptiſé trois hommes, & dont les païens par ſuperſtition n'oſoient puiſer de l'eau qu'en ſilence. On rapporte à ce temps-là incontinent après la converſion de Vitiquind,

Ann. Patav. Loiſel. Fuld.

Vita ſanct. Vill. c. 8.

Vita ſancti Ludg. l. 1. n. 18.

Sup. lib. XLI. n. 1.

V. Coint. an. 789. n. 9. Boll. 30. Apr. tom. 11. p. 802.

AN. 786.

l'érection de deux nouveaux évêchez en Saxe, Minden & Verden. Le premier évêque de Minden fut Herimbert, & cette égliſe fut ſoumiſe à la metropole de Cologne. Verden au-delà du Veſer à l'Orient, fut ſoumiſe à Maïence, & eut pour premier évêque ſaint Suitbert, que quelques-uns ont confondu mal-à-propos avec le compagnon de ſaint Villebrod, mort dès l'an 713. On met l'érection de ces deux évêchez en 786.

Coint. an. 785. n. 12.

Le roi Charles manda au pape Adrien l'heureuſe nouvelle de la converſion des Saxons, par André, que l'on croit avoir été abbé de Luxeu, afin qu'il ordonnât des prieres en actions de graces, & des litanies ou proceſſions; ce que le pape lui accorda volontiers. Charles le fit auſſi conſulter par deux autres abbez, Ithier de ſaint Martin de Tours, & Magenaire de ſaint Denis en France, touchant la penitence que l'on devoit impoſer aux Saxons qui avoient apoſtaſié. Le pape répondit: Nos prédeceſſeurs ont décidé, que ceux qui ſont ainſi tombez, doivent faire une longue penitence, dont toutefois il faut juger par la contrition du cœur, plus que par le temps. C'eſt donc aux évêques à la regler, ſuivant que la chute a été volontaire ou forcée: les penitens doivent donner leur confeſſion de foi, & promettre avec ſerment de la garder, & de ſe ſoumettre en tout aux ordres des évêques.

Ep. 91. Carol.

XXI.
Evêques des monaſteres.
tom. 6. conc. p. 1779.
V. Coint. an. 786. n. 12.

On trouve des privileges que ces deux abbez Ithier & Magenaire obtinrent du pape Adrien, chacun pour leur monaſtere, portant confirmation du droit d'y avoir des évêques particuliers. Ces privileges

AN. 785.

leges ſont tous deux en même forme, & de même datte, c'eſt-à-dire du mois de Juin, indiction neuviéme, l'an 786. Le privilege de ſaint Denis confirme celui que l'abbé Fulrad avoit obtenu du pape Etienne II. en 757. & il eſt certain que cette abbaïe avoit du temps de Fulrad un évêque nommé Herbert; mais elle n'en avoit plus dès le temps de Charles le Chauve. On en compte juſques à douze dans S. Martin de Tours: & l'uſage n'en fut aboli que par le pape Urbain II. l'an 1096. On en trouve auſſi au monaſtere de Lobes ſur la Sambre, & à celui d'Hohenove en Alſace. Ces évêques des monaſteres n'étoient pas titulaires, comme ſi le monaſtere & ſes dépendances euſſent été un dioceſe; mais ils étoient du genre de ceux qui ſe trouvent quelquefois avoir été ordonnez ſans titre, ou après l'avoir quitté, ils ſe retiroient dans ces monaſteres, & y faiſoient les fonctions, comme en des lieux exemts de la juriſdiction des évêques ordinaires. Tels ſont les évêques de Lobes, de ſaint Oyan & d'Eichſter, qui ſont nommez au concile d'Attigni, l'an 765. Quelquefois c'étoit des chorévêques qui avoient leur ſiege fixe dans le monaſtere. Tantôt l'abbé étoit en même temps évêque du monaſtere, tantôt c'étoit deux perſonnes differentes. D'autres fois c'étoit de ſimples prêtres, à qui on donnoit le titre d'évêques, parce qu'ils avoient miſſion pour prêcher l'évangile en certain territoire: comme ſaint Gregoire d'Utrect en Friſe, & ſaint Ludger en Veſtfalie. Magenaire avoit ſuccedé dans l'abbaïe de ſaint Denis à Fulrad mort en 784. le ſeiziéme de Juillet. On voit

Lib. 1. Mirac. S. Dion. c. 6.
Mabill. praf 1. ſæc. 3. n. 32. &c.

Id. Diplom. p. 629.

To. 6. conc. p. 1702.

Elog. p. 339. to. 4 act. ibid. p. 341.

AN. 785.

par ſon teſtament, que tout abbé regulier qu'il étoit, il conſerva toute ſa vie de grands biens : entr'autres pluſieurs terres en Alſace & en Briſgau, qu'il laiſſa à l'abbaïe de ſaint Denis, avec les monaſteres qu'il y avoit fondez.

XXII. Fauſſes decretales.

Hincmar. opuſc. 14. c. 15. To. 6. conc. p. 188. V. Coint. an. 785. n. 16. 17. &c.

Son ſucceſſeur dans la charge d'archichapellain fut Ingelram ou Enguerran évêque de Metz : à qui l'on attribuë une collection de canons, qui porte auſſi le nom du pape Adrien, comme l'aïant donnée à Enguerran, le treiziéme des calendes d'Octobre, indiction neuviéme ; c'eſt à dire, le dix-neuviéme de Septembre 785. lorſque l'on examinoit ſa cauſe. Mais d'autres exemplaires portent que ce fut Enguerran qui la preſenta au pape, ce qui eſt plus vraiſemblable, vû la difference qu'il y a entre cette collection & le code des canons que le pape Adrien donna au roi Charles environ dix ans auparavant. La principale difference conſiſte dans les extraits des fauſſes decretales d'Iſidore, dont eſt remplie la collection d'Enguerran ; & c'eſt la premiere fois que nous trouvons ces decretales emploïées.

Pref. Iſid. to. 1. conc. p. 3.

La collection où elles ſe trouvent, porte le nom d'Iſidore Mercator, qui paroît avoir été Eſpagnol. Il dit dans la preface, qu'il a été obligé à faire cet ouvrage, par quatre-vingts évêques & autres ſerviteurs de Dieu ; & qu'après les canons des apôtres, il y a inſeré quelques lettres decretales des papes ; c'eſt-à-dire, de Clement, d'Anaclet, d'Evariſte, & des autres, juſques à ſaint Silveſtre ; mais il ne dit point où il les a trouvées. Elles étoient in-

connuës à Denis le Petit, qui recueillit deux cens ans auparavant les decretales des papes, ſeulement depuis ſaint Sirice; d'ailleurs elles portent des caracteres viſibles de fauſſeté. Toutes ſont d'un même ſtyle, & qui convient beaucoup mieux au huitiéme ſiecle, qu'aux trois premiers: longues & remplies de lieux communs; &, comme on a découvert en les examinant curieuſement, remplies de divers paſſages de ſaint Leon, de ſaint Gregoire, & d'autres auteurs poſterieurs aux papes dont elles portent le nom. Leurs dattes ſont preſque toutes fauſſes.

ANN. 785.

Sup. l. XXXII. *n.* 36.

La matiere de ces lettres en découvre encore la ſuppoſition. Elles parlent d'archevêques, de primats, de patriarches; comme ſi ces titres avoient été reçûs dès la naiſſance de l'égliſe. Elles défendent de tenir aucun concile, même provincial, ſans la permiſſion du pape, & repreſentent comme ordinaires les appellations à Rome. On s'y plaint des uſurpations fréquentes des biens temporels des égliſes. On y met en maxime, que les évêques tombez dans le peché, peuvent après avoir fait penitence exercer leurs fonctions, comme auparavant: contre ce que j'ai rapporté en divers endroits. Enfin la principale matiere de ces decretales ſont les accuſations des évêques: il n'y en a preſque aucune qui n'en parle, & qui ne donne des regles pour le rendre difficiles. Auſſi Iſidore fait aſſez voir dans ſa preface, qu'il avoit cette matiere fort à cœur. Il y ſoutient qu'il y avoit plus de vingt canons du concile de Nicée: & parle du ſixiéme

Ep. 2. *Calliſt. c.* 6. *tom.* 1. *conc. p.* 615.

concile tenu l'an 680. ce qui montre qu'il ne peut être, comme quelques-uns ont cru, ſaint Iſidore de Seville.

Outre les decretales des papes, la collection d'Iſidore contient les canons des conciles d'Orient, d'une verſion plus ancienne que celle de Denis le Petit, & pluſieurs canons des conciles de Gaule & d'Eſpagne. Cependant ſon artifice tout groſſier qu'il étoit, impoſa à toute l'égliſe Latine. Ses fauſſes decretales ont paſſé pour vraïes pendant 800. ans; & à peine ont-elles été abandonnées dans le dernier ſiecle. Il eſt vrai qu'il n'y a plus aujourd'hui d'homme mediocrement inſtruit en ces matieres, qui n'en reconnoiſſe la fauſſeté. Celui qui répandit en France cette collection, fut Riculfe archevêque de Maïence: il avoit ſuccedé à Lulle, qui mourut le ſeiziéme d'Octobre 787. dans le monaſtere d'Hersfeldt, où il fut enterré, & il eſt compté entre les ſaints. Il eut grand ſoin de faire apporter des livres d'Angleterre, particulierement ceux de Bede: & on a avec les lettres de ſaint Boniface, pluſieurs lettres de lui & d'autres à lui, qui font voir en quelle eſtime il étoit.

Lab. de ſcrip. Iſid. to. 1. p. 649. Bona liturg. l. 1. c. 3. v. not. Ant. Aug. to. 6. conc. p. 1839. Coint. an. 786. n. 18. & 19 & ſeq. Hincm. opuſ. 23. c. 24 p 276.

Elog. to. 4. acta SS. Ben. p. 398. Mart. R. 26. Oct.

XXIII. Capitulaire de Theodulfe.

Un autre évêque qui commençoit alors à ſe diſtinguer en France, étoit Theodulfe d'Orleans, né delà les Alpes, d'une famille très-noble, & ſon nom ſemble Lombard. Il avoit été marié, & avoit des enfans, dont on connoît une fille nommée Giſle. Le roi Charles l'amena d'Italie à cauſe de ſa doctrine & de ſon genie; apparemment à ſon ſecond voïage en 781. & lui donna l'abbaïe de Fleury, &

Lib. III. Carn. 4. V. Coint. 781. n. 126. Id. an. 786. n. 64.

l'évêché d'Orleans qu'il posseda en même temps, & y entra vers l'an 786. Il fit un capitulaire ou instruction à ses prêtres en quarante six articles, qui est un monument précieux de la discipline de son temps. *Id. an. 786. n. 64. Tom. 7. conc. p. 1. 36.*

D'abord il les exhorte à prendre grand soin du peuple qui leur est soumis, ce qui montre que ces prêtres sont les curez; & à se souvenir toujours de leur dignité & de l'onction sacrée de leurs mains. Il leur recommande l'assiduité à la lecture & à la priere; & le travail des mains pour mortifier le corps, & subvenir à leurs besoins & à ceux des pauvres. Il ajoute: Quand vous venez au synode, suivant la coutume, apportez avec vous les habits, les livres & les vases sacrez dont vous vous servez dans votre ministere; & amenez deux ou trois clercs, qui vous aident à celebrer la messe: afin que l'on voïe avec quel soin vous faites le service de Dieu. Faites vous-même ou faites faire en votre presence le pain du saint sacrifice; & prenez garde que le pain, le vin & l'eau qui y sont necessaires soient parfaitement purs & maniez avec une extrême propreté. Les femmes n'approcheront point de l'autel tandis que le prêtre celebre la messe; mais elles demeureront à leurs places, & il ira prendre leurs offrandes. Elles ne doivent point toucher aux choses saintes, ni même les hommes laïques. Le prêtre ne celebrera point la messe seul, il faut qu'il y ait des assistans, qui puissent lui répondre quand il saluë le peuple: & le Seigneur a dit qu'il seroit au milieu de deux ou trois assemblez en son nom. Nous voïons *cap. 1. c. 2. c. 3. c. 4. c. 5. c. 6. c. 7. Matth. XVIII. 19;*

c. 8. que l'on met ſouvent dans l'égliſe des bleds ou des foins. C'eſt pourquoi nous défendons d'y rien ſerrer que des ornemens, les vaſes ſacrez & les livres.

c. 9. C'eſt une ancienne coutume en ces quartiers d'enterrer les morts dans les égliſes, enſorte qu'elles deviennent des cimetieres. Nous défendons d'y enterrer perſonne à l'avenir, ſi ce n'eſt un prêtre ou un autre homme diſtingué par ſa vertu. On n'ôtera pas toutefois les corps qui ſont dans les égliſes, mais on enfoncera les tombeaux & on les couvrira de pavé enſorte qu'ils ne paroiſſent point : que s'il y a trop de corps, le lieu ſera tenu pour cimetiere, on en ôtera l'autel & on le transferera dans un

c. 10. lieu pur. On ne doit s'aſſembler dans l'égliſe que pour loüer Dieu, & il en faut bannir les affaires, les diſputes & les diſcours inutiles : On ne doit ce-

c. 11. lebrer la meſſe que dans l'égliſe. Défenſe aux prêtres & aux laïques d'emploïer les vaſes ſacrez à aucun uſage profane.

c. 18. Défenſe à aucune femme de loger avec un prê-

c. 12. tre. Défenſe aux prêtres d'aller boire ou manger

c. 13. dans les tavernes, ni avec des femmes, ſi ce n'eſt en

c. 14. famille. Défenſe de ſolliciter les paroiſſiens d'un autre de venir à ſon égliſe & lui païer les dîmes, ou de briguer l'égliſe d'un autre par preſens, pour ſe

c. 16. la faire donner : ces deux cas ſous peine de dépoſi

c. 17. tion, ou de longue priſon pour faire penitence. Un enfant malade de quelque paroiſſe qu'il ſoit, étant apporté au prêtre, il doit le baptiſer ſans delai. On portoit donc les enfans à l'égliſe pour le baptême, même en cas de neceſſité.

Theodulfe continuë : Si un prêtre veut envoïer à l'école ſon neveu, ou ſon parent : nous lui permettons de l'envoïer à l'égliſe de ſainte Croix, ou aux monaſteres de ſaint Aignan, de ſaint Benoît, ou de ſaint Lifard, ou à quelque autre des convents dont nous avons la conduite. Sainte Croix étoit la cathedrale comme elle eſt encore, ſaint Aignan d'Orleans & ſaint Lifard de Meun étoient dès-lors habitées par des chanoines : Saint Benoît ou Fleury par des moines, & Theodulfe étoit abbé de ces trois monaſteres Il continuë : Les prêtres tiendront des écoles dans les bourgs & les villages ; & enſeigneront avec charité les enfans qui leur ſeront envoïez, ſans rien exiger des parens, ni recevoir que ce qui ſera offert volontairement. *c. 19.* *v. Coint. an. 786. n. 85.* *c. 20.*

Il rapporte enſuite un abregé de la morale chrétienne, tiré de la regle de ſaint Benoît, ſous le nom d'inſtrumens de bonnes œuvres. Il ordonne que tous les fideles apprennent par cœur l'oraiſon dominicale & le ſymbole, comme le fondement de toute la religion chrétienne : qu'ils les diſent tous les jours au moins le matin & le ſoir, avec quelques autres courtes prieres qu'il preſcrit : qu'ils faſſent ces prieres à l'égliſe autant qu'il ſe pourra, ſinon en quelque lieu qu'ils ſe trouvent, en chemin, dans les bois ou dans les champs. Il faut auſſi prier les ſaints, comme les apôtres & les martyrs, d'interceder pour nous. Le dimanche ne doit être emploïé qu'à prier & aſſiſter à la meſſe, & il n'y a de travail permis que pour préparer à manger : s'il eſt beſoin de voïager par eau ou par terre, c'eſt *c. 21.* *Reg. c. 4.* *c. 22.* *c. 23. 29.* *c. 24.*

c. 47. 46. ſans préjudice de la meſſe & de la priere. Il faut venir à vêpres le ſamedi, puis aux vigiles & à matines; & à la meſſe avec des offrandes: il faut faire des aumônes & ſe réjoüir ſpirituellement en mangeant avec ſes amis : il faut corriger l'abus de ceux qui les dimanches & les fêtes, ſi tôt qu'ils ont oüi une meſſe, même des morts, ſe retirent de l'égliſe & paſſent le reſte du jour en feſtins & en débauches. Perſonne ne doit manger qu'après l'office public; & pour ne point détourner le peuple de la meſſe ſolemnelle qui ſe dit à Tierce, les prêtres qui diſent des meſſes particulieres les diront plus matin & ſecretement. Les prêtres de la ville & des fauxbourgs, viendront à l'égliſe cathedrale, pour aſſiſter avec tout le peuple à la meſſe publique & à la prédication : il n'y a que les religieuſes qui en ſont diſpenſées pour leur clôture. C'étoit donc encore l'uſage de ne faire qu'un office le dimanche dans les grandes villes.

c. 34. Il faut enſeigner au peuple quelle eſt la vraïe charité, afin qu'ils ne ſe contentent pas des œuvres
c. 32. exterieures; & que chacun exerce envers lui-même les œuvres de miſericorde ſpirituellement, comme il les exerce corporellement envers le prochain.
c. 25. L'hoſpitalité eſt recommandée, d'une maniere à faire croire qu'il n'y avoit point alors d'hôtelleries publiques; car on traite d'inhumanité de ne rece-
c. 30. voir pas les hôtes gratuitement. Nous devons tous les jours confeſſer à Dieu nos pechez dans notre priere, & pour en obtenir la rémiſſion reciter le pſeaume cinquantiéme, le vingt-quatriéme, le trente-

neuviéme

neuviéme & les autres ſemblables. La confeſſion que nous faiſons au prêtre eſt utile pour recevoir ſes conſeils & la pénitence ; & nous devons confeſſer tous nos pechez, même de penſée. Ces dernieres paroles montrent la neceſſité de la confeſſion. Les penitences canoniques étoient encore en vigueur, & Theodulfe veut qu'on avertiſſe le peuple, qu'il faut l'impoſer telle pour un parjure, ou un faux témoignage, que pour un adultere, une fornication, un homicide & les autres crimes, c'eſt-à-dire de ſept ans ; & que ſi quelqu'un aïant commis de ces crimes & craignant la longueur de la penitence ne vient pas ſe confeſſer, il doit être chaſſé de l'égliſe & de la communion des fideles : en ſorte que perſonne ne prie, ne boive ou mange avec lui, ou ne le reçoive en ſa maiſon.

c. 31.

c. 26.

c. 27.

Une ſemaine avant le commencement du carême il faut ſe confeſſer aux prêtres, & recevoir la penitence, il faut reconcilier les perſonnes diviſées, & appaiſer tous les differends : entrant ainſi dans la ſainte quarantaine, on arrivera à pâques avec des cœurs purs & renouvellez par la penitence. On doit obſerver le carême, en jeûnant exactement tous les jours, hors les dimanches : car les autres jeûnes ſont de devotion, mais celui-ci eſt de précepte : Il n'y a que les malades & les enfans qui en ſoient exempts. Le jeûne doit être accompagné d'aumônes, & il faut donner aux pauvres ce que l'on conſommeroit ſi on ne jeûnoit pas. Pluſieurs s'imaginent jeûner en mangeant ſi-tôt qu'ils entendent ſonner none. Ce n'eſt point jeûner, ſi on mange avant vê-

c. 36.

c. 37.

c. 38.

pres : il faut venir à la meſſe, & après avoir oüi vêpres on peut prendre ſon repas. Celui qui ne peut aller à la meſſe, doit faire ſa priere quand il croira être l'heure de vêpres, & jeûner juſques-là.
c. 40. On doit en ces jours s'abſtenir de toutes ſortes de délices. Celui qui peut ſe paſſer d'œufs, de fromage, de poiſſon & de vin, a un grand mérite ; & celui que l'infirmité ou le travail empêche de s'en abſtenir, doit au moins jeûner juſqu'au ſoir. Mais il eſt contre toute raiſon de s'abſtenir de fromage, de lait, de beurre & d'œufs, & ne pas jeûner. En ces
c. 43. ces ſaints jours, les gens mariez doivent garder la continence, ſans laquelle leur jeûne eſt de peu de mérite, & s'il n'eſt accompagné de prieres, de veil-
c. 42 les & d'aumônes. On doit auſſi s'abſtenir des procès & des diſputes.
c. 41. Tous ceux qui ne ſont pas excommuniez doivent recevoir le ſacrement du corps & du ſang de J. C. tous les dimanches de carême, le jeudi, le vendredi & le ſamedi ſaint, & le jour de pâques ; & toute la ſemaine de pâques doit être celebrée comme le jour. Il eſt remarquable que le vendredi & le ſamedi ſaint ſont comptez entre les jours de communion
c. 44. generale. On doit ſe préparer avec ſoin à la ſainte communion : s'abſtenant quelque temps du devoir conjugal, ſe purifiant des vices, s'ornant de vertus, s'appliquant à l'aumône & à la piere. Car comme il eſt dangereux de s'en approcher indignement, il l'eſt auſſi de s'en abſtenir long-temps : excepté ceux qui étant excommuniez ne communient pas quand ils veulent, mais en certains temps, & les per-

sonnes pieuses qui le font presque tous les jours. Cette excommunication pendant laquelle on communioit quelquefois, n'étoit pas l'anathême, mais quelque peine semblable à l'excommunication mentionnée dans la regle de. S. Benoît. AN. 784.

XXIV. Mort de Paul. Taraise patriarche de C. P.

A C. P. le patriarche Paul étant tombé malade, renonça à sa dignité le dernier jour d'Août 784. indiction septiéme, & se retira dans le monastere de Florus, où il prit l'habit monastique à l'insçu de l'imperatrice Irene. Quand elle l'eut appris, elle vint le trouver fort affligée, amenant l'empereur Constantin son fils ; & lui demanda pourquoi il avoit fait cette démarche. Il répondit fondant en larmes : Plût à Dieu que je ne fusse jamais entré dans le siege épiscopal, pendant que cette église étoit opprimée, séparée des autres, & anathematisée. L'imperatrice lui envoïa ensuite les patrices & les principaux du senat. Il leur dit : Si on ne tient un concile œcumenique, & si on ne corrige l'erreur qui regne ici, il n'y a point pour vous de salut. Ils lui dirent : Pourquoi donc à votre élection avez-vous souscrit à la défense d'adorer les images ? C'est, dit-il, ce que je déplore, & pourquoi j'ai recours à la penitence : priant Dieu qu'il ne me punisse pas comme évêque, pour avoir gardé le silence jusqu'à present, & n'avoir pas prêché la verité par la crainte de votre fureur. Car si la mort m'avoit surpris rempliſſant le siege de cette ville, je serois chargé de l'anathême de toute l'église catholique, qui jette dans les tenebres exterieures. Après cette déclaration

Epist. Const. tom. 7. conc. p. 51. B.

AN. 784. le patriarche Paul mourut en paix, fort regreté de l'imperatrice & de tous les gens de bien, car c'étoit un homme venerable, dont les aumônes étoient immenſes, & en qui la princeſſe avoit une confiance ſinguliere.

Conc. 7. act. 1. p. 51. Theoph. an. 5. p. 386.

Alors elle aſſembla ſon conſeil, où elle appella des hommes verſez dans les affaires eccleſiaſtiques, & après avoir invoqué J. C. elle délibera avec eux pour chercher un ſujet propre à remplir le ſiege de C. P. Ils nommerent tout d'une voix Taraiſe ſecretaire de l'empereur. L'imperatrice le fit appeller : mais il refuſa & expliqua ſes raiſons. Enfin l'imperatrice aſſembla tout le peuple dans le palais nommé Magnaure, & dit : Vous ſçavez, mes freres, ce qu'a fait le patriarche Paul : s'il vivoit encore, nous ne ſouffririons pas qu'il quittât ſa chaire, quoiqu'il eût pris l'habit monaſtique : mais puiſqu'il a plû à Dieu de le retirer de ce monde, cherchons un homme qui puiſſe être notre paſteur, & fortifier l'égliſe par ſes inſtructions. Ils dirent tout d'une voix : Il n'en faut point d'autre que le ſecretaire Taraiſe. Nous l'avons auſſi choiſi, dit l'imperatrice, mais il le refuſe : qu'il diſe pourquoi il ne reçoit pas notre ſuffrage & le vôtre. Taraiſe expoſa publiquement ſes excuſes, & dit :

Theoph. p. 387. tom. 7. conc. p. 34. 2. Cor. 11.

Je crains de me rendre ſi facilement à votre choix. Car ſi ſaint Paul inſtruit dans le ciel, après avoir porté le nom de Dieu devant les peuples & les rois, craignoit encore d'être réprouvé : moi qui juſqu'ici ai vécu dans le monde au nombre des laïques, & ſervant dans les charges du palais :

comment puis-je ainſi ſans préparation monter à la dignité ſacerdotale ? c'eſt une entrepriſe bien terrible ; mais voici le principal ſujet de ma crainte. Je vois l'égliſe diviſée en Orient, nous parlons différemment les uns des autres, & pluſieurs ſont d'accord avec l'Occident, qui nous anathematiſe tous les jours. C'eſt une terrible choſe que l'anathême, qui chaſſe du roïaume des cieux, & mene dans les tenebres exterieures. Rien n'eſt ſi agréable à Dieu que l'union, qui nous fait une ſeule égliſe catholique, comme nous confeſſons dans le ſymbole. Je demande donc, mes freres, ce que je crois que vous deſirez auſſi, ſçachant que vous avez tous la crainte de Dieu : je demande que l'empereur & l'imperatrice aſſemblent un concile œcumenique, afin que nous ne ſoïons qu'un corps ſous un ſeul chef, qui eſt Jeſus-Chriſt. Si l'empereur & l'imperatrice m'accordent cette demande, je me ſoumets à leurs ordres & à votre ſuffrage : ſinon il m'eſt impoſſible d'y conſentir, pour ne me pas rendre condamnable au jour du jugement, dont ni empereur, ni évêque, ni magiſtrats, ni multitude d'hommes, ne pourra me délivrer. Rendez-moi, mes freres, telle réponſe qu'il vous plaira.

Ce diſcours de Taraiſe fut écouté de tout le peuple avec grand plaiſir, & tous conſentirent au concile, excepté quelque peu de perſonnes déraiſonnables, qui vouloient le differer. Taraiſe fut donc ordonné patriarche de C. P. le jour de Noël vingt-cinquiéme de Decembre, indiction huitiéme la même année 784. Il étoit de race patricienne, ſon pere

AN. 784.

Vita per Ign. 27. Febr. Boll. tom. 5. p. 576.

AN. 785.

nommé George étoit un magiſtrat d'une juſtice éprouvée, & ſa mere Encratia celebre pour ſa pieté. Il ſe diſtingua lui-même par ſa vertu.

XXV. Préparatifs du concile. *to. 7. conc. p. 32.*

Si-tôt qu'il fut patriarche, il envoïa ſes lettres ſynodales & ſa profeſſion de foi au pape Adrien, à qui l'imperatrice écrivit au nom de ſon fils & au ſien. Ils déclarent la réſolution qu'ils avoient priſe d'aſſembler un concile univerſel; & prient le pape d'y venir, pour confirmer l'ancienne tradition touchant les images : lui promettant de le recevoir avec l'honneur convenable, & le renvoïer de même. Que s'il ne peut venir, ils le prient d'envoïer des hommes venerables & ſçavans, chargez de ſes lettres, pour repreſenter ſa perſonne. Cette lettre eſt dattée du quatriéme des calendes de Septembre, indiction ſeptiéme, c'eſt-à-dire du vingt-neuviéme d'Août 784. deux jours avant la mort du patriarche Paul, avec qui apparemment elle fut concertée. On en chargea Conſtantin évêque de Leontine en Sicile, déja connu du pape : que l'on pria de le renvoïer promptement porter les nouvelles de ſa venuë. Car on ſuppoſoit que le pape viendroit, & les ordres pour le recevoir étoient donnez au gouverneur de Sicile.

Taraiſe écrivit auſſi une lettre adreſſée aux évêques & aux prêtres d'Antioche, d'Alexandrie & de Jeruſalem : qui contient ſa profeſſion de foi touchant la Trinité, l'incarnation & l'invocation des ſaints : la condamnation de tous les heretiques, l'approbation des ſix conciles œcumeniques, & la condamnation du prétendu concile contre les ima-

to. 7. conc. p. 162.

AN. 785.

ges. Enfin il les prie d'envoïer au moins deux légats pour tenir leur place dans le concile, avec leurs lettres, pour concourir à la réunion de l'égliſe. La lettre de Taraiſe au pape étoit conforme à celle-ci.

Le pape Adrien ne manqua pas de faire réponſe à l'empereur & au patriarche. Il dit à l'empereur : C'eſt votre biſaïeul, qui par le conſeil de quelques impies a ôté chez vous les images, au grand ſcandale de tout l'univers. De quoi les deux papes Gregoires étant dans une grande affliction, lui écrivirent pluſieurs fois, pour le prier de les rétablir : mais il n'eut aucun égard à leurs prieres. Enſuite nos ſaints prédeceſſeurs Zacarie, Etienne, Paul & l'autre Etienne ont fait la même priere aux empereurs votre aïeul & votre pere. Je vous ſupplie de même en toute humilité de faire obſerver en Grece ce que nous pratiquons en honorant les images, ſuivant la tradition de nos peres. Et enſuite : Nous adorons Dieu en eſprit & en verité, & n'avons garde de faire des divinitez des images : ce n'eſt qu'un monument de notre veneration. Il traite fort au long la queſtion, & ajoute : Nous avons pris ſoin de vous envoïer les paſſages des peres, qui recommandent les ſaintes images. Et je ſupplie votre clemence du fond du cœur, à genoux & proſterné à vos pieds, comme ſi j'étois preſent : je vous conjure, dis-je, devant Dieu, de faire rétablir les images en leur ancien état, tant à C. P. que dans les autres parties de la Grece. Que s'il eſt impoſſible, à cauſe des heretiques, de les rétablir ſans tenir un concile : il faut

10. 7. conc. p. 106.

p. 115.

AN. 785.

premierement que le faux concile tenu contre toutes les regles, ſoit anathematiſé en préſence de nos légats. Enſuite que vous nous envoïiez ſuivant la coutume, une déclaration avec ſerment en votre nom, de l'imperatrice votre mere, du patriarche de C. P. & de tout le ſenat; que vous laiſſerez dans le concile une entiere liberté, & renvoïerez nos légats avec toute ſorte d'humanité quand même on ne s'accorderoit pas.

Je vous ſupplie auſſi de nous faire reſtituer en entier les patrimoines de S. Pierre donnez par les empereurs & les autres fideles, pour le luminaire de l'égliſe & la nourriture des pauvres. Et de faire reſtituer à l'égliſe Romaine les conſécrations des archevêques & des évêques qui ſont de notre juriſdiction, ſuivant la tradition ancienne. Il faut entendre les évêques d'Illyrie, qui avoit été toute entiere ſous la juriſdiction du pape, comme j'ai marqué ſous le pape Boniface, l'an 421. & quant aux patrimoines, ce ſont ceux de Grece & d'Orient.

Sup. l. XXIV. n. 31.

Le pape Adrien ajoute : Nous avons été fort ſurpris, de voir que dans votre lettre on donne à Taraiſe le titre de patriarche univerſel. Le patriarche de C. P. n'auroit pas même le ſecond rang ſans le conſentement de notre ſiege : mais s'il eſt univerſel, il a donc auſſi la primauté ſur notre égliſe : ce que tous les chrétiens voïent bien être une prétention ridicule. Taraiſe lui-même nous a envoïé ſa lettre ſynodique : ſa confeſſion de foi nous a réjoüi : mais nous avons été troublez de voir qu'il a été tiré de l'état laïque & du ſervice de l'empereur, pour être élevé

p. 118.

élevé tout d'un coup à la dignité de patriarche. Ce qui eſt tellement contre les regles, que nous n'aurions point conſenti à ſon ordination, ſi nous n'eſperions qu'il concourra fidelement au rétabliſſement des images. AN. 785.

Le pape propoſe enſuite à l'empereur l'exemple du roi Charles : Qui, ſuivant nos avis, dit-il, & accompliſſant nos deſirs, a ſoumis à ſa puiſſance toutes les nations barbares de l'Occident, & a donné à l'égliſe Romaine à perpetuité des provinces, des villes, des châteaux & des patrimoines, qui étoient detenus par les Lombards, mais qui appartenoient de droit à ſaint Pierre : & il ne ceſſe point d'offrir tous les jours de l'or & de l'argent pour le luminaire & la nourriture des pauvres. Enfin le pape recommande à l'empereur les deux légats, qu'il chargeoit de ces lettres ; ſçavoir Pierre archiprêtre de l'égliſe Romaine, & Pierre prêtre & abbé du monaſtere de S. Sabas à Rome. La lettre à l'empereur eſt dattée du vingt-ſixiéme d'Octobre, indiction neuviéme, qui eſt l'an 785. La lettre au patriarche Taraiſe approuve ſa confeſſion de foi, & ne contient rien de particulier. *p.* 119. *p.* 122.

XXVI. Députation d'Orient.

Les deux légats que Taraiſe avoit envoïez en Orient y étant arrivé, à la faveur de la paix, qui duroit encore entre les Romains & les Muſulmans, s'adreſſerent d'abord à deux moines, qui avoient expoſé leur vie pour la réformation des égliſes, & qui les aïant vûs autrefois, les reconnurent, & les reçurent avec grande joïe. Les légats de C. P. ſe découvrirent à eux, leur montrerent les lettres de *Ep. Orient. act.* 3. *conc.* 7. *p.* 1171.

AN. 785. Taraiſe & leur raconterent ſes bonnes diſpoſitions, & celles de l'imperatrice. Les deux moines cacherent ſoigneuſement les légats, pour la crainte des Muſulmans, qui les auroient pû prendre pour des eſpions de l'empereur de C. P. ils n'oſerent les laiſſer voir à perſonne, ni leur permettre d'executer leur deſſein, qui étoit d'aller trouver les patriarches d'Orient. Après les avoir mis en sûreté, ils ſe déroberent d'eux, & allerent en diligence trouver les moines de Paleſtine, qu'ils aſſemblerent ſans bruit; & d'abord leur firent promettre, ſous de terribles ſermens, de tenir ſecret ce qu'ils alloient leur dire: ainſi après avoir bien pris leurs sûretez, ils leur découvrirent toute l'affaire. Ceux ci ſurpris & touchez d'un changement ſi peu attendu de l'égliſe de C. P. répandirent beaucoup de larmes, & ſe leverent pour prier avec crainte & tremblement. Après avoir demandé la lumiere du Saint Eſprit, ils réſolurent, connoiſſant la haine des Muſulmans contre les chrétiens, de retenir les légats de C. P. & de les empêcher d'aller voir ceux à qui ils étoient envoïez.

Ils les amenerent au milieu d'eux, & les exhorterent fortement à ne pas troubler les égliſes, qui étoient en paix, & cauſer la ruïne entiere d'un peuple accablé d'une dure ſervitude, & chargé d'impoſitions exceſſives. Les légats ne pouvoient gouter cette propoſition, & diſoient: C'eſt pour cela même que nous ſommes envoïez, afin de nous expoſer à la mort pour l'égliſe, & d'accomplir l'intention du patriarche & de l'empereur. Vous auriez

AN. 785.

raiſon, reprirent les moines, ſi vous n'expoſiez que votre vie : mais puiſque ce peril regarde tout le corps de l'égliſe, quel en ſera le fruit ? Mais, diſoient les légats, de quel front retournerons-nous à ceux qui nous ont envoïez, ſans leur rien rapporter de ce qu'ils ont eſperé ? Les moines embarraſſez de cette difficulté, jetterent les yeux ſur deux d'entre eux, Jean & Thomas qui avoient été ſyncelles de deux patriarches, & dont ils connoiſſoient le zele pour la foi, & l'amour pour la retraite. Jean étoit celebre par ſa doctrine & ſa vertu, & avoit été ſyncelle du patriarche d'Antioche : Thomas l'avoit été de celui d'Alexandrie. Il étoit abbé du monaſtere de ſaint Arſene en Egypte ; & il fut depuis archevêque de Theſſalonique. Les moines leur dirent : Voici, mes freres, un temps propre pour le ſalut, & une œuvre bien au-deſſus de la retraite. Allez avec ces hommes, & vous chargez de leurs excuſes. Expliquez à nos maîtres de vive voix ce que nous ne croïons pas leur pouvoir apprendre par lettre. Vous ſçavez comme ſur un leger ſoupçon le patriarche de Jeruſalem a été exilé à plus de ſix cens lieuës. Quand vous aurez accompli l'œuvre de Dieu, & fait connoître à nos maîtres la tradition apoſtolique, qui s'obſerve dans les égliſes d'Egypte & de Syrie, alors vous rentrerez dans votre chere ſolitude. Ils voulurent s'excuſer ſur leur incapacité, mais on les obligea d'aller de la part des patriarches d'Orient, qui ne pouvoient ni recevoir, ni écrire des lettres ſur ces matieres. Sçavoir Jean pour Theodoret patriarche Melquite d'Antioche, qui avoit ſuccedé à Theodore ſucceſ-

p. 174.

Theoph. p. 309.

vita S. Taraſ. c. 5. Eutyc. tom. 2. p. 422. *p.* 309. *conc. 7. p.* 323. *B.*

ſeur de Theophylacte, & pour Elie patriarche de Jeruſalem. Thomas étoit légat de Politien patriarche Melquite d'Alexandrie, ſucceſſeur de Coſme. Et toutefois dans leurs ſouſcriptions chacun ſe dit vicaire des trois ſieges apoſtoliques d'Orient. Ils ſe ſoumirent par obéiſſance, on les congedia en priant pour eux : les légats de C. P. étoient ravis de les emmener, mais en ſe ſeparant de leurs freres, on répandit de part & d'autre beaucoup de larmes.

XXVII. Mort de Mahadi. Mouça & Aaron califes.

Les Muſulmans qui tenoient les chrétiens dans une telle crainte, changerent alors de maître. Le calife Mahadi mourut l'an 169. de l'hegire le vingt-deuxiéme de Moharram, c'eſt-à-dire le quatriéme de Septembre 785. & eut pour ſucceſſeur ſon fils Moïſe ou Mouça ſurnommé Alhadi, qui ne regna que quinze mois, & mourut le vendredi vingt-quatriéme du ſecond Rabi, l'an 170. c'eſt-à-dire le vingt-neuviéme de Decembre 786. Son ſucceſſeur fut ſon frere Aaron ou Haron ſurnommé Rachid, fils de Mahadi, qui regna plus de vingt-trois ans, & fut un des plus illuſtres de tous les califes. Il étoit fort zelé Muſulman ; tous les jours il faiſoit cent genuflexions, & donnoit mille dragmes en aumône. Il fut le dernier des califes qui fit en perſonne le pelerinage de la Meque, & il le fit huit fois pendant ſon regne : quand il ne le faiſoit pas, il défraïoit trois cens pelerins. Etant ſi attaché à ſa religion, il ne faut pas s'étonner s'il fit beaucoup de mal aux chrétiens, ſur tout aux Melquites, toujours les plus odieux aux Muſulmans. Quant aux Jacobites, Michel leur patriarche mourut l'an 762.

Elmac. lib. II. c. 4. p. 207.
Theoph. an. 4. p. 385.

Elm. c. 7.
Elm. p. 120.

Theoph. an. 6. p. 389.

145 de l'hegire, & eut pour ſucceſſeur Menas, qui tint le ſiege neuf ans. A celui-ci ſucceda Jean, qui fut ordonné la premiere année du regne de Hardi, le ſeiziéme jour du mois Egyptien Touba, c'eſt-a-dire l'onziéme de Janvier 786. Il tint le ſiege treize ans, & mourut à pareil jour l'an 515. de Diocletien, de Jeſus-Chriſt 799. L'égliſe fut en paix de ſon temps, & on le louë de ſes aumônes, principalement dans une grande cherté de vivres. A Antioche, après la mort de David intrus avec violence, George qui avoit été dix ans en priſon, rentra dans le ſiege, & fut patriarche des Jacobites. Il écrivit ſa lettre ſynodique à Jean d'Alexandrie, & en reçut réponſe. George étant mort, Cyriaque fut ordonné à ſa place patriarche d'Antioche pour les Jacobites, & envoïa auſſi ſa lettre ſynodique à Jean d'Alexandrie, qui la reçut avec joïe.

AN. 786.

Elmac. p. 105.

Elm. p. 3. Chron. Orient p. 107.

Les lettres pour la convocation du concile, au nom de Conſtantin & d'Irene aïant été envoiées à tous les évêques de leur obéiſſance, ils ſe rendirent à C. P. & les légats du pape & des patriarches d'Orient y arriverent en même temps. L'empereur & l'imperatrice étoient en Thrace hors de C. P. Ce qui rendoit plus hardis les évêques engagez dans l'hereſie des Iconoclaſtes, qui étoient le plus grand nombre, & ſoutenus par quantité de laïques. Ils diſoient hautement qu'il falloit s'en tenir à la condamnation des images, ſans ſouffrir qu'on tînt de nouveau un concile. Ils murmuroient contre le pa-

XXVIII. Concile commencé à C. P.

Theoph. an. 6. p. 389. Conc. tom. 7. p. 38. p. 526. D.

AN. 786.

triarche Taraiſe, & au mépris de ſon autorité, tenoient des aſſemblées ſéparées. Il en fut averti, & leur fit dire : Sçachez que C. P. a un évêque, il ne vous eſt point permis de tenir des aſſemblées à ſon inſçu, ſous peine d'être dépoſez, ſuivant les canons. Les évêques ſeditieux aïant reçu cet avis, furent retenus par la crainte.

L'empereur & l'imperatrice revinrent à C. P. & furent ſuivis des troupes de la garde & des autres qui avoient accoutumé de ſervir dans la ville. Le jour de l'ouverture du concile fut fixé au premier d'Août, indiction neuviéme, l'an 786. & le lieu dans l'égliſe des apôtres. Le ſoir du jour précedent les ſoldats furieux vinrent dans le baptiſtere de l'égliſe, criant en tumulte, qu'on ne ſouffriroit point qu'il ſe tînt de concile. Le patriarche en fit ſon rapport à l'imperatrice : mais on ne crut pas devoir pour cela differer le concile, & il s'aſſembla le lendemain. Le patriarche & les évêques commencerent à parler, & on lût quelques lettres ſynodiques, portant qu'il n'eſt jamais permis de tenir un concile œcumenique ſans le conſentement des patriarches. Comme on faiſoit cette lecture, l'empereur & l'imperatrice étant dans les galeries hautes deſtinées aux catecumenes, d'où ils voïoient le concile : les ſoldats pouſſez par les évêques mal intentionnez, firent grand bruit hors les portes de l'égliſe : diſant qu'ils ne ſouffriroient point que l'on revoquât ce qui avoit été ordonné ſous l'empereur Conſtantin. Ils entrerent même dans l'égliſe l'épée à la main,

Conc. 7. act. 1. p. 47. B.

menaçant de tuer le patriarche, les évêques orthodoxes & les abbez. L'imperatrice envoïa de ceux qui étoient auprès d'elle pour les retenir ; mais loin d'obéir, ils leur dirent des injures, & les évêques séditieux sortirent en criant : Nous avons gagné. Mais il n'y eut personne de blessé dans ce tumulte. Le patriarche Taraise ne laissa pas d'entrer dans le sanctuaire avec les évêques catholiques ; & celebra les saints mysteres sans donner aucune marque de crainte ; mais l'imperatrice envoïa un de ses chambellans leur dire : Retirez-vous quant à present, afin que nous évitions l'emportement de ce peuple séditieux : il arrivera ensuite ce qui plaira à Dieu. Il étoit environ midi, ils étoient à jeûn : chacun se retira chez soi, & le tumulte cessa.

AN. 786.

Vita sanctiTarasi. c. 5.

Theoph. an. 7.

Au mois de Septembre suivant, l'imperatrice fit venir de Thrace d'autres troupes, pour chasser de C. P. celles qui aïant servi sous l'empereur Constantin son beau-pere, étoient imbuës de ses erreurs. Le prétexte fut de les envoïer en Natolie faire la guerre contre les Arabes. Ensuite elle leur fit dire de poser les armes, les cassa tous, fit embarquer leurs familles qui étoient demeurées à C. P. & les renvoïa chacun en son païs. S'étant ainsi assurée de troupes & des chefs soumis : elle envoïa au mois de Mai de l'année suivante 787. convoquer de nouveau tous les évêques, pour tenir le concile à Nicée en Bithynie. Ils s'assemblerent pendant tout l'esté, & les légats du pape furent rappellez de Sicile, où ils avoient eu ordre de s'arrêter : mais l'imperatrice avoit retenu à C. P. ceux des patriarches d'Orient.

Epist. Hadr. ad Car. tom. 7. conc. p. 502. B.

AN. 787.

XXIX.

Second concile de Nicée, ſeptiéme general.

Quand les évêques furent aſſemblez à Nicée, le patriarche Taraiſe s'y rendit, accompagné des légats du pape, de ceux d'Orient, & de quelques-uns des principaux officiers de l'empire : entr'autres Nicephore ſecretaire de l'empereur, qui lui ſucceda dans le ſiege de C. P. A la ſuite de Taraiſe étoient encore pluſieurs ſaints moines, zelez pour la diſcipline de l'égliſe : entre leſquels on compte S. Platon de Studе, & S. Theophane auparavant patrice, qui fit ce voïage, monté ſur une âneſſe, & vêtu d'un habit déchiré, tandis que les autres avoient des habits riches & de bons chevaux. Le concile s'aſſembla dans l'égliſe de ſainte Sophie de Nicée, la huitiéme année du regne de Conſtantin & d'Irene, le huitiéme des calendes d'Octobre, indiction onziéme, c'eſt-à-dire le vingt-quatriéme de Septembre 787. Les deux légats du pape ſont nommez les premiers dans les actes; ſçavoir Pierre archiprêtre de l'égliſe Romaine, & Pierre prêtre & abbé du monaſtere de S. Sabas de Rome, comme repreſentans le pape Adrien : Taraiſe patriarche de C. P. eſt nommé enſuite, puis Jean & Thomas prêtres & moines, légats & vicaires des ſieges apoſtoliques d'Orient. Sçavoir Jean pour Theodoret patriarche d'Antioche, & pour Elie patriarche de Jeruſalem, & Thomas pour Politien patriarche d'Alexandrie.

Enſuite ſont nommez Agapius évêque de Ceſarée en Cappadoce, Jean d'Epheſe, Conſtantin de Conſtantia en Chypre, Nicolas de Cyzique, & Enthymius de Sardis. Ce dernier qui avoit mené la vie monaſtique fut depuis perſecuté pour la cauſe

Vitas. Taraſ. c. 5. Theoph. an. 8. p. 390. epiſt. Taraſ. tom. 7. conc. p. 526.

Vit. S. Theoph. Boll. 12. Mart. tom. 7. p. 221.

Tom. 7. conc. p. 35.

Vita S. Taraſ. c. 5.

Boll. tom. 7. p. 73.

des

des images, & eſt honoré entre les ſaints, l'onziéme jour de Mars. On compte juſqu'à trois cens ſoixante-dix-ſept évêques qui aſſiſterent à ce concile: tous des païs qui obéiſſoient à l'empereur de C. P. de Grece, de Thrace, de Natolie, des iſles de l'Archipel, de Sicile & d'Italie. Il y avoit deux commiſſaires de l'empereur, aſſis devant l'ambon ou jubé de l'égliſe; ſçavoir Petronax exconſul, patrice & comte de l'obſequium, & Jean huiſſier imperial & logothete ou tréſorier militaire. Il y avoit auſſi pluſieurs abbez & pluſieurs moines qui ne ſont point nommez.

AN. 787. 24 Sept. *Martyr. R. 11. Mart.* *Conc. p. 46. D.*

Les évêques de Sicile parlerent les premiers, & dirent: Nous eſtimons convenable que le très-ſaint archevêque de C. P. faſſe l'ouverture du concile: tous s'y accorderent & Taraiſe prit la parole. Il rendit graces à Dieu de la liberté dont ils joüiſſoient, après le trouble arrivé l'année précedente à C. P. & exhorta les évêques à rejetter toute nouveauté, & conſerver les traditions de l'égliſe, qui ne peut errer. Puis il ajouta: Ceux qui l'année paſſée réſiſtoient à la verité peuvent ſe preſenter & dire leurs raiſons. C'eſt ainſi que l'on éclaircira la queſtion. Conſtantin évêque de Conſtantia en Chypre, demanda que l'on fît entrer les évêques accuſez pour ce ſujet: le concile l'ordonna, & quand ils furent entrez, les commiſſaires de l'empereur firent lire la lettre adreſſée au concile en ſon nom. Elle contenoit le récit de ce qui s'étoit paſſé à la mort du patriarche Paul, l'élection de Taraiſe & la convocation du concile: les évêques étoient exhortez à

p. 47. *p. 50.* *c. 51.*

AN. 787. 24. *Sept.* c. 54. procurer par leur jugement la paix de l'égliſe ; & on ajoutoit à la fin : Nous avons reçu des lettres du pape Adrien que nous ordonnons de lire ; & après que vous les aurez oüies avec celles que les légats d'Orient Jean & Thomas ont apportées, vous connoîtrez quel eſt le ſentiment de l'égliſe catholique.

XXX. Evêques penitens reçus.

Enſuite on fit avancer Baſile évêque d'Ancyre, Theodore de Myre & Theodoſe d'Amorium. Ils ſe tinrent debout au milieu de l'aſſemblée, & Baſile d'Ancyre dit : Seigneurs, j'ai examiné la matiere autant qu'il m'a été poſſible, & m'étant entierement éclairci, je me ſuis réüni à l'égliſe catholique. Le patriarche Taraiſe dit : Beni ſoit Dieu, qui veut que tous les hommes ſoient ſauvez, & viennent à la connoiſſance de la verité. Baſile d'Ancyre lût ſa profeſſion de foi en ces termes : C'eſt la loi de l'égliſe, que ceux qui ſe convertiſſent de quelque hereſie, en faſſent par écrit l'abjuration & la confeſſion de la foi catholique. C'eſt pourquoi, moi Baſile évêque d'Ancyre, voulant me réünir à l'égliſe, au pape Adrien, au patriarche Taraiſe, aux ſieges apoſtoliques d'Alexandrie, d'Antioche, de Jeruſalem, & à tous les évêques & prêtres catholiques, je fais cette preſente confeſſion par écrit, & je vous la preſente à vous, qui avez le pouvoir par l'autorité apoſtolique. Je vous demande pardon de l'avoir fait ſi tard, reconnoiſſant que c'eſt l'effet de mon ignorance & de ma negligence ; & vous prie de demander à Dieu qu'il me le pardonne.

1. *Tim.* III. 4.

Ibid. c. 55.

Suit la confeſſion de foi, où il met d'abord la

AN. 787. 24. *Sept.*

créance de l'égliſe touchant la Trinité & l'Incarnation ; puis il ajoute : Je demande les prieres de la ſainte mere de Dieu, des vertus celeſtes & de tous les ſaints : Je reçois avec toute ſorte d'honneur leurs ſaintes reliques : je les adore avec veneration, croïant participer à leur ſainteté. Je reçois auſſi les venerables images de Jeſus-Chriſt en tant qu'il s'eſt fait homme pour notre ſalut ; de ſa ſainte mere, des anges, des apôtres, des prophetes, des marryrs & de tous les ſaints. Je les embraſſe, & leur donne l'adoration d'honneur. Je rejette & j'anathematiſe de tout mon cœur le faux concile nommé ſeptiéme, comme contraire à toute la tradition de l'égliſe. En conſequence je fais, avec la ſincerité dont Dieu m'eſt témoin, les anathêmes ſuivans. Anathême aux Iconoclaſtes accuſateurs des chré- *p.* 58.
tiens. A ceux qui emploïent contre les venerables images les paſſages de l'écriture touchant les idoles. Qui ne ſaluent pas les ſaintes images. Qui diſent que les chrétiens les regardent comme des dieux. Qui les nomment idoles. Qui communiquent ſciemment avec ceux qui deshonorent les ſaintes images. Qui diſent que quelqu'autre que J. C. nous a délivrez des idoles. Qui mépriſent la doctrine des peres & la tradition de l'égliſe catholique ; diſant avec les heretiques, que nous ne devons nous inſtruire que dans l'écriture. Qui oſent dire que l'égliſe ait jamais reçu des idoles. Qui diſent que les images viennent d'une invention diabolique, & non pas de la tradition de nos ſaints peres. A chacun de ces articles il repete l'anathê-

AN. 787.

me, & ajoute enfin, anathême à lui-même, s'il s'écarte jamais de cette confeſſion de foi.

Le patriarche Taraiſe & tout le concile rendirent graces à Dieu. Enſuite s'avança Theodore évêque de Myre en Lycie, & dit : Et moi auſſi pecheur & indigne que je ſuis, après avoir bien examiné & choiſi le meilleur, je prie Dieu & votre ſainteté, que je ſois réüni à la ſainte égliſe catholique. Taraiſe dit : c'eſt une choſe agréable à N. S. de recevoir les penitens. Theodore lût ſa profeſſion de foi, qui étoit la même, mot pour mot, que celle de Ba-
p. 59. ſile. Theodore d'Amorium parut enſuite, & témoigna un grand repentir d'avoir parlé contre les ſaintes images ; il lût auſſi ſa profeſſion de foi, où il ne parle que des images, de l'interceſſion & des reliques des ſaints, & emploïe cette comparaiſon remarquable : Si les images des empereurs étant envoïées dans les provinces, le peuple vient au-devant avec des cierges & des parfums, non pour honorer le tableau, mais l'empereur : combien plûtôt doit on peindre dans les égliſes l'image du Sauveur, de ſa
p. 62. E. ſainte mere & des ſaints ? Ces trois évêques penitens aïant été reçus, le concile leur ordonna de reprendre leurs ſieges & leurs rangs.

Enſuite s'avancerent ſept autres évêques. Hypace de Nicée, Leon de Rodes, Gregoire de Peſſinonte, Leon d'Icone, George de Piſidie, Nicolas d'Hieraple & Leon de Carpathe. C'étoit ceux qui avoient conſpiré contre le concile ; & tenu des aſſemblées
p. 63. ſchiſmatiques à C.P. Le patriarche Taraiſe leur en fit des reproches, & les exhorta à dire leurs raiſons,

offrant d'y ſatisfaire. Mais Leon évêque de Rodes dit : Nous avons peché devant Dieu, l'égliſe & le concile. Nous ſommes tombez par ignorance, & n'avons rien à dire pour notre défenſe. Les autres ſix en dirent autant : & ils témoignerent tous un veritable repentir. Gregoire de Peſſinonte cita un prétendu concile des apôtres à Antioche, où il étoit dit : que les fideles ne devoient plus s'égarer en ſuivant les idoles ; mais avoir à leur place l'image de J. C. Les ſçavans ſont perſuadez que ce concile ne fut jamais: quoique le pape Innocent premier, ſemble en faire mention dans une lettre à Alexandre d'Antioche.

AN. 787. 24. *Sept.*

V. Tim. tom. 1. p. 551. not. 34. Epiſt. 18. to. 2. conc. p. 269.

Alors Jean légat du patriarche d'Antioche dit à Taraiſe : Très-ſaint pere, pluſieurs demandent comment on doit recevoir les heretiques convertis, nous prions le ſaint concile que l'on apporte les livres des peres, afin que nous puiſſions l'examiner. Conſtantin notaire du palais patriarcal en apporta les livres que l'on demandoit ; & lût premierement le cinquante-troiſiéme canon des apôtres. Car les Grecs en comptoient quatre-vingts, au lieu que l'égliſe Romaine n'en reconnoiſſoit que cinquante. Enſuite ont lût le huitiéme canon de Nicée, pour la réception des Cathares ou Novatiens ; & le troiſiéme d'Epheſe, touchant les Macedoniens. Puis à la priere d'Etienne moine & bibliothecaire du palais patriarcal, on lût le premier canon de l'épître de ſaint Baſile à Amphiloque, où il parle du baptême des Encratites. On lût auſſi des paſſages de ſa lettre aux Evaiſeniens ; & de celle au comte

XXXI. Regles ſur la réception des heretiques.

Conc. 7. p. 66. C.

p. 67.

p. 70.

Sup. l. XVII. n. 14.

AN. 787. 24. *Sept.* Terence : deux lettres de ſaint Cyrille d'Alexandrie au ſujet de ſa réünion avec Jean d'Antioche. Puis la lettre de ſaint Athanaſe à Rufinien, ſur la reconciliation de ceux qui avoient ſouſcrit au concile de Rimini, où le patriarche Taraiſe fit obſerver la diſtinction entre les chefs d'hereſie, qui ſont reçûs à penitence, mais ſans jamais avoir place dans le clergé : & ceux qui ſe ſont ſeulement laiſſez entraîner dans l'erreur, à qui on accorde l'un & l'autre.

p. 71.

Sup. l. XV. n. 28. conc. p. 75.

p. 78. C. Et comme S. Athanaſe parle de ceux qui ont été entraînez par force ; les moines qui aſſiſtoient au concile, demanderent ſi Hypace & les autres évêques accuſez avoient ſouffert quelque violence. Ils répondirent franchement que non : mais qu'ils étoient nez & avoient été élevez en cette hereſie. Les évêques de Sicile demanderent avec quels heretiques il falloit ranger les auteurs de cette nouvelle hereſie. Taraiſe répondit : Nous trouvons que les Manichéens ne recevoient point les images, ni les Marcionites, ni ceux qui confondoient les natures en J. C. comme Pierre le Foulon, Xenaïas d'Hieraple, & Severe. Il a été parlé de Xenaïas & de ſon averſion contre les images. Epiphane diacre de Catane, vicaire de Thomas évêque de Sardaigne demanda ſi cette nouvelle hereſie étoit moindre, ou plus grande que les anciennes. Taraiſe répondit : Le mal eſt toujours mal, principalement dans les affaires de l'égliſe, c'eſt la même choſe de pecher contre les dogmes, grands ou petits, puiſque l'un & l'autre viole la loi de Dieu. Jean légat des

Sup. l. XXX. n. 18.

Orientaux, dit: Cette hereſie eſt la pire de toutes : elle détruit l'incarnation. *Sept.* 787.

On lût enſuite quelques paſſages des actes de la premiere ſeſſion du concile de Calcedoine, où l'on voit comme les évêques d'Orient & d'Illyrie furent reçus, ſur le témoignage de leur repentir. p. 79.

Sabas abbé du monaſtere de Stude, propoſa d'examiner ſi on doit recevoir ceux qui ont été ordonnez par les heretiques. Sur quoi on lût un paſſage de l'hiſtoire de Rufin, touchant le concile d'Alexandrie : où l'on reçût ceux qui avoient communiqué avec les Ariens. On lût auſſi un paſſage de Socrate, & un de Sozomene ſur Marcel d'Ancyre. L'archidiacre Pierre légat du pape, apporta l'exemple de Macaire patriarche d'Antioche, Monothelite, condamné par le ſixiéme concile : à qui le pape Benoît donna un delai de ſix ſemaines, & lui envoïoit tous les jours Boniface ſon conſeiller, pour l'inſtruire & l'exhorter à ſe réünir. Il rapporta enſuite l'exemple de ſaint Melece, qui fut reconnu évêque d'Antioche, bien qu'ordonné par les Ariens. *Sup. l.* XXVIII. *n.* 8. *Sup. l.* XV. *n.* 26. *p.* 82.

Taraiſe apporta l'exemple de pluſieurs évêques, qui eurent ſéance au ſixiéme concile, bien qu'ils euſſent été ordonnez par Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre patriarche de C. P. tous Monothelites. *Sup. l.* XIV. *n.* 51; *p.* 9.

Conſtantin évêque de Chypre dit : On a ſuffiſamment montré que l'on doit recevoir ceux qui ont reçu l'ordination des heretiques ; ſi ce n'eſt qu'ils l'aïent recherchée exprès. Sur quoi on lût la lettre de ſaint Baſile, à ceux de Nicopoli. Et Taraiſe ajoûta : Principalement s'il y avoit des évêques ca- *p.* 64.

Sept. 787. tholiques preſens, qui puſſent les ordonner. Et après avoir réſolu une difficulté ſur ce paſſage, il ajouta : Les peres ſont par tout d'accord entr'eux, il n'y a point de contradictions ; mais ceux qui ne ſçavent pas leur intention & leur conduite, les contrediſent.

Après tous ces éclairciſſemens touchant la réception des heretiques, & de ceux que les heretiques ont ordonnez : le concile commanda aux ſept évêques accuſez de lire leurs libelles de réünion : ils les lûrent, tous conformes à celui de Baſile d'Ancyre ; mais leur réception fut remiſe à une autre ſeſſion, & celle-ci ſe termina par des acclamations en forme de prieres pour Irene & Conſtantin.

XXXII. Seconde ſeſſion Lettres du pape, &c.

La ſeconde ſeſſion fut tenuë deux jours après : ſçavoir le vingt-ſixiéme de Septembre 787. On fit entrer un mandateur ou huiſſier de l'empereur, qui amenoit Gregoire évêque de Neocéſarée, demandant à ſe réünir. C'étoit un des plus fameux Icono-

p. 95.

p. 98. noclaſtes, & un des chefs du faux concile de 754. Taraiſe lui fit quelques reproches ſur ce qu'il attendoit ſi tard. Il ſe reconnut coupable, demanda pardon, & fut remis à la ſéance ſuivante, pour apporter ſon libelle d'abjuration.

p. 99.

Le ſecretaire Leonce remontra que dans les lettres de l'empereur il étoit fait mention de celles du pape & des patriarches d'Orient ; & la lecture en fut ordonnée. On lût premierement la traduction

Sup. n. 23. Grecque de la lettre du pape Adrien à l'empereur & à l'imperatrice : mais elle n'y étoit pas entiere. On avoit laiſſé ce qui regarde la reſtitution des patrimoines

patrimoines de saint Pierre, & les autres prétentions du pape : le titre d'évêque universel attribué à Tarasse ; & sur tout l'irregularité de son ordination, en ce qu'il avoit été choisi simple laïque. On craignit que si on publioit ces reproches du saint siege contre lui, ce ne fût un prétexte aux heretiques de lui résister, & de rejetter l'autorité du concile où il présidoit. Ainsi toute cette fin de la lettre du pape Adrien ne fut ni lûë dans le concile, ni inserée dans les actes. Après la lecture, le patriarche Taraise demanda aux légats du pape s'ils avoient reçu de lui cette lettre : & ils déclarerent qu'oüi.

Sept. 787.

p. 115. *Anast.*

p. 119.

On lut ensuite la lettre du pape au patriarche Taraise ; & les légats du pape lui demanderent s'il en étoit content. Taraise répondit, que dans l'une & l'autre lettre, le pape avoit expliqué clairement & veritablement la tradition de l'église. Et je suis, ajouta t'il, entierement dans la même créance, qu'il faut adorer les images d'une affection relative, réservant à Dieu seul la foi & le culte de latrie. Tout le concile déclara qu'il étoit du même avis, & qu'il recevoit les lettres du pape. Jean légat d'Orient, tant pour lui, que pour Thomas son confrere, fit aussi la même déclaration : puis Agapius de Cesarée, Jean d'Ephese, Constantin de Chipre, Basile d'Ancyre, Nicolas de Cysique, & les autres évêques presens, au nombre de deux cens soixante & un. Ensuite le concile dit : Il est juste aussi que les très-reverends moines fassent leur déclaration. Les moines demanderent si c'étoit l'ordre ; & Taraise dit :

p. 122.

p. 130.

p. 151. *D.*

AN. 787. C'eſt l'ordre que chacun de ceux qui ſe trouvent dans un concile, déclare ſa foi. Alors Sabbas abbé
26. *Sept.* de Stude déclara que ſa créance étoit conforme aux deux lettres du pape. Gregoire abbé de ſaint Serge en dit autant : puis huit autres abbez & tous les moines. Ainſi finit la ſeconde ſeſſion du concile.

XXXIII. Troiſiéme ſeſſion. Lettres d'Orient.

La troiſiéme fut tenuë deux jours après, c'eſt-à-dire le vingt-huitiéme de Septembre 787. Demetrius diacre & tréſorier de l'égliſe de C. P. dit que
p. 135. les évêques qui demandoient à rentrer dans la com-
Sup. n. 30. munion de l'égliſe, étoient à la porte avec leurs libelles qu'ils avoient déja lûs. On les fit entrer : Taraiſe ordonna que Gregoire de Neocesarée, le plus noté de tous, lût ſa confeſſion de foi ; & elle ſe trouva ſemblable aux autres. Taraiſe lui demanda ſi elle étoit ſincere : il l'aſſura, & Taraiſe reprit : Il court un bruit, que pendant la perſecution, certains évêques ont fait aux gens de bien une vexation inſupportable : nous ne croïons pas tout-à-fait ces diſcours ſans preuve ; mais vous ſçavez que le canon des apôtres ordonne de dépoſer l'évêque qui
p. 158. frappe pour ſe faire craindre. Le concile en convint, & qu'un évêque qui auroit perſecuté les fideles, ſeroit indigne de l'épiſcopat : mais il ajouta, que l'on en pourroit faire la recherche en ſon temps, s'il y avoit quelque plainte. Gregoire de Neocesarée dit : Jamais on ne m'accuſera d'avoir frappé ou maltraité perſonne ni à C. P. ni dans mon païs. Le concile dit : S'il eſt ainſi, qu'il reprenne ſa place. Jean logothete commiſſaire de l'empereur dit : Le concile

AN. 787. 28. *Sept.*

doit être content que Gregoire de Neocesarée, chef du faux concile, ait été reservé jusques à present pour condamner lui-même son heresie. Enfin il fut reçu du consentement des légats de Rome & d'Orient, nonobstant l'opposition de quelques évêques. On reçut aussi six évêques qui s'étoient présentez à la premiere session : sçavoir ceux de Nicée, de Rodes, d'Icone, d'Hieraple, de Pessinonte & de Carpathe. *p. 159.* *Sup. n. 28. conc. p. 62.*

Ensuite Constantius évêque de Chipre dit : Après la lecture des lettres du pape, nous demandons qu'on lise aussi celles qui ont été envoïées d'Orient. *p. 162.* Mais les légats d'Orient demanderent qu'on lût auparavant la lettre de Taraise, dont celle qu'ils avoient apportée n'étoit que la réponse. On lut *p. 167.* donc la lettre de Taraise aux Orientaux, dont j'ai rapporté la sustance, & les légats du saint siege dirent : Notre saint pape a reçu des lettres semblables, c'est pourquoi il nous a envoïez avec les réponses qui ont été luës. On lut ensuite la lettre écrite à Taraise au nom des évêques d'Orient. Ils y parlent toujours de l'empereur de C. P. comme de *p. 170.* leur maître, & traitent d'ennemis & de tyrans les Arabes sous lesquels ils vivoient depuis près de 150. ans, sans avoir encore pû s'accoutumer à leur domination. Ils racontent la maniere dont les légats de Taraise avoient été reçus : puis répondant à sa lettre, ils déclarent au nom des trois sieges apostoliques d'Orient, qu'ils reçoivent les six conciles *Sup. n. 14.* œcumeniques, & rejettent celui que l'on nommoit *p. 174. E.* le septiéme. Ils ajoutent : Si vous jugez à propos

Sept. 787. d'assembler un concile, l'absence des trois patriarches & des évêques qui leur sont soumis, ne doit
p. 175. pas vous faire de peine, puisqu'elle ne vient pas de leur choix, mais des menaces terribles, & de la rigueur mortelle de ceux qui les tiennent sous leur puissance. Vous le pouvez voir clairement par le sixiéme concile œcumenique, où il ne se trouva aucun évêque de ces quartiers, à cause de
Sup. lib. XL. *n.* 11. *tom.* 6. *conc. p.* 606. la domination de ces impies : sans que le concile en ait souffert de préjudice. Vû principalement que le très-saint pape de Rome y consentoit, & s'y trouvoit par ses légats. Ces paroles sont très-remarquables en la bouche de ces Orientaux, qui n'avoient aucun interêt de flatter l'église Romaine. Ils continuent : Au reste pour vous instruire à fonds de nos sentimens, nous joignons à cette lettre la copie de la lettre synodique de Theodore de sainte memoire, patriarche de Jerusalem, qu'il envoïa, selon la coutume, aux patriarches Cosme d'Alexandrie & Theodore d'Antioche, & dont il reçut les réponses.

On lut cette lettre de Theodore de Jerusalem, contenant sa confession de foi, où il reçoit les six
p. 185. *A.* conciles œcumeniques, sans en admettre d'autre ensuite. Il reçoit aussi les traditions de l'église tou-
p. 186. *E.* chant la veneration des saints, leurs reliques & leurs images. Après la lecture de ces lettres, les légats du pape déclarerent qu'ils les approuvoient, comme conformes à celles de Taraise & d'Adrien, ils louerent Dieu de ce que les Orientaux s'accordoient à la même foi touchant les images, & ajou-

AN. 787. 1. Oct.

terent : Si quelqu'un ne croit pas ainſi, qu'il ſoit anathême de la part des 318. peres qui ont été aſſemblez ici, c'eſt-à-dire au premier concile de Nicée. Pluſieurs évêques déclarerent qu'ils étoient de même avis, & tout le concile les ſuivit. Enfin Taraiſe dit : L'animoſité a ceſſé, la muraille de ſéparation eſt ôtée : l'Orient, l'Occident, le Septentrion & le Midy, tout eſt ſous un même joug, nous ſommes tous d'accord. La ſeſſion finit ainſi par des acclamations de prieres & d'actions de graces.

p. 187. p. 194.

XXXIV. Quatriéme ſeſſion, autoritez des peres.

La quatriéme fut encore deux jours après ; ſçavoir le premier jour d'Octobre 787. Le patriarche Taraiſe ordonna que l'on apportât les livres des peres, pour montrer la tradition de l'égliſe. Leonce ſecretaire de l'empereur commença à lire les paſſages de l'écriture touchant les cherubins, qui couvroient l'arche d'alliance, & qui ornoient le dedans du temple. Enſuite on lut un paſſage de ſaint Chryſoſtome touchant les images de ſaint Melece, que les fideles gardoient : & un autre, où il parle avec reſpect des images. Un de ſaint Gregoire de Nyſſe, où il dit avoir été touché de la peinture du ſacrifice d'Abraham. Puis la deſcription du tableau qui repreſentoit le martyre de ſaint Euphemie, faite par ſaint Aſtere d'Amaſée. Un paſſage de la vie de ſaint Anaſtaſe Perſan, & un autre de ſes miracles. Sur quoi les légats du pape répondirent : Cette image de ſaint Anaſtaſe eſt encore aujourd'hui à Rome dans un monaſtere, avec ſon précieux chef.

p. 198.
Ex. XXV. 17. Num. VII 89. Ezech. XLI. 16. Heb. IX. 1.
Sup. l. XIV. p. 33.
p. 202.
p. 207.
Sup. liv. XXXVII. n. 32.
p. 215.

Ce dernier paſſage montroit que Dieu fait des p. 218.

AN. 787.
1. Oct.

miracles par les images ; & pour le confirmer, on lut un discours attribué à saint Athanase, contenant le récit d'un prétendu miracle arrivé à Beryte, sur une image de Jesus-Christ, percée par les Juifs, dont il sortit du sang, qui guérit plusieurs malades. Le concile fut touché de cette lecture, jusques à répandre des larmes : toutefois il est certain que cette piece n'est point de saint Athanase, & il y a même grand sujet de douter de la verité de l'histoire qu'elle contient. Ainsi de tant d'évêques qui assistoient à ce concile, il ne paroît point qu'il y en eût aucun assez versé dans la critique : car on y rapporta plusieurs autres pieces fausses. Ce qui ne fait rien pour la fermeté de la décision du concile : puisqu'elle est suffisamment appuïée de pieces vraïes. Seulement c'est une preuve de l'ignorance du temps, & de la necessité de connoître l'histoire, la chronologie, la difference des mœurs & des stiles, pour discerner les pieces autentiques des apocryphes.

p. 223. V. Athan. edit. 1698. to. 3. p. 343.

On lut ensuite deux lettres de saint Nil, dont on se plaignit que la seconde avoit été falsifiée par les Iconoclastes ; & l'on remarqua que dans leur faux concile, on n'avoit pas apporté les livres des auteurs, mais seulement des extraits en feüilles volantes. On lut un passage des actes de S. Maxime, où il est dit que lui & les évêques Monothelites qui l'étoient venu trouver, se mirent à genoux devant les évangiles, la croix & les images de Jesus-Christ, & de la sainte Vierge, les saluerent & les toucherent de leur main, pour confirmer leurs promesses. Sur quoi

Tom. p. 231. Sup. liv. XXXIX. n. 13.

AN. 787.

Conſtantin de Chipre dit, que ce ſalut étoit une adoration, puiſqu'il s'adreſſoit aux évangiles, à la croix & aux images tout enſemble.

1. *Oct.*

On lut le canon quatre-vingt-deuxiéme du ſixiéme concile, c'eſt-à-dire du concile de Trulle : qui ordonne de peindre Jeſus-Chriſt en ſa forme humaine, au lieu de l'agneau que ſaint Jean montroit du doigt. Elie archiprêtre de l'égliſe de Blaquerne, qui faiſoit cette lecture, avoua qu'elle l'avoit converti. Sabbas abbé de Stude demanda pourquoi on avoit lû ce canon dans un papier, & non dans un livre. C'eſt, dit Taraiſe, que ce papier eſt l'original même que les peres ont ſouſcrit : & Pierre évêque de Nicomedie repreſenta un livre, où on lut le même canon. Taraiſe ajouta : Quelques-uns par ignorance ſoutiennent que ces canons ne ſont pas du ſixiéme concile. Or ils doivent ſçavoir, que le ſixiéme concile, après avoir fait la définition de foi contre les Monothelites, ſe ſépara la quatorziéme année de Conſtantin. Quatre ou cinq ans après, les mêmes peres s'aſſemblerent ſous Juſtinien fils de Conſtantin, & firent les canons dont il s'agit ; & on n'en doit point douter. Car les mêmes qui avoient ſouſcrit ſous Conſtantin, ſouſcrivirent ce papier ſous Juſtinien, comme on voit par la conformité de leur écriture. Il eſt étonnant que Taraiſe ne ſçut pas plus préciſément les dattes de ces conciles, tenus cent ans avant lui, dont il avoit en mains les actes, pour comparer les ſouſcriptions. Le ſixiéme concile finit le ſeiziéme Septembre 681. & le concile de Trulle ne s'aſſembla qu'onze ans

p. 234. *Sup. l.* XL. *n.* 51.

Sup. lib. XL. *n.* 27. *n.* 48.

AN. 787. 1. Oct.

après : ſçavoir l'an 692. indiction cinquiéme. De plus il y avoit pluſieurs évêques differens de ceux du ſixiéme concile, entr'autres les quatre patriarches.

p. 255. Enſuite, à la requête des légats, on lut un grand paſſage du cinquiéme livre de l'apologie des chrétiens contre les Juifs, compoſé par Leonce évêque de Naples en Chipre, où il montre combien le culte des images eſt éloigné de l'idolatrie. Après cette lecture, Conſtantin évêque de Conſtantia metropolitain de la province, dit: Ce pere a paru avec éclat
p. 246. dans une des villes de Chipre. Nous avons de lui pluſieurs panegyriques, entr'autres un ſur la tranſfiguration. Il a compoſé la vie de ſaint Jean l'Aumônier, de S. Simon Salus, & quelques autres ouvrages; & en tous on connoît qu'il eſt orthodoxe. Il a vêcu du temps de l'empereur Maurice. Il falloit plûtôt dire d'Heraclius, ſous lequel eſt mort S. Jean l'Aumônier.

p. 247. On lut quelques paſſages d'Anaſtaſe évêque d'Antioche, touchant le mot d'adoration, pour le
p. 251 diſtinguer de celui de ſervice ou latrie. On lut un paſſage du pré ſpirituel, ſous le nom de ſaint Sophrone de Jeruſalem : quoique l'ouvrage ſoit de
Sup. liv. XXXVII. *n.* 19. Jean Moſe, comme il a été dit en ſon lieu. Il y rapporte la réponſe d'un abbé Theodore, qui veritablement eſt fort extraordinaire, mais il ne laiſſe pas de prouver clairement la créance du culte des
p. 254. images. On en tira encore une conſequence très-vraïe : qu'il ne faut point craindre de fauſſer les mauvais ſermens. Car quelques-uns s'excuſoient ſur

ce

ce qu'ils avoient juré de ne jamais honorer les images. On lut trois miracles attribuez aux images de saint Cosme & de saint Damien ; & quelques passages de saint Athanase & de saint Basile, pour montrer que l'honneur rendu à l'image se rapporte à l'original. Mais la lettre de saint Basile à Julien l'apostat, qui fut aussi luë, est une fixion. On lut encore des passages de plusieurs vies ; de saint Simeon Stylite ; de Jean le jeûneur patriarche de C.P. & tenu pour saint par les Grecs ; de sainte Marie Egyptienne, de saint Theodore Siceote.

AN. 787. 1. Oct.
p. 255.
p. 263.
Sup. lib. XXXV. n. 47.
p. 282.

Ensuite on lût la lettre du pape Gregoire II. écrite en 730. à saint Germain patriarche de C. P. & trois lettres de S. Germain, l'une à Jean de Synnades, l'autre à Constantin de Nacolie, la troisiéme à Thomas de Claudiopole. Je les ai rapportées toutes quatre en leur temps. Sur ces lectures, le concile s'écria : La doctrine des peres nous a redressez. Nous y avons puisé la verité. Ils nous ont appris à honorer les images. Nous sommes enfans d'obéissance : & nous nous glorifions à la face de l'église notre mere, de suivre sa tradition. Anathême aux Iconoclastes. Anathême à ceux qui n'honorent pas les saintes images : à ceux qui les nomment idoles. On prononça ainsi plusieurs anathêmes écrits dans un papier ; les mêmes qui étoient compris dans la confession de foi des évêques reçus à la premiere session.

Sup. lib. XLII. n. 2. 3.
p. 290.
p. 298.
p. 318.
Sup. n. 28.

Ensuite Euthymius évêque de Sardis lut au nom du concile une confession de foi, où après avoir expliqué la Trinité & l'Incarnation, il est dit : Ce

AN. 787. 1. Oct. n'eſt ni un concile, ni la puiſſance des empereurs, ni une conjuration odieuſe qui a délivré l'égliſe de l'égarement des idoles : ſuivant la rêverie du conciliabule judaïque qui a murmuré contre les ſaintes images. C'eſt Dieu lui-même, qui s'étant incarné, nous a délivré de l'idolâtrie ; à lui ſeul en eſt la gloire. Nous embraſſons les paroles du Seigneur ; des apôtres & des prophetes, par leſquelles nous avons appris d'honorer premierement la mere de Dieu, qui eſt au-deſſus de toutes les vertus celeſtes ; puis les anges, les apôtres, les prophetes, les martyrs, les docteurs & tous les ſaints ; de demander leur interceſſion, comme pouvant nous recommander à Dieu, pourvû que nous obſervions ſes commandemens. Nous recevons encore la figure de la croix, les reliques des ſaints & leurs images : nous les embraſſons, ſuivant l'ancienne tradition de nos peres, qui les ont miſes dans toutes les égliſes de Dieu, & dans tous les lieux où il eſt ſervi. Nous les honorons & les adorons. Sçavoir celle de Jeſus-Chriſt, de ſa ſainte mere, des anges : car bien qu'ils ſoient incorporels, ils ont paru comme hommes. Celles des apôtres, des prophetes, des martyrs & des autres ſaints. Parce que ces peintures nous rappellent la memoire des originaux, & nous font participer à leur ſainteté. Cette confeſſion de foi fut ſouſcrite en Latin par les deux légats du pape, & en Grec par le patriarche Taraiſe, les légats d'Orient, & tous les évêques, au nombre de trois cens un : ſans compter quelques prêtres & diacres, pour des évêques abſens. Les abbez ſouſcri-

p. 319. E.

p. 322.

vent enſuite au nombre de cent trente, aïant à leur tête Sabbas abbé de Stude ; & ainſi finit la quatriéme ſeſſion.

La cinquiéme fut tenuë trois jours après ; ſçavoir le quatriéme d'Octobre 787. Le patriarche Taraiſe dit : Les novateurs voulant abolir les images, ont imité les Juifs, les Sarraſins, les Païens, les Samaritains, les Manichéens, les Phantaſiaſtes ou Theopaſchites ; comme il paroîtra par la lecture des livres que vous voïez. On lut premierement un paſſage de ſaint Cyrille de Jeruſalem, où il compte entre les crimes de Nabucodonoſor, d'avoir enlevé les cherubins de l'arche. Puis une lettre de ſaint Simeon ſtylite le jeune, à l'empereur Juſtin le jeune, contre les Samaritains, qui avoient profané des images. Surquoi Conſtantin de Chypre dit : Les Iconoclaſtes ſont encore pires, puiſqu'ils ne le font pas par ignorance comme ces infideles.

On lut un paſſage de Jean évêque de Theſſalonique : où il fait ainſi parler un païen : Et vous ne peignez-vous pas dans les égliſes les images de vos ſaints, & ne les adorez-vous pas ? & non ſeulement des ſaints, mais de votre Dieu même ? C'eſt ainſi que nous adorons les ſtatuës : non pour elles-mêmes, mais pour appaiſer les vertus incorporelles. A quoi le ſaint répond : Nous faiſons les images des ſerviteurs de Dieu, les repreſentant tels qu'ils ont été ; au lieu que vous feignez des figures de ce qui n'a point de corps. Et ce n'eſt pas les images que nous adorons, mais ce qu'elles repreſentent. Encore ne les adorons-nous pas comme des

AN. 787. 4. Oct.

p. 359. XXXV. Cinquiéme ſeſſion. Comparaiſon des heretiques.

p. 346.

p. 347.

p. 350.

AN. 787. 4. Oct.

dieux, à Dieu ne plaise ; mais comme les serviteurs & les amis de Dieu, qui ont grand credit auprès de lui, & qui le prient pour nous. Nous faisons aussi des images de Dieu : c'est-à-dire de J. C. non en tant que Dieu, car Dieu est esprit & sans figure : mais depuis qu'il s'est fait homme pour nous, nous representons son humanité. Soit dit le païen ; mais que dites-vous des anges que vous peignez comme des hommes ? Le saint répond, entr'autres choses : Nous les peignons en figure humaine, parce qu'ils ont souvent ainsi apparu à ceux à qui Dieu les a envoïez.

On lut ensuite l'extrait d'une dispute entre un Juif & un chrétien : où le Juif déja converti, dit qu'il est scandalisé de ce que les chrétiens adorent des images, contre la défense de l'écriture. Le chrétien répond : L'écriture nous défend d'adorer un Dieu nouveau, & d'adorer une image comme Dieu. Les images que vous voïez chez nous, servent à nous faire souvenir de l'Incarnation de J. C. en representant son visage. Celles des saints nous representent leurs combats contre le demon, & leurs victoires. En les adorant nous invoquons Dieu, & nous disons : Beni soïez-vous, Dieu de ce saint, & de tous les saints, qui leur avez donné la patience, & les avez rendus dignes de votre roïaume : faites-nous participans de leur gloire, & nous sauvez par leurs prieres. Au reste, Moyse lui-même a fait faire des figures en relief, sçavoir les deux cherubins de l'arche & le serpent d'airain.

358. On lut un passage d'un livre apocryphe intitulé

les voïages des apôtres, où il eſt dit qu'un nommé Lycomede aïant fait faire le portrait de ſaint Jean, le mit dans ſa chambre, le couronna de fleurs; & mit devant des lampes & des autels. Ce que ſaint Jean trouva fort mauvais, comme étant un reſte d'idolâtrie. Enſuite il faiſoit dire à ſaint Jean, que Jeſus-Chriſt n'avoit point un vrai corps; & que tandis que les Juifs croïoient le voir en croix, il étoit au-deſſus d'une croix de lumiere, & n'avoit aucune figure. C'eſt apparemment ce même livre qui eſt nommé le voïage de ſaint Jean, dans la ſynopſe attribuée à ſaint Athanaſe: le concile le rejetta avec horreur, comme contraire à l'évangile. Conſtantin de Chypre dit: Le faux concile s'eſt fondé ſur ce livre. Gregoire de Neoceſarée dit: On y rapporta l'hiſtoire de Lycomede. Petronax commiſſaire de l'empereur demanda ſi on liſoit les livres mêmes dans le faux concile: Gregoire de Neoceſarée & Theodoſe d'Amorium répondirent, en prenant Dieu à témoin, qu'on n'y liſoit que ſur des feüilles volantes. Le concile défendit, que perſonne tranſcrivît ce prétendu itineraire des apôtres, & le condamna au feu.

AN. 787. 4. Oct.

p. 359.

Ap. Athan. to. 2. p. 202.

p. 362.

Sup. n. 32. conc. p. 230.

Le patriarche Taraiſe dit: Les ennemis des images ont cité Euſebe dans ſa lettre à Conſtantia femme de Licinius: voïons donc de quelle opinion eſt Euſebe. On lût quelques paſſages d'Euſebe de Pamphile, où il parle en Arien; & un d'Antipater évêque de Boſre, où il convient qu'Euſebe étoit homme de grande lecture; mais il ſoutient qu'il n'étoit pas exact dans le dogme. On lût deux paſ-

p. 366.

V. ſup. l. XII. n. 6; p. 367.

AN. 787. 4. Oct.

p. 372.
Sup. l. XXX. n. 18.
Lib. XXXI. n. 39.
Conc. p. 371.

sages d'hiſtoire touchant Xenaïas l'Iconoclaſte, qui entr'autres traitoit d'idole & d'invention puerile la Colombe, pour repreſenter le ſaint Eſprit, étant d'accord ſur ce point, comme ſur les autres, avec Severe chef des Acephales. Sur quoi Taraiſe fit cette reflexion: Si nos peres ont reçu ces colombes, pour figurer le S. Eſprit; combien plus l'image du Verbe incarné qui a paru ſur la terre?

Le diacre Conſtantin dit: Quand j'ai été fait tréſorier de la grande égliſe de C. P. j'en ai examiné l'inventaire, & j'ai trouvé qu'il manquoit deux livres ornez d'images d'argent. Je m'en ſuis informé, & j'ai ſçû que les heretiques les avoient brûlez. J'ai trouvé un autre livre de Conſtantin garde-chartes; où il traitoit des ſaintes images, & dont ils ont coupé les feüillets où il en parloit. En même temps il ouvrit le livre & montra les feüillets cou-

p. 374. pez. Le ſecretaire Leonce fit remarquer, qu'ils avoient épargné la couverture du livre, qui étoit de lames d'argent pleines d'images des ſaints. Ils ont, dit-il, laiſſé la choſe en ôtant le diſcours: ce qui eſt de la derniere impertinence. Leon évêque de Phocie dit: Dans la ville où je demeure ils ont brûlé plus de trente volumes. On ne laiſſa pas de lire un paſſage de Conſtantin garde-chartes, contre les Iconoclaſtes, dont l'ouvrage avoit été conſervé en quelqu'autre exemplaire. Un autre diacre nommé Coſme, dit: Nous avons trouvé dans le palais patriarcal ce volume de l'ancien teſtament avec des ſcolies, dont une étoit pour la défenſe des images; ils l'ont effacée, enſorte toutefois qu'elle

paroît encore un peu. Voïez. Il ouvrit le livre, & le montra à l'aſſemblée. Enſuite il lut la ſcolie, qui étoit ſur le paſſage qui défend les idoles. Taraiſe dit : Voilà ce qu'ont fait les prétendus patriarches Anaſtaſe, Conſtantin & Nicetas heretiques. Le diacre Coſme ajouta : Nous avons trouvé ce volume dans la ſacriſtie de l'oratoire du palais patriarcal, qui contient pluſieurs actes de martyrs, & enſuite un traité de l'image miraculeuſe de Camouliane. Ils ont coupé les feüillets qui parloient de cette image. Vous le voïez. Le moine Etienne montra un autre livre où ils avoient effacé deux pages. C'étoit l'hiſtoire eccleſiaſtique d'Evagre, à l'endroit où il parle de l'image de J. C. envoïée à Abgar d'Edeſſe : & on lut ce paſſage dans un autre exemplaire.

AN. 787. 4. *Oct.*

Ex. xx. 3.

p. 378.

Evag. 4. hiſt. c. 26.

On lut encore quelques paſſages du pré ſpirituel ; & le moine Etienne offrit d'en lire d'autres de quinze volumes, qui reſtoient encore ; mais le concile jugea que c'étoit aſſez. Taraiſe ajouta : Par les lecture précedentes, il a été montré, que les Juifs, les Païens, les Samaritains, les Manichéens & Phantaſiaſtes ont accuſé l'égliſe à cauſe des venerables images : maintenant il eſt juſte d'entendre notre frere Jean légat d'Orient. Car il a une relation, qui fait connoître où a commencé le renverſement des images. Jean lut un memoire contenant l'hiſtoire du Juif Sarantapechys, qui perſuada au calife Yeſid de faire ôter les images : comme j'ai rapporté en ſon lieu. Après cette lecture, l'évêque de Meſſine dit : J'étois enfant en Syrie, quand

p. 382.

p. 383.

p. 386.

Sup. l. XLI. n. 41. p. 387.

le calife des Sarrasins renversa les images.

AN. 787. 6. Oct.

Sabbas abbé de Stude dit : Nous demandons que les saintes images soient remises à leurs places suivant la coutume ; & qu'on les porte en procession. Tout le concile fut de même avis ; & Pierre l'archiprêtre légat du pape, lut un écrit, par lequel il demandoit au concile, que l'on apportât une image au milieu de l'assemblée, & qu'elle y fût saluée ; & que tous les écrits composez contre les saintes images fussent condamnez au feu. Ce que le
p. 390. concile accorda. Ensuite on finit la cinquiéme session par plusieurs acclamations à l'ordinaire.

XXXVI. Sixiéme session. Réfutation du concile de C. P.

La sixiéme fut tenuë deux jours après : sçavoir le sixiéme d'Octobre, & fut occupée toute entiere à lire la refutation de la définition de foi du faux concile des Iconoclastes tenu à C. P. l'an 754. Elle étoit divisée en six tomes ; Jean diacre de l'église de C. P. en commença la lecture, Epiphane diacre continua ; & le texte du faux concile étoit lû par Gregoire évêque de Neocesarée, un de ceux qui y
p. 395. avoient presidé. Sur le titre qui portoit : Définition du saint & grand concile septiéme œcumenique ; la réfutation dit : Comment est-ce un concile œcumenique, qui n'a été ni reçu, ni approuvé, mais anathematisé par les évêques des autres églises ? Où n'a point concouru le pape de Rome, ni les évêques qui sont auprès de lui, ni par des légats, ni par une lettre circulaire, suivant l'usage des conciles ? Qui n'a point eu le consentement des patriarches d'Orient, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jerusalem ni des évêques de leur dépendance ?

Le

AN. 786. 6. Oct.

Le faux concile dit que J. C. nous a délivrez de l'idolatrie, & nous a enſeigné l'adoration en eſprit & en verité : à quoi l'on répond : Comment donc ceux qui croïent en lui ſont-ils retombez dans l'idolatrie ? L'écriture nous apprend que ſon regne eſt éternel. Ce n'eſt pas comme les rois de la terre, qui ſont tantôt victorieux, & tantôt vaincus : ſa victoire eſt éternelle : les dons de Dieu ſont ſans repentir. C'eſt-à-dire que l'on ne peut accuſer d'idolâtrie l'égliſe entiere, ſans faire injure à J. C. Le concile de C. P. dit que les ſix conciles œcumeniques ont conſervé la beauté de l'égliſe en ſon entier. Le concile de Nicée répond : Depuis le concile œcumenique juſques au conciliabule contre les images il n'y a que ſoixante & dix ans. Or il eſt clair que l'uſage des images ne s'eſt pas introduit dans cet intervalle. Il eſt plus ancien que le ſixiéme concile ; & ſi l'on veut dire la verité, il a commencé avec la prédication des apôtres, comme on voit à l'œil par les égliſes bâties en tous lieux ; & comme les peres & les hiſtoriens nous le témoignent. Il rapporte enſuite le canon du concile de Trulle touchant la peinture de l'agneau de Dieu : regardant ce concile comme une ſuite du ſixiéme.

p. 42. *Sup. l.* XLIII. *n.* 13.

p. 403.

Rom. XI. 29.

p. 406. *Can.* 82.

Le concile de C. P. dit : Les chrétiens étant inſenſiblement retombez dans l'idolâtrie, Dieu a ſuſcité nos fideles empereurs, imitateurs des apôtres, pour notre perfection & notre inſtruction, & pour détruire les fortereſſes du démon. Le concile de Nicée releve l'impieté de cette flaterie, & dit que ces évêques aſſemblez à C. P. doivent inſtruire & per-

p. 411.

p. 414.

AN. 787. 6. Oct.

fectionner les autres, puiſqu'ils étoient les dépoſitaires de la tradition. En parlant du ſixiéme concile, le faux concile de C. P. & le ſecond concile de Nicée nomment toujours le pape Honorius entre ceux qui y furent condamnez : ſans que les légats du pape, qui étoient preſens, s'en plaigniſſent. Ce que je me contente d'obſerver ici une fois pour toutes.

p. 423. p. 422.

La réfutation montre enſuite que le concile de C. P. ſe contredit au ſujet des images de J. C. accuſant les catholiques d'établir tout enſemble les deux hereſies de Neſtorius & d'Eutiquez : ce qui eſt impoſſible, puiſqu'elles ſont diametralement oppoſées. On répond à leurs ſophiſmes, en diſant que l'on peint J. C. ſelon la nature par laquelle il a été viſible, & que l'image n'a que ſon nom & non pas ſa ſubſtance. Mais nous ne diviſons pas pour cela les deux natures, puiſque l'image de l'humanité rappelle en nous l'idée de J. C. entier, c'eſt-à-dire du Verbe incarné, comme l'image d'un homme ordinaire rappelle l'idée de ſon ame avec celle de ſon corps.

p. 430. F. p. 435. E. p. 439. p. 417. E.

XXXVII. Objection de l'euchariſtie.

Sup. l. XLIII. n. 6.

Quant à l'objection tirée de l'euchariſtie, que le concile de C. P. diſoit être la ſeule image permiſe de J. C. voici comme y répond le concile de Nicée. Aucun des apôtres, ni des peres n'a dit que le ſacrifice non ſanglant fût l'image du corps de J. C. car ce n'eſt point ce qu'ils avoient appris de lui. Il ne leur a pas dit : Prenez : mangez l'image de mon corps, mais : Prenez & mangez, ceci eſt mon corps. Il eſt donc clair, que ni le Seigneur, ni les

p. 447. p. 50.

AN. 787. 6. Oct.

apôtres, ni les peres, n'ont jamais dit, que le ſacrifice non ſanglant offert par le prêtre, fût une image : mais le corps même, & le ſang même. Il eſt vrai qu'avant la conſécration quelques peres ont appellé les dons antitypes, comme ſaint Euſtathe, le puiſſant adverſaire des Ariens, & ſaint Baſile : mais après la conſécration on les nomme, ils ſont, & on les croit proprement le corps & le ſang de J. C. Au contraire, ces habiles gens, c'eſt-à-dire les Iconoclaſtes, voulant abolir les ſaintes images, ont introduit une autre image, qui n'en eſt point une, mais le corps & le ſang, en quoi ils montrent encore plus d'impieté que d'ignorance. Enſuite abandonnant le menſonge, ils touchent un peu à la verité ; diſant que c'eſt un corps divin. Tant ils ſont troublez par l'incertitude de leurs opinions : diſant tantôt que le ſaint ſacrifice eſt l'image du corps de Jeſus-Chriſt, tantôt que c'eſt le corps par inſtitution.

Ce que dit ici la réfutation du faux concile, qu'aucun des peres n'a jamais donné à l'euchariſtie le nom d'image, doit s'entendre d'une image ordinaire, qui repreſente ſeulement l'original, ſans le contenir : car c'étoit de telles images qu'il étoit queſtion avec les Iconoclaſtes. Mais on ne peut nier d'ailleurs, que les peres Latins ne diſent quelquefois que l'euchariſtie eſt la figure, ou le ſigne du corps de J. C. comme nous la nommons communément le S. ſacrement ; & que les peres Grecs ne la nomment quelquefois Type ou Antitype, même après la conſecrécation. Seulement je ne ſçache point

AN. 787.

6. Oct.

qu'aucun des Grecs ait nommé l'euchariſtie, *Eicon*, ni aucun des Latins, *Imago*. Mais quand les peres de Nicée n'auroient pas fait aſſez d'attention à ces paſſages des anciens : toujours eſt-il évident qu'ils croïoient que l'euchariſtie étoit le propre & veritable corps de J. C. & qu'ils n'accuſoient point les Iconoclaſtes d'avoir une créance contraire.

Peron. Euchar. l. II. p. 648.

Perpetuité liv. VII. c. 7.

p. 451. Le concile de C. P. pour prouver que les images ne ſont pas de tradition apoſtolique, dit qu'elles n'ont aucune priere, ni aucune conſécration : mais *p. 454.* demeurent telles que le peintre les a faites. Le concile de Nicée ne nie pas le fait : mais il ſoutient qu'il y a pluſieurs choſes parmi nous, qui ſont ſaintes par leur nom ſeul, ſans autre conſecration : il en donne pour exemple la figure de la croix, que nous ne laiſſons pas d'adorer ; & dont nous marquons le ſigne ſur notre front, ou en l'air avec le doigt, pour chaſſer les démons. Ainſi nous honorons les imag es à cauſe du nom qu'elles portent, & de ce qu'elles repreſentent. Nous croïons recevoir quelque ſanctification en baiſant les vaſes ſacrez, quoiqu'ils n'aient reçu aucune benediction. Encore à preſent il n'y a point dans l'eucologe des Grecs, de prieres, ni de benedictions pour les croix, les images & les vaſes ſacrez.

Les évêques de Nicée répondent enſuite aux paſſages de l'écriture & des peres, objectez par ceux de C. P. mais ils inſiſtent principalement ſur la tradition & l'infaillibilité de l'égliſe. En répondant au decret du concile de C. P. ils en montrent la contradiction : en ce qu'après avoir condamné ge-

AN. 787.

13. *Oct.*

neralement les images des égliſes : ils les laiſſent ſur les vaſes & les ornemens, défendant d'y toucher, pour les convertir à des uſages profanes. Enfin en répondant à l'anathême contre Germain, George & Manſour : ils font l'éloge de ces trois grands perſonnages : ſaint Germain patriarche de C. P. ſaint George de Chipre & ſaint Jean Damaſcene.

XXXVIII. Septiéme ſeſſion. Définition de foi.

La ſeptiéme ſeſſion du concile de Nicée fut tenuë huit jours après la précedente, le treiziéme jour d'Octobre 787. Theodore évêque de Tauriane en Sicile, lut la définition de foi du concile en ces termes : Aïant emploïé tout le ſoin & l'exactitude poſſible, nous décidons que les ſaintes images, ſoit de couleurs, ſoit de pieces de rapport, ou de quelque autre matiere convenable, ſeront propoſées comme la figure de la croix, tant dans les égliſes, ſur les vaſes & les habits ſacrez, ſur les murailles & les planches, que dans les maiſons & dans les chemins. C'eſt à ſçavoir l'image de N. S. J. C. de ſa ſainte mere, des anges & de tous les ſaints. Car plus on les voit ſouvent dans leurs images, plus ceux qui les regardent ſont excitez au ſouvenir & à l'affection des originaux. On doit rendre à ces images le ſalut & l'adoration d'honneur : non la veritable latrie que demande notre foi, & qui ne convient qu'à la nature divine. Mais on approchera de ces images l'encens & le luminaire, comme on en uſe à l'égard de la croix, des évangiles & des autres choſes ſacrées : le tout ſuivant la pieuſe coutume des anciens. Car l'honneur de l'image paſſe à l'original,

p. 543.

p. 555. D.

AN. 787.

13. Oct.

& celui qui adore l'image, adore le ſujet qu'elle repreſente. Telle eſt la doctrine des ſaints peres & la tradition de l'égliſe catholique. Nous ſuivons ainſi le précepte de S. Paul, en retenant les traditions que nous avons reçuës. Ceux donc qui oſent penſer ou enſeigner autrement, qui aboliſſent, comme les heretiques, les traditions de l'égliſe, qui introduiſent des nouveautez qui ôtent quelque choſe de ce qu'on conſerve dans l'égliſe ; l'évangile, la croix, les images ou les reliques des ſaints, qui prophanent les vaſes ſacrez, ou les venerables monaſteres, nous ordonnons qu'ils ſoient dépoſez, s'ils ſont évêques ou clercs, & excommuniez, s'ils ſont moines ou laïques.

1. *Theſſ.* II. 14. *p.* 558.

p. 575. Ce decret fut ſouſcrit par les légats & par tous les evêques, au nombre de trois cens cinq, compris quelques prêtres & quelques diacres pour les évêques abſens. Le concile témoigna encore ſon conſentement par pluſieurs acclamations, à la fin deſquelles il anathematiſa le concile de C. P. contre les images, & quelques perſonnes en particulier ; ſçavoir Theodoſe évêque d'Epheſe, Siſinnius ſurnommé Paſtillas, Baſile Tricacabe, Anaſtaſe, Conſtantin & Nicetas patriarches de C. P. Theodore, Antoine & Jean : Theodore de Syracuſe ſurnommé Crithin, Jean de Nicomedie, & Conſtantin de Nacolie hereſiarques. Au contraire on cria éternelle memoire à S. Germain de C. P. S. Jean Damaſcene & S. George de Chipre, que le faux concile avoit anathematiſez.

p. 578.

Enſuite on écrivit deux lettres au nom de Taraiſe

AN. 787. 13. Oct. p. 782. C.

& de tout le concile, l'une à l'empereur & à sa mere, l'autre au clergé de C. P. pour les instruire de ce qui s'étoit passé. Dans la lettre à l'empereur, on explique ainsi le mot d'adoration : Adorer & saluer sont le même : en Grec *Proskyneîn* & *Aspázestai*. Car dans l'ancien Grec *Kyneîn* signifie saluer ou baiser, & la prépositon *pros* marque une plus forte affection. Nous trouvons la même expression dans l'écriture sainte. Il est dit que David se prosterna sur le visage, adorant trois fois Jonathas, & le baisa. S. Paul dit que Jacob adora le haut du sceptre de Joseph. Ainsi saint Gregoire le theologien dit : Honorez Bethlehem, & adorez la crêche. Ainsi quand nous saluons les croix, nous chantons : Nous adorons la croix, Seigneur, & nous adorons la lance qui a percé votre côté. Ce qui manifestement n'est qu'un salut, comme il paroît en ce que nous les touchons de nos levres. Que si l'on trouve souvent l'adoration dans l'écriture & dans les peres pour le culte de latrie en esprit, c'est que ce mot a plusieurs significations. Car il y a une adoration mêlée d'honneur, d'amour & de crainte, comme quand nous adorons votre majesté. Ils parlent à l'empereur. Il y en a une de crainte seule : comme quand Jacob adora Esaü. Il y en a une d'action de graces : comme quand Abraham adora les enfans de Heth, à l'occasion de la sépulture de Sara. C'est pourquoi l'écriture voulant nous instruire dit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & ne serviras qu'à lui seul. Elle met l'adoration indefiniment, comme un terme équivoque, qui peut convenir à d'autres : mais

1. *Reg.* xx. 41.

Heb. xi. 21.

p. 583.

Gen. xxx. 37.

Gen. xxiii. 7.

Deut. vi. 13. x. 20.

Luc. iv. 8.

AN. 787. 23. Oct.

elle reſtraint à lui ſeul le ſervice *Latreian*, que nous ne rendons qu'à lui ſeul. A cette lettre on avoit joint quelques paſſages des peres.

XXXIX. Derniere ſeſſion devant Conſtantin & Irene. p. 590.

L'empereur & l'imperatrice l'aïant reçuë, écrivirent au patriarche Taraiſe d'amener tous les évêques à C. P. & quand ils furenr arrivez, l'imperatrice marqua un jour pour les aſſembler, & ſe trouver elle-même avec eux; ſçavoir le vingt-troiſiéme d'Octobre de la même année 787. Ce fut donc la
591. B. huitiéme & derniere ſeſſion du concile, qui ſe tint à C. P. dans le palais de Magnaure. L'imperatrice s'aſſit à la premiere place avec l'empereur ſon fils; ils inviterent le patriarche à parler le premier: ils parlerent eux-mêmes, & les évêques leur répondirent par de grandes acclamations. Enſuite l'empereur & l'imperatrice firent lire la définition du concile, & demanderent ſi elle avoit été publiée du conſentement de tous. Ils le témoignerent par pluſieurs acclamations, repetant les anathêmes con-
p. 594. tre les principaux Iconoclaſtes. Le patriarche préſenta à l'empereur & à l'imperatrice le livre qui contenoit la définition du concile, les priant d'y mettre leurs ſouſcriptions. L'imperatrice Irene le prit la premiere, & après y avoir ſouſcrit, le donna à l'empereur Conſtantin ſon fils, qui en fit autant. Puis ils rendirent le livre au patriarche par les mains du patrice Stauracius. Ils firent lire enſuite les paſſages des peres lûs à Nicée, & inſerez dans la quatriéme ſeſſion. Sçavoir du panegyrique de ſaint Melece, par ſaint Chryſoſtome: du panegyrique de ſainte Euphemie, par ſaint Aſtere d'Amaſée

d'Amaſée : du traité de Jean de Theſſalonique contre les païens : de la lettre de ſaint Simeon Stylite à l'empereur Juſtin : de la lettre de ſaint Nil à Olympiodore, & le vingt-huitiéme canon du ſixiéme concile. On voit par-là les paſſages qui étoient eſtimez les plus concluants contre les Iconoclaſtes. Cette action fut publique, & la ſalle où elle ſe tint étoit remplie de peuple & de gens de guerre. Après les lectures, tous les aſſiſtans parurent touchez & perſuadez de la verité ; & les évêques firent pluſieurs acclamations ſuivies de celle du peuple. L'imperatrice leur fit de grandes liberalitez, en les renvoïant chez eux. Ainſi finit ce concile, qui eſt le ſecond de Nicée, & le ſeptiéme œcumenique. Les Grecs en font memoire dans leur menologe, le douziéme jour d'Octobre.

AN. 787. 23. Oct.

Ce concile fit vingt-deux canons, dont le premier recommande l'obſervation de tous les anciens: ſçavoir des canons des apôtres, de ceux des ſix conciles generaux, des conciles particuliers & des peres. Celui qui eſt ordonné évêque doit abſolument ſçavoir le pſeautier : & le metropolitain doit l'examiner ſoigneuſement, pour voir s'il eſt réſolu de lire avec application les canons & l'écriture ſainte, & d'y conformer ſa vie & les inſtructions qu'il doit donner au peuple. C'eſt que la perſecution des Iconoclaſtes avoit obligé les meilleurs chrétiens à ſe cacher, & ſe retirer en des lieux éloignez : ce qui les avoit rendu ruſtiques, & leur avoit ôté la commodité d'étudier. Ainſi le concile ſe contente, qu'ils ſçachent le plus neceſſaire, &

XI. Canons du ſeptiéme concile.

To. 7. conc. p. 595.

c. 24

Baſil. hic.

AN. 787. soient disposez à s'instruire. L'examen par où com-
c. 3. mence la ceremonie de l'ordination des évêques, semble être un reste de cette discipline.

Toute élection d'évêque, de prêtre, ou de diacre faite par l'autorité du magistrat, sera nulle, se-
c. 4. lon les canons. Il est défendu aux évêques, sous quelque prétexte que ce soit, d'exiger or, argent, ou quelqu'autre chose des évêques, des clercs, des moines de leur dépendance: d'interdire quelqu'un de ses fonctions par passion: ou de fermer une église, & y interdire l'office, exerçant sa colere sur les choses insensibles. Autrement il sera traité comme il a traité les autres. Le concile semble ici condamner absolument les interdits locaux, dont nous avons vû des exemples en Occident. Quelques ecclesiastiques aïant fait des liberalitez à l'église, à cause de leur ordination, en prenoient occasion de mépriser ceux qui avoient été ordonnez pour leur seul merite, sans rien donner. Le concile reduit ces insolens au dernier rang de leur ordre: & en cas de récidive, les menace de plus grande peine. En même temps il renouvelle les ca-
c. 6. nons contre la simonie. Il confirme aussi ceux qui ordonnent de tenir tous les ans les conciles provinciaux; & prononce excommunication contre tout magistrat qui l'empêchera. Il défend au metropolitain de demander aux évêques qui viennent au concile, un cheval, ou quelqu'autre chose de leur équipage.

Sup. l. XXXIV. *n.* 13.

Can. 5. & ibid. Balsam.

Les Iconoclastes mépriſant les traditions, & ennemis des reliques, n'en mettoient point dans les

nouvelles égliſes. C'eſt pourquoi le concile ordonne d'en mettre avec les prieres accoutumées, dans les égliſes qui n'en ont point ; & défend aux évêques, ſous peine de dépoſition, de conſacrer aucune égliſe ſans reliques. Tous les livres des Iconoclaſtes ſeront portez au palais épiſcopal de C. P. pour y être gardez avec les autres livres des heretiques : & on défend à perſonne de les cacher, ſous peine de dépoſition ou d'excommunication. AN. 787. c. 7. c. 9.

Pluſieurs clercs vagabonds venoient à C.P. s'attachoient aux grands, & diſoient la meſſe dans leurs oratoires. Le concile défend de les recevoir en quelque lieu ou maiſon que ce ſoit, ſans la permiſſion de leur évêque & du patriarche de C.P. Et ceux qui ont permiſſion de demeurer auprès des grands, ne doivent pas s'y charger d'affaires temporelles ; mais de l'inſtruction des enfans, ou des domeſtiques, pour leur lire l'écriture ſainte. Il eſt défendu de lire dans l'égliſe ſur l'ambon, ſans avoir reçu l'impoſition des mains de l'évêque, c'eſt-à-dire, l'ordre de lecteur : quoiqu'on ait reçu la tonſure. Le même eſt ordonné pour les moines : mais l'abbé peut ordonner un lecteur dans ſon monaſtere ; pourvû qu'il ſoit prêtre lui-même, & ait reçu de l'évêque l'impoſition des mains, comme abbé. Les corévêques peuvent auſſi ordonner des lecteurs, par permiſſion de l'évêque. Un clerc ne ſera point inſcrit dans deux égliſes ; mais celui qui n'a pas de quoi vivre, doit choiſir une profeſſion qui lui aide à ſubſiſter. Ce reglement eſt pour C. P. dans la campagne, on pourra permettre c. 10. c. 14. c. 15.

de ſervir deux égliſes pour la rareté des hommes.
AN. 787. Chaque égliſe aura ſon œconome : ſi quelqu'une en
c. 11. manque, le metropolitain en donnera aux évêques, & le patriarche aux metropolitains.

Les Iconoclaſtes étendoient la haine des moines, juſqu'à ſe moquer de tous ceux qui s'habilloient mo-
c. 16. deſtement : ce qui introduiſit le luxe dans le clergé.
c. 13. Le concile défend donc à tous les clercs les habits magnifiques, les étoffes de ſoïe bigarrées, les bordures de diverſes couleurs, & l'uſage des huiles par-
c. 19. fumées. Il eſt ordonné de rendre les maiſons épiſcopales & les monaſteres, que les Iconoclaſtes avoient convertis à des uſages profanes. La ſimonie eſt défenduë pour la reception dans les monaſteres, comme pour les ordinations : ſous peine de dépoſition contre l'abbé clerc, & pour l'abbeſſe ou l'abbé laïque, d'être chaſſé & mis dans un autre monaſtere. Mais ce que les parens donnent pour dot, ou que le religieux apporte de ſes propres biens, demeurera au monaſtere ; ſoit que le moine y demeure, ou
c. 20. qu'il en ſorte : ſi ce n'eſt par la faute du ſuperieur. Le concile ne défend donc pas abſolument les preſens pour l'entrée en religion : mais ſeulement les pactions ſimoniaques. Les monaſteres doubles d'hommes & de femmes ſont défendus à l'avenir : mais ceux qui ſont déja fondez ſubſiſteront ſuivant
c. 22. la regle de ſaint Baſile. Défendu aux moines de coucher dans les monaſteres de femmes, ni de manger avec une religieuſe, ou avec aucune femme, ſans grande neceſſité.
c. 2. Quelques Juifs faiſoient ſemblant de ſe conver-

tir & judaïsoient en secret. Le concile défend de les recèvoir à la communion, ni à la priere, ni de les laisser entrer dans l'église : de baptiser leurs enfans, ni de permettre qu'ils achetent des esclaves. Il faut entendre des esclaves chrétiens. C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les canons du septiéme concile. AN. 787. *V. Th. Balf.*

Le patriarche Taraise écrivit au pape, pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit passé, & principalement comme la lettre y avoit été approuvée. Il témoigne que Constantin & Irene ont rétabli par tout les saintes images : dans les églises & dans leurs palais. Taraise s'appliqua fortement après le concile à abolir la simonie, & en écrivit au pape Adrien une lettre particuliere : où il dit qu'il y a une grande gloire de conserver la pureté du sacerdoce : c'est-à-dire, que l'église Romaine étoit exempte de ce reproche. Il écrivit sur ce sujet à une abbé nommé Jean ; & rend témoignage, que c'étoit les moines qui s'étoient plaints au concile que la plûpart des évêques étoient ordonnez par simonie. Ce qui fut apparemment la cause des canons qui furent faits contre cet abus. *Tom. 7. conc. p. 523.* *Vita ap. Boll. 25. Febr. tom. 5.* *Tom. 7. conc. p. 630.* *p. 639. D.*

Les légats du pape Adrien étant de retour à Rome, y apporterent un original Grec des actes du concile, que le pape fit traduire en Latin, & mettre dans sa bibliotheque. Mais cette version étoit tellement de mot à mot, qu'elle étoit à peine intelligible, & que personne ne daignoit la transcrire, ni presque la lire. Ce qui obligea Anastase bibliothecaire d'en faire une traduction nouvelle, près de *Anast. in Hadr.* *Id. præf. in 7. Syn.*

AN. 787.

cent ans après. Nous avons cette verſion d'Anaſtaſe, & une autre ancienne plus imparfaite que la ſienne, mais meilleure que la premiere.

XLI. Concile de Calculth.

To. 6. conc. p. 1861.

Le pape Adrien avoit envoïé deux légats en Angleterre, Gregoire évêque d'Oſtie & Theophylacte évêque de Todi. En paſſant en France, le roi Charles en conſideration du pape, leur donna Vighode prêtre & abbé, pour les accompagner dans leur voïage, & étant arrivez, ils furent premierement reçus par Jambert archevêque de Cantorberi. De là ils paſſerent à la cour d'Offa roi des Merciens: à qui ils rendirent les lettres du pape, auſſi-bien qu'à Chuniulfe roi d'Oüeſſex, qui vint au même lieu. Par le conſeil de ces rois, des évêques & des ſeigneurs, les légats ſe ſéparerent. Theophylacte ſe chargea de viſiter les Merciens & les païs voiſins: Gregoire, avec l'abbé Vighode, alla en Northumbre vers le roi Elfuold, & Embald archevêque d'Yorc. Comme le roi demeuroit en un lieu trop éloigné vers le Nord, l'archevêque lui envoïa des gens pour l'avertir de l'arrivée des légats. Auſſi-tôt il marqua avec joïe le jour du concile, & le lieu nommé Calculth; & s'y rendit lui-même avec tous les évêques & les ſeigneurs.

On y dreſſa vingt canons, dont le premier recommande la foi de Nicée & des ſix conciles ge-
c. 2. neraux. Ils n'avoient pas encore de connoiſſance
c. 10. du ſeptiéme. On défend de baptiſer hors le temps reglé par les canons; c'eſt-à-dire, à Pâque, ſans grande neceſſité. On défend aux miniſtres de l'autel, d'y

ſervir aïant les jambes nuës, ni d'offrir le ſaint ſacrifice dans des calices ou des patenes de corne. Les rois ſeront élûs par les évêques & les ſeigneurs, & ſeront nez en legitime mariage ; & il eſt défendu d'attenter contre leur vie. En general les bâtards ſont exclus de toute ſucceſſion legitime. Ce decret ſervoit à réprimer les conjonctions illicites & l'autorité temporelle y concouroit. On défend tous les reſtes de ſuperſtitions païennes, comme les augures, les divinations, les enchantemens, les ſorts pour juger les procès ; & même certaines coutumes de ſoi indifferentes, comme de ſe teindre ou piquer la peau à la maniere des Pictes : de défigurer les chevaux en leur fendant les naſeaux, leur coupant les oreilles ou la queuë : d'en manger la chair. Défendu d'impoſer aux égliſes de plus grands tributs que ne permet la loi Romaine, & la coutume des princes pieux.

c. 12.

c. 16.

c. 3. 19.

c. 14.

Les legats aïant propoſé ces canons dans le concile, ils furent approuvez & ſouſcrits avec le ſigne de la croix, premierement par le roi Elfuold, puis par l'archevêque Embald, quatre autres évêques & les députez d'un abſent : par deux ducs & deux abbez, & tous promirent de les obſerver inviolablement. Enſuite les légats, accompagnez des députez du roi de Northumbre & de l'archevêque d'Yorc, allerent au concile des Merciens, on ne dit pas en quel lieu : où ſe trouverent le roi Offa avec les ſeigneurs, & Jambert archevêque de Cantorberi avec les autres évêques du païs. On y lût les mêmes canons, & on les expliqua du Latin en

AN. 787.

langue Teutonique, afin que tout le monde les entendît. Ils promirent tous de les observer, & y souscrivirent : Premierement l'archevêque Jambert, puis le roi Offa, treize évêques, quatre abbez, trois ducs & un comte. Ainsi ces deux conciles tinrent lieu d'un concile general de toute l'Angleterre. Les légats en rendirent compte au pape Adrien par une lettre où ils inserent les canons. Ils y disent, que depuis saint Augustin on n'a point envoïé en Angleterre d'évêque Romain qu'eux. Ce qui fait voir qu'ils ne connoissent pas la mission de saint Theodore.

Sup. l. XXXIX. *n.* 43.

XLII. Troisiéme voïage de Charles à Rome.

Le roi Charles cependant étoit venu pour la troisiéme fois en Italie, où il avoit passé l'hyver. De Rome il alla à Capouë, pour réduire à son obéissance Arigise duc de Benevent ; & le reçut à composition, voulant éviter la ruiner des évêchez & des monasteres. En ce voïage il accorda des privileges à plusieurs égliſes ; sçavoir au monastere de saint Vincent près du Vulturne, à celui du Mont-Cassin, & à la cathedrale de Benevent. Il revint à Rome, & celebra avec le pape la fête de Pâque, qui fut le huitiéme d'Avril cette année 787. Il ajouta à la donation qu'il avoit faite au pape, les villes qu'il venoit de prendre sur le duc de Benevent : sçavoir Sora, Arces, Aquin, Arpi, Theano & Capouë.

Ann. Loisel. 786.

Laureſch. ap. Coint. an. 787.

Don. Lud. an. 787.

Ann. Loisel. 787.

Tassillon duc de Baviere envoïa à Rome un évêque & un abbé, prier le pape de faire sa paix avec le roi, justement irrité contre lui. Le roi à la priere du pape s'y accorda ; mais les ambassadeurs

deurs de Taſſillon declarerent qu'ils n'avoient point de pouvoir pour regler les conditions du traité ; & le pape mal content de ce procedé, prononça anathême contre Taſſillon & ſes complices, s'il ne tenoit les ſermens qu'il avoit faits au roi, & déclara qu'en ce cas le roi & ſon armée ne ſeroient coupables d'aucun peché, pour les homicides, les incendies & les autres maux qui arriveroient en Baviere. C'eſt la premiere fois que j'aïe obſervé, où un pape ait prononcé ſur la juſtice d'une guerre. AN. 787.

Pendant les fêtes de pâques il s'émut une diſpute entre les chantres Romains & les Gaulois. Ceux-ci prétendoient que leur chant étoit plus beau : les Romains ſoutenoient qu'ils l'avoient conſervé tel que ſaint Gregoire l'avoit enſeigné : & que les Gaulois l'avoient corrompu. La diſpute étant venue devant le roi, les Gaulois fiers de ſa protection chargeoient de reproches les Romains, qui au contraire ſe fiant à leur capacité & à l'autorité de ſaint Gregoire, les traitoient d'ignorans & de ruſtiques. La diſpute ne finiſſant point, le roi dit à ſes chantres : Dites-moi quel eſt le plus pur de la ſource ou des ruiſſeaux ? Ils convinrent que c'étoit la ſource. Et il reprit : Retournez donc à la ſource de ſaint Gregoire : car il eſt clair que vous avez corrompu le chant eccleſiaſtique. Alors il demanda des chantres au pape, qui lui donna Theodore & Benoît, avec des antiphoniers de S. Gregoire, que le pape Adrien lui-même avoit notez à la Romaine. *Vita per Mor. Engol. an. 787.*

AN. 787.

Ainſi l'on voit que dès-lors il y avoit des notes pour le chant. Le roi étant de retour en France, mit un de ces chantres à Metz pour l'Auſtraſie, & l'autre à Soiſſons pour la Neuſtrie : ordonnant que dans toutes les citez de France, les maîtres de chant devinſſent leurs diſciples, & leur donnaſſent à corriger les Antiphoniers que chacun avoit gâtez à ſa fantaiſie. Ainſi tous les chantres François apprirent la note Romaine, que l'on nomma depuis note Françoiſe. Mais la rudeſſe de leur goſier & leur prononciation barbare ne leur permettoit pas de bien exprimer les tremblemens, les paſſages & les fineſſes du chant. L'école de Metz fut la plus celebre, & autant ſuperieure aux autres écoles des Gaules que celle de Rome étoit au-deſſus d'elle. Les chantres Romains apprirent encore aux François à joüer des orgues.

Le roi Charles amena auſſi de Rome des maîtres de grammaire & d'arithmetique ; & établit par tout des écoles. Il y en avoit une dans ſon palais, c'eſt-à-dire à la ſuite de ſa cour, en pluſieurs cathedrales & en pluſieurs monaſteres. La plus celebre étoit alors celle de Fulde, comme on voit par une lettre de Charles à Laugulfe qui en étoit abbé, où il parle ainſi. Nous eſtimons utile que dans les évêchez & les monaſteres de notre obéiſſance, outre la regularité des mœurs on enſeigne auſſi les ſciences à ceux qui en ſont capables. Car nous avons ſouvent reçu des lettres ces années dernieres de differerens monaſteres, dont le ſens étoit bon, mais le ſtile fort groſſier : ce qui nous a fait craindre que

tom. 6. conc. p. 1779.

Cap. to. 1. p. 202.

cette ignorance ne les empêchât d'entendre les saintes écritures. C'est pourquoi nous vous exhortons à vous appliquer à l'étude, & à choisir des personnes capables d'instruire les autres. La même lettre fut envoïée aux métropolitains, pour l'envoïer à tous les évêques leurs suffragans, & à tous les monasteres. Charles fit aussi corriger les livres de l'ancien & du nouveau testament, alterez par l'ignorance des copistes : & fit faire par Paul diacre un recueil en deux volumes d'homelies des peres choisies, pour servir de leçons aux offices nocturnes ; & les adressa aux lecteurs de toutes les églises. AN. 787. *Ibid. p. 203.*

XLIII. Paul diacre.

Paul diacre d'Aquilée étoit un des plus sçavans hommes de ce temps-là. Il étoit Lombard de nation, & fils de Varnefrid, dont il portoit aussi le nom. Aïant été instruit dès l'enfance dans les arts liberaux, il fut secretaire du roi Didier, & en grande consideration à sa cour. Après la chute de Didier le roi Charles le retint auprès de lui pour son mérite, & lui porta beaucoup d'affection. Mais quelques années après il fut accusé par des envieux, d'avoir conspiré contre Charles, qui le relegua dans une isle des côtes d'Italie. Après y avoir demeuré quelques années, il s'en sauva & vint à Benevent, où il fut très-bien reçu par le duc Arigise & Adelperge sa femme, fille du roi Didier. Ce fut à la priere de cette princesse qu'il continua l'abregé de l'histoire Romaine d'Eutrope depuis Julien l'apostat jusques à Justinien. Après la mort du duc Arigise arrivée cette même année 787. il se retira au Mont-Cassin, *Chron. Cassin. lib. 1. c. 15.* *Sup. n. 5.*

AN. 787.

& y embraſſa la vie monaſtique ſous l'abbé Theodemar, à la priere duquel il compoſa une explication de la regle de S. Benoît Le roi Charles aïant appris ſa retraite en ce monaſtere, l'en felicita par une lettre en vers Latins, à laquelle Paul répondit de même. Avant ſon exil il compoſa l'hiſtoire des évêques de Metz, à la priere de l'évêque Enguerran. Mais le plus fameux de ſes ouvrages eſt l'hiſtoire des Lombards, depuis leur origine juſques à ſon temps, c'eſt-à-dire juſques à la mort du roi Luitprand.

Aufrag. tom. 2. Duchef. p. 23.

Hiſt. Long. lib. VI. c. 16.

XLIV. Fin de ſaint Villehade.

Le roi Charles étant de retour a Vormes, & voïant la Saxe paiſible, y voulut établir de nouveaux évêques. Il fonda en Veſtfalie l'égliſe d'Oſnabruc, dont le premier évêque fut Viho, diſciple de ſaint Boniface, ordonné l'an 788. Au-delà fut mis S. Villehade qui portoit déja le nom d'évêque, parce qu'il gouvernoit depuis ſept ans une grande étenduë de païs. Il fut ſacré le treiziéme de Juillet, la même année 787. on lui donna pour dioceſe pluſieurs païs, comprenant la Friſe orientale & une partie de la Saxe : & ſon ſiege fut à Brême, capitale de la province de Vigmode, au-delà du Veſer. L'année ſuivante 788. vingt-uniéme du regne de Charles, il donna des lettres à cette égliſe, où il dit, qu'en faveur de la converſion des Saxons, il les décharge du tribut annuel qu'ils lui devoient, à condition de païer à Jeſus-Chriſt & à ſes prêtres la dixme de tous leurs fruits & leurs beſtiaux. Ainſi, ajoute-t'il, réduiſant tout leur païs en province, ſuivant l'ancien uſage des Romains, & la partageant

Vita S. Vill. c. 8. tom. 4. act. ſanct. Ben. 409.

Sup. n. 17.

Adam. hiſt. lib. I. c. 10.

Mabill. tom. 4. act. p. 402.

AN. 788.

à des évêques : nous avons offert en action de graces à Jesus-Christ & à saint Pierre la partie septentrionale, qui est abondante en poissons, & propre à nourrir des bestiaux, & nous y avons établi une église & une chaire épiscopale au lieu nommé Bremon. Nous avons soumis à ce dioceſe dix cantons, dont nous avons changé les noms & les divisions anciennes, & les avons réduits à deux provinces, nommées Vigmode & Lorgoë. Pour la construction de cette église, nous avons donné soixante & dix manses avec leurs habitans, outre les dixmes de toute la province. De plus par l'ordre du pape Adrien, & le conseil de Lulle évêque de Maïence, & des autres évêques qui y ont été présens, nous avons confié l'église de Brême à Villehade homme de sainte vie, & l'avons fait consacrer évêque, pour établir cette nouvelle église, suivant l'ordre canonique & monastique. Or il nous a representé, qu'à cause des incursions des barbares & des divers accidens ordinaires en ce païs, ce dioceſe ne peut suffire pour l'entretien des serviteurs de Dieu qui y travaillent. C'est pourquoi, puisque Dieu a ouvert la porte à la foi chez les Frisons, aussi-bien que chez les Saxons, nous donnons à l'église de Brême la partie de Frise qui est voisine de la Saxe ; & de peur qu'à l'avenir quelqu'un n'usurpe sur ce dioceſe, nous en avons fait marquer les bornes. Ensuite cette partie de la Frise est bornée en détail. On trouve une ordonnance de l'année suivante 789. par laquelle le roi Charles établit Trutmau comte de Saxe, & lui

to. 1. Capit. 240.

AN. 788.

recommande la protection des prêtres dans tout le païs.

Vitae. 9. Saint Villehade ne ſurvécut à ſon ordination que deux ans, pendant leſquels il s'exerça de plus en plus à la vertu. Dès ſa jeuneſſe il avoit obſervé une grande abſtinence, ne buvant ni vin, ni rien qui pût enivrer; ne mangeant ni chair, ni lait, ni poiſſon, mais ſeulement du pain, du miel, des herbes & des fruits. Toutefois à la fin de ſa vie le pape Adrien lui ordonna de manger du poiſſon, à cauſe de ſes fréquentes maladies. Il ne ſe paſſoit preſque aucun jour qu'il ne celebrât la meſſe avec beaucoup de larmes, & qu'il ne chantât le pſeautier; & tel jour il le repetoit deux ou trois fois: il étoit continuellement appliqué à la lecture, ou à la méditation des veritez chrétiennes. Il bâtit à Brême une fort belle égliſe pour ſa cathedrale, qu'il dédia le
c. 10. dimanche premier jour de Novembre 789. & mourut huit jours après. Il y fut enterré, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau. L'égliſe honore ſa me-
Mart. R. 8. Nov. moire le jour de ſa mort, huitiéme de Novembre.

XLV. Capitulaire pour la Saxe.

On rapporte avec vrai-ſemblance à ce même temps un capitulaire du roi Charles touchant la Saxe, contenant trente-quatre articles, dont la plûpart regardent l'affermiſſement de cette égliſe naiſſante.
Capit. tom. 1. p. 251.
c. 1. En voici les principaux. Les égliſes ſeront du moins autant honorées qu'étoient les temples des idoles.
c. 2. Elles ſerviront d'azile à ceux qui s'y refugieront: ils y demeureront en paix juſqu'à ce qu'ils ſe préſentent à l'aſſemblée pour être jugez: & on ne

AN. 789.

les condamnera ni à la mort, ni à mutilation de membres. Défenſe de brûler une égliſe, d'y entrer par force, ou en enlever quelque choſe, ſous peine de la vie. Même peine contre quiconque aura tué un évêque, un prêtre, ou un diacre. C'eſt-à-dire que ces meurtres ne pourront être rachetez comme les autres l'étoient, ſuivant les loix barbares. Défenſe, ſous même peine de ſacrifier un homme au démon : de brûler un homme ou une femme comme ſorciers, en manger, ou en faire manger la chair, ſuppoſant que ces ſorciers mangent les hommes. Défenſe de bruler les corps morts, ſuivant l'uſage des païens : de manger de la chair en carême, au mépris de la réligion chrétienne. Tous ces crimes ſont punis de mort. On condamne auſſi à mort tout Saxon, qui ſe cachant dans la multitude, mépriſera de venir au baptême : & quiconque conſpire avec les païens contre les chrétiens. Mais ce qui peut faire croire que ces loix ſi ſeveres avoient principalement pour but d'intimider les barbares, & procurer leur converſion : c'eſt qu'il eſt dit, que quiconque n'aïant commis ces crimes qu'en ſecret, ſe ſoumettra à la pénitence, ſera délivré de la mort par le témoignage de l'évêque.

c. 3. *c.* 5. *c.* 9. *c.* 6. *c.* 7. *c.* 4. *c.* 8. *c.* 14.

On fera baptiſer tous les enfans dans l'an, ſous peine de groſſe amende. C'eſt qu'on les reſervoit encore pour pâques, à moins qu'ils ne fuſſent en danger. Les mariages illicites ſont auſſi punis d'amende. Les corps des Saxons chrétiens ſeront portez aux cimetieres des égliſes, & non aux tombeaux des païens. Ceux qui auront fait des vœux à des fon-

c. 19. *c.* 20. *c.* 22. *c.* 21.

AN. 789.

taines ou à des arbres, ou manger en l'honneur des démons, païeront une amende : ou s'ils n'ont pas dequoi, ſeront donnez en ſervice à l'égliſe juſqu'à ce qu'ils païent. Les devins & les ſorciers ſeront auſſi donnez aux égliſes. On donnera à chaque égliſe une cour ou métairie, *cortem*, avec deux manſes, *manſos*, c'eſt-à-dire deux maiſons de ſerfs, & les terres pour les nourrir : & ſix vingts hommes libres contribuëront à donner à l'égliſe un homme & une femme de condition ſervile. On païera à l'égliſe la dîme de tout, même de ce qui appartient au fiſc. On ne tiendra aucune aſſemblée profane les dimanches & les fêtes. Les autres articles de ce capitulaire regardent le temporel.

XLVI. Capitulaire d'Aix la Chapelle.

Ann. Loiſel. Lauresh. &c.
Tom. 1. capit. p. 209.
Tom. 7. conc. p. 966. præf.

Le roi Charles paſſa à Aix-la Chapelle la fête de pâques de l'an 789. qui étoit le dix-neuviéme d'Avril ; & le vingt-troiſiéme de Mars précedent il tint une aſſemblée au même lieu, où il publia un capitulaire de quatre-vingts articles, qui tend principalement au rétabliſſement de la diſcipline. Il eſt adreſſé à tous les eccleſiaſtiques & aux ſeculiers conſtituez en dignité ; & les commiſſaires du prince ſont chargez de le porter dans les provinces. Les cinquante-huit premiers articles contiennent des extraits des anciens canons, dont le corps de l'article eſt le ſommaire. Le premier par exemple porte : Il y en a qui ſont excommuniez pour leurs fautes par leurs évêques, & reçus à la communion par d'autres perſonnes eccleſiaſtiques, ou laïques. Ce qui eſt abſolument défendu par les conciles de Nicée, de Calcedoine, d'Antioche & de Sardique. Enſuite ſont

rapportez

rapportez tout au long les canons de ces conciles. C'eſt donc un extrait du code des canons, que le pape Adrien avoit donné au roi Charles en 774. où on a mis ce que l'on eſtimoit le plus d'uſage. Les vingt-deux derniers articles de ce capitulaire ne contiennent point d'autoritez de canons : ce ſont ſeulement des exhortations ſalutaires, pour maintenir la religion, la paix & les bonnes mœurs. Voici ce qui m'y paroît de plus remarquable.

AN. 789.

Sup. n. 5.

Ceux qui jurent ſur les reliques ſont exhortez à le faire à jeun : il eſt défendu de faire jurer les enfans avant l'âge de raiſon : ceux qui ſe ſont une fois parjurez, ne peuvent plus être témoins, ni admis au ſerment. Toutes ſuperſtitions ſont défenduës : & ordonné de punir les enchanteurs, ceux qui prétendent amener des tempêtes, ou donnent des ligatures. On défend tous les écrits apocryphes : comme une prétenduë lettre deſcenduë du ciel, qui avoit couru l'année precedente. Nous avons vû une lettre ſemblable de l'impoſteur Adalbert. On défend de ſouffrir certains vagabonds, nommez Mangons, ou Cottions, qui courroient par le païs, nuds & chargez de fers, ſous prétexte de penitence. Il vaut mieux, ajoute le capitulaire, que s'ils ont commis quelque crime extraordinaire, ils demeurent en un lieu à travailler & ſervir, pour accomplir la penitence qui leur ſera impoſée, ſuivant les canons. On marque les travaux qui ſont défendus le dimanche ; & on permet de voiturer pour trois cauſes : pour l'armée, pour les vivres & pour les enterremens.

c. 62.

c. 63.

c. 76.

Sup. l. XLII. n. 50.

c. 77.

c. 79.

On exhorte les évêques à ne remplir leur cler- *c. 70.*

AN. 789.

gé d'enfans de condition ſervile : mais y mettre auſſi des libres. D'établir des petites écoles, pour apprendre à lire ; & d'autres par tous les cathedrales & les monaſteres, où l'on apprenne les pſeaumes, les notes, le chant, l'arithmetique & la grammaire. On ne voit point ſi ces notes étoient celles du chant, c. 80. ou de l'écriture abregée. Que l'on ſe ſerve de livres bien corrigez ; & que l'évangile, le pſeautier & le meſſel ne ſoient écrits que par des hommes en âge c. 71. parfaits. Les évêques auront ſoin que les prêtres qu'ils envoïent par le dioceſe, pour inſtruire & gouverner le peuple, n'enſeignent rien d'apocryphe ; & ils inſtruiront eux-mêmes le peuple des veritez de foi neceſſaires au ſalut, & des regles des c. 74. mœurs. Les moines ſeront examinez dans le noviciat, avant que d'être reçus ; & n'iront point aux aſſemblées de juſtice, non plus que les clercs qui ſeront ſous la conduite de l'évêque, comme les moic. 78. nes ſous l'abbé. Défenſes aux abbeſſes de donner dans l'égliſe la benediction aux hommes, par l'impoſition des mains & le ſigne de la croix : ni le voile p. 241. aux filles avec la benediction ſacerdotale. Les moines ſuivront le chant Romain : ſelon l'inſtitution du roi Pepin, quand il ôta le chant Gallican, pour entretenir l'union avec le ſaint ſiege.

Il y a deux autres capitulaires dans la même année p. 243. 789. dont l'un eſt de ſeize articles, qui concerc. 3. nent preſque tous les moines : l'autre en contient vingt & un, dont les plus remarquables ſont. Les petits monaſteres de filles, où la regle n'eſt point obſervée, ſeront réünis aux grands : leur clôture

AN. 790.

sera exacte, & elles n'écriront point de billets de galanterie. On baptisera suivant l'usage Romain. Les dimanches & les fêtes tout le monde ira aux églises publiques & on ne dira point la messe dans les maisons. On ne baptisera point les cloches, & on ne pendra point à des perches des papiers contre la grêle. Les évêques, les abbez & les abbesses n'auront ni chiens, ni oiseaux pour la chasse, ni bouffons, ou jongleurs. c. 7. c. 9. c. 18. c. 15.

XLVII. Livres Carolins.

Le pape Adrien avoit envoïé au roi Charles des actes du concile de Nicée, pour les faire examiner & approuver par les évêques d'Occident, qui n'y avoient point eu de part, & n'y avoient pas même été appellez. Le roi les aïant fait examiner, les évêques de France trouverent la décision des Grecs contraire à leur usage: qui étoit bien d'avoir des images dans les églises, mais non de leur rendre aucun culte. Ils composerent donc sous le nom du roi un long écrit, divisé en quatre livres, avec une grande preface, où ils disoient: On a tenu il y a quelques années en Bithynie un concile, où l'on a usé d'une telle impudence, qu'on y a rejetté entierement les images, que les anciens avoient mises pour l'ornement des églises, & la memoire des choses passées, attribuant aux images ce que le Seigneur a dit des idoles, & prétendant que leur empereur Constantin les avoit délivrez de l'idolâtrie. On a tenu en ces quartiers-là un autre concile, il y a environ trois ans, qui donne dans une erreur oposée. Car aïant anathematisé le premier, il oblige à adorer les images. Il est clair que le premier con- *Hincm. in Laudun. c. 20. p. 457. V. Not. Sirm. to. 7. conc. p. 1014.* p. 923

AN. 790.

cile eſt celui que Conſtantin Copronyme fit tenir à C.P. en 754. & que le ſecond eſt celui qui fut tenu ſous Conſtantin & Irene, à Nicée en Bithynie, l'an 787. & par conſequent que cet écrit fut compoſé vers l'an 790.

Pour nous, ajoute la preface, nous recevons les ſix conciles generaux; mais nous rejettons avec mépris les nouveautez, comme auſſi ce concile tenu en Bithynie, pour faire adorer les images; dont les actes deſtituez d'éloquence & de ſens étant venus juſqu'à nous, nous avons été obligez d'écrire, pour le refuter, afin que perſonne n'y ſoit trompé, & nous avons entrepris cet ouvrage, de l'avis des
Lib. i. c. 15. évêques de notre roïaume. Car c'eſt le roi Charles que l'on fait parler.

Dans le corps de l'ouvrage voici ce qui me paroît de plus remarquable. Il eſt vrai que Moyſe a
c. 18. fait faire des cherubins, par ordre de Dieu; mais il n'a pas commandé de les adorer. Il en eſt de même du ſerpent d'airain, qui devoit bien être regardé,
Lib. II. c. 5. Pſ. 99. pour guerir, mais non adoré. Et ſur le paſſage du pſeaume qui porte: Adorez l'eſcabeau de ſes pieds; c'eſt-à dire à la lettre, l'arche d'alliance: ils ont recours aux applications myſtiques des peres, qui l'entendent de Jeſus-Chriſt. On alleguoit un paſſage des actes de ſaint Silveſtre, où il eſt dit qu'il preſen-
Sup. l. XXX. n. 34. Lib. II. c. 17. ta à Conſtantin les images des apôtres. On répond qu'il ne les fit pas adorer; & on conteſte l'autorité de ces actes renvoïant au decret de ſaint Gelaſe. L'auteur de cet ouvrage avoüe qu'il ne connoît ni la vie, ni les écrits de S. Gregoire de Nyſſe.

Il trouve fort mauvais, que le concile de Nicée compare les images à l'euchariſtie, dont il releve la dignité ; & dit que les images n'ont aucune conſecration & tiennent tout ce qu'elles ſont du peintre ou du ſculpteur. Il y avoit donc deſlors en Occident des images de relief, & les images n'avoient aucune benediction, non plus qu'en Orient. L'auteur prétend auſſi répondre à la comparaiſon des images avec la croix, les vaſes ſacrez & les livres de l'écriture ſainte. Il releve la vertu de la croix, ſans démêler l'équivoque de la croix priſe pour la paſſion de J. C. & pour le bois qui en a été l'inſtrument, & les images de cette croix materielle. Car s'il eſt permis d'honorer la vraïe croix & ſes images, parce qu'elles nous rappellent en memoire la paſſion de J. C. pourquoi ne ſera-t-il pas permis d'honorer l'image de J.C. même ? Il en eſt de même à proportion des vaſes ſacrez. Ce ſont toujours des choſes materielles & des ouvrages de la main des hommes, dont le veneration ne peut être que relative. Cet endroit eſt le plus foible des livres Carolins ; car c'eſt ainſi que nous nommons cet ouvrage.

AN. 790.
c. 17.
V. lib. IV. *c.* 16.

Liv. II. *c.* 28. 29. 30.

L'auteur fait pluſieurs reproches incidens aux peres du concile de Nicée ; & entr'autres à Taraiſe, de dire que le ſaint Eſprit procede du Pere par le Fils. En répondant à la comparaiſon des images des empereurs, que l'on honoroit dans les villes & les provinces, les recevant avec des cierges & des parfums : il dit que c'eſt un abus & un reſte d'idolâtrie. Sur ce que l'on dit, que l'honneur de l'image paſſe à l'original : il convient que les gens

Liv. III. *c.* 3.

c. 5.

c. 16.

AN. 790. instruits peuvent en user ainsi : mais il soutient que c'est une occasion de scandale aux ignorans. Ainsi il ne seroit plus question, que de bien instruire les
c. 17. peuples. L'auteur reproche à Constantin metropolitain de Chypre d'avoir dit : Je reçois & j'honore les saintes images, suivant l'adoration que je rends à la sainte Trinité : & j'anathematise ceux qui ne sont
Conc. 7. act. 3. p. 187. C. p. 725. pas de ce sentiment. Mais c'est une erreur de fait, fondée apparemment sur une fausse traduction. Car dans l'original Grec & les deux anciennes versions que nous avons, Constantin de Chypre parle ainsi : Je reçois & j'honore les saintes images : & je ne rends qu'à la seule Trinité suprême l'adoration de latrie. Ce qui fait un sens tout contraire.
c. 24. Cependant c'est principalement cet article qui ren-
c. 30. dit le concile de Nicée odieux en Occident. L'auteur des livres Carolins prétend que l'honneur que l'on rend aux reliques des saints ne tire point à consequence pour leurs images ; mais il ne dit rien de solide pour le prouver. Il reproche aux peres de Nicée, d'avoir employé pour preuves des écrits apocryphes & fabuleux ; mais il n'en fait la critique en particulier que de très-peu ; il est vrai qu'il refute assez bien plusieurs applications forcées de l'écriture.

Liv. IV. c. 28. Enfin il soutient que le concile des Grecs n'est point universel, parce qu'il n'est pas assemblé de toutes les parties de l'église, ni la décision conforme à la doctrine de l'église universelle. Car il convint qu'un concile de quelques provinces peut passer pour universel, quand sa doctrine est

catholique. C'étoit les deux principales raiſons des François pour rejetter ce concile : qu'il n'y avoit eu de tout l'Occident, que les légats du pape ; & que ſa déciſion étoit contraire à leur uſage. La concluſion eſt adreſſée au pape & à l'égliſe Romaine, en ces termes : Sçachez que ſuivant les lettres de ſaint Gregoire à Serenus, nous permettons de faire des images & de les mettre dans l'égliſe & dehors, pour l'amour de Dieu & de ſes ſaints ; mais nous n'obligeons point ceux qui ne le veulent pas, à les adorer ; & nous ne permettons, ni de les rompre, ni de les détruire. Tout cet écrit fait voir une grande prévention des François contre les Grecs. Ils les chicanent ſur pluſieurs points de peu d'importance : emploïent quantité d'expreſſions dures, de mauvais raiſonnemens & de preuves hors du ſujet.

AN. 790.

c. ult.

Il eſt certain d'ailleurs que le roi Charles avoit alors ſujet d'être mal content de l'imperatrice Irene. Car dès l'an 782. elle avoit envoïé demander à Charles Rotrude ſa fille pour le jeune Conſtantin, & laiſſé auprès d'elle un eunuque, pour lui apprendre la langue & les mœurs des Grecs : & toutefois ſix ans après elle rompit le traité, & nonobſtant l'affection que Conſtantin avoit conçuë pour Rotrude, elle lui fit épouſer malgré lui une Armenienne nommée Marie, au mois de Novembre, indiction douziéme, l'an 788. Marie étoit de baſſe naiſſance ; mais on attribua ſon élevation à la vertu de ſon oncle Philarete ſurnommé l'aumônier. Il étoit de Paphlagonie, & s'étant enrichi par ſon travail,

XLVIII. Conſtantin épouſe Marie.

Theophan. an. 2. p. 384.

Id. an. 9. p. 391.

Menol. Baſil. 20 Decemb.

AN. 790.

il tomba en pauvreté & ne ceſſa pas de faire l'aumône. On remarque cet exemple de ſa charité. Un de ſes voiſins aïant perdu ſon bœuf vint le trouver comme il labouroit. Le voïant affligé de ſa perte, il détacha un de ſes bœufs qu'il lui donna: & ſe mit à tirer ſa charuë avec l'autre bœuf. Sa niece étant devenuë imperatrice l'enrichit: il continua ſes aumônes avec abondance, & mourut dans une heureuſe vieilleſſe. L'égliſe Grecque l'honore le ſecond de Decembre.

Menol. Baſil. 17. *Apr. Boll. to.* 10. *p.* 492. *Men.* 12. *Apr.*

Conſtantin avoit auſſi de ſon côté une tante ſainte nommée Anthuſe fille de Conſtantin Copronyme, qui l'aïant voulu marier elle le refuſa. Après ſa mort ſe trouvant libre, elle diſtribua tous ſes biens aux pauvres, aux égliſes, aux monaſteres, ou pour la redemption des captifs. Elle donna ſes habits d'étoffes d'or, pour l'ornement des égliſes. C'étoit la mere des orfelins & des enfans abandonnez: elle les raſſembloit, les élevoit & les inſtruiſoit. Elle mettoit les vieilles gens en des hôpitaux, & prenoit ſoin des mourans. Irene & Conſtantin l'inviterent ſouvent à prendre part avec eux au gouvernement de l'empire; mais elle le refuſa conſtamment; & aïant reçu le voile des mains du patriarche Taraiſe, elle ſe retira dans le monaſtere d'Eumenie, où elle mourut. L'égliſe Grecque honore ſa memoire le douziéme d'Avril.

XLIX. Conſtantin ſeul empereur.

Theopha. an. 10. *p.* 391.

Dès l'année qui ſuivit le mariage de Conſtantin, c'eſt-à-dire la dixiéme de ſon regne, 789. de J. C. la diviſion éclata entre lui & ſa mere Irene. De prétendus devins perſuaderent à cette princeſſe, qu'ils étoient

AN. 790.

étoient assurez, que c'étoit à elle & non à son fils que Dieu avoit destiné l'empire. Etant femme & ambitieuse, elle se laissa aisément séduire par ces promesses. Constantin de son côté âgé de vingt ans, voïoit avec chagrin qu'il n'avoit encore aucun pouvoir, & que le patrice Staurace disposoit de tout. Il résolut donc de faire arrêter sa mere, & la reléguer en Sicile. Mais Staurace découvrit la conjuration ; & l'imperatrice fit foüetter, raser & exiler plusieurs des grands officiers qui en étoient complices. Elle fit battre son fils même, l'accabla de reproches, & l'empêcha pendant plusieurs jours de paroître en public.

Cependant la flotte des Arabes étant partie de Chipre, vint attaquer les Romains dans le golfe d'Attalie. Theophile duc de Cibyre en Cilicie s'étant trop avancé, fut pris & mené au calife Aaron qui lui fit de grandes promesses, pour l'obliger à apostasier. Après l'avoir pressé long-temps, comme il demeura ferme, il lui fit couper la tête : & Theophile souffrit ainsi le martyre. L'église en fait memoire le vingt-deuxiéme de Juillet. *Mart. R. 12. Juil.*

L'imperatrice Irene avoit fait prêter serment à toutes les troupes, hormis à celles d'Armenie, de lui obéir à elle seule. Ceux-ci le refuserent, à cause du serment qu'ils avoient fait dix ans auparavant d'obéir à Constantin & à Irene; & comme elle voulut les contraindre, ils proclamerent empereur Constantin seul. Les troupes des autres Themes, car c'est ainsi que l'on nommoit alors le corps de la milice, prirent la même résolution ; & s'étant as- *Theoph. p. 393.*

AN. 790. semblez au mois d'Octobre de la quatorziéme indiction, l'an 790. Ils déclarerent Constantin seul empereur. Mais au mois de Janvier 792. indiction
p. 349. quinziéme, il se laissa persuader par sa mere & par plusieurs grands, de la déclarer encore imperatrice; & de mettre à la tête des actes les deux noms de
p. 395. Constantin & d'Irene, comme au commencement. Ce jeune prince étoit foible & leger, & croïoit aux astrologues : un desquels nommé Pancrace, lui per-
p. 394. suada de combattre temerairement les Bulgares, qui le battirent, & lui tuerent plusieurs personnes con-
Cedr. to. 1. p. 472. siderables, & Pancrace lui-même. De son temps, au mois de Decembre 790. il y eut un incendie à C. P. qui brûla une partie du palais patriarcal, & entre autres l'endroit où étoient les originaux des explications de S. Jean Chrysostome sur l'écriture.

L. Heresie de Felix & d'Elipand.

En Espagne il s'éleva cependant une nouvelle he-
Eginart. an. 792. resie. Elipand qui avoit succedé à Cixila dans le siege de Tolede, consulta Felix évêque d'Urgel, qui avoit été son maître, de quelle maniere il reconnoissoit J. C. pour fils de Dieu : s'il le tenoit pour fils naturel ou pour adoptif. Felix répondit que J. C. selon la nature humaine n'est que fils adoptif & nuncupatif, c'est-à-dire de nom seulement. Elipand
Jon. Aur. de imag. lib. 1. init. aïant reçu cette réponse, répandit cette doctrine dans les Asturies & la Galice; & Felix la répandit au deça des Pyrenées, dans la Septimanie, qui est à peu près notre Languedoc. Elipand attira encore à son parti Ascarie archevêque de Brague, & quelques chrétiens de Cordouë.

Cod. Carn. 97. Le pape Adrien averti de cette erreur naissante,

écrivit une lettre à tous les évêques d'Eſpagne, par laquelle il les exhorte à s'en donner de garde, & à demeurer fermes dans la doctrine de l'égliſe. Saint Pierre, ajoute-t'il, a reconnu J. C. pour le fils du Dieu vivant : & ſaint Paul dit, que Dieu n'a pas épargné ſon propre fils. Il rapporte enſuite les autoritez de pluſieurs Peres Grecs & Latins, pour montrer que le nom d'enfans adoptifs convient aux chrétiens, & non à J. C. même. Il ſe plaint dans cette même lettre de quelques autres abus qui regnoient en Eſpagne. Quelques-uns reculoient la pâque au delà des bornes preſcrites par le concile de Nicée : & les chefs de cette ſecte étoient deux évêques Migetius & Egila. Quelques-uns traitoient d'ignorans ceux qui ne vouloient pas manger du ſang de porc & des viandes ſuffoquées, quoique la pratique generale fût de s'en abſtenir ; & le pape déclare ceux qui en mangent chargez d'anathême. D'autres entendant mal la prédeſtination, nioient la liberté, ou la relevoient trop au préjudice de la grace. D'autres ſe conformoient aux mœurs des Juifs & des païens, c'eſt-à-dire des Muſulmans, & contractoient des mariages avec eux : des femmes ſe remarioient du vivant de leurs maris. Les prêtres étoient ordonnez ſans examen, & pluſieurs autres abus regnoient en Eſpagne, ſans doute à la faveur de la domination des Arabes. Egila dont il eſt parlé dans cette lettre, étoit évêque d'Elvire, ou Illiberis dans la Betique, & avoit été ordonné par Villicaire archevêque de Sens, qui en avoit obtenu commiſſion

Matth. XVI. 6. *Rom.* VIII. 32.

Edit. e p. 97.

AN. 792.

du pape, ſur le rapport avantageux qu'il avoit fait de ſa foi & de ſes mœurs.

LI.
Beat & Etherius réſiſtent à Elipand.

Vita S. Beati. to.5.act.Ben.p.739.

En conſequence de cette lettre du pape, Elipand archevêque de Tolede aſſembla un concile, où il condamna l'erreur de Migece touchant la pâque : mais il continua d'enſeigner la ſienne touchant l'adoption de J. C. Celui qui lui réſiſta le plus, fut Beat, prêtre & moine dans les montagnes des Aſturies nommées Lievanes. Il fut aidé dans ce travail par Etherius ſon diſciple, depuis évêque d'Oſma ; & ils ramenerent à l'égliſe pluſieurs de ceux qu'Elipand avoit ſéduits. Celui-ci en fut extrêmement irrité, & écrivit contre eux à un abbé nommé Fidele, une lettre où il diſoit entre autres choſes :

p.364. Qui ne confeſſe pas que Jeſus-Chriſt eſt adoptif ſelon l'humanité, & non ſelon la divinité, eſt heretique. Au lieu de me conſulter, ils veulent m'enſeigner : montrant qu'ils ſont ſerviteurs de l'Antechriſt. Je vous envoïe la lettre de l'évêque Aſcarie, qui m'interroge modeſtement, afin que vous voïez la difference & l'humilité des ſerviteurs de J. C. On n'a jamais oüi dire que des Livaniens aïent inſtruit ceux de Tolede. Tout le monde ſçait que ce ſiege a toujours été illuſtre par ſa foi, & qu'il n'en eſt rien ſorti de ſchiſmatique. Mes freres & moi nous avons reprimé à Seville l'hereſie des Migetiens touchant la pâque, & leurs autres erreurs : & ceux-ci prétendent nous reprendre. Si vous agiſſez mollement, & ne les corrigez, je le ferai connoître à nos freres, c'eſt-a-dire aux autres évêques, & vous en

aurez la confuſion. Inſtruiſez notre frere Etherius, qui eſt encore jeune, & n'a conferé qu'avec des ignorans & des ſchiſmatiques. Il compare enſuite Beat à Bonoſe le Fautinien, & à Fauſte le Manichéen, & ajoute : Je vous prie, excitez votre zele, pour ôter cette erreur d'entre vous, afin que comme le Seigneur a déraciné par ſes ſerviteurs l'hereſie Migetienne dans la province Betique, ainſi il ſe ſert de vous pour arracher de la province d'Aſturie l'hereſie Beatienne. Ainſi parloit Elipand. Sa lettre fut écrite au mois d'Octobre, ere 823. qui eſt l'an 785. & Beat étant venu avec Etherius trouver l'abbé Fidele, à cauſe de la reine Aboſinde, ils virent cette lettre le vingt-ſixiéme de Novembre ſuivant, & apprirent qu'elle étoit répanduë par toute l'Aſturie.

Sup. l. IX. 27. XX. *n.* 44.

Ether. l. I. *adv. Elip. init. tom.* 13. *bibl. PP. Lugd. p.* 355.

Aboſinde étoit fille du roi Alfonſe le catholique, & veuve de Silo, qui ſucceda à Aurelius, l'ere 812. c'eſt-à-dire l'an 774. & regna neuf ans. Il apporta de Merida le corps de ſainte Eulalie vierge & martyre, & le mit dans le monaſtere de ſaint Jean de Pravia, qu'il fonda, & où il fut enterré & ſon épouſe auſſi. Cette princeſſe avec tous les officiers du palais donna pour ſucceſſeur à Silo, Alfonſe fils du roi Froïla ſon frere, l'ere 821. l'an 783. Mais Mauregat ſon oncle, fils d'Alfonſe premier, & d'une eſclave, le chaſſa & s'empara du roïaume, qu'il tint ſix ans. Après ſa mort, ere 827. l'an 789. Veremon neveu d'Alfonſe premier, regna pendant trois ans : au bout deſquels ſe ſouvenant qu'il avoit été ordonné diacre, il remit la couronne à Alfonſe, que Mauregat avoit chaſſé, & vécut avec lui pluſieurs années en grande

Sebaſt. Salmand. p. 49. *& Sandoval.*

amitié. Alfonſe ſecond ſurnommé le chaſte, fut donc rétabli, l'ere 830. l'an 792. & regna cinquante ans. Pendant l'uſurpation de Maurgat, la reine Aboſinde ſe retira & prit l'habit de religieuſe, ſuivant l'ordonnance du troiſiéme concile de Sarragoce, & vêcut ſous la conduite de l'abbé Bear.

Sup. l. XI. n. 48.
Vita S. Beat. n. 8.

Celui-ci aïant donc vû la lettre d'Elipand à l'abbé Fidele, y fit une réponſe en ſon nom & de ſon diſciple Etherius, déja évêque d'Oſma. Elle eſt diviſée en deux livres, & écrite avec peu d'ordre & de méthode : mais elle fait voir une grande étude de l'écriture & des peres. On y rapporte le ſymbole ou confeſſion de foi d'Elipand, où parlant de la Trinité, il dit que les trois perſonnes ſont Dieu, le principe & le S. Eſprit, & compare leur union à celle du mari & de la femme, & de pluſieurs ames unies par la charité. En quoi il ſemble n'admettre qu'une union morale. Enſuite parlant de l'incarnation, il exprime nettement ſon erreur : en diſant que J. C. n'eſt que fils adoptif de Dieu, ſelon ſon humanité ; & que ce n'eſt pas par celui qui eſt né de la Vierge & fils par adoption & par grace, que Dieu a créé les choſes viſibles & inviſibles : mais par celui qui eſt fils par nature. Ce qui eſt Neſtorien. Beat écrivit encore un commentaire ſur l'apocalypſe, que nous n'avons plus; & ſe retira au monaſtere de Valcavado, où il mourut en paix le dix-neuviéme de Février 798. Il y eſt honoré comme ſaint, ſous le nom de S. Bieco.

Lib. 2. p. 363.

V. Boll. to. 5. p. 146.

Comme le roi Charles avoit étendu ſes conquê-

tes jusques en Espagne, Urgel se trouvoit dans son obéissance : c'est pourquoi étant averti des erreurs de Felix, il fit assembler un concile à Narbonne le vingt-septiéme de Juin, la vingt-troisiéme année de son regne, qui est l'an 791. L'acte porte, que les évêques s'assemblerent pour plusieurs & diverses affaires ecclesiastiques, principalement pour le dogme pernicieux de Felix d'Urgel : étant exhortez par les lettres du pape Adrien & par le commissaire du roi, nommé Didier, qui y assista. Urgel étoit alors soumise à la métropole de Narbonne; & l'importance de l'affaire y fit assembler des évêques de sept provinces voisines : d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne, de Bourges, de Bourdeaux, & d'Eause ou Auch. Ils étoient en tout vingt-six évêques, & deux députez absens. A la tête étoient les deux archevêques Daniel de Narbonne & Elifant d'Arles, dont le nom est le même qu'Elipand. On ne voit point ce qui s'y passa touchant l'affaire de Felix, qui y étoit present, & y souscrivit le treiziéme ; & les conciles suivans où on le jugea, font croire qu'il ne fut rien décidé à son égard en celui-ci. L'acte qui nous en reste, marque seulement la décision de quelques differens particuliers entre l'archevêque de Narbonne & les évêques d'Elne & de Beziers, pour les limites de leurs dioceses, & les prétentions de l'archevêque au-delà des Pyrenées.

AN. 791.

LII. Concile de Narbonne.

to. 7. conc. p. 964.

V. Coint. an. 791. n. 11. 12.

La même année 791. vingt-troisiéme de Charles, l'erreur de Felix & d'Elipand fut aussi condamnée dans le concile de Frioul, tenu par Paulin pa-

LIII. Concile de Frioul.

AN. 791.

triarche d'Aquilée. Le roi Charles avoit fait la guerre cette année avec avantage contre les Avares ou les Huns : car les hiſtoriens confondent ces deux peuples. Il ne pouvoit plus ſouffrir les inſultes que ces barbares faiſoient aux égliſes & aux chrétiens, qui s'en étoient plaints ſans en avoir eu aucune ſatisfaction. Ainſi après avoir fait celebrer des prieres accompagnées de jeûnes & de proceſſions nuds pieds pendant trois jours pour implorer le ſecours de Dieu, il fit marcher ſes troupes contre eux, des deux côtez du Danube, & leur donna une telle épouvante, qu'ils ſe retirerent dans les lieux inacceſſibles. Les François ravagerent le païs, firent un grand butin, & emmenerent une infinité de captifs. D'un autre côté l'armée d'Italie combattit les Avares, & en fit un grand carnage. Le roi Charles donna avis de ces heureux ſuccès à la reine Faſtrade ſon épouſe, qui étoit demeuré à Ratiſbonne, pour faire obſerver les mêmes dévotions qu'il ſpecifie en détail.

Ann. Loiſel. Lauresh. Bertin. Metenſ. an. 791.

Epiſt. ad Faſt. to. 1. capit. p. 255.

to. 7. conc. p. 991.

Ces victoires donnerent occaſion à Paulin de tenir un concile avec ſes ſuffragans, qu'il convoqua par ſes lettres canoniques. Ils s'aſſemblerent à Frioul dans l'égliſe de la ſainte Vierge; & après la lecture de l'épitre & de l'évangile, & pluſieurs prieres, les portes étant fermées, & le peuple en foule au dehors, l'archidiacre appella ſur une liſte les évêques qui entrerent en ſilence par une porte ſecrete. Quand ils furent tous aſſis, Paulin dit : Vous ſçavez que les déſordres des guerres, dont nous étions environnez, ne nous ont pas permis

de

depuis long-temps de tenir des conciles, quoique les canons les ordonnent deux fois l'année. Il eſt vrai qu'on ſupplée en quelque maniere par les conciles generaux convoquez par le prince, où j'ai ſouvent aſſiſté. Il entend les conciles que le roi Charles aſſembloit preſque tous les ans de tous les païs de ſon obéiſſance. Il continuë: Maintenant nous trouvant en repos après la défaite des barbares, nous nous ſommes preſſez de vous aſſembler, ſuivant les canons. Il propoſe enſuite de commencer par la foi, & combat deux erreurs. La premiere, que le ſaint Eſprit ne procede que du Pere & non du Fils: Qui a, dit-il, obligé d'ajouter au ſymbole, *Filioque*? quoique les peres qui l'ont compoſé, euſſent raiſon de ne le pas mettre, emploïant ſimplement l'expreſſion de l'évangile. L'autre erreur, eſt de diviſer Jeſus-Chriſt en deux, l'un naturel, & l'autre adoptif, qu'il condamne ſans en nommer les auteurs.

AN. 791.

p. 994. D.

Joan XV. 26. n. 999. c. 1001. B.

Ce concile fit auſſi quatorze canons: dont le premier eſt contre la ſimonie, les ſuivans touchant la vie exemplaire que doit mener le clergé, à qui *c. 4.* on défend de loger avec quelque femme que ce ſoit; même celles que permettent les canons. On *c. 6.* défend aux clercs les chanſons profanes, les inſtrumens de muſique & les grands divertiſſemens. Au- *c. 7.* cun évêque ne condamnera à la dépoſition un prêtre, un diacre ou un abbé, ſans conſulter le patriarche d'Aquilée. Les mariages clandeſtins ſont *c. 8.* défendus; mais on fera des contrats, on donnera le temps de s'informer de la parenté, & le curé en

aura connoiſſance. Les contractans ne ſeront point
AN. 791. d'un âge trop inégal, pour éviter les occaſions d'a-
c. 9.
c. 10. dultere. L'homme qui ſe ſépare de ſa femme pour cauſe d'adultere, ne peut ſe remarier tant qu'elle eſt vivante ; mais la femme coupable ne peut ſe rema-
c. 11. rier, même après la mort de ſon mari. Les filles, ou les veuves, qui ont une fois pris l'habit noir en ſigne de continence, doivent en garder le vœu, quoiqu'elles n'aïent point été conſacrées par l'é-
c. 12. vêque. La clôture des religieuſes ſera exactement obſervée. Perſonne n'entrera chez elles ſans la permiſſion de l'évêque, qui n'ira lui-même qu'accompagné de clercs. Ni les abeſſes, ni les religieuſes ne ſortiront point, ſous prétexte d'aller à Rome, ou
c. 13. ailleurs en pelerinage. On obſervera le dimanche depuis les vêpres ſonnées le ſamedi au ſoir, & les
c. 14. mariez garderont la continence. Mais on ne fêtera pas le ſamedi, comme faiſoient encore les païſans.
Boll. 11. Janu. to. 1. p. 713. Le dernier canon recommande le païement des dixmes & des prémices.

Coint. an. 776. n. 7. Paulin qui préſidoit à ce concile, étoit fameux par ſa doctrine, & avoit été maître de grammaire. Le roi Charles qui favoriſoit les arts liberaux, lui donna une terre en Lombardie, acquiſe par confiſcation. La donation eſt dattée du dix-ſeptiéme de Juin, la huitiéme année de Charles, c'eſt-à-dire, l'an 776. & il ſucceda peu de temps après à Sigvalde,
Ep. 2. 73. 213. 94. dans le ſiege d'Aquilée. Il étoit ami particulier d'Alcuin, comme il paroît par pluſieurs lettres, où Alcuin loüe ſa pieté, l'encourage à la prédication, & ſe recommande à ſes prieres. On croit qu'il

contribua beaucoup à la converſion des Avares.

AN. 792. *Ann. Egin. 792. Lauresh. Loiſel. 792.*

L'année ſuivante 792. le roi Charles fit amener Felix d'Urgel à Reginum ou Ratiſbone en Baviere, où il avoit paſſé l'hyver, & y aſſembla un concile. Felix y fut oüi; & étant convaincu d'erreur, il fut envoïé à Rome vers le pape Adrien en preſence duquel il confeſſa & abjura ſon hereſie dans l'égliſe de ſaint Pierre : puis il retourna chez lui à Urgel.

Elog. tom. 5. actæ S. Ben. p. 92. 93. &c.

Felix fut conduit à Rome par Angilbert, un des ſeigneurs en qui Charles avoit le plus de confiance; & qui avoit eu deux fils de Berthe, fille de Charles. Il avoit été primicier du palais du jeune Pepin roi d'Italie, qu'il y ſuivit & y demeura quelque temps. Enſuite il eut le gouvernement de la côte maritime de France, vers l'Ocean & l'Angleterre : ce qui lui aïant fait connoître le monaſtere de Centule, ou de ſaint Riquier, il s'y retira vers l'an 790. & embraſſa la vie monaſtique, avec la permiſſion du roi : qui ne laiſſa pas de l'emploïer encore depuis aux affaires les plus importantes de l'égliſe, comme à cette ambaſſade à Rome, pour y conduire Felix d'Urgel en 792.

LIV. Alcuin en France.

Sup. n. 17. Elog. tom. 5. actæ SS. Ben. p. 162.

Angilbert étoit lié d'une étroite amitié avec Alcuin qui vint s'établir en France cette même année : ſuivant la promeſſe qu'il en avoit faite au roi Charles, quand il le rencontra à Pavie, douze ans auparavant. Alcuin étoit Anglois, né dans la province d'Yorc, de parens nobles & riches; & fut élevé dès l'enfance dans le monaſtere de cette cathedrale. Egbert & Elbert tous deux archevêques

AN. 792. d'Yorc : l'un après l'antre furent ſes maîtres. Il apprit ſous eux le Latin & le Grec, Egbert en mourant, l'an 765. le fit bibliothecaire de ſon égliſe ; & Elbert le chargea de l'école d'Yorc, où il eut entre autre pour diſciples, ſaint Liudger, Fridugiſe & Enbald le jeune. Alcuin prit ſon nom Latin, Flaccus Albinus, & il eſt fort connu ſous le nom d'Albin.

Sup. n. 19.

Egin. vita Car.

Le roi Charles l'aïant rencontré à Pavie en 780. l'invita à venir en France ; & y paſſa quelque temps auprès de ce prince : à qui il enſeigna la rethorique, la dialectique, & principalement l'aſtronomie : à laquelle le roi emploïa beaucoup de temps & de travail : comme il paroît par pluſieurs lettres d'Alcuin, qui répond à ſes queſtions. Ce fut pendant ce premier ſéjour en France, qu'Alcuin fit connoiſſance, & contracta amitié avec Angilbert ; qu'il nomme Homere, dans leur chiffre de litterature. Il fit auſſi amitié avec Riculfe, depuis archevêque de Mayence, qu'il nomma Dametas : & il donna au roi Charles le nom de David. Alcuin retourna en Angleterre vers l'an 790. & diſtribua aux égliſes & aux monaſteres de grands preſens : tant de ſon chef, que de la part du roi Charles.

Environ trois ans après il revint en France étant appellé par le roi Charles, & aïant la permiſſion de ſon archevêque Elbert : qui lui avoit ordonné d'aller défendre la foi catholique, par tout où il apprendroit qu'elle ſeroit attaquée. Il vint donc combattre pour l'égliſe contre Felix & Elipand. Le roi Charles avoit envoïé en Angleterre le concile

Præf. adv. Elip.

Rog. Hov. an.

de C. P. où l'adoration des images étoit ordonnée Alcuin écrivit contre ce decret une lettre qu'il apporta au roi de la part des évêques & des princes d'Angleterre. Ce fut après le concile de Ratiſbone, qu'il fit ce dernier voïage en France; c'eſt-à-dire, à la fin de l'an 792. ou au commencement de 793. & il y paſſa le reſte de ſa vie, qui fut douze ans.

Felix étant de retour à Urgel, recommença à ſoutenir ſon erreur, qu'il n'avoit abjurée à Rome, que par diſſimulation; & Alcuin lui ecrivit premierement une lettre honnête & charitable, pour l'inviter à ſe réünir à l'égliſe. Mais Felix répondit par un long écrit, où il prétendoit ſoutenir ſon hereſie. J. C. diſoit-il, étant un nouvel homme, doit avoir un nouveau nom. Comme dans la premiere generation, par laquelle nous naiſſons ſelon la chair, nous ne pouvons tirer d'ailleurs notre origine que d'Adam: ainſi dans la ſeconde generation, qui eſt ſpirituelle, nous ne recevons la grace de l'adoption que par J. C. qui a reçu l'une & l'autre: la premiere de la Vierge ſa mere, la ſeconde en ſon baptême. J. C. en ſon humanité eſt fils de David & fils de Dieu: or il eſt impoſſible qu'un homme ait deux peres ſelon la nature; l'un eſt donc naturel, & l'autre adoptif. L'adoption n'eſt autre choſe que l'élection, la grace, l'application par choix & par volonté; & l'écriture attribuë tout cela à J.C. Voilà pour l'adoption.

Lib. I. cont. Felix. init.

Lib. II. init.

Ibid. p. 816. 10.

Lib. III. init.

Ibid. p. 827. E.

Pour montrer que J. C. comme homme n'eſt Dieu que nuncupatif; c'eſt-à-dire de nom, il diſoit: Suivant le témoignage du Sauveur, l'écriture nom-

Joan. x. 35. me dieux ceux à qui la parole de Dieu eſt adreſſée, à cauſe de la grace qu'ils ont reçuë : donc comme Jeſus-Chriſt participe à la nature humaine, il participe auſſi à cette dénomination de divinité, quoique d'une maniere plus excellente, comme à
Act. x. 38. toutes les autres graces. Saint Pierre dit, que Jeſus-Chriſt faiſoit des miracles parce que Dieu étoit avec lui : & ſaint Paul, que Dieu étoit en J. C. ſe
2. *Cor.* v. 19. reconciliant le monde. Ils ne diſent pas que J. C.
Lib. v. *p.* 82. *D.* étoit Dieu. Comme Dieu il eſt eſſentiellement bon; mais comme homme, quoiqu'il ſoit bon, il ne l'eſt
p. 844. *C.* pas eſſentiellement & par lui-même. S'il a été vrai Dieu comme vous prétendez, dès qu'il a été con-
Iſa. xlix. 5. çu dans le ſein de la Vierge : comment dit-il dans le prophete, que Dieu l'a formé ſon ſerviteur dans le ſein de ſa mere ? Et encore : Comment prétendez-vous que cet homme du Seigneur ſoit vrai
p. 849. *A.* Dieu, dès le ſein de ſa mere ; puiſqu'il eſt naturel-
p. 866. *A.* lement vrai homme, & en tout ſoumis à Dieu ? Se peut-il faire que celui qui eſt vrai Dieu, ſoit ſerviteur par ſa condition, comme Jeſus-Chriſt dans la forme d'eſclave ? Car on prouve qu'il eſt ſerviteur de Dieu & fils de ſa ſervante ; non ſeulement
p. 850. *D.* par obéiſſance, comme la plûpart le veulent, mais par nature. En quelle forme ſera-t-il éternellement
2. *Jo.* 11 1. ſoumis au Pere, s'il n'y a aucune difference entre
p. 858. *A.* ſa divinité & ſon humanité ? Ailleurs il ſe ſervoit de titre d'avocat que l'apôtre ſaint Jean donne à Jeſus-Chriſt, & diſoit : L'avocat eſt un mediateur, qui intercede auprès du Pere pour les pecheurs ; ce qu'on ne doit pas entendre du vrai Dieu, mais

de l'homme qu'il a pris. Pour la preuve de ces propoſitions, Felix emploïoit pluſieurs paſſages de l'écriture & des peres détournez & tronquez ; mais il ſe fondoit principalement ſur la liturgie d'Eſpagne, où il étoit dit ſouvent, que le fils de Dieu a adopté la nature humaine, & ſouvent parlé d'adoption. *Lib. VII. p. 895.*

LV.
Alcuin écrit contre Felix.

Cet écrit de Felix aïant été apporté en France, le roi Charles ordonna à Alcuin d'y répondre ; & il s'en chargea volontiers : mais il pria le roi d'en envoïer copie au pape, à Paulin patriarche d'Aquilée, à Richbold archevêque de Treves, & à Theodulfe évêque d'Orleans : comme aux plus ſçavans évêques ; & demanda lui-même du temps, pour conſulter les peres. Paulin compoſa contre cette hereſie trois livres, que nous avons dediez au roi Charles, par l'ordre duquel il écrivit. Alcuin en compoſa ſept, où il réfute pied à pied tout l'écrit de Felix. Il dit que l'égliſe étoit en paix, quand cette erreur l'a troublée ; & inſiſte ſur le petit nombre de ceux qui la ſoutenoient, dans un coin du monde contre l'autorité de l'égliſe univerſelle. Au fonds il ſoutient, que c'eſt retomber dans le Neſtorianiſme : de diſtinguer en Jeſus-Chriſt deux fils de Dieu, l'un naturel, l'autre adoptif, & deux Dieux, l'un vrai, l'autre nuncupatif. Ce ne peut être la même perſonne, qui dit : Je ſuis le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob, & à qui il dit : Je t'ai établi le dieu de Pharaon ; & ce n'eſt point un dieu nuncupatif, dont ſaint Paul dit, qu'il eſt Dieu au-deſſus de tout, parlant de J. C. deſcendu des Juifs ; *Alcuin. ep. 4. 8.*

Poſt Alcuin. p. 1765.

Lib. I. p. 786.

p. 787. E.

p. 792.

Ex. III. 6. VII. 3.

Rom. IX. 5.

p. 794.

ſelon la chair. Comment l'égliſe appelle-t-elle la ſainte Vierge mere de Dieu : ſinon parce que celui qui eſt né de ſa chair eſt le propre fils de Dieu ? autrement elle ne ſera mere de Dieu que par adop-
p. 795. tion. Et ſi le fils de la Vierge eſt le fils adoptif de Dieu, le fils Dieu ſera auſſi le fils adoptif de la Vierge.

Lib. II. Vous dites qu'un nouvel homme doit avoir un nouveau nom. Qui nous a appris ce nouveau nom? Dieu vous a-t-il parlé dans un tourbillon, comme à Job : où ſur les Pirenées, comme à Moïſe ſur le
Lib. III. *p.* 813. mont Sina ? Vous dites qu'un même homme ne peut avoir deux peres naturels, & que J. C. ne peut être fils de Dieu comme il eſt fils de David : Je dis auſſi qu'un pere ne peut avoir deux fils en la même perſonne, un naturel & l'autre adoptif. Dans l'ordre naturel des generations : quoique l'ame du fils ne ſoit pas ſorti du pere, comme ſon corps : il ne laiſſe pas d'être tout entier le propre
p. 828. fils de celui qui a produit ſon corps. Si le fils de la Vierge n'eſt que le fils adoptif de Dieu, de quelle
Lib. IV. perſonne de la Trinité eſt-il fils ? Sans doute de la perſonne du fils, qui a pris la nature humaine. Il ne ſera donc que le petit fils adoptif du pere éternel. Pour montrer que J.C. eſt vrai Dieu, Alcuin, apporte quantité de paſſage des peres : de Proclus de C.P. de Caſſien, de ſaint Auguſtin, de ſaint Cyrile, de ſaint Jerôme, de ſaint Fulgence, de ſaint Hilaire, de Theophile d'Alexandrie, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Pierre Chryſologue, de Bede, de Victor de Capouë,

de

de Caſſiodore, de S. Gregoire pape. Ce que je marque, pour faire voir les livres qu'il avoit entre les mains ; & que les peres Grecs lui étoient connus auſſi-bien que les Latins. Felix prétendoit montrer que J. C. n'eſt pas proprement Dieu, parce qu'il eſt dit que Dieu étoit en lui. Alcuin répond : De-là il s'enſuivroit que le Verbe ne ſeroit pas Dieu, ni le Pere même, puiſque J. C. dit : Je ſuis dans mon Pere, & mon Pere eſt en moi. Quant à la qualité d'avocat : il dit que J. C. intercede pour nous, comme il eſt dit que le ſaint Eſprit prie pour nous, avec des gemiſſemens inexpliquables : ce ſont des expreſſions figurées Il répond aux paſſages des peres alleguez par Felix : en montrant, ou qu'il les appliquoit mal, ou qu'il les avoit tronquez & corrompus. Enfin il répond aux autoritez tirées de la liturgie d'Eſpagne, que ceux qui en ſont les auteurs paroiſſent heretiques dans les oraiſons qui ſont rapportées. Si ce n'eſt, dit-il, que vous les aïez alterées, comme les autres paſſages. Car on dit qu'il y a aſſomption pour adoption : mais nous nous appuïons ſur l'autorité de l'égliſe Romaine. Là-deſſus il rapporte quelques oraiſons, où J. C. eſt nommé fils unique de Dieu, & qui ſont les mêmes que nous diſons encore aux mêmes fêtes.

p. 856. E. 863.

lib. v. *p.* 855.

Joan. XIV. 26.

p. 858.

Rom. VIII. 26.

lib. VI. *p.* 872

lib. VII. *p.* 883. C.

p. 895.

LVI. Autres écrits contre Felix & Elipand.

Elipand écrivit juſques en France une lettre generale aux évêques, & une particuliere au roi Charles, pour ſoutenir ſa doctrine ; & ſa lettre fut lûë dans un concile aſſemblé de diverſes provinces. Un jour donc comme les évêques étoient aſſis dans une ſalle du palais, environnez des prêtres, des diacres

Libell. Paul. tom. 7 *conc. p.* 1022. *Epiſt. Car. p.* 1048. *A.* 1049. *Coint. an.* 793. *n.* 15.

& de tout le clergé, le roi même presents. On apporta cette lettre, il la fit lire, puis se levant de son siege, il parla long-temps sur la foi, & ajouta : Que vous en semble ? Depuis l'année passée que cette erreur a commencé à s'étendre, elle a donnée une grande horreur jusques aux extrêmitez de notre roïaume ; & il faut absolument s'appliquer à la retrancher. Les évêques demanderent quelques jours pour en dire leurs avis, & le roi leur marqua un jour pour les donner par écrit. De plus il consulta le pape sur cette question, par des ambassades réïterées jusques à quatre fois. Il appella aussi des hommes doctes de la grande Bretagne, afin d'avoir le consentement de toutes les églises d'Occident.

Tom. 7. conc. p. 1014. Le pape Adrien envoïa au roi Charles une lettre adressée aux évêques de Galice & d'Espagne : c'est-à-dire tant à ceux de l'obéissance du roi Alphonse, qu'à ceux qui vivoient sous la domination des Arabes. Il y répond à la lettre d'Elipand, que le roi lui avoit envoïée ; & en refute les erreurs par plusieurs autoritez de l'écriture. J. C. dit : Je monte à mon Pere, & votre Pere : le sien par nature, le notre par adoption. Saint Paul dit : Dieu n'a pas épargné son propre fils : mais il l'a livré pour nous tous. Or il n'a pas été livré selon la divinité, mais selon l'humanité. Il insiste sur la confession de S. Pierre : Vous êtes le Christ fils du Dieu vivant. Ensuite il rapporte plusieurs autoritez des peres tant Grecs, que Latins, qui condamnent ceux qui disoient que J. C. est fils adoptif comme nous. Il

Joan. XX. 17.

Rom. VIII. 38.

Matth. XVI.

conclut en exhortant les évêques d'Eſpagne à ſe réunir à la créance de l'égliſe, autrement il les en déclare ſéparez & anathematiſez, par l'autorité de S. Pierre.

Paulin patriarche d'Aquilée donna auſſi ſon avis par un écrit, où il ne parle pas ſeulement en ſon nom, mais de Pierre archevêque de Milan, & de tous les évêques de Ligurie, d'Iſtrie, de Venetie & d'Emilie; c'eſt-à-dire de toutes les provinces d'Italie de l'obéiſſance de Charles. Le reſte de l'Italie avoit donné ſon avis avec le pape. En cet écrit Paulin refute fort au long l'erreur d'Elipand, & en particulier, que la perſonne de J. C. étoit compoſée de trois ſubſtances, le Verbe, l'ame & le corps, qui étoit, comme nous avous vû, la doctrine des Eſpagnols. Il ſoutient que l'ame & le corps ne font en l'homme qu'une ſubſtance totale & parfaite : autrement, dit-il, le corps étant compoſé des quatre élemens, comme tous les philoſophes en convenoient alors, il faudroit admettre en J. C. juſques à ſix ſubſtances. Il conclut en anathematiſant Elipand & Felix, s'ils ne renoncent à cette erreur, eux & tous leurs ſectateurs : ſans préjudice du droit du pape. Il ſouhaite à Charles la victoire contre les barbares, pour les amener à la foi, & demande que les évêques ſoient diſpenſez du ſervice de guerre & des affaires ſeculieres.

Tom. 6. conc. p. 1222.

V. Coint. an. 794.

Epiſt. Car. p. 1249.

p. 1028. & p. 1038. E.

Sup. 11. n. 39.

LVII. Concile de Francfort.

Cet écrit de Paulin fut préſenté dans un concile general de toutes les provinces de l'obéiſſance de Charles, tenu au commencement de l'eſté de l'an 794. vingt-ſixiéme de ſon regne, à Francfort ſur le

AN. 794.

Mein, près de Maïence. Ce n'étoit encore alors qu'une maiſon roïale, & le roi y avoit paſſé l'hyver & celebré la pâque. A ce concile aſſiſterent deux évêques légats du pape, Theophylacte & Etienne. Le roi y fit lire l'écrit envoïé par Elipand & les évêques d'Eſpagne; & après qu'il eut été examiné, les évêques du concile y répondirent amplement, par une lettre ſynodique, au nom de tous les évêques de Germanie, de Gaule & d'Aquitaine, adreſſée à tous les évêques & les fideles d'Eſpagne. Ils y refutent principalement les paſſages des peres dont les Eſpagnols abuſoient. Quant aux raiſons tirées de la liturgie d'Eſpagne, & attribuées à ſaint Iſidore, ſaint Ildefonſe & ſaint Julien évêque de Tolede, les peres de Francfort ne ſe mettent point en peine de les expliquer: au contraire ils diſent, que c'eſt pour cette erreur qu'ils ont été livrez aux infideles, & leur oppoſent l'autorité de la liturgie Romaine compoſée par ſaint Gregoire. Il ſemble toutefois que l'on peut donner un bon ſens aux paroles de la liturgie d'Eſpagne, qui ſe liſent encore dans le meſſel moſarabique. Il eſt dit que Jeſus-Chriſt a ſouffert par l'homme adoptif, & qu'il eſt remonté au ciel après l'adoption de la chair, c'eſt-à-dire après avoir pris la chair, & ſe l'être appropriée. En ſorte qu'ils ont emploïé les mots Latins d'*adoptio* & *adoptivus* pour ceux d'*aſſumptio* & *aſſumptus*. La lettre ſynodique finit par une ſimple exhortation, ſans menace d'anathême.

Ann. Laureſh.

p. 1032.

p. 1031.

Miſſa de cœ. Dom. De Aſcenſ.

Charles écrivit auſſi une lettre en ſon nom à Elipand & aux autres évêques d'Eſpagne, où il dit

AN. 794.

entr'autres choſes : Nous ſommes ſenſiblement touchez de l'oppreſſion que vous ſouffrez entre les infideles : mais nous ſommes bien plus affligez de l'erreur qui regne chez vous. C'eſt ce qui nous a obligez à faire aſſembler un concile de toutes les égliſes de notre obéiſſance, pour décider d'un commun accord ce que l'on doit croire de l'adoption de la chair de Jeſus-Chriſt, que vous avez ſoutenuë de nouveau dans vos écrits. Nous avons conſulté ſur ce ſujet le ſaint ſiege de Rome : nous avons fait venir de Bretagne des hommes doctes, & nous vous envoïons les écrits de chacun. Le premier vous fera voir le ſentiment du pape, de l'égliſe Romaine & des évêques de ces quartiers-là. Le ſecond contient l'avis des évêques des parties plus proches d'Italie, avec Pierre archevêque de Milan & Paulin patriarche de Frioul & d'Aquilée, car ils ont auſſi aſſiſté à notre concile. Le troiſiéme écrit montre la foi des évêques de Germanie, de Gaule, d'Aquitaine & de Bretagne, & contient la réponſe à vos objections. Le quatriéme eſt le témoignage de mon conſentement aux déciſions de ces évêques, ſuivant la priere que vous m'avez faite dans la lettre particuliere que vous m'avez adreſſée, de ne me pas laiſſer ſurprendre aux opinions d'un petit nombre, mais de m'attacher à la foi qui ſeroit appuïée par le plus de témoignages. C'eſt ce que je fais certainement, en préferant cette ſainte multitude à votre petit nombre. Je me joins de tout mon cœur au ſaint ſiege apoſtolique : j'embraſſe les anciennes traditions conſervées depuis la naiſſance de l'égliſe, la doctrine

p. 1049.

p. 1050

AN. 794. des livres inſpirez de Dieu, & des peres qui les ont expliquez dans leurs écrits.

Vous nous aviez demandé que votre écrit fût lû en notre préſence, & que l'on examinât ce qu'il contenoit de conforme à la vraie foi. Nous l'avons fait : il a été lû dans le concile, depuis le commencement juſqu'à la fin, article par article,
p. 1051. & chacun en a dit ce qu'il lui a plu. J'ai aſſiſté, comme vous l'avez demandé, à l'aſſemblée des évêques : nous avons examiné & décidé, avec l'aide de Dieu, ce qu'il falloit croire ſur cette queſtion. Maintenant je vous conjure de même, d'embraſſer en eſprit de paix notre confeſſion de foi, & ne vous pas eſtimer plus ſçavans que l'égliſe univerſelle. Avant que vous nous euſſiez ſcandaliſez par ce nom d'adoption, nous vous avions toujours ai-
p. 1052. mez comme nos freres, & la droiture de votre foi nous conſoloit de votre ſervitude temporelle : nous avions même réſolu de vous en délivrer; ſelon l'occaſion & votre conſeil. Maintenant vous vous êtes privez de cette double conſolation, de la participation de nos prieres & de notre ſecours. Car ſi après cette admonition du pape & du concile, vous ne renoncez à votre erreur : ſçachez que nous vous tiendrons abſolument pour heretiques, & n'oſerons plus avoir de communication avec vous. Il met enſuite ſa confeſſion de foi, qui eſt la catholique,
p. 1053. & où la prétenduë adoption de J. C. eſt nomm-
p. 1057. ment rejettée. Le concile de Francfort fit cinquante-ſix canons, dont le premier porte, qu'il a été aſſemblé de l'autorité du pape & par commandement

du roi, & condamne l'hereſie d'Elipand de Tolede & de Felix d'Urgel, touchant l'adoption qu'ils attribuoient au fils de Dieu. AN. 794.

LVIII. Canon touchant les images.

Le ſecond canon eſt conçu en ces termes : On a propoſé la queſtion du nouveau concile des Grecs tenu à C. P. touchant l'adoration des images, où il étoit écrit, que quiconque ne rendoit pas aux images des ſaints le ſervice & l'adoration, comme à la Trinité divine, ſeroit jugé anathême. Les peres du concile ont rejetté & mépriſé abſolument cette adoration & cette ſervitude, & l'ont condamné unanimement.

On ne peut douter que ce nouveau concile des Grecs, ne ſoit celui qui avoit été tenu à Nicée ſept ans auparavant. Les peres de Francfort le mettent à C. P. ſoit à cauſe de la proximité, ſoit parce qu'il s'y aſſembla d'abord ; & ils diſent qu'il ordonne d'adorer les images comme la ſainte Trinité, ſur la mauvaiſe interpretation de l'avis de Conſtantin de Chipre, comme dans les livres Carolins : car ce canon eſt fait dans le même eſprit.

V. not. Sirm. tom. 7. conc. p. 1054.

Sup. n. 45.

Ces livres furent envoïez au pape Adrien peu devant ou peu après le concile de Francfort, par Angilbert dès-lors abbé de Centule, & le pape y répondit par une longue lettre adreſſée au roi Charles, qu'il traite toujours avec un très grand reſpect, nonobſtant la dureté de l'écrit auquel il répond. Car comme le pape avoit préſidé au concile ſeptiéme par ſes légats, le mépris de ce concile retomboit ſur lui ; & faiſoit du moins voir clairement que les François étoient perſuadez que la

AN. 794.

seule autorité du pape ne suffisoit pas pour faire recevoir un concile sans le consentement des principales églises.

LIX. Réponse aux livres Carolins.

Le pape Adrien parle ainsi dans cette réponse : Nous avons reçu l'abbé Angilbert ministre de votre chapelle, qui a été nourri dans votre palais, presque dès l'enfance, & admis à tous vos conseils. C'est pourquoi nous avons écouté favorablement tout ce qu'il a voulu nous expliquer, comme si vous nous l'eussiez exposé vous-même, entr'autres choses il nous a representé un capitulaire contre le concile tenu à Nicée, pour l'érection des saintes images. L'affection que nous vous portons, nous a obligé d'y répondre article par article : non pour défendre personne, mais pour soutenir l'ancienne tradition de l'église Romaine. Il répond ensuite à divers articles, sans suivre l'ordre des livres Carolins : mais en chacun il marque de quelle session du concile de Nicée est tiré l'article qu'il défend. Il commence par soutenir ce que Taraise avoit dit, que le S. Esprit procede du Pere par le Fils, & emploïe pour ce sujet plusieurs autoritez des peres. Cette réponse est remarquable en ce qu'elle fait voir que l'église Romaine ne reprochoit rien alors aux Grecs sur ce sujet.

Tom. 7. conc. p. 915.

t. 9. p. 946.

Sur l'objection tirée de l'avis de Constantin de Chipre, à qui l'on faisoit dire qu'il adoroit les images comme la sainte Trinité : le pape ne fait autre réponse, que de rapporter la définition du concile, où l'honneur dû aux images est nettement distingué du culte dû à la nature divine. Il fait

mention

mention de deux conciles tenus à Rome contre les Iconoclaſtes : l'un en 732. par le pape Gregoire III. l'autre en 769. par Etienne III. & ce dernier étoit important à la diſpute preſente, en ce que douze évêques choiſis de France y avoient aſſiſté, & toutefois on y avoit ordonné que les images ſeroient honorées. Sur ce que l'on diſoit contre l'autorité des vies des peres, le pape Adrien dit : que l'on ne lit dans l'égliſe que celles qui portent les noms d'auteurs approuvez ; & que l'on lit plûtôt les actes des martyrs. Il rapporte les exemples de pluſieurs papes, qui avoient fait faire des images dans les égliſes de Rome, que l'on y voïoit encore ; ſaint Silveſtre, ſaint Marc, ſaint Jules, ſaint Damaſe, ſaint Celeſtin, ſaint Sixte, ſaint Leon, Vigile, Pelage, Jean I. & ſaint Gregoire.

c. 2 p. 999. c. 12. p. 947. Sup. l. XLII. n. 16. Lib. XLIII. n. 56. c. 17. p. 95. c. 19. p. 955.

Enfin il rapporte le dernier article des livres Carolins, où il eſt dit : non que l'on défend d'adorer les images, mais que l'on n'y contraint perſonne. Sur quoi le pape Adrien dit : Cet article eſt bien different des précedens : c'eſt pourquoi nous reconnoiſſons qu'il eſt de vous, en ce que vous faites profeſſion de ſuivre entierement le ſentiment de ſaint Gregoire. Il parle au roi Charles. Enſuite il rapporte le paſſage de la lettre de ſaint Gregoire à Serenus : où il dit, que les images ſont utiles pour l'inſtruction ; mais qu'il ne faut adorer que Dieu. Il y joint d'autres paſſages de ſaint Gregoire ; ſçavoir de deux lettres à Se-

p. 960.

VII. ep. 9. ſup. l. XXXVI. n. 9. V. I. ep. 5. 55.

condin, où il dit, qu'il lui envoïe des images, pour exciter sa devotion, & adorer Jesus-Christ en la presence de son image.

p. 968. C. Le pape ajoute parlant du concile de Nicée : Nous l'avons reçu, parce que sa décision est conforme au sentiment de saint Gregoire ; craignant si nous ne le recevions pas, que les Grecs ne retournassent à leur erreur, & nous ne fussions responsables de la perte de tant d'ames. Toutefois nous n'avons encore donné aucune réponse à l'empereur au sujet du concile. C'est que le pape étoit bien informé de l'état chancelant de la cour de Constantinople & du pouvoir des Iconoclastes. Il ajoute : En les exhortant à rétablir les images, nous les avons avertis, de restituer à l'église Romaine sa jurisdiction sur certains évêchez & archevêchez, & les patrimoines qui nous furent ôtez, quand on abolit les images ; mais nous n'avons eu aucune réponse. Ce qui montre qu'ils sont convertis sur un article, mais non sur les deux autres. C'est pourquoi, si vous le trouvez bon, en rendant graces à l'empereur du rétablissement des images, nous le presserons encore pour la restitution de la jurisdiction & des patrimoines ; & s'il la refuse, nous le declarerons heretique. Telle est la réponse du pape Adrien aux livres Carolins : où l'on ne peut assez admirer la douceur avec laquelle il répond à un écrit si plein d'emportement & de mauvais raisonnemens. Soit que cette douceur vint de sa moderation, ou de

la crainte d'offenſer Charles, dont la protection lui étoit ſi neceſſaire.

AN. 794.

LX. Suite des canons de Francfort.

Le troiſiéme canon du concile de Francfort porte, que Taſſillon neveu de Charles, & auparavant duc de Baviere, ſe preſenta au milieu du concile, demandant pardon des fautes qu'il avoit commiſes, tant contre l'état des François que contre les rois Pepin & Charles. Remettant de ſa part tout reſſentiment du paſſé, & tout le droit que lui ou ſes enfans pouvoient prétendre à la duché de Baviere. Le roi lui pardonna tout, & le reçut en ſes bonnes graces. Il y avoit déja ſix ans, que Taſſillon convaincu du crime de leze-majeſté, avoit été condamné à mort; mais le roi lui ayant fait grace, il étoit entré dans un un monaſtere, où il acheva ſaintement ſa vie. On ne ſçait s'il avoit commis quelque nouvelle faute, qui l'obligeât à demander un nouveau pardon.

Egin. an. 788.

V. acta SS. Ben. to. 4. p. 444.

Urſion archevêque de Vienne, & Elifant archevêque d'Arles, étoient en differend pour les bornes de leurs provinces. On lut les conſtitutions des papes, qui avoient reglé, que la province de Vienne auroit quatre ſuffragans, & celle d'Arles neuf, l'une & l'autre ſans compter le metropolitain. Les quatre ſuffragans de Vienne, ſuivant la decretale de ſaint Leon, étoient Valence, Tarantaiſe, Geneve & Grenoble. Mais Tarantaiſe qui originairement étoit metropole, ne vouloit plus reconnoître Vienne;

Can. 8.

Sup. l. XXVII. n. 45.

Leo. ep. 50. al. 109.

V. not. Sirm. & Coint. an. 794. n. 48.

AN. 794. ayant ſous elle trois ſieges, Octodure, Aouſte & Maurienne. Les évêques d'Embrun & d'Aix, prétendoient auſſi ſe ſouſtraire à l'archevêque d'Arles, & avoir des provinces particulieres, comme ils en ont à preſent : ſur les prétentions de ces trois évêques, le concile de Francfort ordonna que l'on s'en tiendroit à la déciſion du pape.

Egin. an. 792. Pierre évêque de Verdun étoit accuſé d'avoir eu part à la conjuration de Pepin le boſſu, contre le roi ſon pere, découverte deux ans auparavant. *c. 9.* Le roi & le concile ordonnerent, qu'il ſe purgeroit par ſerment avec deux ou trois évêques, comme à ſon ſacre, ou avec l'archevêque de Treves ſon metropolitain. Pierre n'aïant trouvé perſonne qui voulut jurer avec lui, envoïa un des ſiens éprouver le jugement de Dieu, ſans que le roi ou le concile y euſſent part ; & lui de ſon côté ſans jurer ſur les reliques ni ſur les évangiles, proteſta devant Dieu qu'il étoit innocent ; & en demanda pour marque la protection de Dieu ſur ſon homme. L'homme étant revenu ſain & ſauf, le roi pardonna à l'évêque, & lui conſerva ſa dignité : le tenant pour pleinement juſtifié. On ne ſçait quelle fut cette épreuve qui eſt ici nommée jugement de Dieu : ſi c'étoit le duel, le fer chaud, ou quelqu'autre de celles que les loix barbares autoriſoient ; mais il eſt remarquable, que ni le roi, ni le concile n'y voulurent prendre part.

Magenard archevêque de Roüen avoit reconnu entre ſes ſuffragans Gerbod, qui n'avoit point de témoins de ſon ordination, & avoüoit même qu'il n'avoit pas été ordonné canoniquement diacre, ni prêtre. Le concile ordonna, qu'il ſeroit dépoſé de l'épiſcopat par Magenard avec ſes provinciaux. AN. 794. c. 10.

Le roi repreſenta au concile, que le pape Adrien lui avoit accordé permiſſion d'avoir continuellement à ſa cour Angilram évêque de Metz, pour les affaires eccleſiaſtiques; c'eſt-à-dire, pour ſervir en qualité d'archichapelain du roi, & d'apocriſiaire du pape. Le roi ajouta qu'il avoit obtenu la même permiſſion pour Hildebalde archevêque de Cologne, par la même raiſon; & pria le concile d'y conſentir. Ce qui lui fut accordé. En ce canon Angilram eſt nommé archevêque; & ce titre ſe trouve auſſi donné à ſaint Chrodegang & à Drogon évêques de Metz comme lui. C'étoit un privilege du pape, qui leur accorda à tous trois le pallium, avec le nom d'archevêque. Le roi pria auſſi le concile de recevoir Alcuin en ſa compagnie & dans la ſocieté de ſes prieres, à cauſe de ſon ſçavoir dans les matieres eccleſiaſtiques; ce qui lui fut accordé. Depuis qu'Alcuin étoit en France, le roi lui avoit donné deux abbaïes, Ferrieres & ſaint Loup de Troyes. c. 55. Sirm. hic. c. 56. Elog.

Outre la déciſion de ces affaires particulieres, le concile de Francfort fit pluſieurs reglemens c. 30.

AN. 794.

generaux. L'évêque doit juger les differends entre les clercs : si un laïque plaide contre un clerc, c. 6. l'évêque & le comte jugeront ensemble : si l'évêque n'est pas obéï, on viendra au metropolitain, qui jugera avec ses suffragans ; & si le metropolitain ne peut terminer le differend, il renvoïera c. 36. les parties au roi. Le prêtre accusé de crime sera c. 7. jugé par l'évêque ; & s'il ne peut décider l'affaire, elle sera portée au concile national. Les évêques ne seront point transferez d'une ville à l'au- c. 41. tre : l'évêque ne s'absentera point de son église c. 29. plus de trois semaines. Il instruira si bien son clergé, que l'on y puisse trouver quelqu'un digne de lui succeder. Après la mort de l'évêque, ses parens ne succederont qu'aux biens qu'il avoit c. 41. avant son ordination : les acquets faits depuis appartiendront à son église.

c. 18. Quant aux clercs, on défend les ordinations c. 27. sans titre. Ils ne passeront point d'une église à c. 38. l'autre, & ne seront point reçus sans lettre de c. 13. 14. 15. leur évêque. Les vagabonds seront arrêtez & mis en prison, pour les rendre à leur superieur. Les clercs de la chapelle du roi ne communiqueront point avec les prêtres désobéissans à leurs évê- c. 11. ques. On recommande aux moines l'observation c. 12. de la regle de saint Benoît, & l'éloignement des c. 16. affaires temporelles. Il ne se fera point de reclus, c. 18. sans la permission de l'évêque & de l'abbé. Les abbez ne prendront point d'argent pour la re- c. 17. ception des moines, & ne pourront faire perdre

la vûë à un moine, ou l'uſage de quelque membre, pour quelque faute que ce ſoit. Le roi ne fera point élire d'abbé ſans le conſentement de l'évêque. On peut prier Dieu en toute langue, & non pas ſeulement en trois langues, comme quelques-uns prétendoient. C'étoit apparemment l'Hebreu, le Grec & le Latin, à cauſe du titre de la croix. Chacun païera la dixme de ſon propre, outre les redevances dûës à l'égliſe pour les benefices; c'eſt-à-dire, les terres dont elle accordoit la joüiſſance à des particuliers. Ce ſont les reglemens les plus remarquables du concile de Francfort.

AN. 794. c. 52. c. 25.

On rapporte à peu près au même temps un capitulaire fait pour l'Italie, qui parle entr'autres choſes des biens eccleſiaſtiques donnez en joüiſſance à des laïques, ſuivant l'abus de ce temps-là. Il n'y a que le roi qui puiſſe donner ainſi des monaſteres, ou des hôpitaux; & ceux qui poſſedent des hôpitaux, ſont obligez de nourrir les pauvres, comme l'on faiſoit auparavant: autrement ils les doivent quitter, & le roi y mettra des adminiſtrateurs, avec le conſeil de l'évêque. Quant aux égliſes baptiſmales, ou paroiſſes, on ne les donnera point à des laïques; mais elles ſeront gouvernées par des prêtres. Les évêques auront des avocats ou avoüez; c'eſt-à-dire des laïques chargez de la défenſe de leurs égliſes. C'eſt ce que les anciens canons nomment les défenſeurs: qui d'ordinaire étoient des ſcolaſtiques ou juriſcon-

LXI. Capitulaire d'Italie. *Tom. 1. capit. p. 257.*

c. 6. c. 1. c. 2. c. 3. *V. Cang. gloſſ. advoc.*

ſultes pour agir & pourſuivre les affaires eccleſiaſtiques devant les juges ſeculiers, où les clercs ne devoient pas paroître. Depuis la domination des barbares, ce furent des gens d'épée, pour dé-
c. 8. fendre l'égliſe au beſoin, même par les armes. Le commiſſaire du prince prendra ſoin avec l'évêque de l'execution des legs pieux. Le reſte de ce capitulaire regarde les affaires temporelles.

BIBLIOTECA NACIONAL IMPERIAL

Fin du neuviéme Tome.

TABLE

TABLE DES MATIERES.

A

AARON Rachid calife, 524
Abas. Origine des califes de ſa maiſon, 363
Abbez portoient le bâton paſtoral, 362
Abbeſſes ne doivent donner la benediction,
Abdelmelie calife, 79. Sa mort, 147
Abderame Omniade prince des Muſulmans d'Eſpagne, 364
Abel archevêque de Reims, 313
Aboujafar Almanſor calife, 364. Sa mort, 484
Aboſinde veuve de Silo roi d'Aſturie, 589
Actes de la ſeſſion précedente lûs au commencement de chaque ſeſſion du ſixiéme concile, 47. Actes des conciles lûs à Rome devant le peuple, 143. 466. Actes des Saints envoïez de Rome à Pepin, 453
Adalbert heretique. 313. Ses impoſtures, 334. 337. Condamné au concile de Rome, 340
S. *Adamnam* abbé de Hy, 144. Ramene les Irlandois aux obſervances de l'égliſe, 146
S. *Adelme* abbé de Medun, puis évêque de Schirburn, 162
Adon archevêque de Lion, 462
Adoption par la reception des cheveux, 78
Adoption fauſſement attribuée à Jeſus-Chriſt, 586. Condamnée au concile de Frioul, 593. Moyens de Felix d'Urgel pour la ſoutenir, 597. C'eſt l'hereſie de Neſtorius, 598. On peut dire que le Verbe a adopté la chair. 604
Adoration que ſignifie, 268. 559
Adrien I. pape, 470. Arrête le roi Didier, qui menaçoit Rome, 476. Y reçoit Charlemagne, 477. Ecrit à l'empereur & au patriarche Taraiſe, pour aſſembler le concile general, 518. Ses légats y préſident, 528. Ses lettres lûës & approuvées au ſecond concile de Nicée, 536. 537. Ecrit aux évêques d'Eſpagne contre Elipand, &c. 587. Conſulté par Charlemagne ſur cette erreur, la refute, 602. Ses légats au concile de Francfort, 604. Sa réponſe aux livres Carolins, 608. La moderation qu'il y garde, 610
Adrien abbé de ſaint Auguſtin de Cantorberi. Sa mort, 162
Afiarte. V. Paul.
Afrique conquiſe par les Muſulmans, 126
Agapius évêque de Ceſarée en Cappadoce aſſiſte au ſecond concile de Nicée, 528
Agathon pape, 4. Envoïe ſes légats à C.P. 14. 24. Sa lettre approuvée au ſixiéme concile, 63.

66. Sa mort, 65
Agathon patriarche Jacobite d'Alexandrie, ſa mort, 2
Agathon garde-chartes de C.P. écrit les actes du ſixiéme concile, 170
Agnus Dei à la meſſe, inſtitué par le pape Sergius, 134
Aix metropole, 611
Alberic évêque d'Utrect, 487. Sa mort, 502
Alcuin ou Albin ſçavant Anglois, 595. 597. Enſeigne à Yorc, 596. Inſtruit Charlemagne, 596. Vient s'établir en France, 597. Réfute l'écrit de Felix d'Urgel, 599. Charlemagne lui donne les abbaïes de Ferrieres & de ſaint Loup de Troyes, 613
Alexandre patriarche Jacobite d'Alexandrie, 147
Alfonſe le Chaſte roi des chrétiens d'Eſpagne, 589
Alfonſe le Catholique repeuple pluſieurs villes, 296. Sa mort, 460
Almahadi. V. Mahadi.
S. *Ambroiſe* Autpert abbé de ſaint Vincent de Vult, ſes écrits, 480. Sa mort, 482
Anambade évêque martyr en Eſpagne, 202
Anaſtaſe Syncelle de S. Germain, Iconoclaſte, 226. Fait patriarche de C.P. 228. Le pape Gregoire II. refuſe de le reconnoître, 234. Conſtantin lui fait crever les yeux, 319. Sa mort, 365. Anathematiſé au ſeptiéme concile, 558
Anaſtaſe de Pavie, 122
Anaſtaſe patriarche Melquite de Jeruſalem, 108
Andalous, nom Arabe de l'Eſpagne.
André évêque de Crete favoriſe les Monothelites, 167
S. *André* Calybite ou de Crete, moine martyr, 410
Sainte *Angadreme* abbeſſe d'Oroër, 81
Anges. Trois ſeulement dont les noms ſoient connus, 339. Pourquoi peints en forme humaine, 548
Angilbert aimé de Charlemagne, moine, 595. Surnommé Homere, 596. Abbé de Centule, 608
Angilram. V. Enguerram.
Angleterre. Etat de cette égliſe l'an 731. p. 245
Anne veuve calomniée avec ſaint Etienne d'Auxence, menée à l'empereur, 415. Qui la fait déchirer de coups, 416
Sainte *Anne* égliſe à Proconeſe, 422
S. *Anſelme* beau-frere du roi Aſtolfe abbé de Nonantule, 361
Sainte *Anthuſe* fille de Conſtantin Copronyme, 584
Antioche. Concile des apôtres ſuppoſé, 535
Antiphonetes, image miraculeuſe à C.P. 229. Abattuë par ordre de l'empereur, *ibid.*
Antoine de Crete abbé & confeſſeur, 442
Approbation de livres par le pape. 481
Apſimare Tibere empereur, 126. Mis à mort, 147
Aquilée. Deux patriarches d'Aquilée, l'un à Frioul chez les Lombards, l'autre à Grade chez les Romains, 235
Arche de reliques à Oviedo en Eſpagne, 200
Arculfe évêque Gaulois. Son voïage de Jeruſalem, 145

Ardobert archevêque de Sens. 313
Ariſtote. Sa philoſophie, appliquée à la théologie par ſaint Jean Damaſcene, 322
Arithmetique. Charlemagne en amene des maîtres de Rome, 570
Armes. Clercs armez en Orient & en Occident, 176. Défendu, 306. 458
Artabaſe beau-frere de Copronyme, ſe révolte contre lui, 292. Dépoſé, 319
Artemius empereur ſurnommé Anaſtaſe, 169. Dépoſé, 175
Aſcarie archevêque de Brague, 586
Aſyles reſtraints, 491. Etablis en Saxe, 574
Aſſomption de la Vierge non encore cruë au ſeptiéme ſiecle, 145
Aſtolfe roi des Lombards, 347. Vaincu par Pepin, le trompe, 381. Aſſiege Rome, 382. Encore vaincu, 386. Sa mort, 399
Attigni. Concile ſous Pepin, 424
S. *Auguſtin.* Ses reliques transferées à Pavie, 200
Avocats ou avoüez des égliſes, 615
Aurelius roi des Chrétiens d'Eſpagne, 460. Sa mort, 589
S. *Auſbert* abbé de Fontenelle & confeſſeur du roi Theodoric III. puis archevêque de Roüen, 80. Sa mort.
Autels portatifs, 455
S. *Auxence* fondateur d'un monaſtere près Nicomedie, 401
Auxerre. Ordre du clergé qui faiſoit tour à tour l'office dans la cathedrale, 152

B

BAGDAD ville capitale des Muſulmans, ſa fondation, 484
S. *Baodolin* en Lombardie, 318
Baptême. Ordonné le donner dans le mois après la naiſſance, 101. Dans l'an, 569. approuvé en toute langue, même en Latin barbare, 331. Formules de renonciation en langue Tudeſque, 312. Baptême ſous condition, 394. Baptême par infuſion, extraordinaire, 377. Baptême à l'égliſe, même en cas de neceſſité, 510. Baptême défendu hors le temps reglé, 566. Baptiſtaire fermé pendant le carême. 125
Bardane ou Philippique empereur, 156. Il ſe declare Monothelite, fait condamner & brûler le ſixiéme concile, 167. Rome refuſe de le reconnoître, 168. Il eſt dépoſé à C. P. *ibid.*
Baſile évêque d'Ancyre, Iconoclaſte : ſon abjuration, 530
Baſile Tricacabe Iconoclaſte envoïé à ſaint Etienne, 419
Bâtards exclus des ſucceſſions, 567
Baugulfe ſecond abbé de Fulde, 494. Charlemagne lui écrit pour rétablir les études, 570
Baviere. Inſtruction du pape Gregoire II. pour y établir la religion, 178. 179. &c. Saint Boniface y rétablit la foi & la diſcipline, 276. Y érige des évêchez, 283. Le pape lui donne autorité en Baviere, 315
S. *Beat* ou Bieco s'oppoſe à l'erreur d'Elipand, 588. Ses écrits & ſa mort, 590

Bede le venerable, 247. Son hiſtoire & ſes autres écrits, 248. Sa lettre à l'archevêque Egbert, 249. Sa mort, 250
Benefice. Ce que c'étoit au huitiéme ſiecle, 429
S. *Benoît.* Sa regle renduë generale.
S. *Benoît II.* pape, 76. Sa mort, 78
S. *Benoît* Biſcop. Son quatriéme voïage à Rome, 18. Le cinquiéme, 19. Sa mort, 102
Beryte. Image miraculeuſe. Narration ſuſpecte, 542
Bibliotheque de C.P. brûlée par Leon Iſaurien, 230
S. *Bilibalde.* V. Villibalde.
Biſchofsheim premier monaſtere de filles en Germanie, 330
S. *Bonet* évêque de Clermont, 149
S. *Boniface* ou Oüinfrid Anglois. Ses commencemens, 189. Reçoit miſſion du pape pour prêcher les infideles, 192. Travaille en Friſe avec ſaint Villebrod, 193. Ordonné évêque par le pape Gregoire II. 196. Prêche en Heſſe, 207. & en Turinge, 210. Il envoïe à Gregoire III. 243. Son troiſiéme voïage à Rome, 279. Il écrit au pape Zacharie, 300. Son courage, 309. Etabli archevêque. Son ſiege fixé à Maïence, 342. Couronne Pepin, 356. S. Boniface écrit au pape Etienne II. 387. A Fulrad pour ſes diſciples, 389. Donne ſes derniers ordres, 390. Son dernier voïage en Friſe, 391. Son martyre, 392. Ses écrits, 393. Ses diſciples, 395
Brême. Fondation de cet évêché, 572
S. *Britoüalde* archevêque de Cantorbery, 104. Preſide à pluſieurs conciles, 133. Député à Rome contre S. Vilfrid, 141. ſe reconcilie avec lui, 156. Sa mort, 245
Brumales, fête payenne celebrée par l'empereur Conſtantin, 445
S. *Burchard* premier évêque de Virſbourg, 300. Le pape Zacharie lui écrit, 304. Il eſt envoïé à Rome pour la roïauté de Pepin, 356. Sa mort, 395

C

CALCUT ou Celchyt. Concile en Angleterre, 566
Calices ou patenes de corne défendus, 567
Callinique patriarche de C.P. 120. Exilé, 147
Canons reçus par le concile, *in Trullo*, 108. Canons des apôtres, 50. ſelon les Latins, 80. ſelon les Grecs, 533
Capitulaires de Charlemagne. Premier, 460. Capitulaire d'Heriſtal l'an 779. p. 491. D'Aix-la-Chapelle l'an 789. p. 576
Captif délivré par la meſſe, 7
Carême. Comment on doit s'y préparer & l'obſerver, 513
Carinthiens. Leur converſion, 474
Carloman prince des François, 288. Quitte le monde, 344. Se fait moine au Mont-Caſſin, 346. Sa mort, 378
Carloman fils de Pepin roi des François, 459. Sa mort, 471
Carolins. Livres écrits ſous le nom de Charlemagne contre le ſeptiéme concile, 579. Envoïez au pape Adrien, 601

Cedualla roi d'Oüeſſex va mourir à Rome, 100
Celebrer la meſſe, c'eſt-à-dire y aſſiſter, 278
S. *Ceolfrid* abbé de Viremouth, 162
S. *Ceolulfe* roi de Northumbre, puis moine, 254
S. *Chafre*. V. Theofred.
Chail ou Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie, 294
Chanoines. Leur origine & leur regle par ſaint Chrodegang, 425. Leur clôture, 426. Nourriture, 427. Vêtemens, 428. Penitence, 429. Serviteurs, 431
Chant Romain enſeigné en Angleterre, 20. En France, 380. 410. Chantres amenez de Rome en France par Charlemagne, 570. Chant Romain dans les monaſteres de France, 578
Chapelains nommez pour la premiere fois, 306
Charles Martel maire du palais, 176. Favoriſe la miſſion de Friſe, 193. & de Heſſe, 206. S. Boniface croit cette protection neceſſaire, 213. Charles Martel défait les Sarraſins près de Tours, 258. Sa mort, 289. On l'accuſe d'avoir uſurpé les biens des égliſes, 291
Charles, ou Charlemagne fils aîné du roi Pepin, 375. Sacré roi, 459. Seul roi des François, 471. Son premier voïage à Rome, 498. Ses victoires ſur les Huns & les Avares, 592. Il conſulte toutes les égliſes ſur l'erreur d'Elipand, 602. Il écrit aux Eſpagnols contre lui, 605
Chaſſe défenduë aux clercs, 306. 461. & aux abbez, 579
Chaſuble, habit eccleſiaſtique, 307
Chriſtofle & ſon fils Sergius conjurent contre le faux pape Conſtantin, 455. Leur mort, 468
S. *Chrodegang* évêque de Metz, 374. Apporte de Rome les corps de S. Gorgon, S. Nabor & ſaint Nazaire, 424. Il forme une communauté de clercs, 425. Sa regle, *ibid.* Sa mort, 432
Cimetieres hors de Rome. Le pape Paul en transfere les corps ſaints, 407
Cixila archevêque de Tolede, 586
Clement impoſteur en France, 314. Ses crimes, 336. Condamné au concile de Rome, 340
Clercs. Divers reglemens pour leur vie au concile *in Trullo*, 113. Autres, 593 614. Ne doivent plaider devant les juges ſeculiers, 613. Non condamnez ſans participation des évêques, 462. Ne doivent être inſcrits en deux egliſes, 563
Cloches. Défenſe de les baptiſer, 579
Cloveshou autrement Cliffe. Concile national ſous l'archevêque Cutbert, 342.
Code des canons de l'égliſe Romaine donné à Charlemagne par le pape Adrien, 479
Coënred roi des Merciens, meurt à Rome, 160
Compere & commere, titres d'honneur, 380
Compiegne. Concile ſous Pepin, 405
Comtes obligez à prêter la main aux évêques, 466
Concile œcumenique. Conditions neceſſaires, 552. Conciles generaux des états de Charlemagne, 593. Concile cinquiéme

falsifié par les Monothelites, 30. 34. Concile sixiéme general. Premiere session, 25. Seconde, 29. *&c.* Derniere, 62. Cinq copies de sa définition de foi, 64. Reçû par les évêques d'Espagne, 78. Actes du sixiéme concile conservez soigneusement, 84. 170. Au sixiéme concile n'assista aucun évêque d'Orient, 540. Concile, sont les évêques d'une province, 13. Trois jours de jeûne au commencement de chaque concile, 125. Concile septiéme œcumenique commencé à C.P. & dissipé par les Iconoclastes, 526. Tenu à Nicée, 528. Premiere session, 529. Seconde, 536. Troisiéme, 538. Quatriéme, 541. Peu de critique des évêques de ce concile, 542. Confession de foi du concile, 545. Cinquiéme session, 547. Sixiéme, 552. Septiéme session. Définition de foi, 557. Anathêmes contre plusieurs personnes, 558. Huitiéme session, l'empereur present, 560. Canons du septiéme concile, 561. Traduction des actes, 565. Envoïez à Charlemagne par le pape, 579. Le septiéme concile d'abord rejetté par les François, 582. 607. Envoïé en Angleterre par Charlemagne, & rejetté par les Anglois, 597

Confession ordonnée aux chanoines, 429. Et aux pauvres matriculiers, 432. Confession au prêtre, même des pechez de pensées, 513

Conon pape, 83. Sa mort, 88

Constantin Pogonat empereur de C. P. travaille à la paix de l'église, 2. Souscrit au sixiéme concile, & le fait executer, 64. Sa mort, 78

Constantin d'Apamée Monothelite condamné au sixiéme concile, 61

Constantin patriarche de C. P. Sa mort, 2. Sa memoire justifiée au sixiéme concile, 52

Constantin pape, 155. Son voïage à C. P. 164. Sa mort, 173

Constantin Copronyme empereur, 198. Autrement Caballin, succede à son pere, 292. Chassé, *ibid.* Rétabli, 319. Fait tenir un grand concile contre les images, 365. Son mépris pour la sainte Vierge, 423. Ses superstitions payennes, 445. Sa mort, 483

Constantin évêque de Nacolie, chef des Iconoclastes, 219. S. Germain de C. P. s'efforce de le ramener, 219. *& suiv.* Constantin interroge saint Etienne, 419. Anathematisé au septiéme concile, 558

Constantin évêque de Silée, patriarche de C. P. 365. Prête serment contre les images, 436. Est banni, 438. Dégradé & mis à mort. 450. Anathematisé au septiéme concile, 558

Constantin & Strategius freres, martyrs pour les images, 437

Constantin, pape intrus par violence, 440. Ecrit au roi Pepin, 453. Fait des ordinations, 455. Dépose & ses complices punis, 458. Condamné en concile, 463

Constantin fils d'Irene empereur, 496. Epouse Marie Armeniene, 583. Est reconnu seul empereur, 584

Conſtantin évêque de Conſtantia en Chipre aſſiſte au ſecond concile de Nicée, 528. Accuſé fauſſement d'erreur dans les livres Carolins, 582. Et au concile de Francfort, 601

Conſtantinople attaquée par les Muſulmans, 51. 203

S. *Corbinien* ordonné évêque par le pape, 182. Prêche dans le Norique, 184. Etablit ſon ſiege à Friſingue, 185. Sa mort, 276

Coſme patriarche Melquite d'Alexandrie, 293. Rentre dans les égliſes uſurpées par les Jacobites, & quitte l'hereſie des Monothelites, 294

Coſme patriarche Jacobite d'Alexandrie, 294

Coſme évêque d'Epiphanie, Iconoclaſte condamné par les trois patriarches, 423

Cottions. V. Mangons.

Croix. Signe de croix au Canon de la meſſe, 355. Penitence de la croix, 431. Epreuve par la croix, 491

Culte relatif, different du culte de latrie, 238

Curez. Leurs devoirs ſelon Theodulfe, 503

S. *Cuthbert* évêque de Lindisfarne, 98

Cyriaque patriarche Jacobite d'Antioche, 519

Cyrus d'Alexandrie condamné au ſixiéme concile, 49. 62

D

DAGOBERT II. roi d'Auſtraſie, ami de S. Vilfrid, 9. Tué & tenu pour martyr, 22

S. *Damien* évêque de Pavie, 12

Dametas. Surnom de Riculfe, 596

Daniel évêque de Vincheſtre, 162. Sa lettre à ſaint Boniface, de la maniere d'inſtruire les payens, 207. Autre ſur la communication avec les prêtres criminels, 213

Daniel archevêque de Narbone 591

David patriarche Jacobite intrus à Antioche, 364. Sa mort, 525

David, ſurnom de Charlemagne, 596

Decretales des premiers papes, publiées par Iſidore Mercator. Preuve de leur fauſſeté, 506

Degradation avant la peine de mort, 450

Demon. Ses divers artifices pour troubler l'égliſe, 274

Deneard prêtre envoïé par ſaint Boniface à Rome, 337

S. *Denis* monaſtere à Rome, 381

S. *Denis* en France. Le pape Etienne II. y loge, 376. Y conſacre un autel, & y couronne Pepin, 379

Députez dans les conciles tiennent le rang de ceux qu'ils repreſentent, 26

Didier roi des Lombards, 399. Veut ſurprendre le pape Adrien, 471. Eſt aſſiegé par Charlemagne, 476. Pris, meurt moine à Corbie, 480

Dimanche, comment obſervé en Angleterre, 12. En France, 577 En Italie, 594. Ne doit être obſervé judaïquement, 397. A quoi doit être emploïé, 511. Un ſeul office le Dimanche dans les grandes villes, 512. Grecs communioient tous les dimanches, 102. Défenſe de s'abſenter de l'égliſe trois di-

manches, 115
Dingolvingue, lieu d'un concile en Baviere, 473
Diſpenſes anciennes après la faute commiſe, 353
Dixme. Ordonné payer, 491
Dome. Egliſe cathedrale, 431
Donation du roi Pepin à l'égliſe Romaine de pluſieurs villes d'Italie, 378. Ce qu'elle comprenoit, 386. Confirmée & augmentée par Charlemagne, 479. Il y ajoute encore, 568
Donus pape. Sa mort, 4
Dot pour entrée en religion, comment permiſe, 564
Drocttegang premier abbé de Gorze, envoïé par Pepin au pape, 373

E

S. *EBBON* archevêque de Sens repouſſe les Sarraſins, 258. Sa mort, 313
Ebroin maire du palais établit de faux évêques, 22. Sa mort, 24
Edbert archevêque d'Yorc, 334
Sainte *Edburge* abbeſſe, aſſiſte ſaint Boniface, 277
S. *Egbert* réünit à l'égliſe les moines de Hy, 189
S. *Egbert* tenté d'aller en Friſe, 104. Bede lui écrit, *ibid.* Sa mort, 498
Egfrid roi de Northumbre favoriſe ſaint Benoît Biſcop, 18. 19
Egica roi des Viſigots en Eſpagne, 68
Egila évêque d'Eluire, 587
Egliſes, reſpect qui leur eſt dû 115. 510. Immobilité & infaillibilité de l'égliſe, 221. 222. 224. 266. 553. 556. Egliſes pillées en France ſous Charles Martel. Lyon & Vienne ſans évêques, 291.
Elbert archevêque d'Yorc, 498
Elie patriarche Melquite de Jeruſalem, 524
Eliſant archevêque d'Arles, 591. 611
Elipand archevêque de Tolede enſeigne que J. C. eſt fils adoptif, 586. Sa lettre à l'abbé Fidele, 588. Ses erreurs, 590. Ecrit aux évêques de France & à Charlemagne, 608
S. *Eloy*. Sa prophetie ſur les rois de France, 23
Embrun metropole, 611
Empereur, ſuivant la coutume, a ſéance au concile œcumenique, 240. Empereur de C. P. reconnu pour maître par les chrétiens d'Orient, 275. & par les papes Gregoire III. 285. Zacarie II. Paul, 409
Enbalde archevêque d'Yorc, 498. Tient le concile de Calcut, 566
Enguerran évêque de Metz, archichapelain, 506. 612. Sa collection de canons, 506
Eoba diſciple de ſaint Boniface, évêque d'Utrect, 277
S. *Epiphane*. Réponſe à ſon autorité contre les images, 272
Ermengarde fille du roi Didier mariée à Charlemagne, & répudiée. 468
Ermites vagabonds défendus, 117
Ervige roi des Viſigots en Eſpagne, 68
Eſclaves. Moines Grecs n'en avoient point, 103. Défenſes de vendre aux payens des eſclaves chrétiens, 311. 358. V. Serfs.
Eſpagne conquiſe par les Muſulmans

mans, 172. Etats des Chrétiens ſous leur domination, 297. Erreurs en Eſpagne, dont ſe plaint le pape Adrien, 587
S. *Eſprit* procede du Pere par le Fils, ſe peut ſoutenir ſelon le pape Adrien, 608
Ecoles du dioceſe d'Orleans, 505. Du palais, 511. Charlemagne en établit par tout, 578
Etienne Monothelite diſciple de Macaire d'Antioche, 27. Dépoſé avec lui au ſixiéme concile, 42
S. *Etienne* abbé appellé de Paleſtine pour réformer les moines de C. P. 227
Etienne patriarche Melquite d'Antioche, 293
Etienne élû pape & non compté, 360
Etienne II. pape, 360. Implore le ſecours du roi Pepin. 373. Va en Lombardie, 374. En France, 375. Aide à faire Didier roi des Lombards, 399. Sa mort, 403
Etienne III. pape, 456. Demande au roi Pepin des évêques, pour tenir un concile, 458. S'oppoſe en vain au mariage du roi Charles avec la fille du roi Didier, 467. Sa mort, 469
S. *Etienne* abbé du mont ſaint Auxence, 401. Copronyme le fait tirer de ſa cellule, 411. Il eſt calomnié par le moine Sergius, 413. Puis par George, qui feint de ſe rendre moine, 416. Etienne exilé & le monaſtere brûlé, 419. Il confond les commiſſaires de l'empereur, 420. Exilé à Proconeſe, où ſes diſciples ſe raſſemblent, 422. Fait pluſieurs miracles avec les images, 432. 433. L'empereur l'interroge, 434. Il foule aux pieds la monnoïe, 436. Sa derniere priſon, 441. Une femme pieuſe le nourrit, 442. 444. Son martyre, 448. Ses reliques conſervées, 449
Ethelbalde roi des Merciens. S. Boniface lui écrit pour le tirer de la débauche, 333
Sainte *Etheldrite* reine vierge, 5
Ethelrede roi des Merciens, puis abbé, 156
Etherius évêque d'Oſma s'oppoſe à l'erreur d'Elipand. 590
Les deux *Evaldes* prêtres & martyrs, 128
Euchariſtie, Canons du concile *in Trullo*, 114. Pain fait exprès, 123. Un ſeul calice, 212. Paſſage de ſaint Jean Damaſcene, 323. Exhortation à la communion frequente, 343. 514. Euchariſtie, ſeule image de J. C. ſelon les Iconoclaſtes, 367. Réponſe du ſeptiéme concile à l'objection des Iconoclaſtes touchant l'euchariſtie, 554. Euchariſtie, comment image ou figure, 555
S. *Eucher* évêque d'Orleans exilé par Charles Martel, 263
Eude duc d'Aquitaine gagne une grande victoire ſur les Sarraſins, 257
Evêques, in partibus. Leur origine, 114. Toute la religion ſoumiſe à l'évêque, 179. Suite d'évêques inconnuë en pluſieurs égliſes de Gaule, 259. Evêques des monaſteres, 404. 424. 505. Laïques exclus de l'élection des évêques, 562. Examen des évêques à leur ordination, 561. Reglemens touchant les évêques, 613. 614

Sainte *Eulalie*. Ses reliques transferées par le roi Silo, 589
Euſebe de Pamphile. Jugement de ſa doctrine, 549
S. *Euſtathe* martyr à Charres en Meſopotamie, 293
Eutychius dernier exarque de Ravenne, veut faire tuer le pape Gregoire II. 233. S'enfuit en Grece, 361
Exarcat de Ravenne éteint, 361
Excommunication, comment obſervée, 397

F

FARAMOND faux évêque de Maſtric, 22
Faide, droit de vengeance, 406
Farfe, monaſtere, ſon origine, 136
Faſtrade femme de Charlemagne, 592
Felix de Seville transferé à Tolede, 124
Felix évêque d'Urgel enſeigne que J.C. eſt fils adoptif, 586. Aſſiſte au concile de Narbonne, 591. Convaincu à Ratiſbonne, abjure à Rome, 595. Recommence à ſoutenir ſon erreur, & par quelles raiſons, 597
Femmes ne doivent approcher de l'autel, 509
Fêtes. Quatre fêtes de la Vierge dès le ſeptiéme ſiecle, 134. Autres fêtes, 394
Feu nouveau pour le cierge paſcal n'eſt de la premiere antiquité, 353
Filioque. Grecs reprochent aux Latins d'avoir ajouté ce mot au ſymbole, 593. Pourquoi ajoûté, *ibid.*
Flaccus Albinus, ſurnom d'Alcuin, 596
Fortunius évêque de Carthage à C. P. 55
Foſite, dieu des Danois, 129. 503
France. Déſordre en l'égliſe de France à la fin du ſeptiéme ſiecle, 22. Et pendant le huitiéme, 291. Ceſſation de conciles pendant 80. ans, 301. Evêques de France envoïez à Rome pour un concile, 462
Francfort. Concile general de l'empire François, 603. Lettre ſynodique contre l'erreur d'Elipand, 605. Canon fameux touchant les images, 608
Frioul. Concile tenu par le patriarche Paulin, 592
Friſingue, un des quatres évêchez de Baviere, 283
Froïla roi des Chrétiens d'Eſpagne, 460
Fromage permis en carême, 428
Fulde, monaſtere. Sa fondation, 328. Exempt de la juriſdiction de l'évêque, 352. Ecole de Fulde celebre, 570
Fulrad prêtre archichapelain du roi Pepin & abbé de ſaint Denis, envoïé en Italie, 356. 381. 386. Saint Boniface lui recommande ſes diſciples, 389. Obtient privilege d'avoir un évêque à ſaint Denis, 404. Confirmé, 504. Mort de Fulrad, & ſes richeſſes, 505

G

S. GAL. Fondation du monaſtere de Durgauge ou S. Gal, 345
Gemmulus archidiacre de Rome, ami de S. Boniface, 336. 341
Gentilli. Concile ſous Pepin, 438

S. *Geome* monaſtere près de Langres, 188
George patriarche de C. P. 25. Quitte les Monothelites dans le ſixiéme concile, 34. Et tous les évêques de ſa dépendance, 35. Sa mort, 79
George patriarche Melquite d'Antioche 108
S. *George* de Chipre anathematiſé au concile des Iconoclaſtes, 371. Juſtifié au ſeptiéme concile, 557
George patriarche Jacobite d'Antioche, 364. Sa mort, 525
S. *George* martyr. Son chef trouvé par le pape Zacarie, 359
George évêque de Preneſte, conſecrateur du faux pape Conſtantin, 440
Gerbod ordonné évêque, ſans avoir été diacre : dépoſé, 612
S. *Germain* évêque de Cyzique favoriſe les Monothelites, 167. Il eſt fait patriarche de C. P. 174. Il réſiſte à l'empereur Leon pour les images, 217. 226. Il predit la triſte fin de ſon ſyncelle Anaſtaſe, *ibid.* Retraite de ſaint Germain, & ſa mort, 227. Ses écrits, 228. Anathêmatiſé au concile des Iconoclaſtes, 371. Juſtifié au ſeptiéme concile, 557
Germanie. Concile ſous Carloman, 305. 310. Faux évêques & faux prêtres en Germanie, oppoſez à ſaint Boniface, 354
Gevilieb évêque de Mayence, depoſé pour homicide, 332. Meurt penitent, 354
Giſelle fille de Pepin, filleule du pape, 406
Gonderic archevêque de Tolede, 138
S. *Gorgon*, &c. Tranſlations de leurs reliques en France, 424
Grammaire. Charlemagne en amene des maîtres de Rome, 570
S. *Gregoire II.* pape, 193. Ses lettres pour la remiſſion de Turinge, 197. Decretale à ſaint Boniface, 211. Lettres à S. Germain ſur les images, 244. Gregoire s'oppoſe à la révolte de l'Italie contre l'empereur Leon, 232. 234. Sa mort, *ibid.*
S. *Gregoire* diſciple de ſaint Boniface, le ſuit en Turinge, 195. Gouverne l'égliſe d'Utrect, 395. 485. Ses vertus & ſa mort, 487
S. *Gregoire* de Nyſſe défendu par ſaint Germain de Conſtantinople, 228
Gregoire III. ou le jeune, pape, 236. Sa premiere lettre à l'empereur Leon, 237. La ſeconde, 241. Decretale à ſaint Boniface, 244. Lettres en Germanie, 279. 280. Autre lettre à ſaint Boniface, 284. Veut ſe ſouſtraire de l'obéiſſance de l'empereur, 285. Implore le ſecours de Charles Martel, 286. Ses offrandes aux égliſes, 182. Sa mort, 291
S. *Gregoire I.* Ses dialogues traduits en Grec par le pape Zacarie, 359. Cité pour le culte des images, 609
Gregoire de Neocéſarée préſide au concile des Iconoclaſtes, 365. demande à ſe réünir, 536. Eſt reçu, 539
Gregoire légat du pape Adrien en Angleterre, 566
Grimon archevêque de Roüen, 314
Guerre. Le pape prononce ſur la

juſtice d'une guerre, 569

H

HABIT monaſtique. Sebbi roi d'Eſſex le prend en mourant, 6. Habit monaſtique des Grecs, noir, 415. Ses parties, 418. Reſpect de ſaint Etienne d'Auxence pour le ſaint habit, 447

Heretiques convertis, comment reçus dans l'égliſe, 118. 533. Diſtinction entre les chefs & les ſectateurs, 528. Ceux qu'ils ont ordonnez, comment reçus, 534

Hildebalde archevêque de Cologne, archichapelain de Charlemagne, 613

Hildebert évêque de Cologne, prétend s'attribuer Utrect contre S. Boniface, 388

Hildegarde femme de Charlemagne, 468

S. *Hildegrin* frere de S. Ludger, 501

Hi. Moines Hibernois dans l'iſle de Hi quittent le ſchiſme, 189

Hirsfeld, monaſtere. Sa fondation, 326

Honorius pape, condamné par le ſixiéme concile, 49. 62. 64. Et par le pape Leon II. 67. 74. 75. Et par Theodore patriarche de Jeruſalem, 454. Sa condamnation mentionnée au ſecond concile de Nicée, 554

Hôpitaux fondez ou rétablis par le pape Etienne II. 360

Hoſpitalité recommandée, même aux laïques, 512

S. *Hubert* évêque de Maſtrict, 154

I

JACOBITES Syriens établis en Thrace, 496

Jambert archevêque de Cantorberi tient un concile avec les légats du pape, 566

Icham calife, 293. Sa mort, 295

Iconoclaſtes. Commencement de cette hereſie, 216. Ils honoroient la croix, 229. L'évangile, &c. 270. Concile des Iconoclaſtes, prétendu ſeptiéme œcumenique 366. Sa définition de foi, *ibid.* Condamnation des images, 370. Execution de ce decret, 372. Reproches de ſaint Etienne d'Auxence contre le concile des Iconoclaſtes, 421. Et du ſecond concile de Nicée, où il eſt réfuté, 550. 551. &c. Rejetté par les François, 580. Païs exempts de l'hereſie des Iconoclaſtes, 297

Idolâtrie. Sa difference d'avec le culte des Images, 221. 224. 238. 267. 546. 547

Jean patriarche Jacobite d'Alexandrie, 72. Sa mort, 79

S. *Jean* évêque de Bergame, 12

Jean patriarche de C. P. Sa memoire juſtifiée, 52

Jean V. pape, 82. Sa mort, 83

Jean Platys exarque de Ravenne, ſoutient l'antipape Paſcal, 88. 89

S. *Jean* évêque des Goths, 228

Jean VI. pape, 135. Sa mort, 148

Jean VII. pape, 148. Sa mort, 149

Jean patriarche de C. P. ſous Philippique, 167. Sa lettre au pape, 169. Eſt dépoſé, 274

Jean évêque d'Yorc, 246

Jean patriarche Jacobite d'An-

tioche, 294
S. *Jean* Damascene ou Mansour, 266. Ses écrits pour les images, 267. 268. &c. Sa lettre à l'abbé Jourdain sur le Trisagion, 322. Son traité de la foi orthodoxe, 323. Ses autres écrits, 325. 326. S. Jean Damascene anathêmatisé au concile des Iconoclastes, 371. Justifié au septiéme concile, 557
S. *Jean-Baptiste*. Son chef transferé à Emese, 403
S. *Jean* abbé de Monagrie & martyr, 444
Jean syncelle du patriarche d'Antioche, légat au septiéme concile, 523. 528
Jean patriarche Jacobite d'Alexandrie, 525
Jean évêque d'Ephese assiste au second concile de Nicée, 528
S. *Jean* Chrysostome. Originaux de ses écrits brûlez, 586
Jerôme frere du roi Pepin, 381
Jesus-Christ. Fausse lettre de J. C. publiée par Adalbert, 338
Iezid calife, 2. Sa mort, 79
Images faites à Rome par ordre des papes, 609. Miracles par les images, 223. 443. Images des Grecs de platte peinture, 224. Utilité des Images, 241. Portées dans les voïages, 243. Explication du precepte de ne point faire d'images, 268. 274. Ce que signifie le mot Images, *ibid.* Autoritez des Peres pour le culte des images, 265. 276. 540. 558. Images n'étoient sanctifiées par aucune priere, 369. 556. 581. Images rétablies par ordre du concile de Nicée, 552. Antiquité des images, 553. Reçûës par les François, sans leur rendre aucun culte, 579. En avoient de relief, 65. Images dans les monasteres de S. Benoît Biscop, 21. Images des condamnez au sixiéme concile, ôtées des églises. 65. Images de J.C. en forme d'agneau, 116. Comment l'église honore les images, 218. 222. 223. 238. On ne rend aucun culte aux images des parens, 223
Images des empereurs honorées, 581
Ina roi d'Oüessex. Ses loix, 101
Interdits ecclesiastiques moderez, 73. Défendus par le septiéme concile, 562
Irene imperatrice honore les images, 497. Gouverne pendant le bas âge de son fils, 498. Fait tenir le second concile de Nicée, 525. Croit à ses devins, 584
Irmensul idole des Saxons, 473
Isaac patriarche Jacobite d'Alexandrie, 79
Isaac patriarche Jacobite d'Antioche, 364
Isidore Mercator, auteur des fausses decretales, 506
Ithier abbé de saint Martin de Tours, obtient un privilege du pape Adrien, 504
Italie abandonnée par les empereurs de C.P. 359. Charlemagne se plaint des mœurs des évêques d'Italie, 499
S. *Julien* archevêque de Tolede, 69. 92. Ses écrits, 93
Julien patriarche Jacobite d'Antioche, 80
Juvave, à present Salsbourg, siege épiscopal du Norique, 181
Justinien II. empereur, 79. Ou-

lui coupe le nez, & on le chaſſe, 122. Il ſe rétablit, 146. Sa mort, 165
Juſtes parfaits, diſtinguez des confeſſeurs, 454
Juifs d'Eſpagne réduits en ſervitude, 126. En Syrie trompez par un faux Meſſie, 204. Baptiſez par force, ſous Leon Iſaurien, 205. On défend l'entrée de l'égliſe aux Juifs mal convertis, 565

K

S. KILIEN apôtre de Virsbourg & martyr, 85. 86

L

LAIQUES ne peuvent être ordonnez évêques, 464. A quelles conditions on leur donnoit des biens eccleſiaſtiqnes, 614. 615
S. *Lambert* de Maſtric rétabli, 153. Tué, 154. Ses reliques transferées à Liege, 198
S. *Lambert* abbé de Fontenelle, puis archevêque de Lion, 81
Langue. Les prêtres doivent ſçavoir expliquer en langue vulgaire le ſymbole, l'oraiſon dominicale, la meſſe, &c. 343. Permis de prier Dieu en toute langue, 614
Latrie, culte dû à Dieu ſeul, 268
Lebuin apôtre de Daventrie, 487. Ses travaux en Saxe, & ſa mort, 488
Legs pieux, par qui executez, 609
S. *Leon II.* pape, 66. Reçoit le ſixiéme concile, 67. En envoïe la définition en Eſpagne, 74. Sa mort, 75
Leon Iſaurien empereur, 175. Nommé Conon au baptême, 226. Veut faire mourir le pape Gregoire II. 206. 233. Se declare contre les images, 216. Défait ceux qui s'étoient révoltez, ſous ce prétexte, 225. Rejette l'interceſſion des Saints & les reliques, 227. Publie un decret contre les images, *ibid.* L'Italie ſe révolte contre lui, 231. 234. 241. Il rejette les lettres de Gregoire III. 243. 265. Sa mort, 291
Leon Chazare fils de Conſtantin Copronyme, aſſocié à l'empire, 366. Succede à ſon pere, 483. Se declare contre les images, 497. Sa mort, *ibid.*
Leon archevêque de Ravenne, 466. Fait mourir Paul Aſiarte, 472. Uſurpe pluſieurs villes, 499
Leonce patrice reconnu empereur, 122. Dépoſé, 126. Mis à mort, 147
Leonce évêque de Naples en Chipre. Ses écrits, 544
Lepre. Cauſe de diſſoudre le mariage, 405
Leptines ou Leſtines. Concile ſous Carloman en 743. 310
Lettres apoſtoliques données gratis, 314
Liege, ſiege épicopal, 198
Sainte *Liobe* parente de ſaint Boniface, premiere abbeſſe en Germanie, 329. 390
Liturgie de S. Chriſoſtome. Son antiquité, 321. Liturgie d'Eſpagne emploïée par Felix d'Urgel, pour ſoutenir ſon erreur. Comment peut être expliquée, 604
Lombards. Quelle idée en donne

le pape Etienne III. 467. Fin de leur roïaume en Italie, 480
Louis fils de Charlemagne roi d'Aquitaine, 498
S. *Ludger* disciple de S. Gregoire d'Utrect, travaillé en Frise, 501. Va à Rome, 502. Charlemagne le charge d'instruire les Frisons, 503
Luitprand roi des Lombards. Sa mort & ses vertus, 317
S. *Lulle* prêtre, disciple de saint Boniface, 348. Ses commencemens, 385. Ordonné archevêque de Mayence, 390. Opposé à saint Sturme, 493. Sa mort, 508

M

MACAIRE patriarche d'Antioche Monothelite, résidant à C. P. prétend prouver son heresie au sixiéme concile, par les conciles, 28. Par les Peres, 31. Sa confession de foi, 37. Ses passages tronquez, 38. 40. &c. Il est dépose, 42. On lui fait reconnoître ses écrits, 47. Le concile refuse de le rétablir, 48. Il est envoyé à Rome en exil, 65. Et demeure impenitent, 78
Mages Persans punis, 402
Magenaire abbé de saint Denis, obtient un privilege du pape Adrien, 504
Magenard archevêque de Roüen, 612
Mahadi, autrement Mahomet Almahadi calife, persecute les Chrétiens, 488. Sa mort, 524
Malmesbury monastere. Son origine, 160
Mangons ou Cottions, espece de penitens abolis, 577
Manichéens en Thrace, 400
Mansos ou Casata, terre d'une famille de Serfs, 570
Mansour. V. S. Jean Damascene.
S. *Mansuet* archevêque de Milan, 12
Marchelme disciple de saint Gregoire d'Utrect, 485. 487
Mariages. Permis aux clercs majeurs de garder leurs femmes, par le concile *in Trullo*, 109. 110. &c. Mariages illicites, 199. 358. Mariages entre parens, défendus à l'infini, 211. Mariage avec la commere défendu, 277. Défense de se marier faisoit partie de la penitence, 357. 405. 594. Mari plûtôt crû que la femme touchant la consommation du mariage, 405. Mariage défendu entre personnes d'âge trop inégal, 594. Mariages doivent être publiez, 397. 593
Marin prêtre de l'église Romaine. Le pape le veut faire évêque en France, pour le punir, 409
S. *Martin* moine de Corbie, confesseur de Charles Martel, 288
Martyrs des Musulmans en Orient, 293. 295. En France, 259. 262. Martyrs pour les images, 229. 230. 266. Constantin patrice, &c. 437. Plusieurs moines, 442. *& suiv.* Autres, 451
Martyrologe Romain. Son antiquité, 363
Matriculiers, pauvres entretenus par l'église, 421
Mauregat roi des Chrétiens d'Espagne, 589
May, Assemblée des François au premier jour de May, au lieu de Mars, 396

Mayence. Rétablie metropole en faveur de ſaint Boniface, avec treize ſuffragans, 342. Le pape l'approuve, 352. 353
Menas patriarche de C. P. Diſcours ſuppoſé ſous ſon nom par les Monothelites, 30. La fauſſeté reconnuë. 53
Meroüan calife, 79
Meroüan dernier calife Ommiade. Sa mort, 364
Meſſe. Le celebrant doit communier à chaque meſſe, 72. Meſſe des préſanctifiez, 114. Meſſes des morts, pour tuer les vivans, 125. Un ſeul prêtre doit achever la meſſe, 317. Ne doit la celebrer ſeul, 509. Défenduë le dimanche dans les maiſons, 579
Meſſie. S'il ne doit venir qu'au ſixiéme âge du monde, 94
Metz, école celebre pour le chant, 570. Titre d'archevêque donné à quelques évêques de Metz, 613
Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie. V. Chaïl.
Michel archevêque de Ravenne, intrus, 466. Chaſſé, 467
Miel ſauvage de S. Jean, 145
Migetius évêque d'Eſpagne retardoit la Pâque, 581. Condamné en concile, 587
Milon uſurpateur de Treves & de Reims, 177. 313. Sa mort, 354
Mina ou Menas patriarche Jacobite d'Alexandrie, 484. 519
Minden en Saxe. Erection de cet évêché, 504
Moavia calife. Sa mort, 1
Moines deſtinez à faire l'office en certaines égliſes, 152. 290. Moines odieux à Conſtantin Copronyme, 401. Les nomme abominables, *Amnemoneûtous*, 410. Les donne en ſpectacle à C. P. 436. Moines confeſſeurs en priſon avec ſaint Etienne, 441. Ils abandonnent C.P. 402. Ils ſont perſécutez en Natolie, 482. Moines doivent declarer leur foi dans les conciles, 537
Monaſteres de France ruinez par les Sarraſins, 257. 262
Monaſteres établis par le pape Gregoire II. 186. Par Gregoire III. 290. Monaſteres en Eſpagne ſous les Arabes, 297. 460. Monaſteres de Syrie & de Paleſtine ruinez, 320. Monaſteres roïaux & épiſcopaux en France, 396. Evêques des monaſteres, 504. Monaſteres doubles défendus, 564. Petits réunis aux grands, 578. Monaſteres abuſifs en Angleterre, 250
Monothelites anciens & nouveaux, 15. Pluſieurs évêques Monothelites ſe convertiſſent dans le ſixiéme concile, 34. 37
Monogramme ou chiffre de Charlemagne, 479
Monophyſites, heretiques amenez en Thrace, 320
Montaniſtes baptiſez par force ſous Leon Iſaurien, 205
S. *Moran* évêque de Rennes, 318
Morts. Défendus les enterrer dans les égliſes, 510. Et aux tombeaux des payens, 575
Muſulmans. Leurs erreurs réfutées par ſaint Jean Damaſcene, 324. Ils perſécutent les Chrétiens d'Orient, 402. 403. Avec quelle crainte ces Chrétiens vivoient ſous leur domination, 522. Ces Chrétiens ne les reconnoiſſoient pour

pour maîtres, 539

N

NARBONNE. Concile ſous Charlemagne, 591
Nicephore ſecretaire de l'empereur, aſſiſte au ſecond concile de Nicée, 528
Nicetas patriarche de C. P. 438. Efface les images, 452. Sa mort, 496. Anathematiſé au ſeptiéme concile, 558
Nicolas évêque de Cizique, aſſiſte au ſecond concile de Nicée, 528
Nonantule monaſtere. Sa fondation, 362
Northelme archevêque de Cantorberi, 246. Conſulté par S. Boniface, 276
Notes pour le chant, 570
Nuncupatif. Jeſus-Chriſt, ſelon Felix d'Urgel, n'eſt que Dieu nuncupatif, 597. Réfutation d'Alcuin, 599

O

ECONOME en chaque égliſe, 564
Offa roi d'Eſſex, moine à Rome, 160
Offa roi des Merciens, aſſiſte à un concile, 567
Omar calife perſécute les Chrétiens, 203. Sa mort, 204
Ommia. Derniers califes de la maiſon d'Ommia, 319. Fin de cette race, 364
Oppa uſurpateur du ſiege de Tolede, 139. Rend la ville aux Arabes, 172. Les mene contre Pelage, 201
Ordinations aux quatre-temps, 317. Ordinations du faux pape Conſtantin caſſées, 464
Orgues. Les premieres vûës en France, 406
Orient. Lettres des évêques d'Orient lûës & approuvées au ſecond concile de Nicée, 539. 540
Oſnabruc. Fondation de cet évêché, 572
S. *Othmar* premier abbé de ſaint Gal, 345. Eſt calomnié & condamné dans un concile, 397. Sa mort, 399
S. *Oüen* archevêque de Roüen. Sa mort, 80
Oulit Oüalid ou Valide calife, 147. Sa mort, 174
Oviedo monaſtere, puis ville épiſcopale, 460
Ovon Friſon ſauvé par ſaint Vulfran, 131

P

PADERBORN. Premiere aſſemblée des François en ce lieu, 488
Pallium accordé gratuitement, 314
Paldon premier abbé de S. Vincent de Voltorne, 138
Pape. On païoit une ſomme à l'empereur pour l'ordination du pape, 65. Permis d'ordonner ſans envoïer à C. P. 76. Papes Grecs & Syriens, 155. Armes des papes ſpirituelles, 242. Le ſaint ſiege obſerve les canons, 303. 304. On ne peut reglet ſans le pape les affaires eccleſiaſtiques, 421. Sept évêques cardinaux ſuffragans du pape, ſemainiers à S. Jean de Latran, 469. Autorité du pape dans les conciles œcumeniques, reconnuë par les Orientaux, 540. Sa

seule autorité ne suffit pour faire recevoir un concile, 608
S. *Pardoux* premier abbé de Gueret, 263
Parrains à la confirmation, 377
Passages des Peres produits par les Romains contre les Monothelites, examinez au sixiéme concile, 43
Passau, autrement Patave, un des quatre évêchez de Baviere, 284
Patrice. Dignité donnée à Pepin & à ses fils, 379
Patrimoines de l'église Romaine chargez d'impositions, 66. 84. Confisquez par Leon Isaurien, 266. Le pape Adrien en demande la restitution, 520. 610
Pavie. Son évêque consacré par le pape, 173
Paul patriarche de C.P. condamné au sixiéme concile, 49. 62
Autre *Paul* patriarche de C. P. 84. Sa mort, 120
Paul patriarche de C. P. 496. Sa retraite, 515. Sa mort, 516
Paul diacre. Sa fortune & ses écrits, 571. Fin de son histoire des Lombards, 318
Paul frere du pape Etienne II. 361 Lui succede, 403. Bâtit plusieurs églises, 407. 408. Sa complaisance pour Pepin, 409. Sa mort, 439
Paul Afiarte chambellan du pape, 468. Sa mort, 472
Paul abbé & martyr des images, 442. 443
Paulusiens, espece de Manichéens, 401
Paulin maître de grammaire, puis patriarche d'Aquilée, aimé de Charlemagne, 594. Qui lui envoïe l'écrit de Felix d'Urgel, 599. Paulin le réfute, 603
Pelage roi d'Asturie en Espagne, 200. Ses victoires sur les Sarrasins, 202. Sa mort, 296
Pelerinages dangereux aux femmes, 309
Penitence forcée, approuvée au douziéme concile de Tolede, 70. Penitence publique donnée à la mort, même aux évêques, 73. Communion accordée aux penitens, 103. Penitence des nouveaux mariez, *ibid.* Penitences abregées dès la fin du huitiéme siecle, *ibid.* Penitentiel de S. Theodore de Cantorberi, 102. Penitence delivre les Saxons de la mort, 575. Penitence ne peut être acquitée par autrui, 344
Pepin de Heristal, ou l'ancien maire du palais, favorise la mission de Frise, 105. Sa mort, 176
Pepin fils de Charlemagne roi d'Italie, 498
Pepin le Bref né, 177. Prince des François, 288. Succede à Carloman, 344. Pepin élû & sacré roi, 356. Reçoit le pape Etienne II. à Pontyon, 376. Pepin sacré encore une fois par le pape, 379. Sa pieté, 459. Sa mort, *ibid.*
Peres de l'église sont d'accord entr'eux, 536. Peres citez par Alcuin, 601
Perthatite roi des Lombards reçoit S. Vilfrid, 9. Sa mort, 90
Sainte *Petronille*. Translation de ses reliques, 407
Petronax rétablit le Mont-Cassin, 186. Sa mort, 347
Philippe prêtre, élû pape & dépose aussi-tôt, 456
S. *Philarete* oncle de l'imperatrice Marie, 583
Phirrhus de C. P. condamné au si-

xiéme concile, 49. 62
S. *Pierre* évêque de Pavie, 173
Pierre patriarche Melquite d'Alexandrie, 108
Pierre de C. P. condamné au sixiéme concile, 49. 62
S. *Pierre* évêque de Damas martyr, 295
S. *Pierre* de Majume, martyr, 296
S. *Pierre* évêque de Pavie, 318
S. *Pierre* apôtre. Lettre en son nom envoïée par le pape Etienne à Pepin, 384
Pierre reclus & martyr, 444
Pierre Stilite & martyr, 451
Pierre archiprêtre de Rome, légat au second concile de Nicée, 528
Pierre archevêque de Milan, 603
Pierre abbé de S. Sabas de Rome, légat au second concile de Nicée, 528
Pierre évêque de Verdun se justifie au concile de Francfort, 612
S. *Platon* abbé de Sacudion assiste au second concile de Nicée, 528
Plegoïin moine. Bede lui écrit pour justifier sa chronologie, 253
Polycrone Monothelite & fanatique condamné au sixiéme concile, 59
Politien patriarche Melquite d'Alexandrie, 403. 484
Pontyon. Pepin y reçoit le pape Etienne II. 376
S. *Porcaire II.* abbé de Lerins & ses moines, martyrs, 260
Poton abbé de S. Vincent de Vult, 482
Precaire, permis au prince de prendre une partie des biens d'église à titre de precaire, 311. 492
Prêtres, comment permis à la suite des armées, 306. 460. Prêtres criminels doivent être interdits, 214. Permis ordonner prêtre à vingt-cinq ans, 353. Prêtre doit toujours porter dequoi administrer les sacremens, 394. Ne peut baptiser ni celebrer la messe sans permission de l'évêque, 396
Prêtresses. Femmes des prêtres, 199. Leur est défendu de se remarier, *ibid.*
Prieres prescrites aux laïques, 511. Prieres ordonnées par Charlemagne pour la guerre contre les Huns, 592
Prom monastere. Sa fondation, 459
Puissance ecclesiastique & seculiere, leur distinction, 239. 242. 273. 275.

Q

QUIERCY sur Oise. Décisions du pape Etienne II. 377
Quirice archevêque de Tolede, 74

R

RACHIS roi des Lombards, 319. Se rend moine au Mont-Cassin, 346
Ratbod roi ou duc des Frisons, 104. Respecte S. Villebrod, 129. Sa mort, 191
Ratisbonne, auparavant Reginum, un des quatre évêchez de Baviere, 283. Concile de Ratisbonne où Felix d'Urgel est condamné, 595
Ravenne. Son église soumise à celle de Rome, 76. Se revolte encore, 155. Se soumet, 173. Prise par les Lombards, 233. 361. Vains efforts des Grecs pour la retirer, 386
Reclus. Permissions de l'évêque & de l'abbé, 614

Religieuſes. Défenſe de les parer à la priſe d'habit, 117. Non raſées, 307. Leur clôture, 594
Reliques diviſées même en Occident, 186. Reliques toujours portées avec le roi, 406. Nulle égliſe conſacrée ſans reliques, 563
Remy frere du roi Pepin archevêque de Roüen, 410. 424
Réparations des égliſes, 123
Retributions ou aumônes pour les meſſes & autres fonctions, 426
S. *Richard* à Luques, 277
Richbold archevêque de Treves. Charlemagne lui envoïe l'écrit de Felix d'Urgel, 599
Riculfe archevêque de Mayence, 508. Surnommé Dametas, 596
S. *Rigobert* archevêque de Reims, reſiſte à Charles Martel, qui le bannit, 177. Sa mort, 178
Roderic dernier roi des Viſigots en Eſpagne, 171
Rois d'Angleterre amis de S. Boniface, 278. 279
Rome. Concile en l'affaire de ſaint Vilfrid, 10. Autre pour députer à C.P. 11. Ses lettres à l'empereur Conſtantin, 13. Ignorance à Rome dans le ſeptiéme ſiecle, 14. 16. Concile ſous Gregoire II. 198. Concile ſous Gregoire III. pour les images, 264. 609. Autre ſous Etienne III. 609. Superſtitions à Rome, 303. Concile ſous Zacharie, 316. Autre contre Adalbert & Clement, 337. Autre contre le faux pape Conſtantin, 462
Roüen. Concile de S. Anſbert, 82
S. *Rupert* évêque de Vormes, puis de Salſbourg, apôtre du Norique, 180

S

SAFFAH premier calife Abaſſide, 359. Sa mort, 364
Saints. Comment l'égliſe les honore, 218. 239. 271. 548. Honorez par les Iconoclaſtes, 370
Salaires pour rendre la juſtice, défendus, 397
Salem gouverneur de Syrie perſécute les Chrétiens, 402
Salſbourg un des quatre évêchez de Baviere, 283. V. Juvave.
Samedy. Les Grecs défendent de jeûner ce jour, 115. Défenſe de fêter le ſamedy, 594
Samſon prêtre Ecoſſois, heretique, 350
Sang. Défendu de le manger, 102. 115. 587
Saragoce. Troiſiéme concile, 107
Sarantapechys Juif, perſuade au calife Yezid d'abolir les images, 205
Sarraſins. Leurs incurſions en France, 256. 257. 258. 288
Sardaigne. Ordinations de ſes évêques renduës au pape, 82
Savarie évêque d'Auxerre guerrier, 176
Sauterelles de S. Jean, 145
Saxons. Leur ſeverité contre les adulteres & autres debauches, 333. Premiere campagne de Charlemagne contr'eux, 467. Pluſieurs ſe convertiſſent, 488. 490. Charlemagne y envoïe des prêtres, *ibid.* Penitence des Saxons apoſtats, 504. Capitulaire pour la Saxe, 574. Peine de mort contre ceux qui ne reçoivent le baptême, 575
Sclaves. Peuple barbare, 327
S. *Sebalde* apôtre de Nuremberg, 281

S. *Sebaſtien* invoqué pour la peſte, 90
Sergius pape, 88. Sa mort, 135
Sergius de C. P. condamné au ſixiéme concile, 49. 62
Sergius fils de Chriſtofle conjure avec lui contre le faux pape Conſtantin, 454. Sa mort, 469
Sermens. On ne doit craindre de fauſſer les mauvais, 544. Regles ſur les ſermens, 577
Serfs. Servitude ignorée rend le mariage nul, 358. Défenſe de remplir le clergé de ſerfs, 578
Seville. Concile tenu par Elipand, 588
Silo roi des Chrétiens d'Eſpagne, 589
Simon patriarche Jacobite d'Alexandrie, 79
Simonie. Canons du ſeptiéme concile, 564. Taraiſe s'applique à l'abolir, 565
Sinderede archevêque de Tolede, 139. S'enfuit à Rome, 172. 198
Siſbert archevêque de Tolede, 95. Dépoſé, 124
Siſinnius pape, 149
Siſinnius Paſtilas préſide au concile des Iconoclaſtes, 365. Envoyé à S. Etienne, 419. Anathématiſé au ſeptiéme concile, 558
Soiſſons. Concile ſous Pepin, 312
Solyman calife, 174. Sa mort, 203
S. *Sophrone* de Jeruſalem. Sa lettre approuvée au ſixiéme concile, 49
Sort ſuperſtitieux des payens, 131
Stations du meſſel Romain. Leur antiquité, 478
S. *Sturme* diſciple de S. Boniface, 325. Premier abbé de Fulde, 328. Son voyage en Italie, 329. Son exil & ſon rappel, 493. Travaille à la converſion des Saxons, *ibid.* Sa mort, 494
Subſtance. S'il y en a trois en J. C. 91. 603
S. *Suitbert* premier évêque de Verden, 504
S. *Suitbert* ordonné évêque pour la Friſe, meurt à Keiſerſvert, 106
Superſtitions défenduës, 113. 122. 199. 461. Sacrifier des hommes, 280. 303. 306. 567. 575. 577. Dénombrement de ſuperſtitions, 311. Faire mourir des enfans, 501

T

TABLE. Sept au refectoire des chanoines de Metz, 428
S. *Taraiſe* élû patriarche de C. P. 517. Ordonné, *ibid.* Procure un concile general, 518. Envoye deux légats en Orient; & ce qu'ils y font, 521. Aſſiſte au ſecond concile de Nicée, 528. Se trompe dans les dattes du ſixiéme concile, 543
Tarantaiſe metropole. Ses ſuffragans, 611
Taſon & Taton fondateurs de S. Vincent de Voltorne, 136
Taſſillon duc de Baviere fait ſerment à Pepin ſur pluſieurs reliques, 406. Menacé d'anathême par le pape Adrien, 569. Condamné à mort, ſe fait moine, 611. Demande pardon au concile de Francfort, *ibid.*
Tatoüin archevêque de Cantorberi, 246
Teleric prince Bulgare ſe fait Chrétien, 496
Temporel. Affaires temporelles confonduës avec les choſes ſpirituelles par les papes Etienne II. 382. 385. Et par le pape Paul,

408. Ces affaires n'appartiennent à l'hiſtoire eccleſiaſtique, 499
S. *Tetrique* évêque d'Auxerre, 151
Theandrique, Operation de J. C. Les Monothelites abuſent de ce ce mot, 29
S. *Theodelape* de Verone, 318
Theodon duc de Baviere, fait prêcher la foi dans le Norique, 180. Sa mort, 184
Theodore patriarche de C. P. 2. Dépoſé, 25. Rétabli, 79. Sa mort, 84.
S. *Theodore* de Cantorberi. Son autorité, 6. Il tient un concile contre les Monothelites, 20. Il ſe reconcilie avec S. Vilfrid, 99. Sa mort, 102
Theodore archevêque de Ravenne ſe ſoumet au pape Agathon, 13
Theodore évêque de Melitine Monothelite dans le ſixiéme concile, 34
Theodore de Pharan condamné au ſixiéme concile, 46. 51. 62
Theodore patriarche Jacobite d'Alexandrie, 294
Theodore patriarche Melquite de Jeruſalem, 265. Sa lettre ſynodique contre les Iconoclaſtes, 453. Lûë au ſecond concile de de Nicée, 540
Theodore patriarche Melquite d'Antioche, 365. Exilé par le gouverneur de Syrie, 492
Theodore confeſſeur ſous Copronyme, 449
Theodoret patriarche Melquite d'Antioche, 523
Theodoric roi de France, 23
Theodoſe d'Adramite empereur, 175. Se retire & meurt en paix, *ibid.*
Theodoſe évêque d'Epheſe, un des chefs des Iconoclaſtes, 239. Préſide à leur concile, 365. Interroge S. Etienne, 419. Anathématiſé au ſeptiéme concile, 558
Theodulfe évêque d'Orleans, 508. Son capitulaire, 509. Charlemagne lui envoïe l'écrit de Felix d'Urgel, 509
S. *Theofred* ou Chaſre abbé & martyr, 260
Theophane abbé de Baïes, preſſe Macaire pour confeſſer deux volontez, 39. Eſt élû patriarche d'Antioche, 50. 53
S. *Theophane* patrice, puis moine, aſſiſte au ſecond concile de Nicée, 528
Theophylacte légat du pape Adrien en Angleterre, 566
Theophylacte patriarche Melquite d'Antioche, 365. Sa mort, *ibid.*
Theophile duc de Cibyre martyr, 585
Theoſtericte abbé & confeſſeur, 443
Thomas patriarche de C. P. Sa lettre au pape Vitalien, 52. Sa memoire juſtifiée, *ibid.*
Thomas premier abbé de Farfe, 137
Thomas Syncelle du patriarche d'Alexandrie légat au ſeptiéme concile, 523. 528
Thomas évêque de Claudiopolis, Iconoclaſte. S. Germain de C.P. lui écrit pour le ramener, 220
Tibere. V. Apſimare.
S. *Tillon* diſciple de S. Eloy, 158
Tirpin archevêque de Reims, 462
Tolede. Douziéme concile où la renonciation du roi Vamba eſt confirmée, 69. On donne à l'évêque de Tolede l'ordination de tous les évêques d'Eſpagne, 71. Treiziéme concile, 72. Quatorziéme concile, 77. Quinzié-

me concile, 90. Seiziéme concile, 122. Dix-ſeptiéme, 125. Dix-huitiéme & dernier, 138
Tonſure clericale attribuée à ſaint Pierre, 145
Toton duc de Nepi fait pape ſon frere Conſtantin, 440
Tradition ſuivie au ſecond concile de Nicée, 558
Tranſlations d'évêques en Eſpagne, 124
Triſagion ne doit être rapportée au fils ſeul, 321
S. *Tron* abbé de Sarcing, 264
Trullus. Dôme du palais de C. P. Concile *in Trullo*, 108. Rejetté par le pape Sergius, 119. Non par Jean VII. 148. Soutenu par le patriarche Taraiſe, 543
Type & Antitype. Noms de l'euchariſtie, 555

V

VAYMER, faux évêque de Troyes, 22
Valid. V. Oulit.
Vamba roi d'Eſpagne. Sa renonciation, 68
Vandales. Les Muſulmans d'Eſpagne ainſi nommez, 257
Vendredy-Saint. Jour de communion generale, 514
Verberie. Concile ſous Pepin, 357
Verden en Saxe. Erection de cet évêché, 504
Veremond diacre, roi des Chrétiens d'Eſpagne, 589
Vernon. Concile ſous Pepin, 395
Veuves des rois d'Eſpagne ne peuvent ſe remarier, 72. Obligées à ſe faire religieuſes, 107
Viandes. Certaines viandes défenduës aux nouveaux Chrétiens de Germanie, 353. Viandes ſuffoquées encore défenduës dans le huitiéme ſiecle, 587
S. *Vigbert* premier abbé de Friſlar, 245
Vigile pape. Ecrits ſuppoſez ſous ſon nom par les Monothelites, 31. 54
S. *Vilfrid* dépoſé, 5. Il paſſe en Friſe & en eſt le premier apôtre, 8. Il eſt abſous à Rome, 11. Revient en Angleterre, & y eſt empriſonné, 95. Il prêche en Suſſex, 96. Et en Oueſſex, 97. Il eſt rétabli à Yorc, 100. Rechaſſé, 16. Maltraité de nouveau, retourne à Rome, 142. Y eſt abſous, 113. Rétabli en Angleterre, 158. Sa mort, 159
Vilfrid II. évêque d'Yorc, 246. 247
S. *Villebord* apôtre de Friſe, 105. Ordonné évêque par le pape, & nommé Clement, met ſon ſiege à Utrect, 127. 387
S. *Villehade* prêtre Anglois prêche en Friſe, 495. Puis en Saxe, *ibid.* Son voïage à Rome & ſa retraite à Epternach, 500. Recommence à prêcher en Saxe, 503. Ordonné évêque de Brême, 572. Ses vertus & ſa mort, 574
S. *Villibalde* diſciple de S. Boniface, 281. Son voïage à la terre-ſainte, *ibid.* Son ſéjour au Mont-Caſſin, 282. Il eſt ordonné premier évêque d'Eichſtat, 305
Villicaire archevêque de Sens, 462. Ordonne un évêque en Eſpagne par commiſſion du pape, 587
Vienne metropole. Ses ſuffragans, 611
S. *Vincent*. Ses reliques transferées en divers lieux d'Eſpagne, 460

S. *Vincent* ſur le Voltorne monaſterere. Sa fondation, 158
Viremouth. Monaſtere fondé par S. Benoît Biſcop, 18
S. *Virgile* évêque de Salſbourg, 473. Sa mort, 475
Virgile prêtre. S. Boniface s'en plaint, 348. Accuſé de croire pluſieurs mondes, & condamné par le pape, 351. 352
Virſbourg. Erection de cet évêché. 300
Viſite des évêques, 461
Vitalien pape. On veut ôter ſon nom des Diptyques à C. P. 3. On l'y rétablit, 36
Vitiquind chef des Saxons, 490. Les fait revolter, 500. Se convertit, 503
Vitiza roi des Viſigots d'Eſpagne. Ses déreglemens, 138. Dépoſé, 171
Volonté. Déciſion du ſixiéme concile qu'il y a deux volontez en Jeſus-Chriſt, 63. Si on peut dire : La volonté a engendré la volonté, 91
Voyages des apôtres ou de S. Jean, Livre apocryphe, 549
Urbain archevêque de Tolede ſous les Arabes, 302
Urſion archevêque de Vienne, 611
S. *Vulfran* archevêque de Sens, 130. Prêche en Friſe, 131. Sa mort, 191
S. *Vulnebalde* diſciple de S. Boniface, 281

Y

YEZID. V. Iezid.

Z

ZACHARIE protoſpataire, envoïé pour enlever le pape. Sa frayeur, 120
Zacharie pape, 298. Obtient du roi Luitprand la reſtitution de quatre villes, 299. Ses lettres à S. Boniface, 302. 314. 340. Marche au ſecours de Ravenne, & appaiſe Luitprand, 316. Lettres de diſcipline à Pepin & aux François, 347. Renvoïe aux évêques des lieux Adalbert & Clement condamnez à Rome, 349. Conſulté touchant les rois de France, décide pour Pepin, 356. Sa mort, 358. Ses offrandes & ſes liberalitez, 359

Fin de la Table des Matieres.

BIBLIOTECA IMPERIAL IMPR.